This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1.7.5.4
II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

17160

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

CINQUIÈME ANNÉE.

GÉNÉRAL LIBRARY

TOME QUATORZIÈME

Septembre-Décembre 1880.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1880

JUIFS

ER ROL

LES JUIFS DU COMTAT VENAISSIN

AU MOYEN AGE

LEUR ROLE ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUEL.

Les traditions de tolérance et de douceur maintenues, fortifiées et vulgarisées par les papes dans le Comtat Venaissin, y subsistèrent longtemps après leur départ. Le xve siècle presque tout entier fut pour les Juifs une période de sécurité et de paix : c'est à peine si leur tranquillité fut troublée, sur quelques points, par deux ou trois calamités passagères. Pendant que leurs coreligionnaires d'Allemagne, d'Espagne, de France et même de Provence, étaient proscrits et souvent massacrés, les Juifs jouissaient dans la plupart des villes du Comtat, sauf à Carpentras et à Cavaillon, d'une existence à peu près paisible et assurée. Ils purent donc se livrer entièrement au commerce et à l'étude et poser, sans bruit, les fondements de cette haute prospérité que les Israélites des autres contrées de l'Europe n'atteignirent jamais au même degré peut-être.

Pendant la plus grande partie du xve siècle, les Juifs d'Avignon furent, de la part de la municipalité, l'objet d'une bienveillante sollicitude qui, tout en leur laissant leur autonomie religieuse, les plaça sous le régime de la loi commune. Cette bienveillance ne commença à s'altérer que dans les dernières années du siècle. Si les Israélites du Comtat ne furent pas toujours traités avec les mêmes sentiments d'humanité et de justice, si leurs personnes et leurs biens ne jouirent pas toujours de la même sécurité, s'ils furent quelquefois victimes d'une jalousie capable de se porter aux plus coupables excès, ils ne perdirent jamais complètement leur droit de domicile, et continuèrent de croître et de se multiplier dans les localités où ils s'étaient d'abord fixés. Sans jamais avoir été dans une condition aussi avantageuse que les Juifs d'Avignon,

ils furent cependant bien plus heureux encore que la plupart de leurs coreligionnaires établis dans les diverses contrées de l'Europe à cette époque[1].

Aussi voyons-nous que, pendant tout le xve siècle, la population israélite du Comtat ne cessa point d'augmenter. A chaque persécution qui éclatait dans les pays voisins, Avignon et les autres villes du Comtat voyaient accourir dans leurs murs de nouveaux émigrants. Un certain nombre de ceux qui passèrent d'Espagne en Provence en 1414 dut se fixer à Avignon, puisque l'année suivante la communauté israélite de cette ville se trouva dans la nécessité d'agrandir son cimetière[2]. Il en arriva sans doute quelques-uns de ceux qui furent chassés du Dauphiné, et en particulier de la ville de Crémieu, en 1449. Une nouvelle persécution du dauphin Louis dispersa encore, en 1452, les exilés du même pays dans le Comtat Venaissin[3]. Il en vint certainement en 1483, à la suite des massacres d'Arles et de Marseille[4]. Peut-être en vint-il aussi en 1487, lorsque les Juifs, sur le point d'être bannis, se préparèrent à quitter la Provence[5]. Suivant un acte authentique de 1486, la juiverie de Carpentras était encombrée de fugitifs qui, chaque année, venaient s'y réfugier[6]. Les Israélites chassés d'Espagne sous Ferdinand et Isabelle, en 1492, vinrent aussi chercher un asile dans le Comtat. Parmi ceux qui restèrent à Avignon se trouvait le père du fameux Joseph Meïr, qui naquit dans cette ville l'an 1496[7]. Cet écrivain a raconté l'arrivée des Juifs espagnols à Avignon. Laissons-le parler lui-même. A la fin de l'année 1492, les bannis d'Espagne « arrivèrent par mer en Provence et se fixèrent, pendant quelque temps, à Avignon. Parmi eux se trouvaient mon oncle Don Bonafous, sa mère Préciosa, sa femme Prozete et ma mère Doloë, qui, dans sa jeu-

1. Dès qu'on sort des limites du Comtat, les rigueurs, les excès, les cruautés commencent. En 1490, les habitants d'Orange pillent les maisons des Juifs. (Arch. d'Orange, note de M. Chambaud, bibl. d'Avignon.)

2. Dom Vaissète, *Hist. gén. du Lang.*, liv. XXXIII, t. IV, p. 435. — Répertoire des anciennes arch. de la ville, f° 117.

3. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 444 et 453.

4. Délibérations de l'hôtel de ville, f° 137.

5. Beugnot, *Les Juifs d'occident*, 1re part., p. 135.

6. Transaction de 1486 entre la ville et les Juifs de Carpentras (*Recueil de Massillian, Carp. et son dioc.*, t. I, pièce 47. Voici le passage : « Singulis fere annis ab extraneis destrui ac invadi comminabantur [judei Carpentoractenses] » (à la bibl. d'Avignon).

7. Desmolets, *Mém. pour servir à l'hist. des Juifs de Prov.*

nesse, vivait dans la maison de sa mère. Ils rencontrèrent à Avignon mon père R. Josué des Cohanim[1]... Ils lui donnèrent ma mère en mariage au mois d'août 1495. Mais ils ne séjournèrent pas longtemps dans cette ville[2]. » Ce fut probablement le trop plein de la population juive à Avignon qui détermina le départ de la famille de Joseph Hacohen. En 1498, l'expulsion des Juifs de Provence dut, en effet, donner à cette cité de nouveaux hôtes[3]. Elle en reçut encore en 1501, lorsque Louis XII chassa pour la seconde fois les Juifs de la même province[4]. Ceux qui furent proscrits de la principauté d'Orange, en 1503 et en 1505, durent aussi, pour la plupart, se réfugier dans le Comtat Venaissin[5]. Ainsi, la ville d'Avignon était toujours une ville d'asile, et le pays Venaissin la terre hospitalière où les Israélites, persécutés et proscrits, venaient se reposer de leurs longues courses et oublier leurs malheurs.

Les fréquentes immigrations des Juifs dans le Comtat Venaissin s'expliquent, non seulement par la tolérance que leur accordaient les souverains du pays, et par la bienveillance particulière que leur témoignait la ville d'Avignon, mais aussi par la prospérité industrielle et commerciale de cette cité, qui ouvrait à leur esprit d'entreprise le vaste champ de la spéculation, et leur offrait de grandes facilités, soit pour l'écoulement de leurs marchandises, soit pour le placement de leurs capitaux.

Cette prospérité, qu'elle conserva pendant toute la dernière moitié du moyen âge, Avignon la dut à plusieurs causes. Heureusement située sur les bords du Rhône, c'est-à-dire sur une des grandes voies de communication entre le midi et le nord, elle participa à la fois au commerce de l'orient et de l'occident[6]. Erigée en république dès 1125 et remise en possession de son antique liberté, dont elle n'avait jamais perdu complètement le souvenir, elle en ressentit promptement les bienfaits, et, sûre

1. C'est-à-dire prêtres des descendants d'Aaron.

2. *Emek habaca*, p. 86. Je dois cette traduction à l'obligeance de M. Albert Cohn.

3. Beugnot, *ibid.*, p. 136.

4. Desmolets, *ibid.* — Columby, *De reb. gest. Vasi. ep.*

5. Desmolets, *ibid.* — Lapise, *Hist. d'Orange.* — *Annuaire de Vaucluse de* 1858, p. 25. — En 1503 les habitants d'Orange achetèrent l'expulsion des Juifs au prix de 300 écus (arch. d'Orange, des privil. Note de M. Chambaud).

6. Camb. Vell., *Annales*, t. VI, f° 171 v°. — Huet, *Hist. du com. et de la navig. des anc.*, ch. VIII. — Perrin, *États pontif. de Fr.*, p. 35.

désormais de ne plus travailler pour des maîtres et de conserver, à l'abri de ses institutions libres, la jouissance tranquille des fruits de son travail, elle redoubla d'activité et d'énergie, s'appliqua tout ensemble au négoce et à l'industrie, et trouva dans l'aisance et la richesse la juste récompense de ses labeurs[1]. Hospitalière envers les étrangers, les marchands italiens surtout, auxquels, à diverses époques, elle ouvrit généreusement ses portes[2] et même son conseil municipal[3], elle en reçut, en retour, de nouveaux procédés de fabrication, des relations de commerce toutes faites, la science et les secrets de la banque, l'inappréciable ressource d'abondants capitaux, de grands perfectionnements dans l'agriculture et ce savant système d'irrigation qui entretenait la fertilité naturelle des plaines lombardes[4]. Devenue au XIVe siècle la résidence des papes, elle vit accourir dans ses murs une foule d'étrangers partis de tous les points de la chrétienté, et put contempler, d'un œil à la fois réjoui et émerveillé, les richesses et les magnificences d'une cour somptueuse, les pompes des solennités religieuses, le luxe des ambassades, le grand train et l'existence vraiment princière des cardinaux[5]; le prodigieux accroissement de sa population, portée à un chiffre qu'elle ne devait plus atteindre[6]; l'augmentation rapide de sa consommation, qui fut doublée, triplée et même quintuplée; l'extension, non moins remarquable, de son commerce qui se trouva soudain, par toutes

1. Quelques-uns font remonter la fabrication des étoffes de laine à Avignon au IXe siècle. Au XIIIe il y avait des fabriques de verre dans le Lébéron (arch. de Cavaillon). En 1229, on construisit sur le canal de la Durançole deux moulins, l'un pour fouler les draps, l'autre pour moudre les grains (de Cairanne, *Éclaircss. sur les droits respec. des co-propriétaires des eaux découl. dans le canal de la Durance*. Avign. 1811). — Les statuts d'Avignon de 1243 parlent des orfèvres, des lapidaires, des bourreliers, des foulons, des tanneurs, des charpentiers de cette cité (*Cart. de Perc. Doria*, f° 122 et passim). — V. aussi le *Dictionn. des rues d'Avignon* de M. P. Achard. — Le tarif de la *leyde* d'Avignon au XIVe siècle indique les principales branches du commerce de cette ville. V. le ms. à la biblioth. d'Avignon.

2. Il en vint d'abord au XIIIe siècle, puis au XIVe et au XVe.

3. Les Florentins avaient dans le conseil de ville une *main* spéciale.

4. Perrin, *ibid.*, p. 36. — La lettre de change circulait dans le Comtat dès 1287 (arch. de Cav. — Deuxième rapport de M. Chambaud). Les réfugiés italiens faisaient à la fois le commerce et la banque (Actes not. du XIVe et du XVe siècle. — Vict. Leclerc, *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIV, p. 33).

5. Vict. Leclerc, *ibid.*, p. 39.

6. Quelques auteurs évaluent la population d'Avignon à cette époque à 100,000 âmes.

ces causes et surtout par l'adjonction du trafic des objets précieux, singulièrement modifié et agrandi. Privée par le départ des papes, par les désordres qui le suivirent, et par la sévérité des tribunaux ecclésiastiques[1], de presque toute son importance commerciale, Avignon, grâce aux encouragements d'une municipalité intelligente, qui ne cessait de protéger et de soutenir les métiers par des primes[2], devint au XVe siècle une ville manufacturière, et s'affranchit ainsi des tributs qu'elle payait à l'industrie étrangère.

La plus grande part du commerce et de l'industrie d'Avignon appartient naturellement aux auteurs de sa prospérité, c'est-à-dire aux marchands et aux banquiers italiens, lombards et florentins. Mais les Juifs eurent aussi la leur, moindre sans doute, surtout dans les dernières années du moyen âge, mais déjà considérable dans les premières.

Établis dans une ville de transit, sur la route du commerce de l'orient et de l'occident, et voisins des principaux marchés du midi, les Juifs d'Avignon purent, de bonne heure, donner ample satisfaction à ces admirables instincts commerciaux dont la nature les avait doués. D'Avignon, il leur fut facile de nouer des relations suivies avec Marseille, la *cité hébreuse*[3], et avec les entrepôts israélites de Narbonne, d'Agde[4] et de Vienne[5]. Rien n'empêche de croire que, sous les Mérovingiens, ils participèrent aux profits, comme aux dangers, de ce vaste commerce maritime que faisaient alors les Juifs du littoral méditerranéen et surtout ceux de Marseille[6]. Il est très possible aussi que, placés dans une situation très favorable pour se procurer des Sarrasins, nombreux dans le midi au VIIIe siècle, ils se soient, comme beaucoup d'Israélites à cette époque, livrés au trafic non moins odieux que lucratif des esclaves[7]. Nul doute qu'ils n'aient profité de la protection

1. Procès, dans les *Consultations* d'Étienne Bertrand, à propos d'intérêts à 6, à 11 et à 12 pour 100. — En 1438, on était obligé de révoquer les procédures ecclésiastiques à Avignon.

2. *Sommaire des conseils de* 1272 *à* 1500. — Cons. du 8 mars 1493. — Inventaire des arch. d'Avign. n° 504. — Archiv. d'Avign., boîte 15, cot. Q, 16.

3. Marseille est qualifiée d'Hebraea par Greg. de Tours. *Hist.*, t. II, p. 276.

4. Beugnot, *Les Juifs d'occident*, 2e part., p. 42. — Concil. Sirmondi I. I. p. 427. — Grég. Turon, lib. V, cap. 11, lib. VII, cap. 17.

5. Chorier, *Hist. de Bourg.*, t. I, p. 524.

6. Beugnot, *ibid.*

7. *Ibid.* — Vales, *Rer. franc.*, lib. XXI, p. 237. Le commerce des esclaves se faisait certainement à Avignon antérieurement au XIVe siècle. Le texte latin du tarif de la *leyde* de cette ville, plus ancien que le texte provençal, fixe à

et des encouragements que Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve accordèrent au commerce en général, et particulièrement à celui des Israélites qui purent circuler librement, avec leurs marchandises, même avec des esclaves, dans tout l'empire, sans être inquiétés ni soumis à aucun impôt ou péage[1]. Si, du IXe au XIIe siècle, ils ne furent pas, comme leurs frères du nord de la France[2], entièrement en possession du négoce, ils furent du moins les plus nombreux et les plus actifs agents du commerce, déjà considérable, que la ville d'Avignon entretenait avec Marseille. Au XIIe siècle, suivant toute probabilité, ils ne restèrent pas plus étrangers aux bienfaits de la liberté qu'à la prospérité de la république avignonaise, et l'on peut conjecturer, sans courir grand risque de se tromper, qu'ils contribuèrent, comme les Juifs de Provence, à faciliter le transport, dans les contrées du nord, des bijoux, des parfums, des épices, des riches habillements, des étoffes brochées, des draps aux couleurs éclatantes de l'Orient[3]. Ils firent, sans doute aussi, le trafic des produits agricoles du pays. Car, puisque les Juifs achetaient à l'archevêque d'Aix le kermès recueilli dans ses terres, nous ne voyons pas pourquoi ils n'auraient pas eu la facilité d'acquérir également et de vendre du blé, du vin, de l'huile[4], du miel et de la cire[5]. Les Juifs d'Avignon durent nécessairement exercer le même commerce que les Juifs d'Arles, d'Aix et de Marseille, avec lesquels ils étaient journellement en relation.

Au XIIIe siècle, les principales branches de ce commerce furent, comme par le passé, les étoffes et les épices du Levant, les pelleteries, l'alun, la laine, le maroquin, la soie crue et ouvrée, et surtout la cire, si nécessaire dans le moyen âge, où les bois cou-

trois deniers le droit de leude pour un Sarrasin vendu : *pro uno Sarraceno vendito tres denarios.*

1. Beugnot, *ibid.*, 1re partie, p. 77 et suiv.; 2e partie, p. 47 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 55.

3. *Ibid.*, p. 42-57. — Tous les ans, à Pâques, les Juifs d'Aix payaient à l'archevêque une cense de deux livres de poivre de bonne qualité : « *Duas libras optimi piperis pro censu anni* 1143 *et pro Rotulo et pro Lampade* » (charte de l'égl. métrop. d'Aix citée par Pitton, *Annales de l'église d'Aix*, p. 122).

4. Papon, t. III, p. 356.

5. V. une charte de 993 du Cartul. de S.-Victor, n° 77. Nous y trouvons la preuve que les Juifs de Provence faisaient déjà, au xe siècle, le commerce en gros du miel et de la cire.

vraient une partie de la Provence et où les olives étaient peu soignées[1]. Non contents de préparer eux-mêmes celle qu'on récoltait dans le pays, ils allaient en chercher encore jusqu'en Italie. « Ils vendirent pour les funérailles de saint Louis, évêque de Toulouse, qui furent faites à Marseille, cent cierges du poids de six livres chacun[2]. Lorsqu'on leur cédait quelque immeuble, il était ordinaire que le bailleur imposât une cense ou en cire ou en poivre[3]. » Nous voyons, en 1283, l'archevêque d'Aix lever divers tributs de poivre sur les Juifs d'Aix, d'Istre, de Saint-Maximin, de Lambesc, de Cadenet, de Trets, de Lauson et de Pertuis[4]. Quelques écrivains[5] en ont conclu avec raison que les Juifs de Provence s'adonnaient généralement alors au trafic des épices, rangées, à cause de leur prix élevé, parmi les objets de luxe[6].

Si, dans la dernière moitié du XIIIe siècle, le commerce des Juifs d'Avignon dut, comme celui des Juifs de France[7], souffrir de la concurrence des marchands italiens, lombards et florentins, il trouva bientôt, au XIVe siècle, une large compensation dans l'extension que donna aux affaires mercantiles le séjour de la cour pontificale dans l'antique bourg des Cavares. La bienveillance des papes protégea leur commerce comme leurs personnes. Nous n'avons remarqué, parmi les documents de cette époque, aucun règlement tendant à restreindre ou à gêner leur négoce. Nous les voyons, comme au XIIe siècle, se livrer au commerce lucratif des objets de prix et de luxe, épices, parfums[8], corail et perles pour les chapelets[9]. S'ils avaient abandonné le trafic des esclaves[10], ils commençaient déjà à rechercher celui des bestiaux[11].

1. Papon, *ibid.*, p. 354. — Fauris de Saint-Vincent, *Mém. sur l'état du comm. en Prov. au moyen âge*, p. 23. — La cire est désignée dans le tarif de la *leyde* d'Avignon.

2. C'était près de 8,000 francs de cire, monnaie d'aujourd'hui (v. Leber, p. 89).

3. Fauris de Saint-Vincent, *ibid.*

4. Acte de 1283 dans Pitton, *ibid.*, p. 160.

5. Fauris de Saint-Vincent, le P. Bougerel.

6. En 1317, la cire valait 2 sous 8 deniers 1/4 la livre, c'est-à-dire 13 francs 18 cent. d'aujourd'hui. — En 1450, le poivre se vendait 4. s. 4 d. la livre, c'est-à-dire 7 francs 94 cent. d'aujourd'hui (Leber, *Appréciation de la fortune privée, etc.*, p. 80 et 89).

7. Beugnot, *ibid.*, p. 65 et 60.

8. Actes du notaire Chaberti de 1396.

9. Actes du notaire Basinelli de 1394.

10. Voir le passage déjà cité de la *leyde* d'Avignon au XIVe siècle.

11. Ils faisaient du moins ce commerce au commencement du siècle suivant.

C'était là le commerce des plus riches. Ceux qui l'étaient moins s'efforçaient de le devenir par le trafic des marchandises de première nécessité, plus faciles à écouler comme à acquérir, telles que denrées alimentaires, huiles, céréales, objets de literie, couvertures, surtouts, coussins, étoffes de drap et de laines pour manteaux et pour vêtements[1].

Pour la plupart des Juifs peu aisés, le commerce de détail était une grande ressource. Ils se faisaient les facteurs, les courtiers des riches négociants, colportaient, à travers la ville et dans la banlieue, des étoffes qu'ils montraient comme échantillons, ou même qu'ils vendaient, lorsqu'ils en trouvaient un bon prix. Naturellement, ils devaient offrir des garanties aux fabricants et aux marchands qui les employaient. Ils ne pouvaient donc exercer ce métier de *courtiers-colporteurs* que s'ils avaient des biens ou des capitaux pour répondre des marchandises qu'on leur confiait. Ceux qui n'en avaient point, ou n'en avaient point assez, prenaient un associé juif ou chrétien[2] qui leur servait de caution, ou bien une femme qui leur apportait une dot. Peu de chrétiens se livraient à cette sorte de courtage : les Juifs l'exerçaient presque exclusivement. Dans le serment prêté par les *courtiers porteurs d'étoffes* le 6 octobre 1374, nous en trouvons quatre-vingt-quatorze en tout, dont quatre-vingt-sept juifs et sept chrétiens seulement[3]. Les Juifs se chargeaient aussi du placement des bois, mais ce genre de courtage n'était pas tout entier entre leurs mains. Sur soixante-deux courtiers en bois, qui prêtent encore serment le 6 octobre 1374, nous comptons quarante et un Juifs et vingt et un chrétiens[4]. Les Juifs d'Avignon et du Comtat s'associaient entre eux, non seulement pour faire le courtage, mais aussi pour faire le commerce[5]. Nous voyons même des chrétiens figurer parmi leurs associés[6]. Sans doute, le

1. Actes du notaire Basinelli de 1377 et de 1394.

2. Le concile d'Avignon de 1209 menace de l'excommunication les chrétiens qui s'associent avec des Juifs pour faire le commerce. Ces associations existaient donc déjà au XIIIe siècle.

3. Juramenta corretariorum portitorum raubarum et aliarum rerum (registre des cons. de l'hôtel de ville d'Avignon, t. I, f° 28 v°. Conseil du 6 oct. 1377).

4. Juramentum corretariorum ligni, *ibid.*

5. Actes du notaire Basinelli de 1377.

6. Jean de Narbonne, savetier d'Avignon, et Salomon Agulhe, Juif de la même ville, achètent de moitié au facteur de Jean Cardelini (un Italien probablement) pour 15 florins de drap (Basinelli, acte du 6 fév. 1377). — Noble

désir d'étendre leurs affaires a, plus d'une fois, poussé les Juifs à recourir à l'association, dont les avantages leur étaient depuis longtemps connus[1]; mais, le plus souvent, ils y ont été contraints par la faiblesse de leurs ressources. Si quelques-uns ont pu se livrer au grand commerce et soutenir la redoutable concurrence des marchands italiens, le plus grand nombre a dû se contenter du commerce de détail.

Il en fut de même au xve siècle : les gros capitaux et, par conséquent, les grosses affaires, restèrent encore aux mains des marchands étrangers. La supériorité financière des Italiens ne fut pas la seule cause de l'affaiblissement du négoce des Juifs : ils ne ressentirent pas moins que les chrétiens, et peut-être davantage, le coup porté au commerce d'Avignon par le départ des papes. Les troubles, les guerres qui naquirent du grand schisme, les dévastations, les épidémies qui désolèrent le Comtat, atteignirent sans doute plus directement les Juifs, parce que l'état médiocre de leurs fortunes les mettait, pour la plupart, moins à même de supporter ou de réparer les pertes occasionnées par ces fléaux. Les rigueurs des bulles pontificales[2], la sévérité des tribunaux ecclésiastiques, n'entravèrent pas moins leurs opérations commerciales que leurs opérations financières. S'ils ne furent pas complètement ruinés, comme pourraient le faire croire les plaintes, vraisemblablement exagérées, qu'ils adressèrent à Nicolas V[3], ils furent du moins considérablement appauvris. Nous en avons la preuve dans les actes des notaires du xve siècle, qui témoignent constamment de la supériorité commerciale des chrétiens sur les Juifs[4].

Bernard Burgundionis s'associe avec trois Juifs de l'Isle (Bonthosii, not. acte du 2 mai 1419).

1. En 1263, une compagnie de Juifs achète le péage de l'Hers.

2. Voir la bulle de l'anti-pape Benoît XIII publiée à Valence en 1415, la bulle d'Eugène IV qui renouvelle celle de Benoît XIII en 1442, la bulle de Nicolas V qui renouvelle en 1451 celle d'Eugène IV et défend aux chrétiens de s'associer avec les Juifs (Oder. Reyn., *An. eccl.*, an. 1451). — Une bulle de Pie II de 1458 interdit aux chrétiens de souscrire des obligations au profit des Juifs (collect. Tissot, *Choix de différentes pièces*, t. II, n° 4, à la bibl. de Carpent.). — V. aussi la bulle de Pie II du 25 août 1459 résumée par Cottier, notes, etc., p. 133. — Pie II, Paul II, Sixte IV, Léon X prohibent la vente des denrées alimentaires faite par les Juifs (*Réponse du pape aux ambassadeurs*, aux arch. d'Avignon).

3. Bref de Sixte IV de 1479 où sont relatées les lettres de Nicolas V.

4. En 1406, les chrétiens font quatre fois plus d'affaires que les Juifs. Même

Dans ces circonstances difficiles, les marchands juifs déployèrent une remarquable énergie. Le commerce étant la principale ressource du plus grand nombre, les Israélites d'Avignon trouvèrent dans leur génie inventif le moyen d'en conserver la faible part qui leur restait encore. L'activité fiévreuse du travail, les avantages de l'association, la hardiesse des opérations, la nouveauté des spéculations, la ruse et l'adresse à tourner les obstacles, leur permirent, sinon de lutter avec avantage, du moins de se soutenir contre une concurrence écrasante, de parer aux éventualités malheureuses et d'atténuer les funestes effets d'une législation souvent rigoureuse. C'est ainsi que nous les voyons tous, hommes, femmes et enfants, se livrer, sans trêve ni repos et sans le moindre souci des fatigues, au commerce et à la banque tout ensemble[1]; c'est ainsi que nous les voyons passer des actes de société, soit entre eux, soit avec des chrétiens[2], agrandir, multiplier leurs affaires et augmenter leurs bénéfices par la réunion des petits capitaux et par l'alliance du capital et du travail; se lancer sans hésitation dans la voie dangereuse des emprunts, et user habilement du crédit que leur donne la solidarité de toute la communauté à l'égard des engagements contractés par ses membres[3]; mêler et ajouter le louage à la vente, rechercher surtout, sans négliger pourtant les affaires au comptant, moins lucratives mais plus sûres, les profits souvent considérables, mais si chanceux, de la vente à terme et du marché à livrer, vendre à longue ou à courte échéance[4], s'engager à remettre à l'acheteur telle ou telle marchandise à époque fixe et au prix convenu d'avance[5]; ache-

résultat en 1407, en 1408 et durant tout le xve siècle. Voir les actes des notaires.

1. Actes des notaires déjà cités *passim*.

2. Mêmes actes et surtout ceux de Bonthosii.

3. Les Juifs d'Avignon doivent à Guillaume Géladi, marchand de Bourg-en-Bresse (un marchand de toile probablement), 664 florins. Ils ne peuvent payer, et plusieurs sont incarcérés dans les prisons de la vice-gérance. En 1491, ils obtiennent du temps, s'engagent à payer la somme de 664 florins en divers termes, et la payent en effet, car l'acte est cancellé. (Actes du not. Chateauneuf, chez M. Vincenty.) — En 1435, un Juif d'Avignon loue des objets de literie (actes de Jacques Girardi).

4. Il y a beaucoup de ventes à terme dans les actes des notaires.

5. Le 15 mai 1436, Mossé Roberty, Juif d'Avignon, vend au prix de 24 florins douze saumées ou salmées de blé, livrables dans deux mois (actes de Philippe de Bruges). — V. aussi un acte de P. Garnerety du 16 mai 1406.

ter, l'argent à la main, les récoltes sur pied[1]; profiter adroitement de la hausse et de la baisse, et, peut-être, la créer eux-mêmes à volonté; chercher des protecteurs parmi les puissants et les courtisans; courtiser eux-mêmes, implorer, mendier des exemptions, des faveurs, des privilèges; payer largement les services de ceux qui les leur procurent et acheter à grand prix de vigilants défenseurs de leurs intérêts[2].

C'est ainsi que la finesse et la souplesse de leur intelligence fournirent aux Juifs les moyens de conserver leur négoce malgré la concurrence des marchands italiens, et de prévenir les désastres et la ruine dont ils se voyaient menacés par les ordonnances pontificales et les règlements municipaux, promptement oubliés d'ailleurs ou rarement appliqués. Le commerce des Juifs, quoique amoindri, continua donc de se maintenir au XVe siècle. Les affaires au comptant, moins importantes, mais plus nombreuses que les affaires à terme, ne cessèrent point de lui donner une certaine animation. Si le négoce des Juifs avait complètement manqué de vie et d'activité, il serait difficile de s'expliquer la jalousie des petits commerçants chrétiens. Ceux-ci, suivant le progrès général des temps, commençaient sans doute à rechercher les gains tentants de la vente au détail, et, comme la concurrence des Juifs les gênait, ils essayaient de s'en débarrasser. Ils attaquaient leur probité de marchands, décriaient leurs marchandises et réclamaient contre eux des lois de rigueur. Ils les accusaient de frauder les denrées et de tromper les acheteurs. Ils allaient jusqu'à se plaindre de leurs manières engageantes, de leur empressement à introduire chez eux les chalands, et obtenaient la remise en vigueur d'une vieille loi municipale de 1243,

1. Le 20 juin 1435, Salomon Astruc de Carcassonne, Juif d'Avignon, achète pour 27 florins deux salmées de blé livrables dans un mois (actes de Jacques Girardi). — Les représentants des communes aux États du Comtat Venaissin demandent qu'il soit interdit aux Juifs d'acheter les récoltes sur pied (*Répert. gén. des arch. du pays de* 1400 *à* 1700).

2. Nous voyons en 1458 le pape Pie II revenir sur la défense faite aux Juifs du Comtat d'affermer les revenus de la chambre apostolique (bref de Pie II dans la coll. Tissot, à la bibl. de Carp.). En 1447, les Juifs peuvent faire parvenir leurs plaintes à Nicolas V. En 1479, ils obtiennent de Sixte IV la confirmation d'anciens privilèges. Tout cela nous fait croire que les Juifs avaient déjà probablement à Rome un chargé d'affaires, comme ils en auront un en 1558. Peut-être les ambassadeurs de 1479, qui leur apportent la confirmation de certains privilèges et qui sont désavoués par la ville, étaient-ils gagnés par eux. L'or des Juifs était déjà doué d'une merveilleuse puissance.

qui défendait aux marchands d'arrêter, de tourmenter les passants, et de les attirer par l'habit dans leurs boutiques[1]. Les courtiers, parmi lesquels on comptait alors à Avignon beaucoup de clercs tonsurés[2], n'étaient ni les derniers, ni les moins ardents à se plaindre de leurs collègues israélites, qu'ils représentaient comme des gens peu délicats, toujours disposés à aller sur le marché des autres et à prendre la commission pour eux. C'est probablement à leur instigation que la municipalité déclarait ne plus vouloir, désormais, tolérer un tel abus[3]. Les marchands de grains reprochaient naïvement aux Juifs de les prévenir sur les marchés, de se rendre aux aires, pour faire leurs approvisionnements, au temps de la moisson, et même d'acheter les blés sur pied[4]. Mais, de bonne foi, qui les empêchait d'en faire autant, d'acheter l'argent à la main, comme les Juifs, et d'accaparer les grains en courant les risques de la baisse et les chances de la hausse?

Quant aux branches de commerce que les Juifs affectionnaient plus particulièrement, elles furent les mêmes que dans le siècle précédent. Les gros capitalistes continuèrent de s'enrichir dans le trafic des bijoux[5], des drogues, des épices et autres objets de luxe, des laines, des toiles, des bestiaux[6] et des produits du pays[7]. Les petits se rabattirent, comme par le passé, sur la vente au détail des vêtements, des étoffes, drap, bure, laine, futaine, des chiffons, des objets de literie, matelas, coussins, couvertures, etc.[8]. Non seulement les Juifs vendaient des marchandises neuves, mais aussi des marchandises de rencontre. Ils s'adonnaient déjà à la friperie[9], métier auquel ils devaient être restreints plus tard

1. Criées de la police d'Avignon en 1458.

2. Camb. Vell., t. IV, f° 120.

3. Mêmes criées de la police.

4. Répert. gén. des archives du pays. — Réponse du pape aux ambassadeurs, sans date, aux arch. d'Avignon.

5. Pierre Garnerety, actes de 1408, 1409 et 1410. — Jacques Girardi, actes de 1425, 1427 et 1435.

6. Fauris de Saint-Vincent, mémoire déjà cité. — Actes des notaires précédents, plus ceux de Bonthosii.

7. Mêmes actes. Nous y trouvons des achats et des ventes de blé, d'avoine, de vin, d'huile et d'amandes.

8. Actes de notaires déjà cités. — En 1481, un Juif d'Avignon loue à la ville des coussins, des matelas, des couvertures (délib. du conseil de ville). — Criées de la police d'Avignon de 1458.

9. Nous voyons des Juifs vendre et acheter des cuirasses, de vieux linges,

par la jalousie des chrétiens et la sévérité des bulles pontificales. Il est à remarquer d'ailleurs qu'ils n'exploitaient pas qu'un seul genre de commerce. Souvent tel qui vendait des grains vendait tout aussi bien des bijoux, des laines, des toiles, des étoffes quelconques[1]. Nous avons déjà vu que les Juifs, selon l'usage du temps, faisaient simultanément le négoce et la banque[2].

Les Israélites d'Avignon, comme ceux de France, n'entreprirent que fort tard le commerce de l'argent. Ils eurent pour prédécesseurs et pour maîtres dans la science financière les Lombards, les Cahorsins et les Florentins[3]. Le plus ancien document que nous ayons sur l'*usure* des Juifs du Comtat est le concile d'Avignon de 1209 qui l'interdit formellement[4]. Ce n'est donc que vers la fin du XIIe siècle, ou dans les premières années du XIIIe, que les Juifs d'Avignon ont réuni la banque au trafic des marchandises. Dans le principe, la banque, opération accessoire, bornée au placement de leurs économies, ne les absorba jamais tout à fait : elle ne les détourna ni du négoce, ni des métiers, ni de la médecine, ni des autres professions. A vrai dire, elle ne fut pour eux qu'un essai; ils en furent promptement dégoûtés et par l'invincible concurrence des banquiers lombards et florentins qui, maîtres du marché financier et en possession de toutes les grandes affaires[5], ne leur laissaient que les petites, et par les rigueurs sévères du clergé, qui ne tolérait pas le prêt à intérêt, même au taux le plus modéré. Vers la fin du XIIIe siècle, ils y avaient probablement renoncé, puisqu'ils ne sont nommés ou désignés comme banquiers, ni dans les conciles d'Avignon de 1279 et de 1282, ni dans la lettre écrite en 1294 par Charles II, comte de Provence, à l'évêque d'Avignon, pour l'inviter à faire rendre gorge aux usuriers[6].

Dans le courant du XIVe siècle, la banque des Juifs prit certainement un développement déjà considérable, puisque nous voyons

des vases et des ustensiles de ménage (actes des notaires). — Criées de la pol. d'Avig. de 1458.

1. Actes des notaires.

2. *Ibid.*

3. Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, 2e partie, p. 56 et 57.

4. *Spicil.* d'Achéry, p. 704.

5. C'est presque toujours aux Italiens qu'on s'adresse pour les emprunts considérables.

6. Lab. coll. concil., t. XI, p. 1050 et 1174. — Lettre de Charles II, aux arch. d'Avignon, boîte 16e, pièce 14e, cot. O.

en 1377 une Juive d'Avignon placer des fonds non seulement dans le Comtat, mais aussi dans la principauté d'Orange, en Provence, en Languedoc et jusque dans le Roussillon [1]. Ces progrès du commerce de l'argent, chez les Juifs, furent dus, tout à la fois, et aux encouragements du pouvoir temporel, et à la tolérance de la papauté. Le roi Robert, un des princes les plus éclairés de son temps, leur accorda de grands privilèges [2], et, entre autres, celui de faire l'*usure*, c'est-à-dire de prêter à intérêt [3]; il les autorisa à exiger les intérêts de leurs créances, intérêts modérés sans doute et qu'il dut fixer lui-même d'après les traditions de la loi romaine, qui s'était maintenue dans le pays; il ne voulut pas qu'ils pussent être contraints à restituer ces *usures*, et leur permit de conserver les gages déposés chez eux jusqu'à complet remboursement de la somme prêtée. C'était, tout ensemble, et favoriser la banque des Juifs, et les protéger contre la mauvaise foi et les pièges de quelques débiteurs chrétiens peu loyaux. Plus d'une fois, sans doute, il était arrivé que de malhonnêtes gens, après avoir fait engager par leurs domestiques des objets chez les Juifs, étaient venus ensuite les réclamer, sous prétexte que ces objets leur avaient été dérobés. Trompé d'abord par les plaintes des chrétiens, le roi Robert défendit aux Juifs de prêter sur gage aux domestiques à l'insu de leurs maîtres. Mais plus tard, mieux instruit et parfaitement édifié sur les ruses des chrétiens et sur l'innocence des Juifs, il décida que la restitution des gages réclamés serait toujours précédée de la restitution de l'argent prêté [4]. Par ce règlement, plein de sagesse et de justice, le roi Robert rendit aux Juifs un service particulièrement remarquable. Clément VII [5] n'acquit pas moins de droits à leur reconnaissance; il défendit de les enlever, dans les causes relatives à leur banque, à la juridiction de leurs juges naturels, c'est-à-dire des juges de Saint-Pierre [6]. C'était encore les protéger contre les déloyales manœuvres de certains débiteurs peu scrupuleux, qui, pour se

1. Actes de Rasinelli.

2. Papon, *Hist. de Prov.*, t. III, p. 118. — Bonif. de Vitalinis, *Comment. des Clementin.*, p. 68 v°.

3. L'erection des tables de prêt était un droit régalien que le prince accordait moyennant un certain prix. Quasi facultas hanc ad regalia et supremam potestatem spectat (Zipoeus, *Jur. pont.* lib. V, de usuris, n° 6).

4. Bonif. de Vitalinis, *ubi sup.*

5. Robert de Genève.

6. Les juges de Saint-Pierre étaient les représentants du pouvoir temporel.

soustraire à l'obligation de payer les intérêts de leurs dettes, les accusaient d'usure devant les tribunaux ecclésiastiques, toujours partiaux en faveur des chrétiens, toujours disposés à bien accueillir leur plaintes et à condamner les Juifs[1].

Encouragées par ces faveurs, leurs opérations financières prirent une nouvelle extension. Ils virent accourir chez eux toutes les classes de la société, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, les artisans, les communes et surtout les habitants des campagnes[2]. Néanmoins, au XIVe siècle, la banque des Juifs n'atteignit jamais de grandes proportions. La faveur du pouvoir temporel ne dura pas longtemps, la protection et la tolérance du saint-siège ne furent que momentanées. Tous les papes ne montrèrent pas la même complaisance envers les banquiers juifs, et Urbain V poursuivit de ses rigueurs les usuriers de toutes les nations[3]. La sévérité des tribunaux ecclésiastiques n'était point un encouragement pour les Juifs. La mauvaise foi de leurs débiteurs chrétiens, et l'impossibilité de faire emprisonner pour dettes les citoyens d'Avignon[4], devaient arrêter l'audace des plus entreprenants. Enfin la concurrence des Florentins et des Lombards, toujours maîtres du marché financier, leur ôtait jusqu'au séduisant espoir de ces gains prodigieux qui déterminent le spéculateur ébloui à se lancer, les yeux fermés, à travers tous les risques. Aussi le chiffre des opérations financières des Juifs est-il très restreint. D'après les protocoles du notaire Basinelli, dans les six premiers mois de l'année 1377 ils n'ont fait que 25 prêts d'argent s'élevant ensemble à 299 florins[5], c'est-à-dire à 240 francs, qui en vaudraient aujourd'hui 13,200 environ. Dans les six premiers mois de 1394, ils en ont fait pour 1204 francs (66,453 francs environ d'aujourd'hui), c'est-à-dire quatre fois plus; mais ce chiffre n'est pas très fort relativement à l'importance commerciale d'Avignon et au nombre des Juifs de cette ville, qui doit être évalué à plus de 850 âmes. La plupart ne prêtent d'ailleurs que de faibles sommes. Excepté le médecin Nathan Creyssentii, qui

1. Lettres de Clément VII relatées dans une bulle de Sixte IV de l'an 1479. — Angl. Grim, *Docum.*, f° 301 et *passim*, aux arch. d'Avignon.
2. Actes de Basinelli de 1394.
3. Angl. Grim, *Docum.*, f° 274 et suiv.
4. Loi municip. de 1327.
5. Le florin d'Avignon valait presque un cinquième de moins que la livre tournois.

prête, en diverses opérations, 606 florins, c'est-à-dire deux fois plus à lui seul que tous ses coreligionnaires réunis, les Juifs ne font généralement souscrire que de petites obligations de 1 à 10 florins; celles de 10 à 50 sont très rares, et celles de 50 à 100 le sont encore davantage[1].

Au XVIe siècle, les mêmes circonstances qui paralysaient leur négoce frappèrent aussi de langueur la banque des Juifs. Leurs opérations financières furent surtout contrariées, et souvent même complètement suspendues, par les prohibitions des papes ou de leurs lieutenants. L'interdiction fréquente de prêter à intérêt, l'obligation éventuelle de restituer leurs *usures*, l'impossibilité d'acheter des créances souscrites par des chrétiens et de prendre hypothèque sur leurs biens, la défense de poursuivre le remboursement de leurs prêts par les voies ordinaires de la saisie et de la contrainte par corps[2], toutes ces tracasseries, tous ces obstacles, joints à la mauvaise foi de certains débiteurs, eurent pour résultat, non seulement de les dégoûter du commerce de l'argent, plein de dangers pour eux et dépourvu de toute garantie comme de toute sécurité, mais aussi de les appauvrir et quelquefois peut-être de les ruiner[3]. Loin donc de s'accumuler dans leurs mains, les capitaux s'en échappèrent. Le roulement de fonds de la banque des Juifs fut encore moins considérable qu'au siècle précédent : plus que jamais le numéraire afflua chez les Italiens. En 1443, Jacques Pélégrini prête à la ville d'Avignon 6,000 florins, c'est-à-dire cinq fois plus que n'en ont prêté, d'après les actes notariés, tous les Juifs d'Avignon ensemble[4]. Dans la première moitié du XVe siècle, l'argent devint si rare chez ces derniers qu'ils furent obligés d'en emprunter aux marchands, aux bourgeois et même aux ecclésiastiques. Leur misère fut si grande qu'ils ne purent payer leurs dettes, et que, sous le coup des poursuites de leurs créanciers, ils furent réduits à implorer la grâce d'un sursis que le pape Nicolas V s'empressa de leur accorder[5]. Bien que la pratique de l'emprunt fût habituelle aux Juifs, bien qu'elle ne fût souvent qu'un moyen adroit de consolider leur établissement, en

1. Actes de Basinelli de 1377 et de 1394.
2. Bulle de Benoît XIII déjà citée. — Statuts du cardinal de Foix de 1441, dans les stat. du Comtat Venaissin trad. par Vasq. Phileul.
3. Bref de Sixte IV de 1479.
4. Actes de Jacques Girardi de 1447, et les actes des not. déjà cités.
5. Bref de Sixte IV de 1479.

intéressant leurs créanciers à leur conservation et à leur prospérité, néanmoins leur pénurie, quand même elle serait exagérée dans leurs plaintes, ne peut être mise en doute, puisque les nombreuses poursuites dirigées alors contre eux par les chrétiens en font foi[1].

Ainsi donc, la banque des Juifs, souvent entravée par la sévérité des règlements et des tribunaux ecclésiastiques, énervée d'ailleurs par le manque des capitaux, ne fit que languir durant tout le XVe siècle. Pour le chiffre des affaires, ils demeurèrent toujours au-dessous des chrétiens ; pour l'importance, ils ne purent même pas se mesurer avec eux. Ils ne firent qu'un nombre d'opérations fort restreint, et ne prêtèrent, sauf de rares exceptions, que de très petites sommes. En résumé, au moyen âge leur banque resta toujours faible, inactive, impuissante, et quand bien même ils mériteraient le reproche d'usure qu'on leur adresse si souvent, le mal produit par leur prétendue avidité ne pourrait jamais avoir atteint des proportions bien considérables.

Mais, sans doute, les Juifs d'Avignon et du Comtat n'ont pas tous mérité ce reproche, dont l'origine veut d'ailleurs être expliquée. Au moyen âge, l'Église, qui ne tolérait pas le prêt à intérêt, désignait sous le nom d'*usure* un intérêt quelconque, si minime qu'il fût, 1 ou 2 pour cent par exemple : *quidquid percipitur ultra sortem usura est*[2]. Nous autres modernes, nous distinguons l'intérêt légitime, qui est fixé par la loi, de l'intérêt illégitime, qui n'a d'autres limites que celles qu'une insatiable avidité consent à s'imposer elle-même. Si nous tenons compte de cette différence, le mot *usure* nous paraîtra dans les vieux auteurs et dans les vieux diplômes beaucoup moins effrayant, et nous comprendrons qu'il ait pu être appliqué au prêt à intérêt fait dans les conditions légales.

Si, lorsqu'on reproche aux Juifs d'avoir fait l'usure, on entend dire qu'ils ont prêté à intérêt, la question n'est pas douteuse ; ils ont presque tous fait l'*usure ;* mais, si l'on veut dire qu'ils ont prêté à un intérêt illégal, excessif, nous croyons qu'on sera obligé d'admettre de nombreuses exceptions. L'avarice étant un

1. *Ibid.* — Actes de P. Garnerety de 1406 et de Chateauneuf de 1491.

2. Oldrade donne une définition analogue de l'usure : *Usura est quidquid mutuale sorti accedit* (*Consil.* CCXXXVIII, f° 68). Au moyen âge, presque tous les chrétiens prirent le mot *usure* dans le sens que lui donnait l'Église.

prête, en diverses opérations, 606 florins, c'est-à-dire deux fois plus à lui seul que tous ses coreligionnaires réunis, les Juifs ne font généralement souscrire que de petites obligations de 1 à 10 florins; celles de 10 à 50 sont très rares, et celles de 50 à 100 le sont encore davantage[1].

Au XVIe siècle, les mêmes circonstances qui paralysaient leur négoce frappèrent aussi de langueur la banque des Juifs. Leurs opérations financières furent surtout contrariées, et souvent même complètement suspendues, par les prohibitions des papes ou de leurs lieutenants. L'interdiction fréquente de prêter à intérêt, l'obligation éventuelle de restituer leurs *usures*, l'impossibilité d'acheter des créances souscrites par des chrétiens et de prendre hypothèque sur leurs biens, la défense de poursuivre le remboursement de leurs prêts par les voies ordinaires de la saisie et de la contrainte par corps[2], toutes ces tracasseries, tous ces obstacles, joints à la mauvaise foi de certains débiteurs, eurent pour résultat, non seulement de les dégoûter du commerce de l'argent, plein de dangers pour eux et dépourvu de toute garantie comme de toute sécurité, mais aussi de les appauvrir et quelquefois peut-être de les ruiner[3]. Loin donc de s'accumuler dans leurs mains, les capitaux s'en échappèrent. Le roulement de fonds de la banque des Juifs fut encore moins considérable qu'au siècle précédent : plus que jamais le numéraire afflua chez les Italiens. En 1443, Jacques Pélégrini prête à la ville d'Avignon 6,000 florins, c'est-à-dire cinq fois plus que n'en ont prêté, d'après les actes notariés, tous les Juifs d'Avignon ensemble[4]. Dans la première moitié du XVe siècle, l'argent devint si rare chez ces derniers qu'ils furent obligés d'en emprunter aux marchands, aux bourgeois et même aux ecclésiastiques. Leur misère fut si grande qu'ils ne purent payer leurs dettes, et que, sous le coup des poursuites de leurs créanciers, ils furent réduits à implorer la grâce d'un sursis que le pape Nicolas V s'empressa de leur accorder[5]. Bien que la pratique de l'emprunt fût habituelle aux Juifs, bien qu'elle ne fût souvent qu'un moyen adroit de consolider leur établissement, en

1. Actes de Basinelli de 1377 et de 1394.
2. Bulle de Benoît XIII déjà citée. — Statuts du cardinal de Foix de 1441, dans les stat. du Comtat Venaissin trad. par Vasq. Phileul.
3. Bref de Sixte IV de 1479.
4. Actes de Jacques Girardi de 1447, et les actes des not. déjà cités.
5. Bref de Sixte IV de 1479.

intéressant leurs créanciers à leur conservation et à leur prospérité, néanmoins leur pénurie, quand même elle serait exagérée dans leurs plaintes, ne peut être mise en doute, puisque les nombreuses poursuites dirigées alors contre eux par les chrétiens en font foi[1].

Ainsi donc, la banque des Juifs, souvent entravée par la sévérité des règlements et des tribunaux ecclésiastiques, énervée d'ailleurs par le manque des capitaux, ne fit que languir durant tout le xve siècle. Pour le chiffre des affaires, ils demeurèrent toujours au-dessous des chrétiens ; pour l'importance, ils ne purent même pas se mesurer avec eux. Ils ne firent qu'un nombre d'opérations fort restreint, et ne prêtèrent, sauf de rares exceptions, que de très petites sommes. En résumé, au moyen âge leur banque resta toujours faible, inactive, impuissante, et quand bien même ils mériteraient le reproche d'usure qu'on leur adresse si souvent, le mal produit par leur prétendue avidité ne pourrait jamais avoir atteint des proportions bien considérables.

Mais, sans doute, les Juifs d'Avignon et du Comtat n'ont pas tous mérité ce reproche, dont l'origine veut d'ailleurs être expliquée. Au moyen âge, l'Église, qui ne tolérait pas le prêt à intérêt, désignait sous le nom d'*usure* un intérêt quelconque, si minime qu'il fût, 1 ou 2 pour cent par exemple : *quidquid percipitur ultra sortem usura est*[2]. Nous autres modernes, nous distinguons l'intérêt légitime, qui est fixé par la loi, de l'intérêt illégitime, qui n'a d'autres limites que celles qu'une insatiable avidité consent à s'imposer elle-même. Si nous tenons compte de cette différence, le mot *usure* nous paraîtra dans les vieux auteurs et dans les vieux diplômes beaucoup moins effrayant, et nous comprendrons qu'il ait pu être appliqué au prêt à intérêt fait dans les conditions légales.

Si, lorsqu'on reproche aux Juifs d'avoir fait l'usure, on entend dire qu'ils ont prêté à intérêt, la question n'est pas douteuse ; ils ont presque tous fait l'*usure ;* mais, si l'on veut dire qu'ils ont prêté à un intérêt illégal, excessif, nous croyons qu'on sera obligé d'admettre de nombreuses exceptions. L'avarice étant un

1. *Ibid.* — Actes de P. Garnerety de 1406 et de Chateauneuf de 1491.

2. Oldrade donne une définition analogue de l'usure : *Usura est quidquid mutuate sorti accedit* (*Consil.* CCXXXVIII, f° 68). Au moyen âge, presque tous les chrétiens prirent le mot *usure* dans le sens que lui donnait l'Église.

prête, en diverses opérations, 606 florins, c'est-à-dire deux fois plus à lui seul que tous ses coreligionnaires réunis, les Juifs ne font généralement souscrire que de petites obligations de 1 à 10 florins; celles de 10 à 50 sont très rares, et celles de 50 à 100 le sont encore davantage[1].

Au XVIe siècle, les mêmes circonstances qui paralysaient leur négoce frappèrent aussi de langueur la banque des Juifs. Leurs opérations financières furent surtout contrariées, et souvent même complètement suspendues, par les prohibitions des papes ou de leurs lieutenants. L'interdiction fréquente de prêter à intérêt, l'obligation éventuelle de restituer leurs *usures*, l'impossibilité d'acheter des créances souscrites par des chrétiens et de prendre hypothèque sur leurs biens, la défense de poursuivre le remboursement de leurs prêts par les voies ordinaires de la saisie et de la contrainte par corps[2], toutes ces tracasseries, tous ces obstacles, joints à la mauvaise foi de certains débiteurs, eurent pour résultat, non seulement de les dégoûter du commerce de l'argent, plein de dangers pour eux et dépourvu de toute garantie comme de toute sécurité, mais aussi de les appauvrir et quelquefois peut-être de les ruiner[3]. Loin donc de s'accumuler dans leurs mains, les capitaux s'en échappèrent. Le roulement de fonds de la banque des Juifs fut encore moins considérable qu'au siècle précédent : plus que jamais le numéraire afflua chez les Italiens. En 1443, Jacques Pélégrini prête à la ville d'Avignon 6,000 florins, c'est-à-dire cinq fois plus que n'en ont prêté, d'après les actes notariés, tous les Juifs d'Avignon ensemble[4]. Dans la première moitié du XVe siècle, l'argent devint si rare chez ces derniers qu'ils furent obligés d'en emprunter aux marchands, aux bourgeois et même aux ecclésiastiques. Leur misère fut si grande qu'ils ne purent payer leurs dettes, et que, sous le coup des poursuites de leurs créanciers, ils furent réduits à implorer la grâce d'un sursis que le pape Nicolas V s'empressa de leur accorder[5]. Bien que la pratique de l'emprunt fût habituelle aux Juifs, bien qu'elle ne fût souvent qu'un moyen adroit de consolider leur établissement, en

1. Actes de Basinelli de 1377 et de 1394.
2. Bulle de Benoît XIII déjà citée. — Statuts du cardinal de Foix de 1441, dans les stat. du Comtat Venaissin trad. par Vasq. Phileul.
3. Bref de Sixte IV de 1479.
4. Actes de Jacques Girardi de 1447, et les actes des not. déjà cités.
5. Bref de Sixte IV de 1479.

intéressant leurs créanciers à leur conservation et à leur prospérité, néanmoins leur pénurie, quand même elle serait exagérée dans leurs plaintes, ne peut être mise en doute, puisque les nombreuses poursuites dirigées alors contre eux par les chrétiens en font foi[1].

Ainsi donc, la banque des Juifs, souvent entravée par la sévérité des règlements et des tribunaux ecclésiastiques, énervée d'ailleurs par le manque des capitaux, ne fit que languir durant tout le XVe siècle. Pour le chiffre des affaires, ils demeurèrent toujours au-dessous des chrétiens ; pour l'importance, ils ne purent même pas se mesurer avec eux. Ils ne firent qu'un nombre d'opérations fort restreint, et ne prêtèrent, sauf de rares exceptions, que de très petites sommes. En résumé, au moyen âge leur banque resta toujours faible, inactive, impuissante, et quand bien même ils mériteraient le reproche d'usure qu'on leur adresse si souvent, le mal produit par leur prétendue avidité ne pourrait jamais avoir atteint des proportions bien considérables.

Mais, sans doute, les Juifs d'Avignon et du Comtat n'ont pas tous mérité ce reproche, dont l'origine veut d'ailleurs être expliquée. Au moyen âge, l'Église, qui ne tolérait pas le prêt à intérêt, désignait sous le nom d'*usure* un intérêt quelconque, si minime qu'il fût, 1 ou 2 pour cent par exemple : *quidquid percipitur ultra sortem usura est*[2]. Nous autres modernes, nous distinguons l'intérêt légitime, qui est fixé par la loi, de l'intérêt illégitime, qui n'a d'autres limites que celles qu'une insatiable avidité consent à s'imposer elle-même. Si nous tenons compte de cette différence, le mot *usure* nous paraîtra dans les vieux auteurs et dans les vieux diplômes beaucoup moins effrayant, et nous comprendrons qu'il ait pu être appliqué au prêt à intérêt fait dans les conditions légales.

Si, lorsqu'on reproche aux Juifs d'avoir fait l'usure, on entend dire qu'ils ont prêté à intérêt, la question n'est pas douteuse ; ils ont presque tous fait l'*usure ;* mais, si l'on veut dire qu'ils ont prêté à un intérêt illégal, excessif, nous croyons qu'on sera obligé d'admettre de nombreuses exceptions. L'avarice étant un

1. *Ibid.* — Actes de P. Garnerety de 1406 et de Chateauneuf de 1491.

2. Oldrade donne une définition analogue de l'usure : *Usura est quidquid mutuate sorti accedit* (*Consil.* CCXXXVIII, f° 68). Au moyen âge, presque tous les chrétiens prirent le mot *usure* dans le sens que lui donnait l'Église.

vice inhérent à la nature humaine, les Juifs n'en ont pas été plus exempts que les autres hommes; mais vouloir généraliser et étendre à tous un mal qui n'a dû atteindre qu'un certain nombre d'entre eux, c'est une erreur, ou tout au moins une exagération, dont nous connaissons maintenant l'origine et dans laquelle il n'est plus possible de tomber.

Les documents du moyen âge, qui ne portent point de traces sérieuses d'un crime[1] si souvent reproché aux Juifs, prouvent en effet que leurs excès usuraires ont été fort rares. Ces excès n'eussent point été soufferts, sans doute, par les princes de la maison d'Anjou, amis et alliés du saint-siège. Charles II les eût forcés, comme les usuriers lombards et florentins, à rendre gorge. Le roi Robert ne leur eût point accordé le privilège de tenir des tables de prêt. Leur rapacité eût été réprimée par les papes, qui pouvaient bien fermer les yeux sur le prêt à intérêt à raison de sa modération, mais non sur les abus désastreux d'une usure effrénée. Elle n'eût pas non plus trouvé grâce devant le clergé. Les conciles qui tonnaient contre l'usure des chrétiens n'auraient certainement pas toléré celle des Juifs, déjà condamnée en 1209[2]. Or, les conciles d'Avignon de 1279, 1282, 1326 et 1341 gardent sur l'usure des Juifs un silence absolu. Celui de 1337 trouve si peu à redire à leurs opérations financières qu'il semble permettre le prêt à intérêt entre Juifs et chrétiens. Les statuts synodaux dressés en 1441 par Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, ne contiennent aucun article contre l'usure des Juifs. Les conciles d'Avignon de 1457 et de 1439, qui déclarent privés de la sépulture ecclésiastique les chrétiens qui font l'usure et les notaires qui reçoivent des contrats usuraires, ne disent pas un mot des Juifs[3]. Si donc les excès usuraires des Juifs n'attirent pas l'attention et la sévérité des prélats, c'est qu'ils n'en ont commis que fort peu.

La situation délicate des Israélites dans le Comtat leur commandait d'ailleurs une grande réserve. Faible minorité au milieu d'une population accoutumée, il est vrai, par une cohabitation

1. Dans son traité *De usuris*, le dominicain Jean de Lessines assimile l'usure à la rapine et au vol : usura ... species quaedam sive modus de genere rapinae et furti (*Hist. litt. de la Fr.*, IX, 348).

2. D'Achéry, *Spicileg.*, t. I, p. 704.

3. Nous avons analysé la plupart de ces conciles dans notre premier article. Voir la *Revue* du 1er janvier 1880.

de plusieurs siècles, à la pratique de la tolérance, mais peu sympathique au fond, surtout dans les petites villes et dans les campagnes, et même quelquefois hostile, les Juifs étaient tenus envers elle à des ménagements que la prudence la plus élémentaire leur conseillait de conserver avec soin. Le moindre excès de leur part pouvait, comme en 1300, les faire envelopper dans un décret de bannissement contre les banquiers italiens, les exposer, comme sous Jean XXII, à toutes les rigueurs d'une persécution, les mettre, comme il arriva plus d'une fois au xve siècle, en face d'une émeute furieuse, ou tout au moins attirer sur eux la sévérité de règlements tout aussi vexatoires pour leurs personnes que ruineux pour leur commerce, et, ce qui était presque aussi fâcheux, éveiller l'attention des tribunaux ecclésiastiques, si vigilants dans la recherche de l'usure, si inflexibles dans sa répression, et dépourvus à leur égard de toute bienveillance et même de toute impartialité.

Les plaintes pour usure, adressées de tous les points de la chrétienté au pape Urbain V, nous fournissent la preuve manifeste et des injustes rigueurs des tribunaux ecclésiastiques et de la prudente réserve des Juifs en matière de prêt et d'intérêt. Ces plaintes sont, pour la plupart, dirigées contre des banquiers chrétiens, des Lombards, des Florentins[1]. Il y en a fort peu contre les Juifs en général, et deux seulement contre ceux du Venaissin. Portées par des chrétiens, des débiteurs intéressés, devant des juges partiaux qui ne distinguaient point le prêt à intérêt de l'usure, ces deux dernières accusations, après un examen approfondi, nous ont paru, à bon droit, suspectes. La première, qui date sans doute de l'an 1365, est pleine d'obscurité, de confusion, d'incohérence[2]. On y voit des chrétiens souscrire à deux Juifs d'Avignon, pour un prêt de 50 florins, une obligation de 109 florins, et se laisser en outre extorquer un intérêt annuel de trente florins[3]. Mais on ne donne ni la date de l'obligation ni celle de son échéance ; il est dit seulement que les débiteurs ont gardé ces 50 florins pendant sept ans. Après nous

1. Angl. Grim, *Docum.*, f° 277 et seq.; aux arch. d'Avignon.
2. *Ibid.*
3. On ne voit pas du tout comment a pu se faire cette extorsion d'usures, puisqu'elle n'a pu avoir lieu qu'à l'aide de menaces, de poursuites, et que les créanciers n'ont pu exercer d'action contre leurs débiteurs qu'à l'échéance de l'obligation, c'est-à-dire au bout de sept ans.

les avoir montrés comme ruinés et réduits à la mendicité par la nécessité où ils ont été de payer la somme de 210 florins, total de cet intérêt usuraire de 30 florins par an, on nous les représente tout à coup comme redevenus solvables et en état de rembourser l'obligation de 109 florins. On affirme qu'ils ont conclu avec les Juifs un arrangement dont ils ont été les dupes, et on ne dit pas en quoi consiste cet arrangement. On parle bien d'un premier contrat, mais on a bien soin de nous cacher le second[1]. Sans prétendre que les juges ecclésiastiques ont embrouillé la cause à dessein, on peut supposer qu'ils ont accepté, avec une entière confiance, les déclarations des intéressés telles qu'elles leur ont été faites ; on peut croire que des hommes habitués à poursuivre même la plus petite usure ont pu se laisser effrayer de cet intérêt de 269 florins, produit d'un prêt de 50 florins pour sept ans, et qu'ils se sont empressés de condamner ceux qui l'avaient perçu, sans se donner la peine de chercher comment cet intérêt avait pu monter si haut, et s'il n'avait pas mis plus de sept ans à atteindre ce chiffre élevé[2].

Pour nous, nous pensons que, si l'on n'a pas indiqué la date de la première obligation, c'est afin de pouvoir confondre deux opérations en une seule ; que, puisqu'il est parlé d'un premier contrat, il y en a eu forcément un second ; que la ruine des plaignants, si véritablement il y a eu ruine, a été entraînée par la nécessité où ils ont été de payer en dernier lieu leur dette doublée, triplée, quadruplée, quintuplée même par l'accumulation successive des intérêts annuels capitalisés toutes les fois qu'ils ont égalé le principal. La première obligation, souscrite pour sept ans, n'a été portée à 109 florins qu'en raison d'un intérêt légal de 12 pour cent : à l'échéance de cette première obligation, il en a été souscrit une seconde, également pour sept ans, et montant à 218 florins, y compris les intérêts toujours à 12 pour cent ; ce terme approchant, ou déjà même écoulé, les emprunteurs ont été mis en demeure de faire honneur à leurs engagements ; sans doute, avant de payer ils ont exigé une réduction de leur dette ; les Juifs, menacés peut-être des tribunaux ecclésiastiques, n'ont osé les poursuivre, puis des amis communs sont

1. Angl. Grim., *Docum.*, *ibid.*

2. Angl. Grim., *Docum.*, *ibib.* Nous allons voir que ces 269 florins représentent quatorze années d'intérêts capitalisés à 12 pour 100.

intervenus, un arrangement a été conclu, mais les débiteurs n'ont pas obtenu une remise aussi forte qu'ils l'espéraient ; alors ils se sont mis à crier à l'usure et sont allés déposer leur plainte. Voilà, suivant nous, la marche rationnelle et probable de cette affaire. Cette usure de 269 florins, dont l'énormité effrayait l'official d'Avignon, représente tout simplement la somme des intérêts accumulés des 50 florins prêtés pendant quatorze ans et capitalisés tous les sept ans, et cet intérêt n'est qu'à 12 pour cent, taux nettement indiqué par la première obligation septennale. La plainte des débiteurs ne nous paraît donc pas fondée : elle ne pouvait être favorablement accueillie que par un juge ecclésiastique. La condamnation des Juifs, au point de vue de la loi romaine, doit être considérée comme injuste, puisque, aux yeux de cette loi, leur opération était parfaitement légitime.

La seconde plainte, où nous ne trouvons indiquées ni la somme, ni la date du prêt, ne contient pas les éléments nécessaires pour juger du plus ou moins de légitimité de l'opération attaquée, mais elle nous montre à nu l'injustice des tribunaux ecclésiastiques et leur impitoyable dureté[1]. Un chrétien du diocèse de Metz, Dominique Mourier, vient, vers 1365, recueillir à Carpentras l'héritage de sa parente Giraude Bertrand. Nous sommes, à cette époque, en pleine persécution contre les usuriers. Dominique, en homme habile, en profite pour réclamer à une Juive de Carpentras, nommée Salvada, les intérêts d'une somme d'argent prêtée jadis par elle à Giraude Bertrand. La Juive, étonnée, refuse de faire droit aux prétentions de Dominique, qui lui intente un procès en restitution d'*usures*. Au mépris de l'ordre régulier de juridiction, l'affaire, qui était du ressort de la cour rectoriale, est portée devant l'official d'Avignon. Le grand âge de Salvada, parvenue à sa quatre-vingtième année, ne lui permet pas de comparaître au terme assigné. Elle est déclarée en état de contumace et condamnée par défaut à être exclue de tout commerce avec les fidèles. Bref, Dominique finit par obtenir contre Salvada des lettres d'exécution jusqu'à concurrence d'une somme de 271 florins. Le cardinal d'Avignon, frappé de l'iniquité de cette sentence, refuse de la faire exécuter[2] : on se passe de son consentement. Salvada, de son côté, n'est informée de la saisie ordonnée

1. Angl. Grim., *Docum.*, f° 281 et 301.
2. *Ibid.*, f° 282.

contre elle que par l'arrivée des sergents chargés de la pratiquer. Elle se hâte d'en appeler devant l'abbé de la Psalmodie ; mais elle est déboutée, sous prétexte que son appel n'a pas été fait dans les dix jours qui ont suivi le jugement. Salvada est donc exécutée ; mais on ne se contente pas de saisir ses biens, on saisit aussi, comme gages, ceux de son petit-fils Sautelet[1]. Guillaume le Néophyte, nommé avant sa conversion Salomon de Tournon, père de Sautelet et fils de Salvada, veut s'opposer à l'exécution de sa mère, sur les biens de laquelle il prétend avoir des droits : il est condamné[2]. Son fils Sautelet renouvelle son opposition et s'engage à faire la preuve de son droit en justice, mais on l'accuse, lui et sa grand'mère, d'avoir soustrait une partie de leurs biens à la saisie, et, comme ils persistent à ne pas vouloir se laisser exécuter complètement, l'officialité de Carpentras les fait jeter tous les deux en prison. La pauvre vieille octogénaire y reste neuf mois, suppliant vainement le pape de lui rendre sa liberté et de casser une sentence injuste[3]. Cette voix mourante, affaiblie encore par les murs épais d'un cachot, arrive enfin aux oreilles d'Urbain V. Le pape renvoie la cause devant son juge naturel, devant le Recteur du Comtat, le savant et intègre Philippe de Cabassole[4], l'ami de Pétrarque. Mais, avant que le Recteur ait eu le temps de rendre son jugement, Dominique, prétextant sa pauvreté, la malice, la richesse et surtout la puissance des Juifs, *laquelle* pourtant *ne peut être vraisemblablement présumée exister en leurs personnes,* obtient du pape la remise de l'affaire soit à l'official d'Avignon, soit à l'abbé de la Psalmodie, juge des appels[5]. L'official s'empresse de s'emparer de la cause. Cités par Dominique, Salvada et Sautelet comparaissent devant l'official à *tierce*, c'est-à-dire à neuf heures du matin. L'official renvoie le jugement à huitaine ; mais le même jour, à l'*heure de vêpres*, c'est-à-dire à trois heures du soir, il attribue, malgré le délai accordé et en l'absence d'une des parties, à Dominique

1. *Ibid.*, f° 301.
2. *Ibid.*, f° 281.
3. *Ibid.*, f° 301.
4. Ce recteur est qualifié de patriarche de Jérusalem. Or nous savons que Philippe de Cabassole était en possession de cette dignité dès 1360. L'abbé G. F. André place sa nomination à la rectorie du Comtat en 1362. Philippe de Cabassole était encore recteur en 1367, et il ne cessa de l'être qu'en 1371 (*Hist. des rect.* p. 34 et 35).
5. Angl. Grim., *Docum.*, f° 301.

Mourier le *bénéfice de l'absolution ;* déclare faussement, avec non moins d'arbitraire que d'injustice, les Juifs en état de contumace ; constate, au mépris de ses devoirs de juge, un défaut qui n'existe pas, et reçoit le serment en revendication d'usures contre la partie contumace, pour un fait en dehors de sa compétence et dans une cause qu'il ne s'était même pas donné la peine d'étudier[1]. Salvada et Sautelet ont beau se plaindre au pape de cette sentence inique, ils ont beau demander le renvoi de l'affaire devant le Recteur, qui en est mieux instruit, qui est d'ailleurs leur juge naturel, légitime, qui était aussi celui de Giraude Bertrand, dont Dominique n'est que l'héritier, ils ne peuvent réussir à faire accepter leurs conclusions et n'obtiennent qu'une justice incomplète, dérisoire[2] : le pape les renvoie devant l'abbé de la Psalmodie, qui les a déjà condamnés[3].

Ainsi, dans ces deux plaintes, l'accusation d'usure n'est nullement prouvée : elle est même repoussée dans la seconde, et par le cardinal d'Avignon, et par le Recteur du Comtat. Mais, en revanche, nous y voyons éclater dans tout leur jour et la mauvaise foi de certains débiteurs chrétiens, et la facilité des juges ecclésiastiques à accueillir leurs plaintes et à condamner les Juifs sur de simples présomptions.

Nos recherches dans les volumineux et souvent indéchiffrables protocoles des notaires du XIVe et du XVe siècle n'ont fait que diminuer à nos yeux la gravité du reproche d'usure concernant les Juifs d'Avignon. Nous n'avons découvert, dans ces actes, que fort peu des nombreux moyens usités au moyen âge pour déguiser l'usure, mais promptement flairés et démasqués par le zèle merveilleusement sagace des théologiens et des canonistes. Parmi ces moyens nous en avons compté onze principaux :

1° La clause pénale, c'est-à-dire l'indemnité, les dommages et intérêts promis dans toute transaction par l'un des contractants en garantie de l'exécution complète de ses engagements, lorsque cette indemnité était portée à une somme exagérée[4]. « Sous peine, dit M. Troplong, d'intérêts moratoires et de dédommagements pour des retards de remboursement, on stipulait des usures

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, f° 281.
4. [illegible] 510, f° 156.

qui n'étaient que le prix des délais convenus et qui n'avaient rien que le nom de commun avec les vrais intérêts moratoires[1]. »

2° Le prêt sur gage, dans le cas où l'objet déposé n'était pas rendu contre remboursement, ou ne l'était qu'à des conditions très onéreuses[2].

3° L'antichrèse, autorisée d'ailleurs chez les Romains[3], par laquelle le prêteur recevait une chose en gage pour en user et pour en jouir à la place de l'argent prêté, jusqu'à restitution de cet argent[4].

4° Le cheptel[5], toutes les fois que le revenu du bétail, donné en bail au fermier, était de beaucoup inférieur au prix stipulé dans le contrat.

5° La vente à réméré[6], qui consistait à vendre fort cher une chose qu'on se réservait le droit de vendre ensuite fort bon marché.

6° Le contrat pignoratif, qui était un mélange de la vente à réméré avec le bail[7].

7° Le *mohatra*, déjà connu au moyen âge, et dont l'immorale « utilité »[8] aiguisait, au XVIIe siècle, la fine ironie de Pascal. Sous un nom inintelligible, ce contrat cachait une vente, laquelle à son tour cachait un prêt usuraire[9]. Il consistait à acheter des marchandises à crédit et à très haut prix pour les revendre au même instant, à la même personne, argent comptant et à bon marché[10].

8° La vente à terme, dans laquelle le prix de la marchandise était plus élevé que dans la vente au comptant, à cause du délai accordé pour le payement[11].

9° Le change, toutes les fois qu'il n'était pas la compensation

1. Troplong, *Le code civil expliqué*, t. XIV, p. CXXIX.
2. *Ibid.*, p. CXXIV.
3. *Ibid.*, p. CXXX. M. Troplong prétend que l'antichrèse n'est pas, de sa nature, un contrat usuraire. Il peut le devenir par les circonstances (p. 333).
4. Mastrofini, *De l'usure*, p. 359.
5. Troplong, *ibid.*, p. CXXIV.
6. Oldrad. consil. 423, f° 126. — Troplong, p. 332.
7. Troplong, p. CXXX.
8. V. les *Provinciales*, VIIIe lettre.
9. Troplong, p. CXXIX.
10. Pascal, *ibid.*
11. Troplong, p. CXXX. — La vente à terme est interdite par le concile d'Avignon de 1282. Mais cette défense s'adresse aux marchands chrétiens et non aux juifs (Lab. concil. coll., t. XI, col. 1175-76).

d'un risque à courir et conforme à l'usage général des marchands[1]. Le contrat de change, dont le titre est la lettre de change transmissible de mains en mains, permettait au banquier qui acceptait ou achetait ce titre de réaliser de fort beaux profits au moyen de l'escompte, du change et de la *provision* ou commission. Tous ces profits, reconnus légitimes aujourd'hui, étaient jadis considérés par le clergé comme usuraires. Souvent, en effet, le contrat de change servait à dissimuler l'usure. Il fut, dit M. Troplong, « le manteau sous lequel le prêt à intérêt eut cours dans les foires et presque toutes les places de commerce »[2]. On distinguait le change réel, c'est-à-dire le change proprement dit, contre lequel il n'y avait rien à redire au point de vue du droit civil ; le change sec, qui n'était qu'un prêt dissimulé, et, par conséquent, ne pouvait rien produire[3]; le rechange[4], qui était un second droit de change payé par le tireur d'un billet protesté[5]; et le contre-change[6], qui était sans doute la même chose que le rechange, ou du moins un droit analogue.

10° Le contrat de société, dans lequel un des associés, après s'être affranchi de l'obligation de supporter les pertes de l'entreprise, ou bien exigeait, outre le remboursement de son capital, une part égale des bénéfices, ou bien se ménageait, dans tous les cas, une rémunération annuelle, regardée comme usuraire et reconnaissable à ce signe, que le chiffre de la somme réservée chaque année restait invariablement le même[7].

1. Oldrade consil. 238, f° 68. — L'usage, cité par Oldrade, voulait qu'on ne payât, outre la valeur de la lettre de change, que l'intérêt dû pour le temps écoulé depuis la souscription de la lettre jusqu'à son acquittement. Pour les marchands *trafiquans ès foires de Lyon*, cet intérêt était de 10 pour 100, et les docteurs toléraient ce taux parce que *secundum usum bonae mercantiae tale lucrum potest afferri ex mercantia* (Nougier, *De la lettre de change et des eff. de com.*, t. I, p. 52 et suiv.).

2. *Code civil expl.*, t. XIV, p. CXXXVIII et suiv.

3. Troplong, *ibid.*

4. *Ibid.*

5. Bernard de la Roche-Flavin, *Arrêts not. du parl. de Toulouse*, p. 290. — *Le grand vocabul. franç.*, par une société de gens de lettres.

6. Troplong, *ibid.*

7. Oldrade nous explique pourquoi cette sorte de contrat était considérée comme usuraire : *quia est contra naturam societatis quod unus habeat caput salvum et alius caput fractum* (Consil. 500, f° 151, et Consil. 520, f° 161. Lyon, 1545). Le clergé, dit M. Troplong, proscrivait les sociétés en commandite ou autres dans lesquelles l'une des parties stipulait des profits certains, sans que son capital courût les chances du commerce (t. XIV, p. CXXIX).

11° Les trois contrats qui, par un habile artifice, simulaient une société, à laquelle on joignait un contrat d'assurance du principal et une vente du produit incertain pour un prix certain[1].

Les actes reçus par les notaires au nom des Juifs ne portent aucune trace du plus grand nombre de ces fraudes. Nous n'y avons remarqué que des clauses pénales, des dépôts de gages, des antichrèses, des ventes à terme, des contrats de société, opérations qui, en général, ne nous paraissent pas entachées d'usure. La clause pénale n'est qu'une simple formalité, ayant pour but de garantir l'exécution des engagements contractés par l'une des parties envers l'autre ; elle n'a jamais le caractère qui pourrait la faire soupçonner d'être une fraude usuraire. La plupart du temps elle ne fixe point, comme dans les actes passés par les Lombards[2], le chiffre de l'indemnité convenue, laquelle est alors réglée par l'usage. Lorsqu'elle le détermine, elle ne l'élève jamais à une somme trop forte. Nous n'avons trouvé que deux cas d'exagération possible : dans ces deux cas, la peine est portée au double du principal, peine considérée par Oldrade comme modérée[3].

Les prêts sur gage sont, le plus souvent, tout aussi peu répréhensibles que les clauses pénales. Presque toujours, le remboursement de la somme prêtée est suivi de la remise du gage, ce qui

1. Troplong, *ibid.* et p. CXXVII. — Oldrade ne parle pas de cette fraude parce qu'elle n'était probablement pas connue de son temps. Les trois contrats, apportés de l'Orient en Occident, ne firent grand bruit qu'aux XV° et XVI° siècles.

2. M. Troplong cite la formule employée par les Lombards pour la clause pénale : « ... tali tenore adjuncto, quod si dicta pecunia praedictis loco et termino, sicut dictum est, non fuerit persoluta et reddita, ex tunc in antea semper transacto termino promittimus et teneamur per eamdem stipulationem dare et reddere praedictis mercatoribus aut uni eorum, vel eorum certo nuntio, *per singulos menses duos, pro singulis decem marcis, unam marcam dictae monetae, pro recompensatione damnorum*, quae damna et expensas ipsi mercatores ex hoc possint incurrere vel habere ; ita quod damna et expensae et sors cum effectu peti possint. » Voici maintenant la formule employée par les Juifs d'Avignon : « ... quos XXXV scudatos auri et sex grossos dicti debitores, et quilibet in solidum, promiserunt solvere hinc ad tres menses proxime futuros. *Et nichilominus promiserunt restituere dampna, expensas* etc. » On voit que le chiffre de l'indemnité n'est point exprimé dans cette dernière formule. Nous l'avons prise dans un acte du notaire Basinelli du 13 janvier 1394. Dans d'autres formules, après le mot *expensas*, on trouve aussi le mot *interesse*.

3. Si tamen ipsa pena non excederet duplum, tum videtur determinatum, illam fore semper exigibilem (Oldr. Consil. 510, p. 156).

ne permet pas de supposer l'usure. Dans un seul cas, le gage a été perdu ou vendu par le créancier juif, qui est obligé d'en restituer la valeur[1].

Parmi les deux seuls exemples d'antichrèses que nous ayons rencontrés, l'un n'est point cancellé, ce qui pourrait faire croire que le créancier juif est resté, faute de paiement, en jouissance des revenus engagés; mais le second l'est, et la réintégration des propriétaires dans leurs biens, après libération de leur dette, ne peut être mise en doute[2].

Les ventes à terme sont nombreuses. Mais ces opérations, condamnées par l'église, étaient parfaitement légitimes suivant le droit civil. Nous ne doutons point que les Juifs n'aient vendu plus cher à crédit qu'au comptant ; mais dans le premier cas l'élévation du prix était une juste compensation des délais accordés et des risques à courir. La supposition que les ventes à terme sont des ventes simulées, de véritables prêts en réalité, n'est guère admissible, parce que, d'un côté, nous savons que les Juifs se livraient activement au commerce, et parce que, de l'autre, il faudrait supposer à la fois et la complicité du notaire et celle des témoins, ce qui n'a dû se rencontrer que rarement[3].

Quant aux contrats de société, soit de Juif à Juif, soit de Juif à chrétien, nous n'en voyons aucun dans lequel l'un des contractants obtienne la garantie de son capital et participe en même temps aux bénéfices, mais non aux pertes de l'association[4].

Si les Juifs ne se rendaient que peu ou point coupables des fraudes alors en usage pour cacher l'usure, ils se livraient à d'autres opérations qu'on leur reprochait et qu'on leur interdisait, tout à fait à tort il est vrai, comme usuraires. Ils achetaient, ils vendaient des créances non échues ou non payées, et capitalisaient les intérêts de celles qu'ils possédaient[5]. Mais les achats de créances ne pouvaient donner lieu qu'à un droit de commission, à une sorte d'escompte au profit des Juifs, qui échangeaient

1. Actes de P. Garnerety de 1406.
2. P. Garnerety, acte du 15 fév. 1406. — J. Girardi, acte du 3 mai 1435.
3. Actes des not. déjà cités.
4. Bonthosii, acte du 2 mai 1419.
5. Actes des not. du xve siècle. — Les achats de titres de créances sont interdits par un statut du cardinal de Foix, légat d'Avignon de 1433 à 1461 ou 1464 ; les capitalisations d'intérêts le sont par un règlement de Clément VII de 1524, ce qui prouve qu'elles étaient usitées avant cette époque.

vice inhérent à la nature humaine, les Juifs n'en ont pas été plus exempts que les autres hommes ; mais vouloir généraliser et étendre à tous un mal qui n'a dû atteindre qu'un certain nombre d'entre eux, c'est une erreur, ou tout au moins une exagération, dont nous connaissons maintenant l'origine et dans laquelle il n'est plus possible de tomber.

Les documents du moyen âge, qui ne portent point de traces sérieuses d'un crime[1] si souvent reproché aux Juifs, prouvent en effet que leurs excès usuraires ont été fort rares. Ces excès n'eussent point été soufferts, sans doute, par les princes de la maison d'Anjou, amis et alliés du saint-siège. Charles II les eût forcés, comme les usuriers lombards et florentins, à rendre gorge. Le roi Robert ne leur eût point accordé le privilège de tenir des tables de prêt. Leur rapacité eût été réprimée par les papes, qui pouvaient bien fermer les yeux sur le prêt à intérêt à raison de sa modération, mais non sur les abus désastreux d'une usure effrénée. Elle n'eût pas non plus trouvé grâce devant le clergé. Les conciles qui tonnaient contre l'usure des chrétiens n'auraient certainement pas toléré celle des Juifs, déjà condamnée en 1209[2]. Or, les conciles d'Avignon de 1279, 1282, 1326 et 1341 gardent sur l'usure des Juifs un silence absolu. Celui de 1337 trouve si peu à redire à leurs opérations financières qu'il semble permettre le prêt à intérêt entre Juifs et chrétiens. Les statuts synodaux dressés en 1441 par Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, ne contiennent aucun article contre l'usure des Juifs. Les conciles d'Avignon de 1457 et de 1439, qui déclarent privés de la sépulture ecclésiastique les chrétiens qui font l'usure et les notaires qui reçoivent des contrats usuraires, ne disent pas un mot des Juifs[3]. Si donc les excès usuraires des Juifs n'attirent pas l'attention et la sévérité des prélats, c'est qu'ils n'en ont commis que fort peu.

La situation délicate des Israélites dans le Comtat leur commandait d'ailleurs une grande réserve. Faible minorité au milieu d'une population accoutumée, il est vrai, par une cohabitation

1. Dans son traité *De usuris*, le dominicain Jean de Lessines assimile l'usure à la rapine et au vol : usura ... species quaedam sive modus de genere rapinae et furti (*Hist. litt. de la Fr.*, IX, 348).

2. D'Achéry, *Spicileg.*, t. I, p. 704.

3. Nous avons analysé la plupart de ces conciles dans notre premier article. Voir la *Revue* du 1er janvier 1880.

de plusieurs siècles, à la pratique de la tolérance, mais peu sympathique au fond, surtout dans les petites villes et dans les campagnes, et même quelquefois hostile, les Juifs étaient tenus envers elle à des ménagements que la prudence la plus élémentaire leur conseillait de conserver avec soin. Le moindre excès de leur part pouvait, comme en 1300, les faire envelopper dans un décret de bannissement contre les banquiers italiens, les exposer, comme sous Jean XXII, à toutes les rigueurs d'une persécution, les mettre, comme il arriva plus d'une fois au xve siècle, en face d'une émeute furieuse, ou tout au moins attirer sur eux la sévérité de règlements tout aussi vexatoires pour leurs personnes que ruineux pour leur commerce, et, ce qui était presque aussi fâcheux, éveiller l'attention des tribunaux ecclésiastiques, si vigilants dans la recherche de l'usure, si inflexibles dans sa répression, et dépourvus à leur égard de toute bienveillance et même de toute impartialité.

Les plaintes pour usure, adressées de tous les points de la chrétienté au pape Urbain V, nous fournissent la preuve manifeste et des injustes rigueurs des tribunaux ecclésiastiques et de la prudente réserve des Juifs en matière de prêt et d'intérêt. Ces plaintes sont, pour la plupart, dirigées contre des banquiers chrétiens, des Lombards, des Florentins[1]. Il y en a fort peu contre les Juifs en général, et deux seulement contre ceux du Venaissin. Portées par des chrétiens, des débiteurs intéressés, devant des juges partiaux qui ne distinguaient point le prêt à intérêt de l'usure, ces deux dernières accusations, après un examen approfondi, nous ont paru, à bon droit, suspectes. La première, qui date sans doute de l'an 1365, est pleine d'obscurité, de confusion, d'incohérence[2]. On y voit des chrétiens souscrire à deux Juifs d'Avignon, pour un prêt de 50 florins, une obligation de 109 florins, et se laisser en outre extorquer un intérêt annuel de trente florins[3]. Mais on ne donne ni la date de l'obligation ni celle de son échéance ; il est dit seulement que les débiteurs ont gardé ces 50 florins pendant sept ans. Après nous

1. Angl. Grim, *Docum.*, f° 277 et seq.; aux arch. d'Avignon.
2. *Ibid.*
3. On ne voit pas du tout comment a pu se faire cette extorsion d'usures, puisqu'elle n'a pu avoir lieu qu'à l'aide de menaces, de poursuites, et que les créanciers n'ont pu exercer d'action contre leurs débiteurs qu'à l'échéance de l'obligation, c'est-à-dire au bout de sept ans.

saient d'emprunter, des gens, en un mot, assez peu soucieux de leur fortune et de l'avenir de leur famille pour souscrire à leur propre ruine. Ce genre de fraude, si facile à imaginer en théorie, était, ce nous semble, difficile à réaliser en pratique, et ne devait se produire que très rarement[1]. D'ailleurs les Juifs, qui se réclamaient de la loi romaine, jouissaient par tolérance du droit que leur accordait cette loi de prêter au taux fixé par elle, c'est-à-dire à 8, à 10 et à 12 pour 100[2]. Il était beaucoup plus sûr et

1. Conservons l'exemple précédent et supposons maintenant que Salomon, prévoyant de longs retards dans le remboursement de sa créance, oblige Pierre à lui payer d'avance, toujours de la main à la main, l'intérêt de trois, quatre ou même cinq ans, soit 60, 80 ou 100 florins. Si Pierre y consent, il devra d'abord, pour emprunter 200 florins, en débourser ou 60, ou 80, ou 100, et de plus payer, suivant qu'il réglera au bout de trois, de quatre ou de cinq ans, les mêmes intérêts stipulés dans l'obligation. Est-il possible que, pour emprunter 200 florins, Pierre consente à en débourser d'abord 60, 80 ou 100, et à en payer autant à l'échéance, sans compter le capital de sa dette qui est de 200 florins? Remarquons que si, dans ce cas, Salomon ne stipule dans l'obligation aucun intérêt pour sa créance, l'opération se résume en un prêt à 10 pour 100, opération légale alors. Le payement à l'avance de l'intérêt légal n'a d'autre but que de le dissimuler, parce que les tribunaux ecclésiastiques n'en reconnaissent pas la légitimité.

2. Chez les Romains le taux moyen de l'argent était de 10 à 12 pour 100 (*usurae dextantes, usura centesima*). Le code Théodosien (lib. II, tit. 33) fixe, d'après Constantin, l'intérêt à un pour cent par mois, c'est-à-dire à 12 pour 100 par an. Tel a été pendant longtemps le prix de l'argent au moyen âge. Sidoine Apollinaire (lib. IV, epist. 24, p. 122) parle d'un prêt fait à 12 pour 100 et considère cet intérêt comme légitime. Justinien ne tolère le taux de 12 pour 100 que pour les prêts de choses fongibles, huiles, vins, etc.; il le réduit à 8 pour 100 pour les commerçants et à 6 pour 100 pour les autres citoyens. On peut consulter à ce sujet la note 4 de la page xcx du XIVe volume de M. Troplong. Mais l'argent n'est pas toujours resté à ces prix modérés. M. Leber, dans son *Essai sur la richesse privée au moyen âge*, calcule à 43 pour 100 l'intérêt légal sous Philippe-Auguste. Une ordonnance de Philippe le Bel du mois de juillet 1311 l'abaisse à 20 pour 100. Columby, dans son *Histoire de Manosque* (lib. I, p. 506), parle d'un statut municipal de cette ville, daté du 7 mars 1261, qui porte l'intérêt légal à 30 pour 100. Au xiveme siècle, Balde, cité par Étienne Bertrand (Consil. CCLIII, vol. IV, p. 237, n° 11), affirme que le taux de 10 pour 100 était en usage dans certains pays. Un exemple d'intérêt à 8 pour 100 pris par Oldrade (Consil. 320, p. 161), semble indiquer que, de son temps, le prix de l'argent était descendu à ce taux dans le Comtat Venaissin. Les statuts d'Avignon, imprimés en 1680, mentionnent (p. 165 et 249) un règlement du xveme siècle qui fixe l'intérêt à 7 pour 100. En 1493, le conseil de ville d'Avignon réduit au même chiffre le taux des pensions ou rentes constituées. D'après Étienne Bertrand, le prix de ces rentes variait de 8 à 10 pour 100. L'Église, qui les tolérait, avait fini par s'adoucir aussi au sujet de l'intérêt de l'argent. Nous trouvons, postérieure-

beaucoup moins dangereux de se contenter de cet intérêt modéré, auquel, suivant Oldrade, étaient réduits les intérêts moratoires[1].

Notre opinion, résultat de patientes recherches, est donc que, dans la plupart des cas, les Juifs n'ont exigé de leurs débiteurs qu'un intérêt de 10 à 12 pour 100 environ, et que, s'ils ont eu recours à des fraudes pour cacher cet intérêt, ce n'a été que dans le but d'échapper aux poursuites des tribunaux ecclésiastiques, qui s'arrogeaient exclusivement le droit de juger les causes d'usure[2] et aux yeux desquels tout intérêt, même le plus minime, prenait un caractère usuraire. Mais le fait de prêter à 10 ou à 12, et par exception à 15 ou à 16 pour 100, à une époque où l'argent valait 20 pour 100 et même davantage, ne peut être aujourd'hui considéré comme un crime d'usure : à ce taux les Juifs ne vendaient l'argent qu'à moitié prix.

Les chrétiens, d'ailleurs, dans les premières années du xve s., ne leur reprochaient pas autre chose : ils ne les accusaient que de prêter à 10 pour 100[3], et non à 50 pour 100, comme on l'a prétendu avec peu d'exactitude[4]. Certainement, si les Juifs eussent prêté à un taux plus élevé, les écrivains ecclésiastiques n'auraient pas manqué de le dire. Leurs allégations vagues, et souvent leur silence[5], prouvent que les Juifs avaient raison de soutenir à leurs accusateurs qu'ils ne faisaient point l'usure[6], puisque, suivant la loi romaine, ce n'était pas un crime de prêter à 10 pour 100.

ment au xve siècle, des règlements pontificaux qui permettent aux Juifs de prêter à 12, puis à 9 pour 100. Ces règlements ne faisaient sans doute que consacrer un vieil usage contre lequel la doctrine ecclésiastique n'avait pu prévaloir. On se contentait de régulariser ce qu'on n'avait pu empêcher.

1. Pene ille sole exigi possunt, que competenti moderatione proferuntur (Oldr. Consil. 510, p. 156). Cum ergo competens moderatio non reperiatur à jure determinata, merito dicendum quod judicis succedit arbitrium (*ibid.*).

2. Multi volentes quod crimen usurarum sit crimen ecclesiasticum, et quod de eo punire non possit, nisi judex ecclesiasticus (Steph. Bertr. Consil. 215, part. 2, vol. II, p. 198, n° 3). Étienne Bertrand reconnaît cependant que les juges laïques peuvent aussi juger les causes d'usure (Consil. 209, part. 1, vol. II, p. 251, n° 21).

3. Oder. Rin. ann. eccl. ad annum 1419.

4. J. F. André, *Hist. des rect. pont.*, p. 89. — La bulle de Benoît XIII de 1415 reproche aux Juifs de prétendre qu'ils ont le droit de prêter à un intérêt modéré.

5. Nous ne désignons ici que les auteurs qui ont eu à parler des Juifs du Comtat et de leur commerce de l'argent.

6. Oder. Rin. *ibid.*

Chose bien digne de remarque, les excès usuraires des Juifs sont si peu nombreux, si peu apparents, qu'ils n'attirent pas l'attention de leurs ennemis, de leurs rivaux d'industrie et de commerce, intéressés plus que personne à les découvrir, à les signaler. Ni les marchands et artisans d'Avignon, qui demandent en 1480 leur expulsion [1], ni les députés avignonnais qui supplient, en 1493, Alexandre VI de leur interdire l'entrée de leur cité [2], ne font valoir ce reproche d'usure, si grave alors, et si propre à attirer sur eux des mesures de rigueur. Ni Pétrarque, si clairvoyant à l'endroit des vices de la Babylone de l'occident, ni Étienne Bertrand, qui a passé toute sa vie à plaider et à donner des consultations dans le Comtat, ne parlent, du moins que nous sachions, de cette plaie de l'usure des Juifs. Si elle eût produit de grands ravages, elle n'eût point échappé à la perspicacité de leurs regards.

Il n'est pas moins étonnant que les transactions conservées dans les actes publics ne laissent voir aucune trace de cette avidité insatiable, de cette dureté inflexible, que la tradition attribue généralement aux Juifs. Si ceux d'Avignon prennent des sûretés envers leurs débiteurs, ils n'abusent point de la force de leur droit pour les poursuivre à outrance, armés de toutes les rigueurs de la loi. Nous n'avons trouvé dans les actes du xve siècle que deux emprisonnements opérés à la requête de créanciers juifs contre leurs débiteurs chrétiens, tandis qu'il y en a six obtenus par des créanciers chrétiens contre leurs débiteurs juifs [3]. Il semblerait donc que les Juifs auraient mis dans la revendication de leurs prêts plus de réserve et moins d'âpreté que les chrétiens. Obligés de vivre dans une société d'hommes prévenus contre eux et nourris des plus fâcheux préjugés, ils employaient tous les moyens en leur pouvoir pour se faire supporter à force de leur être agréables et utiles. Ils ne négligeaient aucune occasion de rendre aux chrétiens des services d'amis : ils aplanissaient les difficultés de leurs transactions, les aidaient à sortir des embar-

1. Délib. du cons. de ville du 13 janv. 1480, aux arch. d'Avignon.
2. *Ibid.* Délib. du 6 avril 1486.
3. P. Garnerety, actes du 3 mars, des 7 et 16 mai et du 24 août 1406 ; du 17 mars, du 7 juin, du 10 août et du 31 décembre 1407 ; des 5 et 7 juin 1408 et du 20 décembre 1409. — Jacques Girardi, actes des 24 et 26 décembre 1426 et du 17 mars 1435. — Bonthosii, acte du 2 mai 1419. — Chateauneuf, actes de 1491.

ras d'une situation pénible, leur faisaient trouver de l'argent lorsqu'ils en manquaient, et leur fournissaient même, le cas échéant, leur caution[1]. Il n'en pouvait guère être autrement, d'ailleurs, entre gens habitués à faire des affaires ensemble, et dont les bons rapports commerciaux étaient rarement altérés par l'indélicatesse des procédés mutuels.

Nous ne voyons rien dans ces relations qui puisse faire suspecter la probité et la loyauté de la majorité des Juifs. S'il s'est présenté quelques cas où les chrétiens ont été trompés et exploités par eux, nous en trouvons d'autres où ils leur ont bien rendu la pareille, comme le prouve le fait suivant rapporté par Étienne Bertrand. Vers la fin du xve siècle ou vers le commencement du xvie, une certaine dame, nommée Claudia de Ambrosiis[2], avait placé 500 florins chez les Juifs d'Avignon, à condition qu'ils lui serviraient à elle ou à ses descendants, à perpétuité[3], une rente annuelle de 45 florins. La constitution de rente perpétuelle, ou viagère, désignée sous le nom de pension, après avoir été longtemps poursuivie comme une opération usuraire par les canonistes et les théologiens[4], venait d'être permise par les papes Martin V et Calixte III[5]. La dame Claudia de Ambrosiis, femme d'un marchand d'origine probablement italienne, et de bonne heure instruite dans l'art de faire fructifier les capitaux, n'avait point négligé de profiter d'une permission qui lui donnait la faculté de retirer de son argent, sans compromettre son salut, un intérêt de 9 pour 100. Elle avait même, le diable aidant, cédé à la tentation de rendre son opération aussi lucrative que possible. Elle avait, suivant ses traditions de famille, mêlé habilement le négoce à la banque : elle avait fourni cette somme de 500 florins, partie en espèces, partie en marchandises. Mais ces marchandises avaient été évaluées à un prix bien au-dessus de leur véri-

1. Actes des notaires, et surtout celui reçu par Girardi le 10 juin 1435.

2. Les de Ambrosiis me paraissent être Piémontais d'origine. Parmi les actes de J. Girardi de 1427, il y en a un pour Louis de Ambrosiis, changeur, du diocèse de Turin, citoyen d'Avignon : pro Ludovico de Ambrosiis campsore Tauronensis [Taurinensis ?] diocesis, cive Avinionensi.

3. Comme cette rente est achetée par la communauté juive, qui est censée ne pas mourir, ce doit être une rente constituée en perpétuel.

4. Parmi ces théologiens, M. Troplong, auquel nous empruntons ces détails, cite surtout Henri de Gand, mort en 1293.

5. La bulle de Martin V est de 1423, celle de Calixte III de 1455. La première fixe à 10 pour 100 le taux des rentes constituées (Troplong, *Code civil expl.*, t. XIV, p. CXLIII et CXLV).

table valeur, puisqu'en les revendant les Juifs avaient été obligés de subir une perte de plus de 100 florins. A ses derniers moments, la dame Claudia eut quelques remords d'une opération trop bien réussie, et, dans son testament, elle n'oublia pas de calmer les scrupules de sa conscience alarmée ; elle recommanda à ses héritiers de racheter aux Juifs ce capital de 500 florins et de faire abandon de la rente elle-même. Après la mort de la pauvre dame, ses fils se partagèrent sa succession, mais ils ne se crurent pas tenus d'hériter des honnêtes scrupules de leur mère : ils refusèrent de se conformer à ses dernières volontés, et ce qu'elle avait si bien fait ne fut pas défait. Alors les Juifs d'Avignon, le testament en main, attaquèrent les fils de Claudia, et, soutenus par le célèbre jurisconsulte Étienne Bertrand, ils leur intentèrent un procès en bonne forme, qu'ils gagnèrent, ou qu'ils perdirent : on ne sait lequel des deux[1]. Une chose bien certaine, c'est que, si leurs droits furent mis en question, leur probité, en cette affaire, ne saurait l'être.

Mais, si les Israélites du Comtat ne sont, en général, ni des négociants trompeurs, ni des associés infidèles, ni des voisins peu serviables, ni des créanciers sans pitié, ni des usuriers rapaces ; si les protocoles des notaires, si les chartes et autres documents authentiques ne conservent que très peu ou point de traces des fraudes que la malignité populaire leur reproche ; si ces prétendues fraudes échappent à la vigilance des conciles comme aux recherches et aux critiques des écrivains contemporains ; si les plaintes portées devant les tribunaux ecclésiastiques par des débiteurs intéressés sont à bon droit suspectes, il est clair qu'ils n'ont point mérité, du moins au moyen âge, la détestable réputation qu'on leur a faite ; il est au contraire évident que la plupart, en gens honnêtes, ont vécu de leur travail, et il serait injuste de faire retomber sur tous une accusation qui n'atteint sûrement qu'un fort petit nombre d'entre eux. Nous serions d'autant moins excusables que nous savons que cette accusation a pris sa source, d'abord dans une confusion de mot, puis dans l'élévation du prix de l'argent[2] exagérée au point d'avoir pu souvent avoir les tristes effets de l'usure, et enfin dans l'igno-

1. Steph. Bertr. Consil. 88, t. II, part. 1, p. 107.

2. Cette élévation du prix de l'argent était d'ailleurs forcée, dans une société dépourvue de toute sécurité et de toute garantie.

rance et la haine peu éclairée des populations rurales, incapables de se rendre compte des résultats nécessairement désastreux pour elles de la banque des Juifs. Nous avons vu que toutes les classes de la société avaient recours à cette banque[1], mais c'est dans celle des cultivateurs qu'elle comptait le plus grand nombre de ses clients. Autant les charges de l'emprunt étaient légères pour le riche, autant elles étaient lourdes pour le pauvre. Celui-ci, toujours à court d'argent et rarement en règle à l'échéance, ne pouvait supporter l'accumulation des intérêts, qui pesait peu sur le riche. La plupart du temps, le laboureur, forcé d'emprunter, n'avait pour tous fonds qu'une frêle espérance : il escomptait les promesses de l'avenir. Mais, combien de mécomptes! à une époque de désolation et de fléaux endémiques, et quelle inanité dans ces moissons en herbe ou même entassées dans les greniers! Pauvre et illusoire richesse, que cette richesse en perspective! aujourd'hui tout, demain rien, exposée sans cesse à toutes les intempéries des saisons, à tous les sinistres du temps, tantôt l'ouragan et la grêle, tantôt la guerre et les routiers. Une fois notre imprévoyant emprunteur devenu insolvable, c'était la ruine. Sa dette, toujours croissante, absorbait promptement son avoir : tout y passait, son champ et sa maison. Et pour produire cet irréparable désastre, il suffisait de l'intérêt le plus modéré, le plus innocent, d'un simple intérêt légal à 10 pour 100. Ces sortes de ruine, assez fréquentes dans les campagnes, soulevaient bien des plaintes, bien des rancunes, bien des colères rétrospectives. Le malheureux banquier, qui n'avait fait qu'une opération légitime, voyait retomber sur lui la responsabilité de toutes les calamités naturelles ou sociales : on l'accablait de malédictions, on se récriait contre les intérêts, on le traitait d'usurier, et, avec le temps, cette accusation d'usure finissait par s'accréditer, au grand détriment de la majorité des Israélites méchamment, absurdement calomniée.

Il y avait, en effet, une bonne raison pour que cette accusation ne fût pas méritée par tous. A Avignon, comme dans le Comtat, il était permis aux Juifs de s'enrichir par des voies plus honnêtes et moins dangereuses que l'usure, puisqu'ils pouvaient parvenir à certaines fonctions administratives, exercer des métiers, posséder la terre et se livrer à l'agriculture.

1. Actes de Basinelli de 1394, déjà cités plus haut.

Le régime féodal, on s'en souvient, ne leur avait ôté qu'une partie des droits dont ils avaient joui sous la domination des empereurs romains, et même sous celle des princes carlovingiens[1]. Par une faveur toute particulière, il leur avait laissé, surtout dans le midi, celui de percevoir les impôts et celui de régir les domaines des seigneurs, trop avisés et trop amis de leurs propres intérêts pour se priver de leurs utiles services en cette matière. Écartés, du moins à Avignon, de ces emplois et de toutes les charges publiques pendant la guerre des Albigeois[2], ils ne tardèrent pas à les recouvrer après cette guerre, et continuèrent de rechercher les fonctions de péagers et de collecteurs d'impôts. Dans le Comtat, comme dans le Languedoc[3], les Juifs étaient de véritables traitants ; ils achetaient les revenus des seigneurs, les redevances féodales[4] ; ils affermaient les péages des ponts et des routes[5], et l'attrait du gain était assez puissant sur leur esprit pour les disposer à subir tous les désagréments et tous les dangers du métier. S'ils retiraient de gros profits de la perception des revenus féodaux, ils en supportaient aussi tout l'odieux, et souvent le plaisir de s'enrichir leur coûtait cher. La charge de péager les exposait surtout aux rancunes et aux mauvais traitements des voyageurs récalcitrants, qui refusaient de payer le droit de passage, ou n'y consentaient qu'à leur corps défendant. En 1272, David de Roquemaure, péager de Roquefort[6], fut roué de coups par un certain Jacques Ortolan, pour avoir exigé de lui le péage royal. Non content d'avoir lui-même battu le Juif tout à son aise, Jacques Ortolan chargea un de ses camarades de le mieux battre encore. Cet ami trop complaisant, nommé Bourguignon, ne s'acquitta que trop bien de sa commission. Mais David de Roquemaure porta plainte et trouva des juges en Provence. Une enquête eut lieu, qui amena sans doute la punition des coupables[7].

1. V. la *Revue* du 1er janvier 1880.
2. V. le même numéro de la *Revue*.
3. Célest. Port, *Ess. sur l'hist. et le com. marit. de Narbonne*, p. 170. Très curieux et très remarquable travail.
4. Le Juif Jaquiellus est *leydier* de Cavaillon en 1303 (actes de Bertr. Gionidi, aux arch. d'Avignon).
5. Une compagnie de Juifs achète en 1263 le péage de l'Hers (arch. d'Avignon). — En 1306 le Juif Melet achète la 16e partie du péage de Monteux (*Ibidem*).
6. Rochefort, dans le Gard, arrond. d'Uzès.
7. Arch. d'Avign. Note de M. P. Achard.

Si les fermiers juifs pouvaient se faire rendre justice des violences commises envers leurs personnes, leurs intérêts pécuniaires, moins favorisés, eurent plus d'une fois à regretter la protection des gouvernants. En 1300, les marchands de sel, qui allaient prendre leurs chargements dans la vallée de Sault, furent affranchis de l'obligation où ils étaient de passer par Pernes pour s'acquitter du péage : Mathieu de Théate, Recteur du Comtat, leur permit de le faire payer désormais par un député délégué par eux[1]. Cette mesure ne pouvait manquer de faciliter la fraude et de nuire aux recettes du fermier. Mais, comme celui-ci était un Juif, nommé Mossé de Marseille, le Recteur ne se croyait pas tenu à tant de ménagements; il aimait bien mieux se concilier les bonnes grâces des marchands chrétiens. Guy de Montalcino, sénéchal du Venaissin, était sans doute du même avis, puisqu'il forçait le Juif Jaquiellus, leudier de Cavaillon en 1303, à restituer le droit de *leyde*[2] perçu sur les habitants de Robion, sous prétexte que ceux-ci étaient exemptés de ce droit par l'usage[3]. Malgré ces mécomptes et ces déboires, les Juifs durent faire leur possible pour conserver, au XIVe siècle, la ferme lucrative des péages et des impôts publics. Peut-être aussi se virent-ils alors préférer les banquiers italiens, qui rendaient de grands services aux papes. Quoi qu'il en soit, au XVe siècle, nous retrouvons parmi les Israélites des fermiers et des collecteurs de tailles. De 1423 à 1517, ils ne cessèrent point de prendre des arrentements de la chambre apostolique et d'affermer la perception de ses revenus[4], en dépit de la bulle d'Eugène IV qui leur enlevait la faculté de le faire, et les écartait des emplois de trésoriers, intendants, économes, etc.[5]. Un moment même, un Recteur, Ange Géraldini, leur ouvrit la carrière des honneurs et des dignités, que les rigueurs pontificales ne tardèrent pas à leur fermer[6].

1. Fornéry, *Histoire manuscrite du Comtat Venaissin*, t. I, liv. V, p. 450. L'ordonnance de Mathieu de Théate ne s'exécuta pas sans difficulté, puisqu'il fut obligé de la renouveler en 1302 (*ibid.*).

2. La *leude* était un impôt levé sur les productions de la terre et sur toutes les denrées ou marchandises. — V. Ducange, *Dict.*

3. Actes de Bertrand Gionidi, notaire, aux archives d'Avignon.

4. Invent. des arch. d'Avignon, rég. B, 490 à 499 et 500 à 511.

5. La bulle d'Eugène IV défend aussi aux Juifs de se faire agents d'affaires, négociants, courtiers, entremetteurs de mariages.

6. En 1476 le légat retira aux Juifs la faculté d'affermer les péages et gabelles.

table valeur, puisqu'en les revendant les Juifs avaient été obligés de subir une perte de plus de 100 florins. A ses derniers moments, la dame Claudia eut quelques remords d'une opération trop bien réussie, et, dans son testament, elle n'oublia pas de calmer les scrupules de sa conscience alarmée ; elle recommanda à ses héritiers de racheter aux Juifs ce capital de 500 florins et de faire abandon de la rente elle-même. Après la mort de la pauvre dame, ses fils se partagèrent sa succession, mais ils ne se crurent pas tenus d'hériter des honnêtes scrupules de leur mère : ils refusèrent de se conformer à ses dernières volontés, et ce qu'elle avait si bien fait ne fut pas défait. Alors les Juifs d'Avignon, le testament en main, attaquèrent les fils de Claudia, et, soutenus par le célèbre jurisconsulte Étienne Bertrand, ils leur intentèrent un procès en bonne forme, qu'ils gagnèrent, ou qu'ils perdirent : on ne sait lequel des deux[1]. Une chose bien certaine, c'est que, si leurs droits furent mis en question, leur probité, en cette affaire, ne saurait l'être.

Mais, si les Israélites du Comtat ne sont, en général, ni des négociants trompeurs, ni des associés infidèles, ni des voisins peu serviables, ni des créanciers sans pitié, ni des usuriers rapaces ; si les protocoles des notaires, si les chartes et autres documents authentiques ne conservent que très peu ou point de traces des fraudes que la malignité populaire leur reproche ; si ces prétendues fraudes échappent à la vigilance des conciles comme aux recherches et aux critiques des écrivains contemporains ; si les plaintes portées devant les tribunaux ecclésiastiques par des débiteurs intéressés sont à bon droit suspectes, il est clair qu'ils n'ont point mérité, du moins au moyen âge, la détestable réputation qu'on leur a faite ; il est au contraire évident que la plupart, en gens honnêtes, ont vécu de leur travail, et il serait injuste de faire retomber sur tous une accusation qui n'atteint sûrement qu'un fort petit nombre d'entre eux. Nous serions d'autant moins excusables que nous savons que cette accusation a pris sa source, d'abord dans une confusion de mot, puis dans l'élévation du prix de l'argent[2] exagérée au point d'avoir pu souvent avoir les tristes effets de l'usure, et enfin dans l'igno-

1. Steph. Bertr. Consil. 88, t. II, part. 1, p. 107.

2. Cette élévation du prix de l'argent était d'ailleurs forcée, dans une société dépourvue de toute sécurité et de toute garantie.

pour cela même, recherchées et payées plus cher par les chrétiens riches. Tant que dura le préjugé qui attachait au métier de boucher un caractère presque infamant, les Juifs conservèrent, en quelque sorte, le monopole de la boucherie ; mais, quand l'attrait du gain devint sur l'esprit des chrétiens plus fort que le préjugé, ceux-ci, mus par des sentiments de jalousie professionnelle envers les bouchers juifs, leurs heureux rivaux, les accusèrent d'exposer sur leurs étaux de la chair corrompue ou de mauvaise qualité[1]. Ils furent soutenus par le clergé, qui voyait avec peine les chrétiens se nourrir de viandes préparées suivant la loi mosaïque. Les statuts d'Avignon de 1243 défendirent aux Juifs de débiter de la viande hors de la Juiverie. Le concile tenu dans la même ville en 1279 leur interdit de vendre la chair des animaux tués selon leur rite[2]. Malgré la jalousie des chrétiens, malgré les prohibitions du clergé, les Juifs continuèrent d'exercer le métier de boucher. Mais, si les criées de la police d'Avignon de 1458 toléraient la vente des viandes réprouvées par leur loi, à la condition qu'elle se ferait dans un endroit spécial, c'est-à-dire sur le rocher, elles ne leur permirent ni de les faire vendre par des bouchers chrétiens, ni d'égorger aucune bête ailleurs que dans la boucherie de la Juiverie. Ces rigueurs eurent pour résultat de diminuer le nombre des bouchers juifs et d'augmenter celui des bouchers chrétiens.

Bien qu'aucun métier ne fût fermé aux Israélites, puisque nous ne voyons, du moins dans le principe, ni les rois, ni les conciles, ni les papes les leur interdire[3], il leur revient, dans l'industrie d'Avignon, une part encore moins considérable que dans son commerce. Si plusieurs exercent individuellement quelques métiers, aucun n'est à la tête d'une fabrique importante. Quelques-

1. Statuts de Bollène de 1270, aux arch. d'Avignon. — Statuts d'Avignon de 1441, f° 27.

2. On voulait écarter les bouchers juifs des marchés. Catel donne, à la page 352 de son *Hist. des comtes de Toul.*, l'accord conclu entre Raymond et le légat du pape en 1232 : il y est dit en propres termes : « *Carnes et quas ipsi (Judei) faciunt privatim tantum in domibus suis vendant, non in Christianorum macellis.* » Le concile d'Alby de 1254 renouvelle la même défense (Labb. Concil. coll. t. XI, p. 736).

3. Sous la domination romaine, comme sous celle des Carlovingiens, les Juifs pouvaient s'appliquer à l'industrie. Voy. la *Revue* du 1er janvier 1880. En 1213 Louis le Hutin assujétit les Juifs à vivre du travail de leurs mains. Saint Louis avait déjà fait une ordonnance de ce genre (Bédarride, *Les Juifs en France*, etc., p. 223 et 235).

uns continuèrent de s'appliquer, comme sous les Carlovingiens, aux travaux de l'orfèvrerie[1], très en honneur à Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles[2]; mais la plupart furent de simples ouvriers teinturiers[3], tisserands[4], relieurs[5], des foulons, des tondeurs, des laveurs de draps[6], et surtout des tailleurs, des fabricants d'habits[7]. Peu de métiers durent leur rester étrangers, surtout après l'arrivée des Juifs exilés d'Espagne, dont l'industrie était très variée[8]. Cependant les bulles pontificales n'épargnaient pas plus leur industrie que leur banque et leur commerce[9]. Les petits artisans chrétiens, jaloux de leur concurrence, leur suscitaient bien des tracasseries. Au XVe siècle, lorsque les papes ne furent plus là pour protéger les Juifs, ils assiégèrent de leurs plaintes, plus ou moins fondées, les municipalités qui leur donnèrent plus d'une fois raison, et publièrent contre les Juifs des règlements restrictifs[10]. Mais si leur industrie fut souvent gênée au moyen âge, elle ne fut jamais complètement arrêtée.

L'agriculture ne leur était pas non plus interdite, le travail de la terre fut, pour eux, le résultat tout naturel de sa possession. Privés momentanément du droit de propriété par le régime féodal, qui, dans le principe, ne les traita pas mieux que les chrétiens, les Juifs ne tardèrent pas à se dégager peu à peu de la servitude[11], et, à la faveur de privilèges obtenus, sans doute à prix d'argent, de la féodalité, moins fortement constituée et moins oppressive dans le midi que dans le nord de la France[12], ils parvinrent à res-

1. Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, 2e partie, p. 52.

2. Statuts de 1423, aux arch. d'Avignon, boîte 20. — Les actes de Jacques Girardi de 1435 donnent le nom d'un orfèvre juif : « *pro Samuel de Mairagas argentario.* »

3. Les mêmes actes indiquent Jonas de Lisbonne comme teinturier.

4. Les actes de J. Girardi de 1447 désignent Mossé de Lisbonne et Samuel Isaac Alamand comme tisserands.

5. Mossé Alment, relieur, est nommé dans les comptes de l'université d'Avignon de 1456 à 1457 (f° 83 et 90).

6. Criées de la police d'Avignon de 1458.

7. *Ibid.*

8. Beugnot, *ibid.*, 1re partie, p. 165.

9. Bulle de Nicolas V de 1451, qui défend aux chrétiens toute association de commerce et d'industrie avec les Juifs. Dans Oder. Rin.

10. Criées de la police d'Avignon de 1458, qui défendent aux Juifs de fouler et de laver les draps, à moins de le faire à la manière des foulons chrétiens. On prétendait qu'ils foulaient et lavaient mal les draps. Il ne faut pas prendre à la lettre ces accusations intéressées.

11. V. la *Revue* du 1er janvier 1880.

12. Gustave Saige, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXXIX, p. 304.

saisir ce droit et le conservèrent jusqu'à la fin du moyen âge, malgré les efforts du pouvoir épiscopal et même de certaines municipalités pour le leur enlever ou le restreindre[1]. Au XIIIe siècle, nous les retrouvons, en effet, en pleine possession du droit d'acquérir des meubles et des immeubles. En 1256, Astruc de Lunel, en dépit des statuts d'Avignon de 1243, achète une vigne dans le territoire de cette ville, où il en possédait déjà une[2]. A partir du XIVe siècle, les actes des notaires sont remplis de contrats d'achats ou de ventes de maisons, de terres, de vignes, passés par des Israélites[3]. A Avignon, comme à Carpentras, comme à Cavaillon, et probablement aussi dans tout le Comtat, les Juifs pouvaient devenir propriétaires des maisons de leur quartier[4]. Étienne Bertrand nous apprend que, vers la fin du XVe siècle, il y avait, dans l'héritage laissé par un Juif de Carpentras à ses enfants, des terres de toutes sortes et en grand nombre[5]. La chambre apostolique elle-même ne tenait guère compte des bulles pontificales et des règlements municipaux, puisqu'elle accordait aux Juifs des investitures[6].

Toutefois, les Juifs d'Avignon et du Comtat ne paraissent pas être jamais rentrés aussi complètement en possession du droit de propriété que les Juifs du Languedoc[7] et de la Provence, qui pouvaient non seulement tenir des censes, des fiefs, mais aussi acquérir des terres libres, des alleux, et même avoir sous eux des vassaux chrétiens. Nous avons bien trouvé dans les notes brèves du

1. V. le même numéro de la *Revue*.

2. Arch. d'Avignon. Notes de M. P. Achard.

3. Actes des notaires, *passim*. — En 1454, un Juif de Cavaillon possède un jardin (Cart. de l'évêché de Cavaillon, pièce 216).

4. Actes des not. — Cart. de l'évêché de Carpentras, pièce 76. — Ms. Chambaud, t. XXV.

5. Multa et varia praedia (Steph. Bert. Consil. X, t. II, part. 1, p. 35).

6. Invent. des arch. de M. Achard, reg. C, f° 47, et reg. B, f° 50, 52, 67, 68. — C'était là une source de revenus pour la papauté, dame suzeraine. Suivant le droit féodal, à chaque vente de terre par le possesseur direct, l'acquéreur payait au suzerain un droit de mutation (*Lod, Laudimium*), parce que le suzerain avait le droit de prélation, c'est-à-dire qu'il pouvait de préférence acheter la terre au même prix qu'elle était vendue. Il faisait abandon de ce droit en touchant les droits de mutation, qui s'élevaient, dans le Comtat Venaissin, à 13 pour 100.

7. Rapport de M. Alfred Maury du 31 juillet 1863 sur un mém. de M. Gust. Saige intitulé : *De l'honor des Juifs*. — V. dans le XXXIXe vol. de la *Bibl. de l'Éc. des ch.* l'article de M. Saige sur la condition des Juifs dans le comté de Toulouse.

notaire Chaberti un acte passé à Orgon le 30 octobre 1396, et établissant la seigneurie directe d'un Juif sur un chrétien[1], mais nous n'avons rien trouvé de semblable concernant les Juifs du Comtat, qui, suivant toute probabilité, durent se contenter de tenures féodales, de terres soumises à des redevances.

La propriété n'en était pas moins, de cette façon, revenue dans leurs mains. Maîtres de la terre, ils la travaillaient eux-mêmes et s'adonnaient principalement à la culture de la vigne[2], plus facile, moins coûteuse, et, par conséquent, d'un meilleur rapport. Ils réussissaient dans l'agriculture comme dans le commerce et l'industrie, et leurs succès dans cette branche de l'activité humaine ne devaient pas tarder à exciter la jalousie des chrétiens, portés à considérer comme une usurpation toute acquisition de terres par les Juifs. Bientôt, en 1518, les États du Comtat Venaissin, interprètes des plaintes des campagnes, exprimeront, parmi leurs vœux les plus ardents, celui de voir les Israélites exclus de l'agriculture[3].

Il semblerait que ces travailleurs infatigables, à la fois commerçants, banquiers, artisans, cultivateurs, ont dû faire de grandes et de rapides fortunes, et pourtant il n'en est rien. Tout n'était pas profit dans le commerce ou dans la banque; il y avait toujours des risques à courir, des pertes à supporter; il y avait parfois des règlements coercitifs[4], dont le moindre inconvénient était de ralentir et même de suspendre leurs affaires; il y avait à chaque instant des calamités publiques[5], dont les effets n'étaient pas moins sensibles pour les Juifs que pour les chrétiens. Aussi ne devons-nous pas nous étonner si les Israélites, obligés de faire et de refaire plus d'une fois leur fortune, ne parvinrent, pour la plupart, malgré leurs habitudes laborieuses et leur esprit d'ordre et d'économie, que très rarement à de grandes richesses. Les Juifs opulents paraissent être en fort petit nombre. Tous n'ont pas,

1. Actes de Chaberti, chez M. Vincenty, not. à Avignon. — Orgon, aujourd'hui dans les Bouches-du-Rhône, était alors en Provence.

2. Nous voyons par les actes des notaires que ce sont presque toujours des vignes que les Juifs vendent ou achètent.

3. Répert. génér. des arch. du pays; aux arch. d'Avignon.

4. Bulle de Benoît XIII de 1515. Elle est en entier dans Bartolocci, t. III, p. 731 et suiv. Elle a été analysée par Don José Amador de los Rios, *Estudios histor. ... sobre los Judios de España*, p. 100. — Criées de la police d'Avign. de 1458. — Statuts du Comtat Venaissin, trad. de Vasq. Phileul.

5. Bulle de Sixte IV, arch. d'Avign. Cote D, boîte 91.

comme la juive Clara et deux autres Israélites qui ne sont pas nommés, de vastes et somptueuses demeures dignes de loger des cardinaux[1]; tous ne placent pas, en six mois, comme le médecin Nathan Creyssentii, pour 606 florins de créances, qui vaudraient aujourd'hui 33,365 francs[2]; tous ne donnent pas à leurs fils ou à leurs filles, en les mariant, des dots de 600 florins comme maître Abraham de Caylario[3], Israël de Lattes[4] et maître Astruc Nathan de Pertuis[5]; tous ne lèguent pas, comme Comprat d'Agde, à l'aumône de la juiverie, en mourant, une somme ronde de 700 florins[6]; tous ne laissent pas, comme Vidès de Lattes, à leurs enfants un héritage de 10,000 florins[7]. Les Juifs aisés ne constituent généralement que des dots de 200 florins[8]. Ils ne font que de petites donations de 5 florins[9] et des placements de médiocre importance[10]. Le plus grand nombre d'entre eux ne se procure la richesse ou l'aisance que par un travail opiniâtre. Après plusieurs années d'association dans le commerce et la banque, deux Juives se séparent avec seulement 40 florins de bénéfice chacune[11]. Nous croyons donc qu'au moyen âge la richesse des Juifs a été exagérée, comme leurs usures. La plupart gagnent péniblement leur vie au jour le jour. Ce n'est qu'à la longue que les proscrits, venus du dehors, parviennent à réédifier leur fortune détruite par la persécution et l'exil. Ceux qui finissent par devenir riches ne le deviennent qu'à force de labeur, d'ordre, d'économie, de privations; nous les voyons en effet, peu soucieux du bien-être, ennemis du luxe et des plaisirs dispendieux, renoncer à toutes les jouissances de la vie, s'interdire le jeu par acte notarié, et s'imposer

1. Fantoni, *Istoria del. cit. d'Avi.*, t. I, lib. II, p. 159, 175 et 177.
2. Basinelli, not., actes de 1394.
3. 400 florins vaudraient aujourd'hui 15,600 francs environ. *Ibid.*, acte du 25 févr. 1394.
4. 425 florins vaudraient aujourd'hui 11,220 francs environ. — J. Girardi, not., acte du 12 mai 1435.
5. 600 florins vaudraient aujourd'hui 14,400 francs environ. — Jean Belhini, not., acte du 31 octobre 1470.
6. Environ 11,880 francs d'aujourd'hui. — J. Girardi, acte du 30 mars 1435.
7. Environ 220,000 francs d'aujourd'hui. — Steph. Bertrandi, Consil. X, t. II, part. 2, p. 35.
8. Basinelli, acte du 25 fév. 1394. — J. Girardi, actes des 12, 19, 20 janv., 3 fév. et 6 avril 1435.
9. Basinelli, acte du 25 fév. 1394. — J. Girardi, acte du 12 juin 1424.
10. Voy. ce qui a été dit plus haut des placements des Juifs.
11. Basin., acte du 24 janv. 1377.

des amendes volontaires toutes les fois qu'ils succombent à la tentation de prendre les dés[1]. L'usure, on en conviendra, eût produit des fortunes plus considérables et surtout plus rapides.

De toutes les professions exercées par les Juifs, la plus productive était celle de médecin. Ce sont les fils ou les filles des médecins israélites qui prennent ou reçoivent les plus belles dots[2]. Dès le IXe siècle, les Juifs s'étaient rendus célèbres dans la médecine. Aux Xe, XIe et XIIe siècles, ils étaient presque les seuls dépositaires de cette science en Europe. On leur attribue la fondation de l'école de Salerne, et, s'il faut en croire certains auteurs, ils auraient fait, en grande partie, la réputation de la faculté de Montpellier, où Jacob ben Makir, plus connu sous le nom de *Prophatius Judæus,* aurait enseigné, dit-on, vers 1300, avec un grand éclat[3]. Ils jouirent d'une grande vogue dans les provinces méridionales de la France, et cette vogue, ils la durent à leurs succès et à leur habileté incontestables. Les Juifs d'Avignon en eurent probablement leur part, et ne furent pas moins recherchés que leurs confrères du Languedoc et de la Provence. Ils purent sans doute, au moins à partir du XIIIe siècle, exercer leur art, comme les médecins chrétiens et à la même condition, c'est-à-dire après avoir obtenu l'autorisation du conseil de ville[4]. Il est certain que, dès le XIVe siècle, ils surpassaient, en science et en nombre[5], les chrétiens assez profondément ignorants et grossiers pour tomber dans cette absurde et superstitieuse croyance, « que les Juifs avaient seuls des dispositions naturelles pour la médecine[6] ». On les consultait, comme eux, indifféremment[7]; on les

1. Note communiquée par M. Achard, arch. d'Avignon.

2. Les actes des notaires en font foi.

3. Astruc, *Hist. de la faculté de Montpellier*, p. 168. — Ein weit berühmter Lehrer zu Montpellier war um 1300 der R. Profatius (Schleiden, *Die Bedeutung der Juden*, etc., p. 24). M. Schleiden prétend que l'honneur de la fondation des écoles de Salerne et de Montpellier revient principalement aux Juifs (*ib.*, p. 23). M. Renan semble faire ses réserves pour ce qui concerne Montpellier.

4. Lettres de Charles II, comte de Provence, des 16 fév., 16 juin, 16 juillet 1297, dans les mss. de M. Chambaud, t. VI, f° 87 v°. Il en était de même dans le Comtat. Au f° 63 du liv. des reg. de la rectorie de 1420 à 1433, on voit que le recteur accorde à deux Juifs la permission d'exercer la chirurgie. J'emprunte cette note à Curel ; elle est au f° 50 du IIIe liv. concernant l'office et la judicature de la rectorie, chez M. Bourges à Avignon.

5. Camb. Vell., t. III, f° 15 v°.

6. Dass die Juden von Natur die alleinige Anlage zur Arzneikunde hætten (Schleiden, *ibid.*, p. 24).

7. Concil. Aven. an. 1337, Lab. coll., t. XI.

préférait même, et le clergé était obligé, en l'absence de bons médecins chrétiens, de tolérer ce qu'il appelait « un abus pernicieux[1] ». C'était, en quelque sorte, reconnaître la supériorité des médecins juifs dont le nombre ne fit que s'accroître, malgré les progrès des chrétiens dans la médecine[2], malgré les prohibitions des conciles[3], malgré la jalousie et la concurrence des prêtres[4]. Nous trouvons, dans la dernière moitié du XIVe siècle, une vingtaine de médecins ou chirurgiens juifs pour la seule ville d'Avignon, et, dans les deux premiers tiers du XVe siècle, trente-trois pour le Comtat tout entier[5]. En feuilletant les vieux protocoles, on en trouverait facilement le double pour cette dernière période, et même davantage. Jusqu'à la fin du XVe siècle, les médecins juifs n'eurent presque point de rivaux dans leur art, parce que la faculté de médecine d'Avignon, obligée d'appeler des professeurs de Montpellier[6], n'avait pas encore eu le temps de produire de nombreux et de bons élèves. Au XVIe siècle, elle sera réduite à confier une de ses chaires à un Juif, Emmanuel de Lattes[7].

Outre la médecine, les Israélites cultivaient aussi les sciences, la philosophie, la jurisprudence[8] et les lettres. Au moyen âge, la plupart des Juifs de Provence se livraient à l'interprétation des écritures et des chiffres, à l'astronomie et à l'astrologie[9]. Ils

1. Perniciosus abusus (Concil. d'Avign. de 1337; syn. de 1341).

2. La création d'une faculté de médecine à l'université d'Avignon est de 1414.

3. Concil. d'Avignon de 1457.

4. Cambis-Velleron nous apprend que beaucoup de clercs tonsurés exerçaient alors la médecine.

5. Le médecin de l'antipape Benoît XIII, Jérôme de Sainte-Foi, était un Juif converti (Ciacon. summ. *Pontif. vitae;* Bartolocci, bibl. rabb., t. III, p. 727). Nous trouvons, dans le serment prêté en 1358 à Innocent VI par les habitants d'Avignon, les noms de trois médecins et de deux chirurgiens juifs (arch. d'Avignon, 32, pièce KK). En 1374, les délibérations de l'hôtel de ville (I, 1, f° 29) en mentionnent six, et les actes des notaires un grand nombre : ceux de Basinelli en indiquent trois en 1377, et quatre en 1394; ceux de P. Garnerety, deux en 1406, 1407, 1408, et trois en 1409; ceux de Bonthosii, deux en 1418, et un en 1421; ceux de J. Girardi, un en 1426, trois en 1427, dix en 1435, et trois en 1468; enfin ceux de J. Belhini en désignent trois en 1470. Le jurisconsulte Étienne Bertrand en mentionne encore un, maître Léon Botarelli (Consil. 109, t. II, part. 2, p. 560).

6. Camb. Vell. *ibid.*, t. IV, f° 120.

7. *Ibid.*, f° 181.

8. Il faut entendre surtout l'étude du droit mosaïque.

9. Fauris de Saint-Vincent, *Mémoire sur l'état des lettres, de l'instruction et des arts en Prov. dans le XVe siècle.*

acquirent alors, dans les lettres comme dans les sciences, une réputation bien supérieure à celle de leurs coreligionnaires des autres contrées de l'Europe[1]. Presque tous les traducteurs et commentateurs des philosophes arabes naquirent parmi eux. Samuel ibn Tibbon de Lunel[2], Jacob ben Abba Mari ben Antoli ou Anatolio[3], Moïse fils de Samuel ibn Tibbon[4], jouirent d'une grande célébrité au XIIIe siècle[5]. Vers 1333, un Juif de Tarascon composait des tables astronomiques accommodées à la longitude et à la latitude de cette ville[6]. En 1334, un autre Israélite de Provence, Jerucham bar Mesciullam, écrivait un rituel et un livre de droit[7]. Todros-Todrosi traduisait, en 1337, à Trinquetailles, près d'Arles, le commentaire d'Ibn-Rosch sur la rhétorique et la politique d'Aristote. Samuel ben Jehouda ben Meschullam, surnommé Miles de Marseille (né en 1294, mort après 1340), faisait connaître par ses traductions le traité *De anima* d'Alexandre d'Aphrodisias, l'*Almageste* d'Ibn-Aflah[8] et l'abrégé de l'*Organon* d'Ibn-Rosch[9]. En 1339, Bendich Ahin se faisait remarquer à Arles, où il professait publiquement les sciences mathématiques; il était aussi très versé dans les langues arabe, grecque et latine.

1. Qui Galliae Provinciam incolebant, scientiarum et artium laude reliquos Judaeos longe superantes (Bartol., t. III, p. 718).

2. On l'a surnommé « le prince des traducteurs »; il avait traduit de l'arabe le *Guide des égarés* de Maïmonide dont il fut un des plus dignes disciples et le plus aimé. M. Renan le fait mourir en 1232 (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XVI, p. 386, et t. XXVII, p. 573, 574, 576, 594).

3. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Son pays n'est pas mieux connu, puisque M. Renan combat l'hypothèse de M. Steinschneider en faveur de Marseille. Il était gendre de Samuel ibn Tibbon. Il était à Naples, à la cour de l'empereur Frédéric II, en 1231. Il a écrit un ouvrage intitulé *Sépher Malmad hat talmidim* (livre d'aiguillon pour les disciples). Dans un post-scriptum de sa traduction du commentaire d'Averroës sur l'*Isagoge*, etc., il parle de ses amis de Narbonne et de Béziers (article de M. Renan dans le XXVIIe vol. de l'*Hist. littér. de la France*, p. 580 et suiv.).

4. De Montpellier, suivant M. Renan. Il continua les traditions de sa famille vouée tout entière à la traduction des ouvrages arabes en hébreu. Il traduisit plusieurs écrits de Maïmonide : M. Renan les énumère. Il composa aussi des ouvrages originaux dont la plupart sont mentionnés par Isaac de Lates (*ibid.*, p. 593 et suiv.).

5. S. Munch, arch. Israél. du 8 août 1848, p. 120.

6. Desmolets, *Mém. pour servir à l'hist. des Juifs de Provence.*

7. Bartolocci, t. III, p. 933.

8. M. Renan nous apprend que Miles de Marseille corrigea les erreurs commises par Jacob ben Makir dans sa traduction du même ouvrage (*Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 599 et suiv.).

9. S. Munch, *Arch. israél.* du 8 août 1848, p. 421.

Il devint le médecin de la reine Jeanne de Naples[1]. Enfin le Provençal Isaac de Lattes traitait à la fois, dans un livre intitulé *les Portes de Sion*, de la morale, de l'histoire et de la chronologie[2].

La participation des Israélites du Comtat au mouvement intellectuel des autres Juifs du midi ne saurait être mise en doute. Le soin qu'ils prenaient d'entretenir dans la synagogue le goût de l'étude, prouve qu'elle n'était pas pour eux sans attrait. Elle leur était d'ailleurs recommandée par les rabbins, qui disaient : « l'étude de la loi est une belle chose lorsqu'on y joint un métier[3] ». Il serait bien étonnant que les Juifs d'Avignon eussent échappé à l'influence des nombreux foyers de lumière, qui rayonnaient de toute part autour d'eux. Ils étaient trop rapprochés des plus célèbres académies juives du Midi[4] pour ne pas être entraînés par leur exemple et pour se priver des bienfaits de leur enseignement. D'ailleurs les Juifs voyageaient volontiers, et, quand un savant israélite de la Provence, ou du Languedoc, avait séjourné quelque temps dans une des communautés du Comtat, il ne la quittait pas sans doute sans y laisser des traces de son passage. Nous croyons donc que dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, il y avait à Avignon, comme en Provence, des Israélites studieux, « de savants rabbins[5] », dont les noms sont aujourd'hui, pour la plupart, malheureusement perdus, mais non sans espoir d'être retrouvés, grâce aux beaux travaux de nos hébraïsants modernes.

Il en reste cependant assez pour nous permettre d'affirmer que les communautés juives, dont nous nous occupons particulièrement, ne demeurèrent pas étrangères à ce grand mouvement de la littérature rabbinique, qui se produisit avec tant d'éclat au moyen âge, et dont la plume magistrale de M. Renan nous a tracé un si intéressant tableau. Nous trouvons, en effet, au XIIIe siècle,

1. Nostrad., *Hist. de Provence*, p. 427.

2. Bartol., t. I, p. 66, et t. III, p. 912. — Bédarride, *ibid.*, p. 276. — M. Renan le fait vivre en 1370 (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVII).

3. Bédar., *ibid.*, p. 25.

4. Les académies juives de Narbonne, de Béziers, de Montpellier, de Lunel, de Marseille, d'Arles, de Saint-Gilles et de Beaucaire étaient déjà célèbres à la fin du XIIe siècle. Très libérales envers leurs élèves, elles ne se contentaient pas de leur distribuer la science, elles leur procuraient aussi les moyens matériels de l'acquérir (Benjamin de Tudèle, trad. angl. d'Ascher, p. 3 et suiv. — *Hist. litt. de la Fr.*, t. IX, p. 132 et suiv., et surtout t. XXVII, p. 510 et suiv.).

5. Ces deux mots sont dans une lettre d'Addéreth, rabbin de Barcelone (E. Renan, *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 677).

parmi les Israélites lettrés du Comtat, Abram de Carpentras, le même, peut-être, que le poète Isaac Gorni[1], irrité de l'accueil peu hospitalier que lui avait fait la ville de Carpentras, cette « Sodome où il n'y a pas dix justes », signalait comme un personnage hautain[2]. Si Abram de Carpentras n'était pas lui-même poète, il avait du moins pour la poésie un goût assez prononcé et assez sûr, pour mériter d'être choisi par Abraham Bédersi comme juge dans un tournois poétique auquel il convie ses rivaux[3]. Il faut placer à côté, et probablement bien au-dessus d'Abram de Carpentras, dont il ne nous reste que le nom, R. Mordekaï ben Joseph, qui vivait à Avignon dans la seconde moitié du XIIIe s.[4]. Le poème qui sert de préface à son « Réformateur de la foi » est, comme on peut en juger par le fragment que nous publions plus loin, une œuvre pleine de naturel, de simplicité et de sentiment, où l'on n'a pas à regretter de trouver cette affectation, ces jeux de mots puérils, trop fréquents chez les autres poètes juifs du Midi à cette époque[5]. Tout près du Comtat, Encrescas d'Orange, appelé encore Mordekaï, cultivait également la poésie[6]. Un jeune Israélite de Manosque adressait deux pièces de vers à Isaac Gorni, rival d'Abraham Bédersi, auquel M. Renan le juge supérieur[7]. Un certain Isaïe Debasch (*miel*) d'Aix faisait aussi des vers, mais sans doute avec moins de succès, puisque Gorni lui reprochait de « changer le miel en amertume[8] ». On trouve d'ailleurs des poètes dans presque toutes les Juiveries du Midi[9]. La famille des Ezobi, qui n'était pas d'Avignon, comme le prétend M. Munk[10], ni de Vaison, comme l'a avancé M. Bernard Devalabrègue, mais d'Orgon (Bouches-du-Rhône) suivant M. Renan, a fourni les plus célèbres[11].

1. Renan, *ibid.*, p. 723. Isaac Gorni était d'Aire, dans les Landes.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 715. — Abraham Bédersi est le même nom que Abraham de Béziers.
4. Il vivait encore en 1282, *ibid.*, p. 565.
5. *Ibid.*, p. 570.
6. Abraham Bédersi adresse un de ses poèmes à Encrescas d'Avrengha (Orange) en réponse à un poème qu'il lui avait présenté à Béziers (*ibid.*, p. 712).
7. *Ibid.*, p. 723.
8. *Ibid.*, p. 723.
9. *Ibid.*, p. 701.
10. Munk, *Mélanges*, p. 498.
11. Renan, *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 701.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, nous avons à mentionner, parmi les rabbins du Comtat, Moïse Hak Kohen ben Isaac[1], Samuel ben Schalmiyah, Salomon ben R. Isaac et R. Azriel ben Gersom[2]. Dans la seconde moitié du même siècle, nous avons à relever les noms de Joseph ben Abraham Néryah d'Avignon, que le rabbin Addéreth de Barcelone nomme parmi ses correspondants[3], d'Abraham l'Ancien de Carpentras, de R. Abraham ben Isaac et de R. Hayyim de Carcassonne[4]. Mais nous devons signaler d'une manière toute particulière Isaac et surtout R. Mordekaï fils de Joseph, surnommés, par Schem Tob Sanzolo[5], *les deux tuyaux d'or*, en réminiscence d'un passage du prophète Zacharie[6]. Ces deux rabbins appartenaient à la Juiverie d'Avignon, où, s'ils n'exerçaient pas des fonctions élevées, ils occupaient au moins un rang très distingué[7], puisque, suivant l'usage, on les rendit responsables de la résistance que les Juifs d'Avignon opposèrent, vers 1269, aux empiètements de la juridiction ecclésiastique et aux ordres des inquisiteurs qui les persécutaient. Jusqu'à présent, R. Isaac demeure, comme tant d'autres rabbins, enveloppé dans une nuit profonde : il ne nous reste de lui aucun écrit ; tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il souffrit, en compagnie de R. Mordekaï, pour la cause de ses coreligionnaires,

1. A côté de ce nom, nous trouvons dans le document cité par M. Renan et daté de 1228 le nom d'un Mordekaï ben Joseph, qui pourrait bien être le même que celui dont il va être bientôt question, et qui aurait vécu très longtemps puisqu'il vivait encore en 1282.

2. Renan, *ibid.*, p. 517. Nous mettons ici en note les noms de deux rabbins, R. Salomon de Lunel et R. Josué ben Joseph, parce que le document où leurs noms sont cités est sans date.

3. Renan, *ibid.*, p. 523.

4. *Ibid.*, p. 517. — Ces trois rabbins sont bien de la dernière moitié du XIIIe siècle, puisque nous les voyons signer à Carpentras une décision casuistique en compagnie de Mordekaï ben Joseph qui n'était pas mort encore en 1282. Un autre document qui semble avoir été fait à Avignon, mais sans date, nous a conservé les signatures de Salomon de Lunel, de Josué ben Joseph de Caderousse, de Jehonathan Hak-Kohen ben Moïse, de Jehouda ben Elazar, et de Jaïr ben Meïr. On ne sait pas s'ils sont du XIIIe ou du XIVe siècle.

5. C'est un chroniqueur israélite cité par Salomon ibn Verga. M. Renan a traduit un extrait de sa chronique (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVII, p. 566).

6. Zacharie, IV, 12, 14.

7. Dans le récit qu'il fait de leurs communes souffrances, Mordekaï appelle R. Isaac *son collègue*. Nous citons plus bas ce récit.

qui était celle du droit. Mordekaï ben Joseph[1], qui vivait encore en 1282, est mieux connu. Il fut une des gloires des communautés de Carpentras et d'Avignon. Nous le voyons, dans la première de ces villes, signer une décision de casuistique[2]; il fit de la seconde sa résidence ordinaire[3]. Isaac de Lates nous apprend qu'il composa beaucoup d'ouvrages de *Halaka*[4], un traité concernant la cérémonie du contrat de mariage et les cérémonies indiquées dans le Lévitique, un livre intitulé : « Les portes des vœux[5] » et un ouvrage de controverse : « Le confirmateur de la foi » (*Mahziq ha-émouna*)[6]. M. Renan nous a donné une analyse de ce dernier ouvrage, le seul qui nous soit resté de Mordekaï ben Joseph[7]. C'est une apologie du judaïsme dirigée contre Paul Chrétien, Juif converti, qu'un excès de zèle entraîna à réclamer contre ses anciens coreligionnaires le renouvellement de l'édit qui les obligeait à porter la marque[8]. Cet édit fut appliqué avec une rigueur excessive, et cette rigueur dégénéra en une cruelle persécution[9], dont Mordekaï ben Joseph et R. Israël furent, à Avignon, les plus illustres victimes. Dans une sorte de poème, qui sert de préface à son *Confirmateur de la foi*, Mordekaï nous a laissé un récit émouvant de cette persécution. Pour que le lecteur puisse se faire une idée du mérite de l'écrivain juif, nous mettons ici sous ses yeux un fragment de ce poème, dont nous empruntons la traduction à M. Renan, si autorisé en ces matières : « Ce fut dans l'an [2]9 du petit comput (=1269) que l'ordonnance royale, relative aux plaques que devaient porter les Juifs en Provence ailleurs, fut rendue... Des renégats de notre nation firent des rapports contre nous, prétendant que notre intention était

1. M. Renan, après M. Steinschneider, identifie Mordekaï ben Jehosa avec Mordekaï, fils de Joseph (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVII, p. 565).
2. Renan, *ibid.*, p. 517.
3. *Ibid.*, p. 565.
4. La *Halaka* est une continuation de la loi. C'est un recueil de règles cises réunies dans la *Mischnah* par Rabbi Akiba au commencement du (Schleiden, *Die Bedeutung*, etc., p. 14).
5. Renan, *ibid.*, p. 565.
6. Renan, *ibid.*, p. 568 et 569.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*, p. 566. C'est un édit de Louis IX remis en vigueur par Philip sur les instances de Paul Chrétien (*Ordonnances des rois de France* p. 294 et 312).
9. Nous avons parlé de cette persécution dans notre premier article.

confondre les inquisiteurs de la foi. C'est pour cela qu'un grand nombre de personnes de la Comté [d'Avignon ?] furent, les unes forcées de porter des insignes par devant et par derrière, et les autres emprisonnées, de sorte que pendant des années personne ne put échapper à la pénalité. Quant à moi et à mon collègue[1], ils nous infligèrent, avec l'intention de nous ruiner matériellement, un emprisonnement très rigoureux dans l'endroit où les prisonniers du roi sont enfermés. Là nous *fûmes assis et nous pleurâmes* durant un grand nombre d'années sans être exaucés. Enfin Dieu entendit notre voix; on nous fit sortir de la prison, et on nous mit dans ma maison sur le territoire de ma possession, en nous annonçant que quiconque franchirait la porte de la maison, *son sang serait sur sa tête*. On donna l'ordre de fermer les portes, soit avec de la chaux et des pierres, soit avec des barres de fer. Pendant cet emprisonnement dans ma maison, étant malade, j'acceptai avec soumission le châtiment d'amour, et Dieu, par sa bonté, mit en moi un nouvel esprit, et l'esprit de l'Éternel se leva en moi, de sorte que j'ai pu mettre la dernière main à mon livre pour le donner au public[2]. »

Dans un pays et à une époque où la littérature rabbinique comptait des représentants si éminents, il ne faut pas s'étonner de voir les Juiveries d'Avignon et du Comtat Venaissin prendre part à la fameuse querelle qui, au commencement du XIVe siècle, troubla et divisa si profondément les synagogues du Midi. Déjà, dans le siècle précédent, de 1231 à 1235, les rabbins de Montpellier s'étaient élevés contre les doctrines de Maïmonide, dont le *Moré ha-Neboukhim* (Guide des égarés) avait été frappé d'une sentence d'excommunication. C'était une réaction religieuse contre les progrès des études philosophiques et l'interprétation allégorique de la Bible mise en honneur par « le fondateur du rationalisme juif[3] ». Cette réaction se reproduisit, avec plus d'in-

1. C'est évidemment R. Israël que Mordekaï désigne ainsi, puisque Schem Tob Sanzolo dit que l'on avait à Avignon « enfermé les *deux tuyaux d'or*, R. Modekaï et R. Israël ». Quand même le mot hébreu qui signifie *collègue* serait au pluriel dans le texte, ce ne serait pas une raison pour séparer R. Isaac de Mordekaï. Quand une difficulté s'élevait entre les Juifs d'Avignon et l'autorité locale, on emprisonnait les principaux *baylons* ou dignitaires de la Juiverie. R. Isaac pouvait être un de ces *baylons*.

2. Renan, *ibid.*, p. 568.

3. *Ibid.*, p. 648.

tensité encore, au commencement du XIVe siècle. Un Israélite de la communauté de Montpellier, Abba Mari, dont le nom vulgaire était Astruc de Lunel, cédant à l'ardeur de son zèle pour la pureté de la tradition et de la foi, entreprit d'arrêter « le courant funeste[1] » des études philosophiques. Il rencontra dans le savant rabbin Salomon ben Abraham ben Addéreth, chef de la synagogue de Barcelone (mort en 1310), un auxiliaire puissant et autorisé, et, grâce à son influence, il se fit rapidement de nombreux partisans dans toutes les Juiveries du Midi. Les communautés israélites d'Avignon et du Comtat Venaissin se divisèrent comme les autres, et se trouvèrent aussi engagées dans la lutte qui mit aux prises les soutiens de la théologie orthodoxe et les défenseurs de la philosophie péripatéticienne. Parmi les membres de la communauté de Montpellier, qui s'étaient déclarés pour Abba Mari, nous remarquons Samuel ben Abba Mari d'Avignon[2], qui, s'il n'était pas établi déjà depuis longtemps à Montpellier, y était du moins retenu momentanément, soit dans l'intérêt du parti qu'il avait embrassé, soit dans un intérêt particulier. Quoi qu'il en soit, Samuel ben Abba Mari dut certainement représenter, dans le conseil de la Juiverie de Montpellier, les sentiments d'une certaine portion des Juifs d'Avignon. Isaac ben Abraham ben Jacob d'Avignon, que nous voyons signer une lettre envoyée à Barcelone par les rabbins de Montpellier partisans des études philosophiques, exprime aussi, mais dans un sens contraire, les sentiments d'un certain nombre d'Israélites avignonais[3]. Nous avons déjà vu Addéreth citer parmi ses correspondants Joseph ben Abraham Baruch ben Nériyah, un de ses partisans sans doute[4]. Nous avons

1. Ce sont les propres expressions d'Addéreth dans une lettre écrite à Abba Mari (*ibid.*, p. 682).

2. A côté du nom de Samuel ben Abba Mari d'Avignon, nous trouvons ceux de Halaftha bar Abraham Avignon et de Mordekaï ben Jacob Avignon, mais l'absence de la particule *de* devant le mot Avignon ne nous permet pas d'affirmer avec certitude que ces deux Juifs, partisans de l'orthodoxie, sont des Juifs avignonais. Le mot *Avignon* nous semble faire partie de leur nom vulgaire et ne peut indiquer que leur origine avignonaise. Même observation pour Salomon (Schalmiyah) bar Néhémyah Avignon et trois autres Juifs de l'Argentière, Ahron bar Pereç Avignon, Meschullam bar Scheathiel Avignon, Halaftha bar Joseph Lunel Avignon, qui appartiennent également au parti orthodoxe (*ibid.*, p. 664 et 675).

3. *Ibid.*, p. 664.

4. *Ibid.*, p. 523.

donc là la trace de l'existence, dans la Juiverie d'Avignon, des deux opinions contraires. Il devait en être de même à Carpentras.

Maintenant, quel était, dans ces deux villes, le parti qui l'emportait? Voilà ce qu'il est plus difficile de préciser. Nous remarquerons, tout d'abord, qu'un autre correspondant d'Addéreth, Jacob ben Jehouda [de Beaucaire[1]], qui, après avoir cru à l'utilité des études philosophiques, s'était rangé à l'opinion de ceux qui les trouvaient inutiles et dangereuses, écrit, au commencement de 1304, à Addéreth pour lui proposer de recruter des adeptes à Avignon où il va *retourner*, puis dans le Comtat Venaissin et dans les autres localités de la Provence, qu'il a l'intention de parcourir avant d'arriver à Montpellier[2]. Puisque le but du voyage de cet Israélite est de gagner de nouveaux adeptes au parti orthodoxe, il est naturel de supposer que, s'il se dirige sur Avignon, c'est pour y faire des conquêtes sur le parti philosophique. Mais Jacob ben Jehouda pourrait tout aussi bien s'être rendu à Avignon pour ranimer le zèle d'une majorité orthodoxe découragée peut-être et disposée à faiblir. Ce qui nous ferait pencher vers cette seconde opinion, c'est qu'Addéreth annonce à Abba Mari que ses lettres ont produit un bon effet à Avignon[3]. Il faut bien d'ailleurs que la communauté de cette ville ait défendu la cause de l'orthodoxie avec une certaine vivacité, puisque, après l'excommunication lancée de Barcelone, en 1305, contre les partisans des études philosophiques, Addéreth, revenu, vers 1309, à des sentiments plus modérés, est obligé d'exhorter à la paix les membres de cette même communauté.

Les Israélites de Carpentras ne paraissent pas avoir embrassé avec moins d'ardeur la cause de l'orthodoxie. Après avoir, par mesure de précaution contre les partisans des études philoso-

1. M. Renan met ces deux mots entre deux crochets. Ils peuvent également désigner ou bien un Juif originaire de Beaucaire, puis établi à Avignon, ou bien un Juif demeurant à Beaucaire. Quand ils changeaient de localité, les Juifs emportaient avec eux leur nom vulgaire primitif. Il y a dans les actes des notaires de nombreux exemples de ce fait. Jacob ben Jehouda pourrait être tout aussi bien d'Avignon, ou d'ailleurs, que de Beaucaire. S'il n'était pas d'Avignon, il y avait certainement des relations, il y allait souvent peut-être, il y était du moins allé une fois déjà, puisqu'il dit dans sa lettre : « Je retournerai à Avignon, où l'on trouve de savants rabbins » (*ibid.*, p. 677).

2. Renan, *ibid.*, p. 677.

3. *Ibid.*, p. 682.

phiques, adressé une lettre aux rabbins du Comtat Venaissin « se trouvant aux extrémités de la Provence », Abba Mari reçoit des réponses favorables à ses idées de Mordekaï bar Isaac de Carpentras[1], qui paraît être intervenu assez activement dans la lutte pour se préoccuper des moyens qui devaient, selon lui, assurer la victoire au parti orthodoxe. En effet, le même Mordekaï bar Isaac, dans une seconde lettre, à ce qu'il semble, demande à Abba Mari s'il a reçu sa première lettre, et Abba Mari lui en accuse réception et lui dit « qu'il a suivi son conseil[2] ». Ainsi il est bien certain que Mordekaï bar Isaac se prononça énergiquement contre le parti philosophique, qui, s'il faut en croire Abba Mari, se serait trouvé en minorité dans la Provence et dans le Languedoc[3]. C'était aussi, du moins pour la Provence, l'opinion de Simon ben Joseph, surnommé En Duran ou Don Duran de Lunel, qui « fut la main droite d'Abba Mari[4] ». Dans une lettre écrite en 1305, où il cherche à excuser son maître, auquel Don Vidal Salomon de Perpignan reprochait d'avoir mêlé Addéreth à sa querelle, cet Israélite s'exprime ainsi : « Mon maître peut d'ailleurs s'informer de l'état des choses en Provence et dans le Comtat Venaissin, et voir par lui-même si l'on y est partisan de l'étude de la philosophie[5]. » Il y a dans cette affirmation un ton modéré d'assurance et de franchise, qui ne permet guère de douter de sa sincérité : elle doit donc être considérée comme se rapprochant beaucoup de la vérité ; tout au plus pourrait-elle être soupçonnée d'exagération. Abraham bar Isaac de Carpentras, nommé encore Don Abraham de Montpellier, combattit aussi à côté de Mordekaï bar Isaac dans les rangs des défenseurs de la foi orthodoxe, puisque nous le voyons écrire à Abba Mari dans le même sens que son compatriote et son parent peut-être[6]. Il nous est impossible de dire quel rôle joua, dans cette querelle, le rabbin Joseph de Carpentras, cité parmi les correspondants de Jehouda ben Éléa-

1. *Ibid.*, p. 688.
2. *Ibid.*, p. 690.
3. *Ibid.*, p. 689.
4. *Ibid.*, p. 698.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 688. — La parenté peut, avec quelque apparence de raison, se déduire et de la ressemblance du nom, qui pourrait indiquer les deux fils du même père, et de l'identité de la résidence.

zar[1] dans sa *Minhath Yehouda* (offrande de Jehouda), ouvrage qui est de 1313[2]. Quoi qu'il en soit, les rabbins de Carpentras paraissent avoir apporté dans la lutte encore plus de vivacité que ceux d'Avignon. En résumé, les Juiveries du Comtat Venaissin furent agitées par cette dispute encore plus profondément, peut-être, que les autres Juiveries du Midi, et, du zèle qu'elles déployèrent pour le maintien de la pureté de la foi, il est bien permis de croire que la défaite du parti orthodoxe dut leur être particulièrement sensible.

Il est tout aussi naturel de penser que la majorité hostile aux études philosophiques se recruta surtout, non pas parmi les Juifs les plus éclairés, mais parmi les plus fanatiques, et que le spectacle de cette lutte du savoir contre l'ignorance dut impressionner vivement l'esprit de Lévi ben Gersom, alors en pleine adolescence, et décider de sa vocation de savant. Selon Valladier, ce rabbin devenu si fameux sous le surnom de *Ralbach*, et connu aussi sous le nom de maître Léon de Bagnols[3], où il avait sans doute passé une partie de son enfance, si toutefois il n'y était pas né en 1288, jouissait au XIVe siècle d'une grande réputation à Avignon. Il y composa peut-être une partie de ses ouvrages et y mourut[4], dit-on, en 1370[5]. Comme philosophe, Lévi ben Gersom fut un vif admirateur des doctrines de Maïmonide, qu'il défendit contre ses détracteurs et qu'il continua. Non seulement son *Milchamot Adonaï* (les combats du Seigneur), son œuvre capitale, où il traitait de la physique, de la métaphysique et de la morale, a fait sensation parmi les Juifs de son temps, mais il a mérité d'être cité avec honneur par Pic de la Mirandole, Reuchlin, Képler et d'autres savants chrétiens[6]. On trouve dans cet ouvrage une très

1. Jehouda ben Eléazar n'appartient pas au midi de la France. M. Renan le fait vivre au commencement du XIVe siècle (*ibid.*, p. 438).

2. *Ibid.*, p. 441.

3. Bédarride, *ibid.*, p. 517. — Bagnols, autrefois dans le Languedoc, est aujourd'hui dans l'arrondissement d'Uzès (Gard).

4. Rabbi Lévi ben Gerson qui clarus habetur, et nobilis inter rabbinos toto orbe terrarum..., non modo celebratus, sed etiam humatus fuit, ubi hodie caeteri solent Avenione (*Vall. de Vet. et ant. Acad. Aven. orat. ms.* f° 214). M. Renan le fait naître en 1288.

5. Selon le livre *Yuchasin*, Lévi mourut en 1370. M. Munk (*Arch. israél.* du 8 août 1848) ne croit pas qu'il ait vécu jusqu'à cette époque : il n'y aurait pourtant rien d'impossible : il n'aurait eu que 82 ans.

6. Schleiden, *Die Bedeutung*, etc., p. 20.

remarquable dissertation sur l'origine du langage : Lévy y démontre que le langage est une création de l'homme et ne peut lui avoir été donné ni par Dieu, ni par la nature, c'est-à-dire par les lois de la nature physique[1]. Comme médecin et comme savant, Lévi ben Gersom acquit aussi une grande réputation; il écrivit sur les mathématiques[2] et donna la description d'un instrument d'astronomie, que le pape Clément VI fit traduire en latin[3]. Comme commentateur, il fit preuve d'une étude approfondie de la loi et des philosophes de l'antiquité et du moyen âge[4]. Ainsi la communauté israélite d'Avignon aurait eu la gloire de posséder une des plus grandes illustrations de la littérature rabbinique, un médecin renommé, un savant mathématicien, un astronome ingénieux, un des plus ardents propagateurs des doctrines d'Aristote et de Maïmonide et « le plus hardi de tous les philosophes juifs[5] ». La présence, dans son sein, d'un homme si éminemment remarquable fut pour elle un événement heureux et salutaire, et tout porte à croire qu'elle fournit à Lévi ben Gersom des élèves zélés et laborieux qui surent profiter des leçons du maître.

Il est du moins certain que les Juifs d'Avignon étaient arrivés, au xve siècle, à un très suffisant degré de culture intellectuelle dont, à cette époque, nous trouvons les traces dans des monuments authentiques. Ils étudiaient la langue hébraïque, puisqu'ils l'employaient dans leurs actes privés et dans la rédaction de leurs statuts particuliers[6]. Ils la parlaient peut-être entre eux. Ils s'adonnaient à la lecture de la Bible et de la littérature rabbinique, puisque nous en voyons mettre en gage des livres hébreux[7]. Plu-

1. Aus der Zeit nach Maïmonides muss ich noch zwei Mænner namhaft machen. Zuerst nenne ich einen lebhaften Verehrer, Vertheidiger und Fortbildner seinen Lehren, den Lévi ben Gerson, der recht eigentlich als Fortstzung des Maïmonides angesehen werden kann etc. (Schleiden, *ibid.*, p. 20) ... er nachweist, dass die Sprache Erfindung des Menschen sei und demselben weder von Gott noch von der Natur (d. h. durch das Naturgesetz) gegeben sein kœnne (*ibid.*, p. 16).

2. Bédarride, *ibid.*, p. 210 et 211.

3. Schleiden, *ibid.*, p. 26.

4. Bedarride, *ibid.*

5. S. Munk, *ibid.*

6. Acte de Basinelli du 6 janvier 1394. — L'usage d'écrire les statuts de la Juiverie en hébreu remontait à la plus haute antiquité.

7. Un passage de Boniface de Vitalinis semble indiquer l'emploi journalier de la langue hébraïque parmi les Juifs (De Maleficiis, f° 69). — Actes des notaires.

sieurs s'illustrèrent par leur savoir et leurs écrits. Le rabbin Mordekaï Nathan copiait à Avignon, entre 1450 et 1456, un remarquable commentaire du Talmud de R. Menahem, fils de Salomon Meïri, vulgairement Don Vidal Salomon de Perpignan[1]. Le célèbre rabbin Abraham ben Mordekaï, surnommé *Farissol* ou *Péristol,* naquit, vers le milieu du xve siècle, à Avignon, où il fit sa première éducation. En 1471, il quitta cette ville pour Ferrare, où il composa ses principaux ouvrages. Dans son traité des « Chemins du monde » (*Iggheret orechot olam*), écrit en 1525, il s'efforçait, d'après des récits qu'on prétend fabuleux ou exagérés, de démontrer, dans un style souvent obscur, l'existence, dans plusieurs contrées de l'Asie, de communautés juives autonomes et régies par des princes de leur croyance. Dans un autre livre intitulé « *Magen Auraham* » (Bouclier d'Abraham), il prenait la défense de la religion juive contre les chrétiens. Farissol fit encore de profondes études sur la Bible : il nous reste de lui trois commentaires, l'un sur le Pentateuque, l'autre sur l'Ecclésiaste et le troisième sur le livre de Job. On ignore la date de sa mort[2]. En 1525 on le retrouve à Avignon, où habitait sa famille[3].

Outre Farissol, Valladier cite encore, parmi les savants israé-

1. Cet ouvrage est intitulé « La grande composition » (Hibbour hag-gadol). Son auteur est né en 1249 et mort en 1306 (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVII, p. 533).

2. Valladier, *De vet. et antiq. acad. Aven.* loc. cit. — Bartol., t. IV, p. 42. — *Dict. de Barjavel.* — *Biogr. univ.* — On attribue aussi à Farissol diverses lettres et dissertations, un abrégé de l'*Isagoge* de Porphyre, et des livres des *catégories* et de l'*interprétation* d'Aristote (*Dict. de Barj.*).

3. *Biogr. univ.* — Peut-être faudrait-il encore nommer parmi les savants d'Avignon Emprophijath Duran, que Bartolocci donne comme Espagnol et qui pourrait bien avoir habité le Comtat, s'il n'en est pas originaire. Le *Em* qui précède son nom est le *En* provençal, signe d'un rang social distingué comme le *Don* espagnol. Nous avons d'ailleurs trouvé, dans les actes des notaires, des Juifs qui portaient ce nom. Après sa conversion au christianisme, il émigra sans doute en Espagne, et c'est de là que, revenu au judaïsme, il adressa à son fils David Bonnet, resté à Avignon, une épître pour l'engager à persévérer dans la religion de ses pères. La *Scialsceleth Hakkabala* lui attribue un livre intitulé « *Sépher Baëphod* » (Bartol., t. IV, p. 404). — M. Schleiden parle d'un Isaac ben Mosé Halévy (communément *Profiat Duran*) qui vécut vers 1450, et qui, dans une lettre destinée à un Juif baptisé qui voulait le convertir à son tour, dit son fait au christianisme avec l'ironie la plus mordante (*Die Bedeutung*, etc., p. 20). Est-ce le même que Emprophijath Duran dont parle Bartolocci ?

lites d'Avignon, le rabbin Meïr[1], célèbre par ses volumineux commentaires sur le Talmud, et le rabbin Israël Caslari, auteur de poésies qui datent peut-être du commencement du siècle suivant[2]. Meïr, né à Avignon, exerça, suivant quelques auteurs sans doute mal renseignés[3], les fonctions de rabbin dans cette ville. Mais il la quitta ensuite pour l'Italie, où il mourut, vers 1554, dans les environs de Gênes. Il écrivit, dans un style simple, à ce qu'on dit, et convenable à l'histoire, un livre intitulé : *Annales des rois de France et de la maison Ottomane*. Cet ouvrage, imprimé à Venise par Corneille Adelkind en 1554, est divisé en deux parties. Dans la première Joseph Meïr raconte les guerres des Français contre les Turcs, pour la conquête de la terre sainte. Il remonte, à cette occasion, jusqu'à l'origine des Musulmans et des Francs. Il fait, probablement d'après l'abbé Trithème[4], commencer notre histoire à ces chefs barbares dont l'existence, toujours obscure, est souvent incertaine, tels que Marcomir, Saunion et Génébalde. Dans la seconde partie, il fait l'histoire de Saladin, de Tamerlan, d'Ismaël Sophi et des princes de l'Europe jusqu'en 1553[5]. Il ne néglige aucune occasion de rappeler les expulsions et les calamités des Juifs, soit en Espagne, soit en France. On n'est pas d'accord sur le mérite de cet auteur ; les uns lui reprochent de manquer, dans ses récits, d'exactitude et même de sincérité[6] ; les autres le trouvent véridique, exact et exempt des fables dont les livres des rabbins sont ordinairement farcis[7]. Mais ce qu'il rapporte de l'origine des Francs ne donne pas une haute idée de sa critique. On lui attribue aussi une grammaire hébraïque[8].

Joseph Meïr est peut-être le même que Joseph Hacohen, qu'on désigne encore sous le nom de Joseph-Medico-Hanochin[9]. Tout porte à croire que ces deux personnages n'en font qu'un. Ils sont

1. Valladier ne donne pas son prénom.
2. Valladier affirme que Israël Caslari vécut à Avignon et y fut enterré. Il lui attribue un petit commentaire sur le livre d'*Esther*.
3. Le chanoine Calvet, *Catalogue des hommes illustres*, t. XXIII des mss. de la coll. Chambaud, f° 20, à la bibl. d'Avignon.
4. *De origin. Francorum*, p. 79. *Trith. oper. hist. Francofurti* 1601.
5. *Dict.* d'Achard, t. III, p. 421. — Barj., *Dict.*, t. II, p. 171.
6. Le P. Lelong, *Bibl. hist.*, liv. III, p. 362.
7. Le P. Desmolets, d'après Gilbert Gaulmin.
8. Le chan. Calvet, *Cat. des hom. ill.*
9. V. le *Moniteur universel* du 5 octobre 1850.

nés tous les deux à Avignon, la même année ; les circonstances de leur vie sont de tout point semblables ; ils partent tous les deux fort jeunes, à l'âge de cinq ans, pour l'Italie ; ils se fixent également dans les environs de Gênes ; la même incertitude plane sur l'époque de leur mort. Le P. Desmolets nomme Joseph Meïr tout simplement Joseph fils de Meïr[1], mais il doit s'être trompé : indubitablement il a pris le nom du grand-père pour celui du père. Le savant oratorien Lelong appelle aussi notre auteur Joseph, mais il ajoute fils de Josué, fils de Meïr[2]. D'après lui, Meïr serait le nom du grand-père, qui passe toujours au petit-fils, suivant l'usage israélite. Or, Joseph Hacohen nous apprend lui-même que son père se nommait Josué : « dans l'année 5257 de la création (c'est-à-dire en 1496 de l'ère chrétienne), je naquis moi Joseph, fils de Josué des Cohanim[3] ». *Hacohen* a la même signification que *Cohanim*, prêtre descendant d'Aaron. On a pris le nom d'une dignité, un titre de distinction honorifique, pour un nom propre. Cette erreur a donné naissance à un personnage qui n'a pas existé. Nous croyons donc que Joseph Hacohen n'est autre que Joseph Meïr, dont le véritable nom serait en entier : *Joseph* (nom particulier du personnage) *Meïr* (nom du grand-père, selon la coutume israélite), *fils de Josué* (nom du père) *des Cohanim* (distinction honorifique de la famille). S'il en est ainsi, Joseph Meïr serait aussi l'auteur du *Emek-Habaca* (vallée des larmes[4]). Cet ouvrage est une histoire des persécutions des Juifs depuis l'époque romaine[5]. C'est probablement la reproduction, avec de nouveaux et de plus amples détails, de quelques-unes des nombreuses digressions dont est rempli son livre des *Annales des rois de France et de la maison Ottomane*[6].

Le père de Joseph Meïr, le rabbin Josué des Cohanim, était Espagnol : il était de Huete[7], petite ville aujourd'hui située dans

1. *Mém. pour servir à l'hist. des Juifs de Provence*, déjà cité.
2. Bibl. histor., *ibid.*
3. *Emek-Habaca*, p. 93.
4. Nous devons cette traduction à l'obligeance de M. Benjamin Mossé, rabbin d'Avignon.
5. *Moniteur universel* du 5 octobre 1850.
6. Le titre hébreu de ce livre est : *Diure Haïjamin le Malche Tzorfad* (Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, 3e partie, p. 254). Il serait encore possible que l'*Emek Habaca* fût le même ouvrage sous un autre titre.
7. *Emek-Habaca*, p. 86.

la Nouvelle-Castille. Ce ne fut pas le seul rabbin qui nous vint de la péninsule, et l'émigration espagnole de 1492 dut certainement augmenter le nombre des lettrés et des savants israélites dans le Comtat.

Ainsi, au moyen âge, les Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin suivent le mouvement de la littérature rabbinique du Midi de la France. Si, parmi eux, nous trouvons peu d'usuriers dans le sens moderne de ce mot, nous comptons en revanche un grand nombre de médecins et quelques écrivains distingués, qui ont laissé un nom, soit dans les lettres, soit dans les sciences. Tous n'étaient donc pas uniquement tourmentés du besoin de s'enrichir par le commerce, par l'industrie ou par la banque; tous n'étaient pas absorbés par les préoccupations du négoce, au point de négliger leur culture intellectuelle, et beaucoup trouvaient dans l'étude assez de charmes pour ne pas reculer devant les sacrifices et le désintéressement qu'elle impose, le plus souvent, à ses adeptes.

Léon BARDINET.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ADDITIONS CRITIQUES

A L'HISTOIRE DE LA CONJURATION D'AMBOISE.

Dans le second des deux rapports qu'il a consacrés aux archives générales du royaume de Belgique[1], un savant distingué, ravi trop tôt à l'histoire, M. Edgar Boutaric, signalait un volume de la collection des cartulaires et manuscrits, qui constitue l'une des richesses de cet important dépôt, comme contenant toute une correspondance inédite du sieur de Chantonay et des révélations importantes sur la conjuration d'Amboise.

Accrédité par le gouvernement français à Bruxelles et nous étant appliqué à servir de ce côté, dans la mesure de nos forces, les intérêts de l'érudition française, nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire connaître cette correspondance et nous avons entrepris de l'étudier.

Nous avons pu constater tout d'abord différents points.

Ainsi, 1° ces lettres en français, toutes adressées à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, ou à l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot (le cardinal Granvelle), n'ont rien de commun avec celles publiées dans le tome II de la grande édition des Mémoires de Condé. En effet, elles sont toutes datées de 1559 et de 1560, tandis que les premières lettres des Mémoires de Condé sont datées du mois de mars 1561.

2° Elles contiennent de très nombreux renseignements sur le règne de François II, notamment sur les intrigues et les bruits de cour, les affaires de la religion, la conjuration d'Amboise et la guerre qui faillit s'allumer entre la France et l'Angleterre à propos de la querelle religieuse d'Écosse. Nous discuterons plus loin le mérite de ces informations.

3° Elles ont été copiées au XVIIIe siècle par un scribe inintelligent qui a tronqué des mots et des phrases entières. Le style du temps, si original, si varié, si plein de saveur, est conservé, mais non l'orthographe dont on avait, il y a cent ans, peu de souci. Il y a plus. Nous

1. Tome VII, série II des Archives des Missions.

sommes convaincu que dans certaines dépêches l'ordre des paragraphes a été interverti, ce que nous ne pouvons nous expliquer que d'une seule manière, à savoir : que sans doute les originaux, dont nous ignorons le sort, étaient lacérés en lambeaux qui ont été recousus au hasard et sans critique.

La correspondance de Bruxelles occupant un volume entier, nous n'en copiâmes que des extraits, tous relatifs aux choses de la religion et à la conjuration d'Amboise, nous réservant de prévenir nos confrères français que ces documents seraient nécessaires à ceux d'entre eux qui voudraient écrire sur le règne de François II.

En possession de ces extraits, notre premier soin fut de les comparer avec les dépêches faisant partie de notre fonds de Simancas (K aux Archives nationales). Nous constatâmes alors que Chantonay, en même temps qu'il entretenait une correspondance en français avec son frère et la gouvernante, correspondait en espagnol avec Philippe II, qui ne se servait guère que de cette langue. Les deux séries se côtoient sans se confondre ; ainsi la série espagnole contient des informations qui ne se retrouvent pas dans la série française, et réciproquement. La comparaison des deux textes produit un autre résultat estimable, en ce sens qu'elle permet de redresser tous les passages obscurs ou intervertis des lettres françaises [1].

Du reste, et pour abréger ces explications, voici le tableau comparé des deux correspondances pour les mois de février, mars et avril 1560 :

ARCHIVES DE BRUXELLES [2]. *Dépêches françaises.*	ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE [3]. *Dépêches espagnoles.*
Blois. 17 janvier. — Lettre à Marguerite de Parme.	17 janvier. — Dépêche au roi.
— 3 février. — Id.	2 février. — Lettre au roi, mais elle n'existe pas aux Archives, et on n'en a qu'un résumé fort écourté.
Amboise. 2 mars. — Id.	
— 3 mars. — Lettre à Antoine Perrenot.	
— 8 mars. — Id.	
— 10 mars. — Id.	Résumées dans une longue dépêche au roi du 19 mars.

1. Voici comment nous procéderons. Lorsque nous n'aurons à citer, pour déterminer le sens, que deux ou trois mots espagnols, nous les intercalerons dans le texte entre parenthèses ; lorsqu'il s'agira d'une phrase entière, nous la rejetterons en renvoi.

2. Collection des cartulaires et manuscrits, n° 190.

3. Fonds de Simancas ou K. — 1493, B 11, et 1494, B 12.

— 13 mars. — Lettre à la duchesse de Parme.	
— 18 mars. — Id.	
— 18 mars. — Lettre à Antoine Perrenot.	
— 20 mars. — Lettre à la duchesse.	20 mars. — Lettre au roi.
— 23 mars. — Id.	Sans équivalent.
— 26 mars. — Lettre à Antoine Perrenot.	Id.
— 28 mars. — Lettre à la duchesse.	30 mars. — Lettre au roi.
— 6 avril. — Id.	10 avril. — Id.
— 15 avril. — Id.	22 avril. — Id.

Nous nous sommes borné là. Les dépêches françaises où existent des interversions sont celles qui sont résumées dans la dépêche espagnole au roi du 19 mars. En conséquence, nous avons suivi l'ordre des paragraphes de cette dernière dépêche, qui, écrite les 11, 16 et 18 mars, close le 19, présente les faits dans leur ordre successif et logique.

Nous devons dire un mot du plan que nous avons suivi.

Les documents connus à ce jour concernant le règne de François II sont si nombreux qu'on pouvait les croire épuisés. C'est donc une heureuse fortune que de pouvoir produire un texte nouveau, contenant un certain nombre d'informations nouvelles. Aussi avons-nous adopté pour cette étude la forme du commentaire qui laisse en saillie le texte que nous voulons produire. Nous examinerons sous chaque paragraphe les questions qui en relèvent, et, de cette façon, nous arriverons à passer en revue tout ce qui concerne la conjuration d'Amboise, négligeant les points connus, insistant sur les questions obscures et controversées comme sur les redressements à faire, nous bornant souvent à indiquer les sources aux historiens que le sujet pourra encore attirer.

Il ne faut donc pas chercher dans les pages qui suivent une étude historique *ex-professo*. Cette étude a été écrite une quarantaine de fois. Avant 1857 il y avait encore une partie inexplorée. C'était l'étude des phases morales de la conjuration, la délimitation des périodes d'incertitude, de confiance, de défiance, d'abattement, d'énergie par où passèrent les Guise. M. Mignet, s'emparant des dépêches espagnoles de Chantonay et des dépêches anglaises de Trockmorton, de Killegrew et de Jones, s'est chargé de cette partie de la tâche et l'a accomplie avec la sagacité lumineuse qui lui est propre[1]. Force est

1. Nous entendons parler de l'important article que l'illustre académicien a consacré dans le *Journal des savants* à la corresp. française de Calvin, éditée

donc à l'historien de se rabattre sur la critique. De ce côté encore, que de choses à faire ! combien d'opinions ont cours qui ne méritent pas cet honneur ! Le lecteur est maintenant édifié sur notre plan qui peut se résumer d'un mot : supposant les faits généraux connus, nous produisons un texte et la critique de ce texte.

§ I.

Nous avons peu de chose à dire de Chantonay ; il est déjà connu des lecteurs français.

Thomas Perrenot naquit à Besançon le 4 juin 1521 de Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, premier conseiller d'État de Charles-Quint, et de Nicole Bonvalot. Le 13 septembre 1549, il épousa Hélène de Brederode, fille de Renaud de Brederode, l'un des principaux généraux de cavalerie de l'empereur, et sœur du célèbre Henri de Brederode, qui joua un si grand rôle dans les troubles religieux des Pays-Bas. En juillet 1559, il fut désigné par Philippe II comme ambassadeur en France. Sa lettre de créance est du 3 août de cette année, et ce fut probablement le lendemain qu'il quitta Bruxelles pour aller occuper son poste. Il remplit ces fonctions jusqu'au mois de février 1564 [1]. De 1565 à 1570, il fut ambassadeur auprès de la cour impériale de Vienne. En cette dernière année, il fut fait comte de Cantecroix.

« C'était, dit M. Baguenault de Puchesse, un homme d'assez petit esprit que ce frère cadet de Granvelle, mais fort passionné, très habile à brouiller les uns avec les autres les divers chefs de parti qui entouraient le trône..., s'efforçant, pour plaire à son maître, d'identifier les intérêts de l'Espagne et ceux de la religion catholique [2]. »

Il a été jugé de même par les contemporains et par les écrivains postérieurs. « Il négociait, dit l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro, avec une audace et une assiduité sans pareilles. Il rudoyait presque toujours le roi et la reine de Navarre. Il les menaçait d'une guerre de la part de son maître. Les paroles prononcées en présence de Leurs Majestés étaient dures et poignantes... Ces procédés de l'ambassadeur espagnol ne servirent pas à grand'chose et contribuèrent, avec ses paroles, ses conseils déplacés, à le rendre tellement

par M. Jules Bonnet (année 1857, p. 412 à 423, 469 à 481). L'article se continue dans les livraisons de 1858 et 1859.

1. Ed. Baguenault de Puchesse. *La politique de Philippe II dans les affaires de France*, livraison du 1er janvier 1879 de la *Revue des questions historiques*.

2. Ibid.

odieux, que la reine et les princes ne pouvaient presque plus le voir[1]. »

Le Laboureur exprime sur lui une opinion très désavantageuse : « Cependant, dit-il[2], il (Philippe II) nous chicanoit partout pour la préséance et entretenoit en notre cour un malicieux ambassadeur ou plus tost un très dangereux explorateur, le sieur de Chantonnay, frère du cardinal de Granvelle, qui avoit intelligence avec tous les partis et qui ne travailloit qu'à mettre le royaume en combustion[3]. »

Chantonay s'était surtout rendu odieux à Catherine de Médicis, qui, dès 1560, signala à sa fille, la reine d'Espagne, la conduite inconsidérée de cet agent[4]. Celui-ci aurait dû au moins se faire des appuis inébranlables du duc de Guise et du cardinal de Lorraine ; mais il ne semble même pas qu'il se soit appliqué à les ménager, témoin le conseil qu'il donna après la conjuration d'Amboise de les écarter pour un instant de la cour, afin que l'on vît clairement si la haine publique s'adressait au roi ou si elle n'avait que les Guise pour objet[5].

Dès 1563, le cardinal Granvelle jugeait comme perdue la situation de son frère à la cour de France, et sollicitait pour lui l'ambassade de Vienne[6]. De son côté, la femme de l'ambassadeur écrivait, le 20 novembre 1563, au cardinal, son beau-frère, que son mari était « tant mal voulu qu'il estoit à craindre qu'on ne lui fasse quelque jour un mauvais tour[7]. »

Il ne faut pas chercher dans la correspondance de Chantonay des appréciations justes et profondes, des points de vue élevés, des jugements empreints de la sérénité habituelle aux grands diplomates. Mais on trouvera chez lui des renseignements nombreux et variés. Comme il a la main partout, comme il est actif, zélé et brouillon, il a beaucoup de choses à dire à un maître qu'il sait minutieux et paperassier. Philippe II est servi comme il l'entend et comme il le mérite.

1. Relations des ambassadeurs vénitiens. N. Tommaseo. 1838. In-4°. T. II, 89. Citation de M. B. de Puchesse.

2. Add. aux mémoires de Castelnau. T. I, 779.

3. Le Laboureur (add., I, 459) prête à Chantonay ce propos rapporté par Catherine de Médicis « que Trockmorton (l'ambassadeur d'Angleterre) pour l'intelligence qu'il avoit avec les huguenots, et luy, pour celle qu'il avoit avec les catholiques de ce royaulme, estoient capables de le subvertir. »

4. Louis Paris. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II.* 873. — Conf. dépêche royale du 21 mai 1560, ibid. 384.

5. La Place. *De l'estat de la religion et république* (Ed. Buchon du Panthéon littéraire), fol. 38.

6. Le cardinal Granvelle au roi, du 14 avril 1563 (texte espagnol de la bibl. de Besançon), analyse de M. Gachard, *Corresp. de Philippe II*, t. I, 246. Voir aussi même volume p. 253, 274, 291.

7. Edmond Poullet. *Corresp. de Granvelle* (faisant suite aux papiers d'État de Weiss). T. I, p. 365, note.

§ II.

Dépêche française à Marguerite de Parme — Blois, 17 janvier 1560 — correspondant à la dépêche espagnole au roi du même jour.

Dans la dépêche espagnole se trouve le passage suivant, non reproduit dans la dépêche française. On verra pourquoi nous ne pouvons le passer sous silence.

§ 1. ..... Le temps s'approche du départ de cette cour pour Amboise, qui est à dix lieues d'ici, et on restera en chemin douze ou quinze jours, allant chasser de château en château, chez des particuliers.

De cet alinéa doivent être rapprochés : 1° le passage suivant de la lettre en espagnol adressée par Chantonay à Philippe II le 2 décembre 1559 : « La cour a le projet de passer le carême à Amboise, de se rendre en Guienne au printemps, en passant par Poitiers, Bordeaux, Bayonne, d'aller ensuite à Toulouse, de demeurer l'hiver suivant en Provence et en Languedoc [1] ; » 2° le passage suivant de la lettre française adressée le 20 décembre par l'ambassadeur à la duchesse de Parme : « l'on est en doute si l'on prendra le chemin de Paris ou celui de la Guienne. Si l'on suit *le premier dessein d'aller donner le tour à Guienne et Provence*, etc. [2] » M. Mignet, dans son article du *Journal des Savants*, a tiré de ces deux passages une conséquence importante et que, même aujourd'hui, il y a lieu de faire ressortir.

Presque tous les historiens ont avancé que le duc de Guise et le cardinal de Lorraine s'empressèrent, sur les premiers avis qui leur furent donnés, de faire quitter le château de Blois par le roi, les reines et la cour (5 février 1560), pour les conduire au château d'Amboise, beaucoup plus facile à défendre [3]. Ce changement imprévu de résidence aurait déconcerté les conjurés et jeté du désordre dans leurs mouvements.

Cette dernière hypothèse est admissible. Les conjurés, qui n'étaient pas dans le secret de l'itinéraire royal, furent en effet pris au dépourvu et durent modifier leurs plans. Ainsi leur lieu de rendez-vous était, si la cour fût restée à Blois, au château de la Fredonnière, habité par François et Madeleine de Coustances [4]. Lorsque la translation de la

1. Archives nat. B, 10, nos 169 à 171.
2. Archives du royaume de Belgique.
3. C'est l'opinion de la Place. Ibid. 33. — Regnier de la Planche dit seulement (*Estat de France*) que tel fut l'avis du cardinal de Lorraine, mais non celui du roi et du duc de Guise. (Ibid., 246.)
4. De Thou. *Hist. universelle*. T. II, 765.

cour à Amboise eut été connue, les principaux conjurés se réunirent le 2 mars, dit R. de la Planche, le 4 suivant de Thou, au château du sieur de la Carrelière, gentilhomme du Vendômois, et alors un nouveau rendez-vous fut assigné au château de Noizay, sis à 5 kilomètres d'Amboise et appartenant à la femme du baron de Raunay. De même l'exécution du complot, fixée au 6 mars, suivant les uns, au 10, suivant les autres (nous reviendrons sur ce point), fut différée jusqu'au 16 [1]. Tous ces contr'ordres furent certainement pour quelque chose dans l'avortement de la conjuration.

Mais il n'en est pas moins vrai que le séjour du roi à Chambord, à Blois, à Amboise, avait été décidé dès le commencement de l'hiver. La cour devait hiverner dans les châteaux royaux des bords de la Loire et pousser jusqu'en Guienne au printemps. On verra plus loin que le roi avait quitté Blois quand arrivèrent aux Guise les premiers avis. Donc ces avis ne furent pour rien dans un départ qui ne fut point précipité. Tous ces voyages avaient été ordonnés par les médecins. Il y a sur ce point et sur la santé du roi des détails fort curieux dans R. de la Planche [2].

§ 2. Paragraphe de la lettre espagnole, omis dans la dépêche française.

« Ainsi se passe ici la vie et surtout en ce temps pour se débarrasser de mille importunités des capitaines et autres gens à qui l'on doit une grande somme d'argent, et on leur répond qu'ils peuvent espérer toutes gratitude et récompenses, s'ils vont servir dans l'entreprise d'Écosse. »

Tous les auteurs sont d'accord pour attribuer la conjuration d'Amboise à des mécontentements politiques et religieux, qui se coalisèrent contre les Guise. Le paragraphe qui précède fait allusion aux griefs des capitaines qu'on avait licenciés, sans les payer, après la paix du Câteau-Cambrésis. Beaucoup d'entre eux se rendirent à Fontainebleau, où était le roi, pour réclamer leur solde ou l'exécution d'anciennes promesses. Le cardinal de Lorraine, qui, dit Brantôme, « de nature étoit fort timide et poltron, même il le disoit, » leur fit une réponse significative. Il fit ériger une potence aux abords du palais et menaça d'y faire attacher ceux qui n'auraient pas vidé les lieux dans les vingt-quatre heures. Le duc de Guise répara, autant qu'il le put, la maladresse violente de son frère ; mais ses caresses politiques à l'égard d'anciens compagnons d'armes ne détruisirent qu'imparfai-

1. Reg. de la Planche. Ibid., 249.
2. Ibid., 231. — Voir aussi 232, pour les bains de sang d'enfant, avec lesquels le roi était supposé traiter sa lèpre.

tement le mauvais effet produit par le ban de Charles de Lorraine[1].

Nous ne pouvons parler ici avec détails de la querelle d'Écosse qui faillit amener la guerre entre la France et l'Angleterre. Sismondi en donne un excellent résumé dans le chapitre XV du tome XIII de l'édition Wahlen. Nous y renvoyons le lecteur.

§ 3. « C'est chose étrange de voir comment les changements se passent icy légèrement. Il n'y a non plus de mémoire du connétable ny homme de sa suite (*su parte*) que si jamais il n'avoit été ny n'eût avancé personne. Tout est réduit sous les ailes de la maison de Guise[2]. Voire sont icy le cardinal de Châtillon et l'amiral en leur suite comme ils fussent été après led. connétable. Je crois bien que chacun a sa pensée, mais il n'y a nulle démonstration, tant se conforme-t-on à suivre qui a le crédit et pense que, si le connétable retournoit demain, ce seroit tout le même de ceux qui suivent M. le cardinal et les siens. »

A l'avènement de François II, le connétable de Montmorency perdit la haute faveur dont il avait joui pendant tout le règne de Henri II. Les Guise ne firent d'ailleurs que lui rendre la pareille ; car il est à peu près avéré qu'au moment de la mort du roi le connétable manœuvrait pour les faire disgracier[3]. La reine mère seule était en état de soutenir le connétable, et ce n'aurait pas été sans de bonnes raisons, car Anne avait négocié son mariage et s'était opposé à la répudiation que faillit lui valoir sa longue stérilité ; mais Catherine, « italienne, florentine et de la race des Médicis, » était avant tout une politique aussi sensible à l'intérêt qu'elle l'était peu à la reconnaissance. « Ayant depuis plus de vingt-deux ans eu tout le loisir de considérer les façons et humeurs de tous ces gens, » elle comprit bien vite « qu'elle pouvoit avoir de grands empeschemens, si elle avoit en tête ces deux bandes. » Il lui fallut donc faire un choix, et cela ne lui demanda pas beaucoup de temps.

Elle considéra d'abord que le connétable, personnage hautain et entier, ne l'admettrait pas au partage du pouvoir. Elle savait, pour

1. Voir Brantôme. *Vie de mons. de Guyse* (Hommes illustres français). « Retirez-vous, mes bons amys, pour quelque temps, » disait François de Guise aux capitaines. « Ne sçavez vous pas ce qui a esté cryé. Allez-vous-en. Le roy est fort pauvre à ceste heure, mais asseurez-vous, quand l'occasion se présentera et qu'il y fera bon, je ne vous oublieray point et vous manderay. »

2. *Todo el govierno se ha reduzido a la casa de Guisa.*

3. Il ne pardonnait pas à François de Guise d'avoir voulu le supplanter comme grand-maître pendant sa captivité à la suite de la bataille de Saint-Quentin. (R. de la Planche, même édition, 216.) Il semble que le roi inclinât personnellement à cette disgrâce, Henri II avait finalement aperçu « l'ambition et avarice insatiable de ceux de Guise » et leur en voulait d'avoir été les instigateurs de la funeste campagne de 1557 (Ibid., 203).

l'avoir pratiqué, « qu'il estoit ce qu'il estoit, à savoir premier officier de la couronne, homme entendu plus que homme de ce monde ès affaires du royaume... »

Tout autre était la situation du côté des Guise. Bien qu'assurés de la faveur exclusive de la reine, leur nièce, et, par Marie Stuart, de celle du roi, ils se montrèrent d'abord, à l'égard de Catherine, très souples, très courtois, très déférents. Celle-ci crut donc qu'elle pourrait « les manier à son appétit comme ceux qui luy seroient non moins redevables que si elle les avoit ressuscités du tombeau. Davantage, elle jugea sagement qu'à toutes aventures, s'il advenoit mescontentement ou trouble aucun pour cela qu'elle entreprenoit, la coulpe seroit tousjours plustost rejettée sur eux que sur elle[1]. » Dès lors elle n'hésita plus, et le connétable fut sacrifié. Il fallait à Catherine un prétexte. Elle le trouva dans un propos attribué à Montmorency[2] et qui aurait mis en doute sa fidélité conjugale[3]. Elle lui fit à ce sujet une scène dans laquelle elle s'emporta jusqu'à lui dire qu'il méritait de perdre la vie.

Montmorency se sentit perdu et se montra en cette circonstance ce qu'il fut souvent : un faux bon homme, très fin et très souple. « Le connestable, dit Jean de Saulx-Tavanes dans ce style imagé et avec cet esprit mordant qui lui sont propres, sent son mal, viel courtisant. Il ne navige contre la tempeste et plie au vent..., se contente de tout, se monstre sans ambition. »

Toutefois, son attitude reste digne. Il cède tout au roi, rien aux Guise. De Thou, La Place, R. de la Planche, sont d'accord pour attester qu'il refusa de se dépouiller de sa charge de grand maître pendant le séjour à Reims et les cérémonies du sacre de François II, et qu'il ne donna sa démission qu'à son retour à Chantilly, « contre récompense très honorable[4]. »

Ajoutons que le rusé « compère » de Henri II eut soin d'emmener

1. Tous les passages guillemetés sont de R. de la P.

2. Il aurait dit à Henri II : « Sire, il est bien étonnant que de tous vos enfans un seul vous ressemble » (Diane, duchesse de Castro, sa fille naturelle).

3. On a prêté à Catherine de Médicis, du vivant de son mari, deux amants, savoir : le vidame de Chartres, François de Vendôme, et Troilus de Mesgouez, vicomte de la Roche-Helgomarche. La première attribution (à laquelle nous ne croyons guère) a été jugée par les contemporains assez vraisemblable, précisément à cause de l'acharnement que la reine-mère aurait manifesté en 1560 à l'égard de son ancien amant.

4. Le bâton de maréchal de France surnuméraire (il n'y avait pas d'emploi vacant), au profit de François de Montmorency, fils aîné du connétable, qui porta la démission de son père de Chantilly à Blois.

avec lui à Chantilly, où il se retirait, une nombreuse troupe de gentilshommes bien armés, ce qui lui valut une sécurité relative.

Parlons maintenant de Coligny, à qui Chantonay prête bien à tort une attitude servile vis-à-vis des Guise.

En août 1559, Coligny assista chez Antoine de Bourbon aux conférences de Vendôme, où l'on rechercha les moyens de restituer aux princes du sang écartés par les Guise le prestige, le rang et l'influence qui leur étaient dus. L'effet de ces conciliabules fut nul à cause de l'insigne faiblesse que montra dès son arrivée à la cour le chef de la maison de Bourbon [1]. Nous trouvons ensuite Coligny mêlé avec sa sœur, Mme de Roye, aux démarches par lesquelles les huguenots tentèrent de se concilier l'appui de la reine mère. Il fut assurément l'un des inspirateurs de la première requête adressée à Catherine de Médicis et dans laquelle les religionnaires la suppliaient « de les faire jouir des fruits de leur attente, » puis de la seconde requête adressée plus tard à la même par les membres de l'église réformée de Paris. Il fut sans doute aussi pour quelque chose dans cette démarche hardie de Mme de Roye, qui faillit placer face à face la reine mère et le ministre Laroche-Chandieu. Après le sacre de François II, Coligny assista encore chez le prince de Condé, au château de la Ferté, à des conférences ayant à peu près le même objet que celles de Vendôme. Puis il se retira en son château de Châtillon-sur-Loing, où son frère, le cardinal Odet, vint le rejoindre. Il y resta jusqu'à la mi-janvier 1560, époque à laquelle il alla passer quelques jours à Blois pour donner sa démission de gouverneur de la Picardie. De là il se rendit à Calais, où l'appelaient ses devoirs d'amiral, et enfin revint à Châtillon [2].

Ainsi se passa la vie de l'amiral depuis la mort de Henri II jusqu'au moment où il fut appelé à Amboise à cause de la conjuration (24 février 1560). Où voit-on la trace d'une sujétion à l'égard des Guise ? Nous trouvons au contraire l'amiral mêlé à tout ce qui peut contrecarrer les Lorrains.

Chantonay est donc, suivant nous, peu véridique ou mal informé sur ce point.

§ 4. « L'on met à cette heure en avant à cette cour le partage (*partición*) des enfans, frères du roy très-chrestien, à couleur qu'il faut qu'ils aient de quoi s'entretenir [3], mais ce n'est qu'une couverte (*achaque*) pour

1. On voit dans les mémoires de Condé, I, 307, qu'Antoine de Bourbon tenait à être bien reçu en cour de France, à cause de l'effet moral que pouvait avoir cette réception, surtout en Espagne (Instruction de Monluc au s. de La Tour).

2. Voir pour les détails le premier volume de l'histoire de Coligny par M. le comte Jules Delaborde, p. 391 à 414.

3. *Debaxo de color que tengan con que vivir.*

retirer les aliénations et donations à vie et autrement faites par le feu roy Henry et son père, revenant à près de trois cens mille francs de rente (*cada ano*), partie pour le réunir au domaine et partie pour en ôter à ceux qui en trouvent[1], allèguant jointement, comme précédemment j'ai écrit à V. A., que les roys de France n'ont nul pouvoir, en ce qui touche la couronne[2], que pour le tems de leur vie, et pour mieux dresser ceci[3], M. de Guise et autres commencent les premiers à s'en dévestir[4]. L'on pourroit payer leurs successeurs avec le temps de la même monnoye. »

Il s'agit dans ce paragraphe d'une mesure fort importante, tout à la fois politique et fiscale, prise en août 1559. Elle fit beaucoup de mécontents et ne contribua pas peu à la conjuration. On lui assigne deux buts très visibles d'ailleurs : d'abord, enrichir le trésor ou domaine royal, en y faisant rentrer quantité de terres ou de rentes concédées à titre gratuit, par faveur ou pour récompenses, par Henri II et François Ier[5] ; ensuite, permettre de frapper particulièrement les partisans du connétable et de Diane de Poitiers, ou, en d'autres termes, presque tous ceux qui avaient été favorisés sous le règne précédent[6].

« Révoquons, cassons et annulons par ces présentes, dit l'ordonnance, tous et chascuns les dons, cessions, transports, aliénations et constitutions qui ont esté faites par nosd. prédécesseurs des membres, portions et revenus du domaine de nostre dite couronne pour quelque cause, raison, faveur, considérations et autres moyens, soit à perpétuité, à vie, à temps, et pour seureté, engagemens, vendicions, récompenses, faveurs, grâces, bienfaits ou autrement, en quelque manière et pour quelque cause que ce puisse être.

« Excepté le duché de Berry, seigneurie de Romorantin et autres terres grevées de l'usufruit de Marguerite, duchesse de Savoye et de Berry[7].

« Les duchés de Chartres, comtés de Gisors et autres baillés à la duchesse de Ferrare[8].

1. Passage mal lu. Il y avait sans doute : qui le tiennent. Le texte espagnol dit : « *Y tambien por quitarlas a algunos que las tienen.* »

2. Pour aliéner les choses de la couronne, *para enagenar cosa de la corona,* dit le texte espagnol.

3. Pour mieux encheminer l'affaire, *para encaminar el negocio.*

4. Le texte espagnol dit : commencent à lâcher ce qu'ils tiennent, *a dexar lo que tienen.*

5. *Por tornar a encorporar las tierras y rentas enagenadas.*

6. Cf. Tavanes (Mémoires). Le domaine est réuny, dit-il, pour avoir moyen d'en faire perdre ce que tenoient les ennemis de M. de Guise.

7. Fille de François Ier, qui venait d'épouser à l'occasion de la paix le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert.

8. Renée de France, seconde fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, mariée à Hercule II d'Este, duc de Ferrare.

« Les terres et seigneuries sur lesquelles est assignée la dot d'Éléonore d'Autriche[1], dont jouit Marie, infante de Portugal, sa fille.

« Les venditions, aliénations et engagemens *à prix d'argent*..... de nostredit domaine, desquelz les deniers sont venus et entrés en noz finances réaument et de fait[2]. »

Certes, étant donné le principe de l'inaliénabilité du domaine royal, cet édit était fondé en droit. Il ne frappait du reste que ceux qui avaient été gratifiés et nullement ceux qui avaient versé de l'argent au domaine. Seulement, dans l'état critique où se trouvait la France, il aurait dû être appliqué avec la plus grande prudence, car il s'agissait de s'écarter des pratiques admises sous les deux règnes précédents, de rompre avec des habitudes dont avaient bénéficié des gens, les uns très méritants, les autres fort peu. Il aurait fallu des transitions habilement ménagées, du tact, de la mesure et surtout de la justice dans l'application. Or, on va voir que l'équité fut justement la chose qui manqua le plus.

§ III.

Lettre française de Chantonay à la duchesse de Parme. — Blois, 3 février 1560. — Correspondant à la dépêche espagnole du même à Philippe II, du 2 février, dont le précis seul est aux Archives nationales.

§ 1. « Madame, ceux de la maison de Guise, voiant l'importance des négoces de pardeça, ont conclud envoier appeller le cardinal de Tournon, afin que, avec eux, il entende aux affaires d'état[3]. »

Le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut avaient été chargés par François Ier de la direction des affaires de l'État, à partir de la disgrâce du connétable de Montmorency (1541). Lors de l'avènement de Henri II, le connétable fit disgracier le prélat. Tournon dut partir pour Rome avec six autres cardinaux (parmi lesquels se trouvaient les cardinaux d'Annebaut et Jean du Bellay), sous prétexte de maintenir l'influence française dans la capitale de la chrétienté et de participer à l'élection du nouveau pape, si Paul III, alors fort âgé, venait à mourir.

En 1559, après la mort de Henri II, la reine mère proposa le rap-

1. Veuve de François Ier.
2. Fontanon, II, 285.
3. Et parce qu'on le tient pour une des meilleures têtes du royaume « *y que se tiene por una de las mejores cabeças del reyno.* »

pel du cardinal de Tournon. Les Guise hésitèrent d'abord, parce que, douze ans plus tôt, le cardinal de Lorraine l'avait supplanté comme chancelier de l'ordre du roi. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à donner leur assentiment à cette mesure pour deux raisons indiquées par Regnier de la Planche : la première, c'est que Tournon était l'ennemi personnel du connétable ; la seconde, c'est qu'il était très hostile à la religion réformée, que les Guise s'apprêtaient à persécuter.

§ 2. « L'amiral a laissé, par sa volonté ou autrement, le gouvernement de Picardie. Ce sera pour M. de Brisac[1], si le veut accepter, à quoi l'on met doute pour ce qu'il aimera mieux demeurer au conseil près la personne du Roy très chrestien, attendu que led. gouvernement est rempli de plaintes, à l'occasion des guerres passées, et aimera mieux repos et récompense que d'être continuellement importun au roy pour la fourniture de la frontière. »

En juin 1555, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et gouverneur de la province de Picardie, fut pourvu du gouvernement de la Guyenne, qu'avait occupé avant lui le roi de Navarre, Henri d'Albret, son beau-père. L'amiral de Coligny le remplaça en Picardie. Faisons observer que ce dernier était déjà gouverneur de l'Isle-de-France, fonction qu'il résigna au profit de son cousin-germain, François de Montmorency, en août 1556[2].

Coligny avait été l'un des négociateurs de la trêve de Vaucelles. Lorsqu'à la fin de 1556 les Guise, prenant un ascendant momentané sur le connétable, firent décider la rupture de la trêve, l'alliance avec Paul IV (Caraffa) et l'expédition de François de Guise dans le royaume de Naples, l'amiral s'opposa de toutes ses forces à ces résolutions, dont les conséquences nous devaient être si funestes. Ses conseils n'ayant malheureusement pas été suivis, Coligny songea à offrir sa démission comme gouverneur de Picardie ; mais le roi, informé de cette intention, chargea le connétable de lui dire qu'il lui gardait toute sa confiance. Coligny consentit alors à conserver ses fonctions[3].

Lorsqu'en 1559, quelques jours avant la mort de Henri II, il reprit sa place au conseil, il voulut encore résigner son gouvernement, pour ne conserver que sa charge d'amiral. Il prévoyait alors le redoublement de persécution que présageaient aux réformés la

1. Charles I de Cossé, maréchal de Brissac, dit le beau Brissac, mort le 31 décembre 1563.

2. J. Delaborde. *Hist. de Coligny*, I, 149.

3. Lettre au connétable du 26 août 1556, rapportée par M. le comte Delaborde, *ibid.*, 224 et 227.

paix de Câteau-Cambrésis et l'alliance intime avec Philippe II, mais Henri II refusa d'accepter sa démission[1].

Dès ce moment, il est certain que Coligny songeait à faire passer son gouvernement sur la tête de son neveu par alliance, le prince de Condé, cadet de famille dont la pauvreté était notoire. C'est alors que les Guise, voulant faire avorter ce projet, tentèrent de le brouiller avec Louis de Bourbon.

Le roi, les reines et la cour se dirigeaient vers Reims pour la cérémonie du sacre qui eut lieu le 20 septembre 1559. On stationna à Villers-Coterets, puis à Nanteuil[2], château que le duc de Guise venait d'enlever sous de mauvais prétextes à la maison de Lenoncourt. C'est là que François de Guise dit à l'amiral, dans un entretien particulier, que le prince de Condé cherchait à le dépouiller de son gouvernement de Picardie. Coligny répondit qu'il n'en croyait rien, et le prince, averti de cette perfide communication, se disculpa sans peine auprès de son bel-oncle. « Outrés, dit M. le comte Delaborde[3], de voir que Coligny ne fût pas tombé dans le piège qu'ils lui avaient tendu, les Lorrains songèrent à se dédommager de ce mécompte par la menace d'un affront à lui faire subir dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur. Leur plan consistait à opposer en temps voulu à une demande de sa part le refus de « luy fournir ce que estoit requis pour les fortifications de la frontière de Picardie, afin que le roy, visitant ses places, en prinst occasion de le démettre de son gouvernement, avec note de déshonneur[4]. » L'amiral déjoua cette tactique par un acte de loyauté. Insistant sur la démission qu'il avait volontairement donnée quelques mois auparavant, il demanda que cette fois elle fût acceptée et que le gouvernement, dont il se dessaisissait, passât aux mains de Louis de Bourbon. Le sort de la démission ainsi réitérée restant en suspens, Coligny ne consentit à continuer provisoirement ses fonctions de gouverneur que parce qu'il pressentit que les Guise ne le paralyseraient point dans l'exercice de ses fonctions militaires et administratives, et qu'encore moins oseraient-ils l'attaquer de front. »

Enfin en janvier 1560, l'amiral quitta son château de Châtillon et se rendit à la cour pour offrir de nouveau sa démission, en même temps que pour tâcher d'enlever la nomination de Louis de Bourbon; mais cette fois il fut pris au mot et remplacé (du 13 au 20 janvier) par le maréchal de Brissac, qui « du coup fut achepté par ceulx de

1. J. Delaborde, *ibid.*, 362.
2. Nanteuil, près la Fère-en-Tardenois (Aisne).
3. *Ibid.*, 402.
4. Regnier de la Planche, édition citée, 216.

Guyse, au soustènement desquelz, dès ceste heure-là, il se dédia[1]. »

Faisons observer d'ailleurs qu'au fond Coligny et François de Guise, tout en gardant les apparences, ne s'aimaient pas ou plutôt ne s'aimaient plus (car ils avaient été intimement liés dans leur première jeunesse), non seulement à cause de la diversité de leurs vues en matière de religion, mais encore à cause de l'altercation qu'ils avaient eue le soir de la bataille de Renti (13 août 1554[2]).

§ 3. « La révocation de toutes les donations et récompenses faites par le roy Henry et ses prédécesseurs des terres du patrimoine du royaume a passé outre, sans respecter personne[3], sauf que, à ceux que l'on a voulu favoriser, l'on leur a laissé les châteaux et a-t-on donné autant en argent que le revenu de la pièce peut valoir. Toutesfois, c'est par les mains des receveurs du roy très chrestien. Aussi demeura la justice et supériorité en ses mains et s'est fait cela afin que, venant quelque nécessité, telles assignations se puissent suspendre comme l'on fait des pensions et, par ce moyen, le roy se puisse servir de tous les deniers qui seront ès-mains de ses trésoriers et receveurs.

« Aux autres moins favorisés, comme M. le connétable, la duchesse de Valentinois et autres, l'on n'a usé d'aucune courtoisie.

« L'on est après pour faire que led. s. connestable laisse le gouvernement de Languedoc, qu'est le meilleur de France et le donner à M. de Guise, et celui du Dauphiné, que tient led. s. de Guyse, se donnera à M. d'Aumale, son frère[4], et celui de Bourgogne, qu'est de M. d'Aumale, à M. d'Anville, second fils du connétable[5]. »

On voit par ces trois derniers paragraphes avec quel acharnement les Guise poursuivaient le connétable de Montmorency jusque dans ses biens et emplois. A ce point de vue, rien de plus curieux que la lutte qui s'engagea entre ces irréconciliables rivaux au sujet de la comté de Dammartin.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir déférer au vœu qui nous a été exprimé de consacrer quelques pages à ce sujet. Les limites d'un article de revue ne comportent pas ces développements. Nous prévenons simplement que le sujet ne pourrait être complètement traité avec les seuls renseignements fournis par André Duchesne et par La Place[6]. Les lettres de Chantonay à son frère des 24 et 30 juin 1560, et à la gouvernante, du 3 juillet, seraient indispensables. On y

1. R. de la Planche, *ibid.*, 217.
2. Brantôme. *Vie de l'amiral de Chastillon.*
3. *Ha passado adelante sin respecto de nadie.*
4. Claude de Guise, époux de la seconde fille de Diane de Poitiers.
5. Henri de Montmorency, qui fut lui-même connétable de France.
6. *De l'estat de la religion et république,* édition précitée, p. 38, 39, 40, 41.

trouve des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs, et entr'autres celui-ci : « Mr le connestable a trouvé moien de surprendre Dammartin, où Mr de Guise, comme l'on dit, avoit envoié gens, et maintenant le tient le sr connestable *avec main forte et y a envoié quelque mince artillerie.* »

Cette lutte à main armée à propos d'un fief nous ramène en pleine féodalité.

§ IV.

Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme. — Amboise, 2 mars 1560. — Correspondant aux premiers paragraphes de la dépêche espagnole du 19 mars.

§ 1. « Madame ..... à Bordeaux, il y a eu quelque altercation sur l'exécution des hérétiques, s'étant trouvé quelques écrits (*cedulas*) tant aux portes des conseillers et président que en papiers semés (*han echado*) par lesquels l'on menaçeoit ceux de la justice, si ne se désistoient de cette rigueur. Certes, il ne les faut guère intimider, car le plus grand venin du pays (*lo mas del veneno*) est dans les gens de lettres et de justice.

§ 2. « Il y a une villette (*lugar*) en Normandie, qui s'appelle Saint-Los, (en) laquelle, de fait connu et ouvertement, prêchent et tiennent leur cérémonie[1]. L'on y a envoié M. de Villebon avec quelques gens de cheval pour y donner ordre et les châtier[2].

§ 3. « Beaucoup sont en opinion qu'il sera mal possible donner l'ordre qu'il conviendroit tant en Écosse que par deça au fait de la religion, et que, tous les deux côtés, il se sera force, pour adoucir ceci et gagner le temps, que le roy très chrétien consente un *interim.* »

On donnait à cette époque le nom d'*interim* à un édit ou résolution émané du souverain, avec ou sans approbation des états ou des diètes (selon les pays). Par un tel édit étaient réglées les affaires de la religion d'une manière provisoire et intérimaire, c'est-à-dire jusqu'à la réglementation définitive qui devait émaner du concile général depuis longtemps assemblé, sans pouvoir aboutir, soit à Trente, soit à Bologne, etc.

On sait dans quelles circonstances cette dénomination avait apparu avec éclat. En 1548, Charles-Quint et Paul III étaient en désaccord

1. *Como en Ginevra*, ajoute le texte espagnol.

2. Je pense, ajoute Chantonay dans sa dépêche au roi, que cela servira peu, parce qu'il (Villebon) emmène peu de gens et que les autres ont beaucoup d'alliés. — « *Pienso que aprovechara poco, porque lleva poca gente y los otros tienen muchos allegados.* »

absolu sur la continuation du concile général. Le premier voulait qu'il eût lieu en territoire d'empire, à Trente; le second en Italie, à Bologne.

Les cardinaux, théologiens et assesseurs, s'étaient partagés entre les deux villes, selon leurs affinités. C'est en cette circonstance que l'empereur, voulant pourvoir (à sa façon) à la paix religieuse de l'Allemagne, fit préparer un projet de transaction entre les deux religions par trois théologiens, dont deux catholiques, et le troisième (Jean Isleb Agricola), protestant. Ce projet fut adopté par la diète réunie à Augsbourg, dans la séance du 15 mai 1548. Il n'y eut aucune discussion. L'empereur, alors maître absolu par suite de sa victoire de Muhlberg, ne l'aurait pas tolérée.

Il ne faudrait pas croire que l'interim impérial accordât à chacun liberté de culte et de religion. Il ne faisait aux protestants que deux concessions, importantes, il est vrai, l'une relative au mariage des ecclésiastiques, l'autre à la communion sous les deux espèces.

Le lecteur verra que Chantonay ne donnait que par analogie le nom d'interim à l'édit qu'il disait être en voie de préparation et qui, s'il eût été promulgué tel qu'il était attendu, aurait concédé la liberté de conscience et de culte, réserve faite de l'obéissance politique, ou, en d'autres termes, pour employer l'expression du temps, sous condition d'obéir aux édits royaux.

Chantonay, comme son maître, est naturellement opposé à l'interim français, de même que, dans la grande question de l'option à faire entre le concile général et le concile national, ils sont tous deux opposés au concile national. Cela se comprend. D'une part, Philippe II est opposé à tout tempérament, à toute indulgence dans la répression de l'hérésie. En second lieu, il est hostile à tout ce qui pourrait, en matière religieuse, aboutir à une autonomie française. Comme il veut mettre et conserver la main dans nos affaires, il préfère la forme du concile général comme plus large, plus étendue et comme pouvant donner lieu à des immixtions impossibles avec la forme étroite et strictement limitée du concile national.

Nos Archives contiennent sur ce point deux dépêches d'une grande importance : la première est une lettre écrite par Philippe II à Chantonay, d'Almagro, le 16 avril 1560[1]. Non seulement le roi d'Espagne s'oppose à la promulgation d'un *Interim*, mais encore il demande au roi de France d'interdire à sa cour toute conversation sur ce sujet.

La seconde est la réponse de Chantonay, datée d'Amboise le 29 avril

1. Arch. nat. K 1494, B 11.

suivant[1]. Elle contient un passage important sur la magistrature française, dont le patriotisme et le loyalisme étaient également redoutés de Philippe II :

« Je leur[2] ai dit, écrit l'ambassadeur à son maître, que s'ils veulent procéder en cela (les voies de rigueur au lieu de l'*interim*), comme il convient, il sera nécessaire pour cette affaire de trouver des juges bien nets et purs (*Juezes muy llanos y limpios*) et foncièrement catholiques (*en grand manera catholicos*) parce qu'ils savent, comme moi, que tous leurs parlemens et justices sont hérétiques, au moins de dix les neuf (*alomenos de diez los nueve*), et notamment ceux de leur grand conseil qui suit toujours la cour. Ils n'ont pu me nier cela, parce que c'est parfaitement clair, et ils m'ont dit qu'ils attendaient le chancelier, qui n'est pas encore arrivé du service de Madame de Savoie[3], et que, à son arrivée, on pourvoira à cela, de manière que je pourrai être bon témoin. »

Chantonay et Philippe II avaient eu tort de compter sur l'Hospital qui ne préconisa ni ne promulgua l'*interim*, mais qui fut l'inspirateur de l'édit de Romorantin (mai 1560).

Nous croyons devoir faire observer (et ceci s'adresse surtout à ceux de nos confrères qui ne sont pas familiers avec les grandes publications étrangères) que, pour bien connaître la politique espagnole en 1560, il est indispensable d'étudier la correspondance française échangée entre Philippe II et sa sœur, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas[4]. Ils remarqueront alors que la diplomatie espagnole ne procède pas à cette époque en Angleterre comme en France. Dans le premier pays, elle est à la paix et à la conciliation. Marguerite de Parme écrit à son frère que les affaires d'Écosse lui donnent de l'inquiétude, qu'elles amèneront entre l'Angleterre et la France un conflit où lui, Philippe, pourra être entraîné. « Et si briefvement, ajoute-t-elle, ce feu d'entre Angleterre et France ne s'estaint par quelque boult que ce soit, je crains fort qu'il ne s'allume de sorte que nous pourrons nous chauffer à la flamme d'iceluy et Dieu doint qu'il n'y ait pis[5]. » Sur ce, Philippe adjoint Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, à l'évêque d'Aquila (Alvaro de la Quadra), son ambassadeur en Angleterre, et Garsilaso de la Vega à Chantonay. Leur mission à tous est d'apaiser (*apaziguar*) les affaires, d'empêcher

1. Arch. nat., *ibid.*
2. Au roi, aux deux reines et aux deux Guise.
3. Michel de l'Hospital qui avait suivi comme chancelier de Savoie Madame Marguerite de France.
4. Éditée par M. Gachard.
5. 28 février 1560 (Corresp. franç. 1, 108).

l'intervention armée d'Élisabeth au profit des congrégationnistes écossais, etc.

En France, la politique espagnole procède autrement. De ce côté, les conseils extrêmes se succèdent ; les mesures de rigueur sont recommandées et, pour entraîner la royauté française dans cette voie funeste, Philippe jette son épée et sa puissance dans l'un des plateaux de la balance. On connaît cette lettre fameuse par laquelle le roi d'Espagne, répondant aux lettres du cardinal de Lorraine, du duc de Guise et de Catherine de Médicis[1], mande à son beau-frère « qu'il employeroit volontiers toutes ses forces à maintenir l'authorité d'iceluy et de ses ministres, voire luy cousteroit la vie et à quarante mille hommes qu'il avoit tout prests, car il luy portoit tant affection qu'il se déclaroit tuteur et protecteur de luy et de son royaulme, comme aussi de ses affaires, etc.[2]. » On retrouve les mêmes visées, les mêmes promesses dans la lettre du 16 avril 1560.

§ V.

Lettres du 3 mars à l'évêque d'Arras ;
— du 8 mars au même ;
— du 10 mars au même ;
— des 13[3] et 18 mars à la duchesse de Parme, toutes d'Amboise.

Ici nous rappelons au lecteur que nous allons intervertir l'ordre des paragraphes dans les lettres françaises des 3, 8, 10 et 13 mars, en suivant l'ordre des paragraphes de la dépêche espagnole du 19 mars, laquelle présente les faits dans leur ordre logique. Sans cela, notre commentaire deviendrait impossible.

Voici comment nous procéderons. Nous indiquerons en tête de chaque paragraphe l'ordre dans lequel il se présente d'un côté et de l'autre. Puis nous donnerons à part les passages qui existent dans les lettres françaises et ne se trouvent pas dans la dépêche espagnole.

§ 4 de la dépêche espagnole[4] — § 1 et 4 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 3 mars 1560.

1. Les deux premières sont aux Archives nat., K, 1492. Voir J. Delaborde, 1, 387, 388. La troisième est analysée dans De Thou.

2. Regnier de la Planche et J. Delaborde, 1, 389.

3. La lettre du 10 mars porte : *Par la bougette du roy, le jour même.* — Celle du 13 mars porte : *Par un courrier venant d'Espagne.*

4. Les trois premiers paragraphes correspondent à ceux de la lettre française du 2 mars 1560.

« Monseigneur, ... devisant hier, que fut vendredi[1], avec M. le cardinal de Lorraine, il me toucha en passant, entre autres plaintes qu'il faisoit de la reine d'Angleterre, en ce qui touche au roy très chrestien, qu'elle avoit favorisé et soutenu des conspirations *contre la personne dud. s. roy et ses ministres,* sans m'en spécifier davantage, de quoy me resouvenant incontinent que je vis vos lettres, je ne voulu différer, tant pour l'importance que ne perdre le gré, et de fait je m'en allai subit vers led. cardinal et lui comptai ce que vous m'escriviés, dont il me fit cent mille remercimens avec déclaration de l'obligation que lui et les siens vous auroient pour l'amitié que vous leur monstriés, et enfin me compta *seriem negocii* de ce que par autre part il en avoit entendu, dont jà se tient certains prisonniers en chambre secrette, et on va tous les jours prenant et découvrant, et *sunt convenientia testimonia,* et se conforce[2] le tems, le lieu, le compte de chevaux à l'entour de Blois, les autres quatre mille et trente mille piétons[3]. »

Et plus bas : « et m'a dit led. cardinal qu'il en avoit avertissement par quelque prince protestant, son ami. »

La dépêche espagnole s'exprime autrement : « Monseigneur d'Arras, écrit Chantonay au roi, m'a écrit qu'on l'avait avisé (*que le avian avisado*) d'une conjuration, etc. » On ne voit pas par qui Antoine Perrenot a été informé.

L'évêque d'Arras mande que la conjuration « est dressée pour tuer le cardinal de Lorraine et tous ceux de la maison de Guise[4]. Le cardinal dit au contraire à Chantonay que les conjurés s'adressent à la personne « du s^r roy *et de ses ministres.* » Tel fut en effet le système des Guise dans toute cette affaire. Ils identifièrent leur cause avec la cause royale, calcul habile assurément, mais qui trompa peu de gens.

La dépêche espagnole s'explique sur les moyens d'action des conjurés, ce que la lettre française ne fait pas : « Et pour cet effet, dit-elle, se tenaient autour de Blois jusqu'à huit cents chevaux et gens convoqués, auxquels se joindraient ensuite plus de quatre cents autres (chevaux) et trente mille fantassins[5]. »

De la dépêche française ressort un fait important, c'est que l'aver-

1. Ce vendredi tombe le 1er mars. On voit par là que cette lettre, expédiée le 3, a en réalité été écrite le 2 mars.

2. Sans doute le copiste a mal lu. Il devait y avoir « *conforme* » à l'original. *Y conformavan en el lugar,* etc., dit le texte espagnol.

3. *Sic.* Il y a évidemment un membre de phrase oublié. Avant : les autres, il y a : les uns.....

4. *Para matar al cardenal de Lorena y a todos de la casa de Guisa.*

5. *Y que, para este effecto, estavan al derredor de Bloys hasta ocho cientos cavallos y munidos, para juntarse despues mas de otros quatro y treinta mil infantes.*

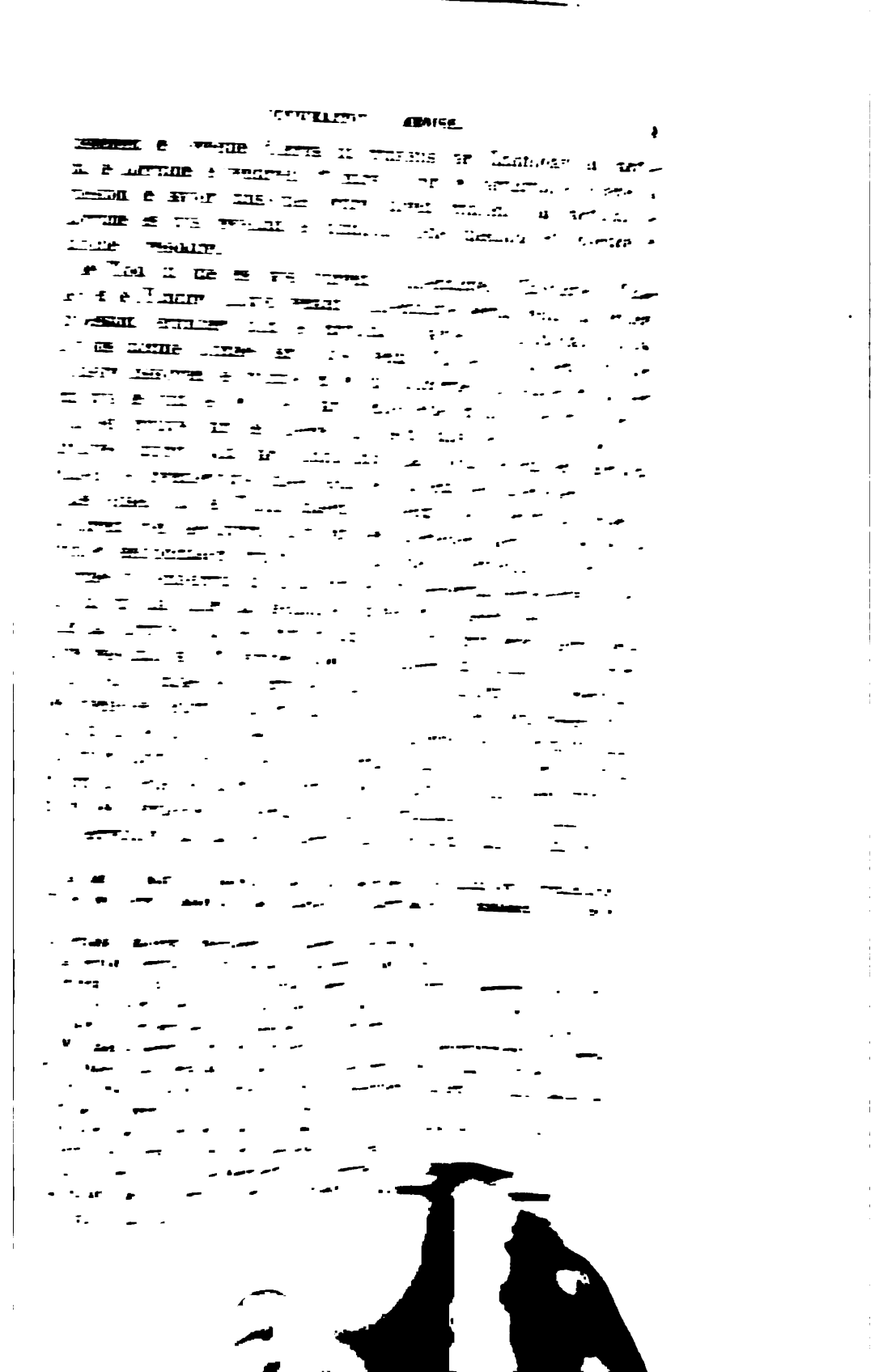

des Avenelles pour observer les démarches suspectes; puis, convaincu du bien fondé des rapports qui lui avaient été faits, prit le parti de partir précipitamment avec l'avocat pour aller rejoindre les deux frères de Guise.

Suivant Regnier de la Planche, le roi et les Guise avaient déjà quitté Blois lorsque Milet et des Avenelles y arrivèrent, et ceux-ci ne les auraient rejoints qu'à neuf lieues de là. Tel est aussi le sentiment de M. Mignet[1]. Suivant de Thou, il semblerait au contraire que le duc de Guise était seul parti en avant avec le roi et que le cardinal de Lorraine était encore à Blois lors de l'arrivée du dénonciateur[2]. François II s'était en effet mis en route pour Amboise dans la journée du 3 ou du 5 février[3], mais ce qui prouve bien qu'on n'avait alors aucune inquiétude, c'est qu'on avait adopté un itinéraire tout de fantaisie et de loisir. Rien n'eût été plus simple, si l'on eût senti le besoin de se mettre sur ses gardes, de se retrancher, que de descendre la Loire et de gagner de suite Amboise qui, au point de vue de la défense, offrait des avantages évidents; mais tel n'était pas le plan primitivement arrêté. Que le lecteur veuille bien

tard, les Guise lui firent donner un office de judicature en Lorraine, et, ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que des Avenelles resta réformé, après avoir été cause d'une répression si funeste à ses coreligionnaires.

1. Les Guise, dit-il, suivaient le roi.....

2. De Thou dit (*Hist. univ.*, II, 763) : « Lorsqu'ils arrivèrent à Blois (Milet et Des Avenelles), *le duc de Guise* en était parti avec le roi..... » Donc, aucune mention du cardinal de Lorraine. Et plus loin : « Avenelles entretint le cardinal de Lorraine pendant le voyage..... » On a pensé dès lors que Charles de Lorraine avait reçu à Blois les premiers aveux de Des Avenelles, puis était allé rejoindre son frère et le roi, traînant l'avocat à sa suite.

Nous ne pensons pas que cette opinion puisse être adoptée. D'abord, le langage de De Thou n'a rien de décisif et la déduction qu'on a songé à en tirer repose sur une base bien fragile. D'un autre côté, nous trouvons dans deux lettres de Chantonay à la gouvernante, en date des 19 et 20 février 1560, des indications contraires. Ainsi, dans la première lettre, l'ambassadeur écrit : « Étant allé (Chantonay) vers le roy à Marchenoir, aiant bien amplement communiqué sur le tout avec M. le cardinal..... » Donc, celui-ci était avec son frère et le roi à Marchenoir, localité qui, après le départ de Blois, forma la pointe extrême du trajet vers l'Est. On trouve encore dans le même document ces mots : « M. le chancelier (Olivier) qui n'est bougé d'icy (Blois). » Chantonay ne dit pas que le cardinal ait prolongé son séjour dans la même ville. Dans la seconde lettre, l'ambassadeur écrit : « ..... qu'est directement contre ce que M. le cardinal accorda ces jours passés à Marchenoir..... »

Nous nous rangeons donc à l'opinion de M. Mignet.

3. M. Mignet donne la date du 5, d'après une dépêche de Killegrew et de Jones, ambassadeurs extraordinaires de la reine Élisabeth, mais Chantonay écrit dans la lettre précitée du 19 février : « dès le 3 de ce mois, le roi très chrestien n'est entré en ville ni sera peut-être avant carême prenant..... »

se rappeler le langage tenu par Chantonay dans ses lettres du 17 janvier. Le voyage de Blois à Amboise devait, suivant lui, durer de 12 à 15 jours et la cour devait s'arrêter dans plusieurs châteaux pour prendre le passe-temps de la chasse. C'est pourquoi, au lieu de marcher droit dans la direction du sud-ouest, le cortège royal avait remonté vers le nord, sans doute pour aller chasser dans la grande forêt de Marchenoir, sauf à se rabattre ensuite vers l'ouest dans la direction de Montoire.

Quoi qu'il en soit, Milet et des Avenelles firent leur rapport aux Guise et surtout au cardinal. Ils lui révélèrent, entre autres choses, que, parmi les conjurés, se trouvait un gentilhomme ayant un frère dans la maison du duc de Nevers (François I de Clèves) et, suivant Regnier de la Planche, ce frère aurait pu être interrogé de suite. De quelque côté que soit venu aux Guise le premier avis, il paraît certain qu'il leur parvint le 12 février, au moment où la cour cheminait entre Marchenoir et Montoire [1].

Cette nouvelle produisit l'effet qu'on peut supposer. Le duc de Guise partit en avant avec une escorte de cavaliers et éclaira la route jusqu'à Montoire. Il ne rencontra rien de suspect. Le 19 février, le cardinal était encore dans cette dernière localité, d'où il écrivit à Coignet, ambassadeur en Suisse, de faire suivre et surveiller La Renaudie qu'il croyait être encore en ce pays, et de le faire arrêter au moment où il franchirait la frontière française [2]. Des Avenelles fut envoyé en avant et sous bonne escorte à Amboise, où les Guise arrivèrent le 22 février, deux jours plus tôt que ne le comportait l'itinéraire primitivement arrêté [3].

Revenons à notre sujet particulier : l'ordre dans lequel parvinrent les avis relatifs à la conjuration. Lorsqu'on rapproche cette assertion que le premier avis parvint aux Guise dans une localité située entre Marchenoir et Montoire des renseignements donnés par Regnier de la Planche quant au voyage de des Avenelles, et notamment de cette circonstance que l'avocat aurait rejoint le cortège royal à neuf lieues de Blois, on est tenté de croire que la première information vient de celui-ci. Mais deux objections très fortes se présentent : la première, c'est qu'entre le 1er février, date de la réunion de Nantes, et le 12 février, l'intervalle est trop peu considérable pour qu'on

1. *Mémoires de Condé*, I, 337, et article de M. Mignet.

2. Mignet, *ibid.*

3. Dépêche de Nicolas Trockmorton, du 27 février, citée par M. Mignet, mais suivant le passage ci-dessus cité de Chantonay où il est question de « carême entrant, » la cour ne devait arriver à Amboise que le 27 février, jour des Cendres en 1560.

puisse y placer la succession des faits ; c'est-à-dire le retour de La Renaudie à Paris, sa confidence à des Avenelles, celle de l'avocat à Marmagne et à Milet, le voyage à Blois de l'avocat, et enfin le trajet de ce dernier jusqu'au point où il rencontra les Guise et le roi. La seconde objection, c'est que des Avenelles dit tout d'abord au cardinal « que dedans dix ou douze jours ce seroit fait ou failli, » ce qui place la révélation au 24 ou 25 février (puisque l'avocat pensait sans doute que le complot éclaterait le 6 mars). Dès lors le premier avis aurait été celui du prince protestant, le second celui de des Avenelles, et le troisième celui de l'évêque d'Arras.

5e paragraphe de la dépêche espagnole du 19 mars. 2e de la lettre à l'évêque d'Arras du 3 mars.

« La forme que ces gens disent (*pensavan tener*) de l'exécution est que *Idibus martii*, en la nuit ou de jour, s'il venoit mieux à propos, ils se devoient venir jetter quatre ou cincq cent hommes dedans le palais du roy, fut icy[1] ou à Blois, serrer les portes, et la plus grant part d'eux se tenir forts au milieu de la cour (*en el patio*), les autres se saisir de la personne du roy et de Mrs ses frères, et de là aller prendre tous ceux de la maison de Guise, faire convocation de tous les états de France et induire le roy et Mrs ses frères à la religion (*su secta*), si faire se pouvoit, sinon en créer un autre, allèguant les protestans qu'il valoit mieux mettre un roy idoine et suffisant[2] que en avoir un infidèle (*infiel*), et, si ceux de la maison de Guise ne vouloient consentir à la loi (*su opinion*), les proscrire (*desterrar los del reyno*). Ceste estoit l'opinion (*voto*) des prédicans d'Ausbourg, Strasbourg et autres villes protestantes, lesquels n'ont jamais treuvé bon que l'on ensaigna les mains (*ensangretassen las manos*) ni du sang du roi ni de ceux de Guise ni autres[3]. »

Et ici il faut intercaler deux passages fort importants. L'un, tiré du texte espagnol, prête aux prédicants calvinistes des sentiments que n'ont pas leurs confrères luthériens :

« Les prédicants de Genève ont conclu avec moins de scrupule qu'on peut mettre à mort licitement ceux qui s'opposent à leur secte[4]. »

L'autre est tiré du texte français de la lettre du 3 mars :

« Ceux de Genève n'ont été si scrupuleux comme les autres, car ils ont conclud expressément que *jure et licite* on pouvoit tuer tous les contrarians[5]. »

1. A Amboise.

2. *Para bien governar*, ajoute le texte espagnol.

3. § 6 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 3 de la lettre française du 3 mars, à partir de : ceste estoit.....

4. § 7 de la dépêche espagnole du 19 mars. « *Los de Ginevra con menos escrupulo concluyeron que pueden matar licitamente los que contradixeron a su secta.* »

5. § 6 de la lettre française du 3 mars.

Nous avons peu de chose à dire sur ce passage qui contient du vrai et du faux. Ainsi tout ce qui concerne les Guise, leur arrestation, leur jugement par les états généraux assemblés, leur exil, est exact ; tout ce qui concerne le roi est faux. Jamais les protestants n'eurent l'intention de porter les mains sur la personne royale et de forcer François II à changer de religion. Proclamer de tels desseins était assurément dans la politique des Guise, dans celle aussi de Philippe II ; nous verrons cependant plus loin l'ambassadeur se ranger à la vérité.

Signalons entre les deux textes une variante fort importante. Le texte français dit que la conjuration devait éclater *idibus martii*, c'est-à-dire le 15 mars ; le texte espagnol dit : *à los VI del presente*. La date du 10 mars est adoptée par Regnier de la Planche, La Popelinière, Théodore de Bèze, Michel de Castelnau-Mauvissière, de Thou, d'Aubigné, Le Laboureur, etc. Le coup devait être porté à Blois. La date du 6 est celle de la Place et de Chantonay et nous pensons qu'elle est exacte[1]. La conjuration devait éclater le 6, mais on fut obligé d'en différer l'explosion jusqu'au 16, tant à cause des premières informations transmises aux Guise et du départ de Blois, qu'à cause de la difficulté d'établir un concert entre des conjurés venant de provinces différentes. Ce qui paraît encore plus certain, c'est que le 6 mars fut le jour désigné par des Avenelles, et ce qui le prouve, c'est la terreur où, ce jour-là, la cour fut plongée.

Nous entrons maintenant dans les phases morales si bien déduites par M. Mignet. La frayeur étreint, les 6, 7 et 8 mars, les Guise qui se rassurent vers le 10.

8e paragraphe de la dépêche espagnole du 19 mars. § 1 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 8 mars.

« Monseigneur, des nouvelles que, de votre part, je dis dernièrement à M. le cardinal et qu'il me dit avoir entendu d'autre côté, est succédé que, au lieu d'être un fait atouchant led. s. cardinal et ceux de sa maison, l'on a donné le bruit, *pour autoriser la chose*, que ce fût contre la personne du roy très chrestien, des reines et Mrs les enfants et de la maison de Guise[2], et combien que ceci se peut mener secrettement et

1. Tavanes indique la date du 15, mais il confond évidemment la date de la fixation primitive avec celle de la remise.

2. Ainsi l'ambassadeur espagnol lui-même ne peut celer la vérité.

Voir en ce sens les Mémoires de Vieilleville, de Castelnau et de Tavanes. Castelnau, après avoir avancé (à tort suivant nous) que les conjurés s'étaient d'abord adressés au roi de Navarre, puis, voyant que celui-ci restait en Béarn, au prince de Condé, aux trois Châtillons, au prince de Porcian (Antoine de

y pourvoir, l'on est venu en tel extrême qu'il y a jà deux jours que l'on fait une garde extrême de jour et de nuit au château de cette ville (Amboise), et y couchent les s^rs de l'ordre et tous les gardes, comme qui devroit attendre un siège, et toutesfois ne se dit qu'il y ait personne icy à l'entour, dont aucuns se moquent..... »

Et quelques lignes plus bas se trouve un passage énigmatique, sans doute à cause d'un mot mal orthographié : « et assurez-vous que nos allarmes de Colivra (?) ne sont rien à côté de celles-ci. »

Le texte espagnol est infiniment plus clair :

« De cela, dit l'ambassadeur, est résulté une si grande consternation (*alteracion*) chez tous et l'on a donné de telles marques de terreur (*muestras*) que l'on eût pensé qu'une armée ennemie était aux portes, pourquoi, pendant ces jours où l'on était avisé que la conjuration allait éclater, s'enfermant dans le palais, ils (les Guise) ont appelé les chevaliers de l'ordre afin qu'ils veillassent, redoublant les gardes ordinaires du roi très chrétien et du palais, n'y laissant entrer que ceux qui sont bien connus et sûrs (*muy conoscido y seguro*). »

C'est également à cette première phase que se rapporte le passage suivant de la lettre française du 8 mars, qui n'apparaît pas dans le texte espagnol :

« Aujourd'hui tout le royaume de France est plain de ceci, et certes, à mon avis, les s. de Guise ont bien peu fait pour leur sûreté, et accroit merveilleusement le nombre de leurs ennemis, de sorte que tous indifféremment en murmurent par cette cour[1]. »

Mais les jours se passent et aucun ennemi ne se présente. Dès lors le caractère frondeur des Français reparaît, ce qui nous vaut le passage suivant de la lettre française du 8 mars, lequel ne figure pas dans la dépêche espagnole :

« Et comme les François sont subtils et peu persévérans, jà l'on

Croy) et à quelques grands seigneurs protestants, ajoute : « Ils conclurent qu'il falloit se défaire du cardinal de Lorraine et du duc de Guise et par forme de procès, s'il estoit possible, pour n'estre estiméz meurtriers. » — Plus loin (au début du chapitre VIII), il ajoute qu'il fut envoyé par le roi, pour connaître « la délibération » des conjurés. « Je sçeus, dit-il, de quelques-uns que l'entreprise n'estoit que pour présenter une requeste au roi contre ceux de Guise, etc. » Nous pourrions citer d'autres passages du même chapitre conçus dans le même sens. Quant à Tavanes, il enveloppe dans l'accusation de complicité non seulement les deux Bourbons et les trois Châtillons, mais encore le connétable de Montmorency et la reine-mère. « Ce qui estoit plus admirable, dit-il, est que la royne mère y consent pour rentrer au gouvernement. » On ne discute pas de telles énormités ; constatons toutefois que, d'après Tavanes, la conjuration est dirigée contre les Guise.

1. § 5 de la lettre française du 8 mars.

commence d'être honteux de la grande démonstration, laquelle aura donné avis à quelques uns pour dissimuler jusques à quelque meilleure commodité et à aultres désespoir, que sera cause de chercher ou ouvertement ou couvertement le moien d'exécuter leur mauvaise volonté, puisque ainsi ils sont afoulés, et si en ceci il y a quelque principal personage qui se sente entremêlé, pensés les brigues et ligues qui se feront pour se tenir à sûreté et plustôt montrer visage et rébellion que se laisser saisir[1]. »

Voilà une de ces réflexions fines et politiques dont Chantonay n'est guère prodigue. Les Guise commirent en effet une maladresse en poursuivant le prince de Condé avec acharnement. Sans cela il est possible qu'un prince du sang n'eût pas présidé à la première levée de boucliers de 1562.

Quoi qu'il en soit, nous allons entrer, mais pour bien peu de temps, dans une phase de fausse sécurité.

§ 9 de la dépêche espagnole du 19 mars 1560. § 1 de la lettre française du 10 mars.

« Monseigneur, ... j'enverrai ou irai moi-même demain à Chenonceaux, qu'est à 3 lieues d'icy, où le roy très chrestien est allé à la chasse avec toute la cour..... En trois jours, ces s^rs de pardeça ont perdu toute leur peur, après avoir fait grande démonstration d'icelle et gardé le château sans en bouger, avec guets et amas de chevaliers de l'ordre, tel que je vous ai jà écrit. Maintenant le roy va à la chasse et à la volerie. Vray est que aucuns de sa cour vont sur des grands chevaux, ceux qui en ont, et y a deux ou trois pages avec chevaux d'Espagne et turcs de réserve. »

§ 4 et 5 de la même lettre française non reproduits dans la dépêche espagnole.

« Les pistolets et hacquebuttes, que l'on avoit deffendu au sacre du roy, sont maintenant permis en cette cour. — Quand le roy partit de cette ville pour aller à Chenonceaux, ce fut à la dérobée et feit l'on bruit qu'il devoit venir coucher icy. Depuis l'on envoya quérir son lit et autres hardes et des reines et de ceux qu'estoient en sa compagnie. Maintenant l'on dit qu'il ne retournera de quatre jours, et que, peu après iceux, il s'en ira de led. Chenonceaux par la rivière à Tours. »

Le texte espagnol est beaucoup plus court, mais il est aussi plus précis. D'abord il nous indique le temps que dura la première panique. « Ce trouble ou désordre d'esprit dura quatre jours », c'est-à-dire du 6 au 10 mars environ[2]. Chantonay dit ensuite que le roi va à la chasse accompagné de trois ou quatre pages.

1. § 4 de la lettre du 8 mars.
2. *En este alboroto, se estuvo hasta quatro dias.*

Ce retour de confiance avait, on le comprend, pour cause le sursis décidé dans les premiers jours du mois chez La Carrelière.

Le port des pistolets et armes à feu fut prohibé par deux édits, l'un du 23 juillet 1559, l'autre du 17 décembre suivant. Cette prohibition fut étendue aux manteaux longs et sans manches et aux bottes évasées, dans lesquelles on pouvait cacher des pistolets ou des poignards. Toutes ces mesures furent attribuées avec raison au cardinal de Lorraine.

Le renseignement relatif à ce premier séjour à Chenonceaux mérite d'être recueilli. Nous devons même donner ici un renseignement qui ne se trouve nulle part ailleurs, c'est que le cardinal de Lorraine crut pouvoir quitter Amboise et accompagner le roi. Nous lisons en effet dans cette même dépêche du 10 mars : « Cependant le chancelier est icy, qui ne traite que aux affaires des particuliers du roiaume pour l'absence du cardinal... »

Cette période de sécurité dura peu et dès le 11 mars nous allons entrer dans une autre phase.

§ 10 et 11 de la dépêche espagnole du 19 mars. § 1 à 4 et 6 de la lettre française à la duchesse de Parme du 13 mars.

« Madame, les émotions dont, ces jours passés, l'on avoit eu avertissement, ne sont demeurées assoupies pour avoir esté découvertes, car combien qu'il fut su par tout le royaume de France qu'il y avoit avertissement des conspirations, la nuit dernière passée, les gens du comte de Sancerre[1], avertis par un marchand de Tours de quelques gens de chevaux qui se tenoient par des cassines à l'entour dud. Tours, près de ce lieu moins que de Bruxelles à Malines, sont allés celle part et ont pris au gîte dix hommes bien armés avec force pistolets et, amenant iceux le chemin de cette ville, en découvrirent une autre troupe sur laquelle ils chargèrent et, après quelque resistance, en ont pris autres neuf et quatre ou cinq sont échappés.

« En ces deux compagnies, l'on a pris dix males pleines de pistolets, qu'est bien signe qu'ils savoient en mains de qui ils les devoient mettre. L'on ne sait jusqu'à cette heure autre particularité, sinon qu'entre lesd. prisonniers il y en a deux ou trois capitaines de l'infanterie françoise. Puisque les capitaines s'entremêlent en cette affaire, l'on doubte fort que le vidame de Chartres, Mrs d'Andelot et de Grandmont n'y aient quelque part, et est bien à présumer que ces menées ne se font pas qu'il n'y ait quelque grand chef (*alguna cabeça*), lequel découvert,

1. Louis du Bueil, qui, sous François Ier, avait été lieutenant de l'ordonnance ou bande d'ordonnance de Charles de France, duc d'Orléans, et s'était illustré par la défense de Saint-Dizier contre Charles-Quint; il ne mourut qu'en 1563.

fait à craindre que pour sa sûreté, il ne montre ouvertement son pouvoir que il voudroit tenir caché[1].

« Du côté de Lion ont été pris autres dix ou douze et semble qui se déclare assés par les prisonniers que l'on ne cherche le roy très chrestien, sinon ceux de la maison de Guise.

« L'on dit que les conspirateurs, pour se reconnoître, sifflent avec un sifflet pour le mot du guet[2]. »

Le texte espagnol est plus précis. D'après lui, ce fut le 11 mars (*a los XI deste*) qu'eut lieu la découverte faite par le marchand, qui n'est nullement indiqué comme étant de Tours. Cet homme prévient le comte de Sancerre qui envoie ses gens dans la nuit du 11 au 12 mars. C'est donc le 12, de grand matin, qu'a lieu la surprise des dix conjurés (*descuidados*). Le nombre des conjurés de la seconde troupe est indiqué ; ils étaient douze, sur lesquels neuf furent faits prisonniers.

Après avoir parlé des dix ou douze hommes arrêtés du côté de Lyon, le texte espagnol ajoute que dans les autres parties de la France, il y en eut beaucoup plus (*y algunos mas en otras partes*), et que ces prisonniers, étant interrogés, donnent des réponses uniformes sur le nombre des affiliés[3].

Les hauts personnages désignés dans le texte sont François de Vendôme (le vidame de Chartres), qui mourut prématurément en décembre 1560, à sa sortie de la Bastille ; François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral, et Antoine d'Aure I, dit de Gramont, vicomte d'Aster, comte de Guiche. Nous ne discuterons pas ici la participation à la conspiration des grands seigneurs français de la religion réformée. Nos observations viendront plus utilement à propos du roi de Navarre et du prince de Condé.

Ainsi, jusqu'au moment où nous sommes parvenu, les prisonniers sont unanimes à dire qu'on n'en veut qu'à la maison de Guise. De là des murmures à la cour contre ces étrangers, ces intrus qui accaparent le roi, écartent les princes du sang et sont cause de tout le désordre :

« Les autres[4] murmurent et trouvent fort mauvais que pour la crainte particulière de ceux de Guise, l'on mette le royaume en un tel scandal,

1. *Buscasse su seguridad y se declarasse abiertamente, mostrando sus fuerças.*

2. Cette phrase n'est pas reproduite dans le texte espagnol.

3. *Y todos conforman en sus dichos en el numero de la gente de a pié y de a cavallo.*

4. Ces mots font suite à ceux-ci produits plus haut : « Et toutefois ne se dit qu'il y ait personne icy alentour, dont aucuns se moquent. »

imputant aux François et les chargeant de trahison envers leur naturel et souverain seigneur. L'ambassadeur d'Angleterre s'en moque en particulier[1]..... » (§ 12 de la dépêche espagnole du 19 mars 1560. — § 2 de la lettre à l'évêque d'Arras du 8 mars.)

Ici se place un renseignement qui serait important s'il était exact, mais il n'est rapporté dans aucune histoire et nous doutons de la réalité du fait :

« Ceux qu'ils ont été pris au côté de Tours déclarent qu'ils ont deux navires à la Rochelle, pour, après l'exécution de leur emprise, se sauver, si besoin faisoit. » (§ 13 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 5 de la lettre à la gouvernante du 13 mars.)

« Le cardinal et ceux de Guise (*Los de la casa de Guisa*) ont à cette heure la plus grande peur, et se ramenne-t-on en mémoire, lui étant à Rome[2], et fut en habit dissimulé vers un Juif (*Judio astrologo*) lui demander sa fortune, lequel lui dit, entre autres choses qu'ont succédé (*que han sucedido,* c'est-à-dire : qui lui sont arrivées) qu'il seroit tué cette année de 60, qu'est, comme je pense, la 36e ou 37e de son âge » (dans le texte espagnol, la 38e — *que es el* XXXVIII *de su hedad*). (§ 14 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 2 de la lettre à l'évêque d'Arras du 10 mars.)

Voici encore un témoignage de la poltronnerie superstitieuse de Charles de Lorraine. Un autre fait, se rapportant au même trait de caractère, c'est que dans l'été de 1559, il emmena la cour de Paris à Saint-Germain, parce qu'un matin, sortant de la maison d'une courtisane célèbre nommée la « belle Romaine », laquelle demeurait en la Culture Sainte-Catherine, il avait été effrayé par la rencontre de certaines gens dont l'attitude lui parut hostile.

Dans le désordre d'esprit où était Charles de Lorraine, il était assez naturel qu'il cherchât un bouc émissaire. Il le trouva en Élisabeth d'Angleterre et aussi en son ambassadeur ordinaire, Trockmorton.

« Sans point de faute, led. cardinal se ressent merveillieusement de la reine d'Angleterre et de ses ministres, mêmement[3] de Frangmaton (Trockmorton), et toutesfois il est conclu de dissimuler ceci, pour n'entrer en guerre, s'il est possible, et m'a dit que, de tout ce que dessus, il en a fait advertir l'ambassadeur résident en Espagne, pour le faire savoir au roy[4]. » (§ 15 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 8 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 3 mars.)

1. Nicolas Trockmorton. Ces derniers mots ne sont pas dans le texte espagnol.

2. Le texte de Bruxelles porte : Rouen, mais c'est une erreur de copiste trop forte pour n'être pas rectifiée d'office.

3. *Mesme*, *mesmement* ont toujours au XVIe siècle le sens de : *surtout*, *principalement*.

4. Le dernier membre de phrase ne figure pas dans le texte espagnol.

Le texte espagnol est plus complet. Il accuse hautement Élisabeth, ses conseillers et Trockmorton. Ce sont eux, dit-il, qui causent tous ces troubles[1].

On comprend du reste que les Guise aient dissimulé leurs griefs. Déjà les pernicieux conseils qu'ils avaient fait donner à la régente d'Écosse, leur sœur, par La Brosse et Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, avaient porté leurs fruits. Les congrégationnistes écossais, soutenus par Élisabeth, résistaient efficacement. Deux des Guise, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur (René et François de Lorraine), essayèrent en vain de secourir la garnison du Petit-Leith. Les trois principaux seigneurs français qui s'y étaient enfermés (Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, Henri Clutin, seigneur de la Ville-Parisis et d'Oysel, et le seigneur de la Brosse) furent forcés de capituler et l'on fut bien heureux d'obtenir la paix, dite d'Édimbourg, que négocièrent M. de Randan et l'évêque de Valence, Monluc.

Il n'aurait plus manqué à la France qu'une guerre directe avec Élisabeth. Aussi le texte espagnol dit-il qu'on dissimule ... *per non romper del todo.*

Du reste Trockmorton ne se laisse pas accuser sans protester et élève des récriminations :

« (L'ambassadeur), en part, se ressent que l'on mette la reine, sa maîtresse, en ce jeu, laquelle ne prétend rien en France par la mort du roy très chrestien et de ses frères, et quand, pour les affaires, elle voudroit s'attacher et mener pratique contre quelque personne, ce seroit contre la reyne régnante, de laquelle dépend ce qui est à cette heure sur la table. » (§ 15 de la dépêche espagnole du 19 mars 1560. — § 3 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 8 mars.)

Lorsque les Guise arrivèrent à Amboise, ils n'avaient encore sur la conjuration que des données fort vagues. Ils voulurent dès lors s'éclairer. Le 25 février[2], le roi écrivit au connétable de Montmorency de remettre entre les mains de son fils, le maréchal François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, les trois prisonniers dont il va être parlé et de les envoyer, avec toutes sortes de précautions, à Amboise, afin qu'ils pussent y être interrogés « sur la meschante conspiration » qu'on venait de découvrir et qu'ils devaient connaître.

« Il y a cinq jours (*avra cinco dias*[3]) que, en cette ville, ont été amennés trois prisonniers. L'un est un gentilhomme (*criado*) de M. de

1. *Por su mano les vienen estos alborotos.*
2. *Mémoires de Condé*, I, 334, 335.
3. Ainsi ces prisonniers arrivèrent à Amboise vers le 3 mars.

Vendôme, lequel fut saisi du consentement dud. seigneur, dès que l'on étoit au sacre à Rheims. La cause de sa prison fut pour la religion. L'autre est un écossois, nommé Stonart, qui est au prince de Condé. Croiés que l'on leur a donné de la géhenne par cinq ou six fois tout ce qu'ils en ont su porter, tant que l'on a rompu un bras aud. Stonart. Je ne sais ce qu'ils auront confessé touchant ces menées, car l'on dit que jà, dès le sacre, ils ont commencé les pratiques de cette sédition. Le troisième, l'on tient que c'est le frère du comte d'Haran[1], qu'estoit prisonnier au bois de Vincennes, lequel on a amenné icy, afin que, par ces tumultes, il ne fût délivré. Qui que soit ce prisonnier, il est bien gardé en une bonne chambre bien tapissée (*en una camara entapiçada*) et le sert-on à couvert en vaisselle d'argent (*con plata y con salva*). Le prévôt de la connétablerie et les archers du connétable, jusqu'à 60 à 80 chevaux, les ont conduit tous les trois ici, toujours hors du grand chemin (*fuera del camino real*) et avoient lesd. prisonniers les visages couverts avec du taffetas noir (*tafetanes* (des masques) *negros*). » (§ 17 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 7 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 8 mars.)

Tout ce passage n'est pas parfaitement exact.

Le premier gentilhomme, qui appartenait en effet au roi de Navarre, s'appelait Anselme de Soubselles et était originaire du Poitou. Pendant l'été de 1559, il avait été avec son frère le héros d'une aventure qui avait fait du bruit. Lorsque l'on opéra dans le faubourg Saint-Germain, que l'on appelait la petite Genève, ces perquisitions dont il est parlé dans Th. de Bèze, R. de la Planche et tous les auteurs du temps (août 1559), on signala particulièrement la maison d'un nommé *le Vicomte*, demeurant en la rue des Marais, joignant le Pré aux Clercs. Cet homme, dit R. de la Planche, « retiroit coustumièrement les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venoyent de Genève et d'Allemagne[2]. » Lorsque Thomas Bragelonne, dit le Camus, conseiller au Châtelet, se présenta chez le Vicomte avec quarante ou cinquante sergens, quinze ou seize personnes étaient à table. La plupart s'enfuirent par-dessus les murs. Quatre seulement, dont les deux frères Soubselles, firent face aux sergens qu'ils prirent pour des voleurs, mirent l'épée à la main, blessèrent une douzaine d'assaillants et purent s'enfuir, mais ils perdirent leur argent, leurs chevaux et leurs hardes qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever.

En ce moment ou quelque temps après, le roi de Navarre, au sortir des conférences de Vendôme, arriva à la cour pour assister au

1. Grand seigneur du sang royal d'Écosse, fils du duc de Châtellerault.
2. *Ibid.*, p. 222.

sacre de François II. Il plaida la bonne foi de Soubselles et le fit amnistier à raison des meurtres qu'il avait pu commettre en se défendant, mais cela ne suffit pas au gentilhomme. Soubselles réclama les objets qu'il avait perdus et qui, suivant l'habitude du temps, avaient été pillés par les gens de justice. Cette insistance fut cause de son arrestation. On l'accusa d'avoir composé « certains escripts en rime françoise, trouvés chez *Le Viscomte*, faisant mention de la mort advenue au roy Henry, par le juste jugement de Dieu, ... pourquoy, au nez du Navarrois [1], Soucelles, étant entré en la salle du roy et remarqué par le cardinal, fut par son commandement pris prisonnier et envoyé sous bonnes et seures gardes au bois de Vincennes [2]. »

Le second prisonnier était un Écossais, nommé Robert Stuart, que l'on avait soupçonné d'être l'assassin du président Minard. Comme on ne put avérer le fait, on l'accusa « d'avoir formé une conspiration pour délivrer à force ouverte le conseiller Anne du Bourg et les autres conseillers du parlement prisonniers. On prétendit que ses complices devaient mettre le feu aux divers quartiers de Paris, tandis qu'avec une troupe de gens bien armés, il attaquerait les prisons [3]. Il se réclama de la jeune reine, se prétendant issu de la même famille qu'elle. Marie ne voulut pas le reconnaître. Il fut alors mis à la torture où il n'avoua rien... [4], » et fut enfermé, non au bois de Vincennes, mais à la Conciergerie. Ce Stuart eut une fin tragique. Engagé dans les rangs de la cavalerie protestante, c'est lui, dit-on, qui, au cours de la bataille de Saint-Denis, avait tiré par derrière sur le connétable de Montmorency ce coup de pistolet qui avait achevé le vieux guerrier [5]. A son tour, il fut pris à la bataille de Jarnac, reconnu par le marquis de Villars, beau-frère du connétable (Honnorat de Savoie, comte de Tende, marquis de Villars), réclamé et assassiné par lui à coups de poignard [6].

1. Chantonay a donc tort de dire que l'arrestation eut lieu du consentement d'Antoine de Bourbon.

2. Tous ces détails sont tirés de Regnier de la Planche. — *Ibid.*, 224.

3. Voir dans le t. I des *Mémoires de Condé*, fol. 316, une lettre écrite par le roi au Parlement de Paris, de Chambord, le 22 décembre 1559, où il est parlé d'une entreprise qui « se dressoit pour forcer nostre palais, la Conciergerie et autres prisons et en même instant mettre le feu en aucuns endroits de nostre ville de Paris. »

4. Sismondi. Chapitre XV. Règne de François II.

5. Stuart avait la réputation de fabriquer des balles avec lesquelles il transperçait les cuirasses les mieux trempées. On appelait ces balles des « stuardes ».

6. Forneron. *Les ducs de Guise*, II, 92. D'après Brantôme (*Vie du Connétable*).

Chantonay se trompe sur l'identité du troisième prisonnier. Il est bien exact que Soubselles trouva au donjon de Vincennes le jeune comte d'Aran qui y était détenu « pour l'envye que luy portoient ceux de Guyze, à cause de l'évasion du comte d'Aran, son aisné, et de la guerre d'Écosse »[1], mais en réalité le troisième prisonnier était Hercule Coiffart, bailli de Saint-Aignan, arrêté vers août 1559 chez un gentilhomme nommé *La Fredonnière*, demeurant aussi au faubourg Saint-Germain, qui l'avait préposé à la garde de ses meubles : « Comme il contestoit par trop au gré des sergens et commissaires, il fut souspeçonné et à l'instant fouillé et trouvé saysy de certains mémoires de grande conséquence, contenant des remonstrances au roy et à ses estatz, tant pour la religion que pour l'estat politique, qui fut cause qu'on le garda estroictement et le chargea l'on de crime de lèze majesté[2]. » Le cardinal de Lorraine soupçonnait aussi Soubselles et Coiffart d'être des agents du roi de Navarre et de l'avoir voulu mettre « en besogne pour remuer mesnage[3]. »

Dans le paragraphe suivant, il est parlé pour la première fois d'Antoine de Bourbon :

« Dit davantage led. cardinal (de Lorraine) que les prisonniers conferment que, de cette affaire, l'on en a rien communiqué à M. de Vendôme, parce que l'on le tenoit trop léger (*hombre ligero*), mais qu'ils se faisoient bien fort (*esperavan*) que, après le fait, il le trouveroit bon. » (§ 18 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 7 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 3 mars.)

Nous remettons à parler du duc de Vendôme jusqu'à ce que nous trouvions un paragraphe où il soit question tant de lui que de son frère, le prince de Condé. Disons seulement que toute la conduite d'Antoine de Bourbon depuis la mort de Henri II, — son peu d'empressement à venir à la cour malgré le message du connétable[4], — ses tergiversations dans les conférences de Vendôme, ses réponses indécises aux ministres protestants qui le pressaient de se déclarer comme réformé, — son attitude devant les humiliations que les Guise lui prodiguèrent lors de son arrivée à la cour étaient bien propres à exciter la défiance des huguenots.

1. R. de la Planche, *ibid.*, 224.
2. *Ibid.*, 222.
3. On voit dans les Mémoires de Condé, et à propos de la lettre royale adressée au connétable, le 25 février 1560, que le bailli (appelé Hercule de Saint-Agnan-Desmarez) fut rompu vif à Angers en 1562.
4. Voir sur ce point la lettre de Blaise de Monluc à M. de Guise, de Verteul, 22 juillet 1559 (*Mémoires de Condé*, I, 307).

« M. de Vendôme et son frère, le prince de Condé, se plaignent de la gêne (*tormento*) que l'on a donné à deux de leurs gentilshommes (*sus criados* — Soubselles et Coiffart[1]), et des interrogats (*preguntas*) que l'on a fait sur leurs personnes. Il est certain que, qui les voudroit poursuivre, toute la Guienne et la Gascogne se soulèveroient. » (§ 19 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 7 de la lettre française à la duchesse de Parme du 13 mars.)

« En ce discours[2], le cardinal m'a plaint (*se duele comigo*) merveillieusement l'inconvénient (*dano*) de la religion en ce roiaume, disant que tous les jours et à leur vue il en trébuche et des ministres principaux et de leurs serviteurs et de leurs parens[3], de sorte que ils ne savent à quel côté se tourner ni de qui se fier..... » (§ 20 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 9 et dernier de la lettre à l'évêque d'Arras du 3 mars.)

« Et ont épanché gens par tout le roiaume pour entendre et avertir de chacune petite assemblée qui se feroit, à quelque côté que ce fût[4]. »

Le deuxième paragraphe nous paraît désigner très clairement le roi de Navarre, le prince de Condé, et les trois Châtillons (Odet, Gaspard et François).

« L'on fait grand bruit que, pour appaiser les malcontentements de la religion, l'on doit mettre en liberté tous les prisonniers détenus pour la religion, et dit-on davantage que l'on fera un pardon général à tous ceux du royaume et tous ceux qu'ils sont fugitifs, de tout ce qu'ils ont délinqué en cette qualité jusques au tems présent, moiennant que, ci-après, ils vivent et se conduisent selon les édits du roy. Je ne vois point, (si) ceci se fait, qu'il en puisse sortir autre chose que plus grand scandale et multiplier les ennemis et prescheurs en sa maison. Dieu veuille inspirer ces seigneurs du gouvernement en ce qu'est pour le mieux! » (§ 21 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 3 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 10 mars.)

« Et jusques aujourd'huy que l'on a amenné ces prisonniers (ceux du comte de Sancerre) et entendu de ceux du côté de Lion, la chose n'étoit hors de termes de faire un pardon général en France, tant à ceux qui sont au pays que ceux fugitifs et prisoniers, moyennant que, ci-après, chacun vécût selon les édits du roy très chrestien, et, à ceux qui ne voudroient suivre ce chemin, l'on leur bailloit un an pour vendre tout ce

1. Coiffart n'était pas gentilhomme : c'était un avocat que La Fredonnière, avant de s'enfuir, avait installé chez lui pour garder ses meubles (R. de la Planche).

2. Expression impropre. Le texte espagnol dit : *En este discurso*, sur ces entrefaites.

3. *Veen por sus ojos caer en estos errores principales ministros, y sus criados, y deudos mas cercanos.*

4. Ces mots ne sont pas reproduits dans la dépêche espagnole.

qu'ils avoient en France et se retirer où ils voudroient. Je ne sais qui a été inventeur, mais si les affaires prennent ce chemin et Dieu ne met la main à l'apaisement de ces émotions, il fait merveillieusement à craindre qu'en ce roiaume même[1] l'on ne donne l'*interim*, pour adoucir ceux qui sont altérés, et jà beaucoup de gens d'autorité et de pouvoir (*valor*) en parlent assés ouvertement. » (§ 8 et dernier de la lettre française à la gouvernante du 13 mars.)

Ces deux paragraphes font allusion aux deux importants édits qui se succédèrent en matière de religion dans le mois de mars 1560.

L'un est l'édit du 8 mars, enregistré au Parlement le 11[2] (par conséquent avec une précipitation visible). Nous verrons plus loin que les Guise, se défiant de l'amiral de Coligny et voulant paralyser son influence, l'avaient fait appeler à Amboise par lettre de la reine-mère vers le 20 ou le 21 février. Il y était le 24. Sans doute ce jour là, ou le lendemain, a lieu cet entretien, dont parlent les historiens du temps, entre Catherine de Médicis, Coligny, son frère Odet et le chancelier Olivier, « leur faisant (la reine) une infinité de prières de luy donner conseil en ceste urgente affaire et de n'abandonner le roy son fils[3]. » Les conseils donnés par Coligny sont connus et de Thou s'est longuement étendu sur ce point. « Il luy dict (à Catherine) qu'il estoit très nécessaire de non seulement faire expédier un bon édict en termes clairs, signifians et non ambigus, mais aussi donner ordre qu'il fust inviolablement gardé et observé et que chascun, se reposant sur iceluy, peust vivre en seureté et repos en sa maison, en attendant que l'on puist faire tenir un libre et sainct concile où chascun fust ouy et entendu en ses raisons. Quoy faisant, il espéroit de voir une grande paix et repos au royaume, etc.[4]. »

Cet avis, soutenu par Olivier, fut soumis au conseil privé qui ne l'adopta qu'en partie. « Celui-ci amena aisément, dit Regnier de la Planche, les Lorrains à ce poinct, espérant que, ceste entreprise rompue, ils le pourroient aisément révocquer pour avoir esté faict comme par force[5]. »

De cette transaction louche et suspecte sortit l'édit du 8 mars qu'il est bon de lire en entier lorsqu'on veut s'occuper de ces matières,

1. Un peu plus haut se trouve un passage (non reproduit en espagnol) où Chantonay annonce que l'évêque Monluc est parti pour l'Angleterre et l'Écosse : « Aucuns murmurent, ajoute-t-il, qu'il porte avec soi un interim pour la religion, et jusques aujourd'huy, etc. »
2. Et non pas le 2, comme le dit R. de la Planche, *ibid.*, 248.
3. Regnier de la Planche, *ibid.*, 247.
4. De Thou. *Hist. universelle*, II, 764.
5. R. de la Planche, *ibid.*, 248.

mais dont les limites de ce travail ne nous permettent de citer que quelques considérants :

« De tous lesquelz crimes et cas concernant le faict de la foy et religion, nous avons par ces présentes faict pardon, rémission et abolition générale de tout le passé à tous nos sujets, sans qu'ils soyent tenus prendre autre pardon ny rémission spéciale de nous. Et moyennant ce, seront les coulpables desd. crimes et cas susdits tenus de vivre doresnavant comme bons et catholiques, vrais, fidèles et obéissans fils de nostre mère sainte Eglise, et garder les institutions et commandemens d'icelle ainsi que nos autres subjectz. Toutefois nous n'entendons en la présente abolition comprendre les prédicans, ny ceux qui, sous couvert de la religion, se trouveront avoir conspiré contre la personne de nostre dite très honorée dame et mère, la nostre, celle de nostre très chère et très amée compagne la royne, celles de noz très chers et très améz frères, celles des princes ou de noz principaux ministres, ou qui se trouveront avoir machiné contre nostre état, ny ceux qui par voie de fait et de violence ont secouru les prisonniers des mains de justice et qui ont ravy nos pacquetz et excédé les porteurs[1]. »

Cet édit, bien que signé à la minute par Coligny et par le cardinal de Châtillon, ne répondait nullement à leur pensée, « ni par son préambule, hostile à la réforme et à ses sectateurs, ni par la qualification de crime appliquée aux actes de profession religieuse..., ni par l'obligation imposée aux réformés de revenir au catholicisme pour pouvoir profiter de l'abolition annoncée, ni par le refus d'étendre aux ministres du culte réformé les effets de cette abolition[2]. » La portée en fut encore fort diminuée, sinon absolument détruite « par les restrictions occultes destinées à le rendre illusoire dans l'application. » « Cest édict, porté en diligence à Paris, dit R. de la Planche, fut accompagné de lettres particulières aux présidents et conseillers du party de ceux de Guyse, par lesquelles on leur faisoit entendre la cause pour laquelle il avoit esté expédié. Il fut aussi mandé au procureur-général Bourdin de bailler incontinent son consentement, avec rétention toutesfois. Par ainsi cest édict ne tarda aucunement d'estre enregistré avec modifications qui demourèrent au secret de la cour, sans en faire aucune mention en la publication de l'impression. Cecy fut fait le deux mars... »

1. Allusion au meurtre de Julien Fermé. Voir aux *Mémoires de Condé*, t. I, p. 319, une lettre adressée par le roi au Parlement de Paris, de Chambord, le 23 décembre 1559, où il est dit « qu'un pauvre homme, qui se disoit sergent de l'inquisition, venant icy porter lettres de vous et de l'inquisiteur au cardinal de Lorraine et duc de Guise, a esté tué et meurdry assez près de ce lieu et ses pacquets et lettres prises et remportées. »

2. J. Delaborde, *Hist. de Coligny*, I, 433.

De Thou va plus loin. Il dit[1] « qu'on employa sur les registres un arrêt secret qui pût servir de règle lorsqu'il s'agirait de l'interprétation ou de l'exécution de l'édit. »

Dans ces conditions, on comprend que cette ordonnance ait pu être qualifiée par les conseillers du Parlement eux-mêmes du nom « d'*attrape-minault*. »

Le second édit, qualifié « *d'édit de pardon et d'abolition en faveur des gens qui ont été trouvés en armes aux environs de la ville d'Amboise*, etc. », donne encore prise à la controverse, parce que d'après Isambert[2] et autres, il est indiqué comme enregistré au Parlement le 11, ce qu'il est difficile d'admettre, le texte résistant absolument à cette indication[3]. Nous voyons en effet dans le préambule ces mots : « Nous avons *puis naguères*... fait pardon, rémission et abolition générale, etc. » Voilà pour l'édit du 8 mars, et ces mots *puis naguères* indiquent que les deux édits ne sont pas simultanés. Cette objection est encore corroborée par ces mots « et depuis, par nostre ordonnance ont esté encore semblables lettres de grâce et abolition envoyées à noz cours de parlement de Tholose, Bourdeaux, Rouen, Bretagne et autres nos parlemens, pour y estre pareillement publiées et enregistrées. » Ainsi, dans l'intervalle des deux édits, on a eu le temps d'expédier d'autres lettres patentes. Enfin, R. de la Planche dit formellement que cet édit porte la même date que celui investissant François de Guise de la lieutenance générale du royaume, c'est-à-dire celle du 17 mars[4].

Par ce second édit, est statué ce qui suit : « sera fait commandement à cry public et à son de trompe à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, estans venues ou qui sont en chemin de venir devers nous en trouppes et assemblées et en tel équipage que dit est pour le fait de leur foy que, dedans vingt-quatre heures deux fois après la publication des présentes, ils ayent à rebrousser chemin et à eux retirer en leurs maisons paisiblement et pacifiquement, deux à deux ou trois à trois pour le plus, sans meffaire ne piller nos subjects. Et à ceux qui par la manière devant dicte se retireront dedans

1. *Hist. univ.*, II, 764.

2. T. XIV, fol. 24.

3. Fontanon (livre IV, p. 1049 du t. II de l'édition de 1585) garde sur ce point un silence significatif. D'abord, l'édit, de même que le précédent, n'est pas daté : « donné au mois de mars mil cinq cens cinquante neuf » (V. S.) sans indication de jour. En second lieu, on ne trouve pas de mention d'enregistrement à la suite de l'édit d'abolition et cela se comprend facilement, puisqu'il dura à peine du 17 mars au 22.

4. *Ibid.*, 253. De Thou donne la date du 18 mars, ce qui est une erreur. Il ajoute du reste que les deux édits furent publiés le même jour.

led. temps, nous avons, par compassion et miséricorde, donné impunité du faict et cas dessus dict, etc., etc. »

Nous aurons occasion d'indiquer dans quelles circonstances cet édit fut promulgué. Il dura à peine quelques jours et mérita encore plus que le précédent d'être considéré comme un leurre.

De plus, il est essentiel de faire observer que les lettres patentes expédiées en province à des justices royales ou officiers royaux n'ont pas le même dispositif que ce dernier édit du 17 mars. Nous prendrons pour exemple la lettre patente adressée au sénéchal de Lyon et Lyonnois[1]. Il y est question « de publier par la ville et autres villes du ressort que tous ceux qui auroient adhéré ou promis quelque chose et qui en dedans huit jours déclareroient ouvertement ce qu'ilz sçavent » recevront remise de toute peine et offense, qu'il ne leur sera fait aucune peine ni moleste par justice ou autrement, etc.

Enfin sur le préambule de ces édits, s'élève une autre question qui a également préoccupé les historiens. Pour ne parler que de l'ordonnance du 17 mars, il y est dit « que les conjurés se sont mis en chemin pour venir devers nous soubs couleur de nous vouloir présenter certaine confession de leur foy, qui est voye scandaleuse et contre tout droit divin et humain. » Sur ce passage et d'autres analogues on est amené à se demander ce que contenait en réalité la requête que les conjurés auraient présentée au roi, s'ils avaient pu forcer l'entrée du château d'Amboise.

Le jour où fut tué La Renaudie, on fit prisonnier son secrétaire, le normand La Bigne[2], qui connaissait tous les détails de la conjuration. Sur lui et dans les bottes du baron de Castelnau-Chalosse, on découvrit les principaux papiers des conjurés. Le premier de ceux-ci était la « confession de foy », dont le dernier article, dit R. de la Planche, contenait « qu'on doit franchement et de bonne volonté porter le joug des roys et princes, encores qu'ils soient infidèles[3]. »

En second lieu, figure un écrit en chiffre, qui fut déchiffré par La Bigne. En voici le titre toujours d'après de la Planche : « Protestation faite par le chef et tous ceux du conseil de n'attenter aucune chose contre la majesté du roy, ny les princes du sang, ny l'estat du royaume. »

En troisième lieu venait « une remonstrance à part qui devoit

1. Arch. nat., K, 1494, B, 12.

2. Il était né à Caen (Le Laboureur).

3. La doctrine de la confession de foi d'Anvers, attribuée au ministre et théologien Guy de Bray est la même. C'était là du reste l'un des points principaux de la doctrine calviniste (Conf. Sismondi, p. 364 du chapitre XV).

estre faicte au roy, en laquelle il y avoit un article pour défendre ceux de la religion dite nouvelle et qui s'estoient volontairement adjoints à ceste entreprise, pour estre une cause politique, qui concernoit les loix et statuts du royaume, le tout au prouffict et service du roy, etc. » Par forme de conclusion, on demandait l'autorisation de présenter la confession de foi à l'assemblée générale des états légalement convoqués[1].

Voilà ce qu'on trouve dans les historiens, mais aucun d'eux, à notre connaissance, ne donne l'analyse de la requête proprement dite. Il nous semble cependant que le sens en est déterminé dans une allocution que devait prononcer soit La Renaudie, soit celui qui avait été choisi pour lire la requête. Le texte de cette allocution est conservé dans nos Archives nationales[2] et, comme nous ne le trouvons cité nulle part, nous croyons pouvoir le reproduire ici :

« Messieurs, nous avons esté ce matin assamblé pour remédier à toute sinistre interprétation de nostre assemblée, par lesquelles pourrions venir à quelque division, et affin que nous puissions pertinemment respondre à tous ceux qui se pourriont ou vouldroient enquester et interroguer la cause de nostre dite assemblée, attendu qu'il y ha des aulcuns qui font courir le bruit que, soubz prétext de nostre requeste, nous prétendions secrettement autre effect, et si en cas que Madame ou les seigneurs me vouldriont demander à moy, *comme à celluy qui porte la parolle de la part de vous aultres, messieurs,* que l'assurance que je leur pourroy donner est (à correction) que nous ne prétendons à aultre chose sinon que d'observer ce que est contenu *à nostre requeste présentée,* avons advisé par ensemble de leur respondre unanimement ce que s'ensuyt, et est que nostre intention n'est aultre que supplier bien humblement Sa M^té^ qu'il luy plaise, pour obvier aux troubles et émotions présentes, d'abolir entièrement tous édictz, inquisitions et placcatz vieulx et nouveaulx sur le faict de la religion et que tous sommes résoluz d'entretenir tout ce que par le Roy, advis et consentement de ses estatz généraulx assambléz, sera ordonné et arresté pour maintenir la religion ancienne, se soubzmectant à tel chastoy que par Sa M^té^ et ses estatz contre les transgresseurs sera commandé et publié, ce que tous ont accordé unanimement[3]. »

1. R. de la Planche, *ibid.*, 255.
2. K, 1493, B, 11.
3. Nous soupçonnons cependant que cette allocution pourrait bien avoir été prononcée, non dans l'affaire d'Amboise, mais bien par Henri de Brederode lors de la présentation à la duchesse de Parme de la requête des confédérés belges (Gueux) en avril 1566. Deux choses nous le font penser : d'abord ces mots : *En cas que Madame et ces seigneurs,* qui s'appliquent parfaitement à la duchesse et à ses conseillers, et, en second lieu, ces mots : *edits, inquisi-*

Il semble résulter de là que le but de la requête était une concession à obtenir en matière de religion et qu'il n'y était rien dit qui fût de nature à limiter l'autorité royale. Il va de soi du reste que, si la première partie de la conjuration avait réussi, c'est-à-dire si l'on s'était trouvé en force pour présenter la requête au roi, tous les autres documents relatifs à l'assemblée des états, à l'abaissement des Guise, auraient bientôt trouvé leur place.

« Et m'a dit led. cardinal que, à l'appréhension et poursuite des conspirateurs, mons. de Montmorency avoit fait fort bon office et faisoit journellement. » (§ 22 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 5 de la dépêche française du 3 mars à l'évêque d'Arras.)

La conduite du connétable de Montmorency dans toute cette affaire fut fort habile. On peut la résumer en deux mots; il montra beaucoup de zèle pour le service du roi, fort peu pour celui des Guise.

Nous avons déjà parlé de la lettre que lui écrivit le roi, à la date du 25 février 1560. Le lecteur pourra trouver dans le tome I des Mémoires de Condé (p. 346) une lettre écrite par le roi au connétable à la date du 19 mars. Montmorency est chargé d'assembler des troupes. Il doit « tenir advertys tous les capitaines des gens d'ordonnance qui sont en garnison ès gouvernemens de l'Isle-de-France, Champagne et Picardie, qu'ils aient à se retirer en leurs garnisons et à y retirer à eulx le plus qu'ils pourront de leurs compagnies. »

Le même avertissement doit être par lui donné aux gentilshommes de son voisinage, aux serviteurs et amis de ses fils. Avec toutes ces forces, il doit courir sus aux assemblées illicites, les disperser.

Montmorency accomplit avec empressement cette partie de sa mission, mais dans la seconde partie de sa tâche il trouva moyen de desservir les Guise. Voici en quelle occasion.

Chargé d'annoncer au Parlement la sanglante tragédie d'Amboise, il parut devant la cour le 28 mars. « Là, — comme vieil courtisan, — il loua mesmes hautement ceux de Guyze pour s'estre employés diligemment à y remédier, mais en telle sorte qu'il ne donna jamais à entendre que ceste entreprise fust contre le roi ny autre qu'eux, de sorte que le cardinal sçeut bien dire qu'ils se fussent bien passés de cette louange[1]. »

De Thou complète le récit de R. de la Planche. Il reproduit le rai-

tions, placcatz vieulx et nouveaulx, qui conviennent bien mieux aux Pays-Bas qu'à la France.

Mais alors comment cette pièce se trouve-t-elle dans la farde 1493 du fonds K? — Nous recommandons notre observation à l'éminent directeur des Archives nationales.

1. R. de la Planche, *ibid.*, 269.

sonnement, peut-être même le langage tenu par le connétable devant le parlement : « Si un particulier ne pouvoit souffrir qu'on fît dans sa maison violence à un de ses amis ou domestiques, à plus forte raison le roi avoit dû être irrité que des séditieux se fussent assemblés pour attaquer dans le château d'Amboise, où il étoit, des personnes qu'il honoroit de sa confiance[1]. »

Cette comparaison avec des domestiques ou gentilshommes subalternes flatta médiocrement les Guise.

« Les affaires de ce roiaume se trouvent en telle perplexité que l'on ne se tient assuré sans gens et si ne se ose-t-on fier d'en mettre ensemble (*porque ne se fian de nada*). Il se délibèrent cent choses en (un) jour et cent fois l'on les retourne (*revocan*) pour l'incertitude et irrésolution de ce que se doit tenir pour le meilleur. » (§ 23 de la dépêche espagnole du 19 mars. — § 6 de la lettre française à l'évêque d'Arras du 8 mars.)

Cette information est médiocrement exacte. Il est possible qu'il y ait eu de nombreux ordres et contr'ordres quant à la défense d'Amboise et à ce que l'on pourrait appeler le régime intérieur de la cour, mais quant aux mesures extérieures et aux mouvements de troupes, on y reconnaît la décision d'un homme de guerre éminent, tel que l'était François de Guise. C'est ainsi que Cipierre[2] (Philibert de Marcilly, seigneur de) fut envoyé à Orléans pour rassembler des troupes, puis à Paris pour obtenir des bourgeois de cette ville des secours en hommes de pied et de cheval ; le comte de Sancerre, Louis du Bueil, fut chargé de la garde de Tours ; le maréchal de Thermes, de celle de Blois ; Vieilleville, de celle d'Orléans ; le duc de Montpensier, de celle d'Angers ; Larochefoucault-Barbezieux, de celle de Bourges, Coucy de Burie, de celle de Poitiers. Plus tard nous verrons le maréchal de Saint-André envoyé à Tours pour renforcer le comte de Sancerre. Pendant ce temps, des gentilshommes, tels que Villegomblain, aidaient Cipierre dans sa mission de rassembler des troupes. R. de la Planche expose en détail les mesures prises, telles que : 1° « Prière et commandement à tous gentilshommes et subjects d'aller à Amboyse incontinent au meilleur esquippage d'armes qu'ils se pourront mettre. 2° Lettres aux baillis et sénéchaux par lesquelles leur estoit mandé d'arrester prisonniers tous hommes de pied et de cheval portant armes et prenant le chemin d'Amboise. 3° Semonce faite par Villegomblain à la noblesse dans un rayon de vingt lieues autour d'Amboise. 4° Ordre aux gentilshommes de la maison du roi

1. *Hist. univ.*, II, 778. Tavanes a, sur cette diplomatie de Montmorency, un mot heureux : « Il n'y a point, dit-il, de plus dangereux ennemy que celuy qui loue les actions des gens qu'il n'aime pas. »

2. Ce nom est aussi écrit Cypierre, Cypière, notamment dans Moréri.

et autres ses domestiques de se rendre incontinent là part qu'il seroit. 5° Commandement aux autres nobles de se trouver dans la ville principale de leur bailliage, dans les six jours de la publication, pour de là aller rejoindre le duc de Guise, etc., etc. [1]. »

En un mot R. de la Planche ne partage pas l'avis de Chantonay, car il dit expressément : « Ceux de Guyze, ayant de si bons et certains advertissemens, *ne dormoyent pas.* »

Ici nous en avons fini avec les dépêches où les transpositions étaient évidentes [2]. La dépêche française du 18 mars à la duchesse de Parme correspond exactement à la fin de la dépêche espagnole du 19 mars et les paragraphes y suivent le même ordre. C'est pourquoi nous nous bornerons à publier la première, en intercalant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les expressions de la dépêche espagnole propres à déterminer le sens de certaines phrases un peu flottantes et obscures.

§ VI.

Lettre française du 18 mars à la gouvernante des Pays-Bas. — Par la bougette du roy.

Intercalons d'abord un paragraphe fort curieux de la dépêche espagnole du 19 mars, lequel ne se retrouve pas dans la lettre française :

I. « Jusqu'au XI du présent, on ne me dit rien de plus que ce que j'avois moi-même dit au cardinal de la part de M. d'Arras. Ce fut alors que Juan de Luna, parlant avec l'évêque d'Orléans, lui demanda si l'on avait pris soin de m'informer de toutes ces démarches (*andamientos*). L'évêque lui répondit que non et don Juan lui dit qu'ils en agissaient avec moi un peu sans façon (brièvement — *cortamente*), sachant de qui j'étais le ministre, et que dans les autres cours on tenait plus de compte des ambassadeurs. Un autre jour, prenant occasion de ce que le roi m'avait invité pour la chasse, le duc de Guise me parla, me racontant la crainte qu'ils avaient eue, les choses qu'ils avaient découvertes, et montrant n'attacher aucune importance à cette affaire [3]. »

II. « Le 15 de ce mois, M. le cardinal m'envoia prier à diner, disant qu'il avoit à parler à moy et, après le diner [4], commença par excuses de

1. Voir R. de la Planche, *ibid.*, 247, 249, 250.

2. Ainsi, lorsque dans la dépêche du 3 mars il est parlé du connétable de Montmorency, quin'accomplit sa mission que beaucoup plus tard ; lorsque dans la dépêche du 10 mars et dans le même paragraphe il est dit : *en trois jours ces s. de pardeça ont perdu toute leur peur*, et deux lignes plus bas : *le cardinal et ceux de Guise ont à cette heure la plus grande peur*, etc. Nous pourrions multiplier les exemples.

3. *Y mostrava no tener en nada este negocio.*

4. *Estando apartados*, ajoute le texte espagnol.

ce que, pour les empeschemens que l'on avoit eu, il ne m'avoit rien fait entendre plus outre, touchant les émotions de ce roiaume, aussi pour ce qu'il avoit amplement écrit à M. de Limoges[1], afin qu'il le fit savoir au roy, et en accusoit fort la reine d'Angleterre, aucunes villes et princes de l'empire sans les nommer, mettant en chef la cité de Genève. »

III. « Aussi me dit le cardinal qu'ils avoient trouvé sur les prisonniers pris à l'entour de cette ville quelques papiers écrits en chiffre, lesquels le s. Laubespine[2] avoit déchiffré, et contiennent que ceux qui s'assemblent faisoient le dessein de se saisir de toutes les finances du roy très chrestien et trésors des églises pour fournir aux frais de leur entreprise, laquelle, pour certain, est contre le gouvernement de ceux de Guyse et afin qu'on leur consente vivre chacun comme il entend[3]; et, quant au roy très chrétien, ils le reconnoissent pour leur souverain (*tienen sobre la cabeça* — mot à mot, ils le tiennent sur la tête) et lui offrent corps et biens, mais ils veulent être maitres de leurs âmes[4]. »

Nous trouvons dans ce paragraphe la définition exacte du but de la conjuration. Cela ne faisait pas le compte des Guise qui, dit Regnier de la Planche, « induisirent La Bigne, secrétaire de La Renaudie, à dire et adjouster comme l'on tenoit pour tout certain que c'estoit principallement au roy qu'on en vouloit et par conséquent à tout son estat[5]. »

En ce qui concerne les papiers saisis, les lignes qui précèdent offrent un renseignement nouveau relatif à la partie financière du complot. Il fallait en effet de l'argent pour fournir la solde dont il sera parlé ci-après. On l'aurait trouvé dans les caisses des receveurs royaux et dans les trésors des églises.

IV. « Ils donnent à chacun homme de pied (*soldado*[6]) quatorze frans par mois[7] et aux gens de chevaux (*los de cavallo*) seize sols (*quatro*

1. Le texte espagnol s'exprime autrement : c'est le roi très chrétien qui aurait écrit lui-même à L'Aubespine, évêque de Limoges et ambassadeur à Madrid : *Y que el rey christianissimo lo avia escrito al obispo de Limoges muy a la larga.....*

2. Claude de L'Aubespine, gendre de Guillaume Bochetel, conseiller d'État, baron de Châteauneuf-sur-Loire. — Le copiste a écrit par erreur : *Laubepuis.*

3. *Por que se les sufra lo que toca a la religion.*

4. Le texte espagnol s'exprime autrement : il dit que les conjurés offrent au roi leurs vies, leurs biens, leurs consciences et leurs âmes, s'il les demande (*las vidas y haziendas y consciencias y almàs, si la quiere*).

5. R. de la Planche, *ibid.*, 254, 255. Toutes les fois que les Guise font parler le roi, ils tiennent le même langage. Voir notamment la lettre à Montmorency du 19 mars, la lettre au Parlement de Paris du 31 mars, et la lettre au roi de Navarre du 9 avril 1560.

6. Depuis le jour de l'enrôlement, ajoute le texte espagnol (*desde el dia que se juntan*).

7. Deux réaux et demi par jour (*dos reales y medio al dia*).

reales) par jour, et est venu cette folie si avant que jà est comprise la somme totale à combien il pourra monter l'an, comme si le pouvoient maintenir. »

On ne trouve nulle part ailleurs ces renseignements sur les projets financiers de La Renaudie.

V. « Cette émotion se publie et accroît de plus en plus. Toutesfois, en ce commencement, ils se conduisent assés simplement, car ils s'aprochent par 25 et 50 jusques à une lieue et demie-lieue d'ici[1]. »

Nous allons entrer maintenant dans le détail des faits militaires.

VI. « Dernièrement à Tours, il s'en est trouvé trois ou quatre qui se retirèrent[2] en une maison, se mettant en deffence, et furent assaillis par les gens du comte de Sancerre, lesquels, pour être asistés, crièrent *vive pour le Roy!* mais il n'y eut un seul habitant qu'il fit semblant de les assister. Il est vrai que maintenant ceux dud. Tours se sont mis en armes pour leur sûreté et garder leurs maisons, démontrant toutesfois être affectionnés à leur roy. »

Le passage qui précède ne donne qu'une idée fort imparfaite de cette escarmouche qui eut lieu à Tours dans le faubourg de la Riche. Si l'on recourt à Regnier de la Planche, on voit que les conjurés n'étaient pas au nombre de trois ou quatre, mais qu'ils formaient une troupe « de quelques gens bien armés et montés » conduits par des gentilshommes de marque. Voici au surplus comment les choses se passèrent.

Le 14 mars au soir, le comte de Sancerre, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été envoyé à Tours, fut informé de l'arrivée de ces gens dans le faubourg de Tours, dit de la Riche. Il se dirigea de ce côté avec les forces dont il pouvait disposer et, rencontrant le baron de Castelnau-Chalosse, le capitaine Mazères et le baron de Raunay (ce dernier propriétaire du château de Noizay, à une lieue d'Amboise), il leur déclara que, les trouvant armés et cuirassés sous leurs manteaux contre les ordonnances de S. M., il les constituait prisonniers. Castelnau lui répondit qu'il allait à la cour pour le service du roi, qu'il rendrait compte de sa conduite et qu'en conséquence il se défendrait au besoin contre toute agression. En même temps les conjurés, qui avaient commencé à se loger, arrivèrent pour dégager leurs chefs, ce qu'ils firent sans effusion de sang. Il n'y eut de ce côté que quatre ou cinq coups de pistolet tirés en l'air.

1. Paragraphe absolument défiguré. Le texte espagnol dit : La chose va se déclarant, bien que par des gens qui ignorent les faits (*aunque neciamente*). Puisse notre Seigneur ne pas leur donner plus de cervelle (*mas seso*), puisqu'ils viennent par 25 ou 50, etc.

2. Il y a au texte : retirent.

Sancerre rentra dans la ville, criant : Alarme ! force, force pour le roi ! mais il ne fut en aucune façon aidé par les bourgeois qui restèrent barricadés chez eux. Dans l'impossibilité où il était d'arrêter la marche des conjurés qui lui étaient opposés, il envoya vers le roi un messager chargé de l'informer tout à la fois de la résistance qu'il avait rencontrée et de l'inertie des Tourangeaux.

De son côté Castelnau ne s'attarda point à Tours. Il y traversa la Loire, remonta la rive droite du fleuve et, dans la nuit du 14 au 15 mars, arriva avec Mazères et Raunay au château de Noisay, où tous trois s'enfermèrent avec leurs gens[1].

VII. « Le maréchal de S. André va et vient là tous les jours. »

Le maréchal de Saint-André fut envoyé à Tours pour informer sur le refus de concours des habitants et trouva que Sancerre avait eu plus de peur que de mal. « Parquoy ayant commandé aux juges, maire et eschevins de la ville d'obéyr audit comte en ce qui concerne le service du roy, et pourveu à l'esquipage de l'artillerie pour la faire conduire à Amboyse avec les poudres et munitions nécessaires, il s'en retourna à la cour [2]. »

Suivant M. Mignet, le maréchal se rendit à Tours avec trois cents hommes d'armes pour renforcer Sancerre et barrer le passage de la Loire à Castelnau et à ses compagnons. Il arriva trop tard pour accomplir ce point particulier.

Afin de rétablir l'ordre chronologique des faits, nous transposons les deux alinéas qui suivent.

VIII. « Avant-hier[3] (*antyer*), ils amennèrent aussi autre quantité de prisoniers qui avoient été trouvés à deux lieues d'icy en des granges et métairies (*aldeas* — hameaux). Entre iceux y avoit quelques capitaines d'apparence (*capitanes y gente de valor*), ausquels aucuns de leurs amis dirent être marris de les voir en tel état et ils répondirent (*muy cascados* — avec beaucoup d'assurance) : *Tels que vous nous voiés et pour même raison, en verrés vous avant peu de jours cinquante mille et plus*[4] »

Autant qu'on peut en juger, — car de la Planche ne donne jamais de dates, — ces prisonniers seraient ceux de qui il parle dans les termes suivants :

Après avoir énoncé une perquisition faite par le grand prévôt de la connétablie « en la maison de la Fredonnière », où l'on ne trouva

1. R. de la Planche, *ibid.*, 250 et 251.
2. Le même, 251.
3. Le 14 mars, par conséquent, car nous verrons que cette partie de la dépêche fut écrite le 16.
4. *Quales nos veys, y por lo mismo, vereys antes de muchos dias cinquanta mil hombres.*

que « le nid », l'historien ajoute : « De là, ils furent conduits ..... chez un autre gentilhomme nommé Dauvines, lequel ils prindrent prisonnier avec quinze ou vingt hommes, qui estoyent près de se retirer et les menèrent à Amboyse. On fit le semblable en autres lieux, et les amenoit-on à douzaines et vingtaines [1]. »

IX. « M. de Nemours[2] fut hier (*ayer*)[3] en un château[4] près de cette ville, où s'étoit retiré le baron de Castelnau avec quinze ou seize, tant capitaines que soldats d'assés bonne apparence[5], pour attendre secrettement le reste de l'assemblée. Ils furent tous prins et amennés icy. Ils disputent et répondent, avec visage assuré et les raisons qu'ils savent[6], de leur loi et confession. Si l'on les menace de les faire mourir, ils répondent que ce sera pour glorifier le Seigneur et qu'ils ne demandent autre chose. »

Récit incomplet. Cette expédition de Noizay est fort connue. On sait que Nemours[7] retourna deux fois à Noizay dans la journée du 15. La première fois, à l'aube du jour, il y vint avec quelques gens de cheval seulement et fit prisonniers le baron de Raunay et le capitaine Mazères qui se promenaient hors du château. En ce moment, il se contenta de poser des sentinelles et ramena les deux gentilshommes à Amboise. L'après-midi, il retourna avec 500 hommes[8] et alors s'engagèrent entre Castelnau et lui des pourparlers à la suite desquels le baron ouvrit les portes du château[9]. Il avait été convenu que ce dernier et les siens auraient licence d'aller faire leurs remontrances au roi et Nemours avait engagé sa parole de prince « qu'il ne lui en reviendroit ny à ses compagnons aucun mal, mais qu'ils

1. Le même, 250.

2. Jacques de Savoye, duc de Nemours, qui épousa la veuve de François de Guise, Anne d'Este.

3. Le 15 mars.

4. Noizay.

5. Le texte espagnol dit : *Capitanes y soldados de aparencia.*

6. Le texte espagnol dit : *Responden sin miedo y disputan porfiadamente....* Ils répondent sans crainte et disputent avec assurance.

7. Les Mémoires de Vieilleville contiennent sur l'affaire de Noizay des renseignements particuliers. Le maréchal prétend qu'avant de s'adresser à Nemours, le roi s'adressa à lui et le chargea « d'aller devers eulx leur demander pour quelle raison, ils sont là assembléz et en armes. Sur quoy M. de Vieilleville, qui cognoissoit la félonnie des deux frères (de Guise), ne voulant laisser une telle marque de tradiment à sa postérité, fit une réponse fort subtile et de grande ruze à S. M., par laquelle il s'exempta de cette ruineuse et sanglante charge. »

8. Voir notamment De Thou, II, 767.

9. Vieilleville dit que Nemours entra dans le château, lui dixième, et que non seulement il engagea sa parole, mais délivra un écrit assurant que Castelnau et ses compagnons ne seraient nullement menacés.

seroyent mis en toute liberté. » A peine arrivés à Amboise, Castelnau et les siens furent désarmés, fouillés et jetés en prison.

Nous renvoyons pour les détails à Regnier de la Planche[1].

X. « Hier, après diner (*Ayer, despues de comer*[2]), allant quelques chasseurs du roy très chrestien en un bois près de cette ville pour dresser la chasse (*a buscar ciervos*), ils trouvèrent en icelui 60 ou 70 de ces gallans, entre lesquels y avoit trois ou quatre de sorte et le surplus étoient tous artisans (*gente comun*), aucuns d'eux armés, autres non, et avoient des harquebuses, hallebardes et épées. Lesd. chasseurs s'en vinrent en diligence avertir de cette découverte. M. de Nemours, ces jeunes princes qui sont en cour (*estos senores moços*), et plusieurs autres gentilshommes courtisans (*cortesanos*) montèrent à cheval sans être armés[3], les uns sur grands chevaux, autres sur courtaux, allèrent aud. bois et prirent ces gens et[4] les firent amenner au château comme moutons (*carneros*). Le Roy très chrétien leur parla de une fenêtre fort doucement; après, leur fit donner à chacun un écu (*sendos escudos*) et qu'ils s'en allassent, hormis trois ou quatre qui furent détenus, mais les autres ne s'en vouloient aller s'ils n'étoient licentiés. L'on leur demanda pourquoi ils venoient à ce, à quoi répondirent que c'étoit pour parler à leur roy et le requérir de leur consentir vivre selon leur religion pour le salut de leurs âmes[5], ou qu'il fit d'eux ce qu'il luy plairoit. Dirent davantage qu'ils avoient été mis hors de Genève[6] et que ceux qu'ils ont commandement sur eux leur ont ordonné d'être alentour de cette ville à certain jour, et peu à peu ils se[7] suiveroient, et avec la compagnie s'assembleroient plus de quarante mille hommes, desquels ils disent avoir rôles dressés (*hecha nomina*) en leurs églises, les états desquels (ceux) qui ont voulu être de cette compagnie ont signé ausd. rôles, et sont plustôt plus que moins, gens de toute sorte. »

(Sera continué.)

1. *Ibid.*, 251, 252.

2. Il y a là une grosse erreur à rectifier. Les faits dont il est question dans ce paragraphe se passèrent le 16 et non le 15. Comment pourrait-il en être autrement, puisque Nemours alla deux fois à Noizay le 15 mars?

3. Le texte espagnol dit : *la mayor parte dellos sin armas.*

4. *Quitando les armas* (leur faisant abandonner leurs armes), ajoute le texte espagnol.

5. Le texte espagnol emploie une expression plus vive : « *Les dexe en el camino de la salvacion de sus animas.* » (Qu'il les laisse sur le chemin du salut de leurs âmes.)

6. Expression impropre; on croirait qu'ils avaient été chassés de Genève. La vérité est qu'on les y avait recrutés malgré l'ordonnance des magistrats et qu'ils avaient dû sortir de la ville un à un.

7. Il y a au texte : *Le* ou *se*, mais *le* n'aurait pas de sens.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications de textes. — Le tome II du Cartulaire de Cluny et le nouveau volume de mélanges dont vient de s'enrichir le recueil des documents inédits ne nous étant pas encore parvenus, nous n'avons à signaler que la relation du voyage d'Ogier d'Anglure à Jérusalem en 1395, que MM. Bonnardot et Longnon viennent de publier pour la Société des anciens textes[1]. Cette relation, qui n'était pas inédite, mais dont les éditeurs ont découvert et utilisé une version nouvelle, d'origine messine, abonde surtout en renseignements hagiographiques et topographiques. A ce dernier point de vue, l'index est tout à fait digne d'attention.

Antiquité. — Les rituels et les traités relatifs aux aruspices ayant péri, le sujet auquel M. Clairin a consacré sa thèse latine[2] se trouve réduit à un exposé des variations de l'opinion et de la législation sur l'art divinatoire. La particularité la plus remarquable et la moins connue de cet exposé consiste dans la situation inférieure et assez mal vue des aruspices contrastant avec le rôle important qu'ils jouent dans la société romaine.

L'ouvrage de M. Sestier[3] ne manque pas d'intérêt et atteste chez l'auteur des lectures assez étendues; mais on n'y reconnaît pas une œuvre mûrie et méthodiquement composée, il est faiblement pensé et faiblement écrit. Les légendes antiques, les récits charmants d'Hérodote y sont souvent présentés comme l'expression absolue de la vérité historique, l'histoire de la piraterie s'y confond trop souvent avec celle de la navigation, et, tandis que l'auteur sort ainsi des limites de son sujet, il est certaines parties de ce sujet, telles que le droit de prises, qui ne sont pas traitées avec l'étendue qu'elles méritent.

Moyen age. — Le titre de l'ouvrage[4] de M. Pavie soulève une

1. *Le saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure*, 1 vol. in-8°. Firmin Didot, lxxviij-178 p.

2. *De haruspicibus apud Romanos*. Vieweg, petit in-8°, 89 p.

3. *La piraterie dans l'antiquité*. Marescq. 1 vol. in-8°, vij-320 p.

4. *L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme*. 1re partie : *Les pèlerinages en terre sainte et les croisades*. 1 vol. in-8°, 378 p.

énigme que cet ouvrage ne résout pas. Dans le choc du monde chrétien et du monde musulman, l'Anjou occupe-t-il une place à part et peut-on démêler dans les croisades une influence angevine? En aucune façon. Ni les pèlerinages de Foulques Nerra en Palestine, ni les exploits du second des Plantagenêts pendant la troisième croisade, ni le titre de roi de Jérusalem porté par les comtes et les ducs apanagistes d'Anjou ne créent entre l'histoire de cette province et celle des guerres saintes des liens assez suivis pour qu'on puisse discerner et retracer le rôle particulier de l'Anjou dans ces expéditions, comme on a pu le faire, comme on l'a fait pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie. Le sujet traité par M. Pavie est donc artificiel et nécessairement dépourvu d'unité. L'histoire du rôle de Richard Cœur de Lion en Palestine ne s'y rattache pas plus, malgré l'origine angevine des Plantagenêts, que l'étude bibliographique consacrée par l'auteur à l'œuvre de Joinville, et dont l'opportunité n'est pas suffisamment justifiée par la découverte d'un ms. de ce chroniqueur au château de Beaufort-en-Vallée, et par la nationalité angevine de son second éditeur, Claude Mesnard. Mais, tout en reposant sur une idée de convention, le livre de M. Pavie pourrait offrir une série d'études et d'épisodes indépendants, mais approfondis et neufs. Il n'en est rien. La forme presque exclusivement narrative du livre, l'absence presque complète de discussion critique, suffiraient à lui donner le caractère d'une œuvre littéraire bien plus que d'une œuvre scientifique. L'aspect des notes où les sources de la valeur la plus inégale sont alléguées côte à côte, où le nom de Michaud revient à chaque instant, tandis que ceux de Wilken et de Rœhricht ne se présentent pas une seule fois, confirme cette impression. Si nous avions à juger l'œuvre de M. Pavie au point de vue littéraire, si la forme pouvait être jugée indépendamment du fond, nous louerions l'aisance avec laquelle son livre est écrit et qui en rend la lecture facile et attrayante, tout en faisant des réserves sur le mélange de trivialité et d'enflure qui le dépare quelquefois.

Temps modernes. — Ce n'est jamais sans de grands scrupules que la critique se résigne à prononcer un arrêt sévère et sommairement motivé sur un ouvrage qui, comme celui de M. Du Boys[1], est le fruit de consciencieux efforts, mais l'échec de M. Du Boys tient à une cause trop grave et malheureusement trop fréquente pour qu'on puisse dissimuler la vérité. Nous ne contesterons jamais à aucun historien sa liberté d'appréciation et nous n'aurions rien à reprocher à l'auteur

1. *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican.* 1 vol. in-8°. Palmé, xlvij-574 p.

s'il s'était borné à déplorer, à condamner le schisme anglican, mais nous ne pouvons nous empêcher de protester contre la façon dont il explique le rôle de Clément VII dans l'affaire du divorce. S'il fallait en croire M. Du Boys, le pape, en refusant d'annuler le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, n'aurait obéi qu'à des scrupules religieux ; or tout le monde sait combien Clément VII, placé sous la dépendance absolue de Charles-Quint, était peu libre de prendre une autre décision. Le dernier historien de l'Angleterre affirme même que Clément VII ne cacha pas son vif désir que Henri VIII fît prononcer la dissolution de son mariage par la juridiction ecclésiastique de son royaume et lui épargnât ainsi la dure nécessité de mécontenter le roi d'Angleterre ou l'empereur [1]. Cette fausse interprétation du rôle du pape n'est pas le seul exemple des préoccupations extra-scientifiques qui constituent le défaut le plus grave du livre de M. Du Boys. Il l'est beaucoup plus que les nombreuses confusions de dates et de noms qui sont imputables à l'imprimeur plutôt qu'à l'auteur, et que les réflexions banales et d'un style prétentieux qui accompagnent trop souvent le récit.

La lecture du nouvel ouvrage de notre collaborateur M. Alb. Babeau [2] est faite pour encourager la critique dans la tâche assez ingrate qui lui incombe, elle montre que du moins cette tâche n'est pas toujours stérile. Le plus grave reproche qu'elle eût adressé au précédent livre du même auteur [3], c'est que ses généralisations reposaient sur une base trop étroite, c'est que des documents relatifs pour la plupart à la Champagne et à la Bourgogne ne pouvaient être invoqués à l'appui d'un tableau général de la vie de village sous l'ancien régime. Le nouveau livre de M. B. échappe complètement à cette critique ; on est étonné, au contraire, en le lisant, du grand nombre de travaux d'histoire locale qui lui ont passé sous les yeux, de la variété des provinces auxquelles se rapportent les renseignements qu'il a recueillis. Ses recherches ont été cette fois aussi étendues que son sujet. Négligeant les origines qui, dans l'état peu avancé de nos connaissances sur l'histoire municipale, ne permettent pas une étude d'ensemble, il s'est renfermé dans les deux derniers siècles sur lesquels on a beaucoup plus travaillé et pour lesquels la centralisation, se développant de plus en plus, rend la synthèse plus facile. Le plan qu'il a adopté et qui ne pouvait guère être que méthodique — la vie municipale pendant les deux derniers siècles

1. Green, *History of the English people*, II, 138, 140.
2. *La ville sous l'ancien régime*. 1 vol. in-8°. Didier, viij-564 p.
3. *Le village sous l'ancien régime*. In-8°, seconde édition in-12. Didier.

n'offrant pas de transformations assez radicales pour servir de base à une ou plusieurs divisions fondamentales — ce plan nous a paru bien conçu. Toutes les parties n'en sont pas traitées avec le même bonheur. L'auteur n'a pas su toujours marquer nettement les phases des institutions qu'il étudiait, ni surtout faire suivre les faits isolés et nombreux qu'il réunissait d'une conclusion, d'un résumé, gravant fortement dans l'esprit le caractère fondamental de ces institutions. L'abondance des détails, l'absence de résumés à la fin de chaque chapitre, donnent l'apparence de la confusion à certaines parties d'un livre où l'ordre ne manque cependant pas. Mais, s'il est des chapitres tels que ceux sur les « corps et corporations » et sur les « autorités supérieures », qui laissent une impression peu nette dans l'esprit, il y en a d'autres, comme le chapitre sur « l'intervention de l'État » et celui sur « les garnisons », qui ne méritent pas cette critique. Le don de peindre ne fait pas défaut à M. B., témoin un joli tableau de l'aspect des villes au commencement du XVIIe siècle. En somme, il a écrit un ouvrage très utile, qui manquait à notre littérature historique, et où il a prouvé qu'il était capable de s'améliorer et de progresser.

Après un livre, qui est à la fois un livre d'érudition par la méthode et un livre de vulgarisation par la forme, nous avons à signaler une étude écrite par M. le comte de Barral [1], en vue des examens du ministère des affaires étrangères, et qui forme la première partie d'un simple précis de l'histoire diplomatique depuis 1648 jusqu'au temps présent. Moins un pareil manuel comporte de faits nouveaux, plus on est en droit d'y chercher des vues générales, qui répandent la clarté et l'intérêt sur les faits et suscitent les réflexions des candidats. C'est ce qu'on n'y trouve malheureusement pas; aussi l'ouvrage de M. de B. ne répond même pas au but modeste que l'auteur s'est proposé.

Le livre de M. Garet [2] ne vise ni à l'originalité ni à la profondeur, il serait donc hors de propos de lui reprocher de manquer de l'une et de l'autre. L'objet de l'auteur paraît avoir été simplement de rappeler ce que nous devons à la Révolution, et accessoirement de montrer que ses excès sont imputables à la résistance et à la mauvaise foi de la cour et des privilégiés. Cet exposé des titres que la Révolution s'est créés à notre reconnaissance a déjà été fait avec plus de talent, mais on ne peut contester qu'il soit utile de les remettre de temps en

1. *Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe de* 1648 *à* 1791. 1 vol. in-8°. Plon, III, 386 p.

2. *Les bienfaits de la Révolution.* 1 vol. in-8°. Marescq, 499 p.

temps sous les yeux du grand public auquel s'adresse M. G. et auquel on réussit parfois à les faire oublier. Seulement le plaidoyer — car c'en est un — de M. G. aurait plus de prise sur ce public s'il était moins diffus et écrit d'une plume plus acérée, si sa légitime admiration pour la Révolution n'allait pas jusqu'à défendre la constitution civile du clergé, s'il n'avait pas mis à l'actif de la Révolution plus d'une institution dont la création ou l'organisation appartient au Consulat, telles que le conseil d'État et les conseils de préfecture.

Ce dernier défaut n'est pas celui qu'on reprochera à M. Edmond Blanc. Si M. Garet fait le procès de l'ancien régime, la thèse de M. Blanc[1] tend, en laissant l'ancien régime de côté, à dépouiller la Révolution de sa part dans la formation de la société moderne pour en faire honneur au Consulat et à l'Empire. A en juger par son livre, M. Blanc parait appartenir à cette classe d'administrateurs, si distingués et si méritants d'ailleurs, pour qui les sociétés ne sont autre chose que de savants mécanismes; on comprend quelle répugnance l'anarchie constante de la période révolutionnaire doit inspirer à un admirateur exclusif de la régularité et de l'ordre. Si M. Blanc était un historien, au lieu d'être un homme de parti, allant demander pour un moment à l'histoire des arguments à l'appui de sa passion politique, il aurait tenu compte de tous les éléments de la vie sociale, il aurait compris qu'un régime politique ne doit pas être jugé seulement d'après ce qu'il crée, mais aussi d'après ce qu'il tente, non pas seulement d'après la durée de ses fondations, mais d'après son idéal et que, pour citer un exemple étranger à nos divisions politiques, l'anarchie de la république florentine a une autre grandeur dans l'histoire que la monarchie réglée de Louis XIV. Est-ce à dire que la grandeur de la Révolution soit purement morale, qu'elle consiste uniquement dans sa foi à la raison, dans sa hardiesse à faire table rase d'institutions réfractaires à toute réforme pour les remplacer par des institutions modelées sur des principes abstraits?... Pour le soutenir il faudrait nier l'évidence. C'est ce que n'a pas craint de faire M. B., ôtant ainsi à son livre la valeur d'une enquête sérieuse sur la part qui revient à la Révolution et à Bonaparte dans l'organisation de la société moderne. Cette question, que M. Taine aura peut-être l'honneur d'élucider complètement, n'est présentée ici que sous une seule face. Tout ce que Bonaparte a fait pour réconcilier l'ancienne société et la nouvelle, pour pourvoir l'État de ses organes essentiels, pour développer la prospérité publique, M. Blanc nous le dit, comme M. Thiers l'avait dit, et sans les réserves que l'intelligence

1. *Napoléon Ier, ses institutions civiles et administratives.* 1 vol. in-8°. Plon.

des vraies conditions du gouvernement des sociétés modernes avait mises à l'admiration de son prédécesseur; il méconnaît également la grandeur que la Révolution porta jusque dans ses erreurs, comme les calculs mesquins qui inspirèrent à Napoléon ses créations les plus durables, l'Université de France et le Concordat, par exemple. Bref, son livre n'a de valeur que si on l'envisage comme une réponse à ceux qui contesteraient à Napoléon le mérite d'avoir ramené l'administration française à l'unité et à l'harmonie.

G. Fagniez.

ALLEMAGNE.

MOYEN AGE.

(*Suite* [1].)

Maintenant que nous avons terminé ce qu'il y avait à dire des publications de textes et de quelques publications du même genre qui appartiennent à l'année dernière, nous pouvons passer à l'énumération des ouvrages d'exposition proprement dits. Ces ouvrages sont nombreux et variés, eux aussi, et nous commencerons, comme nous l'avons fait pour les publications de documents, par parler de ceux qui doivent leur origine à l'initiative ou à la protection officielle. Occupons-nous donc d'abord des *Jahrbücher des deutschen Reiches*, publiés sous les auspices de la commission historique de Munich. Trois nouveaux volumes de cette collection ont été publiés depuis notre dernier bulletin. Une bonne part de ces trois volumes ramène devant nous, comme l'avait fait la première partie de cette publication, les sujets que l'Histoire des empereurs d'Allemagne de Giesebrecht nous a fait connaître sous la forme la plus accomplie, avec leur succession, leur développement et leur enchaînement. Les *Jahrbücher* n'en conservent pas moins leur raison d'être à côté de l'ouvrage de Giesebrecht ; leur originalité consiste en ce qu'ils visent à épuiser les sources historiques d'une période et à raconter jusque dans les détails le règne de chaque empereur. Giesebrecht a cherché, lui aussi, à être aussi complet que possible dans ses récits, et il n'a laissé de côté que ce qui pouvait entraver le cours de son exposition,

1. Voy. *Rev. hist.*, XIII, 357.

lui ôter de la vie. L'abondance de détails imposée aux auteurs des *Jahrbücher* peut, dans certains cas, nuire à l'agrément de l'ouvrage, c'est à coup sûr l'effet produit par la règle qui assujettit la collection à la forme annalistique. Mais ce défaut peut être compensé par maint avantage : quand on a à faire la biographie d'un personnage, il est bien plus facile avec cette méthode de pénétrer dans son caractère et ses sentiments ; quand la période dont on fait l'histoire est peu étendue, on possède bien plus sûrement les sources et surtout les documents.

A ces conditions avantageuses, des circonstances particulières également favorables se sont jointes pour donner du prix au dernier volume des *Jahrbücher*. Il y a assez longtemps que le règne de Conrad II a été traité par Giesebrecht ; de nombreuses découvertes ont beaucoup ajouté depuis aux chroniques de cette époque, ces chroniques ont été fort améliorées dans leur texte par de nouvelles éditions et fort éclaircies par des recherches approfondies ; beaucoup d'événements particuliers, de questions d'histoire constitutionnelle et autres ont été nettement posées et bien élucidées par des monographies ; en outre l'auteur de la nouvelle biographie de Conrad II, le professeur Harry Breslau, de Berlin [1], n'a jamais perdu de vue, depuis le début de ses études, la personnalité et le gouvernement de cet empereur ; le premier travail par lequel il s'est fait avantageusement connaître du grand public traitait de la diplomatique et de la chancellerie de ce chef de la dynastie franconienne [2]. On ne peut porter encore sur le dernier ouvrage de Breslau un jugement définitif, car nous n'en avons encore que la moitié environ, à savoir l'histoire des années 1024-1031 : le reste, comprenant le gouvernement intérieur de Conrad ainsi qu'un nouvel examen critique des diplômes, formera un deuxième volume. Autant qu'on peut en juger dès à présent, Breslau n'a pas, sur l'époque en général ni sur ses personnages les plus marquants, des vues sensiblement différentes de celles qui prévalent jusqu'ici ; les nouveautés les plus remarquables de son livre portent sur quelques événements et sur les institutions politiques. Par exemple, Breslau éprouve, au sujet de la foi que mérite Wipo, des doutes qui semblent légitimes et qui le conduisent à rejeter plusieurs circonstances précédemment admises de l'élection de Conrad, en particulier la désignation qui

1. *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Conrad II* von Harry Breslau, Erster Band, 1024-1031. Auf Veranlassung der historischen Commission bei der Kœnigl. Bayer. Akad. der Wissenschaften herausgegeben. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1879, XII-485 p.

2. *Die Canzlei Conrads II.* Berlin, 1869.

aurait précédé l'élection proprement dite; puis, adoptant un ordre chronologique différent de celui de Giesebrecht, il arrive à présenter d'une autre façon les événements de la basse Italie, tels que les tentatives répétées de soulèvement du duc Ernest de Souabe, qu'il attribue à des motifs personnels plutôt qu'à des mouvements politiques d'un caractère général. L'exposition est partout claire et aisée; pour la rendre telle, l'auteur s'est affranchi, dans le récit de l'expédition à Rome et des guerres d'Italie, d'un plan rigoureusement annalistique; ailleurs il se conforme strictement à ce plan, qui semble parfois, dans le récit des soulèvements du duc Ernest par exemple, le gêner et l'alourdir. Dans l'emploi des sources, Breslau fait constamment preuve d'un coup d'œil et d'une pénétration qui ne dégénèrent que rarement en subtilité. Ce premier volume se compose presque pour un tiers d'*excursus*, où se trouvent rejetées des questions particulières importantes et intéressantes qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage; indépendamment des difficultés chronologiques, la plupart de ces *excursus* sont consacrés à démêler et à faire comprendre l'organisation politique extrêmement compliquée de la haute Italie et la place qu'y occupaient les différentes familles souveraines.

La situation de M. Bernhardi, de Berlin, qui, après un travail de plus de cinq ans, vient d'achever les *Jahrbücher der deutschen Geschichte in der Zeit Kœnig Lothars des Sachsen*[1], était moins favorable et moins agréable que celle de M. Breslau ; le même sujet avait été en effet traité, il n'y a pas beaucoup d'années, dans l'ancienne édition des *Jahrbücher*, par Jaffé, c'est-à-dire par le savant le mieux fait pour tirer parti de cette manière d'écrire l'histoire, et Jaffé y avait déployé une pénétration et un talent d'exposition remarquables; mais de plus Giesebrecht vient aussi tout récemment de pousser son histoire jusqu'au delà du règne de Lothaire. Les ouvrages de Giesebrecht et de Jaffé se distinguaient déjà beaucoup des travaux antérieurs inspirés par le même sujet. L'ancienne école historique, influencée par la popularité traditionnelle des Hohenstauffen et exaltant outre mesure l'activité politique de cette famille, était peu portée à reconnaître les mérites d'un vieillard élevé au trône et gouverné par le parti de l'Église, comme le comte de Supplinbourg. Le premier, Jaffé avait protesté avec raison et avec succès contre cette injustice, et Giesebrecht, entrant dans la même voie, s'y était, à notre avis, avancé trop loin. Le signataire de ce bulletin, qui s'est beaucoup occupé de la diplomatique de Lothaire, se réjouit tout par-

1. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1879.

ticulièrement de la réaction opérée par l'ouvrage de Bernhardi. Selon nous, il ramène à leur juste mesure les éloges que mérite Lothaire comme politique et comme souverain, il rend justice à tout ce qu'il a fait et à tout ce qu'il a voulu faire de bien dans son gouvernement, sans reproduire les louanges excessives d'annalistes et de chroniqueurs qui se plaçaient uniquement pour écrire au point de vue ecclésiastique. En même temps ce nouveau travail montre avec une netteté et une sûreté remarquables que le gouvernement de Lothaire aurait eu des résultats bien plus heureux encore pour la politique nationale, si ce prince n'avait pas subi plus que de raison l'influence d'un Conrad de Saltzbourg, de saint Norbert et enfin de saint Bernard, et s'il ne les avait pas laissés exploiter au profit de la hiérarchie ecclésiastique sa piété sincère et ses convictions religieuses. Le jugement sévère porté par l'auteur sur ces personnages est, à notre sens, complètement justifié et mérité, quoique destiné peut-être à soulever bien des contestations. On ne peut d'ailleurs accuser Bernhardi de méconnaître les vrais services rendus à l'Église et à la chrétienté, quand on lit son portrait de l'apôtre de la Poméranie, Otto de Bamberg, et de Vicelin de Brème. La façon dont il apprécie les rapports généraux du clergé et de l'Église avec l'État et le royaume, sans échapper tout à fait aux préoccupations contemporaines, ne saurait être rejetée comme trop subjective. Plus d'une fois Lothaire se trouva au milieu de complications politiques générales, il fut l'arbitre suprême d'un schisme comme il y en eut peu ; l'appui qu'il donna à Innocent II, vers lequel l'entraîna le courant dominant dans l'Église, causa sa perte en dépit de son intelligence et de son activité ; cette conduite lui enleva tous les fruits de ses expéditions victorieuses en Italie, sans qu'il pût réussir à obtenir la couronne impériale avec le cérémonial habituel et au lieu traditionnel. Au lieu de profiter des succès d'une expédition conduite avec prudence et à grands frais contre le royaume siculo-normand, qui ne cessait de se fortifier et de s'étendre dans l'Italie méridionale, Lothaire dut, par suite de son alliance avec le pape, rejeter dans un moment décisif un compromis favorable, et, épuisé par la lutte, il se vit forcé, lorsqu'on remania la situation politique de la Pouille et du Mont-Cassin, de sacrifier les légitimes prétentions de l'Allemagne. Les instances d'Innocent pour rompre l'alliance entre son adversaire Anaclet et le roi Roger furent l'origine de cette guerre et empêchèrent longtemps l'empereur de déployer son activité en Allemagne. Autant il faut reconnaître le zèle et l'énergie qu'il mit, sauf dans un petit nombre de cas, à veiller à la conservation des privilèges accordés à l'empire par le concordat de Worms, autant il montra de faiblesse et obtint peu de succès dans ses tentatives pour

faire confirmer ce pacte par de nouvelles garanties et pour le faire modifier dans un sens plus favorable. En faisant ressortir avec netteté et vigueur ce point de vue historique, M. Bernhardi a rendu à la science un véritable service; dans le portrait de Lothaire qu'il a introduit à la fin, il a distribué l'ombre et la lumière avec plus d'équité et d'à-propos que Giesebrecht. Bernhardi insiste aussi beaucoup sur l'influence politique exercée par la femme de Lothaire, Richenza; il met particulièrement en lumière et avec raison le rôle qu'elle a joué dans la soumission des frères Hohenstauffen. Nous en avons dit assez pour montrer ce qui fait l'importance de ce nouveau livre sans entrer dans le détail. L'étendue du volume, qui compte 690 pages, atteste le zèle de l'auteur, mais dépasse un peu la mesure. Le récit de la double élection pontificale de 1130 et l'exposé des relations de Lothaire avec l'Italie méridionale avant son expédition, par exemple, auraient pu être présentés avec plus de concision, bien que dans ces sujets si souvent traités l'auteur ait, il faut l'avouer, réussi à éclairer nombre de points d'une lumière nouvelle. L'utilité scientifique de l'ouvrage, aussi indispensable à consulter que difficile à lire, est d'autant plus grande que les preuves occupent autant et même plus de place que le texte. L'auteur aurait pu se dispenser de reproduire littéralement maint passage sans importance.

M. Édouard Winkelmann, d'Heidelberg, a publié dans la même collection un ouvrage encore plus considérable, eu égard à la période plus restreinte qu'il embrasse. Dans le 1er vol. des *Jahrbücher der deutschen Geschichte unter Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, publié il y a 4 ans, il avait raconté la lutte de ces deux prétendants à la couronne impériale; dans le second, la domination exclusive d'Othon comme roi et comme empereur occupe la première place; à côté d'Othon apparaît son rival, le jeune héritier de la puissance des Hohenstauffen, Frédéric II, et derrière Frédéric, son protecteur et son allié, le tout puissant Innocent III. Ce volume nous offre donc des recherches bien conçues et bien présentées sur la jeunesse agitée du fils de Henri VI : on y voit se dérouler toutes les circonstances qui firent de cet enfant un homme si bien doué et en même temps si peu favorisé par la fortune. L'exposé que l'auteur a tracé des mesures politiques et religieuses ainsi que des desseins du grand pape ne le cède pas, comme vigueur et comme vie, au portrait du souverain grandissant que nous offrent les premiers chapitres de l'ouvrage. Sans tomber dans l'étroitesse et la partialité, il montre les mauvais côtés de la politique pontificale, comme il n'hésite pas à rendre justice aux qualités et aux actions du pontife. C'est à peine si l'on trouverait une objection importante à faire au juge-

ment d'ensemble porté sur la conduite générale du prêtre et du souverain, et l'on est obligé de reconnaître, avec Winkelmann, qu'Innocent a fait tout ce qui pouvait se faire pour fonder l'absolutisme du saint-siège comme pour assurer la puissance extérieure de l'Église. Mais il faut reconnaître également qu'il n'atteignit ce but qu'aux dépens de la dignité de la vie morale et religieuse, et qu'il échoua dans ses efforts pour agrandir les États de l'Église et pour empêcher l'alliance redoutable de l'Allemagne et de l'Italie méridionale. C'est l'écheveau embrouillé de la politique pontificale dans l'Europe entière que l'auteur cherche à démêler, et avec lui nous pouvons suivre avec netteté et sûreté les oscillations, le mouvement en avant et le mouvement de recul des forces en jeu. Nous voyons d'abord les représentants influents de l'Allemagne s'opposer à la création d'un royaume indépendant en faveur du jeune Frédéric et se ranger du côté de l'ainé des Hohenstauffen, qui portait la couronne d'Allemagne, tandis qu'Innocent devenait le protecteur et le tuteur du jeune roi de Sicile. Longtemps la lutte présente des alternatives diverses sous l'influence des variations perpétuelles des barons de la Sicile et de l'Italie méridionale ; de même que le parti des Hohenstauffen fait appel au secours des éléments arabes, la papauté cherche un appui dans les derniers rejetons de la dynastie siculo-normande ; la mort prématurée de Philippe de Souabe elle-même ne changea rien au cours des événements ; Innocent était de plus en plus réduit à s'entendre avec le chef des Guelfes reconnu maintenant dans toute l'Allemagne, autrement les conditions imposées à Othon par l'Église, lorsqu'elle lui ouvrit la route de l'Italie et lui accorda l'empire, auraient été plus dures encore, et, en dépit de toutes les précautions, Innocent se trouva en présence d'un nouvel embarras, en présence de l'alliance du parti des Hohenstauffen avec l'empereur guelfe et des tentatives de ce dernier pour incorporer le royaume de Sicile à l'empire. Cette éventualité, si longtemps redoutée et écartée par Innocent, devait amener une rupture entre lui et l'empereur, et il ne lui restait d'autre parti à prendre pour échapper à ce danger que d'opposer à Othon le jeune Frédéric. Grâce à la clairvoyance et à l'habileté de la politique pontificale, comme à l'absence de fermeté et de patriotisme chez les princes de l'Allemagne, cette tentative réussit ; mais la papauté ne fit ainsi que hâter par une autre voie la réunion si combattue de l'Italie méridionale et de l'Allemagne, et Innocent paraît avoir commis une lourde faute en s'imaginant pouvoir rompre par des conventions conclues avec Frédéric l'union personnelle des deux royaumes récemment accomplie. Malgré l'appui de la curie qui lui coûta tant de concessions nouvelles, on voit que Frédéric n'eut

pas une tâche facile contre Othon et que ce dernier fut le plus fort jusqu'à ce que son intervention dans le conflit anglo-français lui eût fait subir un coup sensible à Bouvines; encore après cette défaite sa cause ne fut pas entièrement perdue : jusqu'à sa mort, en 1219, il réussit à se maintenir dans ses États héréditaires et à se rendre redoutable. Winkelmann expose cette crise, dont toute l'Europe ressentit le contre-coup, dans un style clair et vivant, non sans mêler à son exposé des considérations morales d'un caractère général. Le plan rigoureusement chronologique des *Jahrbücher*, où les événements sont présentés année par année, a ici moins d'inconvénient qu'ailleurs. Bien que les personnages et les faits dont il est question aient été l'objet de beaucoup de travaux remarquables, la sagacité et les études approfondies de Winkelmann lui ont permis de rectifier bien des choses, de présenter les faits sous leur vrai jour et d'ouvrir de nouveaux points de vue. Sa critique des sources peut se passer de nos éloges ; entre le texte et les preuves il existe une juste proportion, 12 *excursus* sont consacrés à l'éclaircissement de questions qui n'auraient pu être discutées dans le corps du livre sans en troubler l'unité, l'auteur y a même joint 12 documents inédits, bien qu'il ait l'intention de donner prochainement au public un recueil spécial et étendu de documents nouveaux relatifs à cette période ; signalons enfin une série d'appendices à la fin du 1er volume, ainsi qu'un index général dressé avec soin.

Si nous passons des publications, dans une certaine mesure officielles, aux travaux qui n'ont pas ce caractère, nous devons avant tout, en dehors de l'ouvrage de Wilhelm Arnold (*Deutsche Urzeit*) que la *Revue* a déjà fait connaître à ses lecteurs (IX, 462), appeler l'attention sur celui de Georges Kaufmann, de Strasbourg[1] : *Deutsche Geschichte bis auf Karl den Grossen.* Le 1er vol. s'occupe des temps primitifs. M. Kaufmann, on le sait, est du petit nombre de savants qui consacrent spécialement leur attention aux origines de l'histoire germanique, et il s'est fait connaître par un assez grand nombre de mémoires sur les Germains avant et pendant l'époque de la grande migration, ainsi que sur les sources romaines et grecques relatives aux antiquités germaniques. Le travail qui paraît aujourd'hui dépasse toutes les espérances. Sans s'alourdir par un appareil critique, mais s'appuyant sur des bases solides, l'exposition se présente sous une forme posée, claire et agréable, et réussit à donner au lecteur étranger à ces études une idée nette et complète des premières manifestations des races germaniques, de leur contact avec le monde civilisé de l'antiquité et des

1. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1880. IX-860 p.

transformations de leur groupement et de leur caractère. Çà et là seulement une remarque incidente révèle la peine que l'auteur s'est donnée pour recueillir et pour fondre les moindres indications des sources, inscriptions, documents linguistiques, monuments figurés, écrivains latins, législation romaine. Malgré sa passion et son enthousiasme pour son sujet, il est loin de cacher les faiblesses et les fautes de la race germanique ; le passé le plus lointain d'un peuple peut en effet servir de miroir pour le présent et de guide pour l'avenir. Kaufmann compte au nombre de ses qualités un sentiment très aiguisé de la physiologie des peuples et il n'aime pas garder pour lui les observations toujours justes que ce sujet lui inspire ; ses portraits ne le cèdent pas à ses vues sur l'ensemble de la race ; il domine son sujet de tous les côtés et il sait le présenter sous une forme grave et soutenue. Il nous dissimule les grandes lacunes qui rendent si incomplète notre connaissance de l'histoire germanique primitive, qui séparent la première apparition des Germains en Italie des combats livrés par les Romains en Germanie, et ces combats du début des invasions. Les sources sont plus abondantes pour la période suivante, qui comprend les rapports de la rude et primitive Germanie avec l'empire romain en décadence et le christianisme ; Kaufmann se trouve ici en plein dans son élément ; du tableau qu'il nous trace de la vie intellectuelle du IVe siècle se détachent les figures d'un Ulfilas, d'un Théodose, d'un Stilicon, d'un Alaric. Entre les deux livres consacrés à ces chapitres de l'histoire de la civilisation s'en place un troisième qui traite de l'organisation politique, de la vie extérieure de la race. Il repose en substance sur les bases de l'Histoire de la constitution allemande de Waitz ; Kaufmann a seulement développé sur certains points les résultats obtenus par Waitz en leur donnant une forme plus ample et plus vivante. Dans tout cela, il n'y a qu'un chapitre court et accessoire qui n'ait pas notre approbation : c'est un chapitre sur l'origine des runes.

L'histoire d'Allemagne pendant la période immédiatement postérieure, c'est-à-dire à l'époque carolingienne, n'a pas, l'année dernière, attiré beaucoup l'attention des savants, si l'on laisse de côté les travaux conçus au point de vue économique et topographique dont nous parlerons plus tard. L'impulsion que la politique contemporaine a donnée naguère aux études sur les rapports entre la papauté et l'empire, entre l'Église et l'État au moyen âge, cette impulsion dure encore et provoque notamment une activité remarquable pour l'histoire de la querelle des investitures. Elle a réveillé aussi une question, qui a occupé déjà les savants spéciaux les plus distingués, sans avoir reçu une solution complètement satisfaisante. Le succès d'une

nouvelle tentative pour la résoudre doit paraître à première vue bien douteux ; toutefois les dernières explications données par M. Scheffer-Boichorst, de Strasbourg, sur le décret de Nicolas II relatif à l'élection des papes [1], font disparaître bien des difficultés et des doutes et établissent bien des points sûrs. Par la comparaison des traditions et à l'aide de documents manuscrits, M. Scheffer montre avec sa science et sa sagacité habituelles que, sous sa forme authentique, ce décret plaçait l'élection du chef de l'Église dans les mains des cardinaux-évêques et se référait, pour l'influence que devaient exercer les empereurs d'Allemagne, à des conventions particulières antérieures; or celles-ci n'exigeaient qu'une acceptation du candidat désigné par les cardinaux-évêques ; au contraire les traditions qui attribuent le droit d'élection au collège entier des cardinaux et qui parlent d'un *consensus electionis* exprès du roi, ainsi que de l'intervention du chancelier et futur anti-pape Wibert, ces traditions doivent être considérées comme des falsifications et, en tant qu'elles étendent le droit d'élection, mises sur le compte à la fois du clergé le plus ultramontain et des membres allemands du clergé italien. Scheffer déclare que l'empereur et son gouvernement furent étrangers à ces mesures, et il prouve, par le rapprochement de passages empruntés aux écrits polémiques de cette époque, que Henri IV tenait au droit de désignation exercé par son père en qualité de patrice et l'exerça lors de l'élévation de Wibert. Scheffer place entre 1076 et 1080 les falsifications qui n'accordaient pas à l'empereur ce droit restreint, mais des privilèges plus étendus et mieux déterminés que ne le faisait le décret authentique ; quant aux altérations en faveur des cardinaux-prêtres, faites dans un esprit plus clérical, il fait descendre jusqu'en 1085 la période pendant laquelle elles peuvent avoir eu lieu. En appendice, l'auteur tente d'autres rectifications : dans son 4e et dernier *excursus*, il s'occupe d'un traité écrit peut-être vers 1084 pour justifier la prétention des empereurs de nommer les papes. Sigebert de Gembloux a passé jusqu'ici pour en être l'auteur, mais Scheffer combat cette attribution par des raisons convaincantes.

Il n'y a pas autant de portée dans une dissertation de l'Université de Tubingue qui est le début de M. Fr. Mædge et qui étudie « la politique de Grégoire VII à l'égard des antiempereurs Rodolphe et Hermann [2]. » S'écartant de l'opinion de Giesebrecht, l'auteur consi-

1. *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nicolaus II;* Texte und Forschungen zur Geschichte des Papstthumes im XI Jahrhundert. Strassburg, Trübner, 1879.

2. *Die Politik Gregors VII den Gegenkœnigen Rudolf und Hermann gegenüber.* Elberfeld, 1879.

dère l'élévation des rivaux de Henri IV comme l'œuvre spontanée des princes allemands, qui ne fit que préparer des embarras à Grégoire et à laquelle il finit par s'opposer. Il faut attacher plus d'importance à un travail qui doit son origine à un concours de l'université de Berlin et qui éclaircit un point décisif de la politique de l'empereur Frédéric Ier envers Alexandre III, nous voulons dire les négociations et la conclusion de la paix de Venise. Le mémoire couronné de M. Carl Peters[1] complète et rectifie utilement les travaux antérieurs et semble particulièrement bien inspiré dans la comparaison des différents textes du traité de paix, dont l'un est présenté comme un projet fort modifié dans la rédaction définitive en faveur de Frédéric. L'auteur fait remarquer avec raison que les stipulations de Venise, plus encore que celles d'Anagni, assurèrent à l'empire une situation extrêmement favorable, lui préparèrent même une victoire sur l'autorité temporelle de la papauté. L'empereur n'acheta pas cet avantage trop cher par la reconnaissance solennelle de la souveraineté spirituelle du saint-siège ; d'ailleurs cette reconnaissance n'eut pas, aux yeux des contemporains, le caractère humiliant que lui ont donné les fables des historiens vénitiens postérieurs. Cet excellent travail n'a qu'un défaut : c'est que l'exposition s'y mêle à la discussion critique, mélange qui nuit à l'une et à l'autre.

La lutte de Jean XXII et de Louis de Bavière a, comme la querelle des investitures et les luttes qui s'y rattachent immédiatement, attiré récemment l'attention. Il y a quelques années, Sigismond Riezler[2] a abordé avec méthode et vigueur les écrits polémiques de cette époque ; plus récemment, un écrivain familier avec les mouvements religieux, Guillaume Preger, a recherché l'influence exercée sur l'opinion publique de l'Allemagne par cette lutte théorique et pratique[3] ; de son côté, un historien de l'Église, Charles Müller, s'est adressé aux documents manuscrits et en a tiré un exposé du conflit[4] qui répond à toutes les exigences de la science et qui se distingue avantageusement de celui de Kopp, le seul qu'on possédât jusqu'ici. Naturelle-

1. *Zur Geschichte des Friedens von Venedig*. Hannover, Hahn, 1879.

2. *Die litterarischen Widersacher der Pæpste zur Zeit Ludwig des Bayern*. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1874, 336 p.

3. *Der kirchenpolitische Kampf unter Ludwig dem Bayer, und sein Einfluss auf die œffentliche Meinung in Deutschland*. Abhand. d. k. Bayer. Akad. d. Wissens. Vol. III et XIV. Munich, 1877. En commission chez Franz. 70 p. in-4°.

4. *Der Kampf Ludwigs des Bayern mit der rœmischen Curie ;* ein Beitrag zur Geschichte des XIV Jahrhundert. I Bd. *Ludwig der Bayer und Johann XXII*. Tübingen, Laupp, 1879, 407 p. L'ouvrage se termine par plusieurs appendices, dont les uns sont des recherches critiques, les autres des documents inédits ou publiés d'une façon plus correcte.

ment Müller ne se borne pas à étudier le différend personnel de Louis et de Jean, ce différend n'est pour lui qu'un point de départ pour étudier la lutte de principe engagée entre la curie et l'empire. En somme, il arrive à ce résultat acquis déjà par les recherches antérieures, que Jean abusa de son pouvoir spirituel dans un but temporel, et n'hésita pas, pour atteindre ce but, à exciter la guerre civile et la révolution en Allemagne. Ce qui est plus nouveau dans ce livre, c'est plutôt la preuve que Jean, en empêchant l'élection d'un empereur national et fort, cherchait à annuler l'influence politique de l'Allemagne à l'étranger et surtout son rôle politique en Italie, et qu'en cela il poussait jusqu'à sa dernière conséquence la politique de ses prédécesseurs. Ce que Louis fit pour résister à cette entreprise, il semble l'avoir fait dans un but de légitime défense; lorsqu'il dépassa la mesure, il paraît avoir agi sous des influences étrangères. Il faut avouer aussi que, sans l'encouragement et l'appui de ses alliés politiques et littéraires, il n'aurait probablement pas été en état de défendre ses droits et sa situation. On ne peut s'empêcher de se demander si l'auteur n'a pas trop réduit l'importance des différends dogmatiques des ordres mendiants avec le pape Jean.

C'est à des relations moins hostiles, sans être complètement amicales, entre la papauté et les prétendants à la couronne impériale, que nous font assister deux écrits de M. Émile Werunsky, membre de l'Université de Prague. Le plus ancien, qui traite de « la politique italienne du pape Innocent VI et du roi Charles IV en 1353-54 »[1], complète, par de nombreux éclaircissements, les recherches de Müller dont nous venons de parler. Un chapitre entier est rempli par un aperçu concis mais consciencieux de la politique italienne des rois d'Allemagne, de 1250 à 1350; dans un autre, l'auteur a essayé de caractériser les déchirements presque indescriptibles dans lesquels la politique des papes d'Avignon jeta l'Italie. De même qu'Innocent VI réussit à inaugurer un progrès, notamment dans le domaine de l'ancien État de l'Église, ce fut Charles IV qui, profitant de l'insuccès des mesures de Jean XXII, entreprit de faire valoir de nouveau par son expédition à Rome et son couronnement les prétentions de l'Allemagne sur l'Italie. L'origine de ces deux événements avec tous leurs détails, la marche de Charles à travers l'Italie, son séjour dans les principaux centres, sa politique, ses

1. *Die Italienische Politik Papst Innocenz's VI u. Kœnig Karls IV i. d. Jahren* 1353-54. Wien, W. Braumüller, 1878, 8-204 p. La politique pontificale exerça une influence considérable sur l'élection de Charles comme roi d'Allemagne. Ce sujet vient d'être traité dans une dissertation qui n'est pas sans mérite : E. Freyberg. *Die Stellung der deutschen Geistlichkeit zur Wahl und Anerkennung* Karls IV. Halle, 1880, 67 s.

entreprises sur les constitutions des villes, les négociations qui précédèrent son couronnement, les cérémonies qui l'accompagnèrent, tout cela forme l'objet du second écrit de M. Werunsky[1] ; il y fait preuve d'une connaissance profonde des sources et d'une assez grande facilité d'exposition. La justice qu'il rend au caractère et à la conduite de Charles, à son sens pratique, à cet opportunisme qui le fit renoncer aux prétentions exagérées de l'impérialisme pour s'attacher fermement à tout ce qui était à sa portée, ne rencontrera pas de contradiction de la part des savants ni de la part du grand public.

La vivacité de la lutte entre l'Église et l'État pendant cette période semble avoir fait négliger l'histoire intérieure et la biographie des hommes influents. Les seules questions qui aient été élucidées sont des questions secondaires. L'une d'elles, malgré son peu d'importance, a fait beaucoup parler d'elle : c'est celle de l'endroit où les os de Frédéric Barberousse ont été inhumés. Elle a été soulevée par le professeur Sepp, de Munich, aussi connu par sa science que par son patriotisme, et qui se laisse trop souvent séduire par des hypothèses fantaisistes dont il ne démord plus ensuite. Le gouvernement impérial avait, sur sa proposition, subventionné une expédition à Tyr, au lieu présumé de la sépulture de Frédéric, et l'avait chargé, ainsi que l'historien de Kœnigsberg, Hans Prutz, de recherches sur les lieux. En dépit de leur désaccord sur les résultats éventuels de cette mission, les deux savants l'ont remplie avec entente et ils en rendent compte aujourd'hui au monde savant. Tandis que Prutz a exposé depuis 1875 dans des écrits d'inégale étendue[2] le résultat négatif de l'entreprise et fait connaître les indices qui appellent les recherches sur d'autres points, Sepp[3] vient seulement de publier le compte-rendu de son voyage dans un gros volume. Sans parler du remplissage étymologique et ethnographique que renferme ce volume, il suffit, pour le juger, de remarquer qu'il a la prétention de tirer de simples observations topographiques la confirmation de ses hypothèses. Prutz n'a pu se dispenser de protester contre cette prétention et, dans une brochure courte et substantielle[4], il a prouvé, en s'appuyant sur les meilleures sources orientales et occidentales, qu'on a transporté les os de Frédéric au delà de Tyr dans l'intention de les enterrer à Jérusalem, mais que la peste qui enleva alors une grande

1. *Der erste Rœmerzug Kaiser Karls IV* (1344-5). Innsbrück, Wagner, 1878. 8. 339 p.

2. *Aus Phœnizien*. Leipzig, 1875. *Die Besitzungen des deutschen Ordens im heiligen Land*. Cf. *Revue histor.*, VI, 151.

3. *Meerfahrt nach Tyrus zur Ausgrabung der Kathedrale mit Barbarossa's Grab* im Auftrage des Fürsten Reichskanzler unternommen von Sepp. Leipzig, Seemann, 1879. 372 s.

4. *Kaiser Friedrichs I Grabstaette*. Danzig, 1879. 51 p.

partie de l'armée et répandit une inexprimable confusion, les fit inhumer dans un endroit inconnu.

Une question du même genre, qui agite toujours les érudits, est la bataille décisive livrée en 1278 entre Rodolphe de Habsbourg et Ottokar de Bohême. L'anniversaire de cet événement, accompli depuis six siècles, a donné lieu à un nouveau récit [1]. Ce récit, uniquement fondé sur des matériaux imprimés depuis longtemps, ne contient presque rien de nouveau et ne sert guère qu'à consacrer la désignation de cette bataille par le nom de bataille de Dürnkrut.

Il faut attacher plus de valeur à un nouveau travail sur une question dont on s'est déjà souvent occupé. C'est une dissertation de l'Université de Gœttingue sur les négociations entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche en 1325 et 1326 [2]. L'auteur soutient avec beaucoup de vraisemblance que les efforts de Louis pour faire reconnaître son ancien adversaire comme roi d'Allemagne par le pape d'Avignon pendant que lui-même briguait la couronne impériale, doivent être placés en 1326 seulement et non en 1325.

Le commencement du XVe s. a été l'objet de quelques ouvrages remarquables que nous avons maintenant à signaler. Le plus important est sans contredit celui du professeur Théodore Lindner, de Münster : *Geschichte des deutschen Reiches vom Ende des XIV Jahrhunderts bis zur Reformation,* dont la première partie doit comprendre l'histoire de l'empire sous Wenceslas. La première moitié du 2e vol. [3] fait passer sous nos yeux, dans une forme simple et claire, la période de cette histoire comprise entre 1388 et 1397. C'est un triste spectacle auquel nous assistons ; partout règne la guerre, surtout à l'ouest et au midi ; à l'ouest où sévit la guerre de Juliers, au midi où les grands seigneurs territoriaux, unis entre eux et avec la classe des chevaliers, devenant de plus en plus forts et tyranniques, marchent contre les villes dont les confédérations ont pris une grande extension ; le roi, de bonne heure inquiet pour son pouvoir, flotte entre les partis ; si une tendance générale vers la paix se manifeste à la fin de 1389, c'est moins à lui qu'on le doit qu'à l'épuisement général ; ses efforts pour organiser et rendre durable cette paix dans tout l'empire sont faibles et impuissants ; l'aspiration des princes de l'empire vers un changement de souverain se manifeste de plus en

1. Wilhelm Edler von Ianko, *Rudolf von Habsburg und die Schlacht bei Dürnkrut am Marchfelde.* Wien, Braumüller, 1878.

2. Walter Friedensburg, *Ludwig IV der Bayér und Friedrich von Oestreich von dem Vertrage zu Trausnitz bis zur Zusammenkunft in Innsbruck*, 1325-1326. Gœttingen, Peppmüller, 1877.

3. Braunschweig, C. A. Schwetschke und Sohn, 1876. 229 p.

plus, lorsqu'il devient le prisonnier des nobles de Bohême et que, sorti de leurs mains, sourd à tous les appels, il reste inactif dans ses États héréditaires. La nomination de Sigismond, comme vicaire impérial, et son insuccès dans la politique extérieure, dont l'auteur dit un mot à la fin, nous font pressentir la catastrophe qui sera l'objet d'un autre récit. Cette période historique ne se prête à aucune vue d'ensemble ; si l'ouvrage n'en contient pas, ce n'est pas par impuissance de l'auteur, comme le prouve le portrait de Wenceslas, dont il a dégagé la vraie physionomie des légendes et des appréciations systématiques.

La période suivante, qui est remplie par la guerre des Hussites, exige une critique non moins pénétrante. Nous profiterons du petit nombre de travaux récents sur ce sujet pour signaler une série d'études, commencées il y a de longues années et qui viennent de s'achever. Nous voulons parler des trois mémoires intitulés : *Kœnig Sigismund und die Reichskriege wider die Hussiten*, du Dr Friedrich von Bezold, collaborateur actif de la commission historique de Munich [1]. Fondés sur des recherches étendues et fructueuses dans les archives allemandes et tchèques, ces travaux ont éclairé d'un jour nouveau et plus vrai certaines faces des questions qui se rattachent à ce sujet. On s'explique mieux l'insuccès des mesures militaires prises par l'Empire contre les Hussites ; il devient plus évident que jamais que l'indécision de Sigismond et l'insuffisance de l'organisation politique de l'empire amenèrent ce triste résultat [2].

La fin du xve s. a attiré les savants plus encore que son commencement. Elle fait le sujet du 1er vol. de la *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgange des Mittelalters*, de Johannes Janssen, dont le 2e vol., récemment paru, s'étend jusqu'à 1525. Élève et admirateur passionné de Jean Frédéric Bœhmer, Janssen avait entrepris de donner dans la première partie, parvenue dès 1876 à sa 4e édition, un tableau brillant de la civilisation intellectuelle et matérielle de l'Allemagne à la fin du moyen âge. La patience infinie avec laquelle l'auteur a recherché tous les renseignements de nature à ajouter des traits nouveaux à son tableau, l'habileté de son pinceau,

1. Drei Abtheilungen. München, Ackermann, 1872-77. L'*Historische Zeitschrift* (Bd. V, Neue Folge) contient, du même auteur, un article extrêmement solide et digne d'être lu : *Die armen Leute und die Litteratur des spæteren Mittelalters*. Voy. *Rev. hist.*, IX, 257.

2. Le professeur Loserth, de Czernowitz, étudie certaines circonstances du mouvement qui a précédé la guerre civile de Bohême dans une biographie du docteur de Paris et de Prague, Adalbert Ranconis de Ericinio (*Archiv für oestreichische Geschichte*. Bd. 57). Voy. *Rev. hist.*, IX, 510 ; cf. *ibid.*, IX, 225.

méritent le plus grand éloge et une véritable admiration ; une foule de matériaux précieux compose le tissu de son ouvrage, et aucune époque du moyen âge n'a trouvé peut-être un peintre aussi brillant. Des recherches sur l'extension de l'imprimerie succèdent au tableau de l'instruction supérieure, secondaire et primaire, de la vie universitaire et de la vie scientifique, puis elles font place à des éclaircissements sur l'état et le progrès des arts, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, sur les scènes populaires que ces arts représentent, sur l'influence des compositions artistiques reproduites par la gravure sur bois et sur cuivre ; dans d'autres chapitres l'auteur s'occupe du goût des différentes classes pour la musique et la poésie, du développement de la poésie religieuse et populaire, des origines et représentations dramatiques religieuses, et enfin de la littérature en prose, surtout de sa diffusion dans le peuple. Une seconde partie décrit l'état politique et économique, d'abord la vie agricole avec sa police, ses mœurs, ses salaires, ses bénéfices, puis de la même façon l'activité industrielle et enfin le commerce et le rôle du capital, avec toutes les circonstances accessoires, telles que le luxe, la mode, l'usure, etc. Mentionnons encore, à côté de considérations sur la politique intérieure et extérieure de l'empire, sur les plans de réforme constitutionnelle, sur le développement de la puissance des états (Stænde) et des princes, ce que dit l'auteur de l'introduction du droit romain et de son adoption par les membres ecclésiastiques et laïques de l'empire. Si méritoire que soit la conception de ce programme, et si remarquable qu'en soit l'exécution, la méthode et la tendance de l'ensemble prêtent à de sérieuses critiques. Lorsque l'auteur, se plaçant au point de vue exclusif de l'Église catholique, considère comme une profonde décadence la transformation opérée, sous l'influence de la Réformation, dans les différents ordres de la vie politique et sociale qu'il étudie, aucun lecteur équitable appartenant à une autre confession ne pourra lui en vouloir, mais les gens compétents ont déjà protesté et protesteront encore contre l'abus de l'usage exclusif des témoignages défavorables des contemporains. Du reste, ce n'est pas seulement par opposition à la transformation qui signala le XVIe s., que Janssen vante à l'excès la deuxième moitié du XVe, c'est aussi de tous les siècles précédents que, selon lui, cette période se distinguerait avantageusement; elle aurait été en tout l'apogée de la nation allemande. Quand on apprécie, comme on le doit, l'éclat que l'humanisme et la renaissance ont donné à l'Allemagne, on est bien loin de souscrire à cette opinion, qui a attiré à l'auteur le reproche d'une prédilection systématique et exagérée pour l'époque de ses études ; il a, pour le besoin de la cause, fait entrer dans son tableau des faits et

des personnages étrangers à son cadre, tandis qu'il écartait ou atténuait tout ce qui pouvait jeter de l'ombre sur les points qu'il voulait faire briller d'une pure lumière. (Cf. *Rev. hist.*, II, 615.)

Plusieurs points se rattachant à l'ouvrage de Janssen sont traités dans un petit écrit d'un jeune historien de Breslau, Eberhard Gothein. Cet érudit a emprunté au même domaine le sujet d'un travail particulier sur les éléments du mouvement populaire politico-religieux qui précéda la Réforme[1]. L'auteur ne partage à aucun égard les opinions de Janssen, et le dernier tiers du XVe s. n'apparaît pas ici, comme chez Janssen, sous des couleurs brillantes; il est certainement plus près de la vérité que ne l'est Janssen. Il présente l'état de l'Allemagne comme peu satisfaisant et comme voisin du chaos ; partout où l'on jette les yeux, on voit la lutte de nouveaux principes encore confus avec des institutions vieillies et tombant en ruine. Il est difficile en un pareil sujet de conserver l'unité et d'en traiter toutes les parties avec une égale attention. On trouve donc ici plutôt une série de tableaux variés dans leur forme comme dans leur importance et se groupant autour de quelques personnages et de quelques événements. Tantôt c'est le roi Maximilien, tantôt les archevêques Diether et Berthold de Mayence, tantôt le fifre de Niklashausen, tantôt les famines et les épidémies, les miracles de la croix, les sermons du cardinal Raymond, les guerres contre les Turcs, le jubilé, qui servent de centre.

Ces récents travaux, relatifs aux rapports de l'État avec la papauté et l'Église, intéressent aussi à bien des égards l'histoire de la constitution de l'empire ; cette histoire elle-même, dans son sens étroit, et en première ligne l'étude de l'organisation des puissances laïques dans l'empire, n'ont guère suscité dans ces derniers temps un moins grand nombre de publications, grandes ou petites.

La première place parmi elles appartient sans contredit au 8e vol. de la *Deutsche Verfassungsgeschichte*[2], de George Waitz. Ce volume, qui est le quatrième de l'histoire de la constitution de l'empire d'Allemagne depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au milieu du XIIe, forme la conclusion de cet ouvrage imposant et qui a fait époque. L'auteur compte, paraît-il, se borner à revoir les premiers volumes et à en donner une édition nouvelle pour se consacrer exclusivement à la direction des *Monumenta*. La *Revue* a publié tout récemment (XII, 169) sur ce dernier volume un compte-rendu approfondi, qui

1. *Politische und religiöse Volksbewegungen vor der Reformation*. Breslau, Kœbner, 1878. 124 s.

2. Kiel, Ernst Homann, 1878.

nous dispense d'en parler plus longuement. L'objet et l'étendue de ce bulletin nous interdisent aussi d'expliquer les points sur lesquels l'auteur et son critique ne sont pas d'accord.

Waitz termine son ouvrage par des indications sur la grande révolution accomplie dans la constitution de l'empire après la période des Hohenstauffen. On trouvera le développement de ce sujet jusqu'à une époque récente dans le livre d'un jeune érudit, dont les études antérieures ont porté sur le droit. Le Dr Wilhelm Sickel nous offre, dans la première partie de son *Histoire de la constitution politique de l'Allemagne jusqu'à la fondation du régime constitutionnel*[1], un aperçu conçu à un autre point de vue de l'état et du développement de l'organisation intérieure et extérieure des peuples germaniques avant leur soumission au royaume carolingien. M. Sickel se réserve, lorsqu'il publiera la 2e partie, d'y joindre une préface sur le but, l'occasion et la méthode de son entreprise; il établira alors d'une façon précise ce qui la distingue de celle de Waitz. La 1re partie nous paraît procéder entièrement de l'ouvrage de son prédécesseur, il est rare que l'auteur revienne sur les sources utilisées par Waitz et arrive à des conclusions différentes. Il peut ainsi, grâce aux progrès de la science, donner une solution à des questions que Waitz a laissées et devait laisser en suspens. La différence la plus essentielle, qui peut assurer à l'ouvrage de Sickel une place à côté de celui de Waitz, consiste dans le plan et l'exposition. Tandis que Waitz s'applique à présenter son sujet tel que l'étude critique et objective des sources le lui a montré, Sickel soumet les données de la science à une forme plus ample et plus coulante, qui revêt même quelquefois une certaine couleur personnelle. Son ouvrage se compose en grande partie de réflexions, de considérations et d'observations sur les résultats actuels de l'histoire des institutions, et si l'auteur tient à établir théoriquement le lien des phases connues par lesquelles ont passé les institutions sociales et politiques comme le caractère probable des modifications qui n'ont pas laissé de traces, mais qui ont nécessairement eu lieu, il s'applique d'un autre côté à mesurer l'importance de cette organisation dans le présent et dans l'avenir. Il est naturel qu'il se soit placé pour juger au point de vue des conditions et des idées modernes, il est vrai qu'il a aussi appliqué d'une façon particulièrement frappante à ces temps éloignés la terminologie politique de nos jours. En somme, son exposé et ses réflexions ne

1. *Geschichte der deutschen Staatsverfassung bis zur Begründung des constitutionellen Staates.* Halle a. Saale. Verlag der Buchhandlung des Waisenhauses, 1879.

manquent pas d'une certaine originalité, et sont présentés en outre sous une forme attrayante. Sans doute ces réflexions sont de celles qui s'offrent à l'esprit de quiconque a étudié l'histoire des institutions, mais personne ne les avait encore exprimées, et elles ont contribué au succès du livre.

Parmi les petits travaux consacrés à ce sujet, il en est quelques-uns qui embrassent la constitution dans toutes ses parties, mais seulement à certaines périodes. Ainsi, une dissertation présentée à l'université de Leipzig par M. Erhardt nous fait remonter à l'époque primitive, elle s'occupe de « la plus ancienne organisation politique de l'Allemagne, » et apporte beaucoup de petites rectifications et de vues nouvelles. Un travail plus fécond en aperçus nouveaux et intéressants est le discours prononcé par A. Busson à l'académie de Vienne et publiée par celle-ci sous le titre : *Idee des deutschen Erbreiches bei den Habsburgern.*

Le nombre n'est pas moins grand des travaux qui ont pour sujet certains côtés de l'histoire constitutionnelle. Indiquons tout d'abord un travail préliminaire sur « l'influence exercée par les villes dans les périodes les plus reculées de la constitution impériale ». Ce travail se rattache à l'histoire du développement des confédérations urbaines qui apparaissent à partir de la 2e moitié du XIIIe siècle et dont les débuts sont si modestes. Parmi ces confédérations, celle du Rhin prit de bonne heure une place importante par son extension comme par son organisation intérieure. Elle avait déjà fait l'objet de plusieurs travaux qui remontent à une époque assez éloignée, tels que ceux de K. A. Schaab[1] et de C. F. Menzel[2]. Plus récemment, l'un des hommes les plus familiers avec ce sujet, M. A. Busson d'Innsbruck[3], dont nous avons déjà parlé, a étudié de nouveau l'origine et le rôle de cette confédération. Si précieux que fussent les résultats de ses études, il avait dû laisser bien des points dans l'obscurité. La gloire d'avoir dissipé cette obscurité revient au coup d'œil sûr et à l'art exercé de Julius Waizsæcker de Gœttingue. Ce qui frappe le plus dans le dernier ouvrage[4] de Waizsæcker, c'est que l'auteur est revenu aux documents mss. et qu'il a compris la nécessité de les interpréter d'une façon nouvelle. Parmi les documents qui nous sont par-

1. *Geschichte des grossen rheinischen Staedtebundes.* 2 Bænde. Mainz, 1843 u. 45.

2. *Geschichte des rheinischen Staedtebundes im XIII Jahrh.* Ohlau u. Ratibor, 1857 u. 59.

3. *Zur Geschichte des grossen Landfriedensbundes deutscher Staedte.* Innsbruck, 1877.

4. *Der rheinische Bund* 1254. Tübingen, Laupp, 1879.

venus, se trouve un rapport officiel adressé par un des membres du magistrat de Mayence, ville principale de la ligue, à la ville de Ratisbonne et destiné à préparer l'entrée de cette dernière ville dans la ligue qui eut lieu le 2 octobre 1256. Waizsæcker montre que l'opinion qui représente la ligue comme une *landfriedensbund* n'est pas complètement exacte, l'établissement de la paix est bien, au point de vue de la constitution de l'empire, au premier plan, mais les conventions sur lesquelles repose la ligue ont surtout pour but d'arrêter l'augmentation injuste des droits de douanes. On a considéré cette ligue comme exclusivement composée de villes; mais l'auteur, protestant en toute occasion contre cette opinion, prouve à plusieurs reprises que, dès le principe, des princes ont en grand nombre pris part, non seulement à sa fondation, mais à ses actes ; l'influence dominante exercée par les villes ne se manifeste que plus nettement dans les documents sortis de leurs archives. Malheureusement ces recherches montrent qu'en dépit ou peut-être à cause du grand développement de la ligue dans l'Allemagne du centre, comme dans la haute et la basse Allemagne, l'organisation commune est restée, au point de vue financier et militaire, dans un état très rudimentaire. Waizsæcker prouve encore mieux que Busson que le tribunal de la confédération, qui se distinguait d'abord par une forte unité, ne fit que hâter le désordre et la ruine. Il caractérise aussi la situation du roi Guillaume à l'égard de la ligue, notamment ses nombreuses tentatives directes et indirectes pour exercer dans la ligue une influence constitutionnelle et même la domination et pour la faire servir à la consolidation de sa puissance. D'un autre côté, la participation de la ligue à la politique générale de l'empire, dont l'importance avait été exagérée, est ramenée à sa véritable mesure ; c'est ce que fait l'auteur notamment au sujet de l'attitude de la ligue, lors de la double élection qui, ainsi qu'on pouvait le prévoir, suivit la mort de Guillaume. Il est intéressant de voir les villes unies préparer par leur participation aux affaires de l'empire leur représentation constitutionnelle dans les diètes.

Bien longtemps avant les villes, l'Église avait pris dans la constitution politique une place beaucoup plus importante. Nous avons ici encore à remonter assez haut pour examiner les travaux relatifs au droit public qui réglait les rapports de l'empire avec l'église romaine. Ces travaux ont du reste un lien étroit avec ceux qui traitent de la lutte du sacerdoce et de l'empire, et les uns et les autres s'éclairent réciproquement.

C'est encore la querelle des investitures qui a été ici le point de départ d'une série de recherches qui se relient presque les unes aux

autres. A la vérité, c'est moins sur le fort de la querelle que sur son dénouement, sur la transaction par laquelle l'Église abandonna ses prétentions pour reconnaître dans le concordat de Worms le droit de l'État sur la nomination des évêques, que se sont concentrées les dernières recherches. Il y a déjà longtemps, A. Friedberg de Leipzig, se plaçant au point de vue juridique, a montré[1] que le roi Lothaire III a fait respecter le droit de l'État dans toutes les nominations d'évêques et d'abbés qui ont eu lieu sous son règne. Postérieurement Ernest Bernheim de Gœttingue a prouvé[2] que Lothaire s'efforça de peser de toute son influence sur les élections et se fit une règle absolue de n'accorder les droits régaliens au candidat élu qu'après le serment de fidélité et avant la consécration. La seule concession faite par Lothaire semble avoir été sa renonciation à l'hommage des ecclésiastiques en fonctions lors de son avènement, ce qui ne l'empêcha pas plus tard, à l'occasion du schisme produit par la double élection d'Innocent II et d'Anaclet, d'essayer de rentrer en possession du droit d'investiture dans toute son étendue. Il ressort non moins clairement de l'exposé de Bernheim que Lothaire, en abandonnant les voies anciennes qui étaient plus sûres, ouvrit la porte à une série d'usurpations de la papauté sur l'autorité des princes, usurpations dont il ne put sauver qu'à grand'peine son droit primitif, n'ayant obtenu sa confirmation, lors de son couronnement comme empereur, qu'à titre personnel et non en qualité d'empereur.

Ce que Bernheim a fait pour Lothaire III, rapprochant des stipulations de Worms ce qui s'est passé dans l'élection de chaque évêque, un jeune érudit, M. Henri Witte, vient de le faire pour le règne de Conrad III[3]. Malheureusement l'insuffisance des documents ne nous permet pas d'établir les circonstances d'un assez grand nombre d'élections pour qu'on puisse décider avec certitude si elles ont donné lieu à une violation des droits du roi; d'après le nombre de cas où l'on peut constater l'application du concordat, nous ne taxerions pas Conrad de faiblesse envers l'Église autant que l'a fait M. Witte. Sa sévérité semble procéder de la réaction qui, ainsi que nous l'avons indiqué, s'est opérée en faveur de Lothaire III et qui, sous l'influence des

1. *Forschungen zur deutschen Geschichte*, vol. VIII.

2. *Lothar III und das Wormser Concordat.* Strassburg, Trübner. 1874.

3. *Forschungen zur Geschichte des Wormser Concordates.* I Theil : *Die Bischofswahlen unter Konrad III nebst einem Excurs über die Wahlcapitulation Lothars III von Sachsen.* Gœttingen in commission bei Hessel, 1877. 109 p.

idées de Giesebrecht, a abouti à une opinion défavorable sur la politique du premier des Hohenstauffen. On ne peut cependant méconnaître les difficultés avec lesquelles Conrad eut à lutter pendant tout son règne et cela nous autorise à penser que son influence personnelle, ne pouvant s'exercer que sur les lieux, resta étrangère à un certain nombre d'élections. Tout ce que l'on peut concéder à M. Witte, c'est que Conrad, qui avait dû son élévation au trône principalement aux princes ecclésiastiques et à l'influence du légat, subit les conséquences de cette origine et qu'elle l'amena à admettre, dans les cas d'une double élection non prévus par le concordat de Worms, l'appel à Rome et la décision du pape. Dans un *excursus*, l'auteur fait une nouvelle tentative pour expliquer autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'affirmation énigmatique d'une source unique, d'après laquelle Lothaire III aurait avant son élection abdiqué entre les mains du clergé orthodoxe son droit royal d'investiture; tout récemment, Waitz et Bernhardi ont exprimé l'opinion que l'auteur a plié les faits à ses désirs personnels.

M. Bernheim ne s'en est pas tenu à ses études sur ces épisodes de l'histoire constitutionnelle et ecclésiastique. Dans une publication[1] plus récente, il a entrepris d'éclaircir à tous les points de vue les préliminaires du concordat de Worms. Il commence par déterminer les opinions opposées des deux partis en présence à l'origine de la querelle des investitures et par critiquer avec une sévérité réfléchie les obscurités qui déparaient leurs théories respectives sur le pouvoir spirituel et le pouvoir séculier, comme sur le caractère et l'étendue du domaine de l'Église et du domaine de l'empire; il retrace la confusion qui se produit, sous l'influence de la lutte, dans les prétentions des deux adversaires et dans les théories par lesquelles ils essaient de les justifier, le repos amené par le besoin d'ordre et de paix après la mort de Henri IV, les tendances conciliantes qui se manifestent après l'échec de Pascal II dans ses efforts pour résoudre définitivement la question en litige. On voit alors comment tout cela amène l'Église, sous l'influence de canonistes pénétrants, qui n'appartenaient pas tous à l'Allemagne, à la solution que l'on sait et à reconnaître dans leur juste limite les droits de l'État. Après avoir examiné les diverses rédactions du concordat de Worms, l'auteur suit le sort de ces pactes depuis leur origine jusqu'à Frédéric I; quant à leur application pendant les règnes de Lothaire et de Conrad, il s'appuie sur son premier travail et sur les recherches de Witte. Il consacre au contraire un exposé nouveau à la conclusion du

1. *Zur Geschichte des Wormser Concordates*. Gœttingen, Peppmüller, 1878.

concordat entre Henri V et le parti ultra-hiérarchique et aux divergences d'interprétation dont il fut le sujet entre deux adversaires, qui cherchaient à soutenir leurs vues opposées en répandant des projets de rédaction différents. On trouve un procédé analogue chez Frédéric I, lorsqu'il s'agit pour la royauté allemande de conquérir une plus grande influence sur la nomination des évêchés italiens, tandis que la curie romaine, en évitant constamment de rappeler le concordat de Worms, cherchait à se soustraire à ses liens et arrivait jusqu'à nier, non sans succès, son caractère obligatoire.

Le mouvement de curiosité que nous avons signalé a conduit à examiner les nominations épiscopales et la participation de l'État à ces nominations, même dans la période antérieure à la querelle des investitures. Tout récemment, un professeur du gymnase de Ratisbonne, Franz Francisz, a étudié, sous le titre : *Der deutsche Episcopat in seinem Verhæltniss zu Kaiser und Reich unter Heinrich III*[1], la nomination des princes ecclésiastiques de 1039 à 1056. Le nombre des vacances et des nominations en Allemagne est, il est vrai, assez considérable pendant cette période, mais ce que nous savons des formalités qui les ont accompagnées est généralement encore moins sûr et plus incertain que pour d'autres périodes. Pourtant on est autorisé à dire que Henri disposa presque constamment à son gré des sièges vacants et investit ses candidats par la remise de la crosse et de l'anneau du droit de disposer des biens des évêchés. Il lui arriva de tenir compte du désir et de la requête du clergé et des fidèles, se manifestant parfois sous la forme d'une élection; mais lorsque ce cas se présenta, aucun acte de simonie ne put lui être reproché. Le mérite personnel fut la principale considération à laquelle il eut égard, du moment où l'élu semblait présenter des garanties pour l'accomplissement de ses devoirs de prince de l'empire; c'est pour cette raison qu'il tenait compte des services antérieurs, notamment des services rendus dans la chancellerie royale.

Un autre débutant, le Dr Henri Gerdes, est remonté encore plus haut dans l'étude de cette question. Son travail, *Die Bischofswahlen in Deutschland unter Otto dem Grossen in den Jahren* 953 *bis* 973[2], se renferme dans cette courte période où les évêques sont les premiers que les rois d'Allemagne attirent dans le cercle d'une politique séculière et intentionnellement séculière, où ces rois augmentent à

1. Programm zum Jahresbericht über das kœnigliche Lyzeum und die kœnigliche Studien-Anstalt zu Regensburg im Studienjahre 1878-79. Regensburg, Alfred Coppenrath, 72 p.

2. Gœttingen, R. Peppmüller, 1878. 72 p.

un haut degré la richesse et les droits politiques des prélats du royaume pour en faire un contre-poids à la puissance des princes laïques. Comme conséquence de cette faveur, ils exercent nécessairement de l'influence sur la promotion des dépositaires de pareils pouvoirs et, à l'égard de cette nomination, l'étude de Gerdes prouve qu'Othon avait adopté déjà le système qui, on le sait par le travail de Francisz, fut en vigueur sous Henri III; il n'y dérogea qu'en accordant ou en confirmant à quelques établissements monastiques qu'il favorisait le droit d'élire librement leur supérieur. Dans la deuxième partie de son travail, Gerdes se propose d'expliquer le mécanisme de l'élection. Il nous semble douteux, vu la nature des sources mises à profit, que l'on puisse distinguer aussi nettement la *designatio*, la *deliberatio*, l'*optio*, le *judicium*, la *petitio*, la *constitutio*, la *contio*, le *consensus cleri et populi*, l'*incardinatio*, la *consecratio*, l'*investitura*, l'*inthronisatio*, la *confirmatio*. Il serait à désirer que les questions analogues fussent abordées le plus tôt possible pour le reste de la période des Othons, comme pour les règnes de Henri II, de Conrad II et de Henri IV, afin qu'on pût avoir, à ce point de vue du moins, une idée un peu exacte de la querelle des investitures. Une question qui a sa part dans les difficultés du temps a été récemment éclaircie; M. Matthiæ a entrepris avec succès d'établir quelle a été la « politique suivie par Henri II à l'égard des monastères de fondation royale[1]. » Passant en revue les difficiles questions relatives au caractère et au but des donations pieuses, il montre que l'impuissance des propriétaires de main-morte à remplir complètement leurs obligations envers l'État devait amener de la part du souverain des usurpations, se rapprochant d'une sécularisation ou d'un partage des biens monastiques. C'était le moment où la politique des évêques cherchait à tirer parti des mesures prises par les rois pour faire placer les couvents sous leur autorité. Par une réaction naturelle, ceux-ci voulurent s'assurer une protection en se mettant dans la dépendance directe du Saint-Siège, et par là la propagande pontificale trouva au cœur de l'Allemagne, et grâce à des Allemands, un certain nombre de points d'appui.

Si M. Gerdes avait fait précéder son travail d'un aperçu des formes suivies dans les nominations d'évêques depuis les temps les plus anciens jusqu'à Othon, il n'aurait fait ainsi que donner une introduction à ce travail sans prétendre épuiser le sujet. On trouve à cet égard des informations exactes et complètes, bien que se rattachant plus à l'histoire de l'organisation ecclésiastique qu'à celle de la cons-

1. *Die Klosterpolitik Heinrichs II*, Gœttingen, 1878.

titution impériale, dans un ouvrage extrêmement savant, conçu sur un plan très vaste et qui tient le milieu entre les ouvrages d'histoire et les ouvrages de droit. Ce n'est rien moins qu'une histoire du droit canonique en Allemagne[1], dont M. Edgar Lœning, professeur de droit public et des gens à Dorpat, a commencé la publication. Deux gros volumes, qui exposent le développement du droit canonique en Gaule depuis Constantin jusqu'à Clovis, puis pendant la période mérovingienne, ont déjà paru. L'auteur s'est surtout proposé de rechercher d'un côté l'influence exercée par le sentiment du droit national et germanique sur les rapports de l'Église et de l'État, de l'autre l'influence exercée par la législation internationale de l'Église sur le développement des idées de droit civil et politique, double influence résultant des usurpations d'un pouvoir sur l'autre. Malgré le grand nombre de travaux remarquables auxquels a déjà donné lieu l'histoire des sources et de la littérature canoniques, on ne possédait pas encore un ouvrage conçu sur le plan de celui de Lœning, et, à vrai dire, un tel ouvrage ne pouvait être entrepris qu'à la suite de ces travaux préparatoires. L'énumération des chapitres ne peut donner une idée complète de la richesse des matières contenues dans les deux parties publiées. Les premiers chapitres traitent naturellement des rapports entre l'État et l'Église immédiatement après la conversion du premier empereur chrétien et de la lutte qu'elle provoque contre le paganisme, l'auteur s'occupe ensuite des droits et des obligations des évêques et du clergé, de la capacité d'acquérir des églises, de l'administration des biens des églises par les évêques, du pouvoir disciplinaire et de la juridiction de ceux-ci, qui s'exerçaient aussi dans la vie civile, des attributions publiques du clergé, du monachisme, de l'organisation métropolitaine, de la situation privilégiée de l'archevêque d'Arles dans la Gaule et des rapports de l'Église catholique avec les royaumes ariens des Bourguignons et des Wisigoths. Le deuxième volume est conçu sur un plan analogue. Ainsi il y est question des relations de la papauté avec l'Église franque, relations qui s'appuient surtout sur la transformation de la primatie de l'évêque d'Arles en un vicariat apostolique, et de la situation des conciles nationaux à l'époque des partages du royaume. En ce qui touche la constitution ecclésiastique, la question qui occupe le premier rang est celle de l'influence politique qui décide du choix des évêques. Dans le chapitre sur le monachisme, l'auteur considère séparément les établissements religieux de l'Allemagne et l'activité

1. *Geschichte des deutschen Kirchenrechtes*. Strassburg, Karl Trübner, 1878. 2 vol. XIX-579, XII-758 p.

du monachisme irlando-écossais. Dans le chapitre suivant, c'est la question de la pénitence et l'accroissement des privilèges légaux et juridiques du clergé qui attirent le plus l'attention de l'auteur, et il a dû consacrer une partie spéciale à la lutte des principes canoniques avec les conceptions des différents droits germaniques au sujet du mariage. En exposant la situation de l'Église comme propriétaire, il caractérise et critique les dispositions prises par l'État contre l'extension excessive de la propriété ecclésiastique et les origines de nouveaux privilèges fondés sur des immunités. Nous ne pouvons indiquer ici tous les points sur lesquels le nouvel ouvrage de M. Lœnig modifie les opinions traditionnelles, il y en a trop; mais nous ne voulons pas laisser ignorer qu'en pareil cas la critique de l'auteur s'exerce toujours avec beaucoup de soin et de réserve.

Son ouvrage est étranger au domaine de l'histoire proprement dite. Il en est de même des travaux de deux juristes distingués, qui ont fait profiter les historiens de leur compétence dans des sujets peu accessibles. Ces travaux sont un *Manuel du droit public allemand*[1], de M. le professeur Georges Meyer d'Iéna, et les premiers volumes d'une *Histoire de la procédure en Allemagne*[2], par W. von Planck de Munich. Les noms de ces deux érudits garantissent complètement le mérite de leurs nouveaux ouvrages. Nous ne pouvons laisser passer cette occasion d'appeler l'attention sur un ouvrage de M. Luschin von Ebengreuth, qui n'a, il est vrai, pour objet que l'archiduché d'Autriche[3], mais qui n'en est pas moins digne d'estime.

Si nous revenons maintenant à l'histoire constitutionnelle proprement dite, nous trouvons encore un certain nombre de travaux de peu d'étendue qui réclament notre attention.

Par exemple, il est fort heureux que, d'après le conseil, semble-t-il, de Wilhelm Nitzsch, un jeune savant ait consacré ses forces à l'étude difficile et si négligée des institutions militaires de l'Allemagne au moyen âge. M. Martin Baltzer, dans ses *Études sur l'histoire de l'organisation militaire de l'Allemagne depuis les derniers Carolingiens jusqu'à l'empereur Frédéric II*[4], a présenté sous un jour nouveau et plus vrai, avec critique et d'une façon aussi complète que le

1. *Lehrbuch des deutschen Staatsrechtes.* Leipzig, 1878.
2. *Geschichte des deutschen Gerichtsverfahrens.* Braunschweig, 1878.
3. *Geschichte des aelteren Gerichtswesens in Œstreich ob und unter der Enns.* Weimar, 1879.
4. *Zur Geschichte der deutschen Kriegswesens in der Zeit von den letzten Karolingern bis auf Kaiser Friedrich II.* Leipzig, Hirzel, 1877.

permettent des documents épars et insuffisants, les révolutions accomplies pendant cette période dans la formation et l'organisation, l'armement et l'équipement de l'armée[1]. M. Otto von Zallinger[2] s'est proposé de rechercher l'influence exercée par le service militaire sur la condition d'une classe d'habitants corvéables, notamment dans le domaine du droit bavarois.

Les institutions juridiques et administratives des provinces particulières n'ont pas été moins étudiées que le droit public de l'Allemagne tout entière. Ainsi M. Wahnschaffe[3] a publié récemment sur « le duché de Carinthie au XIe s. », une étude qui s'étend surtout sur la formation extérieure de ce duché et sur ses rapports avec l'Empire et avec les pays voisins. La vie juridique intérieure apparait au contraire au premier plan dans un mémoire excellent, et qui a été couronné, d'Hermann Knothe : *Urkundliche Grundlagen zu einer Rechtsgeschichte der Oberlausitz von der æltesten Zeit bis zur Mitte der XVI Jahrh.*[4].

De courtes et remarquables études sont venues récemment ajouter à nos connaissances sur la politique intérieure de plusieurs villes allemandes. Une des plus remarquables est celle qu'a publiée M. E. Berner sous le titre : *Die Augsburger Stadtverfassung vom Ende d. rœmisch. Herschaft bis z. Codification des 2 Stadtrechtes im Jahre 1276*[5]. Une phase importante du développement de l'indépendance municipale est l'acquisition progressive de la propriété par une population de sujets et de serfs. Wilhelm Arnold a montré dans un livre[6] qui a fait époque comment ce progrès s'était accompli dans les villes allemandes en général. E. Rosenthal a fait la même chose pour Wurtzbourg[7]. Les difficultés de l'histoire municipale n'égalent pas celles que soulèvent les docu-

1. M. Charles Zeumer a abordé également des questions aussi neuves et difficiles qu'intéressantes en entreprenant d'étudier les tentatives faites pour établir les impôts d'empire en Allemagne (*Die Reichssteuern im Mittelalter*).

2. *Ministeriales und milites;* Untersuchungen über die ritterlichen Unfreien zunaschst in bayerischen Rechtsquellen des XII bis XIII Jahrh. Innsbruck, Wagner, 1878. — Nous insisterions davantage sur le travail de M. de Zallinger s'il n'avait été l'objet d'un compte-rendu spécial dans la *Revue historique*, XIII, 167.

3. *Das Herzogthum Kærnthen im XI Jahrh.* En même temps M. J. E. Lausch établissait avec exactitude les particularités de la question de l'inféodation de 1286 (*Die Kaerthenische Belehnungsfrage*. Gœttingen, 1877).

4. Gœrlitz, Remer, 1877.

5. Publiée aussi sous le titre : *Forschungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte* herausgg. von Gierke. Breslau, 1877.

6. *Zur Geschichte des Eigenthums in der deutschen Staedten*. Basel, 1861.

7. *Zur Geschichte des Eigenthums in der Stadt Würzburg*. Würzb., 1878.

ments où l'on peut puiser une idée nette de la condition politique et sociale de la classe rurale au moyen âge. Cela n'a pas empêché M. Christian Meyer, archiviste d'Idstein, de publier sur ce sujet une esquisse destinée au grand public et qui n'a pas paru en volume[1]. Sans faire connaître par le détail tous les fondements rigoureusement scientifiques sur lesquels il s'appuie, il donne un exposé généralement clair et recommandable et cherche, à l'aide d'exemples empruntés aux différentes régions, à présenter un tableau de l'état de l'agriculture dans l'Allemagne entière. L'auteur de ce bulletin a essayé, en se renfermant dans le territoire d'Erfurt, de recueillir[2] tous les documents qui permettent de se faire une idée de la condition politique, juridique, économique et sociale de la classe rurale et d'examiner si la situation générale était assez pénible pour justifier le soulèvement de 1525.

Toutefois l'organisation politique de l'Allemagne dans son ensemble ne présente pas toujours une égale vitalité; trop souvent et pendant trop longtemps, c'est le calme plat ou le bouleversement qui y domine, tandis que les provinces nous font assister à un continuel développement d'institutions puissantes et fécondes. Aussi l'histoire locale a-t-elle été particulièrement cultivée en Allemagne, et la période embrassée par ce bulletin en offre de remarquables exemples. Plusieurs travaux de ce genre, déjà signalés par nous, comme le *Handbuch der Geschichte Œstreichs* de Franz Krones, et la *Geschichte Tirols von der æltesten Zeiten bis auf die Neuzeit* de Joseph Egger, n'appartiennent plus au moyen âge dans leurs parties récemment parues. Nous les négligerons donc pour parler du premier vol. d'une histoire de Bavière qui n'a pas encore dépassé l'année 1180. La situation indépendante occupée par la Bavière en Allemagne a décidé M. de Giesebrecht à donner à l'histoire de ce pays une place importante dans la continuation de la collection d'Heeren et Ukert, et il a trouvé pour exécuter son dessein un travailleur ardent et très bien préparé dans la personne de Sigismond Riezler[3]. L'article inséré par M. von Bezold dans le présent numéro nous dispense de nous étendre sur ce remarquable ouvrage.

Plusieurs des membres les plus actifs de la Société d'anthropologie allemande sont fixés à Munich; c'est à cette circonstance que les

1. *Preussische Jahrbücher*. 1878.

2. *Zeitschrift des Vereines für thüringische Geschichte*. Iena, Fromann, 1877. Bd. I.

3. *Geschichte Bayerns* von S. Riezler. Bd. I. Gotha, Perthes, XXII-880 p. in-8°.

Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns doivent leur origine[1]. Ce qu'il y a de plus digne d'attention dans ce recueil, ce sont les recherches sur la formation des sépultures préhistoriques, sur la question de savoir si ces monuments appartiennent à la race celtique ou germanique. On rencontre toutefois dans ces recherches plus d'une conjecture hasardée; c'est au contraire sur un terrain assuré que se tient Ludwig Steub dans ses recherches sur la germanisation du Tyrol qui font partie de la même collection. La question si débattue de l'origine des Bavarois et de l'époque de leur immigration dans le pays qui prit plus tard leur nom, a été aussi discutée récemment dans un travail spécial à l'aide de tous les documents historiques et littéraires. L'auteur, M. Adolf Bachmann de Prague[2], contrairement à l'opinion accréditée, place cette immigration en 562 environ et fait venir les émigrants de la Bohême. Cette opinion nouvelle n'a pas obtenu l'approbation des spécialistes, notamment de Riezler.

Dans l'Allemagne du Nord, on ne trouve aucun territoire aussi étendu qui ait eu une existence aussi indépendante que la Bavière, mais il ne manque ni de pays plus petits qui se sont distingués par une importance politique et des intérêts ethnographiques particuliers, ni de confédérations qui, formées par des liens peu étroits, n'en ont pas moins exercé une puissante influence internationale. A la première classe appartient la Frise septentrionale, à laquelle est consacré un petit travail[3], où les premiers habitants de ce pays sont présentés comme des immigrants. A la tête de la seconde se place la Hanse teutonique, dont les rapports avec le Danemark viennent d'être exposés, grâce aux documents publiés depuis peu. Mais l'ouvrage de Dietrich Schæfer étant plus loin l'objet d'un compte-rendu spécial, nous pouvons nous occuper exclusivement des travaux relatifs aux provinces de l'Allemagne septentrionale. Nous nous bornerons à annoncer une publication de M. Weber sur la province de Prusse[4], et une de

1. *Beitraege z. Anth. u. Urgeschichte Bayerns*, Organ der Münchener Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie u. Urgeschichte herausgg. von J. Kollmann, F. Ohlenschlager, J. Ranke, N. Rüdinger, J. Würdinger, K. Zittel, unter Redaction von Ranke u. Rüdinger. I u. II. München, litterarisch-artistische Anstalt von Th. Riedel, 1877-79.

2. *Die Einwanderung der Bayern. Sitzungsberichte der K. K. Akademie der Wissenschaften in Wien.* Phil. histor. Cl. Bd. 91. Wien, 1878, in commission bei Gerold's Sohn.

3. Langhans, *Ueber den Ursprung der Nordfriesen nach Sage u. Geschichte*, eine antiquarische Studie. Wien, Gerold's Sohn, 1879.

4. Lothar Weber, *Preussen vor 500 Jahren in culturhistorischer u. militaerischer Beziehung*. Danzig, 1879.

M. Wagner sur le centre de l'ancienne Hesse électorale[1]. Comme de juste, beaucoup de ces travaux convergent autour d'une ville. La vieille métropole du bas Rhin, Cologne, est sous ce rapport particulièrement favorisée; l'érudit auquel elle doit le recueil des sources de son histoire, M. L. Ennen, s'est acquis un nouveau titre à sa reconnaissance en publiant son histoire; ce n'est pas tout : il a fait suivre cette publication volumineuse et coûteuse d'un abrégé populaire, dont la valeur scientifique n'est pas moins grande que celle de son grand ouvrage[2].

L'ancienne rivale de Cologne, l'antique métropole spirituelle de l'Allemagne du centre et du midi, Mayence, n'a pas été dans ces derniers temps aussi favorisée que Cologne; c'est seulement un épisode de l'histoire de Mayence, la lutte soutenue par la ville sous l'archevêque Jean II pour conquérir son indépendance territoriale, que M. Huckert[3] a essayé de retracer, sans y réussir complètement. G. Schmidt nous a donné un tableau animé des luttes municipales qui ont agité Halberstadt en 1425[4]. On ne peut passer entièrement sous silence, bien qu'elles soient moins importantes, une histoire de la ville de Brandebourg[5], qui paraît par livraisons, et une histoire de la ville et du district de Kulm[6], dont la première partie a paru. Il faut assigner une place beaucoup plus élevée aux derniers écrits de Pauli et de Bunge, qui s'occupent tous deux de l'histoire du droit et des mœurs pendant le moyen âge, le premier à Lubeck[7], le second à Riga[8], mais nous n'avons pas à y revenir après ce qu'en a dit la *Revue*.

Nous ne passerons pas aussi vite sur la biographie d'un évêque allemand, qui n'a pas joué, à la vérité, un rôle éminent dans les affaires générales de l'Empire, mais qui a déployé une activité bienfaisante et glorieuse dans son diocèse situé sur les limites de

1. *Der Regierungsbezirk Cassel in geschichtlichen u. geographischen Bildern.* Halle, 1877.

2. *Geschichte der Stadt Cœln* meist aus der Quellen des Stadtarchives. Bd. V. Düsseldorf, 1878-79. *Volksausgabe aus der grossen Geschichte der Stadt Cœln.*

3. Egon Huckert, *Die Politik der Stadt Mainz waehrend der Regierung Erzbischof Johanns II.* 1397-1419. Mainz, Faber, 1878.

4. *Die Halberstaedter Schicht im Nov.* 1425 Halle, Pfeffer, 1880, 34 p. Publ. dans les *Neujahrsblaetter* hgg. von der histor. Commission der Provinz Sachsen. Vol. IV.

5. Schillmann, *Geschichte der Stadt Brandenburg an der Havel.* Brandenburg, 1878-9.

6. Franz Schulz, *Geschichte der Stadt u. des Kreises Kulm.* Danzig, 1877. 1 th.

7. *Lübeckische Zustaende im Mittelalter. III. Recht u. Cultur* nebst einem Urkundenbuche. Leipzig, 1878. (Cf. *Rev. hist.*, X, 448.)

8. *Die Stadt Riga im XIII u. XIV Jahrh.* : Geschichte, Verfassung u. Rechtszustænde. Leipzig, 1878. (Cf. *Das Herzogthum Esthland, Rev. hist.*, VI, 178.)

l'Allemagne méridionale et de la Suisse. Dans l'intérêt de la science, il aurait été à désirer que l'activité de Henri III, abbé d'Einsiedeln et évêque de Constance, eût été retracée dans un cadre étroitement limité; on n'en doit pas moins de la reconnaissance au P. Anselme Schubiger d'Einsiedeln [1], qui a fait de ce personnage, son compatriote et son frère en religion, le centre d'un grand tableau embrassant le gouvernement de Charles IV. L'histoire générale y empiète trop souvent sur la biographie; indépendamment de l'intervention de Henri dans les derniers événements de la lutte des Habsbourg et de la Suisse, de son attitude dans les divisions intestines de Constance et en face du schisme qui commençait, de ses rapports avec les « amis de Dieu », sa vie se meut dans la voie où s'exerçait à cette époque l'activité des princes de l'Église les plus distingués. Il faut louer chez l'auteur la connaissance de nombreux documents, l'habileté de la mise en œuvre, le zèle laborieux et l'enthousiasme pour son sujet.

C'est surtout dans les recueils périodiques publiés par les sociétés d'histoire et d'antiquités qu'il faut chercher les travaux relatifs à l'histoire locale et spéciale; les mémoires de ces sociétés savantes sont très différents comme étendue et comme valeur. Nous devons donc nous borner à signaler ceux qui, pendant les deux dernières années, ont fait faire des progrès à la science. Nous avons d'abord à mentionner, en commençant par l'Allemagne du Sud, l'*Archiv für œstreichische Geschichte*, dont les vol. 56, 57 et 58 contiennent des mémoires étendus qui ont déjà été l'objet de mentions spéciales; après ce recueil, il faut nommer les *Mittheilungen des Vereines für die Geschichte der Deutschen in Bœhmen*, qui ont tant fait pour la science dans les années 16 et 17 de leur existence. Au contraire la société historique de la haute et de la basse Bavière, ordinairement si active, n'a rien ajouté à ses publications antérieures. Il n'en est pas de même de l'*Historischer Verein für Schwaben und Neuburg*, société assez récemment fondée, qui a publié dans sa quatrième et sa cinquième année une très intéressante statistique criminelle du moyen âge, ainsi que de précieux comptes pour des constructions exécutées à Augsbourg au commencement du XIVe s. Dans les parties limitrophes du Wurtemberg, les recherches paraissent avoir reçu une sorte d'organisation officielle; du moins le *Vierteljahrschrift für würtembergische Geschichte und Alterthumskunde* se présente comme l'organe central du bureau royal de statistique et de topographie en même

1. *Heinrich III von Brandis, Abt zu Einsiedeln und Bischof zu Constanz u. seine Zeit.* Freiburg im Breisgau, Herder. 1879. x-378 p.

temps que de la société d'antiquités de Stuttgart et de la société d'art et d'antiquités d'Ulm et de la Souabe supérieure. L'histoire de la cathédrale d'Ulm et de ses architectes occupe naturellement dans ce recueil une place importante ; on y trouve aussi des diplômes impériaux, des études sur l'histoire des comtes et des *gau*. La *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheines* a pris, sous l'excellente direction des archives du grand-duché, un puissant essor ; ses vol. XXX et XXXI, composés chacun de 4 fascicules, ne contiennent pas seulement des mémoires, mais aussi une collection de documents relatifs au moyen âge publiés intégralement ou par extraits. L'Allemagne centrale et méridionale ne reste pas en arrière de l'Allemagne du nord ; à Francfort sur le Mein, à côté des *Mittheilungen an die Mitglieder des Vereines für Geschichte und Alterthumskunde*, se publient de nouveaux volumes de l'*Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* et de nouvelles éditions de ce qu'on appelle les *Neujahrsblætter*, dont le dernier s'occupait d'une façon approfondie de l'histoire de la noblesse de Francfort. Les *Jahrbücher des Vereines von Alterthumsfreunden in den Rheinlanden*, qui, de 1877 à 1879, ont publié 5 fascicules (du 60e au 65e), étudient avec le plus grand soin les ruines de l'art antique qui subsistent sur le sol germanique. La *Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands* publiée par Richard Pick, a atteint, en 1879, la cinquième année de son existence ; les luttes des Romains et des Germains, les traces des progrès accomplis par les Romains en Germanie y occupent une grande place. L'existence de ces deux derniers recueils n'empêche pas l'*Historischer Verein f. d. Nieder-Rhein* et le *Bergischer Geschichtsverein* de poursuivre dans la même région leur active carrière. La première de ces sociétés a, de 1876 à 1878, fait paraître ses fasc. 28 à 32 et semble avoir provoqué la publication de l'index du recueil bien connu, le *Rheinischer Antiquarius* de Stramberg (Coblentz, 1879). La *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereines* (Bonn, Marcus), sous la direction habile de W. Crecelius, d'Elberfeld, et de W. von Harless, de Dusseldorf, est parvenue au 4e vol. de la nouvelle série ; le *Verein für Gesch. u. Alterthumskunde Westfalens*, à la tête duquel se sont trouvés jusqu'ici Giefers, de Paderborn, et Geisberg, de Münster, poursuit sa voie de son côté. Dans les villes et les régions maritimes de l'Allemagne du nord existent, indépendamment de la société pour l'histoire de la hanse, des sociétés historiques indépendantes ; à côté des *Hansische Geschichtsblætter*, nous trouvons les *Ostfriesische Monatsblætter*, le 3e vol. des *Jahrbücher der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterlændisches Alterthum in Emden* (1878), les t. IX et X du *Bremisches Jahrbuch* (1877 et 1878), publiés par la Société historique de l'union

des artistes, et les t. VIII, IX et X de la *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte* (Kiel). L'histoire de la région du N.-E. n'est représentée que par le 15e vol. de l'*Altpreussische Monatsschrift*, dirigée par Reicke et Wichert (Kœnigsberg, 1878). Si nous retournons de là à l'Allemagne centrale, nous avons à mentionner la *Zeitschrift des Harz-Vereines für Geschichte und Alterthumskunde* (t. XIV. Quedlinburg, 1878), les *Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg* (t. XII-XIV. Magdeburg, 1877-1880), les *Neue Mittheilungen aus dem Gebiete historisch-antiquarischer Forschungen*, que le professeur Opel de Halle publie sous les auspices de la Société historique de Saxe et Thuringe, et qui ont commencé, en 1880, le 15e vol. de la nouvelle série, le t. II du recueil de la Société historique de Thuringe à Iéna, qui a reçu récemment une impulsion nouvelle (vol. II, 1880), les 8e et 9e fasc. des *Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde*, d'Erfurt. Dans la capitale de l'empire siège aussi une société historique qui, indépendamment de la publication d'écrits périodiques, s'occupe de celle d'une chronique et d'un cartulaire berlinois; les premiers comptaient, en 1878, 15 fasc., la seconde publication est parvenue à la 5e livr.; le moyen âge est représenté d'une façon remarquable dans toutes ces publications par des mémoires comme par des textes. Les derniers travaux insérés dans la *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde* et dans l'*Archiv für sæchsische Geschichte* se rapportent surtout à l'histoire moderne; le second de ces recueils, dont la direction a, comme on sait, passé, depuis la mort du directeur des archives de Dresde, M. von Weber, dans les mains de l'archiviste, M. le Dr Ermisch, donnera désormais plus de place au moyen âge dans la nouvelle série qu'il vient de commencer. Les *Mittheilungen aus der historischen Litteratur*, qui paraissent, depuis 1872, sous la direction de Foss, puis de Hirsch, s'occupent de la littérature historique du moyen âge comme de celle de l'antiquité et des temps modernes, mais n'insèrent que des comptes-rendus. Tout récemment une entreprise analogue, mais conçue à un point de vue beaucoup plus étendu, a été formée; ce sont les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publiés, sous les auspices de la Société historique de Berlin, par le Dr J. Abraham, le Dr J. Hermann et le Dr Edmond Meyer [1]. C'est un essai pour donner sous une forme lisible un tableau méthodique aussi complet que possible de la littérature historique, dans le sens le plus large du mot; depuis 1877, on n'y trouve pas seulement un catalogue, mais,

1. 1re année, Berlin, 1880. Ernst Siegfried Mittler und Sohn. Kœnigliche Hofbuchhandlung. VIII-663 p.

pour chaque ouvrage, des comptes-rendus confiés à des critiques d'une compétence spéciale. A en juger par le 1er volume, l'exécution n'est pas moins heureuse que le plan; comme l'introduction le déclare expressément, la conception et la méthode de la *Revue historique* n'ont pas été sans influence sur l'origine et l'application du plan du *Jahresbericht*[1].

C'est à l'éclaircissement de questions de détail, à des travaux variés et peu étendus sur l'art, la diplomatique, la paléographie, la sphragistique, l'héraldique, etc., du moyen âge, que sont consacrés l'*Anzeiger für die Kunde der deutschen Vorzeit*, publié par la direction du musée germanique de Nuremberg, et le *Correspondenzblatt des Gesammtvereines der deutschen Geschichts-Vereine*, qui paraît à Darmstadt; ces deux recueils ont atteint, en 1879, leur 26e année.

En rendant compte plus haut des travaux récents sur l'histoire de la constitution germanique, nous avons déjà abordé le terrain où les études historiques confinent à l'économie politique; nous avons maintenant à signaler une série de travaux remarquables qui se rattachent à la fois à l'histoire et à l'économie politique, et avant tout deux écrits de M. le professeur C. Th. von Inama-Sternegg, d'Innsbruck. Connu par ses recherches sur le *hofsystem* au moyen âge, principalement dans la région alpine[2], ce savant a étudié les origines les plus intimes comme les conséquences les plus éloignées de la formation des grandes propriétés en Allemagne pendant la période carolingienne[3]; il a fait plus : il a entrepris d'exposer l'histoire du développement économique général de l'Allemagne[4]. Ces deux écrits viennent combler une regrettable lacune, et confirment la renommée que s'est acquise l'auteur par ses travaux antérieurs. Jusqu'ici on avait exagéré l'influence des institutions politiques sur la transformation de l'organisation sociale accomplie sous les Carolingiens, on avait méconnu au contraire l'influence des forces économiques qui sont toutes-puissantes. Contrairement à cette fausse appréciation, la première des deux publications de M. Inama-Sternegg montre que ce fut surtout par la culture intensive que quelques grands propriétaires l'emportèrent sur leurs petits voisins, les réduisirent à un état de dépen-

1. Rappelons que la *Rev. hist.* donne régulièrement l'analyse de la plupart de ces revues et publications de sociétés locales.

2. *Untersuchungen über das Hofsystem im Mittelalter*. Innsbruck, 1872.

3. *Die Ausbildung der grossen Grundherrschaften in Deutschland waehrend der Karolingerzeit (Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen* herausgegeben von Gustav Schmoller). I. Leipzig, Duncker und Humblot, 1878.

4. *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*. Bd. I. *Deutsche Wirthschaftsgeschichte bis zum Schlusse der Carolingerepoche*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1879.

dance économique et finirent par les dépouiller de leur situation politique, triste spectacle dont on ne se console qu'en songeant au progrès qui s'accomplit en même temps dans la civilisation. Une grande partie de ce que l'auteur dit à ce sujet se retrouve dans le 2e livre de l'histoire de l'économie politique, avec cette différence qu'il y est rattaché à l'ensemble de la vie économique ; cette question reçoit une clarté nouvelle de son rapprochement avec le reste de la production nationale, avec le commerce, avec les échanges ; pour l'étude de ces phénomènes économiques l'auteur a recherché avec soin tous les renseignements statistiques si épars et souvent si difficiles à découvrir sur les prix, les valeurs et les monnaies. Le premier livre commence avec l'apparition des Germains dans l'histoire, les suit dans leurs migrations, explique avec autant de clarté que de pénétration leurs établissements successifs, le partage de terres qui en fut la conséquence, la formation progressive de la propriété individuelle et par suite de la hiérarchie sociale et de l'organisation économique ; ce que l'on sait de la production, des échanges, de la valeur, de la condition de la nation et de ses différentes parties est utilisé et trouve sa place ici ; un chapitre, qui fait connaître les progrès de la colonisation à l'époque carolingienne, forme la transition avec le 2e livre et amène d'abord un tableau de la décadence de l'organisation sociale et économique. En voilà assez pour donner au lecteur une idée de la richesse et de l'abondance du sujet ; l'auteur lui a donné, autant que possible, une forme aisée et appropriée ; certaines parties, il est vrai, ont déjoué son art, mais ces parties techniques et sèches sont précisément celles qui réclament l'étude la plus approfondie ; certains passages auraient gagné au contraire à plus de sobriété dans les réflexions et les descriptions.

A côté de ces œuvres capitales s'en placent d'autres moins étendues dont l'existence n'a pas été inutile aux premières. Par exemple, M. le Dr juris Otto Freudenstein a étudié les *Markgenossenschaften* du comté de Schaumburg [1], où elles persistèrent plus longtemps qu'ailleurs, et M. Hartwig Peetz nous a donné un tableau attrayant de la situation économique du monastère du Kiemsee [2], qui caractérise celle de tout le territoire environnant. Le travail d'E. Oehlmann sur les passages les plus fréquentés des Alpes au moyen âge [3] intéresse

1. *Geschichte des Waldeigenthums in der vormaligen Grafschaft Schaumburg mit Urkunden. Ein Beitrag zur Lehre von den Markgenossenschaften.* Hanover, Helwing, 1879.

2. *Die Kiemseeklœster, eine Kiemgauer Wirthschaftscharacteristik aus Archiv und Leben.* Stuttgart, 1879.

3. *Archiv für die Geschichte der Schweiz.* 1879.

l'histoire du commerce allemand ; au même sujet se rattache indirectement l'ouvrage de Heyd sur le commerce du Levant à la même époque, dont un compte-rendu approfondi paraît dans le présent numéro de la *Revue* et dont nous aimons à constater ici la haute valeur.

Nous ne pouvons terminer cet aperçu sans parler des ouvrages sur l'histoire de l'art qui confinent à l'histoire proprement dite, et en sens inverse des ouvrages d'histoire qui empiètent sur le domaine de l'art. A cette dernière classe appartient une série d'histoires d'établissements religieux, tels que le monastère souabe de Bebenhausen [1], l'abbaye bénédictine de München-Gladbach [2], du couvent prémontré autrichien de Schlægl [3] et de l'église conventuelle de Gernrode, sur la frontière du Harz, qui, restaurée en 1859, conserve encore la forme de la construction élevée au xe s., comme le montrent les planches et le texte, que nous devons à l'éditeur du *Codex Anhaltinus*, O. von Heinemann de Wolfenbuttel [4]. Il faut ranger dans la même catégorie le travail composé par le professeur Fr. Pressel, d'Ulm [5], à l'occasion du 500e anniversaire de la cathédrale de cette ville, et qui fournit les documents d'archives les plus abondants pour l'histoire de la construction et des architectes. La publication entreprise, sous les auspices de la commission historique de la province de Saxe, par un archéologue bien connu, le pasteur Otte, et par un architecte assez expert, M. Gustave Sommer, se distingue des précédentes par son étendue : c'est la statistique descriptive de tous les monuments civils et religieux [6] conservés en si grand nombre dans cette province et remarquables par leur importance et leur style. L'ouvrage est publié par livraisons richement illustrées, dont chacune comprend un arrondissement ; trois livraisons ont paru ; les suivantes, qui contiendront notamment la description de la cathédrale et des églises conventuelles de Magdebourg, d'Halberstadt, de Quedlimbourg, de Naumbourg et d'Erfurt, sont en préparation.

1. Fr. A. Tcherning, *Mittheilungen aus der Geschichte des Klosters Bebenhausen*. Stuttgart, 1877.

2. *Quellen u. Beitraege zur Geschichte der Benedictiner Abtei des h. Vitus in München-Gladbach* gesammelt und herausgegeben von R. Ropertz. Bonn, 1877.

3. Laurenz Prœll, *Geschichte des Praemonstratenser Stiftes Schlaegl*. Linz, Ebenhœch, 1877.

4. *Geschichte der Abtei und Beschreibung der Stiftskirche zu Gernrode*. Quedlinburg, Huch, 1877.

5. *Ulm und sein Münster*. Festschrift zur Erinnerung an der 30 Juni 1877. Ulm, Ebner, 1877.

6. *Beschreibende Darstellung der aelteren Bau- und Kunstdenkmaeler der Provinz Sachsen* herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen, bearbeitet von H. Otte und G. Sommer. Halle a Saale, O. Hendel, 1879.

Ce qui subsiste de nos anciennes fortifications nous intéresse aussi, sinon au point de vue de l'art, du moins à cause des questions nombreuses et importantes auxquelles elles se rattachent. Nous possédons sur les monuments de ce genre qui se trouvent dans la région comprise entre l'Ems et la Lippe un travail excellent dû à un officier mort aujourd'hui [1], qui joignait à ses connaissances militaires et topographiques un jugement historique solide, et qui savait reconnaître avec un coup d'œil sûr des ruines devenues souvent méconnaissables et discerner les diverses périodes du moyen âge. Le texte est éclairci par un grand nombre d'excellentes gravures.

Un ouvrage fortifié du haut moyen âge, le *limes Saxoniæ* de Charlemagne [2], a été l'objet d'une monographie remarquable écrite par l'archiviste de Schwerin, M. G. W. Beyer, à l'occasion du jubilé de M. Lisch, qui a tant fait pour l'histoire du Mecklenbourg. Après avoir soumis toutes les sources à une révision nouvelle, il est arrivé à déterminer par un exposé minutieux et par des cartes le tracé ancien et les traces subsistantes de la ligne fortifiée qui formait la frontière du côté des Wendes. Le Mecklenbourg a donné lieu à une autre publication importante dans un domaine qui n'intéresse l'historien qu'indirectement; les chants et les traditions populaires ont été recueillis et publiés par un des savants les plus versés dans la littérature germanique, Karl Bartsch [3]. Un spécialiste distingué, Édouard Jacobs, de Wernigerode, a été chargé, par la commission historique de la province de Saxe, de soumettre à une critique attentive le cycle légendaire qui s'est formé à travers les siècles autour de la principale montagne du Harz, le Brocken, et particulièrement l'origine de la croyance aux sorcières et des autres superstitions qui se rattachent à cette localité; il a entrepris en même temps de faire connaître la situation morale des régions les plus élevées de cette chaîne et son influence sur la civilisation des environs [4].

On peut voir combien il y a à faire et à trouver dans cette voie par l'ouvrage étendu et important de Heino Pfannenschmidt sur les fêtes

1. Hœlzermann, *Localuntersuchungen über die Kriege der Rœmer und Franken, sowie die Befestigungsmanieren der Germanen und Sachsen und die das spaetere Mittelalter betreffenden* herausgegeben vom Verein für Geschichte und Alterthumskunde Westphalens (mit Unterstützung des kœniglichen Cultusministerium). Münster, Regensberg, 1878, 123 s. mit 2 Karten und 51 Zeichnungen.

2. *Der Limes Saxoniae Karls des Grossen*. Parchim, Wedemann, 1877, in-4°.

3. *Sagen, Maerchen und Gebraeuche aus Mecklenburg* gesammelt und herausgegeben von Karl Bartsch. Bd. I. *Sagen u. Maerchen*. Wien, 1879.

4. *Der Brocken in Sage und Geschichte. Neujahrsblaetter der historischen Commission der Provinz Sachsen*. Vol. III. Halle, Pfeffer, 1879.

rurales chez les Germains, leur origine dans le culte païen et leur transformation par le culte chrétien[1]; c'est le fruit du travail prolongé d'un savant qui s'est déjà distingué dans ce genre de recherches[2]; une grande partie du travail s'appuie sur des traditions orales qui sont recueillies ici pour la première fois. Il donne plus que ne promet son titre, car il ne se borne pas à la basse Saxe, mais il embrasse aussi le reste de l'Allemagne du nord et l'Allemagne du sud. Il peut être considéré comme un chapitre très important de l'histoire de l'évangélisation de l'Allemagne, il nous fait bien comprendre la façon dont la race germanique a été pénétrée par le christianisme, avec quelle intelligence et quelle adresse l'Église romaine sut ménager les usages inoffensifs de la population et les sanctifier en les revêtant des formes de son culte. La seconde partie, qui se compose de nombreuses remarques et de nombreux documents sur les processions champêtres, les fêtes d'actions de grâce, païennes d'abord, et remplacées plus tard par les Rogations, par des fêtes en l'honneur de saint Michel, de saint Martin et par des kermesses; cette seconde partie peut passer pour un recueil d'antiquités germaniques relatives au sujet; les remarques générales sur le culte et la culture dont l'ouvrage est semé ne sont pas moins utiles.

C'est aussi à l'histoire des mœurs, de la vie privée au moyen âge, si minutieusement décrites dans une récente publication de M. Alwin Schulz, que servira la biographie d'un personnage du XIIIe s., aussi connu comme poète que comme chevalier; nous voulons parler du comte Albert von Hohenberg, membre de la famille des Hohenzollern, dont la vie a été racontée de la façon la plus complète, en 2 vol., par le professeur Ludwig Schmidt, de Stuttgart[3]. Bien que cette biographie repose sur l'étude approfondie des sources, elle ne vise pas à passer pour une œuvre strictement scientifique; comme son titre l'indique, c'est plutôt une série de tableaux de mœurs, auxquels se trouvent mêlés une foule de personnages et de circonstances qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec le sujet principal; comme vie et comme relief l'ouvrage ne laisse rien à désirer. — D'autres représentants moins connus de la même époque ont aussi attiré récemment l'attention des érudits. L'étude de M. Knod sur le *minnesænger* Gottfried von Neiffen[4] nous fait

1. *Germanische Erndtefeste im heidnischen und christlichen Cultus mit Beziehung auf Niedersachsen.* Hannover, Hahn. 1878. XVII-710 p.

2. *Das Weihwasser im heidnischen und christlichen Cultus.* Ibid., id., 1869.

3. *Graf Albert von Hohenberg, Rotenburg und Haigerloch vom Hohenzollern-Stamme; der Saenger und der Held.* Ein Cyklus von kultur-historischen Bildern aus dem XIII Jahrhundert. 2 Bænde mit 3 Illustrationen. Stuttgart, 1879.

4. Knod, *Gottfried von Neiffen und seine Lieder;* litterarisch-historische Untersuchung. Tübingen, Fuess, 1877, 66 p.

connaître le fils d'un conseiller influent du roi Henri, fils de Frédéric II ; celle de M. Zingerle sur Friedrich von Sonnenburg, du Pusterthale [1], nous montre un contemporain bien informé de l'interrègne ; leurs poésies contiennent nombre de renseignements importants pour l'histoire politique.

Wilhelm SCHUM.

CORRESPONDANCE [2].

Grenoble, le 24 juillet 1880.

Monsieur le Directeur,

La *Revue historique* de juillet-août 1878 a publié un long article de M. Gabriel Hanotaux sur la thèse française que j'avais soutenue le 15 mai précédent devant la Faculté des lettres de Paris et qui était intitulée : *Étude sur un supplément inédit des Mémoires de Richelieu.* Malgré la science sûre de M. Hanotaux pour tout ce qui concerne Richelieu et son temps, il s'est glissé dans son travail des erreurs que j'aurais voulu aussitôt relever ; mais je ne pouvais le faire sans avoir sous les yeux le texte même du manuscrit de la Bibliothèque nationale qui était l'objet de ma thèse. J'ai dû solliciter, par l'intermédiaire de M. le préfet de l'Isère auprès de M. le ministre, l'envoi en province du document à étudier. Une pareille faveur ne s'obtient que difficilement et après des formalités longues et multipliées qui donnent à la Bibliothèque nationale toutes les garanties pour le retour de l'œuvre intacte au jour fixé. Celle qui nous occupe est en quatre gros volumes in-folio ; d'après les règlements, deux seulement peuvent être expédiés à la fois ; il faut ensuite renouveler la demande et remplir les mêmes formalités pour la communication des deux suivants. Si à ces délais on ajoute le temps qu'il m'a fallu pour une nouvelle étude du manuscrit et qu'on tienne compte du peu de loisir que laissent au seul professeur d'histoire et de géographie d'un gros lycée de six cents élèves les classes, leur préparation, l'annotation des devoirs et la correction des compositions, on comprendra que ma réponse à M. Hanotaux a dû se faire attendre. Quand elle a été prête et que j'ai pu vous l'envoyer, vous vous êtes

1. Zingerle, *Ältere Tirolische Dichtungen*. Bd. II. Heft. I. : *Friedrich von Sonnenburg*. Innsbruck, Wagner, 1878, 116 s.

2. Nous avons cru devoir insérer cette lettre de M. Parmentier malgré l'époque déjà ancienne où a paru l'article auquel elle répond. Nous l'insérons sans commentaire, nous réservant de revenir sur la question, s'il y a lieu, quand paraîtra la brochure qu'annonce M. Parmentier.

déclaré dans l'impossibilité de l'insérer, pour deux raisons : d'abord parce qu'elle venait trop tard, et ensuite parce qu'elle était trop longue et renouvelait dans votre recueil, dont la première loi est la variété, une question déjà agitée devant vos lecteurs. Vous m'avez engagé à publier mon nouveau travail dans une brochure à part, et vous m'avez promis de l'annoncer dans la *Revue* aux personnes qu'elle pourrait intéresser. En attendant, vous avez bien voulu m'accorder quelques pages pour signaler brièvement les points sur lesquels la discussion de M. Hanotaux me paraissait en défaut.

J'avais essayé de prouver dans ma thèse : 1° que, contrairement à l'opinion de M. Ranke, le manuscrit en question n'était pas fait exclusivement, tant s'en faut, avec des mémoires et des ouvrages du P. Joseph, confident de Richelieu ; 2° qu'il n'était autre chose qu'un supplément des mémoires du cardinal. M. Hanotaux est d'un avis différent sur l'une et l'autre partie de mon argumentation. Examinons d'abord ses raisons en ce qui concerne la première.

« M. Ranke ne s'est pas trompé, dit-il ; nous avons affaire à des mémoires sortis du cabinet du P. Joseph. » Or, le manuscrit a été composé entre 1644 et 1648, c'est-à-dire huit ans à peu près après la mort du capucin. L'abbé Richard, auteur d'une *Vie du R. P. Joseph* (1702), peu digne de foi lorsqu'il accable son héros d'éloges ridicules, méritant au contraire quelque créance quand il indique les sources, nous apprend qu'après la mort de ce Père, Richelieu se saisit, à Ruel et aux Capucins de la rue Saint-Honoré, de *tous les papiers* qu'il avait, brûla les moins nécessaires et emporta lui-même les autres, ne se fiant pour cela à personne. Ainsi il n'est pas resté du P. Joseph ce qu'on pourrait appeler des Mémoires, et notre manuscrit a si peu passé pour en être un recueil, que le P. Griffet, qui le cite et en fait de nombreux extraits pour son Histoire de Louis XIII, n'a pas même la pensée d'y voir de ses ouvrages. Quant au témoignage de Vittorio Siri sur lequel s'appuie M. Ranke, est-il bien irréfutable ? « L'historien allemand, dit M. Hanotaux, tire ses raisons d'une indication très précieuse extraite des *Memorie recondite* de V. Siri. Cet auteur contemporain des événements, d'ailleurs exact et bien renseigné, avait eu ces Mémoires entre les mains et les avait cités plusieurs fois sous le titre de *Registri ms. del Padre Joseffo.* » Que l'historien italien ait lu les *Registri manoscritti e memorie manoscritte del Padre Joseffo,* ou ses *Memorie di Stato manoscritte,* comme il les appelle encore, il n'en faut pas douter. Mais il faut s'entendre sur ce mot de Registres et sur le contingent qu'ils ont fourni pour le manuscrit. M. Avenel, dont personne ne récuse la compétence, dit formellement que le témoignage de Vittorio Siri invoqué par M. Ranke n'a ici aucune autorité. Richelieu demandait à la fin de chaque année à ses agents de toute sorte, ministres, ambassadeurs et généraux, des collections de documents concernant leur département, afin de les faire entrer dans son *Histoire,* que nous appelons improprement ses *Mémoires ;* il utilisa ainsi le *journal* du cardinal de La Valette,

le *diaire* de Bullion, les *mémoires* du duc d'Estrées, le *mémorial* de tel ou tel diplomate. Remplacez les mots *journal, diaire, mémorial, mémoires,* par *registres ;* mettez le P. Joseph au nombre de ceux qui travaillaient pour Richelieu, et vous saurez ce que Siri appelle les *Registri del Padre Joseffo.* Ce sont ces registres qui ont servi au bénédictin de Parme ; c'est là qu'il a pris les passages que M. Ranke a lus dans notre manuscrit, où ils ont été transcrits comme l'ont été d'autres récits pris dans les mémoires, journaux et diaires dont il vient d'être parlé. Vittorio Siri se garde avec raison d'attribuer au P. Joseph le rôle universel que dans la suite lui ont prêté les historiens, mais que lui refuse M. Avenel ; il l'appelle simplement *fabro e proponitore di tutte le negociationi d'Alemagna e del Norte.* Comment aurait-il pris pour ses Registres un recueil de notes, pièces, dépêches, instructions et relations diplomatiques, conventions et traités de toute sorte qui concernent tous les pays avec lesquels la France était en relation, et qui, pour la plupart, ne peuvent provenir que du cabinet de Richelieu ? Je dis *la plupart ;* dans le nombre il en est qui ont une autre origine. M. Hanotaux ne veut voir que des mémoires *fournis* au compilateur, et il pense que ces mémoires ont dû cesser d'être fournis après la mort du P. Joseph. Double erreur. En traitant de la secte des Illuminés, l'auteur dit : « Je renvoie ceux qui voudront sçavoir davantage à ce qu'en a écrit le sieur de la Saussaye, commissaire, curé de Saint-Gilles-de-Saint-Leu de cètte ville ; je donneray seulement icy un abrégé des points de cette pernicieuse doctrine *que ledit sieur curé m'a fourny.* » Voilà bien un renseignement tiré des papiers de la Saussaye et non de ceux du P. Joseph, et cela six ou huit ans après la mort du Père. Quand l'écrivain se plaint de n'avoir pu se procurer tel document dont il connaissait l'existence, il avoue bien qu'il ne travaillait pas seulement, comme le soutient M. Hanotaux, « sur des pièces qui lui étaient mises entre les mains. » Il termine ainsi son recueil : « Je finis en novembre (1638) ce travail, qui est le même mois où finissent les mémoires qu'on m'a fournis. J'attends les autres pour achever, etc. » Comme le P. Joseph est mort en décembre 1638, M. Hanotaux croit que c'est le manque de mémoires venant de lui qui a arrêté le travailleur. Pour lui montrer le vice de son raisonnement, hasardons une hypothèse. M. Thiers est mort en septembre 1877. Dans quatre ou cinq ans d'ici quelque imposteur imprimera un recueil de papiers politiques qu'il dira tirés du cabinet de cet homme d'État et qui s'arrêteront d'abord en août. Le public s'y laissera prendre, et le trompeur aveuglé par le succès annoncera dans un moment d'oubli qu'il en donnera la suite pour le temps ultérieur. Immédiatement la fourbe sera découverte ; si les papiers doivent être continués après la mort de M. Thiers, comment seraient-ils de lui ? Si de même les mémoires fournis au secrétaire se continuent pour le temps qui suit le décès du P. Joseph, comment sortiraient-ils de son cabinet ?

Le parti pris de M. Hanotaux de défendre l'opinion de M. Ranke lui

a fait commettre une erreur grave sur la nature des documents qu'a eus entre les mains le secrétaire du manuscrit. Il lui refuse les originaux. « Ce ne sont, dit-il, que des projets de rédaction... des pièces telles que les a rédigées le P. Joseph. » Vingt fois cependant ce secrétaire déclare qu'il *a l'original*, qu'il *prend sur l'original*, qu'il *tire de l'original*. Si c'est quelque convention ou traité, il a soin d'en transcrire la date et les signatures. Ainsi au bas de la reddition de Spire il met : « Fait au camp devant Spire le vingt-un mars mil six cens trente-cinq. Signé : Mesternicq et baron d'Hartemberg. » M. Avenel a pris dans le manuscrit pour son recueil une lettre originale de Richelieu à l'archevêque de Rouen (Voy. *Papiers de Richelieu*, t. IV, p. 522). Sont-ce là des *projets de rédaction, des pièces telles que les a rédigées le P. Joseph ?* J'avais comparé dans ma thèse le texte de quelques pièces du manuscrit avec celui dans lequel Richelieu les reçut dans ses Mémoires. Les modifications du cardinal étaient visibles et confirmaient à cet égard le sentiment d'Avenel et de Champollion-Figeac. M. Hanotaux n'y croit point : « Ce ne sont pas là des altérations de rédacteur, ce sont des corrections d'homme d'État, et rien autre chose. » La conséquence est toujours la même : le manuscrit est fait avec des papiers du P. Joseph chargé de préparer des projets que le cardinal corrigeait. Lisez-y en même temps que dans les Mémoires de Richelieu un des bulletins des généraux français sur la prise de Spire en 1635 ; ces bulletins ne peuvent être des projets de rédaction du P. Joseph qui n'était point à Spire; de plus vous verrez comment le cardinal, avant de les faire entrer dans son histoire, en retranchait ce qui pouvait diminuer la France au profit des auxiliaires étrangers, Bernard de Saxe-Weimar et le comte Jacob de Hanau. Ces supercheries patriotiques de Richelieu sont fréquentes.

L'espace me manque pour insister davantage sur le premier point de la discussion : si le manuscrit contient des papiers du P. Joseph, il est formé en grande partie d'autres pièces de provenance diverse, mais particulièrement tirées de la masse énorme des papiers de Richelieu.

Le mot de *Supplément* revient souvent dans cette œuvre dont le but est de compléter non *plusieurs histoires* ou une *histoire générale des guerres*, comme l'affirme M. Hanotaux, mais simplement un livre unique que l'auteur appelle indistinctement l'*histoire* ou l'*histoire entière*. On trouve des renvois à plusieurs ouvrages du temps et à l'*histoire générale des guerres*[1], mais en tant seulement qu'ils peuvent servir à compléter l'*histoire*. Les oublis de celle-ci seuls doivent être réparés. C'est assurément, selon la remarque de M. Ranke, une grande histoire

1. Personne jusqu'ici n'a pu dire avec précision quel était ce livre. Une indication de M. Fagniez, qui l'appelle *Remarques d'histoire*, m'a mis sur la voie pour le trouver avec le titre qu'il porte ici : *Histoire générale des guerres et mouvements arrivés en divers Estats du monde sous le règne auguste de Louis XIII* (2 vol. in-8°, à Paris, chez Pierre Billaine, 1638). L'auteur en est Malingre.

de Louis XIII. Après de longues recherches, j'ai cru pouvoir établir que c'était l'histoire écrite par Richelieu ; c'est-à-dire ses mémoires. Le cardinal en méditait un appendice, M. Avenel n'en doute point. Seulement M. Hanotaux prétend que qui dit appendice ne dit pas supplément ; c'est ici un peu subtil. Quand l'auteur du supplément renvoie le lecteur à l'histoire, ses références se vérifient d'ordinaire avec une exactitude frappante dans les mémoires de Richelieu, quand il annonce qu'il va rapporter tel fait parce que l'histoire l'a oublié, la lacune peut se constater le plus souvent ; en général du commencement à la fin ce qui est dans un livre manque dans l'autre, et réciproquement. Certaines assertions de l'*Histoire* peuvent être rectifiées avec le secours du *Supplément*. Celle-là, par exemple, nie *comme une chose très fausse* l'intelligence de Louis XIII avec Wallenstein ; celui-ci au contraire rapporte la promesse formelle du général à Feuquières de *poursuivre la maison d'Autriche jusque dans les enfers*. On sait combien les mémoires de Richelieu sont passionnés et réclament directement pour le roi, et par conséquent pour le cardinal son inspirateur, la gloire des belles actions. En 1637, quand les îles de Lérins furent reprises par Harcourt, on y lit que « ce fut en suivant le commandement absolu du roi que Dieu fit réussir heureusement ce dessein. » Le Supplément déclarant « qu'il ne faut pas ôter l'honneur qui est dû à ceux qui ont rendu service à l'Église et à l'Estat, » paraît protester : « Tandis que nos affaires ne réussissoient pas dans l'Italie et la Valteline, Dieu seconda de ses bénédictions le grand ouvrage d'un Mars, c'est le comte d'Harcourt. Ce fut vers la fin de mars, après avoir pillé une ville de la Sardaigne, qu'il résolut de suivre son génie et rendre un signalé service à l'État ; ainsi méprisant mille considérations humaines, ataqua les isles qu'il reprit en deux jours, etc. » L'accord à peu près constant des deux ouvrages, à en croire M. Hanotaux, ne prouve point pourtant que l'un est le supplément de l'autre ; il n'existe, selon la critique, que pour les faits les plus importants de l'histoire de cette époque : « C'est la mort de Wallenstein ; c'est la bataille de Nordlingen ; c'est la surprise de Philippsbourg par les Impériaux ; c'est la bataille d'Avein, et ainsi de suite. » D'abord si M. Hanotaux y avait bien regardé, il aurait vu que pour la mort de Wallenstein et la bataille de Nordlingen, le supplément ne renvoyait nullement à l'histoire, mais se dispensait de rapporter ces faits parce qu'on pouvait les lire dans l'histoire générale des guerres ; ensuite il aurait reconnu qu'il ne s'agissait pas toujours des grands faits seulement de ce temps-là rapportés par tous les historiens, Aubery, Malingre, Dupleix, les écrivains de la Gazette et du Mercure de France. De ce nombre n'est pas plus la tentative d'assassinat sur Puylaurens que l'arrivée du duc de Parme à Paris, la dissipation des troupes en Lorraine, le changements de quelques chefs, la petite victoire du duc de Weimar à Thann, etc. Dans un combat engagé près de Nancy en 1635, le cardinal de La Valette et le duc de Weimar reprirent aux Croates ce qu'ils avoient pillé à Saint-Nicolas, entre autres une relique du patron

de la Lorraine. Les Mémoires de Richelieu, après avoir raconté cette heureuse prise, biffent le passage, t. XXII, p. 640 de l'édition de Michaud et Poujoulat, 1866. « Cette expédition fut d'autant plus heureuse, qu'on trouva dans le bagage la relique de saint Nicolas qui étoit dans une église, laquelle ils avoient pillée, qui étoit un os du doigt du dit saint, avec cette inscription : *De digito sancti Nicolai.* » Le supplément n'a pas estimé que ce détail dût être supprimé, il l'a rétabli, t. III, fol. 256 : « Cette relique fut par un heureux hazard rencontrée près d'un carosse, ayant été otée de son enchasseure, et y avoit un écriteau dessus : *Digito sancti Nicolai.* Le cardinal de La Valette, à qui il fut porté, le rendit aux habitans par l'ordre du cardinal de Richelieu. » Ainsi M. Hanotaux s'est trompé ; l'accord existe pour les petits faits aussi bien que pour les grands. Enfin ce qui est caractéristique, c'est que l'Histoire et le Supplément se terminent en 1638 avec la promesse non réalisée de part ni d'autre que la suite en paraîtra plus tard. Les textes méritent d'être cités : *Mém. de Richelieu :* « Nous finissons ici heureusement cette année, nous apprêtant à dire la suite de la guerre en l'année suivante, en laquelle le roi aura encore plusieurs avantages sur ses ennemis, que la fureur plutôt que la chaleur d'une juste cause transporte et éloigne de toute condition de paix. » *Supplément :* « Je finis en novembre ce travail, qui est le même mois où finissent les mémoires qu'on m'a fournis. J'attends les autres pour achever, afin de rendre ce service au public en lui conservant avec ma plume le secret des plus belles affaires qui se soient passées dans l'Europe. »

Les limites qui me sont imposées par la Revue me forcent d'arrêter ici cette comparaison de textes. On comprend, je pense, qu'elle ait suggéré l'idée que notre manuscrit ne serait pas loin d'être un supplément des mémoires de Richelieu. Je veux toutefois rendre hommage aux recherches de M. Hanotaux. Je m'étais trompé sur la date de la composition du supplément en la reportant en partie au temps du cardinal, au lieu qu'elle est postérieure à sa mort. N'ayant eu, par je ne sais quelle erreur administrative, les deux premiers volumes à ma disposition qu'un mois, au lieu que les deux autres m'ont été prêtés pour trois mois, j'ai dû prendre d'abord mes notes à la hâte, de sorte qu'il s'est glissé dans mes textes des erreurs de copie que M. Hanotaux a eu le droit de relever. Il me serait facile de lui rendre un peu la pareille, mais je passe outre, afin de profiter de l'espace qui me reste pour examiner quelques objections qui paraissent plus sérieuses. L'Histoire dont les lacunes sont comblées doit suivre « *l'ordre des temps et non des affaires* », le Supplément le dit formellement. M. Hanotaux ne croit pas que les mémoires de Richelieu soient dans ce cas. Pourtant ne sont-ils pas divisés par années comme le Supplément ? Dans une même année le récit d'un même fait n'est-il pas quelquefois interrompu pour être repris plus loin ? Voyez par exemple comme en 1638 on passe de Bernard de Weimar au siège de Saint-Omer, et puis aux opérations en Guyenne, pour revenir à Saint-Omer, et à Bernard ; comme on parle du

duc de La Valette pour le laisser et ensuite retourner à lui, comme on va de l'intérieur à l'extérieur, des affaires politiques aux affaires religieuses à fur et à mesure que les mois avancent.

En lisant d'un œil le Supplément et de l'autre les Mémoires de Richelieu, on s'aperçoit plusieurs fois qu'un même fait se trouve relaté dans les deux ouvrages et presque dans les mêmes termes. M. Hanotaux en fait l'observation au sujet de l'arrestation de Chavaignac. Mais cette arrestation se trouve précisément mentionnée deux fois dans le Supplément. Ce sont là des distractions qu'il faut attribuer à la fatigue du compilateur de vérifier sans cesse la présence ou l'absence de tel ou tel récit dans une histoire très volumineuse et mal ordonnée, quand la masse des papiers que lui-même avait sous la main était déjà très considérable et difficile à débrouiller.

M. Hanotaux remarque qu'à propos de la prise de Mercy en 1638 le Supplément renvoie à l'Histoire, sans qu'on en trouve rien dans les Mémoires de Richelieu. Il aurait pu ajouter deux autres cas, la disgrâce de Servien et les menaces du roi contre le parlement de Rouen. Ainsi trois fois dans les quatre volumes du Supplément, mais trois fois seulement, les références ne se vérifient point dans l'Histoire. Comment expliquer ce désaccord qui jure avec l'étroit rapport constaté presque partout ailleurs? Les archives du ministère des affaires étrangères possèdent deux manuscrits des mémoires de Richelieu, je les ai eus entre les mains; l'un est l'œuvre originale que M. Avenel désigne par la lettre A, l'autre en est une copie marquée par la lettre B. Le premier, tel qu'il nous est parvenu, s'arrête à la vérité en 1630; le reste est perdu, mais il a existé jusqu'en 1638, M. Avenel n'en doute point. Or, il résulte de la comparaison de ces deux manuscrits que l'original renfermait un certain nombre de pièces et de récits qui ont été supprimés dans la copie. Par exemple, en 1627, on trouve contre le duc de Vendôme, frère naturel du roi, quinze pages d'accusation non barrées, non effacées dans A. Elles n'ont pas été admises dans B, sans qu'on en explique la raison. A la place du duc de Vendôme en 1627, mettez Servien en 1636. L'auteur du Supplément a eu sous les yeux le manuscrit A, où il a lu la disgrâce du ministre; mais les éditeurs des mémoires de Richelieu, Petitot comme Michaud et Poujoulat, se sont servis du manuscrit B où elle n'avait pas été transcrite; voilà pourquoi on ne la trouve point dans leurs recueils. Il n'y a rien d'illogique à admettre le même cas pour la prise de Mercy et la résistance du parlement de Rouen. Tant que l'on ne pourra produire la partie du manuscrit A perdue pour la période de 1631 à 1638, on ne pourra non plus nier qu'elle ne contienne ces trois faits pour lesquels le Supplément renvoie à l'Histoire.

Je finis en résumant les deux pensées capitales de ce sommaire de réponse à M. Hanotaux. Le Supplément n'est pas fait seulement avec des mémoires et des ouvrages du P. Joseph; il contient des papiers recueillis par l'auteur six ou huit ans après la mort de ce Père dans les

cabinets de divers personnages, de l'un desquels est même donné le nom. La continuation en a dû être faite pour le temps qui suivit la mort du capucin et pour lequel par conséquent il ne pouvait plus exister de mémoires de lui. A cet égard le point de départ de toutes les erreurs est la méprise de M. Ranke sur le témoignage de Vittorio Siri, qu'aucun autre historien n'invoque. La plus grande partie des documents dont le livre est composé vient du cabinet de Richelieu ; on en trouve les preuves les plus convaincantes dans leur comparaison avec ceux qui forment les mémoires du cardinal. L'étroite parenté qui existe entre les deux ouvrages m'avait fait soutenir dans ma thèse que l'un était le supplément de l'autre. Je suis très certain que le manuscrit ne peut être appelé des mémoires et des ouvrages du P. Joseph ; ce premier point de la discussion ne laisse pas de doute. Mais comme je suis d'une entière bonne foi, j'avoue que j'hésiterais à me prononcer aussi catégoriquement sur le second point, et précisément parce que j'ai examiné la question longtemps et de près, je serais reconnaissant au chercheur qui prouverait que je me suis trompé en me mettant sous les yeux l'histoire qui doit être suppléée. C'est un objet curieux et qui vaut la peine qu'on s'en occupe.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

J. Parmentier.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Les Celtes, la Gaule celtique. Études critiques par L. DE VALROGER. Paris, Didier, 1879, 1 vol. in-8° de VII-560 p. Prix : 7 fr. 50.

Ce livre porte en faux-titre « Introduction à l'histoire du droit français », et l'auteur nous apprend qu'au moment de commencer la publication d'une histoire du droit français, il s'est cru obligé de vérifier ce qu'il peut y avoir de vrai ou de chimérique dans la recherche des données juridiques ayant cours chez les différents peuples de la Gaule aux époques primitives. Il s'est ainsi trouvé en face de ce programme : « éclaircir l'histoire peu connue, souvent très défigurée de ces peuples ; étudier le vrai caractère des monuments de leur droit, esquisser les coutumes qui s'y montrent. » Les monuments littéraires ne sont pas négligés dans cette vaste enquête et ont paru jeter une lumière nouvelle sur d'autres questions très intéressantes pour notre histoire, qui ne sont pas sans rapport avec le problème du droit celtique.

On voit que M. de V. ne craint pas de trop étendre le champ de ses investigations. Il produit son opinion — ou plutôt celle des opinions antérieurement émises qu'il adopte — sur les aborigènes de la Gaule, les Ibères et les Ligures, les Basques. Dans le système qu'il expose, les Ligures se sont répandus sur la rive droite du Rhône, puis vinrent les Ibères qui, à leur tour expulsés par les Celtes, furent rejetés dans la région des Pyrénées et « par delà ». Sans décider lesquels des Ligures ou des Ibères ont les premiers occupé le sol gaulois (l'auteur vient pourtant de se prononcer sur ce point), il faut voir dans les Ligures et les Ibères deux branches d'une même famille. Les Basques actuels sont les représentants des anciens Ibères. M. de V. cite en exemple de nombreux usages ibériens retracés par Strabon, Diodore, Plutarque, dont les analogues se retrouvent aujourd'hui chez les Basques.

Quant aux Celtes, ce sont les premiers habitants du sol gaulois qui appartiennent à la race indo-européenne. Partant de leur communauté d'origine avec les Hindous, notre ethnologiste a l'idée d'interroger la vieille littérature sanscrite et l'espoir d'y trouver des lumières sur l'état primitif des Celtes nos ancêtres, sur les coutumes qu'ils introduisirent dans l'Occident. Mais cet espoir est déçu, et tout ce que nous tirons d'une recherche si bien intentionnée, c'est l'hypothèse que l'horrible épreuve par le feu et par l'eau froide, appliquée pendant tout le moyen âge, serait une importation aryenne.

Nous abordons ensuite deux ordres d'idées d'un vif intérêt : la famille celtique ; la langue celtique. « On connaît sûrement la langue des

Celtes » qui se divise en deux branches : kymrique ou galloise et gaëlique, composée des idiomes de l'Irlande et de la Haute-Écosse.

Tout ce qui précède n'est qu'une sorte d'avant-propos. M. de V., maintenant qu'il nous a mis (par une simple affirmation il est vrai) en possession de la langue celtique, aborde la question des Gaulois dans les temps historiques. Une digression sur les Galates nous conduit, à leur suite, en Asie-Mineure. La conclusion à tirer de ce chapitre, ce serait le caractère expansif des populations gauloises. Elles débordent sur l'Espagne, sur la Germanie, sur la Grèce et l'Asie, sur l'Italie. Mais ne peut-on en dire autant de tous les autres peuples qui ont pris une place importante dans l'histoire ancienne ? Le littoral méditerranéen est occupé à son tour par les Phéniciens, puis les Phocéens. On rencontre ensuite, sans s'y arrêter longuement, le récit de la conquête des Gaules par César (Alesia maintenue sur le mont Auxois), une discussion sur l'identité des Celtes et des Gaulois défendue par notre auteur contre la thèse, inattaquable à notre avis, de M. Alexandre Bertrand. Suivent quelques pages sur les grandes divisions territoriales de la Gaule (Celtique, Aquitaine, Belgique), et un parallèle des Gaulois et des Germains qui se poursuit jusqu'à la fin de la seconde partie.

Le titre du chapitre VII, État social de la Gaule, nous fait espérer que l'auteur aborde enfin son sujet principal, se rattachant directement à sa compétence professionnelle. Mais ce n'est qu'un aperçu très sommaire. Autant en dirons-nous du chapitre suivant, relatif à la constitution politique. Le régime militaire, la religion en Germanie et en Gaule, sont ensuite rapidement esquissés, et nous arrivons à une étude sur le droit civil et criminel, où l'auteur peut plus aisément que dans tout ce qui précède faire montre de ses recherches et de ses connaissances spéciales. On y voit que la Germanie, moins civilisée que la Gaule à beaucoup d'égards, l'emportait sur celle-ci au point de vue juridique. Il en était de même relativement au respect de la femme. Le « Caractère gaulois » occupe un autre chapitre, mais sans que l'auteur dise rien qui ne soit partout.

La troisième partie : « Vues nouvelles de la science contemporaine » a trait à l'ancienne littérature des peuples de langue celtique. D'abord l'île de Bretagne, son histoire vraie et son histoire fabuleuse, Arthur et Merlin, son historien Geoffroy de Monmouth ; puis le pays de Galles (Kymri, en latin médiéval Cambria), sa littérature représentée par les bardes. Nous franchissons le détroit, et la Bretagne armoricaine, pays de Galles de la France, nous apparaît avec son histoire de fantaisie écrite par Nennius (823) et Geoffroy de Montmouth (1125). M. de V. en fait justice après le savant et regretté Dr Halléguen, qui eût peut-être, à ce propos, mérité plus qu'une simple mention.

Quelques bonnes pages, mais toujours aussi peu neuves, sur la littérature bretonne, sont suivies d'un chapitre consacré à l'Irlande, à son histoire primitive, à la littérature gaëlique ; puis l'auteur nous parle de la Haute-Écosse, de sa littérature, à commencer par « l'Ossian de Mac-

pherson » pour finir par le « Mystère des bardes de Bretagne », qu'édita, en 1794, Edw. William, dit le druide Iolo, sur lequel M. de V. nous donne d'intéressants détails. Le morceau relatif aux monuments dits celtiques offre l'historique sommaire de cette question renouvelée et transformée par M. Alexandre Bertrand dans son mémoire de 1862.

Le reste du volume, dont l'économie, on le voit, ne livre pas son secret, est rempli par des questions de droit (*histoire* du droit gallois, *esquisse* du droit gallois, droit de la Basse-Bretagne, droit de l'Irlande). L'espace et surtout la compétence nous font défaut pour apprécier ces parties de l'ouvrage. Qu'il nous suffise d'affirmer que nous y avons trouvé plus d'intérêt et de profit que dans les autres, où l'auteur nous semble avoir pour principal mérite d'adopter le plus souvent, dans le choix de ses autorités et dans ses affirmations, les conclusions de la saine critique.

Aujourd'hui que la bibliographie de la matière traitée semble le complément indispensable de toute monographie un peu sérieuse, on s'étonne de ne pas trouver, soit dans la préface de cette « Étude critique », soit dans les notes, soit encore et plutôt *ad calcem libri*, un aperçu des principales publications relatives à l'histoire de notre histoire juridique primitive. C'eût été complet sans laisser d'être fort court. L'ouvrage mentionne à ce point de vue l'*Histoire du droit français* de Firmin Laferrière, mais nous n'y avons pas rencontré la preuve que M. de V. connût l'existence d'un livre que nous avons consulté avec fruit, *Études sur l'histoire du droit français*, par A. Chambellan, 1848, ouvrage dont le premier et unique volume examine dans tous les détails le droit civil et criminel de la Gaule. Il est probable que la mention de ce livre nous aura échappé. Ajoutons d'ailleurs que M. de Valroger, en matière de droit celtique, s'occupe beaucoup plus des Iles-Britanniques que du continent, et qu'il nous annonce la prochaine publication d'un volume sur la Gaule romaine.

C. E. R.

Legenden der heiligen Pelagia herausgegeben von Hermann Usener. Bonn, Marcus, 1879. In-8°, XXIV et 62 p.

Cette publication de M. Hermann Usener contient 1° le texte grec, jusqu'ici inédit, de la légende composée dans le second quart du v° s., sous le titre de μετάνοια τῆς ὁσίας Πελαγίας[1], par un auteur qui se donne le nom de Jacob et la qualité de diacre de l'évêque Nonnus, auteur de la conversion de la danseuse Pélagie; 2° le texte grec de la légende composée sans doute aussi au v° siècle, sous le titre de μαρτύριον τῆς ἁγίας μάρτυρος Πελαγίας τῆς παρθένου[2]; une introduction où M. U. a rassemblé et discuté tout ce qui se rapporte à ces légendes.

1. Déjà publié, d'après un ms. très fautif, dans les Bollandistes (mai, I, 747).
2. Traduction latine dans Roswey, *Vitae patrum* (Antverpiae, 1615, p. 376) et Bollandistes, *Acta sanctorum* (octobre, IV, p. 261).

La conclusion à laquelle arrive M. U., c'est que les saintes Pélagia d'Antioche, de Tyr et de Tarse, la sainte Anthusa de Séleucie en Cilicie, les saintes Marina d'Antioche en Pisidie et de Bithynie sont autant de transformations chrétiennes de la divinité sémitique, Aphrodite épipontia, thalassiaia, euploia, pélagia, dont les Phéniciens avaient répandu le culte sur les côtes de l'Asie mineure. Aucun des indices que M. U. a rassemblés avec tant de science et discutés avec tant de sagacité ne suffirait par lui-même à établir cette identité ; mais leur réunion la rend fort plausible.

Le texte grec des deux légendes est constitué avec le soin scrupuleux que M. U. apporte dans ses travaux. Il fait remarquer qu'il y a autant de rédactions différentes que de manuscrits de la légende de Jacob, et que ce fait inouï dans la littérature classique n'est pas rare dans la transmission de ces monuments de la littérature ecclésiastique. J'ajouterai qu'il se remarque en général en tout ce qui n'était pas devenu texte consacré. On traitait librement les légendes, mais on copiait scrupuleusement les évangiles. De même, au moyen âge, le *texte* des auteurs qui servait de fondement aux leçons des maîtres est presque toujours reproduit avec des variantes insignifiantes; mais pour les *gloses* on trouve autant de rédactions que de manuscrits. Cette intéressante publication se termine par un index où M. Usener indique toutes les particularités de langage qu'il a relevées dans son commentaire.

Ch. Th.

Histoire de l'administration municipale de la ville d'Arras, depuis l'origine de la Commune jusqu'à nos jours, par A. de Cardevacque. Arras, 1879, 1 vol. in-8°, 144-v pages.

L'étude des institutions municipales de son pays est, comme nous le dit l'auteur, une étude pleine d'intérêt.

Nous ajouterons que si pour l'auteur l'intérêt est subordonné aux attaches qu'il a dans le pays, il sera pour le lecteur en rapport direct avec le rôle plus ou moins important, l'existence plus ou moins agitée de la ville que l'on se propose d'étudier.

Or, Arras nous semble réunir toutes les conditions d'intérêt désirables ; successivement placée sous la suzeraineté des comtes d'Artois, puis sous la domination bourguignonne ; conquise par Louis XI, puis faisant retour à ses anciens maîtres, conquise de nouveau en 1640, et définitivement réunie à la France en 1659, cette ville vit plusieurs fois ses institutions municipales fortement compromises, une fois même complètement ruinées.

Pour les recherches qu'une aussi intéressante histoire peut susciter, l'érudit n'a qu'à puiser à pleines mains dans les riches archives mu-

nicipales que possède la ville. Ces recherches sont encore facilitées par l'inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras, de M. Guesnou, recueil qui, malgré de nombreuses inexactitudes, ne laisse pas que d'être fort utile. Les archives départementales apportent également un notable contingent.

Puiser à ces sources, et en tirer tout le parti possible, c'eût été assurer la valeur d'un livre, et le recommander aux érudits.

Malheureusement, et c'est l'un des principaux reproches que nous nous voyons forcé d'adresser à l'auteur, son œuvre manque presque totalement de documents originaux, à part quelques-uns d'intérêt tout à fait secondaire, comme le sont les lettres d'anoblissement des mayeurs.

M. de Cardevacque est dans le vrai quand il nous parle de ses « pénibles et consciencieuses recherches ». Il a beaucoup travaillé, beaucoup exploré ; certains détails de la vie de tel ou tel mayeur, certaines indications de rues, de maisons, indiquent immédiatement que l'on est en présence d'un chercheur laborieux. Mais pourquoi ces recherches ont-elles porté sur des points de détail au lieu d'être dirigées sur les grandes lignes ? Pourquoi aussi l'auteur s'est-il presque uniquement contenté des ouvrages de seconde ou de troisième main au lieu de recourir aux documents originaux comme nous le disions plus haut ? Il s'est condamné par là à rester dans le vague et dans des expressions trop générales que parfois l'on ne saisit point ; tout ce qu'il consacre à la commune et à la féodalité est dans ce cas.

M. de C. prend Arras sous la domination romaine et lui donne une curie dont le premier magistrat est le *defensor civitatis*. Sans entrer dans la discussion que font naître ces assertions complètement dénuées de preuves, remarquons qu'il y a erreur de la part de l'auteur, lorsqu'il dit que les échevins sont les descendants directs des membres de cette curie. En un autre endroit, il essaie, et à juste titre, de chercher leur origine dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Après quelques idées très générales données sur l'influence du régime féodal, M. de C. passe à l'établissement de la commune.

Il remarque très justement que la charte de Philippe-Auguste de 1194 n'est pas le point de départ du régime communal à Arras, qu'il existait bien longtemps auparavant, ainsi que le prouve une bulle de Pascal II adressée aux maire et probes hommes de la ville. Mais là encore il a mêlé l'erreur à la vérité. Il n'est point exact que les pouvoirs municipaux tels que nous les fait connaître la charte de Philippe-Auguste aient existé de toutes pièces antérieurement à cette charte, car c'est bien cette dernière qui a donné à la révolution communale le caractère officiel qu'elle n'avait pas, et fait entrer la commune parmi les pouvoirs reconnus avec qui l'on avait à compter.

D'ailleurs la charte de 1194 n'est pas, dans la question, le document

primordial. Elle avait été précédée d'une autre, accordée par le comte de Flandre Philippe et que M. de C. ne semble pas connaître.

Les points de rapport que présentent ces deux pièces et les augmentations évidentes que la plus récente paraît avoir reçues, viennent à l'appui de ce que nous venons de dire, à savoir que la commune n'avait pas antérieurement à la charte de 1194 des pouvoirs municipaux définitivement constitués comme le pense l'auteur.

Si nous le suivons dans le chapitre qu'il consacre aux « *rapports de la Commune avec le gouvernement du prince* », et à l'administration municipale sous les différents pouvoirs qui eurent besoin d'elle ou la dominèrent, nous trouvons des points de détail fort curieux pour l'histoire d'Arras, une série de biographies des mayeurs qui ne manquent pas d'intérêt; mais l'on regrette de ne pas trouver plus de renseignements sur des événements tels que la conquête de Louis XI qui fut si fatale à la ville, sur le retour à la domination étrangère, sur la conquête française, qui eurent tant d'influence sur le gouvernement municipal.

Aux lacunes que présente l'ouvrage de M. de C. au point de vue des faits s'ajoutent malheureusement une foule d'erreurs de détail.

Les rares documents originaux que l'on y trouve trahissent une absence presque totale de connaissances paléographiques ; on trouve des mots complètement défigurés : *Jhu Crist, vré conseil, quel et côque psone, esch'inage.* La date de lieu et de temps d'une lettre de 1379 est ainsi rendue : « Datum *Parisis,* in *parlemento* nostro, die *vigesinio* octavo junii, anno domini millesimo septuagesimo nono, et *regiis* nostri decimo sexto. »

En faisant l'historique du beffroi d'Arras, M. de C. nous dit que les beffrois, dans lesquels il voit plutôt un château fort qu'un emblème de la puissance communale, sont un genre d'édifices « *inconnu dans le midi et particulier au nord de la France et aux provinces de Belgique* »; or chacun sait que le plus ancien connu se trouve dans le midi (Saint-Antonin).

La chronologie est, elle aussi, pleine d'incertitudes ; une charte de Louis VIII est tantôt rapportée à 1211, tantôt à 1212. La bulle de Pascal II que nous citions plus haut est datée de 1201, quand sa date possible est de 1113 ou 1114.

Enfin l'on rencontre presque à chaque pas l'expression « *à cette époque* » que ne justifie malheureusement aucune date précédente.

Il est regrettable que M. de C. qui, ainsi que nous le disions, est un chercheur d'un incontestable mérite, ait apporté tant de précipitation à un travail qui demandait la plus sévère critique et la plus parfaite connaissance des documents.

Boves et ses seigneurs. Étude historique sur la commune de Boves, par A. Janvier. Amiens, 1877, in-8 de 480 p.

Les souvenirs qui se rattachent aux ruines pittoresques qui dominent le village actuel de Boves font ouvrir avec intérêt le volume qu'a écrit M. Janvier sur cette localité. Ce que l'on sait des anciens seigneurs de Boves, de leurs luttes contre le pouvoir royal et surtout de leurs relations avec les communes de Laon et d'Amiens éveille la curiosité, et l'on s'attend à trouver dans cet ouvrage, sur leurs ancêtres, sur leurs successeurs et sur eux-mêmes, sur l'origine et le développement de leur puissance, un large supplément d'information à ce que font savoir de leur rôle les chroniqueurs du moyen âge. Empressons-nous de dire que si la lecture de ce livre cause quelque déception, la faute n'en est pas tout entière à son auteur. M. J. a consciencieusement consulté archives et bibliothèques, et s'il n'a trouvé sur l'époque ancienne rien de plus que les passages des chroniques qu'ont utilisés tous les historiens de Laon et d'Amiens, il ne faut s'en prendre qu'à la pénurie des documents. Un reproche qu'on pourrait toutefois lui faire, c'est d'avoir promis par son titre plus qu'il n'était en état de donner. Il prend l'histoire de Boves à l'époque gauloise, pour la conduire jusqu'à nos jours. Sur les premiers temps, il ne donne que des renseignements vagues et peu précis, ne s'appliquant pas plus à Boves qu'à tout autre village de la contrée et qui ne sont même pas au courant des résultats actuels de la science sur les origines gauloises, l'ethnographie, la civilisation romaine et l'époque franque. Dans les deux cents pages où il fait l'histoire des seigneurs, du XIe au XIIIe siècle, il n'est presque pas question de Boves; tout en parlant autant des seigneurs de Marle et de Coucy que de ceux de Boves, il n'élucide pas cependant la généalogie de ces derniers et il refait, sans la renouveler par des documents ou par des aperçus nouveaux, l'histoire des communes de Laon et d'Amiens. Les renseignements sur les siècles suivants sont plus nombreux, plus nouveaux, mieux coordonnés; mais Boves ne tient pas une plus grande place dans les biographies des seigneurs de la maison de Lorraine que dans celle de leurs prédécesseurs. Les chapitres consacrés aux monuments (église, prieuré de Saint-Auber, Notre-Dame de Bon-Secours, Hôtel-Dieu, Maladrerie, château, hôtel de ville, etc.) ne contiennent guère de détails qui méritent d'être relevés.

Un tiers de l'ouvrage est consacré à l'abbaye du Paraclet des Champs, fondée en 1218. A propos de cette abbaye, M. J. publie (pp. 273-345), d'après un ms. de la bibliothèque d'Amiens, une vie de Sainte-Ulphe, ermite du VIIIe siècle. Cette composition, qui date de 1542, est naturellement dénuée de toute valeur historique. La liste des abbesses du Paraclet (pp. 365-407) est plus riche qu'aucune de celles données avant M. J., mais je ne sais si la sienne est plus exacte, car il me paraît avoir pris ses indications de toutes mains sans les soumettre à une critique suffisante. C'est l'archéologue qui trouvera le mieux son compte

à cette partie du livre et surtout dans les quatorze planches où sont reproduits en chromolithographie un grand nombre de carreaux en terre cuite émaillée, du XIIIe siècle.

Les pièces justificatives sont peu nombreuses ; signalons le « Travers de Boves » dont Augustin Thierry n'avait connu et publié qu'un fragment et dont M. J. a retrouvé une copie du XVe siècle, dans un cartulaire de Corbie. Il faut regretter que pour les quelques documents qu'il a publiés, M. J. n'indique les provenances qu'imparfaitement ou même pas du tout. On peut du reste lui faire un reproche analogue à propos de tous ses renvois bibliographiques qui sont insuffisants et la plupart pris de seconde main. C'est un indice de défaut de critique, confirmé malheureusement par la lecture de l'ouvrage; M. J. semble attribuer la même autorité à toutes les indications que ses recherches lui ont fait découvrir : chartes, chroniques quelconques, chansons de geste ou romans d'aventure, opinions du jésuite Malbrancq, de Mabillon ou d'un historien moderne, tout a pour lui une égale valeur.

Malgré ces critiques, les historiens de l'Amiénois ne consulteront pas ce livre sans profit; il est le fruit de longues recherches poursuivies dans toutes les archives où l'on avait chance de rencontrer quelques documents; les seules qui aient échappé aux investigations de M. J. sont malheureusement peut-être celles qu'il était le plus important de consulter; je veux parler des archives mêmes du château de Boves. Mais, dit M. J. (p. 254), « elles sont impénétrables et ne s'ouvriront qu'à celui qui donnera la somme pour laquelle leur propriétaire actuel veut, assure-t-on, les brocanter ».

A. Giry.

Geschichte Baierns von S. Riezler. I Bd. (bis 1180). Gotha, Perthes, 1878, 880 S. 8°.

La collection d'histoires des états européens, entreprise il y a bien des années par Heeren et Uckert, a repris récemment un heureux essor. Une de ses lacunes les plus regrettables vient d'être comblée par l'ouvrage de Riezler, car, depuis l'ouvrage vieilli d'André Buchner, si les monographies excellentes ne manquaient pas, on ne possédait pas une histoire générale de Bavière digne du sujet. Plusieurs savants, dont le nom autorisait toutes les espérances, se sont réunis pour traiter cette vaste matière. Le tome I, qui est sous nos yeux, répond également à l'état actuel de la science et aux legitimes exigences du grand public.

Il est à peine nécessaire de justifier l'auteur de n'avoir pas écrit l'histoire de cet ensemble de pays qui porte aujourd'hui le nom de Bavière. C'est à bon droit qu'il se borne à parler de « l'unité politique qui a porté ce nom d'intervalle à intervalle », dont les limites et la contenance ont varié avec les siècles. Cette première partie de l'ouvrage présente en outre cet avantage que jusqu'au XIIe s., c'est-à-dire jusqu'au

moment où la Bavière s'est séparée de l'Autriche (1156) et de la Styrie (1180), l'histoire de la race bavaroise presque tout entière permet l'unité dans le récit. A la vérité, il était naturel de consacrer même pour cette période une attention plus grande au pays qui formait le noyau, le cœur de la nation. Cependant, même dans le haut moyen âge, la vie de la race principale est à bien des égards inséparable de l'histoire de la nation tout entière. Cette circonstance permettrait peut-être à l'auteur de donner plus de concision à son récit, là où l'histoire de la Bavière et de l'Allemagne se confondent. Il faut au contraire signaler la sobriété et la clarté avec lesquelles est traitée la question si débattue de l'origine des Bavarois.

Les parties consacrées à l'histoire de la civilisation sont celles qui présentent l'intérêt le plus général; M. R. les a traitées avec une prédilection visible et une grande habileté. L'activité des anciens Bavarois dans le domaine politique et le domaine ecclésiastique, leur vie juridique et commerciale, leur participation au mouvement intellectuel du moyen âge, tout cela nous est présenté pour la première fois dans un tableau d'ensemble, pour lequel l'auteur a été beaucoup servi par son patriotisme. Le chapitre final insiste avec raison sur la place importante prise au XIIe s. par la Bavière, comme centre de la littérature germanique. Les représentants distingués que l'histoire ecclésiastique trouva dans l'évêque Othon de Freising et dans Ragewin, la part active prise par le clergé bavarois aux *Carmina Burana* et aux poésies dans le goût d'Ovide, premiers mouvements littéraires d'une renaissance qui précéda la grande, sont mis dans leur vrai jour. L'auteur traite au contraire les exagérations de la vie religieuse, par exemple l'excès de l'ascétisme, avec une douce ironie que tout spectateur impartial peut véritablement se permettre. S'il manque quelque chose à la façon dont il nous présente le développement de la vie morale en Bavière, ce sont quelques mots sur la vieille religion germanique, qui a laissé dans la croyance et les mœurs de la population bavaroise des traces ineffaçables. R. a signalé lui-même à plusieurs reprises l'influence persistante de la race, et tout lecteur sans prévention reconnaîtra avec lui comme étant encore juste, comme classique, la caractéristique des Bavarois donnée par leur compatriote, l'honnête Aventin.

BEZOLD.

E. DIETRICH SCHÆFER. **Die Hansestædte und Kœnig Waldemar von Dænemark.** Hansische Geschichte bis 1376. Gekrœnte Preisschrift. (Les villes hanséatiques et le roi Waldemar de Danemark. Histoire de la Hanse jusqu'en 1376. Ouvrage couronné par la Société de l'histoire de la Hanse.) Iena, Gustav Fischer, 1879, XV-607 p. in-8°.

Tandis que W. Heyd, dans l'ouvrage dont nous rendons compte plus loin, met en lumière les relations commerciales des grandes

communes italiennes du moyen âge avec l'Orient, l'auteur du livre dont nous venons de transcrire le titre nous donne le spectacle de l'activité variée qu'une association de villes commerciales allemandes déployait principalement dans la Baltique. Sans penser avec Schæfer que la Baltique tient dans le mouvement commercial postérieur à l'an 1000 une place égale à celle de la Méditerranée (p. 35), il se peut que l'importance des événements relatifs à la domination maritime et au commerce dans la première de ces mers ne soit pas appréciée à sa juste valeur en dehors des pays que ces événements ont affectés. En Allemagne, on est mieux instruit de l'importance que le commerce des villes hanséatiques dans la Baltique a eue pour le développement politique et commercial de l'Allemagne du Nord. Pourtant il a fallu les récents démêlés politiques de l'Allemagne et du Danemark pour stimuler l'étude de l'histoire du Nord, assez négligée jusqu'à nos jours, et le patriotisme des villes commerciales allemandes du nord n'a pas laissé périr le souvenir de leur glorieux passé. Ce qu'un petit nombre de villes n'était pas en état de faire, est fait maintenant avec un zèle méritoire par une société formée depuis 1870, par les amis de l'histoire de presque toutes les anciennes villes de la hanse. Les publications du *Hansischer Geschichtsverein*, à savoir : les Recès et autres actes des assemblées de la hanse de 1256 à 1430 (tomes I-IV), les Recès de la hanse de 1431 à 1470 (t. I-II), le Recueil de documents relatifs à la hanse (t. I), et les *Hansische Geschichtsblætter* (années 1871-79) offrent une base pour un travail vraiment scientifique, aussi éloigné d'un étroit patriotisme local que d'un amour-propre national exagéré. C'est en s'appuyant surtout sur ces publications, non sans y joindre l'étude attentive des ouvrages dus aux recherches individuelles de quelques savants, que le professeur Dietrich Schæfer a écrit ce livre qui, à côté de son titre principal, *les villes de la hanse et le roi de Danemark Waldemar*, porte le sous-titre : *Histoire de la hanse jusqu'en* 1376. La Société de l'histoire de la hanse, composée des savants qui connaissent le mieux cette histoire et comptant parmi ses membres les premiers historiens de l'Allemagne, tels que Waitz, Nitzsch, Pauli, etc., a jugé ce livre digne du prix fondé par elle; l'auteur a consacré plusieurs années à perfectionner son œuvre ; ces deux considérations nous dispensent d'en faire l'éloge. Le soin que Schæfer a apporté au style de son livre en rend la lecture facile. Nous aurions seulement souhaité qu'il se fût dispensé des citations en dialectes du Nord, qui émaillent son texte, et qui seront difficilement comprises par le lecteur allemand, à plus forte raison par les étrangers. Les ouvrages scientifiques ont déjà un aspect bien assez bigarré, grâce à l'emploi de tant de mots étrangers !

Schæfer a divisé son livre, abstraction faite de l'introduction et de la conclusion, en 16 chapitres. Cette division doit être approuvée dans son ensemble, toutefois nous aurions assigné au chap. VII une autre place,

nous l'aurions mis avant le chap. VI. En effet, le chapitre VII, travaillé avec le plus grand soin, et qui, sous le titre : *Les villes du nord de l'Allemagne vers le milieu du XIVe siècle* (p. 180-242), trace un tableau animé de la civilisation urbaine à cette époque, serait mieux à sa place avant le récit du début de la guerre du roi de Danemark Waldemar Atterdag, qui fait l'objet du chap. VI. L'ouvrage entier aurait gagné à être divisé en deux parties, dont la première aurait pu être considérée comme une histoire de la hanse jusqu'au milieu du XIVe siècle, tandis que la seconde aurait raconté d'une façon ininterrompue la lutte de la hanse avec Waldemar Atterdag dans ses origines, son développement et sa conclusion par la paix de Stralsund (24 mai 1370).

Les points qui prêtent à la controverse ne manquent pas dans un sujet pour lequel les témoignages des historiens sont aussi pauvres, mais ce n'est pas ici le lieu de les discuter. J'avouerai aussi franchement que la connaissance des détails me fait défaut pour pouvoir résoudre plusieurs de ces questions controversables. Il me parait beaucoup plus à propos d'indiquer encore, par quelques mots de citation, la portée historique générale de l'épisode auquel est consacré l'ouvrage :

« Le long des côtes septentrionales de l'Allemagne, s'étend une brillante couronne de villes florissantes, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'au golfe de Finlande. Leurs marchands vont aux marchés de l'est et de l'ouest, depuis Bruges et Londres jusqu'à Novogorod. Ils fondent dans les pays étrangers, sous l'empire de lois étrangères, des établissements importants où ils suivent leurs coutumes nationales et exercent avec les indigènes un commerce lucratif..... Ils ne sont pas unis par des traités, par des statuts écrits, mais ils forment en fait une grande communauté, qui a sa base dans les libertés du commerçant allemand à l'étranger, de sorte que participer à ces libertés, c'est faire partie de l'association..... C'est une association très étendue, et dont les liens sont peu resserrés. Elle n'a pas encore de nom social. Jusqu'à la fin du XIIIe s., le nom de *hanse*, avec cette acception particulière, ne se trouve qu'en Angleterre et n'y désigne qu'une association de marchands d'une ville déterminée, plus tard de toute l'Allemagne. Il ne s'applique pas à l'ensemble des villes avant le milieu du XIVe s. Il n'est pas possible non plus de déterminer exactement à cette époque l'étendue de cette association (p. 89-91). » C'est dans un document du 20 janvier 1358 que se présente pour la première fois le nom de hanse désignant la ligue des villes du nord, qui se groupent autour de Cologne, Lubeck, Wisby. La conquête de la riche Wisby dans l'île de Gothland, dont la ruine a fourni à Schæfer le sujet d'un intéressant tableau (p. 262), et dont s'était emparé l'actif et inquiet Waldemar, réunit le 29 juillet 1361 les villes hanséatiques dans une confédération contre ce prince, qui, dès 1359, s'offrait au régent de France, plus tard Charles V, pour conquérir l'Angleterre et délivrer le roi Jean, moyennant un subside. Les rois de Suède et de Norvège accédèrent à cette confédération. Elle amena une

guerre de plusieurs années qui se termina le 22 novembre 1365, peu honorablement pour les alliés, par la paix de Wordingborg (p. 383). Le roi de Danemark, ayant violé le traité de la façon la plus flagrante, une seconde guerre plus grave éclata. Le 19 novembre 1367, la ligne de Cologne, si grosse de conséquences, réunit les villes dans une guerre contre Waldemar. Cette fois le roi de Danemark succomba complètement. La paix de Stralsund (24 mai 1370), avec les stipulations de Kallundborg et de Korsœr (1375), marque l'apogée de la puissance des villes dans le Nord. La succession sur le trône de Danemark fut même soumise au consentement de la hanse. Comment tout cela s'est passé, c'est ce que raconte l'ouvrage de M. Schæfer.

O. H.

Die Neuordnung der Papstwahl durch Nikolaus II. Texte und Forschungen zur Geschichte des Papstthums im 11. Jahrhundert von Paul Scheffer-Boichorst. Strassburg, Karl Trübner, 1879, 1 vol. in-8° de VI-146 p.

La constitution de Nicolas II sur l'élection des papes embarrasse depuis longtemps la critique. M. Paul Scheffer-Boichorst a publié sur cette matière compliquée et difficile une dissertation excellente dont j'accepte volontiers les conclusions. Voici les termes du problème :

La constitution de Nicolas II, promulguée au concile de Rome de l'an 1059, nous est parvenue sous deux rédactions différentes. L'une, qu'on peut appeler la *rédaction romaine,* ne reconnait que d'une manière vague les droits de l'empereur dans la nomination des papes : elle paraît faire allusion à un droit de confirmation plutôt qu'à une participation à l'élection : elle attribue enfin aux cardinaux-prêtres un rôle plus important qu'au reste du collège des cardinaux ; elle mentionne l'intervention finale du clergé et du peuple, *ad consensum novae electionis.* L'autre rédaction, ou *rédaction impériale,* est bien plus nette en faveur de l'empereur et lui fait jouer un rôle dans l'élection elle-même, ne distingue pas les deux ordres de cardinaux et ne mentionne pas l'intervention du clergé et du peuple.

Quelle est la rédaction authentique ? M. Scheffer-Boichorst se prononce en faveur de la *rédaction romaine.* Une étude attentive des sources qui nous ont transmis le fameux décret, un examen pénétrant de l'histoire du temps les conduisent à cette conclusion. L'argument qui frappera toujours le plus vivement les esprits habitués à la critique des textes est celui-ci : la comparaison du texte impérial et du texte romain prouve évidemment que le texte impérial dérive du texte romain.

J'ai appelé *rédaction impériale* celle qui est le plus favorable à l'empereur : ce n'est pas à dire qu'elle émane de l'entourage de l'empereur. M. Scheffer-Boichorst estime qu'elle est née en Italie avant la mort de Grégoire VII (1085).

La dissertation est sagement conduite et accuse un travail consciencieux. Parmi les nombreuses observations de détail qu'apporte toujours un bon travail d'érudition, j'ai remarqué quelques notes fort intéressantes sur les éditions du décret de Gratien : Friedberg est assez maltraité.

Paul VIOLLET.

Geschichte des Levantehandels im Mittelalter, von Wilhelm HEYD. Bd. I-II. Stuttgart, 1879, XXII-604, VI-784 p. in-8°.

Parmi les ouvrages historiques parus en Allemagne en 1879, on n'en trouverait aucun qui pût rivaliser avec cette histoire du commerce du Levant au moyen âge, au point de vue de la science et de l'intérêt international. C'est qu'elle est l'œuvre de la vie entière d'un savant laborieux. M. Heyd, bibliothécaire en chef à Stuttgart, avait, il y a plus de vingt ans, commencé dans la *Tübinger Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft* la publication d'une série d'articles sur les établissements commerciaux des Italiens dans le Levant pendant le moyen âge. Ces articles ne pouvaient passer inaperçus des savants italiens qui s'occupent de l'histoire de leur pays principalement au point de vue économique. Le professeur Joseph Müller de Turin en donna une traduction italienne autorisée, remaniée et augmentée par l'auteur et qui parut en deux volumes à Venise et à Turin sous le titre : *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo;* cette traduction forme les tomes VI et XIII de la *Nuova collezione di opere storiche.* L'ouvrage de notre savant compatriote repassa les Alpes sous cette forme étrangère. Un jour vint où M. H. résolut d'approfondir de plus près encore ce sujet en refondant son travail une troisième fois, et de le traiter d'une façon plus complète et à l'aide des documents nouveaux publiés depuis vingt ans. Quiconque sait combien ces documents sont nombreux comprendra que H. n'a pu les utiliser sans faire de son histoire des relations commerciales de l'Italie et du Levant une œuvre toute différente de ses articles. Ce n'est pas d'ailleurs seulement du commerce de l'Italie avec le Levant que s'occupe son nouveau livre, il embrasse le commerce levantin de toutes les nations au moyen âge. Ce n'est pas tout; dans deux savants mémoires, qui forment la conclusion de l'ouvrage et ont le caractère d'appendices, H. a fait connaître les objets du commerce de l'Orient et de l'Occident au moyen âge, ainsi que les débouchés des marchandises orientales (II, 543-724). Conformément au but qu'il s'était fixé, il a traité sommairement cette partie de son ouvrage, tout en y déployant beaucoup d'érudition. S'il avait voulu entrer ici dans le détail, déterminer, par exemple, les négociants qui achetaient sur les marchés de l'Occident les marchandises de l'Orient pour en trafiquer à leur tour, quels marchés s'étaient rendus célèbres par la vente de tel ou tel produit, etc., l'ouvrage aurait eu plus

de deux volumes. Du moins H. a-t-il préparé solidement le terrain pour une pareille entreprise, et on conçoit parfaitement un travail, à la vérité extrêmement difficile, qui consisterait à rechercher les relations commerciales des différentes nations occidentales provoquées par le commerce levantin.

L'histoire de la littérature occidentale profiterait beaucoup d'un tel travail, aussi bien que l'histoire de la civilisation en général. Ne manquons pas dès à présent de signaler aux historiens de la littérature ce chapitre final de H., où pourtant il n'est pas le moins du monde question d'histoire littéraire.

Le livre de H., qui s'étend sur une période de mille ans, est divisé chronologiquement en trois grandes parties. La première partie (tome I, p. 1-142) expose les origines du commerce avec le Levant depuis l'époque des invasions jusqu'aux croisades. Cette partie est celle dans laquelle l'auteur a le plus ajouté à ses travaux antérieurs. C'est aussi celle qui lui a coûté le plus de travail, à cause de l'état disséminé des sources où il avait à puiser. Les auteurs byzantins, arabes, russes ont fourni, avec les chroniqueurs occidentaux, les matériaux du travail, sans parler d'un grand nombre d'ouvrages de seconde main. En fait d'ouvrages récents, nous n'en voyons qu'un dont il faille regretter l'oubli : c'est le livre un peu borné par son cadre, mais approfondi et pénétrant de M. Thomsen : *The relations between ancient Russia and Scandinavia, and the origin of the Russian state* (Oxford, 1877) ; ce livre a été dans ces dernières années traduit en allemand. Il aurait fourni des matériaux intéressants pour l'histoire du commerce entre la Russie et Byzance (p. 77-85).

L'époque de la prospérité du commerce entre l'Occident et l'Orient coïncide avec celle des croisades. C'est à cette période qu'est consacrée la partie principale de l'ouvrage (t. I, 145-604, t. II, 1-254). La période des croisades doit être entendue ici dans un sens plus large qu'on ne le fait d'habitude. Si cette période s'arrête en principe avec la perte des états fondés par les croisés (1291), la lutte des chrétiens et des musulmans dans la Méditerranée ne cesse pas pour cela et le commerce levantin, bien que la conquête des principautés chrétiennes par les Turcs lui enlevât un solide point d'appui, ne perdit par là rien de son importance. Cette importance s'accrut au contraire jusqu'à la fin du XIVe s., par suite de la prospérité nouvelle à laquelle parvint l'Asie centrale. Les relations nouées au XIIIe s. entre l'Occident et les Mongols (Tartares) et entretenues par une hostilité commune contre les soudans d'Egypte, permirent aux négociants occidentaux, qui jusque-là n'avaient pu que rarement s'éloigner du littoral de la Méditerranée pour faire des voyages dans l'intérieur, de pousser leurs tournées commerciales jusque dans le cœur de l'Asie, et même jusqu'aux côtes de l'océan pacifique, jusqu'à la Chine et l'Indochine. La partie capitale de l'ouvrage se divise donc en deux grandes sections, dont la première retrace l'histoire du commerce levantin à l'époque des croisades, dans le sens

étroit et usuel du mot, et dont la seconde embrasse le XIVe s. A la fin de ce siècle commence la période de décadence, caractérisée par l'épuisement des nations maritimes de la Méditerranée, la fermeture des routes de l'Asie, la découverte d'une nouvelle route par les Portugais. L'apparition de ceux-ci dans les Indes et la conquête de l'Egypte par les Osmanlis portent le dernier coup au commerce du Levant. H. a eu raison de ranger l'épuisement des nations de la Méditerranée parmi les causes de la décadence de ce commerce; aussi regrette-t-on que le savant auteur n'ait pas consacré un chapitre à un aperçu synthétique des causes de cet épuisement, en tant qu'elles se rattachent aux vicissitudes intérieures des nations en question. L'influence des grandes crises commerciales, comme celle que Florence subit en 1342, des épidémies, etc., pourrait être établie et déterminée pièces en main.

Mais ce bref compte-rendu ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails. En effet, où commencer et où s'arrêter, en présence de la masse de matériaux véritablement imposante accumulée par M. H., si l'on voulait descendre dans les détails? Nous ne voulons plus exprimer qu'un vœu pour finir. H. a puisé une partie importante de ces matériaux dans l'ouvrage capital de Francesco Balducci Pegolotti : *La pratica della mercatura*. Cet ouvrage est à plusieurs points de vue inappréciable pour la première moitié du XIVe s.; sur les grandes voies suivies par le commerce, sur les places commerciales, leurs usages, leurs poids et mesures, il nous donne des informations sûres. Or il existe dans la bibliothèque municipale de Sienne un ms., dont le contenu n'a pas à beaucoup près l'importance du travail de Pegolotti, mais où un négociant pisan a consigné de nombreuses indications qui se rencontrent avec celles de Pegolotti, mais qui se rapportent à une époque antérieure, à la seconde moitié du XIIIe s. Nous souhaitons que ce ms. (C. VI, 8, c. 349-367) trouve bientôt un éditeur, comme nous souhaitons que les livres de commerce de la société de Peruzzi, conservés à la Riccardienne à Florence, deviennent bientôt le sujet d'une monographie sérieuse.

O. HARTWIG.

Uguccione de la Faggiuola, Potestà di Pisa e di Lucca (1313-1316), monografia storica di Pietro VIGO, coll' aiuto di nuovi documenti. In Livorno, 1879. Un vol. in-12 de 201 p.

M. Pietro Vigo est un historien studieux. Il se rattache à cette école, assez nouvelle en Italie, mais déjà maîtresse du pavé, qui ne croit plus que le fond de l'histoire, ce soit la rhétorique. Il a fait choix d'un sujet restreint, et peut-être l'a-t-il encore restreint plus que de raison ; mais, dans les limites qu'il s'est tracées, il l'a considéré sous toutes ses faces. Il a étudié les livres de première main, les archives de Lucques, de Pise, de Florence. Il cite des fragments d'ouvrages originaux peu répandus, — de l'histoire d'Uguccione écrite en vers par Antonio Pucci,

— et de nombreux manuscrits : sur 176 pages qui forment tout le livre, si l'on en retranche l'extrait de Pucci et l'index analytique, il y en a 29 de documents inédits. De plus, il renvoie fréquemment à ses sources, et il y renvoie, en général, avec exactitude. Il y a un appendice, un *excursus* en plusieurs chapitres, où il étudie, sous la forme critique, les jugements des auteurs du temps, puis des temps postérieurs, et les questions que soulève la vie de son héros. Le soin qu'il a mis à faire ses recherches et à en exposer le résultat commande l'estime et la confiance.

Il avait deux points importants à traiter. En premier lieu, la question encore pendante de savoir si Uguccione fut bien, comme l'a soutenu Troya, le *veltro* libérateur de l'Italie dont parle Dante. Sur ce point, M. Vigo, reprenant les arguments de M. Del Lungo, semble irréfutable. On ne pourra plus, je crois, soutenir l'affirmative. En second lieu, les années de la vie d'Uguccione qui précédèrent celles où il joua un si grand rôle dans l'histoire de Pise et de Lucques, et qui sont beaucoup moins connues. Sur ce point, notre auteur est tout à fait insuffisant. Je sais bien que dans une certaine mesure il est dans son droit, puisque le titre même de son livre nous avertit qu'il ne traite que les quatre années mémorables de cette vie d'aventurier ; mais c'est assurément être mal inspiré, quand il y a des parties obscures, de les laisser dans l'ombre, au lieu d'y porter la lumière. C'eût été rendre à l'histoire un service dont je puis dire, sans en exagérer l'importance, qu'il eût mérité quelque gratitude. Des recherches dans diverses archives, autres que celles qu'a consultées M. Vigo, n'auraient peut-être pas été infructueuses, et si ces archives ne contiennent rien sur ce personnage, il eût été bon de le savoir.

C'est par omission que pèche volontiers le nouveau biographe d'Uguccione. Comment oublie-t-il, quand il nous le montre naissant à Massa Trebaria, d'ajouter quelques mots sur ce château de la Faggiuola dont Uguccione portait le nom et d'où venait sa famille ? Comment néglige-t-il, en parlant du mariage de Corso Donati avec la fille d'Uguccione, d'apprendre à ses lecteurs que ce gendre était un vieillard perclus de goutte et déjà marié trois fois ? Certes, ce n'était point là un détail oiseux, car outre qu'il fait mieux connaître le fameux chef des Noirs, il fait comprendre qu'il y eut des motifs politiques à une alliance si disproportionnée, et il invite à les chercher. Ailleurs (p. 22), émettant une allégation sur les galères demandées par les Pisans à Robert, roi de Naples, M. Vigo ne donne pas ses sources, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « *Donc,* Roncioni, Malavolti, Manucci se trompent... » C'est ce qu'il eût fallu démontrer par des renvois, des citations, ou une discussion critique indiquant pour quels motifs telle autorité doit être préférée à telle autre.

Heureusement, ce ne sont là que des inadvertances, et, en somme, elles sont rares. On trouve dans ce petit volume à peu près tout ce qui dépend d'un travail consciencieux et patient. Ce qui y manque, c'est ce

que donne ou refuse à son gré la nature capricieuse, je veux dire l'art de composer et d'écrire. Non pas que M. Vigo écrive sans correction et avec obscurité ; mais il n'a pas le don de la vie. Et il le sent si bien lui-même qu'il a hâte d'en finir avec le récit, où la vie serait nécessaire. Il arrive le plus tôt qu'il peut, — beaucoup trop tôt, dans mon opinion, — à la partie de son ouvrage où il se sent le plus à l'aise, parce que l'art n'y est pas de rigueur. Son *excursus* n'occupe pas moins de 50 pages, presque le tiers du livre tout entier. Mieux inspiré, il eût fondu les éléments de cet appendice, du moins tout ce qui n'y est pas dépourvu d'intérêt, dans le cours de sa narration. Ce qui peint n'existe pas pour lui. Le vieillard goutteux disparait, nous l'avons dit, dans le gendre dont fait choix Uguccione ; dans Uguccione lui-même, c'est le géant glouton, dont parlent pourtant les contemporains. Pour faire connaître leurs témoignages, notre auteur a un procédé commode : il les énumère au chapitre 2 de son *excursus*, — et pas tous encore ! — sous la forme la plus mal digérée, la plus maussade : « Ranieri Sardo l'appelle bon ; Manucci, homme de beaucoup de talent ; Roncioni, homme de grand cœur et généreux (p. 100), » et ainsi de suite. Or il tombe sous le sens que le seul procédé légitime, pour éliminer certains témoignages, c'est de réunir les plus importants pour en faire un portrait vivant, quoique rapide, sauf à donner en note les indications nécessaires pour retrouver les textes, et, au besoin, ces textes eux-mêmes. Mais quand on les renvoie aux appendices, on n'a aucun prétexte pour choisir entre eux ; on est au moins inexcusable d'omettre parfois les plus topiques.

C'est ainsi que, par le vice de sa méthode, M. Vigo, dans un volume qui n'est presque qu'une plaquette, nous a donné deux ouvrages, l'un où il expose sèchement les faits et où il ralentit sa marche par des digressions critiques d'autant moins à leur place qu'il leur en a réservé davantage à la fin ; l'autre, où il énumère les témoignages et les opinions plutôt qu'il ne les discute, sauf pourtant sur la question du *veltro* dantesque, où, je le répète, M. Del Lungo et lui me paraissent avoir raison contre Troya.

Sous le bénéfice des réserves qui précèdent, il est permis de dire que M. Vigo nous a donné un travail solide et utile. Il n'apprend rien de bien nouveau sur Uguccione della Faggiuola, puisque M. Del Lungo avait pris les devants dans la discussion dont je viens de parler, mais il réunit tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur ce personnage, et il a le mérite, assez rare dans les monographies, de ne pas surfaire son héros. P.

Le Siècle des Artevelde. Études sur la civilisation morale et politique de la Flandre et du Brabant, par Léon VANDERKINDERE, professeur à l'université de Liège. Bruxelles et Paris, 1879, in-8°, 444 pages.

Personne n'ignore que la Belgique est le pays d'Europe où les études

d'histoire nationale sont poussées avec le plus de zèle, presque à l'exclusion de toute autre. Cette vive préoccupation du passé de la patrie a son mérite chez ce petit peuple que la dualité de race et de langue semblerait devoir rendre indifférent au sentiment national. Ajoutons qu'elle a sa grandeur par la façon dont elle se manifeste. Les savants belges sont en effet d'infatigables éditeurs de textes, de catalogues et d'inventaires; ils accumulent sans relâche tout ce qui constitue proprement le matériel de l'histoire, avec l'ardeur des érudits du XVIe siècle. Et lorsqu'ils entreprennent d'étudier ce qu'ils ont mis au jour, lorsqu'ils essayent d'interpréter la masse des documents publiés, leur zèle se manifeste d'abord par de savantes monographies qui creusent et épuisent pour longtemps un sujet. Les Belges sont gens positifs qui ne se payent ni d'idées vagues, ni d'affirmations tranchantes : ils veulent voir clair dans leurs annales et ils savent appliquer la seule vraie méthode qui conduise à ce but.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre ne rentre point dans cette catégorie des ouvrages de recherches purement critiques. Il vient s'ajouter à la liste encore assez courte des essais d'histoire générale qui résument les résultats acquis et condensent les faits particuliers bien établis. A ce point de vue, il mérite donc une attention toute spéciale.

Le dessein de M. V. a été de nous présenter dans un cadre aussi large que possible l'histoire de la Flandre et du Brabant au XIVe siècle, mais l'histoire réfléchie, savante, éclairée à la lumière des idées et des principes. Disons immédiatement que l'exécution ne laisse rien à désirer. Le tableau est plein de couleur et de vie, clairement ordonné et par-dessus tout éloquent. Il est telle partie à laquelle le spectateur revient à plusieurs fois sans éprouver que l'intérêt diminue. On sent que l'artiste s'est lentement préparé à son œuvre. Le livre de M. V. repose sur des lectures étendues, approfondies, et aussi sur l'étude des documents originaux. L'auteur a rassemblé de longue main les éléments de son travail et il a su les fondre dans un ensemble harmonieux qui satisfait l'esprit sans rien sacrifier de la vérité historique.

Les critiques générales et particulières que nous allons formuler n'infirmeront en rien ce jugement. Elles serviront peut-être à rendre plus irréprochable encore la seconde édition à laquelle ce livre est évidemment appelé.

Nous avons dit que l'ouvrage de M. V. repose en partie sur l'étude des documents originaux. On le sent trop quelquefois. Alors que l'esprit cherche à saisir les lignes générales, il est distrait par mainte discussion critique que suggère à l'auteur le souvenir d'un texte particulier. Nous ne nions pas que la discussion n'ait sa raison d'être pour établir que les jugements reçus sur tel ou tel point sont faux ou exagérés : mais il fallait la rejeter en note sans prétendre obliger le lecteur à en suivre le développement.

Une autre raison qui contribue encore à rendre laborieuse la vue des ensembles, c'est l'abondance, la surabondance de faits particuliers dont

les assertions de l'auteur sont ordinairement étayées. L'ouvrage est un peu touffu : l'air n'y circule pas toujours avec aisance. Mais c'est là un mince défaut sur lequel nous nous reprocherions d'insister davantage. Nous demandons seulement à M. V. d'user plus fréquemment du système des notes.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer aussi combien est petite la part faite au Brabant dans ce livre. L'histoire de ce duché, si on condensait les passages où il en est question, formerait à peine le quart du volume, la Flandre occupant tout le reste. Y a-t-il à cette disproportion une raison intrinsèque? L'auteur ne le dit nulle part.

Pour en finir avec ces critiques qui visent surtout la forme, nous reprocherons à M. V. son manque de charité à l'égard du lecteur. Ses pages sont émaillées de termes flamands que la connaissance de l'anglais et de l'allemand ne permet pas toujours de comprendre. Si l'on n'a point sous la main un dictionnaire flamand (c'était malheureusement notre cas), on reste dans l'ignorance du sens particulier de ces mots au plus grand détriment du sens général des choses. Il eût été facile à M. V. de donner en note l'équivalent français de ces termes et d'épargner ainsi à son lecteur un dépit assez justifié.

L'introduction s'ouvre par cette remarque que « le XIVe siècle, comme le XIXe auquel il ressemble à tant d'égards, est avant tout un siècle de transition ». Nous trouvons la remarque un peu banale. Quel siècle en effet ne mérite d'être ainsi qualifié? Y aurait-il donc dans l'histoire de l'Europe des époques où toutes choses se sont immobilisées, des époques de repos et de stabilité absolue? Telle n'est point l'idée de M. V. assurément : il prend soin du reste d'éclaircir sa pensée en déclarant que « le XIVe siècle est plus grand par ses tentatives que par ses œuvres ». Mais là encore la remarque mérite à peine d'être faite, parce qu'elle est d'une application à peu près générale. Sauf le XIIIe siècle et le XVIIe qui ont amené chez nous à la perfection le développement intellectuel de la nation dans des circonstances d'ailleurs fort différentes, de quel siècle ne peut-on dire qu'il est plus grand par ses tentatives que par ses œuvres? Nous n'aurions peut-être point chicané l'auteur sur ce point s'il ne se donnait à lui-même une sorte de démenti par la façon dont il compose chacun de ses chapitres. Il consacre d'ordinaire un paragraphe aux antécédents du sujet durant le XIIIe siècle : il en montre les origines et pour ainsi dire l'eclosion, fidèle en cela aux promesses de son introduction. Puis il expose avec détails ce qu'il devient au XIVe siècle, sous l'influence des évenements et des hommes, mais il ne dit rien de sa transformation au XVe siècle, en sorte que, pour le lecteur, le siècle des Artevelde marque l'aboutissement d'une évolution au lieu d'être simplement la transition entre ce qui précède et ce qui suit.

Pour affirmer que chacun des chapitres de M. V., politique, économie, religion, etc., représente bien exactement l'état actuel des connaissances, il faudrait être spécialement versé dans chacune de ces matières. A ce point de vue, ce livre relève donc de plusieurs critiques. Nous nous

contenterons de présenter sur chaque chapitre de courtes remarques dont le lecteur pourra profiter autant que l'auteur lui-même.

Ch. I. *La politique extérieure.* M. V. aurait pu appuyer davantage sur le rôle de la Flandre et du Brabant entre la France et l'Angleterre au début de la guerre de Cent Ans et sur leur attitude vis-à-vis de l'Allemagne. Il eût suffi pour cela de consulter les nombreux documents que Rymer nous a conservés sur cette importante période. M. V. eût été amené de la sorte à parler des efforts en sens contraire tentés par les rois de France et les empereurs d'Allemagne pour retenir la suzeraineté de la Flandre et l'étendre même aux dépens l'un de l'autre.

Ch. II. *La commune aristocratique.* M. V. compare quelquefois, mais incidemment, la constitution politique des communes flamandes avec celle des villes libres de l'Empire. Son livre n'eût pu que gagner à multiplier ces rapprochements qui montrent que l'autonomie déjà excessive des communes de la Flandre pouvait encore être dépassée et l'était en effet à la même époque. Par contraste, l'historien aurait dû nous faire voir, en s'aidant des travaux d'Augustin Thierry et de M. Giry, ce qu'était cette même autonomie dans les villes frontières de la Flandre wallonne, de l'Artois et de la Picardie, soumises à l'autorité du roi de France. Le mouvement communal de la Flandre du XIVe siècle eût ainsi apparu sous son vrai jour, comme tenant le milieu entre les excès de l'individualisme germanique et la tendance des communiers français à accepter toute diminution de liberté pour peu qu'elle fût compensée par l'extension de la sécurité générale.

Ch. III. *Les artisans.* A lire par tous ceux qui s'occupent de la condition des classes industrielles au moyen âge. — Nous relevons (p. 126) cette assertion hasardée, que le patriotisme si énergique des communiers flamands découlait presque uniquement de la prospérité matérielle de leurs villes, idée que l'auteur complète encore par cette remarque : « Il se tromperait singulièrement celui qui attendrait de nos artisans modernes le dévouement qui sur tant de champs de bataille anima les compagnons des métiers flamands. »

Ch. IV. *La révolution démocratique.*

Ch. V. *Le nouveau régime,* celui qui fut la conséquence du triomphe de la révolution démocratique.

Ch. VI. *Le mouvement économique.* M. V. semble avoir tiré grand profit pour ce chapitre d'une carte du commerce chrétien mise par Seebohm en tête de son livre : *The era of protestant Revolution.* Il n'est peut-être pas inutile de la signaler encore après lui. — D'après un passage de ce chapitre (p. 216), Bruges possédait au XIVe siècle un local particulier appelé déjà la Bourse, *de buerse.* Or d'après tous nos dictionnaires d'histoire et d'administration, Bachelet et Dezobry, Bouillet, Maurice Block, etc., cette dénomination ne remonterait pas au delà du XVIe siècle. On s'accorde également à la faire venir du nom d'une riche famille de Bruges, les Van der Beurse. Pourtant J. Savary indiquait déjà dans son *Parfait négociant* (1675) que, antérieurement au XVIe siècle,

on donnait aussi le nom de bourses aux tribunaux de commerce. Il est regrettable que M. V. ne nous dise pas où il a pris son renseignement. Nous appelons toutefois l'attention sur ce point. Après avoir montré la difficulté qu'il y a à déterminer la valeur relative de l'argent au moyen âge, M. V., tout en rendant hommage aux travaux de M. de Wailly sur ce sujet, formule un vœu auquel tous les médiévistes souscriront : « Il est vraiment fâcheux, dit-il, que nos numismates qui ont consacré tant de travaux à décrire des pièces ne se soient pas préoccupés davantage de la face économique de la question. Aujourd'hui leurs gros livres ne renferment que de l'érudition morte » (p. 226). — L'explication donnée page 242 de la décadence de Bruges par l'ensablement du Zwin serait mieux placée à la page 215 : elle servirait à faire comprendre le développement subit de la prospérité d'Anvers au xve siècle, développement que l'auteur indique sans en marquer la cause.

Ch. VII. *Les campagnes.* « Au xiiie siècle, la masse de la population en faisant abstraction des dynastes et des gens d'église se partage en trois catégories nouvelles : les chevaliers, les bourgeois des villes et les paysans. » Dans quelle catégorie M. V. placera-t-il les petits artisans?

Ch. VIII. *La politique de centralisation.* Traite successivement de la centralisation administrative, territoriale et politique. Ce chapitre nous paraît un des plus neufs du livre.

Ch. IX. *La religion et le clergé.* M. V. expose ici avec étendue (69 pages) une face de la vie du moyen âge que les historiens de la Flandre n'ont guère considérée jusque-là. On ne peut qu'approuver la règle que l'auteur s'impose (p. 330) de ne point appliquer une commune mesure au jugement de temps différents. Il arrive néanmoins parfois à des appréciations qui nous paraissent sujettes à caution. Ainsi à la page 338 lorsqu'il dit : « Il est visible, *de quelque côté que l'on se tourne*, que la licence du clergé était excessive. » Toute vie vraiment religieuse, toute piété sincère, toute moralité avaient-elles donc réellement disparu de la surface du pays? Ce ne peut être la pensée de M. V. et il ne niera point que si la pratique de la vertu, l'effort vers le bien, vers l'idéal doivent être cherchés quelque part au xive siècle, même en Flandre, c'est dans les recoins des couvents plus encore que dans la vie du siècle. Même avec cet amendement, son tableau de la vie du clergé pourra paraître bien noir à quelques-uns. Nous estimons pour notre part qu'il reste encore par certains côtés au-dessous de la vérité. En tout cas, il est incomplet en ce qui touche l'activité intellectuelle de l'église du moyen âge. M. V. ne dit rien en effet de cette perversion de la raison humaine qu'on appelle la Scolastique. Ce nom ne vient qu'incidemment, une seule fois, et encore est-ce au chapitre suivant (p. 426). Pourtant la scolastique est bien un produit de la théologie médiévale, et elle régnait encore au xive siècle dans toute sa vigueur. M. V. expliquera peut-être son silence en rappelant, comme il le fait au chapitre suivant (p. 428), que la Flandre et le Brabant n'eurent qu'assez tard des universités. L'explication aurait sa valeur. Mais alors une autre ques-

tion se pose. A qui revient la responsabilité de ce retard des intelligences? Au clergé, ou bien, comme le veut M. V., à la nature lourde et matérielle de la race flamande? — M. V. ne remarque pas non plus suffisamment, à notre avis, que la vie du moyen âge était plutôt ecclésiastique que religieuse. La différence des termes est ici d'une importance capitale. — La note 2 de la page 313 est à modifier dans sa forme. Elle fait double emploi avec le texte même. En outre les mots *coups et blessures, jeu de dés, fréquentation des mauvais lieux*, ne suffisent pas à traduire le latin.

Ch. X. *Les idées, les mœurs*. Ce chapitre est plus compréhensif que ne l'indique son titre. M. V. expose en effet les mesures de police sanitaire que prenaient les échevins pour combattre divers fléaux. Il parle également des établissements charitables que fondaient dans le même dessein les âmes compatissantes. Cette dernière partie peut paraître écourtée, d'autant que l'auteur ne renvoie à aucune monographie spéciale. — Pour compléter ce chapitre, il faut y joindre certains traits disséminés dans les chapitres précédents, particulièrement dans le ch. V où il est parlé des lois somptuaires de la Flandre. — Cet exposé des idées et des mœurs flamandes est plein de détails piquants, quoique connus déjà, sur la société féminine du XIVe siècle dont la frivolité et le goût pour la parure n'étaient pas moindres alors sur les bords de l'Escaut que sur ceux de la Seine. Cette absence de sérieux, cet oubli de leur vrai rôle qui caractérisent la vie des femmes à cette époque de prospérité, arrachent à l'auteur une remarque sanglante : « La femme, dit-il, représente l'élément inconscient du monde. » Nous laissons au lecteur le soin de réformer ce jugement dans la mesure de ce qu'il a pu observer lui-même. — M. V. ne voile qu'à demi la grossièreté des mœurs de l'époque. Il prend soin d'en atténuer la portée en remarquant que le moyen âge avait moins de délicatesse que l'époque moderne et ne se choquait point de certaines vilenies. Cette explication marque beaucoup d'indulgence. C'est celle que donnent les historiens qui craignent, en faisant preuve de sévérité, d'être taxés de pruderie, accusation malsonnante en ce pays de France. Pourtant aussi obscurcie qu'on suppose la conscience morale du XIVe siècle, il n'est pas possible de croire qu'elle le fût au point de s'abuser totalement sur la valeur de ses vices. Il nous semble malaisé de passer condamnation. — P. 388. « Si la race [flamande] était prolifique, dit l'auteur, ce serait, je crois, une erreur de se la représenter comme essentiellement robuste. » Et il en donne diverses preuves bien choisies. Un peu plus loin, page 412, il nous dit : « Il ne faut point s'irriter de voir dans les Flamands de grands mangeurs ; c'est le signe d'une nature vigoureuse. » N'y a-t-il pas contradicton entre ces deux passages? — D'une phrase assez obscure de la p. 382, il semblerait résulter que les barbiers flamands maniaient également le rasoir et la lancette. Il ne serait point superflu de mieux préciser le fait. — P. 434. « Van Heelu, van Velthem, Boendale et les autres restent attachés au terre à terre des menus faits

qu'ils enregistrent. Jamais ils ne portent les yeux par delà leur sujet, pour planer sur l'ensemble des événements contemporains. » Le reproche est fondé, mais l'excuse est facile. Cet esprit de généralisation que réclame M. V. suppose pour naître la connaissance d'un grand nombre de faits particuliers dont la valeur et le sens soient nettement saisis. Or cette connaissance n'était point possible en un temps de publicité restreinte comme le moyen âge, où les sources d'information n'existaient guère plus pour le présent que pour le passé. Froissard est une exception qu'explique l'humeur voyageuse de ce chroniqueur. Par la même raison, Jean de Bohême et Pierre Ier de Chypre eussent possédé les mêmes qualités s'ils s'étaient mêlés de consigner par écrit leurs souvenirs. Il n'y avait alors en Europe qu'une seule ville d'où ce coup d'œil dominateur sur les événements fût possible : c'était Rome. Encore faut-il remarquer qu'au XIVe siècle, en perdant ses papes, elle avait perdu ce privilège d'être en toutes choses le centre de la chrétienté, sans qu'Avignon eût recueilli cet héritage. Soyons donc indulgents pour l'esprit borné des écrivains du moyen âge.

Ch. XI. *Les nobles, la chevalerie.* Ce chapitre nous l'avons vainement cherché dans le livre de M. V. Il a été oublié. A la vérité on peut se faire une idée de ce qu'étaient le genre de vie et le rôle public des classes aristocratiques dans la Flandre du XIVe siècle en rassemblant quelques indications éparses dans le corps de l'ouvrage. Nous n'en croyons pas moins que l'absence d'un chapitre spécial sur ce sujet est une lacune regrettable que M. V. ne négligera pas de combler un jour.

Errata en vue d'une seconde édition.

P. 10. Particularités dialectiques. Corr. dialectales. — P. 71, note 3. Le mot *été* est tombé. — P. 189. Lisez vertige au lieu de prestige. — P. 198. Lisez charte de 1281 (d'après la note et la page précédente) au lieu de 1280. — P. 395 et 397. Costumes mi-partie. Corr. mi-partis. — P. 258, 336 et 360. Bégards et Bogards. M. V. rappelle, en s'appuyant sur Grimm, que ce nom a peut-être donné naissance au verbe anglais *to beg*, mendier. Nous ne discuterons pas cette étymologie : nous nous contenterons de faire remarquer que pour M. Littré le bas-latin *Beggardus* vient du flamand *beggen*, duquel il rapproche l'anglais *to beg*.

Est-ce sortir des limites de ce compte-rendu que de signaler dans ce livre quelques idiotismes qui semblent propres au français de Belgique? Le dictionnaire de l'Académie ne les mentionne pas : rien de surprenant à cela. Mais M. Littré qui, placé à un point de vue exclusivement scientifique, considère les mots et leurs sens divers un peu comme les conchyliologistes leurs coquilles, n'en parle pas davantage. Ils peuvent fournir cependant quelques renseignements profitables à la lexicologie française. Ainsi *poste* (p. 229) signifiant article d'une série, *impenses* signifiant frais, déboursés, et ce à quoi on les applique (p. 219 et 245), *renseigner* signifiant faire connaître, mentionner (dans cette phrase : les nombreux tonneaux de vin que renseigne la recette des

assises communales (p. 209) sont des mots que nous ne connaissons pas. *Cuvelle,* diminutif de cuve, est plus près du latin *cupella* que notre mot cuvette. *Magistrat* au sens collectif, *tailler* pour dire soumettre à l'impôt, *esseulé* au lieu de isolé, sont des sens aujourd'hui vieillis. *Endéans* serait un véritable archaïsme. En est-il de même pour les Français de Belgique? Rien ne nous autorise à le croire.

Alfred Leroux.

Urkundenbuch der Stadt Aarau, mit einer historischen Einleitung, Register und Glossar, sowie einer historischen Karte. Herausgegeben von Dr A. Boos. Aarau, 1880, LXIX et 393 p. in-8°.

La vie municipale du moyen âge renferme les germes de la civilisation moderne. C'est ce qui donne de l'intérêt à l'histoire exacte de la plus petite ville de cette époque, quelque insignifiant qu'ait été son rôle politique. La ville d'Aarau, actuellement chef-lieu du canton d'Argovie, est de ce nombre. Elle se trouve placée, aussi loin qu'on peut remonter à l'aide des documents, sous la souveraineté territoriale des Habsbourgs. Ses statuts municipaux sont basés sur la charte de franchise octroyée par le roi Rodolphe Ier, en 1283, confirmée et amplifiée par le privilège de l'archiduc Rodolphe IV, en 1363. Ils sont calqués, ainsi que le dit la charte même, sur ceux de Rheinfelden et de Colmar, soit ceux de Fribourg. Malheureusement on n'en possède qu'une rédaction comparativement récente du XVe siècle.

Les principaux habitants de la ville, au XIIIe et au XIVe siècle, étaient tous des « ministeriales » de la maison de Habsbourg. Ils occupaient entre autres les trois tours ou beffrois appelés tour de Rore, tour de Stieber et Vieille-Tour, autour desquelles la ville avait été fondée, à une date inconnue, mais d'après un plan régulièrement tracé.

Lorsqu'en 1415 les Bernois s'emparent de l'Argovie, la ville d'Aarau, dans sa lettre de capitulation, s'appelle « ville impériale libre ». A la vérité cette liberté n'avait duré que quelques semaines, et se flétrit vite sous la main un peu lourde du gouvernement de Berne. Aussi Aarau fut-elle des premières, en 1798, à planter l'arbre de la liberté apportée cette fois du dehors.

Le cartulaire publié par M. Boos renferme 395 chartes, qui se rapportent à l'époque de 1259 à 1517 et qui, à peu d'exceptions près, étaient toutes inédites et inconnues jusqu'à présent. La plupart de ces chartes sont reproduites intégralement, d'autres, d'un intérêt trop restreint, sont représentées par un simple regeste.

Pour la rédaction du texte, l'auteur se réclame des principes formulés par M. Weiszæcker et M. Sickel. Prétendant à l'exactitude diplomatique la plus scrupuleuse, il s'est défendu toute émendation du texte des originaux, même là où il y avait faute ou erreur manifeste. Il va sans dire que cette exactitude ne consiste pas à reproduire ni les abré-

viations, ni la ponctuation, ni l'emploi arbitraire de minuscules et de majuscules dans l'original, ni enfin certaines superfétations de consonnes, surtout à la fin des mots, dans l'orthographe de plus en plus désordonnée du XIVe et du XVe siècle.

Les additions de l'auteur sont en italiques; des lettres espacées indiquent une autre main dans le texte. Les lacunes, les détériorations du document, les ratures sont minutieusement signalées.

Nous avons été à même de comparer un certain nombre des originaux avec le texte imprimé, et nous avons pu constater la fidélité rigoureuse du dernier. Il n'y a qu'une remarque à faire. M. Boos, dans plusieurs chartes du XIVe et XVe siècle, donne des formes telles que *Arŏw, frŏwen, ŏch* (*ŏ* = *o* surmonté d'un petit *e*), alternant, quelquefois dans le même document, avec *Arŏw, frŏwen, ŏch* (lisez *Arouw, frouwen, ouch*). Or un examen attentif des originaux nous a convaincu que ceux-ci donnent partout invariablement les formes régulières *Arŏw, frŏwen, ŏch*, etc., mais qu'en effet les signes *ŏ* et *ŏ* sont souvent très ressemblants[1].

M. Boos fait précéder chaque charte d'un court sommaire avec la date du calendrier actuel[2]. Au pied de la charte se trouvent des indications sur les sceaux, sur l'état matériel du document, sur l'endroit où il se conserve, sur des impressions précédentes, etc.

Le cartulaire est suivi des statuts municipaux, des statuts des corporations et d'un supplément. Un registre des noms propres, mais qui est loin d'être complet, et un petit glossaire, surtout des termes de droit, par M. Rochholz, enfin une carte historique, fort bien faite, de la ville du XIVe au XVIIe siècle, terminent le volume.

Le tout est précédé d'un aperçu, en 69 pages, de l'histoire politique de la ville au moyen âge et au temps de la réformation. Nous regrettons infiniment que M. Boos, si bien préparé pour ces sortes de recherches, n'ait pas cru devoir compléter encore son beau travail par

1. Signalons ici encore quelques petites erreurs de lecture ou d'impression :

P. XLIII,	l. 11	d'en haut,	lisez	wellen	au lieu de	welsken.
P. LXV,	l. 5	—	—	wyl sy	—	wy sly.
P. 6,	l. 13	d'en bas,	—	equivalentium	—	equalentium
P. 14,	l. 16	d'en haut,	—	Portusnaonis	—	Portusudonis.
P. 28,	l. 4	d'en bas,	—	silbers	—	sibers.
P. 42,	l. 9	—	—	wan	—	won.
P. 62,	l. 22	d'en haut,	—	œhein nine	—	œheinnine.
P. 71,	l. 16	—	—	eiusdem Anne	—	eiusdem Anna.
P. 88,	l. 7	—	—	inconcussae	—	in concussae.
P. 112,	l. 10	d'en bas,	—	garten derhinder	—	gartender hinder.
P. 133,	l. 2	d'en haut,	—	predictos	—	pretactos.
P. 285,	l. 15	—	—	herbrigen	—	herbringen.

P. 108, l. 9, M. Boos propose : guter und geber, au lieu de : guter und gemer; il fallait : guter und genemer (comparer p. 159, l. 3; p. 143, l. 15).

2. L'expression *aus Noth* dans les sommaires des nr. 52 et 100 n'est pas juste, les mots *se minen nœten und durften* et *durth meren nutz, notdurft und besrung* n'ayant point ce sens.

un tableau de ce qu'on appelle les antiquités publiques et privées qui forment le principal sujet de ces documents.

Pour dire encore un mot de l'impression, elle est en général très soignée, à part quelques pages et surtout quelques types un peu empâtés.

Maria Stuart, von Arnold Gædecke, ausserordentl. Professor an der Univ. Heidelberg. Mit einem Portrait. Heidelberg, Winter, 1879, XI-414 p., in-8°. Prix : 10 m.

On a si souvent déjà parlé dans cette *Revue* des controverses multiples relatives à Marie Stuart que nous craindrions de fatiguer le lecteur en reprenant une fois de plus l'exposé de toutes les questions en litige qui se rattachent à la biographie de la reine d'Écosse. Nous pouvons être d'autant plus bref en annonçant l'ouvrage de M. Gaedecke que nous y rencontrons, sur la plupart des points, les opinions que nous avons toujours professées nous-même [1] et que d'ailleurs le professeur d'Heidelberg n'apporte pas, à vrai dire, d'éléments nouveaux à l'interminable débat qui se poursuit autour de Marie Stuart. Désireux d'offrir à ses compatriotes une biographie critique, dont la littérature historique allemande était absolument dépourvue jusqu'à ce jour, il a réuni dans un volume de dimensions moyennes les fruits de recherches consciencieuses et profité, avec beaucoup de sens critique, des publications de documents inédits, si nombreuses des deux côtés du détroit, dans ces dernières années. On peut dire en général que M. G., tout en profitant des points acquis depuis, se rapproche de l'opinion soutenue, il y a bientôt quarante ans, par M. Mignet; il déclare lui-même regarder l'ouvrage de l'illustre écrivain comme le meilleur sur la matière. On trouvera chez le savant allemand une nuance de compassion plus marquée peut-être, le désir d'effacer un peu de l'odieux de certains faits, conséquence naturelle de recherches plus récentes, une indignation plus vive causée par la duplicité d'Élisabeth, mais cela ne l'empêchera pas de conclure nettement à la culpabilité de la reine d'Écosse. Le style de l'auteur est clair et d'une élégante simplicité; on y rencontre peu de discussions, l'érudition des notes ne surcharge point les pages et le tout est d'une lecture agréable, en comblant une véritable lacune dans la littérature historique allemande.

Nous ne sommes en désaccord avec M. G. que sur un seul point. Nous aussi nous croyons que l'amour pour Bothwell a poussé Marie Stuart au crime et que la passion a toujours gouverné cette femme d'un tempérament violent comme tous les Stuarts. Seulement nous aurions voulu que l'auteur ne se prononçât pas aussi catégoriquement au sujet

1. Je me permets de renvoyer à quelques articles de la *Revue critique* du 2 juillet 1870, 4 mars 1876, 7 juillet 1877.

des papiers de la fameuse cassette, produite, dit-on, devant les juges d'York. Contentons-nous de probabilités psychologiques, mais n'essayons pas d'arriver à la certitude judiciaire. Les papiers n'existent plus, la cassette a disparu ; la critique défiante et mesurée se gardera bien de la ressusciter et surtout de la remplir. Que prouvent ces copies plus ou moins authentiques, si souvent citées ? Nous savons quels habiles faussaires Élisabeth et Walsingham avaient à leur service, et Phélips n'a point commencé à pratiquer ses petits talents en ce genre au procès de Babington seulement. Quant à l'*honnêteté* de Murray, je ne pense pas que cette garantie de l'ambitieux et rusé bâtard de Jacques V doive nous rassurer un seul instant. Il faut donc maintenir que les preuves *décisives* manquent, et, selon que nous nous ferons de Marie Stuart une idée plus sévère ou plus indulgente, nous interpréterons en sa faveur ou contre elle les témoignages secondaires qui ne remplaceront jamais, aux yeux d'une critique impartiale, les preuves *matérielles*, qui peuvent avoir existé, mais qui n'existent plus. Aussi n'est-ce point sans une certaine surprise que nous avons vu récemment un savant distingué, M. le professeur Pauli de Gœttingue, soutenir, dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. Gædecke, la théorie de ce dernier sur les lettres de la cassette (Sybel, *Revue historique*, 1879, II) par une foule d'arguments, ingénieux il est vrai, mais peu concluants en somme, puisqu'on peut toujours lui répondre : Il est possible qu'il y ait eu cela dans ces lettres si controversées ; nous discuterons quand vous serez à même de nous les montrer.

R.

Vicomte DE MEAUX. **Les luttes religieuses en France au XVIe siècle.** Paris, E. Plon et Cie, 1879, in-8°.

Les qualités littéraires de M. de Meaux ne font pas moins apprécier son travail que la sincérité avec laquelle il l'a conçu. L'auteur reconnaît lui-même qu'il n'a pas renouvelé l'histoire par des recherches originales ; il n'a consulté qu'un nombre restreint de documents inédits et se réfère, par exemple pour le règne d'Henri IV, aux ouvrages de MM. de Lacombe et Poirson ; ce n'est pas un récit historique qu'il écrit ; ce sont plutôt les réflexions que lui a suggérées l'avènement de la tolérance en France. Il y a d'excellentes choses dans cette étude : les caractères de François Ier, de Catherine de Médicis, de Michel de L'Hospital sont bien compris ; ici et là, nous glanons des remarques pleines de justesse, comme celle-ci, qu'avec la réforme, des églises nationales se formèrent pour remplacer l'église universelle. L'auteur n'a pas perdu le fil conducteur qui nous aide à traverser les événements multiples de cette période, au milieu des alternatives de calme et de persécutions qui la signalent ; commençant en 1534, les supplices sont suspendus de 1535 à 1542, puis ils reprennent jusqu'en 1558 ; en 1567 la liberté de conscience est reconnue et les édits de 1577 et de 1598 ne

font que la confirmer. On peut, il est vrai, disputer sur les dates; mais c'est affaire de détail, et, en résumé, on reconnaît avec l'auteur que le résultat de ces luttes fut d'assurer aux protestants la tolérance religieuse, en rendant la prééminence à l'église catholique et le trône au roi national.

M. de Meaux est ami de la tolérance, du moins par politique. Suivant lui, le protestantisme domine quand il est persécuté; quand on le tolère, il tombe. Pour expliquer cette décadence, il y a sans doute des raisons plus historiques. On aurait pu remarquer d'abord que la conversion nécessaire d'un roi, redevenu absolu, amena naturellement celle des hautes classes, où la nouvelle religion comptait le plus d'adhérents; ensuite on n'aurait pas dû oublier que Louis XIV fut bien obligé de recourir aux persécutions pour expulser de la France les représentants encore nombreux de la secte. M. de Meaux n'a pas cherché à résoudre ce problème délicat, et ce n'est pas la seule question qu'il ait négligé d'approfondir. Quand il étudie les causes de la Saint-Barthélemy, il s'en rapporte avec trop de confiance au prétendu récit d'Henri III, que nous ont conservé les mémoires de Villeroy; aussi ses conclusions ne s'accordent-elles guères avec celles que M. Henri Bordier a exposées dans son dernier travail.

De même, il attache trop peu d'importance à un projet d'enlèvement de Jeanne d'Albret par les Espagnols en 1563; ce complot avait pour organisateur un certain capitaine Domingo (Dimanche) et pour principal complice don François d'Alava, qui fut envoyé peu après comme ambassadeur à Paris. Lavallée, Michelet et M. Henri Martin ont déjà admis la réalité de ces intrigues; en 1877, il a paru sur ce sujet, dans le *Bulletin du Protestantisme français*, deux articles de M. Léon Feer (v. t. XXVI, p. 207-219, 279-285). Pour prouver le complot, M. Feer s'appuie sur une relation qui figure dans les mémoires de Villeroy immédiatement après le récit de la Saint-Barthélemy, que M. de Meaux considère comme authentique (v. édition d'Amsterdam, 1725, t. II, p. 339). Non seulement d'Aubigné et de Thou confirment cette relation en indiquant leurs sources, notamment de Thou (éd. 1734, v. IV, p. 641), mais nous avons trouvé aux Archives nationales des documents qui se rapportent au capitaine Domingo; nous y voyons que cet homme, ancien officier du duc de Guise, désireux de passer au service de l'Espagne, se fait recommander par ce même François d'Alava au secrétaire Gonsalo Pérès, le 8 et le 17 novembre 1563; nous y relevons plusieurs détails qui concordent avec les récits de Villeroy et de Thou (K. 1499, B. 16, 106, 109). Plus tard ce Domingo transmettait encore à Madrid des rapports sur la France (K. 1500, B. 17, 84). Ce projet d'enlèvement de Jeanne d'Albret n'était pas nouveau; lorsque François Ier voulut la marier au duc de Clèves, on sait qu'elle se prêtait elle-même, ainsi que son père, à une tentative de fuite en Espagne. Le Roi Catholique devait tenir à s'assurer de cette princesse qui prétendait toujours au trône de Navarre et entretenait sur les frontières d'Es-

pagne un foyer d'hérésie. Les documents dont nous parlons nous montrent en effet que Philippe II entourait d'espions la pauvre reine, « la de Vendoma », comme l'appelle plus simplement la chancellerie espagnole; il se faisait livrer le plan des places et le relevé des routes du petit état pyrénéen; il cherchait à tromper Jeanne en lui offrant en mariage soit don Juan d'Autriche, son frère, soit même son fils, le prince d'Espagne. Jeanne répondit qu'elle ne se laisserait pas berner comme son défunt époux, Antoine de Bourbon, que le roi d'Espagne avait su rattacher à sa cause jusqu'à sa mort, en lui promettant la chimérique possession de la Sardaigne (cf. Archives nationales, K. 1499, B. 16, 28 à 108). Monluc, qu'il ne faut pas écrire Montluc, comme le fait M. de Meaux, était mêlé à ces machinations (K. 1501, B. 18, 3 à 47) et y fait allusion dans ses Commentaires (v. IV, p. 235). Nous avons donc des motifs pour attacher quelque importance à cet incident.

Nous ne voudrions pas faire une critique méticuleuse des fautes d'impression qui se sont glissées dans l'ouvrage; mais il en est une qu'il ne faut pas passer, à cause de l'obscurité où elle laisse toute une phrase. Nous la relevons dans l'introduction. « Pour parvenir à l'origine de cette institution, est-il dit à propos de l'inquisition, il faut remonter à la fin du XIIe siècle et au concile de Vérone... Il faut s'arrêter vers le début du XIIe siècle, au concile de Latran où le pape Innocent IV... fit reconnaître et proclamer l'extirpation de l'hérésie... où furent en conséquence étendues... les dispositions précédemment arrêtées à Vérone » (p. LVII et LVIII). Le sens exige : « vers le début du XIIIe siècle », et non du XIIe; le concile dont il est question est le quatrième concile de Latran de 1215, que réunit non pas le pape Innocent IV, mais le pape Innocent III. Il faut lire aussi : « le roi de Sicile, empereur élu des Romains », et non : « le roi des Romains, élu empereur d'Allemagne » (v. Labbe, *Concilia*, t. XI, pars I, c. 117 à 241). Il est d'autres lapsus à relever. Gabriel de Montgommery doit être regardé comme Français et non comme étranger; il était petit-fils d'un Ecossais, d'origine normande, qui était entré vers 1515 au service de François Ier, et dès lors sa famille était restée en France. On ne peut pas dire non plus que les pays protestants aient exigé la conformité de croyance entre eux et leurs chefs jusqu'à nos jours; le royaume protestant de Saxe est gouverné depuis près de deux cents ans par une dynastie catholique. Voilà pour les lapsus; mais ailleurs ne semble-t-il pas que M. de Meaux mette trop d'art dans son récit et qu'il expose moins en historien qu'en avocat? Afin de montrer la douceur du régime sous lequel vivaient les huguenots, il nous dit qu'entre le supplice d'Anne Dubourg et la conspiration d'Amboise, « les historiens protestants ne peuvent citer que l'exécution de trois hommes obscurs » (p. 67); cela peut paraître peu de chose en effet; mais si l'on nous avait rappelé que cette période ne s'étend que du 23 décembre 1559 au 15 mars 1560, nous aurions vu qu'en moins de trois mois on exécuta trois hérétiques; et cette moyenne ne semble plus si faible, d'autant que nous lisons à une autre

— et de nombreux manuscrits : sur 176 pages qui forment tout le livre, si l'on en retranche l'extrait de Pucci et l'index analytique, il y en a 29 de documents inédits. De plus, il renvoie fréquemment à ses sources, et il y renvoie, en général, avec exactitude. Il y a un appendice, un *excursus* en plusieurs chapitres, où il étudie, sous la forme critique, les jugements des auteurs du temps, puis des temps postérieurs, et les questions que soulève la vie de son héros. Le soin qu'il a mis à faire ses recherches et à en exposer le résultat commande l'estime et la confiance.

Il avait deux points importants à traiter. En premier lieu, la question encore pendante de savoir si Uguccione fut bien, comme l'a soutenu Troya, le *veltro* libérateur de l'Italie dont parle Dante. Sur ce point, M. Vigo, reprenant les arguments de M. Del Lungo, semble irréfutable. On ne pourra plus, je crois, soutenir l'affirmative. En second lieu, les années de la vie d'Uguccione qui précédèrent celles où il joua un si grand rôle dans l'histoire de Pise et de Lucques, et qui sont beaucoup moins connues. Sur ce point, notre auteur est tout à fait insuffisant. Je sais bien que dans une certaine mesure il est dans son droit, puisque le titre même de son livre nous avertit qu'il ne traite que les quatre années mémorables de cette vie d'aventurier ; mais c'est assurément être mal inspiré, quand il y a des parties obscures, de les laisser dans l'ombre, au lieu d'y porter la lumière. C'eût été rendre à l'histoire un service dont je puis dire, sans en exagérer l'importance, qu'il eût mérité quelque gratitude. Des recherches dans diverses archives, autres que celles qu'a consultées M. Vigo, n'auraient peut-être pas été infructueuses, et si ces archives ne contiennent rien sur ce personnage, il eût été bon de le savoir.

C'est par omission que pèche volontiers le nouveau biographe d'Uguccione. Comment oublie-t-il, quand il nous le montre naissant à Massa Trebaria, d'ajouter quelques mots sur ce château de la Faggiuola dont Uguccione portait le nom et d'où venait sa famille ? Comment néglige-t-il, en parlant du mariage de Corso Donati avec la fille d'Uguccione, d'apprendre à ses lecteurs que ce gendre était un vieillard perclus de goutte et déjà marié trois fois ? Certes, ce n'était point là un détail oiseux, car outre qu'il fait mieux connaître le fameux chef des Noirs, il fait comprendre qu'il y eut des motifs politiques à une alliance si disproportionnée, et il invite à les chercher. Ailleurs (p. 22), émettant une allégation sur les galères demandées par les Pisans à Robert, roi de Naples, M. Vigo ne donne pas ses sources, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « *Donc,* Roncioni, Malavolti, Manucci se trompent... » C'est ce qu'il eût fallu démontrer par des renvois, des citations, ou une discussion critique indiquant pour quels motifs telle autorité doit être préférée à telle autre.

Heureusement, ce ne sont là que des inadvertances, et, en somme, elles sont rares. On trouve dans ce petit volume à peu près tout ce qui dépend d'un travail consciencieux et patient. Ce qui y manque, c'est ce

penser de Bossuet; mais, de nos jours, on demande que les événements humains soient jugés avec plus d'indépendance. M. de Meaux a fait une œuvre de foi, et de foi catholique : il recherche les menus faits qui appuient sa croyance; il prend soin de distinguer les écrivains catholiques des écrivains protestants; il donne enfin à l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle le titre de *Luttes religieuses;* il nous semble qu'elles furent loin d'avoir toujours la religion pour cause : la rivalité des Bourbons et des Guises, l'intervention de l'Espagne et de l'Angleterre, la formation du parti des Politiques leur donnent un caractère politique accentué; et même on ne peut raconter ces événements d'une manière impartiale qu'en se mettant à ce point de vue; c'est pour l'avoir oublié que M. de Meaux a nui au mérite d'ailleurs très grand de son ouvrage, dont le principal défaut est de donner plus facilement prise à la polémique religieuse qu'à une critique purement historique des faits qui y sont exposés.

Francis DEGRUE.

Die Jesuiten in Nord-Amerika, von Franz PARKMAN. Stuttgard, 1878.

C'est une version allemande du livre de M. Parkman sur les *Jésuites dans l'Amérique du Nord* que nous avons sous les yeux. Nous la prenons telle qu'elle est, laissant au traducteur la responsabilité des erreurs ou des remaniments qu'il a pu faire subir à l'œuvre originale.

M. Parkman jouit en Amérique d'une grande réputation : l'écrivain est aussi estimé que l'historien. Chacune des études qu'il a publiées sur les origines de la Nouvelle-France a été accueillie avec une faveur marquée. Les Français jouent un grand rôle dans ses récits; l'histoire des colons qui peuplèrent la Nouvelle-France est pleine de beaux souvenirs. Cette circonstance aurait dû assurer parmi nous aux livres de l'auteur américain un succès semblable à celui qu'ils ont rencontré sur les rives du Saint-Laurent. Malheureusement, nous sommes oublieux de nos gloires. Les Canadiens, fidèles à leur commune origine, ont conservé avec une piété filiale les mœurs, la langue même des Français leurs pères; ils ne rencontrent chez nous que de l'indifférence. La curiosité de nos érudits, éveillée par tant d'histoires étrangères, ne s'est guère tournée vers cette histoire qui fait partie de la nôtre, et l'un des volumes de M. Parkman, intitulé *les Pionniers français dans l'Amérique du Nord,* traduit par la comtesse de Clermont-Tonnerre et publié par Didier il y a quelques années, ne s'est pas assez vendu.

L'ouvrage est pourtant bien écrit et bien conçu; la comtesse de Clermont-Tonnerre, née de Vaudreuil, descend d'un homme qui laissa dans notre belle colonie les plus vifs regrets et elle a accompli sa tâche avec autant de bonheur que de conscience. Nous souhaitons à l'ouvrage allemand soumis à notre analyse un meilleur succès.

On trouve dans les *Jesuiten in Nord-Amerika* une longue introduction qui se rencontrait déjà en tête des *Pionniers français*. Elle est indépendante du reste de l'ouvrage, nous dit l'auteur dans sa préface, mais elle a semblé nécessaire à la complète intelligence du récit qui la suit. Elle nous donne en effet sur les peaux-rouges qui habitaient le Canada à l'époque de la conquête des détails indispensables. Nous y voyons la distribution géographique des diverses peuplades, leurs mœurs, leurs ressources militaires, leur organisation sociale et politique, leurs superstitions, le degré de développement intellectuel où ils étaient parvenus.

Les renseignements réunis par M. Parkman peuvent être considérés comme rigoureusement exacts. Ce sont les relations des Jésuites qui lui fournissent les traits les plus piquants de son récit, mais il ne s'est servi de ces documents qu'avec une grande prudence. Les Américains ont beaucoup étudié l'histoire des sauvages, sur lesquels ils ont achevé la conquête de leur jeune patrie. Il existe chez eux une archéologie indienne qui a servi à contrôler les naïves descriptions de nos missionnaires. Bien des faits caractéristiques échappaient à ces observateurs, uniquement préoccupés de leur œuvre pieuse. D'autres écrivains ont mis ces faits en lumière et de grandes publications, accompagnées de fac-similé, comme celles de M. Schoolcraft, ont fourni de précieux secours à M. Parkman.

Les étroites limites de ce compte-rendu ne nous permettent pas d'insister beaucoup sur cette remarquable introduction : nous indiquerons cependant l'un des aspects sous lesquels elle nous a paru présenter le plus d'intérêt. L'auteur s'applique à dépeindre les sauvages de l'Amérique comme une race à part, merveilleuse d'instinct, à jamais incapable cependant de parvenir à un degré quelconque de véritable civilisation. Cette opinion peut être fondée, mais nous avons quelques raisons de la tenir pour suspecte sous la plume de M. Parkman. Il faut avouer que certains peuples, réservés au plus brillant avenir, eurent, au commencement de leur histoire, beaucoup de traits communs avec les bandes américaines. Sans chercher bien loin, nous pourrions citer des barbares d'Europe, aujourd'hui fiers à juste titre de leur politesse et de leurs progrès. N'y a-t-il pas une singulière ressemblance entre l'organisation politique et sociale des Hurons et celle des tribus germaniques? Ouvrez le livre de Tacite et comparez : le fameux principe : reges ex nobilitate, duces ex virtute... était appliqué chez les Américains[1]. Ce droit de succession accordé aux fils des sœurs du défunt, par les coutumes iroquoises, ne se retrouve-t-il pas, avec moins de généralité il est vrai, dans quelque législation germanique? Ces jeunes gens, groupés autour d'un chef, qui partagent sa fortune dans la paix comme dans la guerre, ils sont dépeints tout au long dans Tacite.

La religion même des peaux-rouges se rapproche de celle des Ger-

1. *Einleitung*, p. 26.

mains. Les formes diffèrent, mais le fond des croyances est identique. Les uns et les autres habitent un pays froid et humide, hérissé de forêts. La vie est pour eux un dur labeur. Le ciel, la terre leur semblent remplis de divinités malfaisantes qui enserrent l'homme mystérieusement, ministres de ses colères et de ses haines, quand elles ne sont pas ses ennemies[1]. Lorsque le christianisme eut définitivement prévalu en Europe, c'est l'Allemagne qui servit de refuge aux magiciens et aux sorciers : les magiciens et les sorciers avaient aussi un singulier crédit dans les forêts du Canada et sur les bords des grands lacs.

Terminons par un dernier rapprochement, dont l'intérêt est d'un autre ordre. Les peuples les plus intelligents de l'Amérique du Nord appliquaient à la défense de leurs villes d'écorce des principes de génie militaire qui avaient une certaine fixité. L'emplacement choisi par les Hurons pour ces sortes d'ouvrages était en général « la pointe de terre » formée par le confluent de deux rivières ou la rencontre de deux vallées. Le fossé se trouvait ainsi tout creusé sur deux côtés du triangle. Il suffisait de le compléter par une tranchée rectiligne. Cette disposition ne rappelle-t-elle pas celle des camps fortifiés que les Romains avaient jetés par toute la Gaule sur les points qui présentaient pour la défense des avantages analogues, et qui furent remplacés en beaucoup d'endroits par les forteresses féodales?

L'introduction de M. Parkman ne nous offre pas seulement un tableau complet de cette population indigène parmi laquelle les Jésuites allaient se répandre; elle contient aussi une étude particulière du peuple huron, où les missionnaires devaient placer le centre de leurs établissements, « der Mittelpunkt der Mission », dit le texte allemand. L'auteur peut maintenant commencer son récit et courir droit au but dans de courts chapitres. Aucune digression n'arrêtera son exposition.

Sa manière est sobre; sa composition serrée, quoiqu'il aime les couleurs vives et les récits dramatiques.

Son premier chapitre est un paysage : Québec en 1634, Notre-Dame-des-Anges, *das Missionhaus*. Mais cette description pittoresque ne doit pas être considérée comme une vaine rhétorique. L'auteur a vu les lieux dont il parle, et c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister. Aucune histoire ne peut tirer de la géographie de plus puissants secours que celle d'un peuple sauvage, vivant en plein air dans des huttes ouvertes. Un Français qui a publié sur le Canada et l'Acadie des livres intéressants, M. Rameau, s'est rendu en Amérique pour acquérir une complète intelligence de son sujet, et c'est à ce voyage qu'est due, pour une bonne part, la charmante originalité de son dernier livre : *Une colonie féodale*. Le second chapitre est destiné à caractériser l'ordre des Jésuites et à dégager la pensée de son fondateur; puis vient le récit des premiers essais du Père le Jeune, et la fondation de la mission chez les Hurons. Nous voyons les missionnaires mêlés à la vie quoti-

1. *Einleitung*, p. 37 et suivante.

dienne des sauvages, en rapports avec ces chasseurs qui ont fourni le thème de tant de romanesques écrits, assistant à la fête des morts, combattant les superstitions indiennes, les docteurs et les sorciers. Après avoir indiqué quelques missions épisodiques comme celle qui fut envoyée chez la *nation neutre*, l'auteur nous ramène à Québec où Champlain vient de mourir (1636); le nouveau gouverneur est un chevalier de Malte, M. de Montmagny. Grâce à lui, l'influence des Jésuites devient dominante. Il plaça l'*épée autant que possible dans les mains des prêtres*. Les Jésuites étaient « tout, partout ». Laissez de côté le commerce des peaux, qui appartenait à la compagnie, vous trouverez que « toute la vie de la colonie s'était réfugiée dans les missions, « les cloîtres, les écoles religieuses. . . . . » Ce sont, en somme, de tristes conditions pour le développement d'une colonie que ce despotisme théocratique, auquel la compagnie, propriétaire du monopole commercial, ajoutait un despotisme d'un autre genre plus rigoureux peut-être que le premier. Des dévotes, des nonnes comme Marie de l'Incarnation, la pieuse ursuline que les catholiques tiennent pour une sainte et les protestants pour une *héroïne chrétienne*, vinrent prêter aux missionnaires le concours de leur enthousiasme et de leur dévouement. L'auteur touche brièvement ce point curieux. On sait qu'en Acadie les Jésuites trouvèrent un puissant appui en Mme de Guercheville. L'intervention *passionnée* des femmes est l'une des questions les plus intéressantes de notre histoire coloniale[1]. Au reste, la même ardeur se manifestait à cette époque dans presque toutes les classes de la société catholique.

Quant au zèle des missionnaires, il est incroyable. Ils veulent faire des chrétiens à tout prix. Un de leurs moyens préférés est d'agiter devant les Indiens, dont les croyances tenaient beaucoup du manichéisme, ce que nous pourrions appeler le spectre de l'enfer. Ils ne dissimulent pas la joie que leur cause la mort d'un petit enfant récemment baptisé. C'est pour eux une conversion irrévocable. Lorsque des néophytes sont malades, les pères Jésuites redoutent par-dessus tout la guérison; « pour autant que bien souvent, étant guéris, il ne leur reste « du saint baptême que le caractère. » Les sauvages, par une courtoisie dont ils ne se départissaient jamais vis-à-vis des étrangers, donnèrent d'abord de grandes illusions à leurs confesseurs. Le respect, l'assentiment apparent qu'ils accordaient aux sermons des pères, laissaient croire qu'ils étaient convaincus. Au fond, ils avaient à peine compris et ne croyaient pas. Les missionnaires ne se décourageaient jamais; leur ferveur restait la même; seuls, exposés à mille dangers, ils s'exaltaient pour leur œuvre, ils avaient des visions, assistaient à des miracles, souffraient la faim, le froid, la maladie et le martyre.

Les résultats obtenus chez les Hurons furent bien précaires, et d'amères déceptions étaient réservées aux PP. Jésuites. Cependant,

1. Voy. p. 178 et p. 421, note 184.

l'histoire de cette mission est l'une des meilleures pages de leur histoire.

M. Parkman a pensé que la période comprise entre 1634 et 1652 devait être étudiée à part, et il en a fait le sujet de son livre, laissant de côté la période postérieure qui ne manque pas d'intérêt, quoiqu'elle soit pour les Jésuites bien moins glorieuse que la précédente.

Après l'extermination des Hurons par les Iroquois, « la meilleure espérance » de la mission canadienne s'éteignit.

En peu d'années, cette vaste contrée « cessa même d'être une mission » et l'histoire de la propagande des Jésuites n'eut plus la première place dans les annales civiles et militaires de la colonie. Le *nouveau Paraguay*[1], rêvé par le P. Lejeune, supérieur de la compagnie en Nouvelle-France, et qu'il annonçait en 1637, n'avait pu être réalisé.

La ruine du peuple huron réagit sur toute la colonie. Ce coup, porté par des mains inconscientes aux apôtres de la foi catholique, ébranla leur domination à Québec et à Montréal. « La gehenne où estoient les « consciences de la colonie de se voir gouvernées par les mêmes per- « sonnes pour le temporel et le spirituel » parut intolérable lorsque la vanité des tentatives faites pour la conversion des sauvages eut été démontrée par un si sanglant désastre. Les ordres rivaux introduits à diverses reprises dans la Nouvelle-France n'avaient pu lutter contre le prestige et la politique de l'illustre société. Ils lui furent alors opposés avec un meilleur succès[2]. Triste spectacle que celui des luttes entre religieux, des intrigues, de l'agitation stérile qui se manifestèrent alors.

M. Parkman[3] réserve peut-être les documents si abondants qui existent sur cette seconde période de l'histoire des Jésuites au Canada pour une vie de Cavelier de la Salle. Ce fut aussi un apôtre de la civilisation que ce hardi voyageur, et son œuvre eut au point de vue philosophique d'étroits rapports avec celle des premiers missionnaires jésuites. Pour cette raison sans doute, la compagnie lui voua une haine implacable.

Les sources auxquelles notre auteur a puisé sont des relations sur la Nouvelle-France, la plupart rédigées par les PP. Jésuites, qui ont été publiées déjà plusieurs fois. Il a consulté aussi des livres qui doivent inspirer la plus grande confiance, celui de l'abbé Faillon entre autres. Enfin, il n'a pas négligé les précieuses archives des paroisses canadiennes.

Didier NEUVILLE.

1. Voy. p. 417, note 147.

2. Les Récollets arrivèrent en 1615 à Québec et y chantèrent la première messe. Ce furent eux qui accueillirent les PP. Jésuites dans leur couvent; mais ces hôtes peu reconnaissants ne tardèrent pas à expulser les maîtres de la maison pour s'en emparer. En 1669, les Récollets revinrent; ils furent les fidèles auxiliaires de Cavelier de la Salle.

3. M. Parkman a publié une vie du comte de Frontenac, ce gouverneur du Canada, qui fut l'antagoniste des Jésuites. Ce livre, que nous n'avons pas lu, contient sans doute l'étude dont nous souhaitons la publication.

Le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny, d'après de nouveaux documents, par M. le comte L. DE LAUBESPIN. Poligny, imp. G. Mareschal, 1879, in-8°.

M. de Laubespin continue à nous initier de temps à autre à ses recherches historiques sur le XVIe siècle. Il y a deux ans, il révélait au public lettré les curieux mémoires inédits d'un secrétaire de Coligny, Michel de la Huguerie, et en donnait d'intéressants extraits: aujourd'hui il publie une longue appréciation des récents travaux de M. Pingaud sur le maréchal de Tavanes et sa famille. Chaleureuse, passionnée, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur, cette étude s'impose à double titre à notre attention : Français, nous aimons à suivre, dans tous ses détails, la vie accidentée du héros de Cérisoles et de Renty, du vainqueur de Jarnac et de Montcontour, qui ternit sa gloire en subissant l'influence néfaste de l'Espagne et des Guises au point de devenir l'un des conjurés de la Saint-Barthélemy ; Franc-Comtois, nous ne pouvons rester indifférent à la mémoire du plus célèbre représentant d'une famille inscrite de vieille date à la tête de la noblesse de Bourgogne, le maréchal Gaspard de Saulx-Tavanes, qui, pendant une période aussi longue que tourmentée, occupa chez nos voisins du duché les hautes fonctions de lieutenant-général du roi ; sans oublier sa rivalité avec l'amiral de Coligny, cette héroïque figure du XVIe siècle, à moitié franc-comtoise par une famille, des possessions et des alliances dont notre contrée conserve encore tant de souvenirs.

M. de Laubespin a pour Coligny plus que le respect et l'admiration de l'historien : il lui a voué un culte filial, il s'est constitué l'infatigable apologiste de son glorieux aïeul. « L'amiral de Coligny, dit-il, a des ennemis passionnés, qui ne lui pardonnent pas d'avoir favorisé le grand mouvement d'où est sortie la liberté civile et religieuse en France et dans le monde entier. On cherche à persécuter en lui l'ancêtre des libéraux modernes; on met dans l'ombre les services dont sa patrie lui est redevable et ses grandes qualités comme homme d'état, ministre de la marine, diplomate, organisateur de notre armée et vaillant général. On dénature quelquefois ses intentions et on entraîne les esprits les plus généreux à faire, à son détriment, l'éloge de ses ennemis, les Guises dont la France devrait détester le souvenir. C'est un devoir, ce nous semble, quand l'occasion s'en présente, de défendre la mémoire de l'illustre victime de la Saint-Barthélemy. »

L'auteur ne faillit pas à ce devoir. Après avoir condensé la biographie de Tavanes, après avoir loué comme elles le méritent les importantes publications de M. Pingaud, le jugement impartial du savant écrivain sur les événements et les hommes au milieu desquels vécut ce personnage, il rompt une nouvelle lance en l'honneur de Coligny; il met en relief ses capacités exceptionnelles, son caractère élevé, ses aspirations généreuses, son patriotisme ardent; il nous le montre tour à tour, organisant l'armée, défendant vaillamment Saint-Quentin, essayant de

doter la France de colonies en Amérique, croyant à l'avenir de réformes libérales, condamnant l'intolérance et le fanatisme, inaugurant la politique suivie plus tard par Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Napoléon Ier, et, enfin, n'échappant à l'assassinat que pour tomber sous le poignard des sicaires du 24 août 1572. Ses contemporains l'ont admiré ; Brantôme, d'Aubigné, de Thou, etc., lui rendent pleine justice. « Quel homme que l'amiral ! » écrivait, au siècle suivant, Mme de Sévigné, au risque de se compromettre avec le révocateur de l'édit de Nantes. Bossuet lui-même reconnaît que « tout ce qu'on employa pour décrier l'amiral ne servit qu'à illustrer sa mémoire ». Il appartenait à notre époque de la venger complètement, et d'établir, d'une manière définitive, les titres de Coligny à la reconnaissance publique. De brillants polémistes, de consciencieux historiens se sont consacrés à cette tâche et l'ont épuisée à l'envi. Une dernière glorification — l'apothéose du bronze — manque seule à ce grand homme, mais elle ne lui fera pas longtemps défaut : on sait qu'un comité prépare actuellement une souscription nationale pour lui élever une statue sur une des places de Paris. MM. Chabaud-Latour, Waddington, Bersier, d'Espeuilles, La Rochefoucault, de Laubespin, Henri Bordier et les autres membres de ce comité ont pris là une louable initiative ; qu'ils s'adressent en toute confiance au pays ; le pays répondra à leur appel.

Le livre de M. de Laubespin ne pouvait paraître plus à propos. En dehors de ce mérite d'actualité, il se recommande par des recherches patientes, une profusion de faits, des vues larges, un souffle libéral, un accent personnel et entraînant.

B. P.

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition par A. DE BOISLISLE (dans les grands écrivains de la France, lib. Hachette), t. I et II, in-8° de LXXXIII-591 et 547 pages.

Écrits inédits de Saint-Simon, publiés par M. P. FAUGÈRE, t. I (Parallèle des trois premiers rois Bourbons), in-8° de 435 pages. Hachette, 1880.

Il y a longtemps que Saint-Simon serait oublié, sans le livre où il s'est présenté à la postérité, escorté de tout son siècle. Courtisan de Louis XIV et familier du Régent, il passa obscurément à Versailles et au Palais-Royal ; observateur pénétrant, peintre hardi autant que discret des ridicules et des vices, il le fut de bonne heure et le demeura comme malgré lui partout et toute sa vie. Dès l'âge de dix-neuf ans, excité par la lecture de Bassompierre, il avait conçu le projet d'écrire une sorte de journal sur lui-même et sur les événements dont il était le témoin ; après un essai resté incomplet, il se borna à recueillir par curiosité, par pressentiment de son invincible vocation, une foule de documents et de notes ayant trait au temps et au monde où il vivait :

puis un jour, l'œuvre manuscrite de Dangeau tombe sous ses yeux, et quand il a, sur les marges de cette chronique décolorée, tracé ses lumineuses et vigoureuses *additions*, le voilà mis en haleine et en verve; souvenirs, lectures, pièces de toute sorte deviennent les éléments d'une vaste composition à laquelle il consacre les dernières années, — les meilleures pour nous, — de sa longue existence. C'est surtout au fond de sa bibliothèque qu'on aime à se le figurer, entouré de volumes et de dossiers innombrables, évoquant, ressuscitant tous ces personnages qui ont passé jadis devant lui, les introduisant à leur insu dans cet édifice où il marque à son gré, avec une passion juvénile, les rangs et les places; et cela sous le regard, non plus d'un maître capricieux, mais d'une postérité inflexible, qu'il convie, avec les plus singulières séductions de langage, à partager ses admirations et ses haines. Il se prépare ainsi une sorte de revanche de ses échecs comme homme public, et il se crée laborieusement, au fond de son cabinet, les titres d'une renommée qui s'est développée peu à peu, et qui maintenant s'impose à tous.

Que cette renommée ait mis un siècle à grandir, on le conçoit, étant données l'imperfection primitive et la singulière destinée des textes sur lesquels elle s'appuie. Un livre récent de M. Armand Baschet offre à cet égard les éclaircissements les plus complets[1]. En 1760, le duc de Choiseul, invoquant je ne sais quelle prétendue raison d'état, confisque pour le dépôt des affaires étrangères toute l'œuvre de Saint-Simon, et l'enferme, comme eût dit l'auteur, « sous les plus sûres serrures ». Quelques rares privilégiés, Duclos, Marmontel, Anquetil, purent puiser dans ce trésor interdit; Mme du Deffand eut en main quelques jours les Mémoires manuscrits, qui la mirent « hors d'elle », en dépit de leur « style abominable »; aussi Voltaire à la fin de sa vie pressentait-il en eux une concurrence possible à son *Siècle de Louis XIV*. Ce qui en fut bientôt donné au public n'était pas de nature à justifier ses craintes. D'informes extraits parurent en 1788, et depuis servirent de prétextes à diverses falsifications littéraires, auxquelles se rattache entre autres le nom de Soulavie. La Révolution était venue, et les règlements de Louis XIV, accomplissant en quelque sorte la vengeance posthume de ce prince, continuaient à tenir prisonnier l'audacieux duc et pair, coupable de s'être escrimé de la plume à huis-clos contre le seigneur-roi, ses courtisans et ses légistes. Cette mainmise d'ancien régime, se perpétuant jusqu'à nous sur l'œuvre du représentant le plus original peut-être de l'ancien régime, restera comme un épisode unique dans notre histoire littéraire. En 1819, l'héritier du grand roi avait pu à grand'peine délivrer le manuscrit des Mémoires, et depuis, le hasard seul a révélé quelques fragments de ses écrits. Extraits de lectures, documents officiels, mémoires à consulter, notes biographiques ou généalogiques,

1. *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits*, par Armand Baschet. Plon, 1874. On doit à M. Monod un bon résumé des recherches de M. Baschet (*Revue politique et littéraire* du 18 avril 1874).

lettres diplomatiques ou privées, tout ce que contenaient ses nombreux portefeuilles était resté soustrait à la publicité, et, qui plus est, dispersé par des gardiens trop vigilants sous des étiquettes trompeuses. Les mesures récentes qui ont rendu accessible le dépôt des affaires étrangères viennent à point pour achever la gloire de Saint-Simon et rendre définitive l'édition commencée de ses Mémoires.

Cette édition a été depuis 1829 précédée de plusieurs autres, qui toutes, malgré leurs imperfections, ont servi à faire connaître un des plus grands écrivains du XVIIe siècle. Celle de 1856 lui a valu une véritable popularité littéraire. A ce moment, l'Académie française mettait son éloge au concours; des écrivains de tendances et d'opinions très diverses, Montalembert, Sainte-Beuve, MM. Taine et J.-J. Weiss, lui rendaient hommage à l'envi; la *Gazette des tribunaux* elle-même le mettait en cause. Ce n'est pas que son génie fit croire à son infaillibilité historique; car son principal éditeur, M. Chéruel, constatait tout le premier, et pièces en main, ses erreurs plus ou moins volontaires de fait et de jugement, dans un livre qui est un modèle de discussion sagace et minutieuse : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*[1]. Ni l'éloge ni la critique n'avaient pourtant dit leur dernier mot sur un écrivain encore imparfaitement connu. Il n'en sera plus de même après l'achèvement de la double publication inaugurée aujourd'hui par MM. de Boislisle et Faugère.

Voici d'abord une nouvelle édition des Mémoires, qui fait partie de la collection dite des *Grands écrivains de la France*. Après avoir été traité en prisonnier d'état et en suspect, leur auteur réhabilité, glorifié par l'opinion est devenu un classique, que dis-je? un ancien, dont chaque mot est sacré, dont chaque assertion appelle un commentaire. Non seulement la division factice en chapitres a été supprimée, mais le texte a été collationné avec la dernière rigueur sur le manuscrit original ; on a relevé les moindres *lapsus calami*, tels que les ratures et les surcharges inutiles, et établi méthodiquement la ponctuation et l'orthographe des noms propres. A ce texte est joint un commentaire philologique et grammatical, œuvre de M. Adolphe Regnier, qui sera complété par un lexique. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'annotation historique, si soigneusement traitée par M. de Boislisle.

Une double série de remarques, tantôt complémentaires, tantôt critiques, la compose. Le monde où l'auteur vivait n'existe plus ; tout ce qui était familier à ses yeux ou à sa pensée a disparu; les hommes, les familles, les institutions, je dirais presque les lieux, ont changé. Aussi que de notes explicatives sont nécessaires pour nous renseigner sur un personnage oublié, sur une maison éteinte, sur une coutume abolie, sur un château détruit! Aux éclaircissements doivent se joindre

1. Jusqu'à ces derniers temps, M. Chéruel a continué ses études critiques, comme le prouvent ses articles intitulés *Saint-Simon et Dubois* (au t. Ier de cette *Revue*, janvier-mars 1876) et la *Correspondance de la marquise de la Cour et les Mémoires de Saint-Simon* (*Correspondant* du 25 mars 1876).

les discussions. Saint-Simon, placé au centre de toutes les informations et aussi de toutes les intrigues, savait beaucoup, et pouvait être aussi fréquemment mal informé : prompt à saisir des yeux les plus minces détails, il péchait souvent, la plume à la main, par inexactitude; ajoutez-y la passion qui troublait à son insu ses souvenirs. En le lisant, il faut à chaque instant changer son point de vue, si l'on ne veut être trompé par la disposition des ombres, ou ébloui par l'éclat des couleurs.

M. de Boislisle paraît devoir suffire aisément à cette double tâche. Il en est arrivé à connaître le XVIIe siècle, je ne dirai pas mieux que Saint-Simon, mais d'une façon plus précise; rien que dans ces deux premiers volumes, on compte près de neuf cents notices particulières. Au milieu d'une telle profusion de renseignements, quelques erreurs échappent nécessairement au travailleur le mieux informé et le plus attentif[1]. M. de Boislisle en convient implicitement le premier, par les additions et corrections qu'il place à la fin de chaque volume; mais en revanche combien de biographies restituées, de dates rétablies, d'erreurs de détails signalées, de récits complétés ! L'œuvre de Saint-Simon devient une galerie où, au lieu d'admirer comme en passant et au hasard, on peut, un catalogue explicatif à la main, s'oublier pendant de longues heures. Çà et là, quelques notes plus considérables, celles par exemple sur le maréchal de Noailles (II, 218-221, 286-287) ou sur le duc du Maine (II, 317-318), concernent certaines assertions qui, au point de vue des faits allégués ou des appréciations émises, engagent plus gravement la responsabilité de l'historien. Il en est enfin qui sont d'amples dissertations, et qui n'auraient pu se placer sans inconvénients à côté du texte; elles ont été rejetées en appendice. Elles sont relatives, soit à l'auteur et à sa famille (*Généalogie de la maison de Rouvray Saint-Simon, Les gouvernements du duc de Saint-Simon, etc.*), soit à l'histoire militaire et administrative du temps (*Les mousquetaires sous Louis XIV, le Procès des ducs et pairs, etc.*).

Pour obtenir des informations aussi complètes et aussi variées qu'une série de tables résume à la fin de chaque volume, M. de Boislisle s'est adressé non seulement aux livres, mais aux journaux du temps, aux recueils du P. Anselme, de Moréri et de Bayle, aux mémoires inédits tels que ceux du marquis de Sourches, aux monuments figuratifs, cartes et estampes, et enfin aux répertoires manuscrits. Parmi ces derniers, les plus utiles ont été ceux de l'abbé de Dangeau, de P. Léonard, de Clairembault, de Gaignières, etc.

1. En voici deux ou trois insignifiantes que le hasard d'études spéciales m'a permis de reconnaître. M. de B., d'après D. Calmet sans doute, place (t. I, p. 228) au 17 avril 1640 la date de naissance de Vaudémont, que les documents manuscrits antérieurs fixent au 17 février. Il fait mourir le prince de Lillebonne (t. I, p. 253) le 9 janvier 1694, tandis que Dangeau (t. IV, p. 437) recule cette mort au 11. Au sujet de la fin de Mlle de Lillebonne (t. II, p. 184), il est également en désaccord d'un jour avec le journal de Luynes (t. II, p. 29). A propos de Fagon (t. I, p. 288), il ne signale pas le *Journal de la santé du roi Louis XIV*, publié par M. Le Roi en 1862.

Outre ce commentaire courant, il en est un autre qui émane de Saint-Simon lui-même; ce sont ces *Additions au journal de Dangeau,* déjà publiées en 1854, et distribuées ici volume par volume, dans un ordre correspondant à celui des Mémoires, dont elles offrent comme l'ébauche fragmentaire. Leur comparaison avec le texte principal, facilitée par des numéros de renvoi, permet de suivre le travail de la pensée de l'auteur, et de se rendre compte de sa méthode. Cette méthode est celle des artistes, multipliant avec une incroyable fécondité les études, les esquisses, jusqu'à ce qu'ils aient saisi sous leur crayon l'attitude ou le trait qui leur convient. Saint-Simon — on s'en convaincra bien mieux encore lorsque tous ses manuscrits auront été publiés — n'improvisait point ses ardentes peintures : il faisait poser longtemps et souvent à son gré devant lui ses modèles, sans jamais perdre, quelle que fût la variété des points de vue, la sûreté de son coup d'œil et de sa main. Ce sera là désormais pour ses admirateurs une source nouvelle et toute particulière de jouissances.

Il est regrettable que la glose fournie par les innombrables notes de Saint-Simon manque à ces deux volumes; mais à ceux-là seuls elle doit manquer. Les mesures prises par le ministre actuel des affaires étrangères garantissent pour l'avenir à M. de Boislisle cette précieuse ressource. Voici de toute façon le jour de la réparation venu pour le noble duc. Déjà des communications faites à diverses revues, à l'Institut, à la Société de l'Histoire de France, ont révélé quelques pièces remarquables de ses collections. En même temps donc que ses Mémoires reçoivent un vêtement digne d'eux, il sort de la Bastille ministérielle où il était détenu, et va, sous les auspices d'un de ses gardiens, se montrer à nous tout entier[1].

Le premier volume de cette nouvelle série est rempli par un écrit de premier ordre, le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons,* composé en 1746. Saint-Simon venait d'achever le tableau du règne de Louis XIV; il sentait le besoin de résumer et de fixer ses connaissances, en remontant par delà l'époque présente à ses souvenirs personnels; il mit donc face à face dans leur éducation, leurs vertus militaires, leurs mœurs privées, leur gouvernement, leurs dernières années, l'aïeul, le père et le fils. Ici les faits qu'il cite sont connus, ou ont déjà pris place dans les Mémoires; les jugements auxquels ils servent de prétexte forment donc la matière essentielle de l'œuvre. M. Faugère a bien mérité du public en lui livrant enfin ce texte précieux; mais on a à regretter l'excès de sa réserve, se traduisant par l'absence à peu près complète de notes. Saint-Simon était le premier modèle à suivre. Dieu sait s'il négligeait les autorités, les points de comparaison, les recherches de toute sorte, dès qu'il avait à fixer quelque rang, à justifier quelque rancune, à plaider quelque cause chère à son orgueil ducal! On ne saurait trop à son exemple entourer ses récits et ses jugements des moyens de

1. On trouve la liste des manuscrits inédits de Saint-Simon dans le *Polybiblion,* liv. de mai 1880.

contrôle qui en déterminent, sans fatigue pour le lecteur, l'autorité ou la portée. Le *Parallèle* éclaire les Mémoires, et réciproquement, et à l'égard de ceux-ci le commentateur a si largement satisfait les plus libérales exigences, que le plaisir tout littéraire d'avoir entre les mains un texte inédit ne nous suffit plus : là aussi, nous voudrions voir, sans recourir à une collation longue et pénible, l'appareil des notes et des pièces justificatives. Qu'il me suffise d'indiquer au premier volume des Mémoires (p. 143-184) ce qui concerne Claude de Saint-Simon et par digression le roi Louis XIII; il y a là matière à rapprochement avec de nombreuses pages du *Parallèle* (p. 40, 45, 69, 341, etc.)[1]. Ce n'est pas M. de Boislisle qui eût laissé cette tâche au lecteur, car personne n'eût mieux mis à profit un ouvrage dont il savait l'existence, et qu'il regrettait hier encore de ne pas connaître (note du t. I, p. 225).

Ce sont donc trois portraits royaux que Saint-Simon a prétendu faire, ceux de ces princes dont il voit les statues orner divers quartiers de Paris, « Henri IV avec son peuple sur le Pont-Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la Place-Royale... et Louis XIV avec les maltôtiers dans la place des Victoires » (*Mém.* t. I, p. 147), et il leur distribue, avec toute l'impartialité dont il est susceptible, l'éloge et le blâme. Il y a évidemment chez lui un effort réel, consciencieux, pour ne point forcer le ton et ne point charger les couleurs, pour faire œuvre d'historien; mais à mesure qu'il se rapproche du temps où il a vécu, il reprend malgré lui ses allures militantes, il se fait juge et partie. Le souvenir d'Henri IV est trop lointain pour se mêler à celui de ses antipathies personnelles, et s'il est sans pitié pour les faiblesses morales de ce prince, c'est qu'il les voit à travers celles de son petit-fils. Arrivé au règne de Louis XIII, les figures qui l'importunent, Marie de Médicis, Gaston d'Orléans, Anne d'Autriche, sont plus nombreuses, et elles se multiplient sous Louis XIV; ce sont celles qui l'ont poursuivi depuis sa naissance, Louvois, les bâtards, les Lorrains, Mme de Maintenon. Ce qu'il dit donc du grand roi ne consiste qu'en redites toujours éloquentes sur ses fautes, ses caprices, ses malheurs dignement supportés; les pages consacrées à Henri IV et à Louis XIII ont, sinon plus de saveur, au moins plus de nouveauté.

A propos du premier, il n'a guère consulté que les livres imprimés et l'opinion commune; il n'a pas connu ces innombrables lettres où le Béarnais s'est peint au jour le jour pour la postérité, et cependant personne n'a mieux compris de notre temps et n'a mieux apprécié le génie fait de bonté et de bon sens, le rôle pacificateur et vraiment providentiel d'Henri IV. Ici son dédain pour Voltaire l'a bien servi; la légende née de la *Henriade* qui allait, vers 1760 et par une foule de publications éphémères, transformer le vainqueur de la Ligue en père noble de théâtre et presque en héros d'idylle, n'est point parvenue jusqu'à lui. Il

1. Cf. également les deux fragments publiés en appendice du 1er vol. (*Louis XIII au Pas-de-Suze*, la *Journée des Dupes*) avec le *Parallèle*, p. 39 et sq., 167 et sq.

sait où sont les titres légitimes de cette gloire, la paix de Vervins, « également utile, honorable et habilement traitée, » l'édit de Nantes, « chef-d'œuvre de politique et de grand sens » (p. 121), dont la révocation demeure un « conseil pernicieux et plus pernicieusement exécuté » (p. 222), et enfin « l'union qu'il sut conserver avec les puissances protestantes sans révolter Rome » (p. 132) ; en un mot, sans pallier aucune faiblesse (p. 376, 380), il lui concède, au même sens et pour les mêmes motifs que les écrivains postérieurs, le nom de grand.

L'idée fondamentale et secrète de ce *Parallèle,* c'est la réhabilitation de Louis XIII, rejeté dans l'ombre par la popularité constante de son père et par l'éblouissant prestige de son fils. Saint-Simon a présents à la pensée les récits dont on a bercé son enfance, et c'est avec l'accent non dissimulé de la reconnaissance qu'il juge le principal bienfaiteur de sa maison. On connaissait déjà (*Mém.* I, 56 et sq.) son admiration pour Louis XIII ; il vient ici la justifier par le détail, et prouver que ce prince, en dépit d'une éducation déplorable et d'une modestie naturelle qui a contribué à son effacement devant la postérité, fut également recommandable par ses vertus privées et ses mérites d'homme public. Sur le premier point, on est disposé à accepter sans résistance ses conclusions; et sur le second, malgré quelques assertions excessives de sa plaidoirie, on doit reconnaître avec lui que Louis XIII, même à côté de Richelieu, a eu une action incessante sur les affaires de son royaume. Les mémoires du temps, expressions de passions mesquines, avaient accrédité la tradition d'une hostilité sourde et permanente entre le roi et le cardinal. Parmi les modernes, Capefigue et Cousin ont dit ou plutôt pressenti le contraire. Après eux, M. Marius Topin, armé de près de deux cent cinquante lettres inédites — sorties elles aussi du dépôt des affaires étrangères — a prétendu que Louis XIII fut le collaborateur constant et quelquefois l'inspirateur de Richelieu. Saint-Simon vient à point pour apporter à cette thèse, juste à certains égards, un appui inattendu. Dût-on n'y pas adhérer sans réserve, il n'en serait pas moins curieux de constater ici jusqu'à quel point un juge comme lui, si implacable dans ses haines, si tenace dans ses préjugés, avait d'autre part le sens de l'admiration, la passion de ce qui est vraiment juste et vraiment grand.

La publication de ses autres écrits inédits ne changera point sans doute la physionomie du pétulant et irascible duc ; partout nous retrouverons la trace des ressentiments qu'il a conçus, des calomnies qu'il a ramassées au passage dans les salons du grand roi, partout aussi son style inimitable. Les révélations que nous promet M. Faugère, se poursuivant parallèlement à la publication des Mémoires, compléteront la gloire de l'écrivain sans nuire à l'historien ; car devenant en même temps le commentaire de l'œuvre principale, elles trouveront en M. de Boislisle un critique expérimenté et érudit à tous égards pour fixer leur sens exact et le profit que l'histoire doit en attendre.

L. Pingaud.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques.** 1er juillet 1880. — Abbé L. Duchesne. La question de la Pâque au concile de Nicée (on a cru jusqu'ici que le premier des conciles œcuméniques avait eu à régler la contestation entre les chrétiens qui voulaient célébrer la Pâque le 14 du mois de nisan, premier mois lunaire des Juifs, c.-à-d. le jour de la Passion, d'après les Évangiles, et ceux qui voulaient fêter la résurrection le dimanche d'après; autrement dit, on a cru que la question pascale posée devant le concile de Nicée était « l'opposition entre l'observance asiatique du 14 nisan, et le rite dominical de la majorité des églises ». Il n'en est rien, l'auteur, après une étude minutieuse des documents relatifs au concile, arrive à la conclusion suivante : les deux observances, dominicale et quartodécimane, supposaient également la connaissance du jour où tombait le 14 nisan; or sur ce point, l'église, au IVe s., se trouva partagée en deux camps : la majorité soutenait le système alexandrin, d'après lequel il fallait toujours fixer la Pâque après l'équinoxe de printemps; d'autres églises, notamment celles du diocèse d'Orient, i. e. Syrie, Cilicie et Mésopotamie, s'en rapportaient au calcul des Juifs, et célébraient la Pâque le dimanche qui suivait le 14 nisan tel que les Juifs le déterminaient. Le débat était donc entre l'observance équinoxialiste et l'observance non équinoxialiste; c'est cette dernière qui fut condamnée). — Paul Durrieu. Le royaume d'Adria; épisode de la politique française en Italie sous le règne de Charles VI. 1393-1394 (Louis Ier d'Anjou avait offert ses services au pape Clément VII qui disputait Rome à Urbain VI; en retour, il avait demandé et obtenu la formation à son profit d'un royaume vassal; ce fut le *royaume d'Adria,* constitué avec une bonne partie des terres de l'église, par une bulle du 17 av. 1379; lorsque Clément VII eut été chassé d'Italie par son compétiteur, ce projet s'évanouit. Jean Galéas Visconti le reprit pour son propre compte; il voulait rétablir Clément VII à Rome, obtenir en retour une seconde bulle qui donnerait la couronne à son gendre, Louis d'Orléans, raffermir Louis II d'Anjou sur le trône de Naples, et ainsi dominer souverainement dans toute l'Italie. De là de longues et laborieuses négociations, qui sont l'objet du présent travail. La mort subite de Clément VII, 16 sept. 1394, mit de nouveau et pour toujours à néant ces vastes projets, et peu après la France, maîtresse de Gênes, s'allia avec Florence contre le duc de Milan). — Gérin. L'ambassade de Créqui à Rome, et le traité de Pise, 1662-1664 (contre

M. Chantelauze; l'attentat de la garde corse contre l'ambassadeur de France n'a été nullement prémédité; le pape ni ses conseillers n'y sont pour rien : Louis XIV a manqué de justice et de générosité envers Alexandre VII et ses conseillers; il a sans raison commencé la lutte contre le saint siège, et engagé ainsi la royauté française « dans les voies fatales du gallicanisme ». Publie un grand nombre de documents inédits). — Baguenault de Puchesse. La conquête de la Corse et le maréchal de Vaux, 1769 (les documents utilisés par l'auteur éclairent surtout les événements militaires de la conquête de l'île; ces documents proviennent pour la plupart des archives de Vaux). — Abbé Soubielle. L'origine française de saint François-Xavier (descend de la famille noble de Jaxu, dans la partie française de la Navarre, aujourd'hui département des Basses-Pyrénées, canton de Saint-Jean-Pied-de-Port). — A. de Boislisle. Éloge inédit du duc de Bourgogne, par Saint-Simon, intitulé « collections sur feu Mgr le Dauphin, mort le 18 fév. 1712 » (très curieux). — L. Milde. Une histoire des Sassanides (sur la traduction de Tabari, par M. Nœldeke). — Lacour. Les inscriptions latines sur briques. — Gandy et Baguenault de Puchesse. Lettres sur la Saint-Barthélemy (à propos de l'arquebusade du Louvre). — Courriers allemand et anglais.

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1880, n° 1. — Bruel. Études sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne, d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny, aux IXe et Xe s. — Quicherat. Jean de Meung et sa maison à Paris (écrivit le Roman de la Rose « ens le jardin de la Tournelle, hors de Paris », lieu qui correspond à l'emplacement actuel de la maison, n° 218 du faubourg Saint-Jacques). — Marquis de Monclar. Une bulle inédite de Clément V (antérieure au 29 fév. 1312; le pape accorde de nombreux privilèges à l'empereur d'Allemagne nouvellement élu, Henri VII). — Bibliographie : *Mühlbacher* Mittheilungen d. Instituts für œsterreich. Geschichtsforschung, 1er fasc. (analyse détaillée des matières contenues dans le 1er n° de cette importante publication). — *Brosien*, Wilhelm von Nangis und Primat (Guillaume de Nangis a suivi la 1re rédaction de la chronique latine de Primat, qui s'arrêtait en 1277. Cette rédaction primitive a dû être ensuite recopiée et complétée dans les dix premières années du XIVe s. C'est cette seconde rédaction, ainsi continuée, que traduisit Jean de Vignay, sans se douter que la dernière partie ne fût pas de Primat; il a de plus ajouté aux chap. 77 et 78 les passages empruntés à la trad. fr. de la vie de Philippe le Hardi. — M. B. étudie avec une grande sagacité les autres sources des *Gesta* : Gilon de Reims, qui devait se terminer à l'an 1248, le *Chronicon Pontificum* de Martin de Troppau, etc.). — *Waitz*. Ueber die Gesta Ludovici VIII Francorum regis (W. émet l'opinion que ces *Gesta* sont l'œuvre de Guillaume de Nangis, qui, en prenant pour base le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, aurait cherché à combler la lacune qui existait entre les *Gesta Phil. Aug.* de G. le Breton et ses propres biographies de saint

Louis et de Philippe le Hardi. M. Delaborde réfute cette opinion; cf. *Rev. hist.* XII, 230). — *Sickel.* Geschichte d. deutschen Staatsverfassung (théories hasardées dans le corps de l'ouvrage; notes critiques excellentes; une de ces notes est une véritable dissertation en 3 p. sur la rédaction de la loi salique; l'auteur rend vraisemblable l'opinion que les rois (rectores) des diverses tribus franques ont pris l'initiative de cette rédaction, et qu'ils l'ont exécutée d'un commun accord en choisissant de concert les 4 jurisconsultes chargés d'en arrêter le texte). — *Læning.* Geschichte des deutschen Kirchenrechts, vol. I et II (indispensable pour l'histoire ecclésiastique, et en général pour celle des institutions de la France). — *Werner.* Gerbert von Aurillac (suffisant). — *Pilot du Thorey.* Étude sur la sigillographie du Dauphiné. Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné (bon). — Les dernières publications de M. *Sickel* (analyse les t. VI et VII des *Beitræge zur Diplomatik*; le critique discute le système chronologique qu'il convient d'adopter pour le règne de Charles le Chauve). — *Frassi.* Il governo feudale degli abbati del monastero di S. Ambrogio maggiore di Milano 880-1797 (d'utiles renseignements, mais peu de critique). — Livres nouveaux. — Chronique et mélanges (rapport sur les thèses de l'École des chartes; — rapport de M. G. Paris sur le concours des Antiquités de la France pour 1879; — mémoire adressé par la Société des antiquaires de Londres aux lords commissaires de la Trésorerie sur un projet de publication de documents des Archives historiques); — trad. d'un art. de M. de Rossi sur les catalogues des archives du Vatican; — note importante de M. Viollet sur une visite à Cheltenham, où se trouve un des plus précieux mss. provenant des archives de la Faculté de droit de Paris et sur un ms. de la prétendue *Pratique de Guido*, qui n'est pas autre chose qu'un bon ms. de Pierre de Fontaines. = 2e et 3e livr. Paul Durrieu. La prise d'Arezzo par Enguerrand VII, sire de Coucy, en 1384 (d'après les archives de Toscane; montre dans cette expédition le commencement et la première idée des guerres d'Italie du XVIe s. L'auteur prépare un travail d'ensemble sur ce sujet peu connu). — Garnier. Musée des Archives nationales. Documents étrangers (renseignements sur les documents étrangers conservés aux archives; liste des pièces exposées au Trocadéro en 1878). — Bibliographie : Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsforschung. Vol. I, 2e fasc. — *Junghans*, trad. p. *Monod.* Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech (remarquable étude critique avec une très utile préface du traducteur sur les sources étudiées par l'auteur). — *Thomas.* Les états provinciaux de la France centrale sous Charles VII. — *Bordier.* La Saint-Barthélemy et la critique moderne (bon). — *Clément-Simon.* La vicomté de Limoges; géographie et statistique féodales (fait connaître l'étendue et l'administration de la vicomté de Limoges vers la fin du XVe s.) — *Teissier.* Inventaire des archives de la chambre de commerce de Marseille (important; cette chambre de commerce date du 5 août 1599). — Documents historiques relatifs aux îles de la Manche, publiés par la

Société Jersiaise, 4e vol. (publication médiocre et indigne des 3 premiers vol.). — Livres nouveaux. — Chronique et mélanges (le Pentateuque de Lyon; les mss. franç. de sir John Soane; l'auteur du Grand-Coutumier de France, etc.).

3. — **Revue critique.** N° 24. — *Krall.* La composition et les destinées de l'œuvre historique de Manéthon (marque une date dans l'étude de Manéthon). — *Usener.* Legenden der Pelagia (conclusions inacceptables). — *Schlumberger.* Sceaux et bulles de l'Orient latin au moyen âge (excellent). = N° 25. *Oppert.* Le peuple et la langue des Mèdes (travail le plus important sur la question depuis celui de Norris). — *Ledrain.* Histoire d'Israël (détestable). — *Nani.* Studii di diritto langobardo (bon, quoique diffus). = N° 26. *Lenormant.* La monnaie dans l'antiquité, t. III (art. analytique). — *Schmoller.* Die Strassburger Tucher- und Weberzunft (très intéressant. Glossaire insuffisant). — *Me de Bloqueville.* Le maréchal Davout, 3 vol. (attachant et instructif, mais composé uniquement à l'aide de papiers de famille). = N° 27. *Küsel.* Der Heilbronner Convent (bon, quoique un peu confus). = N° 28. *Fernique.* Étude sur Preneste. De regione Marsorum (bonnes thèses). — *Læning.* Geschichte des deutschen Kirchenrechts (ouvrage de grande valeur). = N° 30. *Descemet.* Inscriptions doliaires latines (fournit des renseignements précieux). — *Philippson.* Allgemeine Geschichte. Das Zeitalter Ludwigs XIV (resserré dans un cadre trop étroit). = N° 31. *Franceschi.* L'Istrie, note storiche (excellent résumé). = N° 32. *Sumner Maine.* Études sur l'histoire des institutions primitives; trad. par Durieu de Leyritz (très remarquable; les idées de sir H. S.-M. confirment d'une manière éclatante les théories de Sohm sur la loi salique). — *Frigell.* Collatio codicum Livianorum atque editionum antiquissimarum (travail utile). — *Buddensieg.* De Christo et suo adversario Antichristo; ein polemisches Tractat Johann Wiclif's (très important pour l'histoire de Wicleffisme; ce traité a dû être composé vers la fin de 1383 ou au commencement de 1384). — *Gaffarel.* Jean de Léry; histoire d'un voyage faict en terre de Brésil (excellente édition). — *Vecchi.* Saggio d'un libro intitolato : Vincenzo Monti; le lettere et la politica in Italia 1750-1830 (inutile et fatigant).

4. — **Le Cabinet historique.** Mars-avril 1880. — Mémoires d'Hippolyte Thibaut sur les deux sièges de Sainte-Menehould en 1652 et 1653.

5. — **Revue générale du droit.** 1880, 1re livr. — Callery. Histoire des attributions du Parlement, de la Cour des aides et de la Chambre des comptes; suite; fin dans la 2e livr. — Decroos. Études sur les jurisconsultes de l'ancienne France : Pierre Ayrault; fin. = 3e livr. Brocher. Les origines de la procédure civile. 3e et dernier art. — Rouard de Card. Les annexions et les plébiscites dans l'histoire contemporaine; étude de droit international public. = 4e livr. Hirschfeld. Contribution à l'histoire du droit latin; trad. de l'allemand (sur le *Latium majus et minus;* déclare erronées les idées de M. Beaudouin sur le sujet).

6. — **Nouvelle Revue historique de droit.** 1880. N° 1. — Aug. Prost. Étude sur le régime ancien de la propriété : la vesture et la prise de ban à Metz (intér.); suite au n° 3. — Thévenin. Contributions à l'hist. du droit germanique; suite : *wadium* et *festuca*. Fin dans le n° 4 (distingue matériellement et juridiquement le *wadium* de la *festuca*; étudie le rôle juridique de la *festuca*. La conclusion de ce travail est que, « dans la procédure et dans les contrats de l'ancien droit germanique, la forme ne jouait pas le rôle juridique que lui attribuent M. Sohm et avec lui quelques historiens du droit »). — Dubois. La saisine héréditaire en droit romain. = N° 2. Finot. La mainmorte dans la terre de l'abbaye de Luxeuil; projet d'affranchissement par l'abbé de Clermont-Tonnerre, 1775-1789. — Ad. Tardif. Note sur une bulle d'Honorius III relative à l'enseignement du droit romain dans l'Université de Paris (la bulle du 22 nov. 1219 qui proscrit l'enseignement du droit romain à Paris a été délivrée à la prière de Philippe-Auguste, qu'inquiétaient les progrès du droit écrit).

7. — **Revue archéologique.** 1880. N° 1. — Chabouillet. Notice sur les inscriptions et les antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains données par l'État à la Bibliothèque nationale; suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à *Borvo* et à *Damona*; suite dans les n°s 2-3. = N° 2. Ern. Desjardins. La borne milliaire de Paris; suite dans le n° 3; fin au n° 4 (propose de lire ainsi l'inscription : [D*ominis* n*ostris* duobus, M. Aur*elio* Maximiano et Fl*avio* Val*erio* Constantino], Aug*ustis* duobus, et D*omino* n*ostro* Gal*erio* Val*erio* Maximino, nobil*issimo* Caes*ari*. A civ*itate* Par*isiorum* R*emos* centum et quinque millia *passuum*. Suivent : une note de M. Longnon sur les 3 voies romaines de Paris à Reims, avec carte, et un appendice sur les bornes milliaires de la Gaule portant le nom de Maximin Daza nobilissimus vir, du 1er mai 305 au 1er janv. 308. — Vercoutre. La médecine publique dans l'antiquité grecque; suite dans les n°s 4-5; fin dans le n° 6. — Lettre de M. Fustel de Coulanges (refuse d'admettre avec M. d'A. de J. que César se soit appuyé sur le clergé gaulois après l'avoir détaché de la cause nationale, et qu'à partir de Tibère, les Druides se soient cachés par crainte de l'autorité romaine; maintient que le druidisme n'a jamais été l'objet d'une persécution violente ni d'une proscription de personnes; c'est surtout la transformation sociale et les changements de l'esprit gaulois qui l'ont tué; les Druides n'ont bientôt plus subsisté que comme de vulgaires sorciers et des vétérinaires). = N° 4. Edm. Le Blant. La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions (aux premiers temps de l'église, une double raison éloignait les riches de se convertir : d'abord le mépris des chrétiens eux-mêmes pour la richesse, ensuite les rigueurs particulières dont les riches étaient victimes au temps des persécutions. Les grands docteurs de l'église s'efforcèrent de combattre cette double crainte, en prêchant aux riches l'humilité et la charité). — V. Duruy. Comment périt l'ins-

titut druidique (mêmes conclusions que celles de M. F. de C.). = N° 5. Gust. Schlumberger. Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils de Danichmend. — Al. Bertrand. Listes des principales sépultures et cimetières mérovingiens de la Gaule et des contrées voisines. = N° 6. Al. Bertrand. L'autel de Saintes et les triades gauloises; 1er art. — Bompois. Restitution à la ville de Mylae en Sicile de plusieurs monnaies attribuées à Mysistratus, de la même île. — J. Derenbourg. Encore quelques observations sur l'inscription d'Eschmounazar (donne la trad. entière de l'insc., avec commentaire).

8. — **Revue chrétienne.** 5 avril 1880. — Ed. Schmidt. L'instruction primaire à la campagne en Lorraine, il y a cent ans; d'après l'enquête de 1779; fin le 5 mai.

9. — **Le Correspondant.** 10 févr. — Lacombe. Le maréchal Davout (intéressant; étudie surtout le rôle de Davout après Waterloo; cite des extraits de pièces inédites du dépôt de la guerre). — Abbé Sicard. L'instruction publique et la révolution; suite : vains essais d'organisation. = 25 fév. Cte de Ludre. Charles X et ses nouveaux historiens. Le ministère Polignac; fin. — Levavasseur. Paul-Émile Botta (détails intéressants sur la vie du savant à qui l'on doit la découverte de Ninive). = 10 mars. Chevigny. L'Irlande. = 25 mars. Ch. de Lacombe. Le comte de Serre; fin. = 10 mai. Ed. Biré. La légende des Girondins; suite et fin dans les numéros du 10 juin, du 10 et du 25 juillet (art. passionnés mais dignes d'attention). = 25 mai. Emm. de Broglie. Un soldat chrétien à la cour de Louis XV : le maréchal de Muy; fin dans le n° du 10 juin (intéressant). = 10 et 25 juillet. Abbé Sicard. La politique dans l'enseignement, de 1762 à 1808.

10. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er juin. — O. d'Haussonville. Le salon de Mme Necker, d'après des documents tirés des archives de Coppet; 4e art., Moultou, Buffon, Thomas. Le 5e dans le n° du 1er août : l'éducation de Mme de Staël. = 15 juin. Cinquante années d'histoire contemporaine : M. Thiers. 2e art., comment se fonde un gouvernement : M. Thiers et la monarchie de 1830. — Blerzy. L'Angleterre au temps de la Restauration (résume *Sp. Walpole;* a history of England from the conclusion of the great war in 1815); suite les 1er et 15 juil. = 1er juil. Boissier. L'empereur Julien (d'après *Naville*, Julien l'Apostat; *Rode*, Geschichte der Reaction Kaisers Julian; *Sievers*, das Leben des Libanius; étude très fine qui montre Julien, prince dévot et mystique, essayant de restaurer l'ancienne religion en empruntant au christianisme ce qu'il avait de meilleur, tentative généreuse, mais inutile). — Eugène Baret. Le favori d'une reine. Don Fernand de Valenzuela (cette étude est faite uniquement à l'aide du t. LXVII de la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* (voy. *Revue historique*, t. IX, p. 172). Il n'y a rien à dire de ce travail de vulgarisation qui répond au caractère de la revue où il a été imprimé, mais nous devons relever une erreur d'une certaine importance commise par M. Baret en

parlant du recueil historique qu'il a mis à profit. Par deux fois il affirme que la *Coleccion de documentos inéditos* se publie sous la direction de l'Académie de l'histoire et il loue ce corps savant du zèle qu'il apporte à la divulgation d'importants textes historiques. La vérité est qu'aucun des trois éditeurs, le marquis de la Fuensanta del Valle, D. José Sancho Rayon et D. Mariano de Zabalburu, n'appartient à l'Académie de l'histoire, qui ne dirige ni n'encourage cette entreprise. La *Coleccion de documentos inéditos* est la propriété exclusive du marquis de la Fuensanta del Valle qui en fait tous les frais). = 15 juillet. Paul Janet. Les origines du socialisme contemporain : 1° le socialisme révolutionnaire; 2° (1er août) la conspiration de Babeuf (intéressant). = 1er août. George Perrot. Les études d'archéologie classique depuis Winckelmann jusqu'à nos jours (instructif). — Alf. Maury. Les assemblées du clergé en France sous l'ancienne monarchie. 4e art., les assemblées du clergé à la fin du xviie et au xviiie s.

11. — Revue du Dauphiné et du Vivarais. Janv. fév. 1880. — P. de T. Assemblée des États du Dauphiné (nom des villes où elles ont été tenues; dates des assemblées). = Mars-avril. Dr Ul. Chevalier. Notes historiques sur la ville de Romans. — Vaschalde. Le Vivarais à la représentation nationale depuis le xiiie s. jusqu'à nos jours (liste des députés aux assemblées). = Mai-juin. Allmer. Supplément aux inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne.

12. — Revue du Lyonnais. Mars 1880. Niepce. Les monuments de l'art de la primatiale de Lyon détruits ou aliénés pendant l'occupation protestante, en 1562; suite en avril et en mai. — Pelosse. Notice sur la commune de Bessenay; suite en avril et mai. = Mai. An. de Montaiglon. Un voyageur anglais à Lyon, sous Henri IV (1608) (cet Anglais s'appelle Thomas Coryate; la relation de son voyage en France, Savoie, Italie, Suisse, Allemagne, a paru en 1611; une réimpression de 1776 est presque aussi rare que la 1re édition); suite en juin. — Cuissard. L'enseignement primaire à Lyon et dans le département du Rhône avant et après 1789; suite en juin.

13. — Revue de Gascogne. Juin 1880. — Plieux. L'abbaye de Condom sous ses cinq premiers abbés; suite. — De C. du Pont. Bernard de Poyanne; suite. — T. de L. Lettres de Marca à Séguier. — De C. du P. Maintenues de noblesse : Sendrac d'Endohas. Vaqué de Vidot. = Juillet. L'abbé Dubord. Le protestantisme à Solomiac et aux environs. — J. de Lahondès. Lettres béarnaises de la reine Catherine.

14. — Revue historique et archéologique du Maine. T. VII, 2e liv. — Heiss. Iconographie du roi René et de Jeanne de Laval. — La Sicotière. René Chouan et sa prétendue postérité. — L'abbé Pottier. La mission apostolique de saint Julien et la tradition de l'église du Mans avant 1645 (soutient contre l'abbé de Meissas, la critique et le sens commun que l'évangélisation du Maine par saint Julien a eu lieu au ier siècle). — L'abbé Antoine. Recherches sur la paroisse et sur

l'église de Saint-Pierre-de-Montsort; fin. — L'abbé Ledru. Épisodes de la Ligue au Mans (1589).

15. — Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. T. VIII, 1er trim. 1880. — Moulenq. Corbarieu et ses seigneurs. — Marquis de Reyniès. Lettres inédites sur les campagnes de 1637 et 1639 en Roussillon. — Taupiac. État de la bourgeoisie de Beaumont vers la fin du XVIIe s. — Guirondet. François Ier de la Valette-Cornusson, évêque de Vabres.

16. — Polybiblion. T. XXVIII. 1880. Févr. — Eug. Beauvois. Les langues et les littératures française et allemande dans le grand-duché de Luxembourg (suite en avril, fin en mai; donne des renseignements intéressants sur le mouvement historique dans le duché de Luxembourg).

17. — Revue de l'Anjou. 1880. Févr. — Dom Chamard. Correspondance inédite concernant la Vendée militaire (fin). — Queruau-Lamerie. Notices sur quelques députés de la Mayenne pendant la Révolution. Assemblée constituante : l'abbé Bourdet. — E. Pavie. L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme : 1re partie : les pélerinages en terre sainte et les croisades; suite en mars, fin en avril. = Mars. L. D. L. S. Le curé Pons, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée constituante (fin). — C. Port. Les artistes angevins d'après les archives angevines (suite). = Avril. C. Port. L'hiver en Anjou (relevé, d'après les registres de paroisse, des plus grands froids observés en Anjou dans les trois derniers siècles). — L'abbé T. Pletteau. Annales ecclésiastiques de l'Anjou : Gabriel Bouvery, évêque d'Angers (1540-1572). = Mai. (Une nouvelle série de la *Revue de l'Anjou* a commencé avec ce n°). A. Lemarchand. Le saint-simonisme en Anjou (fin en juin). — A. Joubert. Recherches historiques sur le canton de Bierné : Argenton (fin en juin).

18. — Revue de Bretagne et de Vendée. 1880. Janvier. — E. Biré. Une nouvelle histoire de France (relève quelques inexactitudes de détail dans l'histoire de M. Dareste). — L. de la Sicotière. Un complice de Carrier : le patriote d'Héron; suite en mars, fin en avril. — L'abbé du Tressay. Documents inédits sur la Révolution : la municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1797; suite en février, fin en mars. = Février. A. Lallié. La commission Brutus-Magnier. — A. de la Borderie. Les bénédictins bretons : la légende de Lobineau (intéressant récit des difficultés suscitées à L. par les Rohan-Guemené et les Rohan-Soubise, furieux d'être privés de leur prétendu ancêtre, le fabuleux Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, supprimé par la critique sévère de Lobineau; M. de L. établit, contrairement à ce qui avait été écrit jusqu'à présent, que le gouvernement royal, loin de s'associer à cette campagne, favorisa constamment l'œuvre bénédictine). = Mars. S. de la Nicollière-Teijero. Les marins bretons : Jacques Cassard (1679-1740). — A. de la Borderie. Les béné-

dictins bretons d'après leur correspondance. = Avril. Le même. Les papiers historiques de Lobineau et le président de Bédée. — C. M. Souvenirs des guerres de Vendée : l'humanité du général de Couëtus. — Lettres inédites des bénédictins bretons relatives au *Recueil des historiens de France*. — G. Bord. Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite).

19. — Bulletin de la Société de l'histoire de France. T. XVI, 1879; fin. — A. de Boislisle. Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire; second art.

20. — Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. VI (1879). — A. Gazier. La guerre des Farines, mai 1775 (publie quelques fragments d'un *Journal* de L.-A. Le Paige, avocat au parlement et bailli du Temple; détails intéressants, qui ne permettent pas encore de découvrir les instigateurs de ces coupables émeutes). — Voyage à Paris de Thomas Coryate, en 1608; extrait traduit et annoté par Robert de Lasteyrie (curieux). — Bournon. L'hôtel royal de Saint-Pol (importante monographie établie sur de nombreux documents inédits). — A. de Barthélemy. La colonne de Catherine de Médicis à la halle au blé (n'est pas, comme on le répète, un observatoire astrologique; cette colonne, la merveille de l'hôtel que Catherine de Médicis se fit construire en 1572, le chef-d'œuvre de Jean Bullant, maintes fois menacé de la destruction, a été élevé par la reine à la mémoire de son mari et de son fils aîné; la sphère armillaire qui la surmontait rappelait un emblème cher à ces deux princes; les chiffres, les miroirs cassés, les lacs d'amour déchirés qui ornent les cannelures de la colonne sont autant de symboles de la profonde et fastueuse douleur de la reine-mère). — Baron A. de Ruble. François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France (histoire touchante et dramatique de ses amours avec mademoiselle de Piennes, et de sa querelle avec le cardinal Charles de Lorraine; cette seconde partie est un épisode de la guerre civile du règne de Charles IX). — J. M. Richard. Le tombeau de Robert l'Enfant aux Cordeliers de Paris (ce tombeau, qui est aujourd'hui à Saint-Denis, paraît bien être celui du jeune Robert, fils d'Othon de Bourgogne et de Mahaut d'Artois; œuvre du sculpteur Jehan de Huy ou de Witt, bourgeois de Paris). — Siméon Luce. Documents nouveaux sur Étienne Marcel (sur sa famille, sur ses ressources pécuniaires en 1358; les pièces relatives à ce dernier point ont une réelle importance pour l'histoire du mouvement révolutionnaire à Paris).

21. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 7e année, 1re livr. — L'hôtel Carnavalet en 1880. — Histoire du siège de Paris fort soigneusement et véritablement rédigée par escript, 1590 (fragment d'un ms. récemment acquis par la Bibliothèque nationale. La Société se propose de publier bientôt ce journal en entier).

22. — Bulletin de la Société d'histoire de la Normandie. Vol. I (1875-1880) — Notice nécrologique et bibliographique sur l'abbé Cochet.

— Quatre pièces inédites : 1° délibération qui précéda la capitulation de Pont-Audemer devant l'armée d'Henri IV. 2° Cession faite, par Jean de Grouchy, de ses biens à ses enfants, 1496. 3° Testament du premier président Claude Groulart, 1602. 4° Codicille de Villeroi, le ministre de Henri IV, 1617; Villeroi mourait peu après avoir fait ce testament. — Détails sur Bréquigny (M. de B. a retrouvé l'acte de baptême du savant académicien, né à Gaineville au bailliage de Montivilliers, le 23 février 1715). — Testament de Nicolas Poussin, du 21 septembre 1665. — Deux pièces de 1388 et 1401, relatives au seigneur d'Yvetot (ce seigneur y est qualifié de *Roy*). — Pièces relatives à la ville d'Auffay, en 1308. — Documents concernant Valmont et la famille d'Estouteville. — Rôle de la compagnie des gens d'armes du duc de Longueville, 1631. — Documents sur l'époque de la Ligue. — Sauf-conduit du duc de Mayenne à Jean de Dampierre, 1594. — Lettres patentes de Charles VI (1401), maintenant les franchises des foires et des marchés d'Yvetot. — Ravages commis par les Ligueurs au Bourgtheroulde, 1589-1591 (publie une « sommaire déclaracion des meubles appartenans au sieur de Bourgtheroulde... lesquels ont esté pillé par les Ligueurs... »; très curieux). — Un acte d'hommage en 1780 , le fief de Saint-Ouen-sous-Brachy. — Note sur un ms. du Musée britannique (mémoire dressé en 1724 et comprenant la description complète de la généralité de Rouen). — Pièces relatives à l'histoire des troubles civils de la seconde moitié du XVIe s. — Relation flamande du combat naval livré entre les Dieppois et les Flamands, en 1585. — Lettre du héraut d'Angleterre au bailli de Caux pour lui notifier la reprise des hostilités, en 1448. — Lettre sur la condamnation de Saint-Vallier, en 1523. — Extrait d'un recueil d'arrêts du parlement de Normandie, de 1655 à 1672. — Lettre de Foucault à Huet, 15 août 1706 (annonce des mouvements de troupes ayant pour but de repousser une descente des Anglais). — Les avocats à Rouen, en 1774.

23. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trim. de 1879. — LAUMONIER. Essai sur l'histoire ethnologique des races préhistoriques de la France.

24. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 33e vol., 1879. — QUANTIN. Recherches sur le régime municipal à Auxerre au milieu du XVIe s. (étude intéressante et complète d'après les registres municipaux dont les plus anciens remontent seulement à 1569, les premiers ayant été détruits). — CARRÉ. Troucy; les biens de sa fabrique; ses assemblées paroissiales. — QUANTIN. Notice sur les antiquités d'Entrains. — ID. La borne milliaire de Prégilbert. — CHALLE. Le monogramme de Colbert (d'après un curieux tableau du musée d'Auxerre; les initiales du nom du grand ministre J. B. C., formées par un enroulement à l'infini, sont surmontées de la face du soleil avec cette inscription : « aspicit et aspicitur, ut se soli explicet uni »). — O. FALATEUF. Découverte d'un cimetière mérovingien à Servigny.

25. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. T. XV, 1879. — Chazaud. La Lombardie de Montluçon (établissement de marchands lombards de la ville d'Asti à Montluçon, en 1244). — Pérot. Notice sur les billets de confiance et mandats émis en Bourbonnais, en 1790. — Chazaud. Deux pagi de la Gaule au vi^e s. : Vosagus (Voussac) et Lipidiacus (Lubié) (combat les identifications proposées par M. Longnon qui a maintenu ses conclusions dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*).

26. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. T. V. — Ed. Blanc. Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. 1re partie : arrondissement de Grasse (travail important ; explication de 141 inscriptions). — A. L. Sardou. L'*Ægytna* de Polybe (Grasse, d'après M. S., et non le golfe Jouan comme le soutient M. Blanc). — F. Brun. Rectification de l'itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice. — Le même. Étymologie du nom de Κεμελίνεον (*Cemelenum*).

27. — Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. V^e série, t. I. Angoulême, 1879. — J. Castaigne. Notice sur Gustave Babinet de Rencogne. — L'abbé Maratu. Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême. — G. Babinet de Rencogne. Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois (2e partie : police des villes). — P. Marchegay. Chartes de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Angoumois (12 chartes de 1060 à 1271).

28. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. T. XIII, 1879. — J. Brun-Durand. Annales de Michel Forest. — L'abbé Fillet. Grignan religieux. — U. Chevalier. Lettres inédites d'Hugues de Lionne. — Vossier. Délimitation des mandements de Saint-Donat et de Claveyson, en 1316. — A. Lacroix. Hostilités entre le Dauphiné et la Provence, en 1368. — Id. Joseph Dourille et Dourille fils. — Id. Écoliers de Tournon, de 1611 à 1614. — Id. Jean Cavalier. — U. Chevalier. Les pestes de Romans. — L'abbé Mazet. Pétition des catholiques de Valence, en 1568. — Le baron de Coston. Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant les guerres de religion. — L'abbé C. Perrossier. Recherches sur les évêques originaires du diocèse de Valence. — A part, Lacroix. L'arrondissement de Nyons (notices historiques et archéologiques).

29. — Bulletin de la Société archéologique de Touraine. T. IV. 1877-1879. Tours, 1879. — Cahier de remontrances du tiers état des villes et plats pays de Touraine pour les états généraux assignés à Tours, en 1651. — Loiseau de Grandmaison. Nouveaux documents sur les états généraux du xve siècle. — Contrat de mariage de Racan. — J. Delaville le Roulx. Notes sur les prieurés de Marmoutiers et Cormery au diocèse de Coutances. — L. Archambault. Notes et documents sur quelques familles lochoises du

XVe au XIXe siècle. — L'abbé QUINCARLET. Les protestants en Touraine. — L'abbé C. CHEVALIER. Un baptême royal à Amboise (François, dauphin, fils de François Ier). — P. NOBILEAU. L'archidiacre Béranger et le prieuré de Saint-Côme-lez-Tours. — Chartes tourangelles antérieures à l'an mil, p. p. J. DELAVILLE LE ROULX. — L'abbé JUTEAU. Monographie de l'église des Minimes du petit couvent de Saint-Grégoire de Tours. — MALARDIER. Notes sur le grand Pressigny. — P. NOBILEAU. Le prieuré de Saint-Christophe en Touraine. = Mémoires : Les t. XXVII et XXVIII des Mémoires de la Société archéologique de Touraine comprennent les deux premiers volumes du *Dictionnaire géographique, historique et biographique de Touraine,* par M. CARRÉ DE BUSSEROLLE.

30. — **Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.** T. IX, 1879. — E. PILOT DE THOREY. Étude sur la sigillographie du Dauphiné (avec 150 fig.). — ID. Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné, conservés dans les archives départementales de l'Isère (description de 314 sceaux. Cf. sur ces importants travaux de sigillographie *Bibliot. de l'École des chartes,* 1880, p. 81). — F. GUIGONNET. De l'institution du notariat à Grenoble et dans le Dauphiné.

31. — **Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.** 2e série. T. X, 1re livr., 1879. — DE FANIEZ. Notice sur Charles Le Pul, consul, puis viguier de Béziers (1640-1713). — A. FABRÉZAT. Mgr Aymard-Claude de Nicolay, dernier évêque particulier de Béziers.

32. — **Annales de la Société académique de Nantes.** Ve série, t. IX. — PREVAL. Notice sur Odette de Champdivers et Marguerite de Valois, sa fille. — LINYER. Les idées économiques au moyen âge. — L. MAITRE. L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789 (cet important travail, qui remplit la plus grande partie du volume, — p. 103 à 710, — est divisé en quatre parties : 1° léproseries; 2° aumôneries et hôpitaux; 3° hôpitaux généraux; 4° bureaux de charité). — MERLAND. Philippe Chabot, amiral de France. — La Société académique de Nantes a décerné la médaille du concours annuel d'histoire institué par elle, à M. Bonault, pour ses *Notes pour servir à l'histoire générale des hôpitaux civils de Nantes, du IXe au XIXe siècle.* — La Société vient également de publier la table alphabétique, rédigée par M. Doucin, des noms d'auteurs et des matières contenues dans les annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure depuis sa fondation, en 1798, jusqu'en 1878. Les Sociétés savantes rendent un vrai service aux travailleurs par la publication de leurs tables générales, et il serait bien désirable de voir l'exemple donné par la Société académique de Nantes plus fréquemment suivi.

33. — **Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.** T. VIII, 1879. — BONNABELLE. Notice sur la ville de Vaucouleurs. — Dr BAILLOT. Historique des établissements de bienfai-

sance de Vaucouleurs. — Instructions de René Ier, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, aux délégués des officiers de Bar pour le gouvernement du Barrois, en l'absence de ce prince et de Jean d'Anjou, duc de Calabre, son fils aîné (Angers, 3 sept. 1454), p. p. V. Servais. — Ch. Royer. Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne châtellenie de Pierrefitte. — L. Ch. Bonne. De la condition des étrangers en France depuis les origines de la monarchie.

34. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. 1880. — J. Finot. Affranchissements inédits de la mainmorte dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté (1260-1790). — Id. Les franchises municipales du bourg de Faverney (1260-1654). — Poly. Études sur l'homme préhistorique dans la Haute-Saône.

35. — Bulletin de la Société archéologique du Vendômois. 1879. — A. de Treinault. Une question de voirie au XVIIe s. — Compte de la recette de Vendôme pour 1583, p. p. J. Thillier. — A. de Rochambeau. Les imprimeurs vendômois et leurs œuvres. — Procès-verbal des examens et de la réception de Ch. Brée comme maître de chirurgie à Montoire, en 1687.

36. — Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure. Rouen, 1879. — L. de Vesly. J.-J. Rousseau à Trye-Château.

37. — Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. 3e série, t. II. — Chronique de Pierre Le Prestre, abbé de Saint-Riquier, publiée pour la première fois d'après le manuscrit original et précédée d'une notice sur l'auteur, par le marquis de Belleval (cette chronique s'étend de 1444 à 1471; l'auteur copie Monstrelet de 1444 à 1448, Jacques de Clercq de 1448 à 1467, Jean de Wavrin de 1467 à 1472, en y ajoutant seulement quelques notes marginales personnelles; il est original de 1472 à 1477). — A. van Robais. Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique sur Abbeville et l'ancien comté de Ponthieu (le livre des cens de l'église de la chapelle; l'hôtel de la Grutuse, Louis XII et Marie d'Angleterre; limites du comté de Ponthieu vers la Canche; la commanderie de Beauvoir-lès-Abbeville et les maisons des hospitaliers dans le Ponthieu; Charles de Bohême et l'abbaye de Riscampo, etc.). — L. de Bonnault. Nomination d'un magistrat à Abbeville, en 1666.

38. — Mémoires de l'Académie d'Amiens. 3e série, t. VI, 1880. — Lanier. Le club de l'Entresol (1728-1731). — R. Goblet. La municipalité d'Amiens en 1792. — H. Daussy. Gilles Cressent, prêtre-curé de la paroisse d'Albert (1717-1727). — Debauge. Les premières années de Philippe de Girard.

39. — Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 3e série, t. VI, 1880. — L'abbé Hénocque. Les beaux-arts au temps de Charlemagne. — G. Lecocq. Voiture et l'hôtel de Rambouillet. — Ad. de Cardevacque. Lamotte-en-Santerre. — Comte de Marsy. Exécution

d'un arrêt de parlement au xve s. — Aide de 5795 l. 10 s. 4 d. ordonnée à Amiens, pour le passage de la mer (24 avril 1386), p. p. A. Dubois. — L'abbé Corblet. Les souvenirs de saint Firmin à Pamplona. — Rôle de 300 hommes d'armes passés en revue à Tournay, les 17, 18 et 19 juin 1398, p. p. le baron A. de Calonne. — Darsy. Les prisons en Picardie. — A. Janvier. Le bâtard de Saint-Pol. — Baron A. de Calonne. Alimentation de la ville d'Amiens au xve siècle. — Actes inédits de saint Lucien, premier évêque de Beauvais, p. p. Ch. Salmon. — L'abbé Duval. Administration du diocèse d'Amiens pendant la vacance épiscopale.

40. — Annales de la Société d'agriculture et belles-lettres de la Loire. T. XXIII, 1879. — Dr Rémaud. Excursions foréziennes sur la petite ligne de Saint-Bonnet-le-Château et à travers champs (notes historiques et archéologiques sur plusieurs communes du Forez. — A. Chaverondier et E. F. Maurice. Catalogue des ouvrages relatifs au Forez, publiés en 1879.

41. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. — A. Benoit. Notes sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt (1776-1788). — Dr Fournier. Rambervilliers au xviie siècle (1636-1660). — Chabert. Notice sur un bienfaiteur de Vouxay, l'abbé Duquesnoi. — H. Lepage. L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bémont.

42. — Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. I, 1879. — Seré-Depoin. La Société historique du Vexin et son œuvre. — J. Depoin. Les pionniers de l'histoire du Vexin. — Le même. Les origines de la collégiale de Saint-Mellon de Pontoise (suivi de la liste des doyens dressée, en 1716, par Cossart, chanoine, secrétaire). — A. Potiquet. Magny-en-Vexin en 1787.

43. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 2e série, t. VIII. — Michaux. La vérité sur la disgrâce de Racine. — Le même. Une lettre de Bossuet (du 13 novembre 1665 à Huet, à l'occasion de sa promotion au siège de Soissons). — De la Prairie. Examen d'un registre des délibérations de la municipalité de l'Enclos-de-Valsery de 1787 à 1792. — Collet. Épisodes de la Révolution à Soissons (suite; suppression des couvents).

44. — Mémoires de la Société académique de l'Oise. T. X, 2e et 3e parties. Beauvais, — E. Charvet. Deux menuisiers de Beauvais au xviiie s., Jean Pauchet et Pierre Lefebvre (publie en appendice les règlements du corps de maîtrise des menuisiers de Beauvais). — R. de Malinguehen. Juvignies, notice historique et archéologique. — Le même. Verderel, notice historique et archéologique. — E. Charvet. L'instruction publique à Beauvais pendant la Révolution. — L. E. Deladreue. Histoire de l'abbaye de Lannoy, ordre de Citeaux (nombreuses additions au *Gallia christiana*; M. D. a commencé à la suite de son histoire la publication du cartulaire reconstitué de l'abbaye). —

RENET. Prieuré de Villers-Saint-Sépulcre.— E. CHARVET. L'annuaire civil de Nicolas Feuillet. — LE MÊME. Colin de Cayeux. — BARRÉ. Flavacourt, notice historique et archéologique. — L. E. DELADREUE. Notice sur M. Danjon (1795-1878), fondateur et président de la Société académique de l'Oise.

45. — Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 2e série, t. IV. Senlis, 1880. — L. CAUDEL. Première campagne de César dans la Gaule-Belgique (avec carte). — A. VATTIER. Dispenses de mariage *propter angustum locum* (enquête faite en 1620 par l'official de Senlis pour savoir si Senlis doit passer *pro angusto loco*). — E. MULLER. Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis. — A. MARGRY. Tableau chronologique des maires de la commune de Senlis depuis son établissement en 1173.

46. — Comité archéologique et historique de Noyon. Comptes-rendus et mémoires lus aux séances. T. V, 2e partie. — J. POISSONNIER. L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine ou de Commenchon. — Th. CARLET. Un chapitre de l'histoire de France par M. H. Martin : saint Léger et Ebroin. — Cte DE MARSY. Bibliographie noyonnaise (331 articles).

47.— Mémoires de l'académie d'Aix. T. XI. — Ch. DE RIBBE. Un Nostradamus du XIIIe siècle. — DE BERLUE-PERUSSIS. Un document inédit sur Laure de Sade.

48. — Mémoires de la Société académique de l'Aube. T. XLII. — L'abbé MÉCHIN. Documents inédits pour servir à l'histoire de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes (1262-1791). — LE BRUN-DALBANNE. Note sur la Sainte-Face de Laon. — A. BABEAU. Le guet et la milice bourgeoise à Troyes. — L'abbé CHAUVET. Précis historique de la seigneurie de Gyé du XIIIe s. à la Révolution. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique.

49. — Mémoires de l'académie de Caen. 1879. — H. DE CHARENCEY. Chronologie des âges ou soleils d'après la mythologie mexicaine. — A. JOLY. De quelques oraisons funèbres avant Bossuet et de Bossuet lui-même. — A. GASTÉ. Deux lettres inédites de la Princesse palatine, mère du Régent (deux lettres en français adressées à Huet, évêque d'Avranches, en 1708 et 1710, conservées à la bibliothèque de Vire). — Ch. FIERVILLE. Un bibliophile au XVe s.; étude sur les lettres de Philelphe. — G. DUPONT. La Normandie aux états généraux de 1484. — DESDEVISES DU DEZERT. Les mœurs publiques au XVIIIe siècle. — H. DE CHARENCEY. Sicules et Sicanes. — E. CAILLEMER. Les *disputationes* dans les écoles de droit aux XIVe et XVe siècles.

50. — Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions, arts et belles-lettres de Toulouse. VIIIe série. T. I. 1er sem. 1879. — GATIEN-ARNOULT. Histoire de l'université de Toulouse (3e fragment. La faculté de droit de 1271 à 1309). — Ed. BARRY. Note sur le culte des génies dans la Narbonaise (à propos d'un autel votif récemment décou-

vert à Narbonne). — Dr Desbarreaux-Bernard. Guyon de Boudeville, imprimeur à Toulouse, 1541-1662. — Duméril. Aperçus pour servir à une nouvelle histoire de l'empereur Julien. — V. Molinier. Étude historique et philosophique sur la torture. = 2e semestre. Desbarreaux-Bernard. L'imprimerie à Toulouse au xvie siècle. — Rozy. La chambre de commerce de Toulouse au xviiie siècle. — V. Molinier. La torture (suite). — Ch. Barry. Note sur un pamphlet de la Beaumelle signé par le marquis de Bélesta et attribué à Voltaire.

51. — Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai. 2e série. T. XIV. 1879. — Brassart. Gautier de Hainaut, abbé d'Hasnon, 1207-1237 (additions et rectifications au *Gallia christiana*). — Leroy. Étude sur le combat de Denain. — L'abbé Dancoisne. Mémoire sur les établissements religieux qui ont existé à Douai avant la Révolution (fin de cet important travail; nombreux documents inédits). — Hardouin. Notices sur MM. Taillard et Grandgagnage.

52. — Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin. 4e série. T. I. — L'abbé Poquet. Histoire de l'abbaye de Fervaques à Saint-Quentin. — G. Lecocq. Étude iconographique sur le culte et le pèlerinage de saint Quentin à Saint-Quentin. — Ed. de Barthélemy. Analyse du cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy (ce cartulaire renferme 65 chartes de 1063 à 1412; plusieurs sont reproduites en entier, les autres sont seulement analysées). — A. Patoux. Saint-Just et Madame Thorin. — Ch. Desmaze. La ville de Saint-Quentin devant le Parlement de Paris et le conseil d'État du roi (1211-1725). — Emm. Lemaire. Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin (1re partie, s'arrête à la fin du ve siècle). = T. II. 1880. A. Matton. Aubry du Bochet (1738-1800. Député du bailliage de Villers-Cotterets aux états généraux, il eut une grande part, comme membre du comité de constitution, à la division de la France en départements et à l'établissement du cadastre). — E. Lemaire. Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin (suite; ve-ixe siècle). — Lettre de Fouquier-Tinville (Lettre à sa mère du 10 octobre 1769 p. p. M. Lehoult).

53. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1879. — Notice sur Augustin Cournot, par M. Louis Saint-Loup. — Le patriotisme franc-comtois, par M. Léonce de Piépape (esquisse d'une histoire militaire de la Franche-Comté). — Un avocat dijonnais à Besançon, de 1746 à 1748, par M. L. Pingaud (J.-B. Fromageot, admis à l'âge de seize ans, comme associé, à l'académie de Dijon, en même temps qu'Alexis Piron, fut accueilli avec enthousiasme au barreau de Besançon, essaya de créer dans cette dernière ville une société littéraire, puis se dégoûta de ce séjour d'emprunt, devint secrétaire de l'académie de Dijon et revint mourir à Besançon en 1753, à l'âge de 29 ans : de sa correspondance, conservée aux archives de la Côte-d'Or, M. Pingaud a extrait et publié ce qui concerne la création d'une société littéraire à Besançon, les allures du parlement de Franche-

Comté, la critique du système d'éducation des jésuites, une description de la ville de Salins). — Note sur quatre sceaux inédits des archevêques de Besançon, par M. Jules GAUTHIER (ces quatre sceaux appartiennent à Hugues Ier, 1041 : à Herbert, 1163-1167 ; à Eberard de la Tour-Saint-Quentin, 1171-1174 ; à Thierry de Montfaucon, 1182 ; décrits et dessinés par l'auteur de l'article, ils complètent l'*Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon* publié dans le précédent fascicule de l'académie de Besançon). — Notice sur Émile Reverchon, conseiller à la cour de cassation (né à Jougne en 1811, mort à Paris en 1877), par M. HUART.— Le vicomte Chiflet (dernier représentant de cette illustre famille d'érudits, mort à Besançon en 1879), notice biographique par M. le docteur LABRUNE. — Les monuments de l'abbaye de Rosières (Jura), par M. Jules GAUTHIER (c'est l'édition d'un document intitulé : *Description des monuments de l'abbaye de Rosières,* composée en 1714, par Fr. Pierre Benoit Besançon, de Remoray, ancien prieur claustral ; l'abbaye cistercienne de Rosières avait été fondée en 1130 par les sires de Salins). — L'autobiographie du doyen Proudhon, par M. HUART (publication annotée d'un mémoire que le jurisconsulte Proudhon avait rédigé sur les divers emplois occupés par lui : né à Chasnans, département du Doubs, en 1758, il mourut doyen de la faculté de droit de Dijon, en 1838). — Note sur le livre d'heures de Catherine de Montbazon, manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque de Vesoul, par M. Jules GAUTHIER (dissertation qui a pour objet de démontrer que deux miniatures du livre d'heures en question donnent les portraits de Catherine de Montbazon, femme d'Henri de la Tour-Saint-Quentin, et de Guyette de Mornay, veuve de Guillaume de Montbazon : deux croquis autographiés représentent ces miniatures). — Notice sur le château de Chauvilliers (Doubs), par M. l'abbé RICHARD (ancienne maison forte des évêques de Bâle, dans la presqu'île appelée le *Clos du Doubs*). — Les documents franc-comtois des archives de Neufchâtel (Suisse), par M. Jules GAUTHIER (ces documents, dont l'auteur du mémoire publie un choix, sont relatifs aux partages des fiefs de la maison de Montfaucon, de 1318 à 1326 ; aux incidents de l'occupation française de la Franche-Comté, de 1479 à 1484 ; à une montre d'armes dans ce même pays, en 1488 ; à la surprise de Besançon par les protestants, en 1575 : dix-huit sceaux franc-comtois, tirés des mêmes archives, sont décrits et dessinés à la suite de ce travail).

54. — Bulletin de la réunion des officiers. — Manœuvres de Berlin en 1786 ; avec figure. 31 janv., 17 avril et numéros suivants jusqu'au 29 mai. — Histoire du siège de Mézières en 1870. 12 juin et numéros suivants.

---

55. — Revue de Belgique. 15 mars 1880. — DURAND. La censure en Belgique sous l'ancien régime.

56. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1880,

1re livr. — LAVAUT. Quelques sceaux du diocèse de Gand ; suite : doyenné d'Audenarde, paroisse de Sainte-Walburge ; prieuré de Sion. — VANDENBERGHE. Justus Rycquius (contribution à l'histoire de l'humanisme au XVIe s.). — Dr Van RAEMDONCK. La nationalité flamande de Gérard Mercator (contre le Dr Breusing, qui réclame le grand geographe pour l'Allemagne). — RAHLENBECK. Les prisonniers de Saint-Quentin, 1557 (donne quelques détails sur ces prisonniers, les rançons exigées d'eux, les évasions de plusieurs, d'après les archives générales de Belgique). — F. DE POTTER. Les habitants de Furnes et la République française (protestation contre l'invasion française et le bouleversement des institutions belges en 1793).

---

57. — Revue d'Alsace. Avril-Juin 1880. — DUVERNOY. Fouilles exécutées à Mandeure. — RISTHELHUBER. Le château de Spesbourg. — DIETZ. Documents inédits sur la seigneurie du Ban-de-la-Roche. — Rod. REUSS. L'Alsace pendant la Révolution française ; suite (lettres de Schwendt, député, au magistrat de Strasbourg ; — rapport à la Commune sur la situation de l'Assemblée nationale ; — cahier de la commune ; — comité de la garde nationale et délibérations ; — les patriotes de Strasbourg à ceux de Quimper). — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution française à Strasbourg et environs ; suite (de Fries à Kugler). — DIETRICH. Notice historique sur Saint-Hippolyte en 1759 (enclave dans la province d'Alsace, sous la souveraineté lorraine). = Compte-rendu : *Rod. Reuss.* Notes pour servir à l'histoire de l'église française de Strasbourg 1538-1793 (met en lumière l'influence exercée par la colonie française en Alsace depuis le XVIe s.).

---

58. — Historische Zeitschrift. Nouv. sér. Vol. VIII, 2e fasc., 1880. — Alfred STERN. La mission de Steigentesch à Kœnigsberg en 1809 (très intéressant). — Paul BAILLEU. Les mémoires de Metternich (critique très sévère du livre et de l'homme ; publie les deux premiers articles d'un projet de traité pour le cas de la prise de Paris ; Troyes, 14 février 1814). = Comptes-rendus : *Richardson.* Geschichte der Familie Merode (utile). — *Fruin.* Erasmiana (prouve l'authenticité du *Compendium Vitae* d'Erasme). — *Von Treuenfeld.* Die Tage von Ligny und Belle-Alliance (critique du livre de Charras sur Waterloo ; des erreurs, rien de nouveau). — *Ermisch.* Urkundenbuch der Stadt Chemnitz und ihrer Klœster. — *Stübel.* Urkundenbuch der Universitæt Leipzig (ces deux intéressantes publications forment les t. VI et XI du *Codex diplomaticus Saxoniae regiae*, seconde série, dont le rédacteur en chef est aujourd'hui M. Posse). — *Burckhardt.* Geschichte der sæchsischen Kirchen und Schulvisitationen 1524-1545 (excellent). — *Heinemann.* Codex diplomaticus Anhaltinus. T. IV, 1351-1380 (important). — *Friedlænder.* Ostfriesisches Urkundenbuch. T. I, 787-1470 (bon ; discussion sur l'authenticité de certains actes de ce cartulaire). — Publications des sociétés historiques du Rhin inférieur et de la Westphalie en

1877 et 1878. — *Riezler*. Fürstenbergisches Urkundenbuch. T. II-IV, 1300-1509 (très riche collection de matériaux). — *Schmoller*. Die Strassburger Tucher-und Weberzunft. XIII-XVII Jahrh. (excellent; publie de nombreux documents). — *Erichson*. Matthæus Zell (donne d'après des documents nouveaux des détails intéressants sur le 1er réformateur de l'Alsace à Strasbourg). — *Krones*. Handbuch der Geschichte Oesterreichs. T. V (contient les additions et la table). — *Wurzbach*. Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich. Livr. 35-39 (travail considérable; beaucoup d'inégalités, de lacunes). — *Bachmann*. Urkunden und Aktenstücke zur œsterr. Geschichte 1440-1471 (très utile). — *Gœtzinger*. Joachim von Watt (Vadian); deutsche histor. Schriften. T. I-III (belle publication). — *Hardegger* et *Wartmann*. St. Gallische Gemeinde-Archive (publient des documents provenant des archives de diverses localités du canton de Saint-Gall). — *Hoffmann*. Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI (bon). — *Bombelli*. Storia critica dell' origine e svolgimento del dominio temporale dei Papi (passionné; manque de critique). — *Gloria*. Codice diplomatico Padovano dal secolo VI a tutto l'XI (édition utile, mais faite trop exclusivement au point de vue de l'histoire de Padoue). — *Gozzadini*. Giov. Pepoli e Sisto V (d'après les actes des procès retrouvés à Bologne). — Monumenta spectantia ad historiam Slavorum meridionalium.

59. — Neues Archiv. Vol. V, 3e fasc. — WAITZ. Sur l'historiographie à l'époque carolingienne (étudie la chronique universelle qui se termine en 741 et les Annales Maximiani, qui la continuent jusqu'en 811). — EWALD. Les bulles du British Museum; fin (analyse 65 bulles du pape Gélase et 72 de Pélage, compare la collection britannique avec la *Collectio trium partium*). — GILLERT. Ms. latins à Saint-Pétersbourg; suite. — DÜMMLER. Poésies latines des XIe et XIIe s. — PAULI et LIEBERMANN. Notes sur des mss. latins de l'Angleterre.

60. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1880. N° 15. — *Wychgram*. Albertino Mussato; ein Beitrag zur italien. Geschichte des 14. Jahrhunderts (bon). = N° 17. *Double*. Brunehaut (mauvais). — *Waitz*. Cronica regia coloniensis. — *Leist*. Das rœmische Patronatrecht, 2e part. (très complet et très intéressant). — *Delbrück*. Das Leben d. Feldsmarschalls Grafen Neithard von Gneisenau. 4e vol. 1814-1815 (continue l'excellente biographie commencée par Pertz, et interrompue depuis plus de 10 ans). — *Müller*. Der Kampf Ludwigs des Baierns mit der rœmischen Curie (traite avec habileté un des chapitres les plus intéressants et les plus difficiles de l'histoire d'Allemagne comme de l'histoire de l'Eglise). = N° 22. *M. Büdinger*. Vorlesungen über englische Verfassungsgeschichte (excellent). — *Hillebrand*. Frankreich und die Franzosen (études brillantes sur la société française au XIXe s.). — *Janitschek*. Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst (excellent). — *Rœhricht*. Quinti belli sacri scriptores (importante récension de Waitz). = N° 26. Documente privatore la Istoria Românilor

culese de Eudoxin de Hurmuzaki (collect. de pièces d'arch. réunies par M. de Hurmuzaki, la plupart aux archives de Vienne; elles ont été publiées aux frais du gouvernement roumain, et présentent un grand intérêt pour l'histoire de la Moldo-Valachie, surtout au XVIIIe s.).

61. — Nachrichten v. d. k. Gesellschaft d. Wissensch. (Gœttingue.) N° 8. — PAULI. Sur un livre de comptes relatif à la seconde croisade du comte Henri de Derby, depuis Henri IV d'Angleterre, des années 1392-93 (M. P. avait déjà découvert dans les archives du duché de Lancastre le livre de comptes tenu pour le comte de Derby dans sa 1re croisade en Prusse et en Lithuanie, 1390-91, et il en a publié des extraits dans le vol. II des *SS. rerum prussicarum,* p. 788-792. Au Public Record Office, il a trouvé celui de la seconde croisade. Si l'on en juge d'après l'analyse donnée ici, la publication intégrale de ces deux documents promet d'être fort intéressante).

62. — Deutsche Rundschau. Fév. 1880. — GEFFCKEN. La Russie et l'Angleterre dans l'Asie centrale. — Autobiographie d'un général prussien; suite; fin en mars. = Mars. Contributions à l'histoire de la dernière insurrection polonaise; suite. = Avril. CURTIUS. Le développement de l'État prussien dans ses analogies avec l'histoire ancienne (discours d'apparat prononcé en séance publique de l'Académie royale des sciences de Berlin, pour la fête anniversaire de Frédéric le Grand). — LORENZ. Wallenstein et la possession du Mecklenbourg (important pour connaître le caractère et apprécier les projets de Wallenstein). = Mai. L. von SARBURG. Félix Dupanloup. — EBERS. Nouveaux résultats des études égyptologiques (passe en revue les travaux récents sur l'histoire d'Égypte d'après les textes hiéroglyphiques). = Juin. HILLEBRAND. Mme de Rémusat et Napoléon Bonaparte (étude sur les mémoires de Mme de R.). — FRIEDLÆNDER. Le luxe funéraire dans l'ancienne Rome. — SCHNEEGANS. L'Alsace avant la révolution de 1789 (fait l'histoire de la réunion des notables en 1787). = Juillet. La situation des villes de la Hanse à l'époque contemporaine.

63. — Deutsche Revue. 4e année. 4e livr. 1880.—LIPKE. Bismarck et Carl Twesten. — Souvenirs de Constantinople (1860-1861. Tirés des papiers laissés par le comte Prokesch-Osten).

64. — Nord und Süd. Vol. 12. 36e livr. Marz 1880. — VOLZ. Le prince Kaunitz (Biographie. C'était un grand politicien, et non un grand homme d'État).

65. — Theologische Quartalschrift. 63e année, fasc. 2. Tubingue, 1880. — SDRALEK. Papiers précieux laissés par le bénédictin Pierre Coustant (parle en détail des lettres du pape Nicolas Ier). — Compte-rendu : *Gams.* Kirchengeschichte von Spanien (bon).

66. — Der Katholik. 60e année. Mayence. Avril 1880. HUNDHAUSEN. Melchior Canus. 1482-1581 (biographie détaillée, et table de ses ouvrages). — BELLESHEIM. Le recueil des lettres du cardinal Hosius,

évêque d'Ermland († 1579; parle très favorablement de l'édition à laquelle Hipler et Zakrzewski ont donné leurs soins).

67. — Westermann's illustrirte deutsche Monats Hefte. Vol. 48. N° 283, april 1880. — Dahn. La bataille des Alamans près de Strasbourg, 357 (études topographiques et stratégiques avec 4 cartes).

68. — Vierteljahrschrift f. Volkswirthschaft, Politik u. Kulturgeschichte. 17e année, 1er vol. Berlin, 1880. — Knapp. Invasions de Cuba, de 1534 à 1851 (récit détaillé de l'expédition de Narciso Lopez en 1850-51; publie une lettre d'un Allemand qui avait pris part au soulèvement, et qui fut fait prisonnier). — Wiss. Les publications politiques du temps présent.

69. — Preussische Jahrbücher. 1880. 1er fasc. — Le général von Rüchel (1786-1798. Études biographiques et historiques d'après des papiers posthumes). — Zschech, Ugo Foscolo (biographie).

70. — Allgemeine Militær-Zeitung. 25e année. N° 24. 1880. — La landwher de la Prusse orientale devant Dantzig en 1813 (publication de lettres inédites d'un militaire de ce corps).

71. — Beiheft z. Militær-Wochen-Blatt. 1880. 1er fasc. — Know. Sur l'histoire militaire primitive des Osmanlis.

72. — Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Vol. 34. 3e fasc. 1880. — Gopcevic. L'expédition française en Égypte 1798-1801 (d'après le ms. inédit d'un officier d'état-major français, qui a pris part à toute la campagne; critique sévère des récits antérieurs). — Gr. L. Les cuirassiers de Dampierre dans le château impérial de Vienne, le 5 juin 1619.

73. — Neue militærische Blætter. 9e année. 1er fasc. 1880. — Frédéric le Grand et son ministre E. F. v. Hertzberg. — W. v. Bechtold. La bataille de Chancellorsville et la mort du général Stonewall Jackson.

74. — Sammelblatt d. histor. Vereins in und für Ingolstadt. 5e fasc. Ingolstadt, 1880. — Ostermair. Régestes d'Ingolstadt 1283-1597. — Contributions à l'histoire d'Ingolstadt.

75. — Jahresbericht d. histor. Vereins f. d. Grafschaft Ravensburg. II, 1879. — Michael. La vie de Dietrich von Niem. — Gœbel. L'introduction de la Réforme à Bielefeld.

76. — Markische Forschungen. Vol. 15. Berlin, 1880. — H. von Redern. Notices généalogiques puisées dans les registres ecclésiastiques de Spandau, Oranienburg, Seegefeld et Cladow (notices sur 783 familles nobles. Liste des prêtres, gouverneurs et officiers de Spandau depuis le XVIe s.).

77. — Mittheilungen d. kœnig. Sæchsischen Alterthumsvereins. 30e vol. (fin). Dresde, 1880. Table très détaillée pour les 30 vol. de la collection.

78. — Archiv f. œsterreichische Geschichte. Vol. 59. 2e partie. Vienne, 1880. — JAEGER. Le lieu où l'empereur Henri IV délivra un diplôme le 15 mai 1097 (Nussdorf, sur la rive droite de l'Inn, à une heure de chemin de la frontière actuelle du Tyrol). — Comte J. PEJACSEVICH. Pierre, chevalier de Parchevich, archevêque de Martianopol, 1612-1674 (il était vicaire apostolique et administrateur de la Moldavie; envoyé de la Bulgarie à la cour impériale, il fut plus tard envoyé de l'empereur auprès de l'hetman des cosaques Bogdan Chmielnicki. Peinture très détaillée des rapports politiques et religieux de la Moldavie et de la Bulgarie. L'ambassade auprès de l'hetman avait pour but de réconcilier les cosaques avec la Pologne. Pour délivrer les principautés danubiennes du joug des Turcs, Parchevich entreprit un second voyage d'ambassade à Varsovie, Vienne, Venise et Rome en 1673, mais sans résultat. Il mourut à Rome en 1674. Avec 97 pièces, rapports diplomatiques, lettres, tables généalogiques, etc.). — DUDIK. Necrologium Olomucense (d'après un ms. de la bibl. roy. de Stockholm. Le calendrier contient des notices nombreuses sur les évêques d'Olmütz et sur beaucoup de princes premyslides du XIIe s.). = Vol. 60. 1re part. Ad. WOLF. L'empereur Charles VI et le frère Benignus (dans ses chasses en Basse-Autriche, Charles VI fit connaissance et bientôt noua des relations d'amitié avec l'ermite augustin Benignus, de son nom Martin Hesch, originaire de Füssen. Détails sur la vie privée de l'empereur et ses rapports avec le peuple, d'après un ms. de Graz, intitulé *Familiaria colloquia cum Carlo imperatore VI,* et rédigée par le frère Benignus en 1722-1740). — Fr. MAYER. Sur les registres de police de la ville d'Eger 1352-1482. — WINTER. Le droit municipal de Wiener Neustadt au XIIIe s. (édition et notes critiques; description détaillée des mss. et recherche des sources. Le document qui porte le nom du duc Léopold est une fabrication rédigée en 1277, probablement par le greffier de la ville Eberhard).

79. — Blætter d. Vereines f. Landeskunde v. Nieder Œsterreich (Vienne). 13e année, 1879. Nos 1-3. — SCHOBER. La conquête de la Basse-Autriche par Mathias Corvin, 1482-1490 (très complet; suite dans le ne suiv.). — WENDRINSKY. Les comtes de Plaien-Hardegg; suite dans les nos suiv. (il ne faut pas identifier les comtes de Peilstein avec ceux de Plaien). — WOLF. Projet d'une école d'enseignement supérieur pour les filles sous l'empereur Joseph II. — WENDRINSKY. Additions aux Régestes des Babenberg par Meiller. — ID. Les comtes Raabs; fin. = Nos 4-6. KŒNIG. Les prévôts (Land-profossen) de la Basse-Autriche (ils étaient chargés de nettoyer le pays des lansquenets et autres coquins. Détails sur leurs fonctions et sur l'histoire de la police en Autriche de 1570 à 1746). = Nos 7-9. Compte-rendu : *Luschin von Ebengreuth,* Geschichte des ælteren Gerichtswesens in Œsterreich (bon). = Nos 10-12. RIEHL. Les *Hauslœcher* en Basse-Autriche (les Hauslœcher, i. e. de grandes cavités souterraines que l'on trouve en Autriche et en Bavière tout près de certains villages ou

fermes, servaient sans doute de lieux de refuge en cas d'une attaque soudaine de l'ennemi). — Compte-rendu : *Precechtěl.* Die Kaiser aus dem Hause Habsburg-Lothringen, mit ihren Originalbildnissen (bon).

80. — Bœhmische Gesellschaft der Wissenschaften. (Sitzungsberichte) 1879. — Rehak. Le diarium de l'évêque Philippe Villanuova (Philippe, évêque de Sidon, vint en Bohême en 1504, et entra dans le parti des Utraquistes. Son journal contient une liste des consécrations qu'il y accomplit). — Jireček. Les Valaques et les Maurovalaques dans les monuments de Raguse (d'après des documents inédits des archives de Raguse).

81. — Časopis Českého Museum (Revue du Museum) 1880. Nos 1-2. — Vavra. La ville de Kolin 1618-1628. — Goll. Luther et Hus (l'auteur expose les diverses opinions que Luther a portées sur Hus; il cherche en même temps quelle influence Hus et ses écrits ont exercée sur les réformateurs allemands). — Rezek. Sur l'histoire de l'invasion des Saxons en Bohême 1631. — Rybička. Les derniers Rosenberg et leurs possessions héréditaires.

82. — Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte d. Deutschen in Bœhmen. 18e année; n° 4. Prague, 1880. — Scheinpflug. Étude sur l'histoire d'Ossegg (1 le château d'Ossegg; 2 la fondation du couvent à Maschau). — Bischoff. L'arrestation des envoyés de Strasbourg, par les sires de Schwanberg, en 1395 (Strasbourg demandait justice contre Colmar, et elle avait envoyé des députés à Prague; ceux-ci furent pris, sans doute avec la complicité de la ligue des seigneurs bohémiens; deux d'entre eux furent, après de longues négociations, mis en liberté au prix d'une forte rançon; le troisième mourut dans une détention fort rigoureuse). — Gradl. L'origine des habitants du pays d'Eger (après la destruction des Nariskes, les Wendes, mélangés avec les débris allemands, s'établirent dans le pays. A l'époque carolingienne, des Francs ripuaires et des Frisons formèrent sans doute aussi des colonies militaires au milieu de la population wende. Sous l'empereur Conrad Ier, commença une seconde colonisation qui jeta en Bohême une grande quantité d'Allemands venus des districts de la Lahn, du Wetter et du Rhin; ces nouveaux arrivants germanisèrent entièrement les Slaves; leurs descendants sont les Allemands actuels). — Walfried. Histoire du château et de la ville de Rosenberg et du couvent de Hohenfurt (recherches très approfondies; importantes pour l'histoire de la civilisation). — Loserth. Un rapport diplomatique adressé de Prague en 1454 (à propos des négociations poursuivies à cette époque par Ladislas à la diète de Prague. Le rapport a été publié en 1749 d'après une copie du XVIIIe s.; l'original, découvert par Loserth, est beaucoup plus détaillé, et contient aussi une bulle du pape Boniface IX). — Comptes-rendus: *A. Wolf.* Geschichtliche Bilder aus Œsterreich (bon). — *C. Wolf.* Œsterreich und Preussen 1780-1790 (bon).

83. — The Academy. 5 juin. — *Smith.* A dictionary of Christian antiquities. Vol. II (inégal, mais utile). — Publications relatives à l'économie politique en Europe et en Amérique. = 19 juin. *Bigmore* et *Wyman.* A bibliography of printing (bon ; donne un peu capricieusement des notices biographiques sur certains imprimeurs). — *L'Estrange.* The village of Palaces, and Chronicles of Chelsea (intéressant, mais peu sûr). = 26 juin. *Gibson.* Crosby Records : a cavalier's note book (souvenirs intimes d'un cavalier, Will. Blundell de Crosby, cavalier de dragons dans l'armée royale en 1642). — Déposition de Cromwell dans son affaire contre le comte de Manchester en 1644. = 3 juill. *Willis-Bund.* A selection of cases from the state trials 1327-1660 (très utile). — *Schiern.* Life of James Hepburn, earl of Bothwell ; trad. par D. Berry (cette trad. d'un livre paru en 1863 vient un peu tard, surtout après le livre récent de Gaedeke sur Marie Stuart). = 10 juill. *Green.* History of the English people. Vol. IV (remarquable par l'intelligence historique, mais déparé par des erreurs matérielles). = 31 juillet. *Kossuth.* Memories of my exile (intéressant). = 7 août. *Markham.* The voyages and works of John Davis, the navigator (excellent). — *Pelayo.* Historica de los heterodoxos Españoles. T. I (complément indispensable de l'histoire de l'église en Espagne.

84. — The Athenæum. — Εἰκὼν βασιλική, a reprint of the edition of 1648 by *Scott.* Εἰκὼν β. a new edit. by Cath. Mary *Phillimore.* = 19 juin. *Hodgkin.* Italy and her invaders (beaucoup de talent, mais insuffisant au point de vue scientifique). = 3 juillet. *Wither.* Vox Vulgi ; a poem in censure of the Parliament of 1661. — *Rawlinson.* Sur un cylindre d'Antiochus le Grand provenant des fouilles de Babylone. = 17 juill. *Burnett* et *Stuart.* The Exchequer rolls of Scotland 1264-1406. 3 vol. (important). = 24 juill. *Simpson.* Documents illustrating the history of S. Paul's cathedral (pub. pour la *Camden Society* ; bon). = 31 juill. *Walpole.* A history of England from the conclusion of the great war in 1815 (résumé utile et impartial). — *Green.* History of the english people. T. III-IV (remarquable ; des inégalités, des erreurs ; la dernière partie de l'ouvrage sent la fatigue ; art. important).

85. — The fortnightly Review. 1er fév. 1880. — Simcox. Henry Thomas Buckle. = 1er mars. Lord Houghton. Samuel Wilberforce, év. d'Oxford et de Winchester. = 1er mai. Leslie. Un essai de philosophie de l'histoire (critique les théories de Buckle). — Ce qu'a coûté l'église du moyen âge en Angleterre (jugée au point de vue économique, l'église a donné des résultats déplorables).

86. — The new quarterly Magazine. Janv. 1880. — Jusserand. Les routes anglaises et les voyages au moyen âge ; fin en avril. = Compte-rendu : *St. John.* The life of sir James Brooke, rajah of Sarawak (bon). = Avril. Jacobins et Niveleurs. — Compte-rendu : Comtesse de *Minto.* Lord Minto in India ; life and letters 1807-1814 (précieuse publication).

87.— The Westminster Review. Juillet. — La pairie écossaise. = Comptes-rendus : *Walpole*. A history of England from the conclusion of the great war in 1815 (bon, beaucoup de faits exposés sans parti pris). — *Hodgkin*. Italy and her invaders 376-476 (retrace l'histoire des invasions des Visigoths, des Huns et des Vandales dans le siècle qui précède la chute de l'empire d'Occident). — *Caro*. Das Bündniss von Canterbury (raconte un épisode important du concile de Constance). — *Wheeler*. A short history of India (excellent manuel, par un ancien fonctionnaire bien informé du gouvernement anglais en Inde). — Francis Deak, Hungarian Statesman (étude intéressante, médiocre préface de M. Grant Duff). — *Poole*. A history of the Huguenots in the dispersion (bon ; a obtenu le prix Lothian à Oxford). — *Eastlake*. Dr Rigby's letters from France in 1789 (Rigby a visité la France, au début de la Révolution. Il a assisté aux séances de l'Assemblée nationale, et connu Mirabeau, La Fayette, Lally Tollendal, etc. ; ses lettres, publiées par sa fille, sont pleines de détails curieux). — *Baird*. History of the rise of the Huguenots (depuis les débuts de la Réforme en France jusqu'à l'édit de janv. 1562 ; livre très bien informé ; l'auteur a consulté avec fruit les archives d'Angleterre et de France). — Despatches ... of the duke of Wellington, 8e vol., de nov. 1831 à déc. 1832. — Records of the city of Oxford 1509-1583 (intéressant).

88. — The contemporary Review. Avril 1880. — Hillebrand. Metternich. — Rogers. L'histoire de la rente en Angleterre. = Mai. Stokes. Inscriptions grecques chrétiennes. = Comptes-rendus : *Cory*. Guide to modern english history I, 1815-1830 (minutieux et exact ; manque de vues générales). — *Taswell-Langmead*. English constitutional history (manque d'ordre et de profondeur). — *Amos*. 50 years of the english Constitution, 1830-1880 (utile, mais médiocre). — *Willis-Bund*. Selection of cases from the state-trials. I : trials for treason, 1327-1660 (très utile ; l'auteur a eu tort de séparer les procès pour crime de haute trahison jugés par les tribunaux ordinaires de ceux qui ont été jugés par le Parlement.

---

89. — Archivio storico italiano. T. V, 3e livr., 1880. — Minieri-Riccio. Le règne de Charles d'Anjou ; suite : du 1er juillet au 31 déc. 1283. — Bazzoni. Lettres de l'abbé Galiani au marquis Tanucci ; fin. — Morosi. Sur les motifs de l'abdication de Dioclétien ; suite. — Banchi. Derniers rapports des Siennois avec le pape Calixte III ; suite. — Frizzoni. L'art de l'Ombrie représenté dans la nouvelle pinacothèque de Pérouse. — Neri. Un adversaire de Jérôme Savonarole (frère Léonard, des Augustins). — Sforza. L'académie royale de Lucques (fondée en 1584 par Lorenzo Malpigli ; le 1er volume de ses mémoires a paru en 1813 ; analyse des 12 vol. qui jusqu'ici composent cette série). = Comptes-rendus : *Conte di Manzano*. Aggiunta all' epoca VI degli annali del Friuli, 1471-1799 (indispensable aux historiens du Frioul). — Folium periodicum Archidiœceseos Goritiensis (fondé en 1875, et

rédigé par M. Valussi, prêtre à Goritz ; annonce une histoire du diocèse de Goritz depuis 1500). — *Joppi*. Alcuni documenti antichi sulla nobile famiglia di Strassoldi. Consuetudines gradiscanae nel 1575. Antichi statuti inediti di S. Daniele del Friuli 1343-1368. Statuta et leges Valvasoni a. d. 1369 (ces 6 intéressantes brochures, publiées à l'occasion du mariage Braida-Strassoldo). — *Id*. Trento ed Aquileia, documenti (bon). — *Puschi*. Attinenze tra casa d'Austria e la repubblica di Venezia 1529-1611 (excellent début d'un jeune professeur de Trieste).

90. — Archivio storico lombardo. 30 juin 1880. — Intra. L'historien Giambattista Visi et la cour de Vienne (Visi, voulant écrire l'histoire de Mantoue sa patrie, demanda en 1770 à Vienne d'abord une assistance pécuniaire, qui lui fut gracieusement accordée, puis en 1773 l'accès des archives secrètes de Mantoue, qui lui fut aussi accordé, mais à condition que les extraits en fussent soumis au contrôle rigoureux du préfet autrichien de la ville ; enfin il dut envoyer son ms. à Vienne ; on le lui renvoya avec de nombreuses et curieuses annotations où Kaunitz demandait des changements conformes à la politique autrichienne en Italie). — Novati. L'obituaire de la cathédrale de Vérone. — Lambertenghi. Mémoires historiques sur le Milanais, de Marco Cremosano, 1642-1691. — G. Une ordonnance de police criée à Milan, 28 octobre 1494 (la plus ancienne ordonnance de ce genre qui ait été imprimée). — Robolotti. Industrie et commerce à Crémone au xve s. (publie des statuts pour les bateaux sur le Pô à Crémone 1487). — G. Fragment d'une corbeille de mariage des Sforza peinte au xve siècle. — Magistretti. Francesco Ier Sforza et les Gibelins d'Alexandrie (publie une lettre anonyme adressée au duc Fr. S. en 1452 au plus tôt, par un Milanais, sur la conduite du prince à l'égard des Gibelins). — Chronique semestrielle des archives de l'État de Milan. = Comptes-rendus : Historiae patriae monumenta. T. XIV : comitiorum pars I. — *Bollati*. Atti e documenti delle antiche assemblee rappresentative nella monarchia di Savoia I, 1264-1560 (bon). — *Dell' Acqua*. Cristoforo Colombo, studente all' Università di Pavia (prouve que Colombo suivit à 12 ans les cours de l'université de Pavie). — *Lütolf*. I regesti e i documenti dell' archivio della famiglia Rusconi di Lucerna (excellent).

91. — Archivio storico per le provincie napoletane. 5e année. Fasc. 2. — Volpicella. Mémoires de Ferrante Carrafa, marquis de Santo Lucido ; xvie s. (raconte les événements qui se passèrent dans le royaume de Naples en nov. 1582). — Del Giudice. La famille du roi Manfred ; suite (avec un grand nombre de notes et de documents inédits). — Maresca. Correspondance de la reine Marie-Caroline avec le cardinal Fabrizio Ruffo, vicaire-général du roi (58 lettres, fév.-oct. 1799 ; elles semblent de nature à atténuer quelque peu la sévérité des jugements portés sur la reine). — Minieri-Riccio. Détails historiques sur les académies qui ont fleuri à Naples ; suite. — De Blasiis. Asca-

nio Filomarino, archevêque de Naples, et ses conflits de juridiction. — Miola. Notice sur un ms. de la biblioth. nat. de Naples (ms. VII, E, 2.; contient un *Compendium moralium notabilium, compositum per Jeronimum, judicem de Montegnano, civem paduanum ;* plus 243 chartes écrites dans la 1re moitié du xve s.). — G. de Petra. Inscription latine (découverte en mars dernier à Tullo, Abruzzes ; c'est une épitaphe à Sextus Ninnius Buticus par ses amis). = Comptes-rendus : Documenti per servire alla storia dei Musei d'Italia (très important). — *Manzi.* L'origine ed i primi secoli d'Istonio, oggi Vasto d'Aimone, città in Abruzzo citeriore (résultats fort contestables).

92. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. III. 4e fasc. — Levi. Nouveaux documents sur le cardinal Isolano, légat à Rome (publie des documents importants sur l'état intérieur de Rome en 1414-1416). — Cugnoni. Notes ajoutées au commentaire d'Alexandre VII sur la vie d'Agostino Chigi ; suite. — Corvisieri. Abrégé des procès du Saint-Office à Rome ; fin (contre le cardinal Morone). — Balzani. L'histoire de Rome dans la chronique d'Adam de Usk. — Pietro. Document relatif au voyage de Grégoire XI (délibérations du sénat pisan sur les mesures extraordinaires à prendre pour recevoir dignement le pape, rentrant en Italie à la fin de la captivité de Babylone, 1377). = Comptes-rendus : *Cecconi.* Carte diplomatiche Osimane, 4e vol. des Documenti storici delle Marche pub. p. Ciavarini. — Id. Storia di Castelfidardo (travail fait sur les sources). — *Heidenheimer.* Ein deutscher Ceremonienmeister am pæpstlichen Hofe (art. intéressant paru dans les Grenzboten, 31 juill. 1879). — *Quareghi.* Le mura di Roma (utile et agréable). — *Cugnoni.* Vita di Luigi Maria Rezzi (excellent).

93. — Nuove Effemeridi siciliane. Mars-avril 1880. — J. Carini. Sur la vie et les œuvres du commandeur Isidoro La Lumia ; fin. — — Pitrè. Anciennes coutumes du mariage en Sicile. — Bozzo. Relation des fêtes célébrées à Palerme pour le départ d'Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, roi d'Espagne, 1626. — Salomone-Marino. Un document inédit sur la culture classique en Sicile dans les premières années du xve s. — Lettres inédites d'hommes illustres de la Sicile : Giov. Meli, 1770-1815.

94. — R. Deputazione di storia patria (Modène). 17 avril. — Ferrari-Moreni. Mémoire historique sur Fr. Ferrari, év. de Modène, 1502-1507, successeur de son frère le cardinal Jean-Baptiste, qui fut, dit-on, empoisonné par Alexandre VI.

95. — R. Deputazione di storia patria (Bologne). 28 mars. — Ricci. Notice sur une chronique inédite d'Agostino Rubboli, de Ravenne, du xvie s., et biographie de ce dernier, 1489-1540. = 11 avril. Carducci. Les Trouvères à la cour des marquis de Montferrat, et surtout de Rambaud de Vaqueiras.

96. — Curiosità e ricerche di storia subalpina. XVe livr. (Turin, Bocca), 1880. — PERRERO. Lettres inédites de Mme de Lafayette et ses rapports avec la cour de Turin (tient plus énergiquement que jamais à l'authenticité de la lettre où Mme de La Fayette déclare qu'elle n'est pas l'auteur de la Princesse de Clèves; étudie les rapports de Mme de L. à la cour de Turin avec Mme Royale, la régente de Savoie; publie des lettres inédites de Mme de L. à J. de Lescheraine, secrétaire du cabinet de Mme Royale, 1678-1681, avec 2 fac-similés, dont celui de la fameuse lettre si contestée). — Ant. MANNO. Cesar Balbo et le percement des Alpes. — VAYRA. Le musée historique de la maison de Savoie; suite (publie, entre autres documents, l'acte de fondation du monastère de la Novalesa, en 726, 30 janv., et plusieurs autres actes du VIIIe et du IXe siècle relatifs à ce monastère, avec 3 fac-similés).

97. — Miscellanea di storia italiana, publiés par la société royale d'histoire de Turin. T. XIX, 4e de la seconde série (Turin, Bocca, 1880). — P. CAIRE. Monographies navarraises; 2e mémoire : les sceaux et médailles. — MATAGNINI. Mémoire sur la législation ancienne des biens de mainmorte en Italie (mémoire rédigé en 1770 par le baron Antonio Manno, publiciste très érudit autant qu'habile diplomate). — PROMIS. Deux inventaires du XVIIe s. (inventaire des joyaux de la couronne de Savoie dressé en 1679). — ID. Des ameublements que la comtesse de Soissons a fournis à Marie de Bourbon, princesse de Carignan, sa fille, pour être délivrés au prince Thomas de Savoie, conformément au contrat de mariage de la princesse Marie et du prince Thomas (du 10 oct. 1624). — N. BIANCHI. Lettres inédites de Pasquale de Paoli. — PROMIS. Sur un soffite antique du palais Saint-Jean à Turin (curieux à cause de peintures historiques du XVIIe s.). — Sur un statut accordé par le duc Louis de Savoie à la ville de Suze le 2 juill. 1462. — MANNO. Quelques catalogues d'anciennes « librairies » piémontaises. — RICOTTI. Lettres d'Antoine Perrenot de Granvelle au duc de Savoie Emmanuel-Philibert. — MANNO. Sur le siège de Turin en 1706 (publie divers documents, dont un journal du siège).

98. — R. Accademia dei Lincei. 20 juin. — BONGHI. Note sur Spartacus. Une autre sur les sources classiques de la Somme de Saint-Thomas, et surtout sur les deux citations qu'il a faites d'un Andronicus peripateticus (cette dernière note a été reproduite dans la *Rass. settim.* du 27 juin). — CARUTTI. Antonio Canova et l'Accademia dei Lincei. — FIORELLI. Notes sur des découvertes d'antiquités.

---

99. — Archiv des historischen Vereins des kantons Bern. Vol. IX, 3e fasc., 1878. — G. STUDER. Les justices féodales bernoises et les seigneurs justiciers du XVe siècle (notes pour servir à l'intelligence du *Twingherrenstreit* de Thüring Frickart). — E. BLŒSCH. Georges de Laupen (contribution à l'histoire du commerce et du droit bernois pendant le XVIe siècle). = 4^e fasc., 1880. A. GATSCHET. Recherches étymolo-

giques sur quelques localités de l'Oberland bernois et du Haut-Valais. — Un fragment de l'histoire de Berne pendant les années 1711 et 1712, rédigé par Isaac Steiger, ancien bailli de Schenkenberg, plus tard avoyer de la ville et république de Berne. — A. DE GONZENBACH. La députation suisse au congrès de Münster-Osnabrück (complète sur quelques points la dissertation que M. le Dr Fechter a publiée dans le tome XVIII des archives de la Société générale d'histoire suisse, et montre que ce n'est pas seulement à l'appui de la France, mais encore aux bons offices des plénipotentiaires impériaux, que la Suisse a dû de voir son indépendance solennellement reconnue dans le traité de Westphalie).

100.—Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger, 1879, cah. 3. — MEHREN. Le philosophe arabe Ibn-Sab'in et l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen. — O. MEJER. Sur le comput ecclésiastique.

101.—Historisk Tidsskrift. 5e série. Vol. I, cah. 3. Vol. II, cah. 1. — THISET. Sur quelques familles nobles homonymes. — PALUDAN. Le développement du drame en Danemark au XVIIe s. — L. KOCH. Biographie de Malthe Mœller. — FORCHHAMMER. Le corps auxiliaire danois au service de l'Autriche pendant la révolte des Hongrois (1704-9) (plusieurs détails nouveaux puisés dans des lettres et des rapports non imprimés). = Comptes-rendus critiques : *Kullberg*. Le protocole du Conseil d'État suédois, 1621-29. — *Wad*. Les directeurs du collège de Herlufsholm. — Scriptores Rerum Danicarum. Vol. IX. — *Janauschek*. Originum cisterciensium tomus I. — *Daae*. Chrétien Ier, 1448-58. — *Heise*. Diplomatarium Vibergense. — *Erslev* et *Mollerup*. Les protocoles de Frédéric Ier (tous ces livres sont bons). — *Krogh*. Nobiliaire danois. — *Skavlan*. Esquisses historiques des temps modernes. — *Hasse*. La plus ancienne loi municipale du Slesvig (beaucoup d'erreurs dans ces trois livres). — *Mollerup*. Catalogue de la littérature en 1878-79 sur l'histoire de Danemark.

102. — Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed. 1879 ; cah. 2. — A. HANSEN. L'étymologie des noms de lieu en Sélande. — JŒRGENSEN. La querelle entre l'évêque Tyge et le couvent d'Œm (l'auteur combat les opinions de M. Buchwald). = Cah. 3. SIGURDARSON. Le Lagmand avant l'époque du roi Sverre. = 1880 ; cah. 1. JŒRGENSEN. L'ancienne loi municipale de Slesvig (il combat les opinions de M. Hasse). — SCHIERN. Une énigme ethnologique de l'antiquité (sur quelques Indiens échoués sur les côtes d'Allemagne, dont parle Pomponius Melas. M. Schiern démontre que Indi n'est pas un nom ethnologique, mais géographique, et que, chez les anciens, il y avait des Indi dans l'Asie boréale comme au sud. Il croit que les naufragés étaient des Lapons).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 5 août dernier. Nous extrayons du rapport de M. C. Doucet, secrétaire perpétuel, les renseignements suivants sur les prix décernés par l'Académie. — Le prix Gobert a été décerné à M. A. Chéruel, pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. Le second prix a été maintenu à M. l'abbé D. Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois* (1696-1789). — Le prix Thiers, de 3,000 francs, a été décerné à M. E. Charvériat, pour son *Histoire de la guerre de Trente ans*. — Le prix Thérouanne, de la valeur de 4,000 francs, a été ainsi réparti : 1° Un prix de 2,500 francs à M. E. Lavisse, pour son ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire de Prusse*. 2° Un prix de 1,500 francs, à M. V. du Bled, pour son *Histoire de la Monarchie de Juillet* (1830-1848). — Le prix Bordin, de 3,000 francs, a été décerné à M. Baudrillart, pour son *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. — Une partie du prix Marcellin-Guérin (1,000 fr.) a été donnée à M. E. Bertin, pour son ouvrage intitulé : *Les mariages dans l'ancienne société française*. — L'Académie a partagé le prix Langlois, de la valeur de 1,500 francs, entre M. A. Tardieu, pour la traduction de la *Géographie de Strabon*, et M. J. de Heredia, pour la traduction de la *Véridique histoire de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, de Bernal Diaz del Castillo. — Une partie du prix Archon-Despérouses a été donnée à MM. R. de Lespinasse et Fr. Bonnardot, pour une nouvelle publication du *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. G. Demay, pour ses travaux sigillographiques (*Le costume de guerre et d'apparat au moyen âge d'après les sceaux*. — *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*), et le second prix à M. Aug. Molinier pour ses études sur l'histoire du Languedoc (*La féodalité dans le Midi depuis l'an mil*. — *Etude sur l'administration de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers dans le Languedoc*).

Pour le concours des *Antiquités nationales*, trente-cinq ouvrages avaient été présentés. La commission a décerné les trois médailles réglementaires aux auteurs des ouvrages suivants : 1° M. Chérest, pour son ouvrage intitulé *l'Archiprêtre* ; 2° M. de Charmasse, pour le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* ; 3° M. Claudin, pour l'*Origine de l'imprimerie à Albi*. — Ce volume fait partie du grand ouvrage que prépare M. Claudin sur les *Antiquités typographiques de la France* ; on y trouve le récit des

pérégrinations de Neumeister, compagnon de Gutenberg. Une médaille supplémentaire a été donnée à M. Emile Molinier, pour son étude sur *Arnoul d'Audrehen*. Six mentions ont été décernées aux ouvrages suivants : 1° M. de Bosredon, *Sigillographie du Périgord ;* 2° M. Blanc, *Épigraphie des Alpes-Maritimes ;* 3° M. Albanès, *la Vie de sainte Douceline ;* 4° M. Boucher de Molandon, *la Famille de Jeanne d'Arc ;* 5° M. Le Chanvelays, *les Armées de Charles le Téméraire ;* 6° M. Vaesen, *les Juridictions commerciales à Lyon sous l'ancien régime.*

— Le 7e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* vient de paraître, il traite des mots *castrum* à *chorus*. Les historiens consulteront avec fruit les articles *censor*, *census* et dérivés (G. Humbert) ; *centuria* (Masquelet), etc. Répétons le vœu déjà formé pour que cette remarquable publication marche moins lentement (Paris, Hachette. Pr., 5 fr.).

— Les mêmes éditeurs ont mis en vente, en même temps, le 14e fasc. du *Dictionnaire de géographie universelle*, par Vivien de Saint-Martin (Pr. 2 fr. 50). Il va de *Ehrich* à *Europe*.

— La maison Hachette a entrepris sous le titre de *Bibliothèque des Écoles et des Familles* une collection d'histoire et de géographie destinée aux enfants, mais dont l'exécution est confiée à des hommes spécialement compétents. — M. Vidal-Lablache a consacré un volume des plus attachants à la *Vie* et aux *Voyages de Marco Polo*. M. Georges Duruy a fait la biographie de *Turenne*. M. B. Zeller, celle de *Richelieu*. M. Lavisse, celle de *Sully*. Dans cette dernière, qui est écrite avec la verve et le relief que M. Lavisse sait donner à tout ce qui sort de sa plume, nous croyons que le caractère de Sully est encore peint trop en beau, malgré les nombreuses réserves de l'auteur. Il le représente en particulier comme vivant à l'écart depuis 1610, quand au contraire Sully s'est livré pendant toute la régence de Marie de Médicis aux intrigues les plus actives et les plus déshonnêtes. Nous croyons aussi que bien que M. Lavisse ait réduit à de simples rêves fugitifs le grand dessein de Henri IV, il a encore donné trop de réalité à ce qui ne fut qu'une imagination de Sully.

— M. Zeller a donné deux nouveaux volumes de sa petite collection d'*Histoire de France racontée par les contemporains :* I. *Les rois Mérovingiens. Clovis et ses fils.* II. *Les fils de Clotaire. Frédégonde et Brunehaut.* (Hachette.)

— M. Arth. Bertrand, ancien élève de l'École des chartes, va publier à la même librairie les mémoires inédits du marquis de Sourches.

— M. Zeller a soutenu en Sorbonne les deux thèses suivantes, qui lui ont valu le titre de docteur ès-lettres : I. *De dissolutione contracti apud Brusolum fœderis*, 1610-1612. — II. *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, 1621 à 1624. (Hachette.)

— Le 30e vol. des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,*

qui vient de paraître (Caen, Le Blanc-Hardel), contient un texte important, celui du *Registrum curie officialis Cesariensis* 1314-1457. Le registre de l'officialité de Cérisy est publié par M. Dupont, conseiller à la cour d'appel de Caen, d'après une copie du ms. des archives départementales de la Manche, communiquée par M. L. Delisle. Nous reviendrons sur cette importante publication.

— M. H. Bonhomme vient de publier chez Charavay, en un coquet petit volume de 142 p., une étude sur *Madame de Pompadour général d'armée*, ou plutôt sur le comte de Clermont et sur la correspondance de celui-ci avec la favorite pendant les campagnes de 1746 et 1758.

— Nous annoncions dans le précédent numéro (p. 460) une brochure de M. A. Germain sur les maîtres chirurgiens de l'école de chirurgie de Montpellier. L'éminent érudit vient d'ajouter une nouvelle et importante pierre d'attente aux matériaux de son histoire de l'université de Montpellier. Dans un mémoire de 152 p. in-4°, présenté à la Société archéologique de Montpellier, il a étudié l'*École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son développement* (Montpellier, Martel). — On apprendra — texte en main — tout ce qu'il est possible de savoir sur cette école célèbre qui a joué un rôle si important dans l'histoire de la médecine française. Dans la présente étude, on y trouve la réimpression de deux écrits fort rares du XVII° s., l'*Apollinare sacrum* de Fr. Rauchlin et l'*Historia Mompeliensis* d'Étienne Strobelberger. Dans une intéressante brochure, publiée dans le bulletin de la *Société languedocienne de géographie*, M. Germain a analysé la *Descriptio Galliae* de Strobelberger, cet allemand géographe, historien et botaniste qui consacrait ses soins à célébrer Montpellier et la France (né à Gratz, † en 1630, reçu docteur à Montpellier en 1615).

— M. Ph. Berger a fait tirer à part son intéressant article de l'Encyclopédie des sciences religieuses sur l'*Écriture et les inscriptions sémitiques* (Fischbacher, 51 p.).

— Le 18° fasc. de la *Bibl. des Écoles françaises de Rome et d'Athènes* contient la suite des études si précises de M. Riemann sur les îles Ioniennes. Ce fasc. contient les notices sur Zanthe et Cérigo et quelques additions géographiques, ainsi que deux bonnes cartes de Zanthe et de Cérigo.

— M. E. Renan a réuni en un volume ses *Conférences d'Angleterre* (Lévy) sur Rome et le christianisme et sur Marc-Aurèle. On y trouve résumé sous une forme vivante et rapide le résultat de ses 6 volumes sur les *Origines du christianisme*.

— Le 2° fasc. de l'*Essai de bibliographie oratorienne* par le P. Ingold (Sauton) contient la notice des œuvres des PP. Duhamel, Faydit, Gratry, Lamy, Lecointe, etc., etc.

— M. Henri Le Charpentier, archiviste de la Société historique du Vexin, vient de faire paraître un ouvrage qui, au moins par son titre,

offre un certain intérêt d'actualité : *Les Jésuites à Pontoise ;* recherches historiques sur l'établissement et la résidence de ces Pères et sur leur expulsion de cette ville en 1762 (Am. Paris, imprimeur, et Al. Seyès, libraire à Pontoise. 4 fr. 50).

— Une note du *Polybiblion* (n° de mai) nous apprend la publication prochaine et successive de divers mss. encore inédits de Saint-Simon, qui se trouvent au ministère des affaires étrangères. M. Feugère a déjà publié le *Parallèle des trois premiers Bourbons ;* on annonce en outre : les *Mémoires sur la cour d'Espagne* en 1701 et en 1721, et sur la renonciation de Philippe V ; le *Mémoire sur la convocation des États généraux ;* des sommaires chronologiques et des filiations généalogiques de la 3e race ; des notes historiques et anecdotiques sur les ducs et pairs, sur les officiers de la couronne, etc.; des projets de gouvernement ; la correspondance. Tous les historiens, tous les amis des lettres se féliciteront de cet empressement et des mesures libérales qui ont ainsi ouvert les archives des affaires étrangères.

— Nous recommandons aux historiens une excellente *Notice historique* de M. l'abbé Ch. Bellet sur *Jost de Silenen,* évêque de Grenoble et ambassadeur de Louis XI, avec pièces justificatives (Lyon, A. Brun, 66 p. in-8°).

— M. E. Borély, archiviste de la ville du Havre, vient de terminer une histoire de cette importante cité, à laquelle il travaille depuis longtemps. Son livre sera intitulé : *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement.* En voici les principales divisions : le pays de Caux ; antiquités et origines (la première population de la ville lui vint du pays de Caux) ; — le marais de Grasse et la Seine ; — fondation de la ville, et faits généraux sous les règnes de François Ier et de Henri II ; — période des troubles de religion ; — époque de la monarchie absolue et apogée de l'autorité royale ; — décadence monarchique et préludes de la Révolution, jusqu'aux fêtes de la Fédération qui eurent lieu : au Havre, le 13 juin 1790 ; à Rouen, pour tout le nouveau département, le 29 juin ; à Paris, pour la France entière, le 14 juillet. A ces époques se rattachent des études spéciales sur les privilèges, les franchises et la constitution de la ville, sur les armements maritimes, les tentatives coloniales et les corsaires havrais, les forces militaires et le mouvement des troupes, le commerce, l'industrie, les finances, les cultes, l'instruction, les mœurs et une foule de particularités locales, etc.; enfin, à la suite de chaque grande époque, on trouvera une liste des noms des personnes et des familles qui figurent à divers titres dans chacune de ces époques. L'ouvrage entier formera 3 forts volumes grand in-8° d'environ 550 à 600 pages chacun, édition de luxe. (On souscrit au Havre, chez les éditeurs : Poinsignon et Bourdignon, libraires, Lepelletier, imprimeur.) Il paraîtra par fascicules de 9 à 10 feuilles environ : un fascicule toutes les cinq semaines au prix de 3 francs ; un volume tous les cinq mois au prix de 12 francs. La publication ne sera

ainsi terminée qu'au bout de 15 mois. Pour répondre à la demande de divers amateurs et bibliophiles, il sera tiré quelques exemplaires sur très beau papier de Hollande (édition de grand luxe très soignée), au prix de 25 fr. le volume.

— Avec le 6e vol. de ses *Mémoires* dont nous donnons plus haut l'analyse, la Société de l'histoire de Paris a mis en distribution 2 intéressants fac-similés photographiques, l'un, le plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois (XVIe s.), et l'autre, une vue cavalière de l'abbaye de Saint-Antoine en 1481. Sans compter le Journal des règnes de Charles VI et de Charles VII depuis longtemps annoncé, la Société se propose de publier deux ouvrages de longue haleine : un poème héroïcomique sur la journée du 2 juillet 1652 et le Journal de Du Buisson d'Aubenay. Le 7e vol. des Mémoires contiendra les articles suivants : Les origines de la municipalité parisienne, 1re partie, par M. Le Caron. — La Bastille en 1743 ; relation de l'abbé de la Roquette, pub. par M. Gazier. — L'histoire du fief de Bercy par M. Malon, seigneur de Bercy, pub. par M. de Boislisle. — Le Journal parisien de Versori, 1519-1530, pub. par M. Fagniez. — L'Inventaire d'un chanoine de Paris, pub. par M. Douet-d'Arcq. — Une étude sur les comtes et les prévôts de Paris, par M. Longnon.

— Le deuxième volume des *Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale publiés par la Société académique de l'Aube* est en ce moment sous presse. Il contiendra des obituaires du diocèse de Troyes, publiés par l'abbé Lalore, le fécond éditeur de la collection des cartulaires du diocèse.

— M. le Dr Bongard publie en ce moment le *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis* 1628 *jusqu'en* 1658, *par messire Clément Macheret*. Le premier fascicule de ces intéressants mémoires provinciaux vient de paraître. Nous rendrons compte de l'ouvrage lorsqu'il sera terminé.

Angleterre. — Le *British Museum* vient d'acquérir une riche collection de documents relatifs à Thomas Wentworth, comte de Strafford. Ils comprennent une correspondance de famille qui commence en 1692 et des papiers politiques concernant les négociations de la paix d'Utrecht. — Le même musée vient de s'enrichir d'une collection de tablettes cunéiformes babyloniennes, qui fournissent des additions au récit de la création.

— On annonce la publication prochaine de la biographie de lord Clyde par son aide-de-camp, le général Lawrence Shadwell.

— Le 2e vol. de l'*History of the church of England from the abolition of the Roman jurisdiction* est sous presse. Ce vol. embrasse la période comprise entre 1538 et 1548.

— M. Richard Christie va publier chez Macmillan une biographie approfondie d'Étienne Dolet.

Allemagne. — Le 2 fév. dernier, est mort H. Middendorf, prof. au gymnase de Munster, auteur d'un grand nombre de traités sur des points d'histoire; entre autres, d'un mémoire sur l'emplacement du combat de Varus (1868).

— Le 25 mai, est mort à Nuremberg, âgé de 80 ans, M. le chev. Fr.-W. von Ditfurth; il avait publié de nombreux recueils de chansons populaires allemandes, parmi lesquelles : *Historische Volkslieder der Zeit* 1755-1871, 2 vol. (Berlin, 1871-72), et *Historische Volkslieder des bayerischen, ebenso des œsterreichischen, ebenso des preussischen Heeres.*

— Le 14 juin, est mort à 60 ans un des érudits qui avaient le plus fait pour l'histoire des pays rhénans, le Dr L. Ennen, archiviste de Cologne. Nous avons de lui : *Geschichte der Stadt Cœln,* en 5 vol. (1862-1880); *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln;* 6 vol. (1860-1879); *Frankreich und das Niederrhein vom* 30. *jæhr. Kriege bis zur Franzœsischer Revolution*, 2 vol. (1855-56); *die Wahl des Kœnigs Adolf von Nassau* (1866), etc.

— Le 20 juin est mort M. Nitzsch, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, à l'âge de 61 ans. Ses plus importantes publications sont : *Vorarbeitungen zur Geschichte der Staufischen Periode* (1859); *Die Gracchen und ihre nœchsten Vorgænger* (1847); enfin son remarquable ouvrage : *Die rœmische Annalistik* (1873). Son enseignement à l'Université était fort apprécié.

— Le 29 juin, est mort à 56 ans C. Neumann, professeur d'histoire à l'Université de Breslau, auteur, parmi d'autres publications, de : *Die Hellenen im Skythenlande* (Berlin, 1855).

— M. Wilh. Wagner, né le 11 mai 1843, mort le 15 avril, professeur au Johanneum de Hambourg, était un fin connaisseur des langues et des littératures classiques et modernes. On cite de lui avec éloge ses travaux relatifs à la littérature et à l'histoire du grec médiéval et moderne : *Carmina graeca medii aevi* (1874); *L'histoire d'Imbérios* (Paris, 1874).

— M. le Dr Fournier, privat-docent, a été nommé professeur d'histoire autrichienne à l'Université de Vienne.

— On vient de publier le 2e fasc. du complément du grand travail rédigé par l'état-major prussien sur les guerres de 1866 et 1870; il contient des biographies de généraux, etc.

— On a trouvé des antiquités romaines : constructions, sarcophages, etc., à Augsbourg, Ratisbonne, Cologne et Deutz.

— La question suivante a été mise au concours pour le *prix Lamey* à Strasbourg : Histoire de l'art de construire les villes chez les Grecs. Le prix est de 2,400 m.; on ne fixe pour les concurrents ni âge, ni nationalité; les mémoires devront être remis avant le 1er janv. 1884.

— Un immense malheur vient de frapper M. Th. Mommsen et la science. Un incendie a dévoré la maison qu'habitait à Charlottenbourg l'illustre

historien, détruisant la bibliothèque et les manuscrits qui s'y trouvaient. La principale perte causée par cet incendie est celle des recueils des inscriptions de l'Italie méridionale et de la Suisse qui n'avaient pas encore été donnés à l'impression. Peut-être aussi M. Mommsen renoncera-t-il à écrire cette *Histoire des Empereurs* que le monde savant espérait recevoir de lui.

— Dissertations de Halle 1879 : Schlemmer, Der Kaiser Decius. — Voigt, Die Pœhlder Chronik u. die in ihr enthaltenen Kaisersagen. — Wachter, Der Einfluss der nationalen u. klerikalen Stellung Gisleberts von Mons auf seine Geschichtschreibung. — Weise, Uber die Quellen der Commentare Sleidan's.

Publications universitaires en 1879 :

Bale. — Probst, L. Annaeus Seneca aus seinen Schriften.

Berlin. — Peters, Untersuchungen zum Frieden von Venedig.

Jena. — Schumann, De Marcellini quae dicitur vita Thucydidea.

Kænigsberg. — V. Frisch, Eintheilung Ostpreussens im 18. Jahrh. — Kühl, Der Verkehr Karls des Grossen mit Papst Hadrian I in Betreff der italienisch. Angelegenheiten. — Legowski, Der Hochmeister des deutschen Ordens, Konrad von Wallenrod. — Mondthal, Die Stædtebünde u. Landfrieden in Westfalen bis z. J. 1371. — Poblocki, Kristische Beitræge zur æltesten Geschichte Littauens.

Leipzig. — Erhardt, Kelten, Belger und Germanen. — Hille, De scribis Atheniensium publicis. — Thouret, De Cicerone, Asinio Pollione, C. Oppio rerum Caesarianarum scriptoribus. — Voigt, De titulis Cypriis. — Lange, De plebiscito Ovinio et Atinio. — Baldamus. Die Anfænge der Ministerialen unter den Karolingern. — Buchholz, Die Würzburger Chronik. — Bürcklein, Quellen u. Chronologie der rœmisch-parthischen Feldzüge in den Jahren 713-718 p. u. c.— Hahn, De censorum locationibus. — Meyer, Geschichte des Kœnigreichs Pontos. — Müller, Geschichte Theben's bis zur Schlacht von Koroneia. — Rachel, Die Geschichtschreibung über den Krieg Karls V gegen die Stadt Mahedia 1550. — Rudert, De jure municipum Romanorum belli Latini temporibus Campanis dato. — Rübsam, Heinrich V, Fürst-Abt von Fulda. — Schultheiss, Hans Sachs in seinem Verhæltnisse zur Reformation. — L. Lange, De magistratuum Romanorum renuntiatione et de centuriatorum comitiorum forma recentiore. — Holzapfel, Untersuchungen über die Darstellung der griechischen Geschichte von 489-413.

Strassburg. — Eheberg, Die Münzer Hausgenossenschaften hauptsæchlich im 13. Jahrhundert. — Reusch, De diebus contionum apud Athenienses. — Lucius, Die Therapeuten u. ihre Stellung in der Geschichte der Askese.

Tübingen. — Mædge, Die Politik Gregors VII den Gegenkœnigen Rudolf u. Hermann gegenüber.

Zurich. — Tobler, Die Beziehungen der schweizerischen Eidgenossenschaften zu den deutschen Reichsstædten 1385-89.

Dorpat. — Hickisch, Die Tungusen.

Greifswald. — Christ, De publicis populi Atheniensis rationibus.

Halle. — Brencker, Die Abtretung Vorpommerns an Schweden und die Entschædigung Kurbrandenburgs. — Grünbaum, Ueber die Publicistik des 30. Jæhr. Krieges. — Hitzigrath, Die Publicistik des Prager Friedens 1635.

— La librairie Veit de Leipzig va publier la 1re partie d'une édition des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé, revue et augmentée par Wattenbach.

— M. O. Hartwig a publié pour le 80e anniversaire de M. Carl Witte : *Eine Chronik von Florenz zu den Jahren MCCC-MCCCXIII* (Halle, imp. Karras). Ce sont les très curieux fragments d'une chronique florentine conservée à la *Bibl. nat.* de Florence, Cl. XXV, n° 19. De 1080 à 1300 cette chronique reproduit les *Gesta Florentinorum*. La portion qui s'étend de 1318 à 1387 et qui est d'un témoin oculaire a été publiée par A. Gherardi dans le t. VI des *Documenti di storia italiana*. Le fragment que publie M. H. est tiré de la partie qui s'étend de 1300 à 1341 et qui contient des notes tout à fait originales et évidemment contemporaines.

Belgique. — L'important ouvrage de M. Th. Juste : *Le Congrès national de Belgique*, 1830-1831 (Bruxelles, Muquard, 2 vol.), est aujourd'hui terminé. Nous en rendrons compte prochainement.

Italie. — Il vient de se fonder à Rome une revue nouvelle sous le titre : *Studi e documenti di storia e diritto ;* elle est dirigée par M. Gatti.

— On annonce la publication prochaine à Naples du *Codex diplomaticus ducati Neapolitani.*

— M. Gioacchino di Marzo, bibliothécaire de la bibliothèque communale de Palerme, a terminé le ms. d'un livre important pour l'histoire de l'art en Italie : *I Gagini e la scultura in Sicilia nei secoli XV e XVI; memorie storiche e documenti.* Cet ouvrage, qui sera accompagné de planches nombreuses, paraîtra en livraisons. Les deux premières ont déjà été mises en vente. L'auteur est un des meilleurs connaisseurs de l'art et de l'histoire de son île ; il a fait des recherches consciencieuses dans les églises, dans les bibliothèques et dans les archives ; il a découvert beaucoup d'ouvrages d'art et de documents. Son livre formera un chapitre important de l'histoire de l'art à l'époque de la renaissance.

— M. O. Tommasini a fait tirer à part les anciens documents sur Stefano Porcari qu'il a publiés dans l'*Archivio della Società romana di storia patria* (Rome, 73 p.).

Suisse. — La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 4 et le 5 août, à Saint-Gall, sa 34e assemblée annuelle. Ouverte, le 4 au soir, par d'intéressantes communications de MM. G. Meyer von Knonau, F. Fiala et H. Wartmann, sur les publications de la Société, de M. J. Baechtold sur le « grand Ami de Dieu » du xive siècle, et de

M. P. Schweizer sur les dépêches des ambassadeurs français en Suisse, — la session s'est continuée le lendemain par une séance publique, dans laquelle on a entendu tour à tour des lectures de M. G. Meyer von Knonau sur les *Casus Sancti Galli* et particulièrement sur la chronique de Kuchimeister, de M. P. Vaucher sur Calvin et les Génevois, et de M. J. Dierauer sur Müller von Friedberg, magistrat éminent qui fut, de 1803 à 1831, le chef et l'âme du gouvernement saint-gallois. Nous n'avons pas l'intention d'analyser ces travaux qui, pour la plupart, ne tarderont pas à être livrés à l'impression ; mais nous ne pouvons achever cette courte notice sans ajouter que, grâce aux soins empressés des autorités locales, de la Société d'histoire de Saint-Gall et de son digne président, M. le Dr H. Wartmann, la fête de 1880 comptera parmi les plus brillantes que la Société générale d'histoire suisse ait jamais célébrées. Le Conseil de la société, pour les années 1880-83, est composé de MM. G. de Wyss (Zurich), président; G. Meyer von Knonau (Zurich), secrétaire ; J.-J. Amiet (Soleure), E. Blœsch (Berne), F. Fiala (Soleure), F. Forel (Vaud), Ch. Le Fort (Genève), Th. de Liebenau (Lucerne), F. Rohrer (Lucerne), W. Vischer (Bâle), et H. Wartmann (Saint-Gall).

— On vient de trouver en Suisse 24 livres de monnaies romaines en cuivre ; elles sont très bien conservées et appartiennent aux I-IIIe s.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Blot. Notice historique et descriptive sur Évreux et ses environs. Évreux, Hérissey, 120 p. in-16 ; pr. 1 fr. — Clairin. De haruspicibus apud Romanos. Vieweg, 1880. — Demolins. Histoire de France, t. III. Librairie de la Société bibliographique. — A. du Boys. Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican. Palmé. — Le chanoine Fleury. Histoire de l'église de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802, avec pièces justificatives. 2 vol., x-468, 480-viii p. in-8°. Paris, Palmé. Genève, Grosset et Tremblay. — Miot de Mélito. Mémoires ; nouv. édit. Calmann Lévy. 3 vol. in-12 à 3 fr. 50. — Valois. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 1228-1249 ; sa vie et ses ouvrages. Paris, Picard, 400 p. gr. in-8°. Pr. 7 fr.

Bender. Rom und rœmisches Leben im Alterthum, 1er demi-vol. Tubingue, Laupp, Pr. 6 m. — Flegler. Geschichte der Demokratie. Vol. I. Alterthum. Nuremberg, Rœsel, xvi-644 p. in-8°. — Friedrich. Biographie des Barkiden Mago ; ein Beitrag zur Kritik des Valerius Antias. Vienne, Konegen, 1880. — Goetzinger. Joachim von Watt (Vadian); deutsche historische Schriften. Vol. III (pub. par l'*Hist. Verein d. Kantons St. Gall*). St. Gall, Zollikofer,

XXVI-539 p. in-4°. — HERRMANN. Zeitgenœssische Berichte zur Geschichte Russlands : Peter der Grosse und der Tsarevitch Alexei. Part. 1-2. Leipzig, Duncker et Humblot, 225 p. in-8°. — ILWOLF. Das Postwesen in seiner Entwickelung von den ælteste Zeiten bis in die Gegenwart. Graz, Leuschner et Lubensky, 70 p. in-8°. — JOEL. Blicke in die Religionsgeschichte zur Anfang des II. christlichen Jahrhunderts. Breslau, Schottlænder. — LINDENSCHMIT. Handbuch der deutschen Alterthumskunde, 1re part., 1re livr. Braunschweig, Vieweg. — MEJER, Otto. Febronius ; Weihbischof Johann Nicolaus von Hontheim und sein Widerruf. Tubingue, Laupp, X-326 p. in-8°. — NIPPOLD. Handbuch der neuesten Kirchengeschichte. Vol. I, livr. 1-3. Elberfeld, Friedrichs.— OPEL. Die Vereinigung des Herzogthums Magdeburg mit Kurbrandenburg. Halle, Hendel. — VISCHER-MERIAN. Hermann Seevogel von Basel und sein Geschlecht. Bâle, Schwabe. XVI-120 p. gr. in-4°. — WENDRINSKY. Kaiser Joseph II. Vienne, Braumüller, VIII-400 p. in-8°.

VOLLGRAFF. Greek writers of roman history ; some reflections upon the authorities used by Plutarch and Appianus. Leyde, Van der Hoek, 113 p. in-8°.

BEVING. La principauté d'Achaïe et de Morée. Bruxelles, Muquardt. — Ad. DE CEULENEER. Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère (mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, Hayez, 312 p. in-4°. — Général von der MEERE. Mémoires. Bruxelles, Muquardt. — Ch. VERGAMER. L'histoire du peuple belge et de ses institutions, racontée à la jeunesse. Bruxelles, Decq, 714 p. in-8°.

GIOV. DI CASTRO. Milano durante la dominazione Napoleonica. Milan, Dumolard. — LEONETTI. Papa Alessandro VI, secondo documenti e carteggi del tempo. Bologne, imp. Mareggiani.

Franc. da FONSECA BENEVIDES. Rainhas de Portugal. 2 vol. gr. in-8°. Lisbonne, Irmao, 1878-1879.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 353, l. 6, *au lieu de :* Paul Robinet, *lire :* Paul Robiquet.

P. 426, l. 8, *au lieu de :* la biographie de Varnhagen von Ense, intitulée. *le Maréchal Vorwærts*, est surannée, *lire :* la biographie du maréchal Vorwærts, par V. von E., etc.

P. 471, dernière ligne, *au lieu de :* l'abbé Trigan, *lire :* Trigan.

ERRATUM DU NUMÉRO DE MAI-JUIN.

P. 206, 3e ligne avant la fin, *au lieu de :* copiée par l'évêque de Londres pour les *Monumenta Germaniae*, *lire :* copiée par M. Edm. Bishop, de Londres.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

SOUS LOUIS XVI.

La question allemande joue un rôle prépondérant dans les destinées de la France. Elle est antérieure à une autre question fondamentale de la politique française, la question anglaise, à laquelle elle a survécu. Néanmoins on ne peut dire qu'elle soit suffisamment élucidée. Non seulement on s'est mis à étudier cette question un peu tard, mais encore les historiens qui l'ont traitée l'ont fait d'une manière contradictoire et quelquefois confuse. Le défaut de méthode, les sentiments patriotiques et politiques que cette question met en jeu, n'en sont pas les seules causes. On doit encore considérer que les matériaux des archives, qui jouent ici un si grand rôle, ne sont accessibles aux travailleurs que depuis fort peu de temps. En outre, la question est difficile par sa complexité, car elle est le pivot de la politique de l'Europe entière.

Cette complexité est le côté de la question qui se manifeste dans la science de la façon la plus claire et la plus intéressante. Jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle la question allemande est facile à saisir, la politique européenne est simple et n'offre aucune difficulté ; il en résulte, dans les récits des historiens, de la clarté et de l'harmonie. Mais à partir de ce temps la politique européenne s'embrouille, et les opinions des historiens deviennent plus confuses. On fait cette remarque même chez les historiens français, quoiqu'ils aient peut-être été les derniers à étudier sérieusement ce sujet.

En France, un siècle entier après le dédoublement de l'Allemagne, la question allemande était toujours envisagée sous une seule face. Il régnait dans la politique de Versailles une haine contre l'Autriche, que l'on décorait au siècle dernier du nom de tradition nationale ou de « principes de l'ancienne politique

française dans sa pureté primitive »[1]. Une seule fois nous voyons un courant d'idées contraire, mais très faible, comme un jeu du hasard, comme un caprice de la maîtresse du roi. Les journaux, monarchiques ou révolutionnaires, n'envisagent eux aussi la question qu'à un seul point de vue. Si parfois nous y trouvons, au milieu de la chaleur de la lutte, une attaque contre les ennemis de l'Autriche, c'est toujours une attaque personnelle, qui ne procède pas de tendances politiques. Quant à l'histoire, elle ne s'est pas encore débarrassée des anciennes idées sur la célèbre alliance franco-autrichienne de 1756. Elle en est encore au côté anecdotique de cet événement[2]. Ce n'est que rarement et par hasard qu'on a semblé vouloir aborder la question sous un autre aspect. Aujourd'hui, tantôt on la tourne, tantôt on ne fait que l'effleurer par de craintives allusions[3]. Si nous ne nous trompons, ce n'est que depuis peu qu'on s'efforce de se placer à un nouveau point de vue pour l'étudier. Et l'auteur d'un récent ouvrage[4] où se font jour des vues plus sérieuses et plus justes, est d'autant plus méritant, qu'il se trouvait gêné et par la tradition nationale et par les souvenirs de sa propre famille : le duc de Broglie, en effet, devait sévèrement juger son grand-oncle, le principal ennemi de l'Autriche sous Louis XV. Mais il n'a pas encore assez approfondi le sujet. Et cependant, avec les matériaux récemment mis en lumière, on peut arriver à modifier les anciennes idées sur la question allemande. Nous allons essayer d'indiquer les plus importants de ces faits. A l'aide de nouveaux documents[5], nous voulons surtout nous appesantir

1. Soulavie, *Mémoires du règne de Louis XVI*, 158.

2. C'est par ce point de vue qu'a été guidé le nouvel historien de la guerre de Sept-Ans, Schæfer. Voy. *Geschichte des Siebenjæhrigen Kriegs*. 1867-1874. 3 volumes.

3. Il n'est pas besoin de remonter plus haut que 1874 pour s'en convaincre. Voy. l'introduction à la *Correspondance entre Marie-Thérèse et Mercy*, p. ix.

4. Broglie, *Le Secret du roi*. 1878. 2e éd., 122-126, 143 sq. Voy. aussi la récente publication des *Mémoires de Bernis* par M. Frédéric Masson.

5. Ces documents se trouvent dans les Archives nationales (K 161, 163 et 164). Ils consistent dans la « Correspondance de M. le comte de Vergennes » et dans les mémoires adressés au roi en 1784 et 1785 par ses ministres et quelques autres personnages, au sujet des affaires de Bavière et de Hollande. La correspondance de Vergennes avec Louis XVI embrasse toute la période de son ministère (1774-1786); nous avons de plus deux lettres de la comtesse de Vergennes de 1787 (le comte était mort en février de cette année). Ce sont en partie des lettres originales, en partie des minutes. Douze d'entre elles ne sont point

sur l'histoire de cette question sous Louis XVI, et principalement dans les quinze années de son règne qui ont précédé la

datées. L'ensemble forme 139 lettres, et il y en a douze de la main même de Louis XVI. La correspondance de Vergennes présente un grand intérêt; elle est toujours consacrée à la politique, et traite de préférence les deux principales questions, allemande et anglaise, cette dernière surtout. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'origine de cette collection. Elle semble avoir fait partie du « Cabinet de Louis XVI » découvert au temps de la Révolution. Du moins Ségur a imprimé dans sa *Politique de tous les cabinets de l'Europe* (1793, II, 420-45), en déclarant l'avoir copié sur l'original, un mémoire de Vergennes, daté du 29 mars 1784, et qui se trouvait dans ce « Cabinet ». Ce mémoire existe encore, ainsi que le billet qui y était joint. Toutefois le billet ne se trouve pas dans la collection, mais dans un autre carton. Ce qui nous prouve encore que la correspondance de Vergennes faisait partie du Cabinet du roi, c'est que nous rencontrons chez Soulavie quelques lettres de Vergennes au milieu des « Pièces justificatives » trouvées après le 10 août dans les cabinets de Louis XVI à Versailles et aux Tuileries. Enfin Soulavie (II, 163) dit que cette correspondance était « conservée avec un soin égal, et par le roi, dans *ses petits appartements* au-dessous de la pièce des enclumes, et par le ministre dans un secrétaire dont il envoya la clef au roi quelques jours avant sa mort. » La correspondance de Vergennes est aussi mentionnée par Flassan (VII) comme se trouvant aux « Archives impériales ». Flassan en a tiré la lettre de Vergennes à Louis XVI, du 27 sept. 1780, au sujet des affaires d'Amérique. On trouve encore dans Flassan une autre lettre (2 mai 1776) traitant du même sujet et portant cette indication : « Archives du Corps législatif ». Soulavie (IV, 284, 291) a imprimé deux lettres du roi à Vergennes sur Necker. Ces lettres ont été réimprimées dans Hélène-Maria Williams, dans Chauvelot (80-81) et dans *Louis XVI peint par lui-même* (42). Soulavie (IV, 314-316) donne encore une lettre sans date de Louis à Vergennes touchant les intentions de Joseph II au sujet de la Bavière, et qui est réimprimée dans H.-M. Williams (I, 91), Chauvelot (83), Saussois du Jong (II, 79) et dans *Louis p. p. l. m.* (46-48). H.-M. Williams (I, 1-6) a imprimé deux lettres de Louis à Vergennes sur l'Allemagne (17 oct. 1774 et 2 avril 1775), en faisant la remarque qu'elles étaient déjà imprimées, alors que le Comité secret de la Convention, en 1792, les avait entre les mains. En effet, on les trouve dans Soulavie (IV, 327-332). Chauvelot (53-56) les a réimprimées, et la première se trouve encore dans S. du Jong (II, 55-58). La *Politique de tous les cab.* (I) contient quelques lettres de Louis et de Vergennes sur la « Correspondance secrète » que Boutaric (II, 436-45, 501) a données d'après l'original. La lettre de Louis à Charles d'Espagne (19 juin 1778), rentrée par hasard dans la collection, a été publiée par Feuillet de Conches (I, 118). Outre Boutaric et Feuillet de Conches, deux savants se sont servis plus récemment de la correspondance de Vergennes : ce sont les éditeurs de la *Correspondance entre Marie-Thérèse et Mercy* (I, introduction, VI et IX; III, 17); ils ont parlé de l'interception des lettres sous Louis XVI et ont imprimé une phrase de sa lettre à Vergennes en date du 13 juillet 1776, concernant le voyage de Joseph à Paris. Il résulte de tout ceci que le dixième seulement de la « Correspondance de Vergennes » se trouve imprimé, soit dans les publications de la fin du XVIIIe siècle, soit dans celles du commencement du XIXe, et, sauf deux ou trois lettres sur l'Allemagne, ce sont les

Révolution. L'appréciation même de Louis XVI et de son ministre des affaires étrangères, Vergennes, dépend de cette histoire. Nous serons quelquefois obligé de parler du rôle de la France dans la question d'Orient, qui est étroitement liée à la question allemande.

I.

L'ancienne politique française et les éléments nouveaux dans le système européen.

« Le principe de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive », c'est la lutte contre le chef du saint empire romain, c'est la protection accordée aux princes d'Allemagne, ses ennemis intérieurs. Une fois débarrassée de ses luttes avec l'Angleterre, la France concentre son attention sur ses frontières de l'Est. A partir de la seconde moitié du XVe siècle, la question allemande devient l'âme de la politique extérieure de la France, et, dès le commencement du XVIIe, la lutte des Bourbons de France avec les Habsbourg d'Autriche remplit, pendant un siècle et demi, toute l'histoire de l'Europe. Mais une véritable révolution éclate dans la politique vers le milieu du XVIIIe siècle. La France recommence les hostilités avec le plus ancien de ses ennemis, l'Angleterre, et s'allie avec l'Autriche, jadis son adversaire.

Cette alliance était un vrai miracle diplomatique, un « monstrueux système »[1]. Du reste, pour tous ceux qui s'inspirent des idées convenues, toute la politique de l'Europe à cette époque est un miracle.

Elle est devenue complexe, elle s'embrouille dans le dédale de contradictions apparentes. Alors on voit en Europe une ancienne puissance politique reprendre des forces et deux nouvelles apparaître à l'horizon.

moins importantes qui ont été imprimées. Ces publications répétées des mêmes lettres semblent faire croire qu'elles se trouvaient séparées du reste de la collection ; autrement cette prédilection, non justifiée par l'importance des pièces, ne pourrait se comprendre. Parmi les derniers historiens, aucun n'a fait usage dans ses travaux de la Correspondance de Vergennes. Nous ne ferons connaître au lecteur que les lettres sur la question allemande, et nous n'imprimerons in-extenso que très peu de ces lettres. Quant aux mémoires intéressants sur la Bavière et la Hollande, conservés aux Archives nationales, nous nous proposons de n'en donner ici que le contenu, mais de les publier ailleurs in-extenso.

1. Soulavie, V, 1.

L'Angleterre, grâce à son industrie et à son système colonial, commençait à devenir une puissance maritime de premier ordre. Elle s'efforçait de tuer la puissance maritime de la France et de la Hollande et de saisir la suprématie sur les mers du Nord. Elle cherchait des alliés capables de l'aider dans ce nouveau rôle. Le choix n'était pas difficile. On voyait alors, au nord de l'Europe, deux puissances nouvelles : la Prusse et la Russie.

La Russie se montrait comme la rivale naturelle de la Grande-Bretagne, d'abord dans les mers du Nord, ensuite dans celles du Sud. Au début du XVIIIe siècle, l'Europe tenait peu compte de l'empire moscovite à demi barbare ; elle se reposait sur les forces de la Turquie, de la Pologne et de la Suède, voisines et rivales de la Russie. Mais, dès le milieu de ce siècle, la Russie tend à se mêler des affaires de l'Occident, tandis que ces trois barrières, qui la maintenaient à l'Est, s'affaiblissent visiblement. La France ne pouvait plus résoudre à l'ancienne manière la question allemande ; elle devait tenir compte du but poursuivi par la Russie en Allemagne.

Mais alors la question allemande subissait, elle aussi, une métamorphose. Au lieu d'une seule Allemagne, il y en avait pour ainsi dire deux. Au premier abord, on ne pouvait pas saisir le rôle du nouvel État allemand, et c'est peut-être en Russie que, hors de l'Allemagne, on l'a apprécié le plus exactement. La Russie, en effet, par ses intérêts et par son développement tardif, était la rivale naturelle de la Prusse. Et comment ne l'aurait-elle pas compris, lorsqu'elle voyait le premier roi de Prusse avoir pour objectif la conquête de la Pologne et des provinces baltiques, lorsqu'elle voyait la Prusse, dès son début, devenir l'alliée de l'Angleterre? C'est alors que la Russie s'empresse de resserrer avec l'Autriche des liens qui existaient déjà depuis plus de deux siècles, et qui depuis n'avaient été momentanément rompus qu'une seule fois par le caprice d'un tsar, caprice du reste qui lui coûta la vie. Dès l'abord, tous les diplomates russes, même ceux d'opinions contraires, s'étaient déclarés les ennemis de Frédéric II. Frédéric II, disaient-ils, par son « caractère conquérant », est plus dangereux pour la Russie que Stockholm, Varsovie et Paris. La fille de Pierre le Grand, bien que montée sur le trône à l'aide de la France, alliée de Frédéric II, montrait encore plus d'acharnement contre la Prusse que les diplomates. Élisabeth était devenue le chef de l'opposition européenne contre

la Prusse, et Frédéric II avoua que, sans la mort de l'impératrice, il était perdu. Cette politique fut suivie par Catherine II, qui déclara, dans son premier manifeste, que « la Prusse était le mortel ennemi de la Russie ». L'alliance de 16 ans de Catherine avec Frédéric n'est pas en contradiction avec ces paroles. Ce n'était qu'un piège pour Frédéric, qui, à l'âge de 70 ans, affolé par Catherine, s'écriait : « Dites-moi, suis-je ou non en alliance avec la Russie[1]? » L'ancien traité russe avec l'Autriche subsistait. L'alliance avec Frédéric II n'avait d'autre but que d'exploiter, dans l'intérêt de la Russie, la Prusse contre la Pologne, et aussi de « placer les forces allemandes dans un équilibre nécessaire à la Russie ». D'après l'expression d'un diplomate saxon, cela voulait dire que Catherine se proposait de « primer dans la balance du Nord »[2]. La guerre avec la Porte et le partage de la Pologne ont fait ressortir le véritable caractère de l'alliance de Catherine avec Frédéric.

Les relations entre la France et la Prusse suivaient un cours tout à fait contraire. Pendant trop longtemps la France ne vit en Allemagne que la maison des Habsbourg, son adversaire de longue date. De là résultait en quelque sorte l'étroitesse de ses vues sur la question d'Orient. La France, sans se préoccuper du rôle décisif que l'Angleterre devait jouer dans cette question, ne tenait compte que de la fidèle amie de l'Autriche, la Russie. C'est ce point de vue qui avait donné naissance au célèbre système des trois états amis, Turquie, Pologne et Suède. Au début, ce système avait pu présenter quelques avantages ; la France persistait à s'y cramponner. Elle s'y rattacha même quand éclata en Europe la révolution causée par l'entrée en scène de la Prusse, révolution qui exigeait un changement radical dans sa politique extérieure. Ne s'imagina-t-elle pas que la Prusse serait son instrument au Nord, qu'elle allait défendre ses trois amis! Elle se réjouissait que l'électorat de Brandebourg fût devenu le royaume de Prusse, et nous la voyons déjà s'allier avec le second roi de cette puissance. Alliance déplorable pour toute l'Europe et principalement pour la cour de Versailles! En effet, c'est alors que les armées russes apparurent pour la première

1. Gœrtz, *Denkwürdigkeiten*, 1827, I, p. 257.

2. Sacken, voy. Hermann, *Geschichte des Russischen Staats*, V, p. 572. — Mon livre : *Alliance des princes d'Allemagne*, 1877 (en russe) est consacré à la démonstration de cette idée de la politique de Catherine II.

fois au cœur de l'Allemagne, afin de soutenir l'empereur contre la France, tandis que la Prusse organisait les forces qui firent la puissance de Frédéric II. Dès l'avènement de ce monarque, dont le « caractère conquérant » troublait l'Europe, la France avait conclu une alliance avec lui ; fait d'autant plus étrange, que les diplomates français eux-mêmes, déjà du temps de Louis XIV, confessaient la faiblesse de la maison des Habsbourg. Chacun sait l'issue de la guerre de la succession d'Autriche. Frédéric se rapproche alors de l'Angleterre, contient la Suède pour laisser les mains libres à la Russie dans la question d'Orient et précipite le partage de la Pologne. Ainsi se fortifiait de jour en jour le nouvel ennemi de la France et s'affaiblissaient ses trois anciens alliés. On nous objectera que ces événements appartiennent à l'époque de l'alliance de la France avec l'Autriche, mais, en examinant attentivement la fameuse alliance de 1756, on verra que cela n'est en rien contraire à la manière de voir que nous venons d'exposer.

II.

L'alliance franco-autrichienne.

Lorsqu'on étudie les documents, lorsque surtout on recueille les témoignages des diplomates français de cette époque, on sent vivement la grande importance de l'alliance de 1756. Pendant toute une génération, la diplomatie française découla de cet événement ; il fut l'objet de préoccupations et de discussions perpétuelles à Versailles. Il ne fut même pas éclipsé par la lutte fatale avec l'Angleterre.

Pour la France, l'alliance avec l'Autriche signifiait la chute des « principes de son ancienne politique », ou un brusque revirement vers une voie nouvelle. En pareil cas l'invincible force des lois historiques met en mouvement tous les rouages du mécanisme politique. Elle ne dédaigne rien et peut prendre comme instrument inconscient même une concubine de roi. Pour le point qui nous occupe, on a fait trop d'honneur, jusqu'à présent, à la maîtresse de Louis XV, en lui attribuant une évolution aussi importante. Un tel abus de l'élément biographique dans l'histoire n'explique pas les événements qui décident de l'avenir d'un continent tout entier.

Dans l'étude de cette question, on s'est appuyé trop longtemps

sur des sources sujettes à caution par leur nature même, comme les mémoires de Frédéric II, de Broglie et de Duclos. A la vérité, il y a jusqu'à cette heure dans la question des points obscurs, mais le principal fait qui doit guider l'historien est nettement établi : la Prusse rendait inévitable l'alliance franco-autrichienne. La mésintelligence entre Potsdam et Versailles se manifesta en Pologne environ trois ans auparavant. L'alliance anglo-prussienne a précédé presque de six mois l'alliance franco-autrichienne. Et précisément dans cet intervalle la France proposait à la Prusse de renouveler le traité de 1741. La portée de ce soudain rapprochement entre la Prusse et l'Angleterre n'échappait pas à l'ambassadeur français à Vienne. « Frédéric, écrivait Aubeterre, a conclu cette alliance, parce qu'il est convaincu que sa vie est si importante pour la France, qu'il peut faire ce qu'il veut sans que jamais le gouvernement français ne permette à personne de tenter quoi que ce soit contre lui[1]. »

Frédéric, en prétendant jouer la France, précipita la crise : Louis XV abandonna sa naïve demande d'insérer dans le traité avec l'Autriche un article en faveur de la Prusse, ce qui en retardait la conclusion ; il alla même jusqu'à s'enorgueillir de « l'union intime avec Vienne », en l'appelant « son ouvrage » et en déclarant qu'il la soutiendrait[2]. Bernis, jadis opposé à l'alliance, en était devenu le promoteur. Broglie, plus tard chef du parti anti-autrichien parmi les diplomates français, écrivait alors : « C'est un objet principal de s'opposer à l'agrandissement du roi de Prusse. » Il offrait même « les dépouilles de la Prusse », ou tout au moins il conseillait d'agrandir la Saxe aux dépens de la Prusse et de rendre la Silésie à l'Autriche[3]. Voilà pourquoi personne ne trouva d'objection à la conclusion de l'alliance franco-autrichienne, voilà aussi pourquoi le conseil du roi réclama la rupture immédiate avec Berlin. Mais si on veut toujours faire intervenir l'élément biographique, qu'on se souvienne que derrière la Pompadour se cachaient des personnages de la force de Choiseul.

Évidemment, sous ce nouveau programme il y avait un système. Et voici comment les partisans de ce système envisageaient

1. Schæfer, I, 137. Les *Mémoires de Bernis* ont beaucoup contribué à éclaircir ces questions.
2. Louis XV à Broglie, 22 janvier 1757. Boutaric, I, 76.
3. Broglie à Conti, février 1756. *Le secret du roi*, 140 sq.

l'avenir : la Prusse reste une puissance de second ordre à côté de l'Autriche affaiblie; la Pologne et la Turquie subsistent toujours; dans le cas où elles viendraient à périr, la France prendrait les Pays-Bas autrichiens et l'Égypte. Ayant encore la haute main sur l'Espagne, la France se mettrait en travers du développement de la puissance maritime de l'Angleterre et de son commerce avec le Levant. Tout cet avenir couleur de rose reposait sur le système de l'équilibre allemand, base de la politique russe en général, et particulièrement sous Catherine II.

Pourquoi le même système eut-il des résultats si différents aux deux extrémités de l'Europe? Pourquoi la France, pendant sa longue alliance avec l'Autriche, n'éprouva-t-elle que des échecs, qui amenèrent les historiens impartiaux et même les ennemis de la Prusse à blâmer cette alliance? Assurément, la cause principale était la décadence politique de la France, coïncidant avec celle de l'ancienne monarchie. Mais la simple exposition des éléments du sujet doit précéder l'enquête philosophique. Nous voulons donc attirer l'attention sur une des manifestations extérieures de la cause principale dont nous venons de parler.

Le nouveau point de vue du système politique français n'était qu'un phénomène éphémère. Il fut abandonné par son auteur même, Bernis, et par le roi. Tous les successeurs de Bernis en furent les ennemis; Choiseul en supporta seul tout le fardeau. De plus, on ne doit pas oublier qu'il ne fut à la tête des affaires que pendant quatre années, et encore à l'époque de l'affaissement général qui succéda en Europe, et particulièrement en France, à la guerre de Sept-Ans. On peut dire que l'alliance franco-autrichienne n'existait que sur le papier.

Mais, dira-t-on, vous voulez porter le dernier coup à l'opinion qui accuse la cour de Versailles de « complot autrichien ». En effet, il est temps de reconnaître que cette accusation est une des légendes créées par la force des violentes passions qui ont amené la chute de l'ancienne monarchie. Elle peut s'expliquer par les idées routinières de la diplomatie française qui survécurent à la Révolution dans la politique extérieure. Cependant, on ne peut nier que, par une ironie de l'histoire, on ne puisse retrouver dans la diplomatie de la monarchie mourante les aspirations qui ont créé la légende dont nous parlons. Nous avons un important document qui nous le prouve : c'est la « correspondance secrète » de Louis XV. On la regarde habituellement comme un témoignage

honteux du caprice et de la pusillanimité du roi. Mais pourquoi, dans ce cas, a-t-elle duré pendant toute une génération, pourquoi a-t-elle causé tant de soucis à ses auteurs? Il y avait dans cette « correspondance secrète » une idée. Elle était le résultat de la lutte des deux systèmes politiques qui agitaient la génération de cette époque. Elle était, dans la diplomatie française, le fruit de l'esprit routinier dont nous avons parlé plus haut.

III.

Correspondance secrète.

Le motif seul de la correspondance secrète sert à l'expliquer[1]. Comme on le sait, elle a débuté en 1745 sur l'initiative du prince de Conti, dont l'idée était l'anéantissement de l'Autriche et de la Russie, au moyen d'une étroite alliance conclue, sous l'égide de la cour de Versailles, entre les trois amis de la France, avec le concours de la Prusse. Conti représentait le victorieux Frédéric comme l'instrument docile de Versailles, et faisait naître l'espoir d'une union entre la France et l'Angleterre[2]. On est dans le vrai avec cette interprétation. En effet, la correspondance secrète fut le stimulant, au moins en ce qui concerne la Pompadour, de la conclusion de l'alliance de 1756. De plus Broglie, chef de cette correspondance, dit lui-même que tous les actes des « ministres ostensibles » de Louis XV étaient paralysés par le « ministère secret », qui d'ailleurs traitait fort durement même des hommes d'État tels que Choiseul. Broglie nous montre, documents en mains, que le ministère secret se préoccupait du « renouvellement des liens avec la cour de Berlin » et s'efforçait de prévenir « le triste événement de la tragédie du Nord[3] », tragédie au sujet de laquelle le parti opposé s'exprimait ainsi : « La cour de Versailles verrait avec indifférence tout ce qui se passerait en Pologne[4]. »

1. Tout ce qui est parvenu jusqu'à nous de la correspondance secrète se trouve imprimé dans Ségur (1793), Boutaric (1866), Broglie (1878, 2e éd.).

2. L'idée d'une alliance anglo-française était nettement exposée dans le mémoire présenté par Broglie à Louis XV en 1773.

3. Dans un passage de ses Mémoires, Broglie dit que « le premier objet de la correspondance secrète a été la Pologne. » *Politique de tous les cabinets*, I, 130.

4. D'Aiguillon, dans Flassan, VII, 87.

Ce qui est encore plus important, ce sont les efforts du ministère secret pour faire pencher de son côté le roi, pris entre deux courants politiques opposés[1].

Ces efforts étaient manifestes dans toute la série des mémoires présentés par Broglie à Louis XV en 1773. Dans la note explicative adressée, le 1er mars 1775, aux ministres du nouveau roi, Broglie expose ainsi lui-même la portée de ces mémoires : sa conviction était que la France est descendue au rang de puissance de troisième et quatrième ordre à cause de son alliance avec l'Autriche, cette « fausse route », par laquelle « on s'était égaré ».

Le dernier effort de la correspondance secrète était d'essayer d'amener le nouveau roi à ce point de vue. Broglie, dès l'avènement de Louis XVI, lui conseille hardiment de « sortir de la léthargie politique » où l'on était depuis 1756 et de « chercher à remédier au mal que cette même léthargie a occasionné[2]. » Il est nécessaire de rabaisser « le génie bouillant et martial » de l'empereur. Pour cela il faut « renouveler nos anciennes alliances avec Sa Majesté prussienne », soulever presque tout l'univers contre l'Autriche, et même, si c'est possible, se rapprocher de... l'Angleterre et de la Russie !

Nous attachons une grande importance à ce conseil, bien entendu une importance historique et non diplomatique. L'époque était agitée, le chaos régnait dans la politique, des éléments historiques importants encore peu connus se mouvaient confusément. Égaré dans ce chaos, Louis XV, dont la vue était courte en politique, priait à la fin de son règne ses hommes d'État d'étudier avec attention « les puissances du Nord », pour lui expliquer les « causes qui ont produit et produisent peut-être encore la décadence du crédit » de la France[3].

Le ministère secret lui répondit par le mémoire de Broglie dont nous avons parlé plus haut[4].

1. Les relations entre la France et la Hollande sous Choiseul sont très intéressantes pour caractériser la position du roi et la lutte entre les deux politiques. Voy. Flassan (VII, 14) et l'inventaire de la correspondance secrète dans la *Politique de tous les cabinets* (I, 120).

2. Dans le mémoire présenté à la même date (1er mars 1775) par Broglie à Vergennes et à Muy, il s'exprimait en termes encore plus énergiques. Il disait que jamais l'Autriche n'aurait acquis d'importance sans cet « enchaînement d'erreurs et de fautes auxquelles on ne doit pas s'attendre désormais. » (*Pol. de tous les cab.*, I, 152.)

3. Flassan, VII, 16.

4. Le mémoire adressé au nouveau roi était évidemment cette « troisième

A cette époque Catherine II suivait attentivement tous les mouvements de Frédéric II. A Berlin même, elle donnait clairement à entendre qu'elle ne voulait pas « la conservation et l'affermissement de la prépondérance de la maison de Brandebourg en Allemagne », ce dont ne se doutait même pas le conseil du roi à Versailles[1]. En même temps Marie-Thérèse s'exprimait ainsi, avec sa simplicité et sa franchise naturelles : « C'est lui (Frédéric II) qui veut s'ériger en dictateur et protecteur de toute l'Allemagne. Et tous les grands princes ne tiennent pas ensemble pour empêcher un malheur pareil, qui tombera un peu plus tôt ou plus tard sur tous !... Je ne parle pas pour l'Autriche, c'est la cause de tous les princes. L'avenir n'est pas riant. Je ne vivrai plus. Mais mes chers enfants et petits-enfants, notre sainte religion, nos bons peuples ne s'en ressentiront que trop... Si on lui laisse gagner le terrain, quelle perspective pour ceux qui nous remplaceront ! Cela ira toujours en augmentant... La France en a fait quelque expérience, et tous les princes de l'Europe, hors la Russie, qu'il craint[2]. »

Mais le plus intéressant, c'est que Broglie dit lui-même dans les mémoires de 1773 : « Le roi de Prusse peut être regardé aujourd'hui comme jouissant du plus haut degré de puissance en Europe[3]. »

Et voilà que ce « nouveau système » de Broglie, basé, d'après les paroles de son apologiste, sur les « principes de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive, avant qu'elle fût adultérée par les systèmes autrichiens, » voilà que ce système acquiert une excessive importance[4]. Et qu'on n'oublie pas que Broglie n'était pas seul à le conseiller. Ses vues étaient partagées par presque tous les politiques français, à l'exception de Choiseul. Les invectives des différents partis de la révolution contre la politique de la cour, qui, d'après le mot de Frédéric, avait fait de la France « la ferme de la maison d'Autriche », furent évidemment l'écho de ce système.

partie » consacrée au « nouveau système » des travaux présentés à Louis XV en 1773 ; la mort du roi l'interrompait.

1. Arneth, *Geschichte Maria-Theresias*, VI, note 546. — Soloviev, *Histoire de la Russie* (en russe), XXV, 195, 335.

2. Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, le 17 mai et le 1er juin 1778. Arneth et Geffroy, *Correspondance entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, III, 203. Nous avons écarté tous les passages acerbes, qui ont un caractère d'attaques personnelles.

3. Boutaric, II, p. 4.

4. Soulavie, II, p. 158.

Passons en revue maintenant de nouveaux documents, pour voir ce qu'ils nous apprendront au sujet de la prétendue austromanie de la cour de Versailles sous Louis XVI.

Le jour même où Broglie présentait à Louis XVI son mémoire touchant le nouveau système fondé sur d'anciens principes, il adressait aux ministres un autre mémoire, dans lequel il exposait la même idée, mais avec des réserves. Il y disait même qu'il était loin de sa pensée de rechercher la rupture avec l'Autriche et que dans la suite il s'exprimerait plus clairement. Broglie ne savait quel parti prendre. Entre Vienne et Berlin, personne ne savait encore de quel côté pencherait le nouveau roi, âgé seulement de vingt ans.

A Berlin on se taisait dans l'attente. A Vienne on s'alarma un instant à l'annonce de la mort de Louis XV. « Je ne me fie pas trop encore au système qui va s'établir en France », disait Marie-Thérèse ; et quant à Kaunitz, on hésita pendant deux jours à lui faire part de la douloureuse nouvelle. Mais bientôt le calme se rétablit. La confiance de Marie-Thérèse en l'alliance de 1756 était inaltérable. Basée sur la connaissance des intérêts d'État, elle ne pouvait être ébranlée ni par la chute de Choiseul, ni par la mise au jour de la correspondance secrète, découverte à Vienne quatre ans seulement avant la mort de Louis XV. D'après Marie-Thérèse, cela pouvait être un « coup décisif » pour Marie-Antoinette, « mais non pour l'alliance qui convient autant à la France qu'à l'Autriche ». Elle pensait que cette alliance était très nécessaire à la France; elle disait de Louis XVI et de sa femme : « Nous leur sommes utiles afin qu'ils puissent jeter toute leur attention à la marine, à leurs colonies et commerce, dont nous ne serons jamais jaloux », elle permettait à la France « de tenir tête à son ancienne rivale » l'Angleterre. Avec cette alliance, pensait Marie-Thérèse, « non seulement nos peuples seront heureux, mais même tous les autres[1]. »

Il sembla d'abord que l'espoir de Marie-Thérèse allait se réaliser. Le premier acte de Louis XVI fut de reléguer dans ses terres l'ennemi de Choiseul, d'Aiguillon, qui s'efforçait de faire déclarer la guerre à l'Autriche. En même temps le roi donnait l'ordre de brûler la correspondance secrète, sans même demander à en connaître le contenu. Il n'y avait auprès de lui qu'une seule

1. Arn. et Geffr., *Correspondance entre Marie-Thérèse et Mercy*, I, p. 116; III, p. 212, 237. — Feuill. de Conches, II, 444.

femme, et c'était la fille de Marie-Thérèse. L'ambassadeur anglais à Paris se hâta d'écrire à Londres : « Tout le monde croit que la reine prendra de l'influence sur l'esprit du roi, et, dans ce cas, la cour de Vienne dirigera la France encore plus qu'auparavant[1]. » Mais en même temps le roi nommait ministre des affaires étrangères Vergennes, l'un des zélés collaborateurs de la correspondance secrète, et, d'après le mot du même témoin, cela « causa un grand désagrément à la reine et aux amis de Choiseul. »

IV.

Le comte Gravier de Vergennes.

D'après la seule connaissance du caractère de Vergennes, les gens clairvoyants pouvaient prédire comment les choses tourneraient. On doit tenir compte de la longue durée du ministère de Vergennes ; au milieu de la cour agitée par la lutte des partis, à la veille de la révolution, il trouva moyen de garder treize ans son poste, tandis que ses prédécesseurs, d'Aiguillon et Choiseul, ne restèrent chacun que quatre ans aux affaires. Et tout donne lieu de penser que Vergennes serait monté sur l'échafaud avec son roi, s'il n'était mort deux ans avant la Révolution. Dans le cas qui nous occupe, la conduite du roi est expliquée par celle du ministre, et réciproquement ; leur politique est comme l'image de leurs caractères. L'ensemble de tous ces faits est d'une grande importance pour caractériser l'ancien régime à la veille de la Révolution. Il nous est resté beaucoup de portraits de Vergennes dans les mémoires. Toutefois l'historien ne peut copier aucun de ces portraits, parce qu'ils sont faits dans un esprit de parti pris. On ne peut rien tirer de textes contradictoires : « médiocrité imposante », disent les uns ; « sagesse et habileté », disent les autres. Pourtant les adversaires de Vergennes l'em[illegible] On peut retrouver l'écho de leurs opinions dans la façon [illegible] l'apprécier. On veut absolument rendre Vergennes, [illegible] son roi, responsables de toutes les fautes de l'ancien [illegible] il n'est pas plus criminel, il n'est pas plus la « caus[illegible]tion[2] » que Louis XVI.

1. Raumer, *Beiträge zur n[illegible]chte*, V, [illegible]
2. *Le comte de Vergennes*, [illegible] *des E[illegible]* [illegible] tion. (Est attribué à Rulhière.)

Vergennes, de même que Louis XVI, était la personnification de cette monarchie incapable, chancelante et dévote, qui était à la veille de sa chute. Et de même que Louis était meilleur que l'ancien régime, de même Vergennes était meilleur que le système qu'il représentait. Il serait peut-être plus charitable de l'étudier par rapport au milieu où il se trouvait, et nous serions ainsi plus près de la vérité. Vergennes appartenait à cet ensemble de diplomates de la vieille école, dont le chef était Kaunitz. Dans ce milieu on ne recherchait pas les idées nouvelles, on ne s'intéressait pas aux affaires intérieures et on ne tenait aucun compte des forces et des aspirations des peuples. On envisageait la politique comme un monde à part, qui ne dépendait que des machinations mystérieuses de rusés diplomates. D'après cette conception politique, le plus fort passe pour un génie et le plus faible ne songe qu'à vivre au jour le jour.

Vergennes était au nombre de ces faibles. C'était l'inertie et l'humilité même, il avait peur de tout et personne n'avait peur de lui. Marie-Thérèse disait même : « Il me convient entièrement, n'étant pas entreprenant[1]. » Vergennes n'offensait personne avec intention. Il essuya lui-même les attaques des intrigants qui l'entouraient et des gouvernements étrangers. Il se taisait et feignait de ne pas sentir l'offense. Il ne demandait qu'à passer ignoré, afin de ne pas attirer le malheur sur sa tête. Il appelait cela gagner « l'opinion » en faveur de l'honnête cour de Versailles, qui, dépourvue d'ambition, ne veut être que le médiateur de l'Europe. Ce système de temporisation était, de l'avis de Vergennes, le moyen magique de diriger les événements. Choiseul disait à juste titre : « Les montres de nos ministres retardent toujours de six mois. » Vergennes ne répondait jamais immédiatement et toujours évasivement. Plus la question était grave, moins on comprenait sa réponse. En s'efforçant de tout prévoir, il voyait trop de choses et se perdait alors dans un trop vaste horizon. « Il est, dit l'ambassadeur anglais, passé maître en raisonnements abstraits. » Quand il s'agissait d'exposer nettement sa manière de voir sur un fait, nous le voyons, dans l'espace de deux jours, émettre deux opinions contraires. Cet homme laid, à l'air imposant et mystérieux, à la politesse glaciale, aux manières raides, avait une conversation vide et sans portée; mais sa gravité faisait parfois illusion sur sa valeur.

1. *Corresp. entre Marie-Thérèse et Mercy*, II, p. 188.

Du reste, Vergennes n'aimait pas parler. Il restait chez lui et écrivait toujours. Écrire des billets, des lettres, des mémoires sur d'importantes matières, et tout pour lui était important, telle était son occupation favorite. Marie-Antoinette a bien exprimé la valeur de ces écrits en disant : « Il est inouï le talent qu'ont les ministres d'ici pour noyer les affaires dans un déluge de mots[1]. » Et le sarcastique Frédéric appelait son style « le narcotique de Versailles. »

La pauvreté d'expressions de Vergennes était telle, qu'il se répète dans une même lettre. Les Français, dès le commencement, nommèrent justement Vergennes « plutôt un homme d'étude qu'un homme d'État[2]. » Personne ne fut plus raillé par les moqueurs de la cour que ce ministre pédant. Dans les bals masqués, c'est lui qu'on représentait comme soutenant sur ses épaules le fardeau de tout le globe. Dans les comédies, c'était lui qui était la victime ordinaire des couplets satiriques. A la cour, il n'était connu que sous le nom de « gobe-mouches », et on appelait sa politique l' « amphigouri ministériel ». Voulant se mettre au diapason de la cour, Vergennes s'efforçait de répondre par des plaisanteries, il n'en était que plus ridicule. D'ailleurs, même en dehors de la cour, malgré sa complaisance, Vergennes n'a pu nulle part acquérir la confiance et l'estime. Toujours perdu au milieu des affaires, tantôt il mentait et se rétractait, tantôt il substituait les pièces les unes aux autres et falsifiait les dates. La haine contre l'Autriche et l'Angleterre, la tendance vers la Prusse étaient les seuls points bien arrêtés de sa politique. Mais à Vienne on le regardait comme un ministre passable, à Berlin on lui attribuait « la logique politique turque » et à Versailles on chanta pendant quelque temps :

Vergennes gobe-mouche,
Ministre sans talents,
Laisse l'Anglais farouche
Battre les insurgents.
Valet bas et soumis
De toute l'Angleterre,
A George il a promis
Qu'on serait ses amis
Pendant son ministère[3].

En revanche, Vergennes était d'une pureté de mœurs digne

1. *Corresp. entre Marie-Thérèse et Mercy*, III, p. 199.
2. Raumer, V, p. 129.
3. Soulavie, III, p. 437.

d'un puritain. Il fuyait tous les plaisirs, même le théâtre, et il n'avait pas de maîtresses. Il menait un train de vie simple, distribuant son temps entre la prière, le travail et la famille. Il aimait à jouer avec les enfants et était bienveillant à l'égard de ses inférieurs. Il vivait loin de la cour, qu'il détestait. Il s'effaçait derrière Maurepas et lui envoyait ses visiteurs importuns, ce qui faisait sourire avec condescendance ce grand seigneur. Il aurait été difficile de trouver un employé plus exact et plus consciencieux. Alors qu'il était ambassadeur à Constantinople, il reçut trois millions pour corrompre les employés turcs ; ne les ayant pas dépensés, il les rendit au ministre qui l'avait disgracié. Il rêvait de transporter cette honnêteté dans la sphère politique. En s'installant au ministère, Vergennes écrivait à Breteuil ces lignes dignes de sympathie : « Si toutes les puissances voulaient bien s'éclairer sur la frivolité des raffinements de la politique, le monde serait mieux gouverné, les ministres moins tracassés, et l'humanité aurait moins à gémir des erreurs et des délires de l'ambition... Quand serons-nous dans cette heureuse situation où l'on peut protester de son amour pour la paix et mettre ses desseins à découvert sans être taxé de faiblesse ?... Si je voyais jamais les choses dans cet état florissant, je dirais de bien bon cœur : *nunc dimittis*[1]... »

Vergennes ne cessa de répéter ces idées vertueuses, même au roi. « Si, lui écrivait-il, la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des États ?... Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison[2]. » Une autre fois ce ministre disait à son souverain : « Le roi de France est assez grand pour n'avoir pas besoin d'humilier personne. » Et comme son indignation contre le partage de la Pologne était sincère ! contre ce partage qu'il regardait comme une tache pour l'Europe ! On rencontrait même chez Vergennes des opinions politiques justes, surtout quand il s'agissait d'événements éloignés. Il disait au roi : « On s'est trop occupé, sous les derniers règnes, de la considération extérieure et on n'a pas assez senti qu'elle tenait indissolublement à la consistance intérieure. C'est celle-ci, Sire, qu'il serait important de rétablir ; elle sera la sûreté de votre repos,

1. Flassan, VII, 83, 444.
2. Vergennes à Louis, 1774. Arch. nat., K 164.

elle donnera le jeu le plus libre à votre bienfaisance universelle[1]. » Vergennes dit à l'ambassadeur anglais ces mots prophétiques sur la question coloniale : « A la longue, aucune puissance de l'Europe n'aura un pouce de terre dans le nouveau monde ; moi et vous nous ne vivrons plus, mais c'est aussi sûr qu'éloigné[2]. » Enfin il faut rendre cette justice à Vergennes, qu'il sentait tellement « la tyrannie maritime de l'Angleterre », comme on l'appelait alors, que non seulement il se décida à déclarer une terrible guerre, mais encore à soutenir à ce sujet une lutte contre Necker, Maurepas et le roi lui-même.

Vergennes n'était pas à sa place, mais on a tort de lui reprocher d'avoir voulu mourir ministre. Mieux vaudrait rechercher pourquoi des gens tels que Vergennes n'étaient pas des hommes privés ou de petits employés de chancellerie, pourquoi ils devenaient ministres.

Vergennes était parent de M. de Chavigny, qui passait à la cour pour une étoile de la diplomatie. Ce Chavigny, alors que Vergennes était encore tout jeune, l'emmenait avec lui dans ses missions diplomatiques et le recommandait à la cour. Le jeune homme grandit ainsi et suivit la carrière facile qui s'ouvrait devant lui. On ne l'en écarta pas, bien qu'il fît preuve de peu de talent dans ses missions diplomatiques. On le gardait, parce qu'il « était élevé dans la connaissance des intérêts de la maison de Bourbon », comme disaient le père de Louis XVI et sa tante Mme Adélaïde. Dans cette vieille monarchie à la veille de sa chute, on ne tenait pas compte de la vocation, et le talent effrayait plus que la guerre, car on appréhendait que tout l'édifice s'écroulerait à la plus faible secousse. En montant sur le trône, Louis XVI ne redoutait rien plus que le génie. Pour combattre l'esprit rebelle de Choiseul, il ne voyait que le « sage, pacifique » et fidèle employé que lui avait légué son père[3], et qui, en même temps que les Jésuites, était en butte à la malveillance et aux railleries de Choiseul. Louis ne se trompait pas, Vergennes était l'image de son roi et comme caractère et comme tendances politiques. Conservateur outré, il croyait sincèrement que l'absolutisme poli-

1. Vergennes à Louis XVI, 8 août 1775. Ibid.
2. Raumer, V, 216. C'est aussi l'opinion de Turgot sur la question d'Amérique. Voir son mémoire d'avril 1776, dans la *Politique de tous les cab.*, II.
3. Soulavie, I, 285; II, 159.

tique et même moral était le salut de la France. Il avait les Jésuites en grande estime et allait tous les jours à la messe. Personne ne mit plus d'opiniâtreté à soutenir que la moindre restriction du pouvoir royal devait jeter la France dans le précipice[1]. Personne, dans le conseil du roi, ne s'élevait avec autant de force contre les parlements, contre la liberté de la presse, contre la liberté de la parole, contre l'influence pernicieuse de Choiseul, Turgot et Necker. Ce sont ces idées révolutionnaires qui lui faisaient détester les Américains comme « rebelles », ces Américains que sa haine contre l'Angleterre lui faisait secourir[2]. Il envoya des troupes contre les démocrates de Suisse, convaincu que « la révolution de Genève était une maladie épidémique qui pouvait pénétrer en France[3] ».

Vergennes avait la même idée en politique étrangère. « Je n'aurais pas, disait-il, conclu le traité de 1756, mais tant qu'il existait je devais le conserver[4]. » De là résultaient ses continuelles aspirations vers une paix universelle. Ce sentimentalisme en diplomatie faisait naître à la cour des couplets dans le genre de celui-ci :

Querelleur ne fut jamais,
Toujours il aima la paix...
Nous allons être à présent
Battus et jamais battant[5].

Avec ce système se présentait aux yeux de Vergennes un tableau couleur de rose : la France est « placée au centre de l'Europe », son roi « ne respire que pour le bonheur du genre humain »; son roi, « semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence pour faire respecter les droits et la propriété des souverains... Ses arrêts seront

1. Ibid., II, 196.

2. Nous retrouvons la même idée chez Louis XVI dans ses *Observations* sur le manifeste de 1779.

3. Soulavie, VI, 250. Dans la réunion des délégués des sociétés savantes des départements (avril 1880), M. Combes a lu un travail intéressant, d'après les archives suisses, sur les relations entre Genève et la monarchie française avant la Révolution. Il suit pas à pas toutes les démarches des « résidents » installés à Genève par Louis XIV pour espionner et combattre le protestantisme. Ces résidents furent conservés jusqu'à la réunion de Genève à la France, sous le Directoire.

4. Flassan, VII, 443.

5. *Le comte de Vergennes, première cause des États généraux*, p. 41.

respectés, son exemple fera plus que les armes. La justice et la paix régneront partout, et l'Europe entière applaudira avec reconnaissance à ses bienfaits, qu'elle reconnaîtra tenir de sa sagesse, de sa vertu et de sa magnanimité[1]. »

Examinons le travail du ministre de la paix, des vérités triviales et des mémoires volumineux.

V.

L' « austromanie » de Louis XVI.

La politique extérieure du nouveau roi devait se manifester dans le premier échantillon du style de Vergennes devenu ministre; nous allons donner le résumé de sa profession de foi.

Elle débute par une chaude attaque contre les puissances qui ont partagé la Pologne, surtout contre « l'amour-propre, l'avidité, le génie romanesque, le caractère ambitieux » de l'empereur, qui s'efforçait « de revendiquer le patrimoine de ses pères ».

Comme dans tous les écrits de Vergennes, il est question des « mesures de prévoyance » les plus efficaces. Sans doute « se déclarer le vengeur des outrages faits aux droits sacrés de la justice et de la propriété serait le plus magnanime et le plus adapté à la dignité du roi » ; mais il est trop tard pour punir l'Autriche et ce serait dangereux. « Considérations non moins importantes », c'est qu'immédiatement l'Angleterre soutiendrait l'Autriche, et voilà la France prise entre deux feux, sur mer et sur terre. Puis vient « une réflexion exactement vraie », c'est que l'Autriche, en aucun cas, ne rompra son alliance si avantageuse avec la France. Mais « est-il donc sans exemple de voir des erreurs de calcul et de jugement ? » Il ne faut pas oublier que les fidèles alliés sont ceux auxquels nous inspirons la peur ou l'espoir, ces « deux grands ressorts de l'ordre politique et de l'ordre moral ». On objectera que toutes ces choses sont lointaines ; cependant « on ne doit pas se dissimuler que des causes indépendantes du pouvoir humain peuvent les rendre prochaines. »

La valétudinaire Marie-Thérèse a repris ses forces, et les États de deuxième et de troisième ordre s'écroulent sous les coups de l'Autriche et de la Prusse. Défendre le traité de Westphalie est

1. Vergennes à Louis XVI, 12 avril 1777. Arch. nat.

une chose redoutable en face de la puissante Angleterre, prête à s'interposer quand elle jugera le moment opportun. On pourrait ne pas bouger, mais qu'en résultera-t-il? « Inutile à tout le monde, abandonné de tout le monde! cette manière d'être ne peut être le garant d'une tranquillité solide et permanente. » Vient ensuite une vérité irréfutable, c'est que l'importance de chaque puissance dépend de l' « opinion » que l'on a de « ses forces intrinsèques ». « Ici, conclut Vergennes, la politique s'arrête. Contente d'indiquer le but vers lequel il est instant de tendre, elle ne se permet pas de fixer le choix des routes pour y arriver. » Il faut seulement mentionner « une vérité, quoique triviale », c'est « que plus une paix a duré, moins il y a d'apparence qu'elle durera. » D'où il résulte qu'on peut « insister sur la nécessité de se tenir prêt à tout événement; d'ailleurs, on n'est jamais plus assuré de la paix que lorsqu'on est en situation de ne pas craindre la guerre[1]. »

Sur ce document fondamental du nouveau ministère, Vergennes est apprécié, ainsi que la France d'alors, dans la phrase suivante de l'ambassadeur anglais : « Les Français avouent que Vergennes a été remarquable dans son début au conseil d'État; il a peint le tableau général de l'Europe avec tant d'habileté, que même les gens auxquels il est le moins sympathique ont eu une haute opinion de ses facultés[2]. »

Pour l'historien, il y a dans cette profession de foi du nouveau ministère un point nettement dessiné, c'est que l'attention de Vergennes était concentrée sur la question allemande, devant laquelle s'effaçait même la question anglo-américaine. On voit clairement aussi comment il envisageait cette question allemande. Nous avons devant nous un disciple de Broglie, un protégé du « feu dauphin » et de Madame Adélaïde, un collaborateur de la correspondance secrète. Mais, dans ce mémoire, on voit aussi le trait distinctif de Vergennes, c'est sa timidité; et, avec cette timidité, comment rompre les liens qui rattachaient l'Autriche à la cour de Versailles? comment se mettre en opposition avec sa reine? Aussi comprenons-nous bien que Broglie devait hésiter en composant ses mémoires justificatifs.

1. Mémoire de Vergennes à Louis XVI en 1774. Arch. nat., K 164. Ce mémoire se trouve reproduit fidèlement dans la *Politique de tous les cabinets*, II, 382 à 384.

2. Raumer, V, 129.

La destruction de la correspondance secrète, une seule phrase antiprussienne dans une lettre du roi[1] suffisaient pour ébranler Vergennes et lui faire momentanément comprimer ses sympathies. Déjà, dans son premier mémoire, Vergennes avait placé Frédéric II au nombre des « brigands politiques » et lui avait donné le titre de chef de bande[2]. Il le déclarait avide d'acquisitions nouvelles et « savant dans l'art de semer l'illusion et le prestige ». Moins d'un mois après, Vergennes écrivait au roi, au sujet « de la correspondance interceptée du roi de Prusse : « La vue favorite du roi de Prusse est de brouiller Votre Majesté avec l'empereur, c'est même son intérêt de tous les temps : l'alliance de Votre Majesté avec la cour de Vienne étant d'une convenance réciproque et d'une utilité mutuelle, il y a lieu d'espérer que cette dernière ne se laissera pas prendre à ce piège. M. le baron de Breteuil sera instruit à l'en préserver, et, en attendant qu'il puisse être rendu à sa destination, nous ferons ici tout ce qui sera possible pour augmenter la défiance qui semble s'établir entre Vienne et Berlin[3]. » Environ trois mois plus tard, Vergennes montrait à Louis XVI qu'il était nécessaire d'arrêter les desseins dangereux de la Prusse contre la Suède. « Il semble, écrivait-il, que l'objet de la négociation actuelle du roi de Prusse avec la Russie porte sur la Poméranie suédoise, dont ce prince veut s'emparer. Je dois représenter à Votre Majesté que rien n'est plus précis et plus solennel que l'engagement qu'elle a contracté par la paix de Westphalie et par d'autres traités subséquents, d'assurer à la Suède la possession de cette province ; c'est au même titre que Votre Majesté tient l'Alsace, et les garanties qui lui en assurent la paisible jouissance ne sont ni plus formelles ni plus sacrées[4]. »

Vraisemblablement, c'est alors que Vergennes s'exprimait en ces termes à l'égard de la Prusse : « Une armée et un trésor ne

1. Dans une lettre à Vergennes du 17 octobre 1774, Louis XVI, en exprimant le désir de conserver l'alliance avec l'Autriche, fait cette remarque : « Il n'y a rien à craindre de rester tranquilles, surtout en se méfiant des bons offices du roi de Prusse. » Soulavie, IV, 327-332. Cf. *Œuvres de Louis XVI*, II, 55-58.

2. « Plus adroit que le ministre autrichien, le roi de Prusse a profité de la pusillanimité de celui-ci pour se procurer à lui-même un accroissement de puissance qui sera désormais très inquiétant pour la maison d'Autriche, s'il ne lui devient pas funeste. » Vergennes à Louis XVI, 22 août 1774. Arch. nat., K 164.

3. Ibid.

4. Vergennes à Louis, 8 déc. 1774. Arch. nat.

constituent pas une puissance[1]. » L'année suivante nous rencontrons les mêmes expressions à l'égard de Frédéric II, mais seulement lorsque Vergennes avait été blessé par les mots employés dans la correspondance de Berlin interceptée. Toutefois, nous voyons déjà Vergennes justifier les railleries de Frédéric, qu'il appelait « un amant jaloux et furieux[2] ». Il se consolait en philosophe avec des raisonnements de ce genre : « Il est réservé au roi de Prusse et à ses semblables d'imputer à la faiblesse les vertus paisibles des grands peuples; ce sont cependant celles-là seules qui peuvent faire le bonheur et la gloire des empires. » Et sûrement « le roi de Prusse, qui délaye aujourd'hui son humeur dans ses sarcasmes, sera un des plus empressés à venir compter avec vous et à consulter vos désirs et votre volonté[3]. »

Voilà pourquoi les amis de l'Autriche étaient tranquilles. Pendant toute une année Marie-Thérèse et Mercy eurent beaucoup d'espoir. C'est à cette époque que l'impératrice avait assuré de sa confiance le premier ministre à Versailles, d'autant plus qu'il lui avait été utile à Constantinople et à Stockholm, en y exécutant mal les instructions de son gouvernement[4]. Elle commença par flatter Vergennes au moyen de Mercy et de sa fille. Elle l'aida à introduire à la cour sa femme, née d'une famille de basse condition des bords du Bosphore. Vergennes déclara, en réponse, « qu'il devait le bonheur de son existence à la protection de l'impéra-

1. Flassan, VII, 442.

2. Vergennes à Louis, 7 avril 1775. Arch. nat. Voici cette lettre *in extenso* (minute) :

« V. M. m'a fait la grâce de m'envoyer hier une lettre interceptée du roi de Prusse. Elle semble être l'ouvrage (*rayé :* de la frénésie ou) du délire. (*Rayé :* quelle plus grande extravagance!) C'est vouloir outrer la méchanceté, de nous imputer la nouvelle absurde du soulèvement des janissaires. Son ressentiment était vivement allumé par la découverte des insinuations de M. le duc de Lauzun. Le roi de Prusse est un amant jaloux et furieux. Il a séduit et fasciné l'impératrice de Russie, et il ne pardonne pas de vouloir l'éclairer et la ramener dans une meilleure voie. Vu la tournure empoisonnée que ce prince sait donner aux choses les plus simples et les plus honnêtes, V. M. daignerait-elle me permettre de communiquer confidemment à M. le baron de Breteuil la démarche que j'ai faite en dernier lieu par M. de Lauzun, en lui recommandant de n'en faire usage que lorsqu'il en verrait la nécessité. »

3. Vergennes à Louis, 8 août 1775. Arch. nat.

4. Marie-Thérèse à Mercy, 30 juin 1774. Arneth et Geffroy, II, 187-188.

trice », et il proclama « son attachement au système présent ». Mercy, quelque peu optimiste de sa nature, croyait déjà, à la fin de 1774, qu'autour de la reine allait se former « un cercle de protégés[1] ». Mercy, trois mois plus tard, regardait Vergennes comme peu dangereux à cause de sa faiblesse : « Le comte de Maurepas, écrivait-il à Joseph II, est l'auteur de tout le mal ; le comte de Vergennes aurait été plus traitable s'il ne s'était pas trouvé asservi sous la dictature de son vieux collègue[2]. » Et cependant un an après son arrivée au ministère, Vergennes est un ennemi de l'Autriche.

Sans doute tout dépendait du roi ; pourtant ni Mercy ni Marie-Thérèse ne le mentionnaient dans leurs calculs. En se berçant de l'idée d'un cercle autrichien à Versailles, Mercy nomme toujours la reine avec Calonne et surtout Castries. Ce dernier est pour nous d'une grande importance. C'était un marin franc, ouvert et d'un caractère décisif, qui détestait la plume et écrivait rarement et d'une écriture illisible. Castries en imposait au conseil par sa personne. En opposition avec Vergennes comme caractère, il était l'ami de Choiseul et de Necker.

D'un autre côté on sait, d'après les récits des témoins oculaires, qu'il existait à Versailles un autre cercle. Nous y trouvons les ennemis perpétuels de l'Autriche, Maurepas et Madame Adélaïde, à laquelle s'applique ce qu'on disait du père du roi, c'est-à-dire que c'était « le dernier rejeton des Bourbons qui avaient professé les anciens principes diplomatiques de la France dans leur pureté ». C'est à cette école qu'avait été élevé le nouveau roi, dont on excitait l'amour-propre, en prétendant qu'il était sous la dépendance de sa femme. Louis XVI n'oubliait pas les conseils de son père. Dès le début, il blâmait la politique de Choiseul, en insistant sur la nécessité de la conservation de la Prusse pour le bonheur de la France. On prétend que le portrait peu flatteur de Choiseul dans les mémoires de Soulavie lui appartient[3]. Louis n'était ferme que sur un seul point, dans sa haine contre l'Autriche. C'est pourquoi Vergennes et Maurepas se tenaient solidement au milieu de la lutte des deux cercles à la cour, et se permettaient même des plai-

1. Mercy à Marie-Thérèse, 31 juillet et 18 décembre 1774. Arneth et Geffroy, II, 266, 271.
2. Mercy à Marie-Thérèse, 12 janvier 1778. Feuillet de Conches, I, 123.
3. Dohm, *Denkwürdigkeiten*, I, 209 sq.

santeries à l'égard de la reine. Et cependant la lutte était sérieuse, Vergennes s'efforçait d'écarter la reine de la politique. Il lui cachait tout ce qu'il y avait d'important. On peut expliquer en partie sa prodigieuse correspondance par le désir qu'il avait de ne pas sembler être en relations suivies avec le roi. Le roi, de son côté, cachait si bien la correspondance de Vergennes, que la reine ne put jamais savoir où elle se trouvait. Louis fit même faire un escalier secret pour aller voir sa tante. L'animosité des deux partis était telle, qu'ils s'accusaient réciproquement de crimes.

Laissant les détails de côté, on doit dire que les documents récemment mis en lumière affirment l'existence de cette lutte et les tendances anti-autrichiennes de Louis XVI. C'est pourquoi dès le début du nouveau règne la correspondance secrète fut supprimée. Cette correspondance avait perdu sa raison d'être : il n'existait plus de dissentiment entre le roi et son ministère.

VI.

Marie-Thérèse et Joseph. Les Habsbourg et les Hohenzollern.

Dès la fin de 1774 éclate le conflit entre les deux cercles, c'est-à-dire entre le roi et la reine ; il dure jusqu'à ce que le flot de la Révolution recouvre la misérable politique de la monarchie mourante.

Une lettre de Vergennes à Louis XVI disait : « Il n'est que trop à craindre que le moment où cet événement éclatera verra éclore un changement dans le système de l'Europe et, par une conséquence forcée, dans celui de Votre Majesté. Vos vues, Sire, pour le maintien de la tranquillité publique sont respectables, mais elles ne seront respectées qu'autant que Votre Majesté sera en état d'en imposer aux esprits inquiets et ambitieux[1]. » Cet « événement » signifiait une crise historique importante. Alors se répandit le bruit de la mort de Marie-Thérèse, et cela inquiétait tellement Vergennes qu'immédiatement il envoyait des courriers à Vienne, à Strasbourg et à Bruxelles pour connaître l'impression causée par cette nouvelle. En même temps Vergennes,

1. Vergennes à Louis, 5 déc. 1774.

en représentant à Louis tous les mauvais côtés de cet événement, dépeignait ainsi Joseph II :

« Il est possible, ainsi que Votre Majesté l'observe, que je peigne trop en noir les conséquences qui pourraient suivre la mort de l'impératrice reine, mais, Sire, le caractère de l'empereur est romanesque et ambitieux; il admire le roi de Prusse, peut-être sans l'aimer, et quelques traits échappés peuvent faire craindre qu'il ne soit pas plus délicat que lui sur les moyens. Ses finances et son armée sont en assez bon ordre. Tout cela peut exciter et alarmer la prévoyance, mais celle-ci ne peut jamais être dangereuse, lorsqu'elle ne tend qu'à se prémunir contre des dangers qui, sans être absolument prochains, peuvent cependant se rencontrer dans l'ordre des choses possibles [1]. »

En effet, c'est alors que finit l'époque de Marie-Thérèse et que commence celle de Joseph II. Dans ces deux êtres liés par la parenté du sang se personnifiaient deux temps bien opposés. Joseph, plus que personne, était bien l'enfant de ce siècle raisonneur et novateur, c'est-à-dire un phénomène dans l'inerte et fanatique famille des Habsbourg ; il semblait plutôt un Hohenzollern monté sur le trône de Vienne. C'est pourquoi il était en perpétuel conflit avec sa mère, comme Frédéric II, dans sa jeunesse, l'était avec son père. C'est également pourquoi l'Europe sentit dans la politique de Vienne une nouvelle impulsion, contraire à l'amour de la paix et à la modération qui distinguaient Marie-Thérèse. La politique de l'Autriche devenait agressive, provocante et cupide ; Marie-Thérèse l'appelait une fausse route prise par désir d'imiter les Prussiens [2].

Joseph commença par prendre une partie de la Pologne, puis, pour nous servir de l'expression de Frédéric, il « régla la figure » de l'Autriche sur la rive gauche du Danube, en dernier lieu il s'empara, en 1777, de la Bukovine. Après la Pologne et la Turquie, Joseph concentra son attention sur le troisième objet de son ambition, sur l'Allemagne. Cela produisit dans la question allemande toute une révolution qu'il faut maintenant quelque peu expliquer.

Jusqu'à cette époque, la question allemande se résumait en ces mots : « la constitution de l'empire et les libertés des princes »,

1. Vergennes à Louis, 6 décembre, sans indication d'année. Arch. nat.
2. Arneth, *Maria Theresia und Joseph II*, t. I, 362 sq.

ce qui voulait dire le démembrement féodal de l'Allemagne. Naturellement les puissances voisines s'efforçaient de faire durer cet ordre de choses. La France attachait une grande importance à son rôle de garant du traité de Westphalie, qui consacrait l'état actuel en Allemagne. La Russie tâchait d'acquérir un droit semblable. Mais, par l'apparition de la Prusse, ce simple problème était devenu compliqué pour les États voisins de l'Allemagne, et leur politique devait dépendre de la manière dont ils l'envisageraient. Nous sommes sûrs qu'en se plaçant à ce point de vue, on peut impartialement et sans idées préconçues éclaircir la question.

Les Habsbourg d'Autriche n'étaient pas dangereux pour la « liberté des princes », bien que naturellement leur désir fût d'entraver cette liberté. Faibles à l'intérieur, comprimés à l'extérieur par les Bourbons, ils ne pouvaient rien acquérir de considérable en Allemagne. Ils durent même conserver précieusement cette constitution de l'empire jusqu'au temps où ils furent assez forts pour dominer tous les princes d'Allemagne. Ils défendaient chaque mot de cette constitution aussi opiniâtrément que les princes eux-mêmes, et ceux-ci, de leur côté, ne les trahissaient jamais quand il s'agissait d'élire l'empereur. Les Habsbourg et les princes étaient au même titre les représentants des vieux principes en Europe ; ils étaient les derniers rejetons de la féodalité du moyen âge.

La Prusse, au contraire, alors qu'elle ne se composait que du misérable Brandebourg, était le premier exemple de l'*Etat* dans la nouvelle acception du mot. Là, la destruction de la féodalité commença plus d'un demi-siècle avant Louis XI, Ferdinand le Catholique et la guerre des Roses, à l'arrivée des Hohenzollern, révolutionnaires et par caractère et par influence de milieu. Nous voyons ensuite l'absolutisme se fortifier de plus en plus et le territoire grandir sur l'Oder ; chaque progrès des Hohenzollern se traduisait par la destruction de quelque force du moyen âge. Il va sans dire que les Hohenzollern haïssaient la constitution de l'empire, dont ils n'avaient que faire et qui les empêchait de s'étendre. De même les princes nourrissaient de semblables sentiments à l'égard des Hohenzollern. Ils se serraient de plus en plus étroitement aux côtés des Habsbourg. Cela fut bien manifeste à l'avènement au trône de Frédéric II. A quatre reprises, pendant les quatre premières années de son règne, il tenta vainement de

faire à son profit une alliance entre les princes. Il est vrai que la France, dont la routine politique lui inspirait tant d'espoir, l'empêcha de réussir dans ses tentatives. Il en était étonné et s'indignait contre Versailles [1] ; mais bientôt la France l'étonna encore davantage en s'alliant contre lui avec l'Autriche.

La guerre de Sept-Ans fit du Fritz audacieux, énergique et l'épouvantail de l'Europe, un vieillard capricieux, avare, soupçonneux et goutteux. C'est de cette époque que Frédéric prit pour règle de conduite cette devise d'Auguste : « festina lente [2] ». Frédéric devenait un conservateur en général et un Habsbourg dans les affaires d'Allemagne. Ses aspirations se concentraient sur l'union intime avec l'empire, qu'il avait lui-même ébranlé. Mais, grâce au Frédéric de la première époque, le rôle de la Prusse était si compromis en Allemagne, que ces aspirations ne pouvaient être réalisées, bien que maintenant il s'efforçât de profiter des baïonnettes russes, comme il avait précédemment profité de l'or de la France. Les princes de l'empire, sans en excepter la sœur favorite de Frédéric, la margrave de Baireuth, cherchaient déjà un moyen « d'affaiblir et non plus de renforcer la puissance de la Prusse [3] ». Il faut lire la remarquable confession du panégyriste de Frédéric, Dohm [4], pour comprendre la force des sentiments hostiles à Berlin dans l'empire vers l'an 1780 ; mais Frédéric fut de nouveau sauvé par un miracle, c'est-à-dire par l'Autriche même. Les Hohenzollern et les Habsbourg avaient changé de rôle en Allemagne. Comme Frédéric dans sa jeunesse, Joseph II haïssait le vieil empire, non seulement en empereur ambitieux, mais encore en représentant du nouvel ordre d'idées. « Je méprise et abhorre les devoirs de l'empereur, » dit-il à l'ambassadeur français, oubliant la retenue diplomatique [5]. Dès le début de sa carrière politique, Joseph manifesta son penchant pour l'absolutisme en Allemagne. Chaque année emportait un peu de la popularité des Habsbourg parmi les princes, qui commençaient déjà à les appeler « traîtres à la patrie ».

1. *Œuvres de Frédéric II* (éd. de Preuss), II, 141 ; III, 24, 39, 54.

2. Les lettres de Frédéric à son neveu sont intéressantes pour caractériser son deuxième état. Ranke les a reproduites, *Die deutschen Mæchten*, II, 240-50.

3. Droysen, *Geschichte des preussischen Politik*, V, 488.

4. Dohm, I, 40-46.

5. Dohm, III, 15.

C'est à ce moment qu'on apprit que Joseph se décidait à prendre la Bavière. Après ses agrandissements en Pologne et en Turquie, cette nouvelle devait alarmer les princes allemands et l'Europe entière, car c'était ainsi qu'avait débuté Frédéric. Il est facile de comprendre que ce bruit fortifiait le parti anti-autrichien à Versailles et engageait Louis XVI et son ministre à commencer les hostilités contre Vienne.

VII.

Dissentiment entre Versailles et Vienne.

On fut averti pour la première fois à Versailles, au commencement de 1775, que Joseph II méditait d'autres acquisitions. Ce renseignement fut donné par Breteuil, un des principaux collaborateurs de la correspondance secrète, et dont la nomination au poste d'ambassadeur à Vienne avait été le premier acte du ministère de Vergennes. Breteuil connaissait bien Joseph. Il nous a laissé un portrait véridique, bien qu'incomplet, du jeune empereur :

« Le caractère de l'empereur, dit-il, est du nombre de ceux avec qui on doit employer les vérités les plus contrariantes, en y mettant les formes qui en ôtent la rudesse. Incapable de ménagements, quand il croira pouvoir sans périls s'arroger les droits du plus fort et en affecter le langage, il ne sait pas apprécier le ton ni l'étendue des égards. Il ne les attribue qu'à la faiblesse, et n'y trouve que l'encouragement des entreprises sans cesse renaissantes de l'utile et du convenable, qui sont la base de ses principes. L'empereur croit que le plus grand prince pour l'histoire, comme pour ses contemporains, sera toujours celui qui aura le plus accru son territoire[1]. »

Dans un autre mémoire, Breteuil complète son portrait de Joseph :

« L'empereur ne connaît, ne chérit que son intérêt. Tout autre sentiment, tout autre principe lui paraît toujours peu fait pour entrer dans la conduite d'un souverain. Il laissera sûrement, autant qu'il le pourra, ces maximes gravées dans l'âme de son successeur, dont il fait son élève. Elles seules ont fixé le prix que l'empereur met à notre alliance. Elles seront de même la seule mesure qu'aura la

1. *Mémoires de Breteuil sur la Hollande*, 11 nov. 1784. Arch. nat. K 164.

durée de sa reconnaissance pour les services que nous pourrons lui rendre[1]. »

Joseph déclara nettement à Breteuil « qu'il lui paraissait impossible de n'avoir pas toujours une provision suffisante de désirs pour soutenir l'activité, parce qu'il croyait que tout homme devait toujours penser à augmenter son avoir[2]. » En réponse à cette confession de Joseph, nous avons une lettre de Louis à Vergennes, où le roi exprime son indignation à l'égard des violents procédés de Joseph contre les Turcs et les Vénitiens; il exprime aussi son mécontentement, parce que « l'empereur ne veut pas demander la liberté du commerce de la mer Noire ». Louis croit que depuis le temps où « l'empereur a fasciné absolument les yeux de sa mère », le cabinet a cessé de comprendre ses propres intérêts et a commencé à faire des « démarches bien obscures et bien fausses ». Il nomme Joseph un « usurpateur, un caractère ambitieux et despote », dirigé par « la loi du plus fort ». Le roi conclut : « Nous n'avons rien à faire en ces moments-ci que de tout voir et nous tenir fort sur nos gardes sur ce qui nous viendra de Vienne[3]. »

Cela suffisait pour que Vergennes manifestât sa haine contre l'Autriche. Dès le lendemain, il répondit par une longue attaque contre la cour de Vienne et surtout contre l' « esprit inquiet et avide » de l'empereur, contre ses « usurpations », qui le « déshonorent et l'avilissent ». Il croyait nécessaire de « mettre une digue à ce torrent qui menace de déborder ». Mais, bien entendu, il ne proposait pas des moyens violents. Il proposait simplement l' « exemple du roi de France » et de toutes ses vertus. En d'autres termes, ce n'était que l'idée favorite de Vergennes, de répandre une « bonne opinion » sur Versailles et de ne rien faire en attendant[4].

1. *Mémoires de Breteuil sur la Bavière*, 2 janv. 1785. Arch. nat. K 164.

2. Breteuil à Vergennes, 23 février 1775. Flassans, VII, 126.

3. Lettre autographe de Louis à Vergennes, 11 avril 1775. Arch. nat. Cette lettre est reproduite sans changements dans Soulavie, IV, 338-339. Hélène-Marie Williams l'a imprimée d'après une copie où le style se trouvait corrigé, la date inexacte et le nom de « Lauzun » omis. Chauvelot et les éditeurs des *Œuvres de Louis XVI* ont copié servilement H.-M. Williams, toujours sans indiquer la source et en présentant la lettre comme une trouvaille.

4. Nous donnons *in extenso* la minute de la lettre de Vergennes à Louis, en date du 12 avril 1775. Arch. nat.

« La lettre dont V. M. m'a honoré hier fait l'instruction de M. de

Grâce à la correspondance de Marie-Thérèse avec le cercle autrichien de Versailles, nous savons comment on suivait ces conseils. Breteuil amena la conversation sur l'inviolabilité du territoire de la Turquie et de l'Allemagne, mais toujours d'une façon discrète, avec l'impératrice seulement et non avec l'empereur. Ses menaces ne s'adressaient qu'à la Russie. A ces allusions

Saint-Priest comme la mienne. Je ne pourrais présenter à ces ambassadeurs des vues plus nobles et plus convenables que celles que V. M. me propose. Rien n'est plus solide que la réflexion sur la répugnance de la cour de Vienne à demander la liberté du commerce de la mer Noire; elle lui serait cependant d'un bien plus grand avantage pour vivifier ses provinces le long du Danube que les usurpations qu'elle se permet en Pologne et en Moldavie, qui ne doivent pas moins l'avilir à ses propres yeux qu'elles la déshonorent à ceux de toute l'Europe. Mais la maison d'Autriche n'a que sa cupidité des acquisitions et ignore l'art de les faire valoir. Heureuse la monarchie dont le souverain ne fait consister sa gloire que dans le bonheur des peuples que la providence a confiés à ses soins! C'est le caractère de V. M.; mais je prévois que ce ne sera pas celui de l'empereur, dont l'esprit inquiet et avide présage bien des alarmes et peut-être des malheurs à l'humanité. Cependant, Sire, il est réservé à Votre Majesté de les conjurer, de mettre une digue à ce torrent qui menace de déborder; et je me flatte que ce sera moins l'ouvrage de la force de vos armes que celui de votre exemple. Il aura son effet le plus décisif et le plus universel, lorsque l'opinion de votre impuissance une fois détruite, l'Europe sera forcée de reconnaître que votre modération est une vertu de votre choix et non un sentiment commandé par la nécessité. En attendant, le parti que V. M. prend de se tenir en panne est sans contredit ce qu'il y a de mieux; quoi qu'il arrive, elle pourra toujours se décider selon sa convenance et la justice. Jusqu'ici nul engagement ne l'a liée à prendre part à des circonstances qui lui sont étrangères et qui se passent sur un théâtre trop éloigné pour qu'elle puisse y jouer le premier rôle, le seul qui lui convienne. Nous ne risquons rien à voir venir. L'intelligence des puissances copartageantes n'a jamais été que précaire; leurs jalousies réciproques, suspendues pendant quelque temps, se réveillent et ne tarderont pas à se reproduire avec plus de force; divisées entre elles, chacune s'empressera de rechercher V. M. La difficulté sera de faire un bon choix et d'y mettre les nuances convenables, pour qu'elle ne puisse être entraînée hors de son système politique. La Russie est sans doute la plus intéressante à recouvrer, pourvu que nous puissions l'amalgamer avec la cour de Vienne et que le système ne se fonde pas sur l'oppression du roi de Prusse. Nous avons bien plus d'intérêt, Sire, à humilier son orgueil qu'à anéantir sa puissance. Ce n'est qu'en la conservant que V. M. peut compter sur la fidélité de la cour de Vienne. »

Marie-Thérèse répondait : « La France ferait bien d'agir avec plus de concert avec nous. » Elle trouvait à propos de « glisser légèrement » sur la question bavaroise. Breteuil faisait seulement remarquer que la France n'avait d'influence qu'à Munich et dans le Palatinat[1].

Six mois après, la cour de Versailles fut forcée de s'exprimer nettement. Joseph II déclara soudain qu'il voulait venir à Paris. Cette nouvelle tourmentait Vergennes, parce que son avenir était en jeu. Qu'arriverait-il pour lui si Joseph, avec l'aide de sa sœur, s'emparait de la confiance du roi ? Cette pensée fut la cause d'un long mémoire du ministre dictant la conduite que Louis devait suivre dans ses rapports avec son hôte[2].

D'après Vergennes, le voyage de l'empereur à Paris ne pouvait avoir que deux buts : il voulait ou consolider l'alliance ou obtenir l'assentiment du roi au sujet de l'agrandissement de l'Autriche au détriment de la Turquie. Mais quel avantage la France pouvait-elle retirer de cette alliance ? Personne ne la menaçait. L'Angleterre, cette « ennemie invétérée » de la France[3], ne pouvait songer à l'attaquer sans l'appui de la Prusse, peu disposée à venir en aide aux Anglais. L'Autriche, au contraire, peut facilement être attaquée, et l'alliance oblige la France à lui porter secours. On voit du premier coup d'œil « que les avantages de l'alliance de 1756 sont aussi saillants[4] et aussi réels pour la maison d'Autriche qu'ils sont précaires et onéreux pour la France. » « Je n'examinerai pas, Sire, ajoutait Vergennes, si cette maison a toujours rempli avec fidélité les devoirs de son alliance avec Votre Majesté, si elle n'a pas plutôt cherché à en abuser pour affaiblir la considération due à la couronne et l'opinion de la protection que Votre Majesté, à l'exemple de ses augustes ancêtres, est disposée à accorder aux princes d'Allemagne pour les maintenir dans la possession de leurs justes droits. » Mais il suffit d'avoir toujours présent à l'esprit que la France ne peut pas « employer toutes ses forces au soutien de l'alliance de 1756 », car elle est déjà semblablement liée par le Pacte de famille. Il faut aussi savoir dans

1. Marie-Thérèse à Mercy, 31 octobre 1776. Arn. et Geff., II, 512-514.

2. Vergennes à Louis XVI, 12 avril 1777. Minute. Arch. nat. Flassan (VII, 132-140) a donné cette lettre avec des changements de style et des nuances. La première partie de cette lettre se trouve dans Soulavie, IV, 340 sq.

3. Flassan a omis le mot « invétérée ».

4. Ce mot est omis dans Flassan.

quel intérêt Joseph veut engager toutes les forces de la France.

Ici apparaît dans le mémoire l'autre face de la politique de Vergennes, nettement exposée pour la première fois. Le ministre est bien convaincu que le seul but de Joseph est « d'écraser un jour le roi de Prusse et avec lui le parti protestant en Allemagne ». « Le roi de Prusse, considéré relativement à la morale, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager, je l'avoue, mais vu dans l'ordre politique, il importe à la France plus peut-être qu'à toute autre puissance de le conserver tel qu'il est. » On doit tenir Frédéric éloigné du Rhin, mais « il faut empêcher autant qu'il est possible qu'il ne soit pas entamé sur l'Oder et sur l'Elbe », car, « dans l'état actuel des choses, il peut être considéré comme un allié naturel de la France[1]. »

Les derniers conseils du mémoire étaient qu'il ne fallait pas laisser l'Autriche s'agrandir aux dépens de la Turquie, même dans le cas où elle céderait à la France « tous les Pays-Bas », en acquérant « des domaines dans une moindre proportion ». L'acquisition des Pays-Bas jetterait la Hollande dans les bras de l'Angleterre et éveillerait les craintes de la Prusse au sujet de son duché de Clèves. Il est au contraire avantageux que les Pays-Bas soient, entre les mains de l'Autriche, comme un gage d'amitié avec la France. Si l'on veut prendre quelque chose, il est préférable de jeter les yeux sur le Haut-Rhin. Mais « la France doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner : plus d'étendue de territoire serait un poids placé aux extrémités qui affaiblirait le centre. » Et, en premier lieu, la conscience défend d'agir ainsi.

Le séjour de Joseph à Paris n'amena rien. Il devait, à ses risques et périls, exécuter son plan favori sur la Bavière.

VIII.

Versailles et la question bavaroise.

La question bavaroise a toujours joué un rôle important dans

1. Cela nous montre quelle importance nous devons attacher aux paroles de Soulavie (t. III, 256-257), répétées par un grand nombre de contemporains : « La Prusse est notre alliée naturelle. Frédéric est un monarque immortel, qui exécute à Berlin tout ce que pouvait désirer un roi de France. »

les destinées de l'Allemagne. A l'époque dont nous nous occupons, la Bavière était, malgré sa décadence, la troisième puissance de l'Allemagne, dont la possession assurait la souveraineté dans l'empire. Les Habsbourg, pendant des siècles entiers, rêvèrent de s'en emparer, et, au XVIIIe siècle, ils en avaient déjà été deux fois les maîtres. Chez Joseph, ce désir était devenu la base de sa politique, comme « le moyen unique d'abaisser la puissance de la Prusse » et de « s'immortaliser ». Il paraît que ce but n'était pas difficile à atteindre. Joseph pouvait facilement effrayer ou simplement acheter l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph.

Nous avons vu que déjà, en 1776, on avait l'intention à Vienne d'en finir avec la Bavière. Plus tard Joseph II entama des pourparlers secrets avec l'électeur de Bavière et acheta son successeur, Charles-Théodore le Palatin. Dans cette question, comme dans les autres, Marie-Thérèse était en lutte avec son fils. Elle avouait à Mercy n'être pas convaincue du droit des Habsbourg sur la Bavière. En outre, elle craignait Frédéric, qui, elle en était persuadée, avait deviné l'intention de Joseph et devait « faire à la France les insinuations les plus odieuses contre la cour de Vienne ». Quant à Vergennes, il était dans de telles relations avec la Prusse, que Marie-Thérèse « ne le croyait pas net sur ce chapitre[1] ». Mais elle était dans la nécessité d'envoyer à Mercy la démonstration de ses droits sur la Bavière pour en faire part à la cour de Versailles. La vieille impératrice ne s'était pas trompée dans ses prévisions. Bien que Mercy fît sa communication « avec une extrême précaution dans son langage », Vergennes « en fut effarouché ». Mercy n'osa même pas lui donner les dépêches, « dont on n'aurait pas manqué de faire l'usage le plus dangereux ». D'après l'ambassadeur d'Autriche, commençait alors à paraître à Versailles « l'idée du jeu politique vis-à-vis du roi de Prusse, non pas dans le dessein de se lier avec lui, mais uniquement pour donner au ministère autrichien quelque embarras qui puisse ralentir ou intercepter la conduite de ses vues. » Marie-Thérèse approuva Mercy et le pria de faire traîner l'affaire en longueur : elle n'espérait pas survivre à l'électeur de Bavière[2]. Marie-Thé-

1. Marie-Thérèse à Mercy, 30 juin et 31 juillet 1777; Arneth et Geffroy, III, p. 88-99 sq.

2. Mercy à Marie-Thérèse, 15 avril; Marie-Thérèse à Mercy, 29 août 1777. Ibid., III, 106 sq.

rèse s'était trompée, Maximilien-Joseph mourut subitement à la fin de 1777, par suite de l'ignorance de son médecin.

On sait que cette mort eut pour résultat la guerre de succession de Bavière. Tout dépendait, dans cette guerre, de la conduite de la France.

D'après Mercy, la mort de l'électeur de Bavière « excita d'abord un cri général de guerre, et les étourdis de Paris songeaient déjà à former leurs équipages ». Mercy, affolé, ne voyait nulle part de soutien ; il se plaignait à la reine, qui, emportée par les plaisirs, ne tenait aucun compte de la terrible crise que traversait l'Autriche. Marie-Thérèse supplia sa fille et son ambassadeur de soutenir à tout prix l'alliance ébranlée. Elle déclara nettement à sa fille que la rupture de cette alliance causerait sa mort. C'est alors seulement que Marie-Antoinette se décida à parler au roi.

On peut résumer ainsi leur entretien : Le roi : « C'est l'ambition de vos parents qui va tout bouleverser. Ils ont commencé par la Pologne, maintenant la Bavière fait le second tome. J'en suis fâché par rapport à vous. » — La reine : « Mais vous ne pouvez pas nier que vous étiez informé et d'accord sur cette affaire de Bavière ? » — Le roi : « J'étais si peu d'accord que l'on vient de donner ordre aux ministres français de faire connaître, dans les cours où ils se trouvent, que le démembrement de la Bavière se fait contre notre gré et que nous le désapprouvons. » Mercy ajoutait que les ministres français, qu'il trouvait maintenant « étourdis et médiocrement éclairés », « pourraient, par inadvertance et par de fausses combinaisons, se laisser entraîner à des démarches lesquelles, sans rompre immédiatement l'alliance, tendraient insensiblement à en affaiblir les nœuds. » En même temps Breteuil se montrait si mal disposé à la cour de Vienne, que Mercy était obligé d'en avertir Vergennes. Mercy attribuait « sans contredit » cet orage « aux manœuvres du roi de Prusse » et voulait même menacer le cabinet de Versailles d'une alliance de l'Autriche avec l'Angleterre. Un mois après, on était déjà plus calme à Versailles. Au dire de Mercy, tout le monde tenait à la conservation de l'alliance franco-autrichienne, mais personne ne voulait venir en aide à Joseph et chacun le blâmait en cette occasion [1].

Mercy, il l'avoue lui-même, ne savait pas tout ce qui se pas-

1. Mercy à Marie-Thérèse, 17 janv., 18 févr., 20 mars 1778. Ibid., III, 158, 169, 181. Mercy à Joseph, 12 janv. 1778. Feuillet de Conches, I, 123.

sait à Versailles. Nous non plus nous ne savons pas tout. Il nous semble seulement qu'à Versailles ils « ont un peu perdu la tête », comme dit l'ambassadeur d'Autriche. Précisément quand on parlait de faire la guerre à l'Autriche, Vergennes présenta au conseil du roi un long mémoire[1]. En vue d'une prochaine guerre avec l'Angleterre, il voulait démontrer la nécessité « d'éviter avec le soin le plus extrême tout ce qui pourrait engager le roi dans une guerre continentale ». Il ne faut pour cela que « conserver un tel équilibre entre les deux grandes puissances de l'Allemagne, que la puissance du roi décide toujours la balance ». C'est pourquoi on doit refuser les secours que demande Joseph en vertu de l'alliance de 1756. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas s'opposer à l'entreprise de Joseph, et, de plus, il est nécessaire d'empêcher Frédéric de former une coalition protestante, à laquelle l'Angleterre viendrait immédiatement se joindre.

Ainsi le mémoire n'était que la déclaration d'une puissance dont les forces se trouvaient engagées sur un autre point. Deux mois après (30 mars), le même Vergennes envoya à Breteuil une dépêche qui produisit une panique dans toute la diplomatie : en termes hostiles il refusait nettement à Joseph les secours de la France. On n'osa communiquer à Mercy ce document perdu pour nous[2], et Kaunitz ne voulut pas l'accepter. Cependant les relations avec l'Angleterre étaient sur le point d'être rompues et l'Espagne demandait déjà des secours. Vergennes, effrayé de sa propre audace, fit des avances à Mercy. Mais celui-ci ne lui rendit pas sa visite. Alors Maurepas l'assura que « cette dépêche ne valait rien, qu'elle était dure et mauvaise[3], » et Vergennes annonça qu'il avait préparé pour Breteuil une nouvelle dépêche, dont il disait au roi : « elle contient les formes les plus adoucies que j'imagine qu'il soit possible de prendre sans blesser les intérêts essentiels de Votre Majesté et de sa couronne[4]. » Cette dépêche (26 avril) disait que l'on conseille à Frédéric de ne pas continuer les hostilités contre l'Autriche. Versailles, en effet,

1. Ce mémoire du 2 févr. 1778 a été publié par Flassan (VII, 189-195), qui l'a trouvé aux « Archives impériales ».

2. Cette dépêche ne se trouve pas aux archives de Vienne. On n'en a qu'un résumé écrit de mémoire par Kaunitz.

3. Mercy à Marie-Thérèse, 5 mai 1778. Arneth et Geffroy, III, 197. Cf. Flassan, VII, 196.

4. Vergennes à Louis, 23 avril 1778. Arch. nat.

avait proposé à Berlin une médiation que Frédéric surnommait des « raisonnements de gobe-mouches ». Cependant la proposition n'était dangereuse pour personne. En annonçant au roi d'Espagne son intention de déclarer la guerre à l'Angleterre, Louis écrivait : « Je suis d'autant plus libre de m'occuper entièrement de cette affaire, que j'ai pris le parti, que Votre Majesté approuvera sûrement, de ne me mêler que par de bons offices de la querelle qui s'est élevée en Allemagne[1]. »

Cette lettre et la réponse de Charles III[2] ont encore de l'intérêt en ce qu'elles nous montrent clairement le rapport entre les affaires d'Amérique et la conduite de Versailles dans la question bavaroise. D'après tout ce que nous venons de dire, il est permis de croire que, sans la guerre avec l'Angleterre, l'austromanie de la cour de Versailles se serait manifestée dans la lutte contre l'Autriche.

La médiation de la France en Allemagne, paralysée par la guerre contre l'Angleterre, était impuissante, surtout se rencontrant subitement avec la Russie, dont les forces, dirigées par l'énergique tsarine, étaient libres. Jamais la Russie ne s'était interposée avec autant d'autorité dans les affaires de l'Occident ; elle était stimulée par les puissances rivales de l'Allemagne, qui réclamaient à l'envi son secours. Catherine, avec intention, garda longtemps un silence menaçant. Et quand elle se décida à parler, tout le monde fut indigné ; mais on fut obligé d'accéder à ses désirs. En même temps on récompensa bien Catherine de son intervention dans les affaires de l'Occident. Frédéric et Joseph demandèrent à la France d'obliger la Turquie à signer une convention accordant l'indépendance à la Crimée, c'est-à-dire préparant sa réunion à la Russie. D'après le mot de Frédéric, la nouvelle de cette convention était : « l'époque de l'ouverture du congrès de Teschen », qui durait depuis longtemps déjà sans résultats sous les auspices de la cour de Versailles.

Tout ce qui vient d'être exposé paraît démontrer qu'il est temps d'abandonner l'opinion qui fait de la paix de Teschen l'œuvre de Versailles.

1. Louis à Charles III, 19 juin 1778 (copie). Arch. nat. Feuillet de Conches (I, 118) donne ainsi cette dernière phrase : « querelle survenue en Allemagne ».

2. Charles à Louis, 30 juin. Arch. nat. Le roi d'Espagne remercie Louis de s'être décidé à « s'occuper uniquement des vues de l'Angleterre. »

IX.

Vergennes et la question d'Orient.

La guerre de succession de Bavière, la « guerre des pommes de terre », comme on l'appelle, fut d'une grande importance pour la politique de toute l'Europe. C'est grâce à elle que Frédéric acquit en Allemagne la réputation de défenseur de la constitution de l'empire, réputation qu'il avait recherchée vainement toute sa vie. L'alliance des princes allemands et la réputation actuelle de la Prusse sont liées à cet événement. Ce rôle était contraire aux intérêts de la France, qui jusqu'alors avait été considérée comme l'unique soutien des princes d'Allemagne et le seul garant de la paix de Westphalie. Mais cette guerre de la succession de Bavière porta encore indirectement à la France un coup redoutable en augmentant l'influence de la Russie, sa rivale en Allemagne et en Turquie. La Russie était mise soudainement *de jure* sur le même pied que la France dans les affaires de l'empire. En garantissant le traité de Teschen, confirmation de la paix de Westphalie, elle était devenue, d'après l'expression d'un diplomate, « co-État de l'empire[1] ». *De facto*, la Russie avait pris le pas sur la France, elle s'était d'autant plus élevée que la France avait été rabaissée. Catherine avait mené à bonne fin son idée de rétablir l'équilibre allemand. Depuis ce temps jusqu'à Napoléon Ier, l' « active influence » de la Russie en Allemagne fut le thème de toutes les conversations à la cour de Pétersbourg. Les archives russes sont remplies de preuves de cette influence, cause de bien des humiliations pour les souverains allemands, sans en excepter Frédéric et Joseph. Comme dans la question allemande, l'abaissement de la France dans la question d'Orient avait pour contre-partie un accroissement proportionnel de l'influence russe. Ici encore tout dépendait de la conduite de la cour de Versailles avec Vienne, surtout pendant la guerre de la succession de Bavière.

On peut dire que la France préparait elle-même la ruine de l'empire ottoman par son indifférence dans la question d'Orient. Il était clair pour tout le monde que Vienne rêvait depuis longtemps le partage de la Turquie. Redoutant la puissance de la

1. Asseburg, *Denkwürdigkeiten*, 1842, p. 295.

Russie et attachant un grand prix à l'alliance de Versailles, les diplomates de Vienne cherchaient toujours à mêler la France dans cette affaire en lui promettant l'Égypte[1]. Justement avant la guerre de la succession de Bavière, on avait plus d'une fois agité la question du partage de la Turquie, mais Vergennes en avait toujours eu peur[2]. Et pourtant, si on ne devait pas prendre part « au partage du gâteau[3] », on devait s'y opposer. Les événements indiquaient clairement la conduite à suivre. A vrai dire, il n'y avait qu'un diplomate qui fût de bonne foi l'adversaire du partage de la Turquie : c'était Marie-Thérèse, l'ennemie de tous les agrandissements de territoire. Elle disait au sujet de ce partage : « Ce serait un événement plus critique encore que le partage de la Pologne (qui me tient toujours tant à cœur), plus avantageux à mes voisins redoutables qu'à ma monarchie[4]. » Dans cette question, comme dans les autres, elle avait à lutter contre son fils et Kaunitz. Vergennes la soutenait-il ?

En paroles, Vergennes était très audacieux et très énergique : dès le début, il déclara nettement à Vienne que « jamais la France ne pourrait condescendre au partage de la Turquie ». Il parlait en termes belliqueux et violents, surtout contre la Russie. « Pour empêcher les Russes, disait-il, de faire la conquête de Constantinople, la France devrait sacrifier le dernier homme et sol. » Mais en fait il jouait le même rôle que son ambassadeur dans un souper à Pétersbourg[5]. Voici ce qu'écrivait Vergennes à Louis XVI,

1. Beer, *Joseph II, Leopol II und Kaunitz, ihr Briefwechsel*, 1873. Vorrede.
2. Voy. la *Correspondance de Marie-Thérèse avec Mercy*, 1776-1777.
3. Beer, p. 39.
4. Marie-Thérèse à Mercy, 31 juillet 1777. Arn. et Geff., III, 100.
5. Quand se répandit le bruit de la paix avantageuse conclue avec la Turquie, Catherine invita à souper tout le corps diplomatique, pour constater l'effet causé par cette nouvelle. En racontant ironiquement, dans une lettre à Alexis Orlof (28 juillet 1774), la « conduite de chaque puissance », elle s'exprimait ainsi : « La France affligée, taciturne, se promenait dans un coin les bras croisés. » *Sbornik rousskago istoritcheskago Obchtchestva* (Recueil de la Société historique russe), I, 100. — Et voici les résultats de la diplomatie de Vergennes à Pétersbourg, d'après la dépêche de Savary à Champaguy, 21 oct. 1807 : « Voici la cause du mauvais état de nos affaires dans ce pays : nos ministres n'ont laissé ici aucune trace de ce qu'ils auraient dû faire pour notre avantage..... Ségur a été courtisan aimable plutôt que ministre de France..... Le gouvernement français d'alors, dans l'état de faiblesse où il était tombé, ne prévoyait pas le mal qui se préparait et ne faisait rien pour l'empêcher. » Arch. des aff. étrang. à Paris, Russie, v. 144.

quand il reçut par Breteuil et Lauzun les nouvelles des desseins dangereux de la Russie : « Je crois, Sire, que les dispositions de la Russie ne doivent pas être négligées, mais il faut s'y prêter de manière à ne pas être entraînés plus loin qu'il ne convient aux vues pacifiques de Votre Majesté. » N'oublions pas qu'à ce moment Versailles ne pensait pas encore à une guerre avec l'Angleterre[1]. Puis, quand on attirait son attention sur les vues de Catherine concernant l'empire ottoman, il répondait toujours que c'était une chose sans importance et qu'il y avait encore du temps de reste pour défendre les Turcs. Il laissa seulement voir sur son visage « une nouvelle nuance de soupçon » à la nouvelle de l'occupation de la Bukovine par Joseph II. Enfin Vergennes, sans rien dire, accéda aux désirs de la Russie en faisant signer à la Turquie la convention de 1779.

Malgré les insinuations de Frédéric, Vergennes ne s'inquiétait pas de l'entrevue de Joseph avec Catherine à Mohilev[2]. Et cependant cette visite avait une grande et directe importance pour la politique de la France. Elle signifiait qu'après la paix de Teschen Joseph avait perdu toute confiance en son alliée d'Occident et se tournait vers l'Orient. Il recherchait ardemment l'alliance russe, objet de ses pensées depuis de longues années et conséquence de la politique de Versailles ; cette alliance était si naturelle, que Marie-Thérèse elle-même, quoique à regret, y songeait déjà en 1772[3]. L'entrevue de Mohilev indiquait encore que Joseph s'était complètement affranchi de la dépendance de sa mère. Il était évident que Marie-Thérèse ne gouvernait déjà plus, et quelques mois après on annonçait sa mort. Immédiatement Joseph soulevait la question du partage de la Turquie, même avec la participation de la Prusse[4]. Il envoya seulement à Versailles une lettre officielle où il déclarait que la bonne entente entre les deux cours « fera toujours l'avantage et la convenance » de leurs États[5]. On pouvait dès lors être persuadé que sa visite à Mohilev avait eu des résultats plus réels que son voyage à Paris : Joseph proposa offi-

1. Vergennes à Louis, 8 août 1775. Arch. nat.

2. Mercy à Marie-Thérèse, 18 mars 1780. Arn. et Geff., III, 415.

3. Marie-Thérèse à Mercy, 2 juillet 1772 (Arn. et Geff., I, 321) : « Si la France pateline avec la Prusse, qui la trompera sûrement, alors je dois vous dire que c'est le seul point où je ne pourrais jamais m'empêcher de changer de même à mon grand regret. »

4. Joseph à Cobentzl, 23 déc. 1780. Beer, 26.

5. Joseph à Louis, 6 déc. 1780. Feuillet de Conches, I, 131.

ciellement une alliance à la tsarine. Aux yeux de Catherine, la Prusse offrait plus de dangers que l'Autriche, qui lui était nécessaire dans la question d'Orient. La tsarine avait déjà donné une leçon à la cour de Vienne dans l'affaire de Bavière ; il fallait maintenant arrêter les succès de la Prusse et aussi de la France, qui faisait des vœux pour cette dernière. Il était de plus très avantageux pour la Russie de détacher l'Autriche de la France. Il en résulta une révolution dans la politique de Catherine, ce fut l'alliance austro-russe de 1781 [1].

La portée de cette alliance était dans l'article « le plus secret » par lequel l'Autriche était tenue d'aider la Russie de toutes ses forces dans le cas d'une entreprise de Catherine contre la Turquie. Kaunitz lui-même disait que cette clause était aussi « malicieuse » qu' « inadmissible [2] ». Néanmoins il fut obligé d'y souscrire : tels étaient les résultats de la politique de Vergennes. Nous voyons dès ce moment que la question d'Orient avait fait de rapides progrès en faveur de la Russie et aux dépens de la France [3]. La question d'Orient était alors en Europe à l'ordre du jour. De 1781 à 1782, malgré un calme apparent dans le monde diplomatique, on en causa plus que de toute autre chose depuis la Néva jusqu'à Gibraltar [4]. La lettre de Catherine à Joseph, en 1783, mit fin à l'attente générale : c'était le célèbre « projet grec », autant blâmé par les diplomates que loué par Voltaire, le chef du mouvement intellectuel d'alors.

Dans cette même lettre, Catherine faisait nettement ressortir la nécessité pour l'Autriche de laisser la stérile alliance franco-autrichienne pour une union avec l'Angleterre. En effet, à Pétersbourg on ne redoutait que la France, car on avait bien compris que la timidité et la débilité de Frédéric l'empêcheraient de protester. Catherine savait quel ennemi acharné elle avait à Versailles en la personne de Vergennes, qui déclarait que du vivant de l'impératrice il ne pouvait y avoir de bons rapports avec la Rus-

1. Pour les détails sur cette alliance, voy. mon article dans l'*Historische Zeitschrift*, 1875. Heft. IV.

2. Beer, p. 39.

3. La France était si oubliée par l'Autriche, que, sans l'intervention de Kaunitz, Joseph se vengerait en contractant une alliance avec l'Angleterre. Beer (introduction) nous donne d'intéressants détails sur les rapports entre Joseph et Kaunitz au sujet d'une idée d'alliance avec l'Angleterre.

4. Pour les détails tirés des Archives russes, voy. le chapitre intitulé : « La question d'Orient au XVIIIe siècle, » dans mon livre l'*Alliance des princes*.

sie[1]. Versailles était surtout à craindre après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre. Sous l'influence de ce changement « dans la situation générale de la politique européenne[2] », Catherine entreprit subitement son projet grec : elle se contentait de la Crimée. Le bruit courut même que les cours impériales voulaient « reprendre la vieille idée, c'est-à-dire proposer l'Égypte à la France[3] ».

Il semblait en effet que le cabinet de Versailles, piqué au vif dans la question la plus importante de sa politique, se décidait à entrer en action. Vergennes, avec son zèle accoutumé, présenta au conseil du roi deux longs mémoires. Dans le premier il annonçait qu'il avait ordonné à l'ambassadeur français de sonder Frédéric et de « provoquer un concert d'opérations » entre la Prusse et la France, si cela était nécessaire. En même temps on envoyait à Vienne une note où l'on demandait assez durement que l'Autriche s'opposât à la prise par la Russie de la Crimée et de la Koubanie. Joseph répondit évasivement, mais en donnant à entendre « que l'intérêt de la maison d'Autriche lui conseille de s'étendre en raison de ce que la Russie peut acquérir ». Vergennes présenta alors au roi un mémoire si énergique que tout le monde en fut étonné. Il faisait ressortir encore plus qu'auparavant la nécessité de s'allier avec Frédéric pour empêcher la Russie et l'Autriche de dépouiller la Turquie. Mais, si Joseph insiste, on doit, pour éviter la guerre, rétablir l'équilibre : la Prusse prendra une partie de la Pologne et la France les Pays-Bas autrichiens. Voilà ce que proposait ce ministre, l'ennemi mortel des agrandissements de territoire, lui qui, deux ans auparavant, regardait comme dangereuse pour la France l'acquisition des Pays-Bas ! Mais la situation critique de Vergennes se manifestait encore plus par son intention d'entrer en campagne, avec la Prusse comme alliée, dans le cas où Joseph et Catherine voudraient le démembrement *total* de la Turquie.

Louis reconnut qu'il ne devait pas « soutenir l'usurpation de la cour de Vienne » et le fit remarquer à la reine quand elle se plaignit du belliqueux désir de Vergennes[4]. On entra immédiate-

1. Voy. l'instruction à Ségur, dans ses *Mémoires*, II, 261-265.
2. Arneth, *Joseph II und Catherine*, II, p. 197.
3. Raumer, V, 572.
4. Louis à Vergennes, 1783, s. d. Soulavie, cf. H.-M. Williams et *Œuvres de Louis XVI*.

ment en relations suivies avec Berlin et on envoya à Vienne une dépêche où il était dit : « l'alliance de 1756 n'a pas moins pour base la conservation de la propriété publique que celle de leurs couronnes[1] ». En même temps Vergennes s'efforçait de soulever tous les Bourbons contre les Habsbourg. Il demandait à Naples le renversement du ministère favorable à l'Autriche. Il conseillait à l'Espagne d'envoyer l'escadre dans l'Archipel contre la Russie. Et, si l'Espagne ne fit rien, ce n'est que grâce à Floridablanca, ami de la Russie par haine de la Prusse[2].

Tout dépendait maintenant de Frédéric. Il rejeta la proposition de Vergennes. Frédéric promit seulement de soutenir, mais sans éclat, l'ambassadeur français à Constantinople. Cette réponse ne calma pas Versailles. Quand l'acquisition de la Crimée fut décidée, Louis déclara « que le peuple français sacrifierait toutes ses forces » pour s'opposer à ce que l'ambassadeur à Constantinople appelait « un exemple inouï de fourberie, d'audace et d'impudence[3] ». Enfin Vergennes envoya des dépêches menaçantes à Pétersbourg et à Vienne, en proposant la médiation de la France. Catherine refusa hautainement la médiation « dans une affaire qui ne regardait personne autre qu'elle ». Elle annonça en même temps à Frédéric que « si la cour de Versailles la contredit encore qu'elle prenne garde à elle[4] ! » La cour de Vienne se sentit offensée elle aussi[5]. Kaunitz disait à l'ambassadeur russe Galitsine, « avec dépit et affliction » : « les représentations de la cour française renferment des expressions indécentes, en les imitant nous avons répondu aussi vertement ; par son amour-propre exagéré, le ministère de Versailles, au commencement des affaires, a toujours une conduite étrange ; c'est pourquoi il mérite d'être ramené à la modération sans aucune concession[6]. » Le mot suivant de Kaunitz à Galitsine prouve assez combien était dure cette réponse : « Elle produisit sur Vergennes l'effet cherché, il était fort agité

1. Flassan, VII, 375-397. Cf. Dohm, II, 31 sqq.

2. Les dépêches de l'ambassadeur russe à Madrid, Zinovier (1783-1784), jettent un nouveau jour sur le système intéressant et peu connu de la politique de Floridablanca. Voyez l'appréciation de cette politique dans mon livre : *L'Espagne au XIXe siècle* (*Hispania XIX viéka*), 1871.

3. Raumer, V, 574 sqq.

4. Dohm, II, 37-15; Gertz, I, 219-222; Beer, 134, 142.

5. Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph und Leopold*, II, p. 33.

6. Galitsine à Ostermann, 3/14 oct. 1783. Archives des affaires étrangères de Moscou.

en la lisant et son visage changeait de couleur. » Il y avait de quoi : l'empereur menaçait Versailles des armées russes et autrichiennes prêtes à entrer en campagne. Il exigeait de la France et de ses amies de « rester tranquilles s'ils ne veulent pas que la Porte n'éprouve un malheur encore plus grand, suspendu sur sa tête ».

En même temps l'Angleterre proposa de son propre gré à Catherine de pousser la Turquie à lui céder la Crimée ; Fox manifesta même le sincère désir de conclure une alliance avec la Russie et l'Autriche[1]. Frédéric, de son côté, félicita amicalement Catherine de son heureuse idée. Il exprimait à l'ambassadeur français sa joie de ce qu'on est arrivé à « persuader l'impératrice de se contenter de la Crimée et de surseoir ses projets pour d'autres temps[2] ». Quant à Vergennes, Frédéric lui annonçait qu'il était prêt à faire, de concert avec la France, tout ce qui pourrait être agréable à sa principale alliée, l'impératrice russe[3].

On comprend comment Vergennes devait finir. Après avoir lu la dépêche autrichienne, il « répondit seulement qu'elle n'avait besoin d'aucune réponse et entretint avec une grande politesse Mercy d'autres sujets[4] ». A la fin de l'orageuse année 1783, un courrier français traversa Vienne se dirigeant sur Constantinople : il portait, d'après le mot de Galitsine, « les bons offices » de Versailles à Pétersbourg. L'ambassadeur français à Constantinople reçut de Catherine un présent en argent et une décoration.

Dès cette époque, Vergennes changea de manière de voir sur la puissance de la Russie. Il disait : « Au moins l'empereur n'a rien eu, et la satisfaction de la cour de Pétersbourg, qui, à la vérité, pèse éminemment sur les Turcs, n'est d'aucun préjudice pour la France[5]. » Quelques semaines après, Vergennes s'excusait ainsi dans un mémoire présenté au roi. C'étaient de « prétendus politiques » qui voulaient joindre à la guerre avec l'Angleterre la guerre avec la Russie. Il soutenait que tout ce qu'il avait fait était une brillante victoire remportée sur la Russie dans la question d'Orient. Il rappelait que les cours impériales voulaient

1. Ostermann à Galitsine, 11 oct. 1783. Archives des affaires étrangères de Moscou.
2. Raumer, V, 557.
3. A[illegible] *Joseph und Leopold*, I, 173.
4. [illegible]sions de [illegible] à Galitsine dans la dépêche citée plus haut.
5. [illegible], 399.

complètement anéantir la Turquie; la paix avec l'Angleterre suspendit l'accomplissement de ce projet. Alors Vergennes donna « pleine et entière satisfaction » à Catherine, d'autant plus que les aspirations de la Russie étaient « conformes à l'esprit comme aux stipulations du traité de Kaïnardje ». Il espérait obtenir ainsi une paix durable ; en effet, grâce à ses bons offices à l'égard de Catherine, « il rétablit, du moins en apparence, la paix dans cette partie ». Il est vrai qu'ensuite la Russie s'empara de la Crimée, mais le tort en fut à la faiblesse de la Turquie et « à une duplicité dont heureusement les exemples sont rares ». Cependant « ce n'est d'aucun préjudice pour la France ». Sans doute c'est un malheur que les Turcs aient perdu la Crimée, mais combien il serait plus grand, si la France n'avait pas détourné la guerre! Il faut encore ajouter « qu'il est à espérer que la Porte, avertie par le malheur qu'elle vient d'éprouver, avisera aux mesures les plus propres à se soustraire à de nouvelles humiliations[1] ». Quelque temps après ce mémoire, lorsque l'affaire fut oubliée, Vergennes exposa comme une opinion reconnue par tous, qu'il « a ramené à Sa Majesté une puissance considérable, qui se tenait en opposition avec la France bien plus par passion que par principe et par intérêt d'État[2] ».

Alexandre TRATCHEVSKY.

(*Sera continué.*)

1. Mémoire de Vergennes, 29 mars 1784. Arch. nat.

2. Vergennes à Louis. Arch. nat. La lettre est sans date, mais le sens indique qu'elle a été composée peu de temps avant la mort de Vergennes.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ORIGINE ET FONDATION DE LA VILLE DU HAVRE.

I.

Avant d'aborder l'histoire même de la fondation de la ville, il convient de rendre à son nom sa véritable signification, et de rechercher ensuite ce qu'il peut y avoir de vrai ou d'erroné dans les diverses opinions qui ont eu cours touchant son fondateur et son origine.

A la fin du XVe siècle, l'œuvre de destruction et de nivellement poursuivie depuis tant d'années par les flots de la mer et les dépôts du fleuve, avait bouleversé complètement l'aspect de la baie de Seine et les ressources qu'elle offrait jadis à la navigation. Ainsi s'étaient trouvés ruinés par les atterrissements des flots, plus encore que par la main de l'homme, ces ports d'origine si ancienne, qui avaient eu de l'importance même du temps des Calètes, puis sous les Romains, sous la domination normande et dans toute la longue période du moyen âge.

Que restait-il sur le contour de ce vaste bassin semi-circulaire, pour répondre aux besoins de la navigation et du commerce de la France, à ce moment où les puissances occidentales de l'Europe vont se jeter avec une sorte d'enivrement dans les nouvelles voies ouvertes par les entreprises de tant de hardis navigateurs; où la création des colonies lointaines va influer considérablement sur la richesse et la puissance des peuples et amener de si grands changements dans la politique et les relations internationales ?

Harfleur, d'une part, qui n'est plus que l'ombre de lui-même; et, à l'autre extrémité, l'*anse* ou *port aux bateaux*, triste et dernier vestige de cet ancien port du *Chef de Caux*, englouti par la mer, et qui fut vraisemblablement, comme nous avons essayé de l'établir, l'*Iccius portus* de César.

Mais, entre ces points extrêmes, à la fin du XVe siècle, les atterrissements de la mer avaient déjà comblé en partie le fond de l'ancien golfe; un nouveau sol commençait à se former, sol vaseux, pierreux, marécageux, traversé par des barres, ou bandes de terrain surélevé et affermi; entre ces barres étaient des criques, espèces de canaux

naturels, dont plusieurs navigables et propres à abriter des barques et nefs, des navires même de moyenne grandeur.

La plus considérable de ces criques se trouvait au-dessous de Graville et avait son ouverture à peu près en face de l'église de la nouvelle Eure; elle se prolongeait vers l'ouest jusqu'à la grande fosse, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le musée; elle projetait, vers le nord, deux autres branches formant avec la première la *patte d'oie*, ainsi que les marins avaient désigné cette sorte de bifurcation.

Cette grande crique était déjà fréquentée par les navigateurs au XIVe siècle : Provençaux, Castillans, Portugais abordaient de longue date dans ces parages et y apportaient les riches produits du Midi et de l'Orient, ainsi qu'en témoignent une foule de documents et particulièrement les *acquits* et *coutumes commerciales* de la prévôté d'Harfleur, qui étaient aussi applicables à la grande crique et aux navires et marchands qui y pénétraient[1].

C'était là la plaine de Grace, ou plutôt de Grasse, nom qui lui avait été donné par les marins méridionaux, le port ou havre de Grasse, le lieu même où va s'élever la nouvelle ville.

Quel est donc le véritable sens de cette appellation donnée ainsi à cette plaine marécageuse, à cette crique et à ce havre?

L'auteur d'une bien pauvre histoire du Havre, publiée vers 1760, a parlé le premier d'une chapelle élevée à la vierge Marie par la piété naïve des marins, et qui, selon lui, s'élevait à l'endroit même où fut bâtie plus tard l'église actuelle de Notre-Dame. Ce serait de cette chapelle que la ville aurait tiré son nom.

Dans aucune de nos sources historiques il n'est question de cette chapelle. De Marceilles, dont le père avait assisté à la fondation du port et de la ville, et qui lui-même a écrit ses mémoires à une époque si rapprochée de ce mémorable événement, n'en dit pas un mot; pas plus qu'il ne parle de cette prétendue population de pêcheurs et de marins qui se seraient trouvés établis de longue date, sur les bords de la grande crique, au milieu d'une plaine qui n'offrait pas une goutte d'eau douce; c'est cette agglomération de marins et de pêcheurs qui aurait été l'origine de la ville et à laquelle Louis XII aurait accordé des privilèges pour en encourager le développement.

Toutes ces assertions tombent, non seulement devant le silence de de Marceilles et des nombreux documents qui se trouvent aux archives

1. « Le livre des acquits et coustumes de la prévosté de Harfleu qui illec et es mettes de la jurisdiction d'icelle sont deües d'ancienneté etc... » Archives du Havre (XIVe siècle).

municipales, mais surtout devant les renseignements fournis par la très importante enquête faite en 1532, par ordre du roi, en vue d'établir les droits du sire de Graville sur les 24 acres de terre cédées par la commune d'Ingouville pour l'édification de la ville[1], et afin de fixer la valeur productive et la situation exacte de ce terrain.

Plus de vingt témoins, dont plusieurs ecclésiastiques, sont appelés à déposer dans cette enquête. La plupart de ces témoins, personnes âgées et honorables, étaient nés dans le pays; depuis leur enfance ils connaissaient cette plaine marécageuse, ils avaient assisté à la prise de possession du sol, à la fondation de la tour et du port, à la construction de la ville où plusieurs d'entre eux avaient fait bâtir et s'étaient établis. Pas un de ces témoins ne parle ni de cette chapelle, ni des maisons et cabanes de pêcheurs; tous disent au contraire que c'était là un lieu désert que personne n'habitait ni ne fréquentait : « Tout le territoire de l'environ estoit tenu et réputé de petit prix, et « quant au revenu du fons mesme il étoit tenu de nulle valleur « parce que aucuns n'y hantoient ny habitoient, excepté que à l'en- « droict du viel havre de Grâce, qui estoit en autre lieu que le havre « neuf et qui de présent n'est d'aucune valeur...[2] » Le havre vieux était cette partie de la crique qui tendait vers Harfleur, avait son ouverture à l'Eure, et dont le territoire a été confondu avec celui du Havre par les auteurs de plusieurs de ces assertions erronées. Les bateaux de pêcheurs de harengs et maquereaux « entroient par le viel « havre de Grâce, dont la bouche ou gueulle estoit près du village de « l'Eure...[3] » Ce bourg, en effet, avait commencé déjà à se bâtir et à se peupler quand le Havreville fut fondé, et c'est de ce côté aussi, au sud d'un des bras de la grande crique, qu'on édifia des constructions légères, des *baraquements*, pour loger, pendant la durée des grands travaux, la foule d'ouvriers étrangers qui y furent employés.

1. Cette pièce se trouve aux Archives nationales. Elle a été reproduite dans le *Recueil de documents relatifs à la fondation du Havre*, publié en 1874 par M. de Merval.

2. Enquête du s^r René de Becdelièvre, conseiller du roi. Ces quelques lignes sont extraites de la déposition du s^r *de Marcelles* (*sic*, dans l'enquête), receveur de la seigneurie de Graville. On ne saurait suspecter un tel témoignage. Toutes les dépositions du reste présentent une grande conformité. — Après de Marcelles, on voit témoigner dans le même sens Jean de La Mazure, écuyer, seigneur de Fontaine; Pierre Deschamps, procureur du roi en la vicomté de Montivilliers; Philippe du Voisin, prêtre et natif de la paroisse de Saint-Denis de Caux (Sainte-Adresse); Robert Mahieu, marchand de la paroisse d'Ingouville; messire Martin Paré, prêtre, âgé de 68 ans, natif d'Ingouville, où il a toujours demeuré depuis quarante ans... etc.

3. Déposition du prêtre Philippe du Voisin (d°).

Quoi qu'il en soit, tous les témoins de l'enquête déclarent que cette plaine n'était qu'un amas de vase, de pierres, de sable, un méandre de criques et de barres souvent recouvertes par les eaux de la mer, aux grandes marées surtout; mais où, au printemps, poussait un peu d'herbe que les habitants d'Ingouville faisaient brouter à leurs troupeaux ; ils établissent minutieusement ce que pouvait bien valoir cette herbe; ce que pouvait rapporter au seigneur de Graville, touchant les prétentions duquel l'enquête était faite, les divers péages qu'il était en droit de prélever dans ces parages, tels que les droits de warec, de balisage, d'abordage et de débarquement; les péages qu'il exigeait des pêcheurs qui faisaient sécher leurs filets sur les barres, qui y débarquaient leur poisson, qui y séjournaient avec leurs barques, etc. Et, fait remarquable, ces dépositions si nombreuses, faites par des personnages si divers, présentent une concordance parfaite, même dans les expressions dont se servent les témoins.

Pas une seule construction, même de la plus chétive nature, n'est signalée dans cette longue et minutieuse enquête, aujourd'hui document authentique des plus précieux.

Or, s'il eût existé une construction quelconque sur ce sol marécageux, aurait-on pu la passer sous silence, surtout dans une enquête de cette nature; et ce seigneur de Graville qui prélevait des droits divers sur les navires, bateaux et barques qui entraient dans ses criques ou qui abordaient seulement à son rivage; ce seigneur qui exigeait un péage des pauvres pêcheurs qui venaient déposer leur poisson sur les barres, qui les faisait payer même pour avoir le droit d'y faire sécher leurs filets, eût-il cédé sans redevance des parcelles de sa terre pour y bâtir maisons, cabanes ou chapelle?

La tradition ne fait pas moins défaut que les preuves authentiques pour confirmer l'opinion dont il s'agit; car on ne peut considérer comme une tradition primitive ancienne une assertion qui s'est produite, pour la première fois, vers le milieu du siècle dernier et dont on ne trouve aucun indice dans les siècles précédents, ni au commencement du XVIIIe siècle; tandis que nous trouvons, déjà en usage au XIVe siècle, ce nom de *Grasse* ou *Grace* (plaine de Grasse, fosse, crique, havre de grasse, port de grace); et si l'auteur de l'histoire qui la première a accrédité cette opinion[1] a vu quelque part

1. *Histoire de la ville du Havre*, par l'abbé Pleuvry (1760). Cet auteur dit avoir vu dans les archives de l'église Saint-Michel « qu'il existoit antérieurement à la fondation de la ville françoise de Grace, une chapelle dédiée à la Vierge et qui relevoit de ce doyenné ». Mais où était-elle située, cette chapelle? M. Pleuvry a pris sur lui de lui assigner l'emplacement de l'église actuelle.

qu'il existait, avant la fondation de la ville, une chapelle de Notre-Dame relevant du doyenné de Saint-Michel, cet édifice religieux doit être cherché du côté de l'Eure, de la vieille Eure, où des églises furent élevées à diverses époques, et dont une chapelle fut longtemps un lieu de grande dévotion pour les marins; mais tous ces édifices, aussi bien que l'ancien port de l'Eure qui leur avait donné naissance, avaient cessé d'exister bien avant l'époque où la ville du Havre fut fondée.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que, dès les premiers temps de la fondation de la ville, une chapelle en bois fut construite sur l'emplacement de l'église actuelle, sous le vocable de la mère du Christ, et cette église releva naturellement, dès cette époque, du doyenné. On désigna cette construction provisoire, comme l'église qui la remplaça dans la suite, par le nom de Notre-Dame *de Grace*, du nom du lieu au milieu duquel elle s'élevait; de même que la plaine, l'ancien port, le nouveau hable ou havre, étaient appelés plaine de Grasse ou de Grace, port de Grace, hable ou havre de Grace. Avec le temps, et par l'effet d'une ressemblance de mots plus apparente que réelle, on fut sans doute amené insensiblement à donner un sens mystique à un simple terme de géographie[1].

Le mot *Grace* et plutôt *Grasse* n'a pas, en effet, une autre origine. Il se trouve écrit par deux *s* dans les plus anciens documents; il s'écrivait encore ainsi au moment de la fondation de la ville, dans les lettres et chartes de François Ier, etc. Citons, par exemple, le premier document relatif à la création du port, la commission que François Ier délivre à l'amiral Bonnivet. Après avoir dit qu'il a fait chercher sur la côte de Normandie et dans le pays de Caux un lieu convenable pour y fonder un port, le roi ajoute : *il nous a esté rapporté par vous et notables personnaiges que le lieu de Grasse* (est) *le plus propre et plus aisé de lad. coste et pays de Caux;* même orthographe dans les lettres de Bonnivet, de Guyon Le Roy, sieur de Chillou, etc. Dans tous les documents antérieurs à cette époque, comme dans ceux qui se rapportent aux époques suivantes, ce mot de Grasse, quelle qu'en soit d'ailleurs l'orthographe, est toujours employé comme nom de lieu. Rien de plus fréquent, même dans les âges suivants, et au moins jusqu'au milieu du siècle dernier, que de trouver des pièces officielles, des délibérations, par exemple, des

1. La mère du Christ est la mère des grâces, la vierge des grâces; on dit aussi, dans un autre sens, *Marie pleine de grâce;* on dit enfin *Marie source de grâces.* Il nous paraît d'ailleurs fort douteux qu'on puisse citer des exemples de ces appellations mystiques avant le XVIe siècle et l'institution des Jésuites.

requêtes du corps de ville, datées ainsi : *De ce lieu de Grace*, *En ce lieu de Grace*..... tel jour, telle année, etc.[1].

Le mot *grace* ou mieux *grasse* vient de grassus (basse latinité), qui signifie embouchure, estuaire d'un fleuve, port et lieu où les navires peuvent aborder le long des terres basses, situées près de l'estuaire, terres souvent inondées et marécageuses, étang et passage de la mer dans un étang[2].

Le mot dérivé en langue d'oc est *grau*[3] et *cras* ou *gras* quelquefois : on dit ainsi le *grau* de Thau, de Maguelone, de Mauguio, du Lez, etc.; on dit le *gras* du Rhône, le *gras* d'Arles; il y a, en France, la ville de Grasse, celle de Lagrasse qui tirent leur nom de leur voisinage (actuel ou ancien) de marais, de plaines de cette nature ou d'une embouchure de rivière présentant plus ou moins ces caractères.

Dans les statuts maritimes d'Arles (1150), on trouve souvent le mot de *grace* avec l'acception que nous venons de lui reconnaître; par exemple, dans ce commencement d'article réglementaire : « Les pêcheurs qui feront séjour au grace seront tenus de se conformer, etc... »

Certains latinistes ne s'y sont pas moins trompés que les bonnes gens qui ne parlent que la langue de leur pays. Voulant latiniser le nom de la ville, ils en ont fait *portus Gratiæ*, le port de la grâce!!

Le nom de Graville, qui s'est écrit Grasville, a lui aussi évidemment la même origine et ne vient pas de Gerardiville, comme on s'est cru fondé à l'affirmer, en s'appuyant sur ce fait que la plaine de la grande Eure, entre autres fosses, en avait une appelée *fossa Gerardi*. Le maire de nos temps modernes[4] qui a donné à cette commune, pour armoiries symboliques, un marais coupé par trois criques et trois barres, a été réellement bien inspiré et pourrait bien avoir soupçonné la véritable étymologie de ce nom.

Un sol de vase et de boue, une terre d'argile et de pierres roulées par les flots, des marécages infects et malsains, telle est l'origine de la ville du Havre. Ces rivages incertains, ces terres mobiles et fiévreuses furent livrés à l'homme afin qu'il les transformât. A force de concessions et de libertés, il consentit à y venir : il y a appliqué, pendant des siècles, ses efforts, son intelligence, son argent, pour faire sortir de ce marais un des plus grands entrepôts du commerce

1. L'orthographe du mot écrit par un *C* prévalut avec le temps.

2. Consulter le glossaire de Ducange, le glossaire maritime de Jal. Ces deux ouvrages sont d'accord sur cette étymologie. — Voir aussi le dictionnaire de Littré.

3. *Grau*, prononcez *Graou*.

4. M. Eyriès.

des deux mondes, pour y enfanter une ville dont le merveilleux privilège est de paraître plus jeune à mesure qu'elle vieillit; mais ce nom de *grace*, de marais, de port et de ville du marécage lui est resté, et il faut qu'il lui reste toujours avec sa signification propre, afin de témoigner éternellement de la volonté et du génie de l'homme, opposant ainsi, dans un contraste éclatant, au triste état de ce qui fut autrefois, la gloire et les splendeurs de ce qui est aujourd'hui!

II.

Il s'agit maintenant de rechercher si, comme l'ont affirmé tant d'écrits du siècle dernier, la pensée de créer un grand établissement maritime à l'embouchure de la Seine était née longtemps avant François Ier et si les prédécesseurs de ce prince ont réellement quelque part à revendiquer dans l'honneur de l'avoir réalisée.

Il suffira pour cela de passer rapidement en revue les événements majeurs qui se produisent dans les parages du golfe de la Seine sous les règnes de ces princes[1].

Quant à Charles VII, nous n'avons pas besoin d'insister, et nous avons dit ce qu'étaient les tours dont ce prince s'empara lors du dernier siège d'Harfleur. Elles étaient aux fortifications de cette ville et de l'ancien havre de l'Eure, à peu près ce que sont aujourd'hui les forts détachés qui ont pour objet de défendre les abords d'une place; elles se trouvaient situées de la sorte beaucoup plus haut sur la Seine que l'entrée de la crique désignée, depuis longtemps déjà, par le nom de port de Grasse.

Passons à Louis XI et recherchons dans quelles circonstances ce prince aurait pu avoir la pensée de fonder un établissement maritime à l'embouchure de la Seine.

A son avènement, la guerre des Deux Roses continuait à désoler l'Angleterre; les Lancastres venaient d'être complètement battus et Édouard IV d'York s'était fait proclamer roi (1461). La reine Marguerite d'Anjou vint alors implorer l'appui de son parent le nouveau roi de France, et celui-ci, considérant que le duc de Bourgogne était partisan déclaré de la maison d'York, s'empressa d'embrasser avec quelque affectation la cause de la reine des Lancastres.

Il fit publier que tous les ports de la Manche fussent ouverts à

1. Ce sera compléter, en même temps, l'esquisse que nous avons déjà tracée, en grande partie, de l'histoire antérieure de cette région qui fut comprise dans le gouvernement du Havre.

Marguerite et à ses partisans, tandis qu'il les faisait fermer à Bourgogne et à York; enfin il ordonnait l'équipement d'une petite flotte destinée à porter en Ecosse la reine fugitive et le secours en hommes et en argent qu'il lui accordait.

De Brézé, grand sénéchal de Normandie, qui eut le commandement de cette expédition, mit plus de dix-huit mois à en faire les préparatifs et à équiper les bâtiments qui lui étaient nécessaires. Cet armement se fit à l'embouchure de la Seine : Harfleur, la crique ou port de Grasse, toutes les petites rades le long de la côte se couvrirent de navires, et Marguerite partit de là avec sa suite.

Dans sa lutte contre son frère auquel il avait cédé la Normandie par le traité de Conflans, Louis XI parut plusieurs fois, dans cette province, à la tête de ses armées; mais sur la Seine il ne descendit pas plus bas que la Risle et Pontaudemer.

Deux ans après (1467), il paraît encore dans la Haute-Normandie, contre le duc de Bretagne; mais dans aucune de ces expéditions, on ne voit pas qu'il se soit occupé des choses de la marine pour laquelle il montre la plus grande indifférence pendant tout son règne.

Cependant, en 1470, il put regretter de n'avoir pas un port suffisant sur la baie de Seine. Il était parvenu à amener une sorte de réconciliation entre Warwick et Marguerite d'Anjou, de nouveau réfugiée en France après les grands désastres de son parti et la captivité de son époux.

Le faiseur de rois s'était engagé à rétablir sur le trône Henri VI, et tout se préparait pour une nouvelle expédition, dernière espérance de la *Rose rouge*. Louis XI avait fait armer tout ce qu'on avait pu trouver de bâtiments sur les côtes de Normandie; l'argent fourni par le roi avait ajouté aux ressources déjà considérables que l'enlèvement de plusieurs navires allemands avait pu fournir à Warwick; celui-ci avait été autorisé, en outre, à recruter sur les côtes, pour ses équipages, tous les marins dont il pouvait avoir besoin.

C'est encore à l'embouchure de la Seine que cet armement s'était concentré : Warwick, le duc de Clarence et toute leur suite s'étaient rendus à Honfleur; l'amiral Louis de Bourbon[1] et du Châtel, par l'ordre du roi, étaient à Harfleur et accéléraient les derniers préparatifs; le roi lui-même s'était rapproché de ces lieux afin d'animer, par sa présence, Français et étrangers.

On n'attendait plus qu'un vent favorable, lorsque parurent tout à coup les deux flottes réunies d'Angleterre et de Bourgogne, — au

1. Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon.

Havre, dit Commines[1], et dès lors, Honfleur, Harfleur et tout l'armement de Warwick se trouvèrent bloqués (juillet 1470).

Les deux flottes, dit encore une vieille chronique, s'arrêtèrent dans la fosse de Grasse et y jetèrent l'ancre, après avoir pris plusieurs bâtiments français, entre autres un navire parti de Rouen et richement chargé; elles débarquèrent sur les deux rives quelques troupes qui pillèrent les environs d'Harfleur et d'Honfleur et y brûlèrent plusieurs maisons.

Fort alarmé à ces nouvelles, le roi craignit d'avoir à soutenir dans son royaume la guerre qu'il croyait porter chez son ennemi. En effet, ces flottes étaient maîtresses de l'entrée de Seine; elles pouvaient être suivies de bâtiments de transport chargés de troupes qui eussent débarqué aussitôt. Il se hâta donc de se rendre à Honfleur, d'y appeler ses généraux et de former un camp sous les murs de cette place.

Louis XI, à ce moment, put comprendre sans doute que s'il eût possédé au Havre même un établissement fortifié, il eût été impossible de fermer aussi facilement l'embouchure de la Seine, de faire des descentes sur ses terres et de ravager impunément le pays.

Les amiraux de Bourgogne et d'Angleterre, de leur côté, ne tardèrent pas à reconnaître combien présentait de périls un séjour prolongé sur une rade ouverte, dans des parages si sujets aux changements de vent et aux tempêtes, sans un port capable de servir d'abri à un armement un peu considérable.

En effet, un violent ouragan assaillit brusquement leurs flottes; il leur fut impossible, malgré tous leurs efforts, de résister aux éléments déchaînés, plusieurs de leurs navires furent jetés à la côte et brisés, le reste fut dispersé au loin, dans la Manche et l'Océan. Le calme pourtant s'étant fait aussi rapidement que la tempête avait éclaté, la mer fut rendue libre, et Warwick put mettre à la voile et aborda en Angleterre.

Ce fut bien un autre spectacle, en 1475, lors de la descente d'Édouard IV en France. « Jamais les Anglais n'étaient venus sur le continent avec une armée aussi formidable », et ce fut une entreprise bien hasardeuse que de faire passer tant de soldats sur des espèces de barques. Si le roi eût eu une flotte, même médiocre, dans ces parages de la Seine dont il avait pu lui-même apprécier l'importance, l'armée anglaise aurait pu se sentir menacée et eût été peut-être très compromise, témoin les exploits d'un petit bâtiment de la ville d'Eu

1. Il s'agit, bien évidemment, de la grande crique de Grasse.

qui rôdait dans les environs du détroit et qui put, malgré sa faiblesse, s'emparer sans péril de plusieurs barques anglaises.

De tels événements peuvent expliquer comment Louis XI, malgré son peu de penchant pour les choses de la mer, se préoccupa de l'utilité qu'il y aurait pour le royaume à fonder un nouveau port à l'embouchure de la Seine; et comment, à cet effet, il fit explorer par un de ses officiers les rives du fleuve, depuis le Chef de Caux jusqu'à Tancarville, ainsi que les parages d'Honfleur qu'il connaissait déjà lui-même.

« Harfleur tournant à sa décadence, en 1476 le général de Savoie parcourut les rives de la Seine, afin de visiter et regarder les lieux où il se pourrait faire un nouveau havre, — en compagnie de deux peintres rouennais, Jean Robert et Jean Morel, *qui durent pourtraire la coste de Caux... et même la coste de Honnefleur, ensemble la rivière de Seine...*[1] » Les cartes ou plans qu'ils levèrent ainsi furent portées à Louis XI, qui ne s'en occupa pas autrement. Du reste, ce prince, s'il eût été très disposé à donner suite à un tel projet, eût-il eu besoin d'autres lumières que celles qui rejaillissaient des faits dont il avait été le témoin, et le lieu le plus propice pour avoir un bon havre fortifié n'était-il pas justement celui que les amiraux de Bourgogne et d'Angleterre avaient occupé, d'où leurs vaisseaux avaient pu si bien fermer l'entrée de la rivière et d'où ils avaient été sur le point de lui infliger un si complet désastre?

La nécessité d'avoir un bon port et une place forte dans ces parages était certainement une opinion qui commençait à s'accréditer, surtout parmi les gens de mer; elle allait acquérir bientôt plus de consistance encore et se généraliser, et il est bien présumable que Louis XI, lors de son séjour à Honfleur, et dans les circonstances critiques où il s'était trouvé à ce moment, avait dû en entendre parler; mais ce n'est pas là un motif suffisant pour se croire autorisé à attribuer à ce prince une part, même la plus minime, dans les influences et les considérations qui firent décréter la fondation de cette place.

Son successeur, Charles VIII, tout entier à ses projets de conquêtes en Italie et du côté de l'Orient, fut bien éloigné de songer à des établissements maritimes dans le nord de la France, puisque, avant son départ pour ces aventureuses expéditions, il eut soin, afin d'être tranquille de ce côté, de faire au roi d'Angleterre les plus grandes concessions. Il s'était même intéressé à la cause de ce prince, quand il n'était encore que le comte de Richemont, en l'autorisant à

1. Voir Rapport adressé au Conseil général de la Seine-Inférieure, en 1869, par M. de Beaurepaire.

faire un armement sur nos côtes et à y rassembler les forces dont il avait besoin pour envahir l'Angleterre.

Cet armement séjourna quelque temps dans la crique de Grasse, et c'est de là que le comte partit, avec 4,000 hommes, noyau d'armée qui lui permit de soulever le pays de Galles, de rassembler rapidement les forces avec lesquelles il vainquit Richard III et s'empara de la couronne.

Quant à Louis XII, son attention fut certainement attirée plus d'une fois sur nos côtes normandes.

Il paraît d'abord qu'il accorda le franc-salé et quelques autres privilèges aux pêcheurs et marins de cette nouvelle petite bourgade qui s'élevait à l'est du port de Grasse; mais ce fut surtout en 1513 que ce prince, craignant de voir les Anglais faire une descente en Normandie, se préoccupa sérieusement de l'état de nos rivages, ouverts sans défense aux invasions de l'ennemi.

Il envoya son lieutenant-général, amiral de Guyenne, de Normandie et de Bretagne, Louis II de La Trémoïlle, avec mission de visiter les côtes, de fortifier les villes, ports de mer et *autres lieux dangereux,* dit Jean Bouchet, l'auteur du *Panégyrique de Loys de La Tremoïlle.*

Parmi ces lieux dangereux était en première ligne le port de Grasse, si bien placé pour abriter des navires ennemis et donner accès dans le pays. Il offrait tant de facilité pour l'occupation de l'embouchure de la Seine que, à la moindre inspection de ces parages, il était facile de reconnaître qu'il y avait là une lacune considérable dans les moyens de défense de la province et de nos rivages.

La crainte d'une descente du roi d'Angleterre paraissait alors si imminente que Louis XII donna partout des ordres, en Normandie et en Bretagne, pour l'équipement d'une flotte et la formation d'un grand armement maritime. Il voulait que ces forces fussent tenues toujours prêtes à se porter vers le point qui serait désigné; et, pour présider à cet armement, en activer l'exécution et le commander, il nomma *lieutenant-général des forces de mer* le capitaine d'Honfleur, le s^r^ Guyon Le Roy, seigneur du Chillou.

La commission royale qui lui donna ce commandement est datée de Blois, du 25 janvier 1513. Le roi s'y exprime ainsi : « ..... pour « obvier et resister aux dampnées machinacions, conspiracions et « entreprinses de plusieurs Roys et princes, noz ennemys, mesme- « ment à la descente que le Roy d'Angleterre se prépare de faire en « brief en noz royaume, pays, terres et seigneuries, en intencion « d'iceulx invahir par hostilité de guerre, nous avons ordonné faire « mectre sus une grosse et puissante armée de mer, garnie et équip-

« pée de bon et grant nombre de navires, lesquieulx nous faisons « advitailler, armer et équiper tant en noz pays de Normendie que « Bretaigne, pour laquelle nostre armée de mer mener et conduire « et icelle employer et exploicter contre nosd. ennemys soit besoing « bailler la charge à quelque bon et notable personnage expérimenté « et entendu en telz matières, à nous seur et fiable, savoir faisons « que Nous, ce considéré et la parfaicte et entière confiance que nous « avons de la personne de nostre amé et féal conseiller Guyon-le- « Roy..... suffisance, loyaulté, conduicte, experience et bonne dilli- « gence, icelluy pour ces causes..... establissons nostre lieutenant- « général et chef en nostre armée de mer..... »

La commission donne tous pouvoirs à Guyon-le-Roy, et retrace longuement tous les devoirs et le but d'un tel commandement : il conduira l'armée de mer partout où il trouvera bon de le faire, il courra sus aux vaisseaux ennemis, leur fera le plus de mal qu'il se pourra, leur livrera bataille ou se retirera devant eux suivant les lieux et l'occurence, fera des descentes en pays ennemi, empêchera leurs descentes sur notre territoire, pourvoira à tout ce qu'exige l'entretien des vaisseaux et des équipages, disposera de toute la population maritime répandue sur les côtes et aura sur les gens de mer tous droits de justice, convoquera auprès de lui « capitaines, « patrons et autres chefz et conducteurs des navires, toutes et quantes « foys que bon luy semblera pour tenir conseil et avoir leur advis et « oppinions du fait, conduicte et exploict de lad. armée et des moyens « par lesquelz on pourra myeulz grever nosdits ennemys..... faire « toutes et telles descentes es ysles et terres d'iceulx..... faire courses, « prinses et autres exploictz de guerre au dommage de nosdits enne- « mys.... etc. [1]. »

Investi de pouvoirs si étendus, du Chillou déploya toute l'activité qui lui était propre pour répondre à la confiance dont il était l'objet ; il hâta les armements, acheta de nouveaux navires qu'il rassembla dans la baie de Seine, recruta sur toutes nos côtes normandes et bretonnes des marins et des hommes de guerre, et fit de grands approvisionnements de vivres et de munitions. Il continua enfin l'œuvre commencée par La Trémoille, en exaltant partout autour de lui le patriotisme et le zèle pour le service du roi [2].

1. Commission de lieutenant-général des armées de mer, délivrée à Guyon-le-Roy, s^r du Chillou, capitaine de Honfleur et vice-amiral de France. Délivrée à Blois le 25e jour de janvier 1512 (nouveau style 1513), signée Loys, contresignée Gedoyn.

2. V. Jean Bouchet.

La France fut bien attaquée sur toutes ses frontières par les alliés de la Sainte-Ligue, mais la Normandie ne fut pas envahie.

Tels sont les événements qui, de Charles VII à Louis XII, purent attirer l'attention du pouvoir royal sur les parages du golfe de Seine. Il n'en découle nullement qu'aucun de ces princes ait songé à fonder un établissement militaire à l'embouchure du fleuve, et encore moins qu'aucun d'eux ait à revendiquer l'honneur d'avoir inspiré les résolutions de François Ier.

Les découvertes nouvelles, les terres lointaines déjà explorées, les récits merveilleux qui en étaient faits et qui s'étaient emparés de toutes les imaginations, les colonies qui commencent à se fonder, les relations qui tendent à se multiplier entre les peuples, ce monde entier qui s'agite pour sortir du chaos où il était plongé depuis la chute de l'empire romain, ce sont là les faits immédiats qui précèdent la création du Havre et qui en imposent la fondation.

Nulle part on ne sentit mieux le besoin de ce port que sur les lieux mêmes où il fut construit. L'idée en fut avidement saisie et profondément étudiée par un éminent serviteur de la couronne; François Ier s'en empara avec tout l'enthousiasme d'une âme naturellement passionnée pour les grandes choses; avec une portée de vue bien remarquable il en embrassa dès lors, pour ainsi dire, tout l'avenir, et la construction du Havre fut résolue.

La question se trouve ainsi dégagée de toutes les erreurs dont elle a été si longtemps obscurcie. Abordons maintenant l'histoire même de la fondation de la ville; les faits vont mieux faire ressortir encore la justesse et la vérité de ces appréciations.

III.

Ce Guyon Le Roy qui commence à paraître dans notre histoire, qui va y remplir un rôle si important et auquel la ville du Havre doit peut-être non moins de reconnaissance qu'à François Ier, était un gentilhomme du Poitou. Il était chevalier, seigneur du Chillou, de Mondon, plus tard seigneur d'Orcher avec le titre de maréchal-héréditaire de Normandie, vice-amiral de France et, comme on vient de le voir, lieutenant-général des armées de mer [1].

1. Il était fils de Guillaume Le Roy et de Françoise de Fontenay. *Le Chillou*, terre seigneuriale (Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay), était depuis longtemps dans cette famille. *Mondon*, autre terre seigneuriale dans l'arrondissement de Châtellerault. Guyon Le Roy acquit la seigneurie d'Orcher de Gaston de Brézé, et la vendit plus tard au seigneur d'O, capitaine de la garde

Il avait commencé à servir sous Louis XI, s'était fort distingué plus tard dans les premières guerres d'Italie et y avait reçu le commandement de la ville de Gênes dont il avait accru les fortifications.

C'était un homme actif, d'un grand sens et très expert dans les choses de la mer. Capitaine d'Honfleur, il n'avait pas tardé à bien connaître tous les parages de l'embouchure et de la baie de la Seine. Pour bien remplir la haute mission dont l'avait chargé Louis XII, il avait parcouru lui-même et étudié tous les points de la côte et avait bien vite été amené à constater l'insuffisance des ports déjà existants pour la concentration d'un armement tant soit peu considérable. Honfleur, et Harfleur encore moins, n'avaient pu abriter tous les bâtiments qu'il était parvenu à rassembler, ni recevoir les troupes et les équipages nombreux qu'il avait organisés; il s'était vu ainsi obligé d'échelonner la plus grande partie de cet armement dans les criques et les anses que présentaient les côtes, depuis le Chef de Caux jusqu'au-delà d'Harfleur. La grande crique, ou port de Grasse, à elle seule en avait reçu un grand nombre, et cette circonstance fit encore mieux sentir à un homme aussi expérimenté les avantages qu'offrait à la marine ce point de la côte, tant par l'étendue et la profondeur des eaux que par les facilités que la prolongation du plein de marée assurait à la navigation.

D'autre part, les marins du pays, témoins du dépérissement et de l'insuffisance de plus en plus manifeste des ports d'Harfleur et d'Honfleur, appelaient de leurs vœux l'amélioration de ces deux ports ou la création d'un port nouveau. C'était, aux yeux de tous, une nécessité qui s'imposait à l'époque nouvelle.

Cette idée avait fait du chemin dans les esprits et, comme il arrive souvent, l'opinion publique s'était formée à cet égard bien avant que l'attention des gouvernants eût été sérieusement attirée sur un sujet aussi considérable. Un écho même en avait retenti au sein des États de la province, en 1515, où un marin de la contrée avait fait cette déclaration : « Il serait bon que l'on fît un bon havre dans ce pays, « soit à Harfleur ou à Honfleur, ou autre lieu, pour la garde des « navires[1]. » L'expression de ce vœu, soit dit en passant, suffirait à elle seule pour réduire à néant l'opinion de ceux qui ont prétendu que la création du port était antérieure à François Ier.

Le sr du Chillou, éclairé à cet égard par sa propre expérience,

écossaise de François Ier. — Anne Le Roy, sa fille et son héritière, fit passer le domaine du Chillou dans la famille des Du Plessis-Richelieu, dont le nom paraîtra plus tard et plusieurs fois à la tête du gouvernement du Havre.

1. Déclaration de maître Nicole Karadas, dans la séance du 9 mai 1515.

sollicité par les vœux de la population maritime au milieu de laquelle il vivait, se fit auprès de l'amiral l'interprète de ce besoin et de ce grand intérêt national. Il en entretint Florimond Robertet, secrétaire d'État sous trois rois; Jean Robineau, l'un des secrétaires-greffiers de François Ier, personnages avec lesquels il correspondait régulièrement; il s'en expliqua longuement dans tous ses rapports officiels.

C'était ainsi, on le voit, une grande idée qui arrivait à maturité, au moment même où le jeune roi, roulant dans sa tête les plus vastes projets, se résolut d'avoir un port fortifié à l'embouchure de la Seine, un port qui fût exclusivement à lui, qui ne relevât que de lui [1].

Ces indications fournies par M. du Chillou sont de toute authenticité. On en trouve la preuve dans sa correspondance, dans la commission même délivrée par François Ier à Bonnivet, dans l'empressement de l'amiral à s'adresser au capitaine d'Honfleur, dans la rapidité avec laquelle celui-ci se met à l'œuvre et trace le contour du port. Il avait évidemment plus d'une fois étudié le terrain et son plan était conçu d'avance, comme les faits vont l'établir surabondamment, comme le prouve encore la lettre par laquelle il invite M. de Blosseville à faire publier l'adjudication des travaux. Il y dit en propres termes qu'il s'est transporté déjà avec plusieurs personnes au lieu du pays de Caux *nommé le Havre de Grasse,* qu'il a fait faire le plan du nouveau port, qu'il l'a envoyé au roi, et qu'après l'avoir vu, le roi a ordonné qu'on se mit aussitôt à l'ouvrage, « et après « icelluy veu ledit seigneur veult que incontinent on besongne audit « avre... [2]. »

1. A cette époque le roi n'était pas encore entièrement maître dans le royaume; la France n'était encore qu'une agglomération de provinces ayant leurs lois, leurs usages, leurs idiomes, leurs intérêts particuliers; les ports de l'Océan relevaient des provinces, des seigneurs, ou s'appartenaient eux-mêmes moyennant une redevance à quelque feudataire, etc.

2. A Monsieur de Blosseville, capitaine de Caudebec et de la côte de Normandie : « Monsieur de Blosseville, je me recommande à vous tant que je « puis. Le Roy m'a envoyé une commission pour faire construyre et ediffyer « un avre au pays de Caux, au lieu le *Havre de Grasse,* auquel lieu je me « suis transporté avecques plusieurs personnes, et j'en ay fait faire le devis « que jé envoyé au Roy, et après icelluy veu, ledit seigneur veult que incon- « tinant on besongne audict avre et a celle fin je vous envoye ces presentes « pour faire crier es marchés de Harfleu et Montivyllyer que l'adjudication « dudit avre se fera de demain en huyt jours en la ville de Harfleu, affin que « s'il y a aucuns maçons, ouvriers ou autres personnes qui le veuille mectre « à prix ou à rabaiz, qui s'y treuvent, et que l'adjudicacion se fera de ce qui « fait en aura esté, faire bailler rellacion de lad. publicacion et non inconti- « nant affin que l'intencion du Roy soit accomplie, et en ce faisant vous ferez

François Ier, prince des temps nouveaux, partageant toutes les exaltations de l'époque, se montrait digne de se placer à la tête de son siècle, de cette merveilleuse époque de renaissance et de jeunesse qui eut en effet toutes les qualités et tous les défauts de la jeunesse : spontanéité et confiance aveugle, enthousiasme et passion des choses belles et glorieuses, l'amour du grand et du nouveau poussé souvent jusqu'à la folie, et aussi, à côté de beaucoup d'ostentation chevaleresque, tous les raffinements quelquefois et le peu de scrupules des politiques les plus consommés.

Fier des succès qui avaient inauguré son règne, de sa victoire de Marignan, de la conquête du Milanais, le jeune roi entrevoyait toute l'importance qu'allait prendre la marine à la suite des grandes découvertes et de la création de tant de colonies. Il saisit avec feu l'idée d'avoir un grand port, à l'embouchure d'un fleuve sur les rives duquel s'élevait la capitale du royaume. Son imagination d'artiste et de poète lui présenta bien vite, sous les couleurs les plus séduisantes, l'honneur d'être le fondateur d'une ville nouvelle, qui serait une porte de la France, une barrière contre les agressions anglaises ; ce serait sa ville, il lui donnerait son nom, elle serait sur l'Océan, en face des rives du Nouveau-Monde, un témoignage vivant de sa puissance et de sa gloire !

Pour le moment, combien n'aurait-il pas eu besoin de posséder déjà ce port, cet abri fortifié pour ses armements, car il voulait soutenir Jacques V d'Écosse contre Henri VIII ? Il fallait donc se hâter, et il voulut que le port fût construit avec la plus grande célérité.

En conséquence, le 7 février 1517, François Ier délivre les lettres de commission par lesquelles il nomme l'amiral Bonnivet commissaire-général pour la construction de ce port et des fortifications qui doivent le protéger, et l'autorise en même temps, pour l'accomplissement de cette mission, à déléguer en sa place un lieutenant digne de sa confiance, et qui, comme lui, sera investi de tous pouvoirs à cet effet.

Le 12 du même mois, Bonnivet attache sa délégation aux lettres du roi et les transmet au vice-amiral du Chillou.

Ces documents officiels ont une telle importance pour l'histoire du Havre, que nous croyons devoir les reproduire ici dans leur intégrité.

« service et plaisir audict seigneur. En vous disant à Dieu auquel je prye « vous donner bonne et longue vie. Escript à Honnefleu le xxij^me^ jour de « fevryer. »

Guyon Le Roy.

Commission de commissaire-général pour la construction du port du Havre, délivrée par François Ier à l'amiral Bonnivet.

« François, par la grâce de Dieu Roy de France, à nostre amé et féal conseiller, chambellan et chevallier de nostre ordre, le sr de Bonnyvet, admiral de France, salut et dilection : comme pour tenir en seureté les navires et vaisseaulx de nous et de nos subjectz navigans sur la mer Occeane, ayons fait sercher en la coste de Normandie et pays de Caux lieu seur et convenable et nous ayt esté rapporté par vous et notables personnaiges en ce experimentez et entenduz que le lieu de Grasse soit le plus propre et plus aisé de ladite coste et pays de Caux, à faire havre auquel lesdits navires et vaisseaulx puissent aisement arriver et seurement séjourner, et faire faire ledit havre en la forme qu'il appartient, soit besoing commectre et deputer quelque prudent et notable personnaige en ce congnoissant et en qui ayons totalle seureté et fiance, savoir vous faisons que nous ce considéré, confians à plain de voz sens, prudence, experience et bonne diligence, vous avons pour ces causes et autres consideracions à ce nous mouvans, commis, ordonné et député, commectons, ordonnons et députons commissaire général pour la construction dudit havre et fortifficacion nécessaire pour la seureté d'icelluy par ces présentes, par lesquelles et de nostre plaine puissance et auctorité royal, vous avons donné et donnons plain pouvoir et auctorité de faire construire ledit havre et fortifficacion au lieu de Grasse aud. pays de Caux, et pour icelle construction ordonner ou faire ordonner par celuy que y commectrez en vostre absence, toutes les choses qui seront requises et nécessaires, de prendre ou faire prendre boys et toutes autres choses convenables pour la construction dudit havre en tous les lieux que les trouverez à prix raisonnable, de y faire venir besoigner tous nos subjects des vicomtez de Monstierviller, de Caudebec et autres plus prouchains voisins dudit lieu de Grasse par chacun chief de maison une foiz le moyz, *mesmement que c'est le bien de la chose publicque*, et les y contraindre par toutes voyes deues et raisonnables, nonobstant opposicions ou appelacions, clameur de haro ou doleances quelqueconques, et pareillement de ordonner ou faire ordonner par vostredit commis à celuy qui par nous sera commis à tenir le compte et faire les payements des fraiz qu'il conviendra faire pour la construction dudit havre, bailler et fournir tous les deniers qui seront nécessaires, lesquels payemens, qui ainsi seront faiz par vostredite ordonnance ou de vostredit commis, voulons estre alloués es comptes de celluy qui sera commis audit payement partout où il appartiendra, tout ainsi que si par nous et nostre ordonnance ilz avoient esté ou estoient faiz, et quant à ce, avons vostredite ordonnance ou de vostredit commis validée et auctorisée, validons et auctorisons par ces présentes signées de nostre main, par lesquelles vous mandons que à faire ce que dessus vous vacquez ou faictes vacquer vostredit commis le plus soigneusement et diligemment que faire se pourra, en commandant à tous nos justiciers, officiers et subjectz, que à vous ou vostredit commis ilz obéissent et entendent

diligemment, prestent et donnent conseil, confort, ayde et assistance, se mestier est, se requis en sont, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le vij^e jour de février de l'an de grâce mil cinq cens et seize (nouveau style 1517) et de nostre regne le troysiesme. »

FRANÇOYS.

Par le Roy : Robertet.

L'amiral Bonnivet transmet au s^r du Chillou sa commission pour la construction du Havre.

« Guillaume Gouffier, chevalier de l'ordre, seigneur de Bonnyvet, conseiller et chambellan ordinaire du Roy et admiral de France, à messire Guyon Le Roy, chevalier, seigneur de Chillou, vis-admiral de France, salut : Comme pour tenir en seureté les navires, vaisseaulx dudit seigneur et de ses subgects navigans en la mer Occeane, le plaisir dudit seigneur ait esté ordonner estre construict, basty et ediffié ung havre au lieu de Grasse es pays de Caux, qui est le lieu qui a été trouvé le plus commode et propre à ce faire et où lesdits navires pourront plus aisément entrer et reposer en seureté que en nul autre lieu de la Normandie et dudit pays, pour le devitz, bastiment et fortiffication duquel havre ayons esté ordonné par ledit seigneur commissaire général et aussi pour la distribucion des deniers qui se pourront despandre audit bastiment, et soit ainsi que pour plusieurs empeschemens que avons journellement près et alentour de la personne du Roy ne nous seroit bonnement possible pour le présent vaquer pour faire besongner audit havre et fortiffication d'icelluy, par quoy soit besoing en mon lieu commectre quelque bon et notable personnaige à ce expert et cognoissant et en qui ayons toute fyance, savoir vous faisons que les choses dessusdites, confidences et en vertu du pouvoir à nous donné et octroyé par ledit seigneur en ceste partie, vous avons commis et ordonné, commectons et ordonnons pour, au lieu de nous et en nostre absence, deviser et ordonner dudict bastiment et construction, contraindre et faire contraindre les subjects dud. seigneur es vicontez de Monstierviller et Caudebec et autres lieux voisins dudit lieu de Grasse, tel que adviserez, pour y venir besongner une fois le moys pour chacun chef de maison, faire prendre boys et autres choses nécessaires pour la construction et bastiment dudit havre et fortiffication partout où il sera trouvé es pris raisonnable, ordonner de la distribution des deniers à celuy qui par ledit seigneur sera commis à en faire les payemens nécessaires et généralement de faire tout ainsi que si nous mesmes y estions en personne et lesquelz payemens qui ainsi seront faictz par vostre ordonnance seront allouez sans difficulté comme plus amplement est contenu et déclaré es ladite commission que ledit seigneur nous a faict despecher esquelles ces presentes sont atachées, par lesquelles vous prions et commandons que à faire ce que dessus est dict vous vacquiez dilligemment et songneusement en commandant en oultre, en tant que besoing seroit, en vertu du pouvoir dessusdites, à tous les officiers

dudict seigneur et aultres qu'il appartiendra, qu'ilz aient à vous y obeyr et entendre et faire obeyr et entendre, prestens et donnens conseil, confort et ayde, se mestier est et requis en sont. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et fait sceller du scel de nos armes, le douziesme jour de février l'an mil cinq cens et seize (nouveau style 1517). »

Gouffier.

La première charte de la fondation du Havre est donc du 7 février 1517; quelques jours après, le 12, Bonnivet transmet sa commission au s^r du Chillou; le 22 du même mois, celui-ci envoie l'ordre à M. de Blosseville d'appeler les maîtres maçons et autres ouvriers à l'adjudication des travaux du nouveau havre, laquelle aura lieu, en la ville d'Harfleur, neuf jours après.

Aussitôt les ordres du vice-amiral sont publiés *à son de trompe et cri public* à Harfleur, à Montivilliers, à Fécamp, à Saint-Valéry-en-Caux, en la vicomté d'Auge, à Honfleur, à Lisieux, à Pont-l'Évêque, à Caudebec, à Rouen, à Dieppe, « partout où avons été informé qu'il y a des maîtres de maçonnerie et pionniers[1]. » Les sergents royaux de chaque lieu sont chargés de ce soin et ils se portent même de leur personne auprès des gens de métier pour les engager à se rendre à l'appel qui leur est adressé au nom du roi et de l'amiral.

L'adjudication avait été annoncée pour le premier mars ; mais elle ne s'ouvrit que quelques jours plus tard. Avant d'y procéder, M. du Chillou pensa qu'il était convenable de prendre solennellement possession du terrain, d'exposer et d'expliquer son plan sur les lieux mêmes, en présence des notabilités du pays, des officiers royaux, de ces maîtres maçons qu'il avait convoqués et qui de toutes parts avaient répondu à son appel.

Ce fut le deuxième jour de mars qu'eut lieu cette exploration solennelle. Représentons-nous cette plaine tourmentée qui s'étendait entre Harfleur, le Chef de Caux et les collines normandes : à l'ouest le petit village de Sainte-Adresse qu'on dirait sortir des flots ; à l'est les cabanes de pêcheurs et les constructions agrestes de la bourgade de l'Eure ; au nord, au premier étage de la côte, le bourg d'Ingouville, planté là comme en vedette, et qui semble attendre le port qui

1. Procès-verbal de l'adjudication des travaux. — Les procès-verbaux relatifs à la publication des ordres de M. du Chillou se trouvent, pour la plupart, dans le recueil de documents publiés par M. de Merval. Ces déclarations et procès-verbaux sont signés des sergents dont les noms suivent : Pierre Fouache (Fécamp); Guillaume Picot (vicomté d'Auge); Jean de Latache et Robert Lesguillon (Lisieux et Honfleur); Nicolas Bosquet (Saint-Valéry); Jacques Bourguet (Harfleur et Montivilliers).

doit lui ouvrir la mer et la ville qui doit l'absorber un jour ; partout, au-dessous, des criques, des canaux naturels dont les méandres capricieux, sillonnant le terrain dans tous les sens, sont séparés entre eux par des espèces de digues, de talus, d'exhaussements de vase et de terre qui se couvrent déjà, à cette époque de l'année, d'une herbe verdoyante et printanière, tandis que, au sud, la grande crique s'étend le long du rivage et, par ses nombreux rameaux, au milieu desquels s'élève isolée la chapelle de l'Eure, atteint presque à la rivière d'Harfleur.

C'est là, au milieu de ces marécages, sur ce sol mobile et changeant, c'est là que Guyon Le Roy, seigneur du Chillou, vice-amiral de France, vint, dès l'aube matinale, le 2 mars 1517, fixer le lieu où serait le port dont il devait diriger la construction.

Il y vint suivi d'un nombreux cortège d'officiers et de magistrats. C'étaient le lieutenant du bailli de Caux, Étienne Le Roux ; Jean Haquet, écuyer, lieutenant-général du vicomte de Montivilliers ; les procureurs et substituts de l'élection, avec les greffiers et sergents ; Jean Stuart, écuyer, remplaçant le lieutenant-général de la ville d'Harfleur ; Jean de la Masure, écuyer, lieutenant de l'un des élus de Montivilliers et lieutenant de justice à Harfleur ; messire Jean de Saint-Mars, chevalier et sieur de Blosseville, capitaine de Caudebec et des côtes de Normandie ; Nicolas Raoullin, écuyer, receveur de la ville d'Harfleur ; Robert de Harquambourg, procureur ; Pierre de la Fontaine et Jean Regnier, élus de la même ville ; Pierre Henry, écuyer, capitaine de la marine ; plusieurs maîtres de navires, une foule de bourgeois, un grand nombre de maîtres maçons, de pionniers, *et autres plusieurs personnaiges* (porte le procès-verbal de cette journée) *à ce cognoissans jusques à l'estimacion de cinq à six cens personnes.*

Cinq à six cents personnes de toute condition et de tout rang venues à la suite du vice-amiral pour aviser avec lui « du lieu le plus « propre, utile et convenable et plus parfait d'eau... pour y faire « percer ledit havre et édifier deux tours avec les jetées tant du costé « de la mer que du costé des terres... pour la garde, tuition et défense « de tous les navires qui chaque jour pourront venir et affluer audit « havre de Grasse et aussi pour la défense contre les ennemis... (s'il « advenoit que Dieu veuille que le cas se offrît)... et pour la seureté « de tout le pays de Normandie [1]... »

1. « Procès-verbal pour le havre de Grasse pour Monsr du Chillou, vis « admiral de France, 1, 2, 3 mars 1517. » (Recueil de documents déjà cité.) Archives municipales.

Les habitants des paroisses voisines, tous les gens de mer étaient accourus assister à cet intéressant spectacle de la fondation d'un port nouveau et d'une ville nouvelle.

C'est en présence de cette foule de peuple, groupée à distance autour du cortège officiel, que le vice-amiral expose ses vues et son plan. Il tient ce plan d'une main ; de l'autre il montre l'endroit où sera l'ouverture du port ; la passe du côté de l'Eure, l'ancienne passe sera fermée ; il indique la direction, la hauteur et la longueur des jetées ; quelles devront être l'épaisseur des murs de soutènement, la nature des matériaux qui y seront employés, la hauteur, la forme, la distribution intérieure des deux tours, etc....

Les assistants n'eurent certes pas longtemps à délibérer, il semble qu'il n'y eut guère qu'à approuver un plan conçu et étudié de longue date. Sur-le-champ, en effet, et sans plus de retard, M. du Chillou fait jalonner de pieux le tracé qu'il venait d'indiquer et qui avait été immédiatement adopté. Voici les termes mêmes du procès-verbal :

« Après avoir ouï l'opinion... de tous les dénommés ci-dessus, « avons fait marquer et planter des pieux ès lieux où le dit havre « sera percé et mesurer les longueurs et largeurs qui sont conve- « nables faire pour l'entrée dudict havre, tant entre les deux jetées « par devers la mer que entre les deux tours et aussi pareillement « entre les deux jetées qui seront par dedans le dict havre ; et pareil- « lement avons par les maîtres dessus dicts fait planter des pieux « depuis les dites jetées jusques ès tours de la ville de Harfleu, le « plus droit et plus proficlable qu'il a été possible faire pour, par les « maîtres pionniers avec l'aide des paroisses tant de l'élection de « Montivilliers que de Caudebec, percer le dict havre, faire venir et « mettre dedans la rivière d'Harfleu dans le dict havre et aussi « recueillir et faire choir en iceluy plusieurs eaux qui descendent de « la côte de Graville [1]... »

Tel fut le plan primitif, le plan de M. du Chillou : ouverture du port à l'endroit où elle s'est trouvée depuis et fermeture de l'entrée qui était vers l'Eure, à peu près en face de l'église (Saint-Nicolas) ; deux jetées sur la mer, deux tours en face l'une de l'autre, deux jetées intérieures ou murs de soutènement pour arrêter les terres ; la rivière d'Harfleur détournée et ses eaux, grossies par celles qu'on pouvait tirer de Graville, recueillies et retenues par une écluse de chasse, de manière à pouvoir les jeter dans le port afin d'en expulser les vases et d'en maintenir, autant que possible, la profondeur.

Incontinent, M. du Chillou invite les maîtres de maçonnerie et

1. Ibidem.

pionners[1], auxquels il vient de communiquer ainsi les principales données de l'œuvre qu'il s'agit d'entreprendre, à se retirer et à aller rédiger par écrit *un bon devis du tout* qu'ils devront lui apporter le lendemain, afin qu'après en avoir délibéré avec les officiers et magistrats, il puisse mettre l'ouvrage au rabais et en adjudication.

Le lendemain, 3 mars, les maîtres de maçonnerie, au nombre de seize, se présentèrent, en effet, au logis du vice-amiral, à Harfleur, et lui remirent le devis qu'ils avaient rédigé sur son ordre, affirmant sur l'honneur et en conscience qu'ils avaient fait ce devis *le plus loyalement et plus profitablement qu'ils avaient su y adviser*.

M. du Chillou fit aussitôt donner lecture de ce devis à tous les officiers et personnages dont il était entouré. Puis, il invita les maîtres maçons à mettre l'ouvrage à prix et au rabais, après leur avoir remontré qu'ils ne devaient pas perdre de vue qu'il s'agissait ici d'un ouvrage commandé par le roi, qui serait exécuté à ses frais et qui devait tourner *au profict et utilité de toute la chose publique du royaume de France* et, en particulier, de tout le pays de Normandie où ils habitaient; par toutes ces considérations patriotiques il les priait d'en faire le meilleur marché possible.

Ces paroles de M. du Chillou prouvent encore une fois, comme les chartes et lettres du roi, comme bien d'autres documents de la même époque dont nous aurons plus tard à nous occuper, que le Havre ne fut pas le produit d'un simple accident ou d'un pur caprice de souverain; les politiques de ce temps n'étaient pas tous des hommes à courte vue, et au moins dans les hautes sphères du gouvernement on avait apprécié, ainsi que l'avait déjà fait M. du Chillou, toute l'importance de cette création pour le présent comme pour l'avenir.

Après cet appel fait au patriotisme par le vice-amiral, l'adjudication fut déclarée ouverte : la soumission la plus élevée fut celle des maîtres maçons de Rouen, qui demandèrent 32 livres tournois par toise d'ouvrage; la soumission la plus modérée abaissa le prix de la toise à 22 livres 10 sols; mais rien ne fut décidé ce jour-là, car ayant appris qu'aucun des maîtres ne se disposait à quitter la ville, M. du

1. Roullant Le Roux, maître des œuvres de maçonnerie à Rouen; Pierre de Lorme, maître des ouvrages du bailliage de Rouen; Nicolas Le Roux, maître des ouvrages du pays de Caux; Jean Becquet, maître des ouvrages du roi, à Dieppe; Jean Gaulvyn ou Gauvain, maître des ouvrages d'Harfleur; Pierre Grégoire, Jean Duchemin ou Duchamp, Robert Legrand, Pierre des Vignes, maîtres-maçons demeurant à Rouen; Thomas Theroulde, maître des ouvrages de Caudebec; Michel Féré ou Ferey, maître des ouvrages de Honfleur; Jean Bontemps, maître des ouvrages de Pont-eau-de-Mer; Guillaume Féré ou Ferey, Gervais Gredouyn, Thomas Chevalier et Guillaume Ruffin, maçons demeurant à Harfleur.

Chillou et son entourage pensèrent qu'en ajournant toute décision au lendemain, on pourrait obtenir un prix plus bas encore.

Le lendemain donc le vice-amiral et son conseil firent savoir de nouveau qu'ils étaient disposés à recevoir toute offre au-dessous de la somme de vingt-deux livres dix sols ; mais aucune offre nouvelle ne fut faite et alors, de l'avis de tous ses conseillers et assesseurs, le vice-amiral adjugea les travaux, pour cette somme de 22 livres 10 sols par toise carrée, à Jehan Gaulwin, maître des ouvrages de maçonnerie d'Harfleur, et à Michel Férey, maître des ouvrages de Honfleur, tous deux jugés d'ailleurs « *assez savants et suffisans pour faire le dit ouvrage.* »

L'adjudication se termina ainsi le 4 mars, en présence des deux tabellions royaux de la ville d'Harfleur, entre les mains desquels les deux adjudicataires durent déposer « bons pleiges et suffisances pour « bien faire et parfaire les dicts ouvrages de maçonnerie..., dedans « la fin du mois d'octobre prochain, en leur fournissant deniers à « mesure que la besongne ira avant... »

Ainsi, par un caprice de la fortune, déjà si contraire aux villes d'Harfleur et d'Honfleur, ce fut à deux de leurs habitants qu'échut la mission de construire le port qui allait consommer leur ruine.

Le procès-verbal de l'adjudication fut signé et scellé des armes de Guyon Le Roy, s^r du Chillou. Il porte, en outre, les signatures des s^rs Allan Stewarde, Loys Viennens, de la Masure, Fouet, Le Roux, Deschamps, de Berquetot et Jehan de Blosseville, par lequel il fut rédigé. Les tabellions établirent ce même jour l'acte notarié dans lequel fut inséré le devis fait et présenté par les seize maîtres maçons qui avaient paru aux enchères (ce devis, comme on l'a vu, avait été dressé du soir du 2 mars au lendemain matin) ; ils firent reconnaître ce devis par les adjudicataires, en la présence, comme témoins, des s^rs Collin Esnault, écuyer, et Jacques de Sepmanville, écuyer et s^r du Monsault, et ils signèrent eux-mêmes cet acte important : Maugart et Gosselin, tabellions royaux [1].

1. *Extraits et analyse du devis accepté par les adjudicataires.* — Il convient pour le commencement dudit havre faire deux grosses tours avec deux jetées de grandes pierres de Vernon par devers la mer ; l'une desdites jetées devers l'amont, l'autre devers l'aval, qui n'auront de longueur pour cette heure, à savoir, la jetée (ouest) à partir de la tour, 20 toises ; la jetée (sud) à partir de l'autre tour, 17 toises. Entre les deux tours sera l'entrée du havre et il y aura 100 pieds de largeur, tandis que entre les extrémités des deux jetées, vers la mer, il y aura 200 pieds de large. — Par devers les champs se feront deux pans de murs, l'un d'un côté du havre, l'autre de l'autre côté, liés à chacune tour, pour soutenir les parois et terres et empêcher qu'ils ne tombent dans le havre ; chaque pan de mur aura de longueur

L'adjudication terminée, toutes mesures et garanties ainsi prises pour la bonne exécution des travaux, on se mit aussitôt à l'œuvre. Les officiers du roi firent fabriquer et fournirent les outils nécessaires au creusement des tranchées, à l'enlèvement des vases ; on creusa des puits d'essai pour reconnaître à quelle profondeur on trouverait un terrain solide ; les charpentiers préparèrent et établirent les échafaudages, toute la contrée d'alentour fut en mouvement pour le charroi des bois nécessaires aux pilotis, aux encadrements des fondations et des plates-formes sous-marines ; la Seine et la mer se couvrirent de chalands apportant les pierres du val des Leux et de Caumont, de Saint-Leu d'Esserent et de Vernon.

On ne devait pas tarder à reconnaître combien la corvée, prescrite par le roi, était une mesure insuffisante pour de tels travaux, surtout quand les fièvres, les épidémies engendrées par le remuement de ces terres marécageuses eurent répandu une véritable consternation parmi les ouvriers et les habitants des campagnes environnantes. On fit alors venir des ouvriers de partout, de la Picardie, de toutes les parties de la Normandie et de la Bre-

32 toises, et d'épaisseur 2 toises par en bas, 1 toise et demie par en haut ; ils seront de la hauteur qui sera indiquée plus tard. Le havre, entre lesdits murs, aura 24 toises de largeur ; en longueur, il s'étendra jusqu'à la tranchée qui sera faite pour recueillir la rivière d'Harfleur, et cette tranchée contient de long depuis ledit havre jusqu'à l'entrée de la ville d'Harfleur 3,500 toises et 60 pieds, le tout à 6 pieds pour toise et 12 pouces pour pied (mesures royales).

Le devis énumère ensuite toutes les précautions qu'il conviendra de prendre pour établir solidement les fondations des tours et les plates-formes sur lesquelles elles s'élèveront : On creusera pour les fondations aussi bas que le lieu l'exigera ; au-dessus des fondations et plates-formes, les murs auront 18 pieds d'épaisseur par en bas, 12 pieds par en haut, les tours seront à trois étages, compris l'étage sous terre qui servira à mettre les poudres, etc... ; lequel premier étage aura 12 pieds de haut, depuis le sol jusqu'à la voûte ; le deuxième étage aura 16 pieds de haut, avec canonnières aux lieux où il sera requis, pour défendre le havre et lesdites tours ;... le troisième étage aura 18 pieds de haut et s'y feront aussi canonnières... Les tours seront terrassées de bonnes grandes pierres, avec machicoulis, avant-mur, créneaux et arbalétrières, gargouilles, etc... A chacune tour se feront aux lieux requis des trous pour recueillir la chaîne ou les chaînes destinées à fermer le havre..., avec grosses poulies pour manœuvrer ces dites chaînes ; au-dessus de la terrasse on élèvera aussi haut qu'il se pourra le mât d'avis pour porter une lanterne ou fallot ; depuis l'eau jusques en haut, seront placées, de trois assises en trois assises, de fortes pierres qui dépasseront d'un pied en façon de pointe de diamant et de pierre de bombarde, moitié de l'un, moitié de l'autre..., etc. — Détails nombreux et minutieux pour la construction des jetées... — Enfin Gauwin et Férey s'engagent personnellement et solidairement, *s'obligent de leurs corps, biens et héritages à bien et dûment exécuter ce devis et à le parfaire à la fin du mois d'octobre prochain venant.*

tagne, etc. ; et, pour abriter cette foule de travailleurs étrangers à la localité, on se vit dans la nécessité de construire de vastes abris en bois à l'est de la grande crique et dans le village de l'Eure.

Du reste, tout le matériel nécessaire aux ouvriers avait été rapidement rassemblé, et dès les premiers jours d'avril on s'était mis à l'œuvre ; le 13 de ce mois les travaux furent en pleine activité sur tous les points à la fois, sous la haute direction du vice-amiral et sous celle de ses lieutenants.

Ainsi cette plaine de boue et de vase, aux trois quarts inondée, déserte et silencieuse, sillonnée dès lors dans tous les sens par les charrois et des masses d'ouvriers, offrit tout à coup le spectacle émouvant de l'activité humaine ardemment appliquée à la réalisation d'une grande pensée et d'une œuvre féconde.

Fait bien digne de remarque et qui frappera tous les esprits ! C'est le 7 février que François Ier fait délivrer à l'amiral Bonnivet ses lettres de commissaire-général pour la construction du port et des fortifications du Havre ; le 12 février, Bonnivet transmet cette commission à Guyon Le Roy et le délègue à sa place ; le 2 mars, Guyon Le Roy est déjà à l'œuvre et fait planter les pieux qui tracent le périmètre du port ; le 4 mars a lieu l'adjudication, on reçoit les engagements et les cautions des adjudicataires ; les devis, les plans sont arrêtés, les contrats et actes officiels sont rédigés et ratifiés ; les jours suivants on prépare le matériel, on organise les chantiers, on rassemble les ouvriers ; enfin, le 13 avril les travaux sont déjà en pleine activité.

Ainsi en deux mois la décision est prise, les ordres sont donnés, le plan général est tracé et adopté, l'adjudication est faite, toutes les dispositions préliminaires, toutes les mesures préparatoires sont terminées et les travaux sont commencés. Deux mois ! Combien, de nos jours, avec toutes nos lenteurs et formalités administratives, s'il s'agissait de construire un port et une nouvelle ville, combien faudrait-il de mois, ou, pour mieux dire, d'années, avant qu'on en fût arrivé à de tels résultats ?

Ce n'est pas le lieu ici de présenter l'historique de ces grands travaux, d'en signaler les nombreuses vicissitudes et les extrêmes difficultés, de 1517 à 1523 ; car on reconnut bien vite qu'on s'était grandement trompé, lors de l'adjudication, en stipulant que tout devrait être achevé dans le courant même de l'année, dans cette campagne de cinq mois, d'avril à octobre.

Nous n'avons pas à aborder ici cette nouvelle étude qui exige de longs développements. Mais ce qui doit surtout fixer notre attention avant de clore ce travail, c'est une date, le 2 mars 1517 ! Le jour où

M. du Chillou vint solennellement tracer sur le terrain le plan général du port et de ses fortifications, indiquer la place de la ville : *là s'ouvrira le port, ici s'élèvera la ville !* Ce jour-là, c'est le premier jour de la cité, c'est la naissance du Havre ! Nous avons cherché à reproduire la grandeur et l'intérêt de cette journée ; mais, d'accord avec la pensée que nous exprimions en commençant, n'est-ce pas là un de ces événements dont les arts et la poésie semblent plus particulièrement appelés à consacrer le souvenir ! Et le patriotisme local n'est pas seul intéressé à exalter un tel souvenir ; car il s'agit ici d'un événement dont les conséquences, ainsi que le pressentaient déjà les fondateurs de la ville, ont singulièrement contribué à l'extension des relations de la France et au développement de la prospérité publique.

Le 2 mars 1517 n'est donc pas seulement un grand jour pour la ville du Havre ; il faut l'inscrire encore au nombre des jours vraiment heureux pour le pays tout entier et même pour tous les peuples.

Un port qui se fonde, un grand entrepôt qui va s'ouvrir au commerce du monde, c'est tout autre chose que l'annexion d'un territoire acquis par l'effusion de flots de sang, arraché par la force et la violence à ses légitimes possesseurs. Ici, ce sont des maux affreux, des souffrances morales dont rien ne console, la misère et tout le triste cortège des passions de haine et de vengeance que l'oppression et une telle misère engendrent ; là, au contraire, c'est le génie de la civilisation qui étend ses ailes sur l'œuvre pacifique de l'homme, en féconde les efforts, multiplie les relations des peuples et fait sortir de ce rapprochement cordial des nations, avec l'accroissement de la fortune publique, des lumières plus étendues, des mœurs plus humaines et plus douces.

Ed. Borély.

ADDITIONS CRITIQUES

A L'HISTOIRE DE LA CONJURATION D'AMBOISE.

(*Suite et fin.*)

Il s'agit dans ce paragraphe, non des gentilshommes recrutés en France, mais des pauvres diables enrôlés en Suisse par La Renaudie au cours des voyages qu'il y avait faits avant l'assemblée de Nantes. A ces comparses on n'avait pas dévoilé le plan de la conspiration ; on s'était contenté de leur dire qu'ils se trouvassent aux environs de

Blois dans les premiers jours de mars 1560 pour présenter au roi une requête tendant à obtenir liberté de religion. Les Guise, ébranlés d'ailleurs par les objurgations du chancelier Olivier, sentirent que mettre à mort tous ces gens simples serait tenu pour une énormité et presque pour un crime. Ils voulurent donc se donner le mérite de la clémence à l'égard des conjurés les moins dangereux et ce fut au sujet de ceux-ci que fut dressé l'édit du 17 mars, dont nous avons déjà parlé. Nous verrons que cet accès de clémence dura vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Notons que cet épisode est omis dans Regnier de la Planche, mais d'autres historiens en ont parlé, notamment de Thou[1] et M. Mignet, dans son article du *Journal des Savants*.

XI. « Tout le mal et danger est des gentilshommes et soldats qui sont du côté de Gascogne, Bretagne et Lion[2]. Il semble que ce soit une moquerie (*parece cosa de burla y de salinada*). Toutesfois Dieu y veulle mettre la main tant pour le fait de ce roiaume que pour l'exemple des voisins ! »

Nous donnerons ci-après quelques extraits concernant les mouvements des provinces.

Les voisins, ce sont surtout les Pays-Bas, où la réforme de Calvin commençait à se répandre, surtout à Anvers, Bois-le-Duc, Tournai et Valenciennes.

XII. « Ceux de ce gouvernement convoquent leurs gens au côté de Paris (*han embiado a hazer gente*). Je ne sais quels ni quand ils pourront venir, car les hommes d'armes de pardeça sont plus pauvres et foullés (*alcançados*) qui ne se peut croire, et la plus part d'eux entachés de ce mal[3]. »

Il s'agit surtout ici de la mission dont Cipierre avait été chargé à Paris. Il faut aussi rappeler la lettre au connétable de Montmorency, dont il a été ci-dessus parlé (19 mars). Nous verrons ces missions s'accomplir assez à temps pour faire hâter le supplice de Castelnau, de Villemongis-Briquemaut, de Raunay, de Mazères.

XIII. « Si Dieu ne donne un concile, il y aura tous les jours en ce roiaume de semblables troubles et alarmes, et fait à craindre que, à la fin, l'on accorde un interim, lequel tous suivront, si ce plait à aucuns (?), et toutesfois n'y a de ce côté autre remède, en cas qu'il y vienne suite,

1. De Thou ajoute même (II, 768) qu'on conduisit à Amboise ces pauvres diables attachés à la queue des chevaux.
2. Le texte espagnol ajoute : *y Provença*.
3. C'est-à-dire de l'hérésie. *Dañados*, dit le texte espagnol.

car, de plus grand nombre, s'en ensuiveroit l'entière ruine, quant à la religion en ce pays [1]. »

Quelque obscurité que présentent les termes de ce paragraphe, on en saisit le sens général.

L'ambassadeur commence par poser en principe qu'un concile est désirable et nécessaire. Mais le concile qu'il veut, comme son maître, ce n'est pas le concile national auquel tout le monde aspirait en France, catholiques et protestants, et sur lequel on comptait, sinon pour trancher les dissidences doctrinales, du moins pour trouver un « modus vivendi » entre les deux religions. Ce que voulaient Philippe II et le pape, c'était un concile général, c'est-à-dire la continuation et le résultat efficace de ce concile assemblé tantôt à Trente, tantôt à Bologne, et que la peur d'un concile national français fit aboutir quelques années après (concile de Trente).

A défaut de ce concile, nous aurons, dit-il, un intérim et tout sera perdu, quant aux choses de la religion. Nous retombons ici dans le sujet que nous avons déjà traité amplement.

XIV. « M. le prince de Condé et M. d'Andelot arrivèrent hier en cette cour et se montrent fort afectionnés (*muy leales servidores*) au service dud. s^r^ roy. »

Et le texte espagnol ajoute une phrase très politique : Et, dit-il, il faut le croire ainsi (que Condé et d'Andelot sont des sujets fidèles), et quand même il y aurait autre chose, le temps est tel qu'on ne pourrait s'en plaindre tout haut sans un extrême péril [2].

En d'autres termes, Chantonay estime que les nécessités du temps exigent que l'on fasse semblant de croire que Condé et d'Andelot sont des sujets fidèles, et exprime en somme la même pensée que lorsqu'il disait que de hauts personnages, s'ils se sentaient compromis, créeraient, pour se dégager, des dangers à l'État.

Remarquons que Condé et d'Andelot arrivèrent à la cour, sinon ensemble, du moins le même jour, 15 mars. M. Mignet dit que les Guise crurent trouver dans cette coïncidence la preuve d'un concert entre

1. Paragraphe tronqué et presque inintelligible; le texte espagnol est plus clair. — Voici comment il s'exprime : « ... *un interim, tras loqual yran todos, si se permite a algunos* » un intérim après lequel tous iront, si on l'accorde à quelques-uns, et par là Chantonay veut dire que si on le concède en France, on sera obligé de le concéder dans les Pays-Bas. — Puis : « *y si junta mas gente y demas tono, no saben los de aca como remediarlo, sino es por esta via, con la qual todo es perdido o se puede tener por tal en quanto a la religion.* »

2. *Y assi se deve creer, y quando oviesse otra cosa, el tiempo es tal que no se podria hazer demostracion sin estremo peligro.*

les deux chefs huguenots et qu'ils en ressentirent quelque trouble.

Condé, au moment où il s'acheminait vers Amboise, rencontra Cipierre entre Orléans et Blois et devina que la conjuration était découverte « parce qu'il (Cipierre) ne parloit à luy que par desdaing ». Se sentant compromis et peut-être perdu s'il hésitait, il poursuivit son chemin « comme généreux de nature ».

R. de la Planche ne dit pas que Condé et d'Andelot se soient rencontrés sur la route d'Amboise[1].

XV. « Il me semble que, de bonne pièce, les affaires d'un prince ne se trouvent en tel état et confusion[2], car certes c'est pitié de voir comme les choses passent, pour ce que, à chacun moment, il semble qu'ils soient en désespoir, tôt après en espoir; tantôt désaseurés, soudain après aseurés; en travail, puis contents; en troubles et après en repos, de manière qu'il n'y a point d'arrêt[3]. »

Trockmorton, dans une dépêche à Cecyl du 15 mars citée par M. Mignet, fait un tableau semblable de la confusion régnant à la cour de France[4]. Il dit que l'alarme fut aussi vive le 14 au soir et le 15, qu'elle l'avait été le 6 mars.

XVI. « Ils n'ont en cette cour plus que la garde ordinaire, et encore non entière, et est à cette heure la suite de la cour bien petite. »

Cela n'avait rien de surprenant, car tous ceux que l'on avait envoyés à Orléans, Blois, Tours, Angers, etc., avaient emmené des hommes, tandis que les renforts rassemblés par les Montmorency, Cipierre, Villegomblain, etc., n'étaient pas encore arrivés.

XVII. « Ce que dessus est jusques au 17e[5], auquel jour, après diner, l'on fut averti en cette cour que, en beaucoup de lieux ci-alentour, tant

1. *Ibid.*, p. 249.

2. Phrase inintelligible. Le texte espagnol est très clair. « Je ne pense pas que, depuis beaucoup d'années, on ait vu un prince en telle confusion (*no pienso que, muchos anos ha, se aya visto principe en tanta confusion y aprieto*). »

3. Le texte espagnol est d'une singulière énergie : « *cegandose con miedo y turbacion,* » s'aveuglant avec leur trouble et leur crainte.

4. « C'est merveille de voir dans quel état de crainte et de confusion ils sont, eux qui, en d'autres temps, n'ont pas eu peur de grandes armées de cavaliers, de fantassins et de la furie tonnante des canons. Je n'ai jamais vu des gens plus terrifiés et qui, de moment en moment, s'abandonnent davantage. Ils ne savent sur qui ils peuvent compter, ou de qui ils doivent se défier. Ils envoient, puis ils rappellent; ils haïssent tous ceux auxquels ils montrent de la confiance aujourd'hui et qu'ils suspecteront demain. » (Mignet, *loc. cit.*, 473, 474.)

5. Erreur capitale. Il faut lire : jusques au 16e. Le texte espagnol dit : *los xvj deste.*

des villages que boccages, y avoit plusieures troupes de ces gens assemblés par cent, deux cens, et trois cens, en compagnie, à cheval et à pied. L'on envoia quelques gens à cheval sur le tard pour reconoitre le tout, et le dimanche 17 au matin (*y el domingo de manana à los XVII*[1]) s'en est sue la nouvelle être certaine et que le nombre accroit d'heure en heure. A cette cause, l'on a rassemblé tous ceux de la cour et a-t-on envoié par troupes çà et là, de sorte que, de le matin jusqu'au soir, l'on n'a cessé de ramenner prisonniers par dix, par quinze, par trente, de manière qu'il y en a jà un merveilieusement grand nombre au château de ce lieu, et même en a-t-on repris de ceux ausquels le roy très chrestien avoit fait grâce un jour devant. Il semble que Dieu leur agite le sens, car ils se laissent prendre comme si c'étoient enfans. Voiant que la clémence usée par le roy très chrestien ne proffittoit[2], dès le dimanche matin l'on commença de pendre par les craneaux du château et crois que, au nombre des prisonniers que l'on amenne, ils seront forcés les lier mains à mains et les jetter en l'eau, car il est impossible d'en faire autrement l'exécution. Des cinquante capitaines, gentils compagnons qui sont en cette ligue, l'on en a jà les dix huit, et, comme par miracle (*milagrosamente*), ne se savent mettre en résistance[3]. »

Cet épisode, l'un des plus importants, est raconté par R. de la Planche[4]. Comme détail nouveau, nous trouvons dans son récit que les prisonniers du commun étaient amenés à Amboise, attachés à la queue des chevaux, tandis que les mieux équipés étaient tués et jetés dans les fossés des bois, après avoir été dépouillés.

On remarquera la parfaite tranquillité d'esprit avec laquelle Chantonay indique le moyen de dépêcher au plus vite les prisonniers. Ces noyades furent en effet pratiquées. On attachait ces malheureux à des perches et on les jetait dans la Loire, tout bottés et éperonnés. Ce mépris de la vie humaine est un des signes du XVIe siècle.

XVIII. « Le duc de Lorraine est arrivé ce matin, lequel, passant par Bloys, a pris une autre grande quantité de prisonniers, munitions et armes et gens de façon (*gente de facion*). L'on amenne tout en cette ville. »

Ce détail n'est pas dans les historiens du temps. Ceux-là seuls en

1. Voilà bien la preuve que ce fut le 16 que parvint l'avis ci-dessus énoncé.

2. Regnier de la Planche prétend que les Guise, retrouvant le 17 mars, parmi les prisonniers, des individus élargis la veille, prirent prétexte de cette circonstance pour faire révoquer, le 22 mars, l'édit de modération du 17. (*Ibid.*, 262.)

3. C'est précisément à cause de cela que l'on a donné le nom de « *tumulte* » à l'entreprise d'Amboise.

4. Ibid., 252.

ont parlé qui se sont servis de nos dépêches espagnoles du fonds de Simancas.

XIX. « Cette canaille (*estas gentes*) a ramassé toutes ces armes, arquebuses et pistolets qu'ils ont pu avoir et, encoffrés et ballés, les ont conduit à l'entour de cette ville icy. Tout cela est découvert et saisi. »

XX. « Croiés, madame, que c'est une chose comme enchantement qu'il est impossible de le décrire et sont ces malheureux si mal pourmenés[1] qu'ils viennent tous donner dedens le fillet (*red*), sans savoir de leurs compagnons ni que l'emprise est découverte. Ils se suivent fil à fil. »

XXI. « Aussi s'assemblent du côté du roy très chrétien quelques hommes d'armes et autres gens petit-à-petit. »

XXII. « Led. 17e (*el mismo dia*) l'on a revisité ici à l'entour toutes les avenues (*lugares*)[2], pource que les faubourgs sont aussi grands que la ville, et assis des guets, et jettent des coureurs pour se garder d'être surpris (*porque no les tomen de sobre salto*), car, ce jour, le matin, vinrent quarante ou cinquante chevaliers[3] jusqu'à la porte de la ville et se mirent à pied pensant de la gagner comme gens forcenés (*gente loca*), n'aiant toutesfois suite pour leur entreprise (*sin tener otra compania ni favor*), et pour un seul coup de pistolet dont M. d'Aumale blessa l'un d'iceux, ils se retirèrent, donnant par dépit (*despecho*) trois coups de pistolet (*arcabujazos*) à la porte du logement[4] (*iglesia*) des Bons-hommes. »

Cette escarmouche fut plus importante que ne l'indique Chantonay. Les conjurés présentèrent ce jour-là plusieurs centaines de combattants. Le coup fut tenté par le capitaine La Roche-Chandieu (frère du ministre), parti le samedi soir d'auprès de Blois pour assaillir la ville du côté du monastère des Bons-Hommes, tandis que les capitaines Cocqueville et Champs (ou des Champs), logés dans le faubourg d'Amboise placé dans la direction de Vendôme, s'empareraient du pont sur la Loire. Le coup manqua surtout parce que Chandieu arriva de jour au lieu d'arriver de nuit, ce qui permit de signaler sa venue. Ce furent les gens de Chandieu qui mirent pied à terre et tentèrent d'enfoncer la porte dite des Bons-Hommes, entreprise qu'ils ne purent mener à bien, le feu du château les ayant forcés de lâcher prise.

Remarquons ces mots : « *compania ni favor* ». Ils se rapportent

1. Le texte espagnol est plus clair : « si mal pourvus d'espions et d'avis » (*son tan mal proveydos de espias y avisos*).
2. *Por donde podrian venir los contrarios,* ajoute le texte espagnol.
3. Gens de cheval.
4. Le mot est illisible au texte. Il paraît y avoir : logement.

à l'aide que l'on comptait trouver dans la ville d'Amboise, où se trouvaient 100 ou 120 bourgeois réformés, qu'un certain capitaine La Mothe avait été chargé d'armer.

La Renaudie avait aussi cherché à introduire des combattants d'élite dans la ville. Ainsi le jeune Ferrières-Maligny devait entrer dans Amboise avec 50 ou 60 hommes choisis, qui se cacheraient dans un grenier et dans une cave pour se tenir à la disposition spéciale du prince de Condé. Tout cela manqua comme le reste, et pendant ce temps Condé était réduit à garder une des portes de la ville avec le grand prieur de Malte, qui avait pour mission spéciale de le surveiller.

XXIII. « Je n'ose dire que ces seigneurs se sont beaucoup assurés plus qu'il ne convenoit, niant les avis que l'on leur a donné de longtemps, et n'ont jamais cru que la chose allait à bon essien (*tan de veras* pour tout de bon) jusques au 16 et 17. »

Ceci est médiocrement vrai. Comme tous les grands événements, la conjuration d'Amboise fut précédée de certaines rumeurs vagues, auxquelles il aurait été difficile de donner un corps. Ainsi R. de la Planche nous dit à propos des rapports de des Avenelles : « Or, avoyent eu desjà ceux de Guyse d'ailleurs quelques avertissemens de se tenir sur leurs gardes dont ils ne faisoient cas, pour ne sçavoir de qui ni comment cela venoit », et, même après lesdits rapports « encores ne le vouloient-ils aucunement croire [1] ». Le rédacteur des mémoires du sieur de Soubise a mieux marqué encore cette période d'incubation, ce silence sinistre traversé de bruits presque insaisissables. « Sur le point que l'exécution (de l'entreprise) s'en debvoit faire, il (Jean de Parthenay-Larchevêque) estoit à la cour, là où on murmuroit fort qu'il devoit y avoir quelque esmeute et ceux de Guise en estoient fort en alarme, mais on n'en pouvoit rien savoir de certain, parce que *luy et les autres qui la savoient* [2] la tenoient secrette, tellement que la royne, un jour allant à Chenonceau [3] leur disoit : « *C'est grand cas, nous avons tant d'avertissements. On dit qu'il y a tant de gens armez et ne sçait-on à quelle occasion.* » A quoy le sieur de Soubise luy répondit seulement tout froidement : « *C'est quelque armée en l'air dont on vous parle, madame. Il n'y a personne de ceux dont on murmure qui voulût attenter à vos majestés* [4]. »

1. Ibid., 246.
2. Nous soulignons ces mots dont nous tirerons argument.
3. On voit par là que la cour était déjà à Amboise. La conversation a donc eu lieu après le rapport de Des Avenelles, probablement à la fin de février.
4. Rapprocher ce propos de celui tenu par Soubise au duc de Guise, qui

Ainsi, d'abord, incrédulité des Guise — puis, rapport de des Avenelles. — Commencement d'inquiétude, mais encore assez faible[1]. — Communication de l'évêque d'Arras (1er mars). — Le 6 mars et jours suivants, inquiétude extrême. — Grandes précautions prises. — Vers le 10 mars, on se rassure, le roi va chasser. — Le 12, recommencent les alarmes sur le rapport du marchand passant près de Tours. — Elles ne cessent qu'après la mort de La Renaudie.

On voit qu'il n'est pas exact de dire que les Guise n'ont pris la conspiration au sérieux que vers le 16 ou le 17 mars[2].

§ VII.

Lettre de Chantonay à l'évêque d'Arras, du 18 mars 1560, correspondant à la fin de la dépêche espagnole du 19 mars.

I. « Monseigneur, vous verés ce que j'écris à Madame de ce qui passe par deça, que me gardera de vous en faire redite maintenant. L'on dit que les Huguenots, car ainsi les appelle-t-on, commencent à se retirer[3], mais l'on doute (l'on craint) que ce soit pour après retourner en meillieur ordre et équipage[4], et que ceux d'Orléans les favorisent et assistent et leur ouvrent leurs portes de nuit[5]. »

Cette hypothèse n'était pas fondée. Les conjurés étaient en pleine déroute et ne songeaient guère à se concentrer. L'ambassadeur reviendra encore ci-après sur ce point.

Pour tout ce qui concerne Orléans et Jargeau, voir les mémoires de Vieilleville.

lui avait dit « qu'il n'en estoit rien et qu'il avoit honte d'avoir creu ce qu'il avoit creu : « *Monsieur, un grand capitaine ne peut être blâmé de ne mépriser point les advertissements et vault mieulx faillir en croyant trop qu'en laissant à croire.* »

1. « Car quand ils considéroient le peu de puissance de ceux que l'on nommoit, cela ne leur pouvoit entrer en l'entendement. » (R. de la Planche, *ib.*, 246.)

2. Remarquons que Chantonay ne parle pas de l'ordonnance du 17 mars qui avait investi François de Guise de la lieutenance générale du royaume. C'est peut-être la seule omission qu'il y ait lieu de relever dans ses lettres.

3. *No acuden ya como solian* (ne se présentent plus maintenant comme ils avaient coutume de le faire), dit le texte espagnol.

4. *Lo que haze sospechar que, escarmentados del castigo que se ha dado a sus compañeros, se detienen para ponerse mejor en orden y juntarse para hazer mas cuerpo de gente.* (Ce qui fait soupçonner que, instruits du châtiment qu'ont reçu leurs compagnons, ils s'arrêtent pour se mettre mieux en ordre et se réunir, afin de présenter un plus grand corps de gens.)

5. Le texte espagnol est bien plus formel. Il y est dit que les bourgeois d'Orléans livrent aux conjurés armes et passage (*dando las armas y passo*).

II. « L'on a grand soubçon du prince de Condé et de M. d'Andelot, et semble à plusieurs que les prisonniers en disent que le (leur) visage et leurs propos froids donnent en cette affaire occasion grande de soubçon. Toutesfois ils sont ici et l'on a mandé mons^r de Vendôme. Ne sais s'il voudra venir[1]. »

Sous ce paragraphe, nous trouvons enfin l'occasion de parler de la participation des principaux chefs protestants à la conjuration d'Amboise.

§ I. — LE ROI DE NAVARRE.

On a vu plus haut que, d'après les dépositions des prisonniers, les conjurés marquants n'avaient pas jugé à propos de mettre le roi de Navarre dans leurs confidences, parce qu'ils le considéraient comme un homme léger, inconséquent (*ligero*). Ils comptaient bien toutefois l'avoir avec eux, si leur coup de main réussissait.

Regnier de la Planche parle en plusieurs endroits des rapports de La Renaudie avec le prince de Condé[2]. Jamais il ne prononce à cette occasion le nom d'Antoine de Bourbon.

Le jour où fut tué La Renaudie, on se saisit de son secrétaire, le normand La Bigne. Le cardinal de Lorraine essaya de tirer parti de cette capture pour arriver à deux de ses fins principales, à savoir faire déclarer par La Bigne : 1° que la conjuration s'adressait au roi et aux reines; 2° que le roi de Navarre y avait trempé. « En quoy faisant et y engageant le roy de Navarre, ils (les Guise) le feroyent grand. » La Bigne montra sous ce rapport une fermeté inattendue et n'accusa point Antoine de Bourbon, ce qui fut cause de l'envoi en Béarn du secrétaire royal Deslandes, chargé « de descouvrir quelque chose qui leur peust servir[3] ».

Suivant de Thou[4], non seulement La Bigne n'aurait pas accusé le roi de Navarre, mais il n'aurait parlé de Condé que par ouï-dire : « On lui avait assuré que, si la conjuration eût réussi, le prince se serait mis à la tête des conjurés. »

On ne voit pas dans R. de la Planche que Raunay, Mazères et

1. Le texte espagnol ne s'exprime pas ainsi. Il dit qu'on commence à se défier des deux chefs huguenots et qu'on ne sait comment se comporter avec eux (*y no saben que medio han de tener con ellos*). Quant à Antoine de Bourbon, il dit formellement : on ne croit pas qu'il vienne (*pero no se cree que verna*).

2. Nous en parlerons sous le § suivant.

3. Regnier de la Planche, *ibid.*, 254-255.

4. *Hist. univ.*, II, 769.

Castelnau aient chargé Antoine de Bourbon. Mazères dit simplement « que, quant au roy de Navarre, il n'en estoit aucunement participant, bien le prince, ainsi qu'ils avoient entendu de La Renaudie[1]. »

A la fin de mars 1560, au moment où le prince de Condé fut le plus menacé, les Guise envoyèrent le prévôt de l'hôtel, La Trousse, faire une perquisition chez Louis de Bourbon. Les coffres de celui-ci furent fouillés et l'on ne trouva rien à la charge des deux Bourbons.

Enfin, dit Regnier de la Planche, « un secrétaire du roy de Navarre, qui estoit à la suite de la cour pour ses affaires, fut aussi à ceste fin entièrement fouillé et ses meubles remués[2]. »

Ainsi, on a beau interroger les historiens, on ne trouve rien à la charge du roi de Navarre.

Il existe dans le même sens une considération morale, ou, si l'on aime mieux, une coïncidence dont la portée paraît considérable. C'est que le roi de Navarre repartit pour le Béarn peu de temps après le sacre et resta, si nous ne nous trompons, éloigné de la cour jusqu'au 29 octobre 1560, jour où il vint tomber avec son frère dans le piège tendu à Orléans[3]. Ce qui le rappela dans ses États, ce fut, on le sait, outre les instances et les craintes de sa femme, cette fameuse lettre de Philippe II, écrite en réponse à Catherine de Médicis, et qui fut lue « à son nez » en conseil. Il se crut compris parmi « les anciens mutins et rebelles qui s'efforçoient d'esmouvoir des troubles pour changer le gouvernement du royaume si sagement establi[4] ».

Comment reçut-il la mission de Deslandes? En faisant la proposition de courir au secours du roi avec une puissante armée. Il fit plus après la sanglante répression d'Amboise. « Sans égard pour les intérêts de sa maison et pour l'attachement de ses partisans, il se mit à la tête d'un corps de troupes, tomba sur les insurgés rassemblés dans l'Agénois et les tailla en pièces[5]. »

Les historiens, qui ne se rendront pas à ces raisons, pourront invoquer Brantôme. « L'on eut, dit-il, quelque petit soupçon que led. roy de Navarre sçavoit quelque chose de la conjuration d'Amboise, d'autant que les principaux conjurateurs estoient de son gouvernement, voire aucuns ses vassaux et serviteurs[6]. Toutesfois ceste

1. *Estat de France,* 263.
2. *Ibid.*, 268.
3. Sismondi dit à tort qu'Antoine de Bourbon partit avec la jeune reine d'Espagne qu'il devait conduire à son nouvel époux. Il partit bien avant elle et ne vint au-devant de la reine que jusqu'à Bordeaux.
4. R. de la Planche, *ib.*, 218.
5. Sismondi, loc. cit., d'après de Thou.
6. Il s'agit du capitaine Mazères, dont nous parlerons amplement ci-après.

raison estoit faible, mais bien forte celle qu'ils estoient de la religion que led. roy, sous main, tousjours embrassoit et favorisoit, ainsi qu'il le fit paroitre fort à descouvert, quand le roy Charles (IX) vint à la couronne et qu'il fut régent par la menée des estats, par un édit fait qu'on n'eust plus à parler de la conjuration d'Amboise, ny en rechercher ceux qui en estoient soubçonnéz[1]. »

On pourra encore faire observer qu'Antoine de Bourbon, qui était en relation avec des hommes tels que les ministres David et François Leguay, dit Boisnormand[2], a pu difficilement rester jusqu'au bout dans l'ignorance des menées huguenotes.

En résumé, il paraît certain que le roi de Navarre ne reçut ni confidences officielles, ni propositions d'aucune sorte. Nous n'insisterons pas d'ailleurs, car nous pensons que la question sera définitivement tranchée sous bref délai par un historien distingué qui fait autorité en cette matière[3].

§ II. — LE PRINCE DE CONDÉ.

La complicité de Louis de Bourbon est si clairement établie, si évidente, si palpable que nous n'insisterons pas longtemps sur ce point.

La faiblesse et l'inconsistance incurables du roi de Navarre éclatèrent tellement dans les conférences de Vendôme, qu'aussitôt, dit M. J. Delaborde, « sur le terrain politique les regards des mécontents, et sur le terrain religieux, les aspirations des réformés se portèrent vers le prince de Condé et surtout vers Coligny ». L'historien de l'amiral fait encore observer que Condé, bien que sincère dans sa foi, « demeurait accessible aux calculs et aux entraînements de la vie politique[4] ». Pauvre et ambitieux, aventureux même, il était désigné pour occuper le premier rang dans les guerres qui se préparaient.

1. Antoine de Bourbon, *Vies des capitaines illustres*. — La Place, sans prendre parti, répète à peu près les mêmes arguments : « Et pour autant que le capitaine Mazères avoit esté l'un des plus favoris capitaines du roy de Navarre, au pays duquel il avoit pris femme riche en Béart, et qu'en plusieurs lieux de Vendosmois ceux de lad. entreprise avoient eu leur retraicte, et aussi que l'opinion de tous estoit que ledit roy de Navarre favoriseroit à la religion appelée nouvelle, aucuns voulurent penser là dessus qu'il n'avoit esté ignorant de l'entreprise d'Amboise. »

2. Ces deux ministres avaient été informés à l'avance de la conjuration, car le roi, dans sa lettre à Antoine de Bourbon du 9 avril 1560, dit que, d'après les aveux des prisonniers, ils sont parmi les principaux séducteurs.

3. M. de Ruble, dans la suite de son *Histoire de Jeanne d'Albret*.

4. *Histoire de Coligny*, I, 394-395.

La passion inconsidérée des Guise, dont Chantonay a parfaitement conscience, ne contribua pas peu à faire de Condé le champion armé des revendications protestantes[1].

Regnier de la Planche est fort explicite sur ce point. Le prince, dit-il, « donna premièrement commission à certains personnages de prud'homie bien approuvée de s'enquérir secrettement des charges imposées à ceux de Guyse, pour après regarder ce qui se pouvoit et devoit faire en bonne conscience, pour le bien de sa majesté et du public[2] ».

Après que La Renaudie se fut présenté « pour attacher la sonnette », le conseil du prince « le jugea propre à manier ceste affaire sous l'authorité dud. sieur prince..., lequel luy donna pouvoir de comparoir en son nom où il appartiendroit, pour adviser à ce qui estoit de faire en telle nécessité[3] ».

Dans l'assemblée de Nantes, La Renaudie nomme « le prince duquel il avoit charge » et montre le pouvoir donné par celui-ci[4].

Enfin on voit La Renaudie venir trouver Condé à la fin de février, pour l'informer de ce qui s'est passé à Nantes et recevoir ses dernières instructions[5].

Inutile d'insister[6]. Condé est bien le chef *masqué, muet*[7], dont parlent tous les historiens. Il ne devait se déclarer que lorsque les conjurés auraient forcé l'entrée de la cour pour lire leur requête. Il l'aurait alors appuyée, aurait exhibé les charges rassemblées contre les Guise, requis l'arrestation de ceux-ci, revendiqué les droits des princes du sang, etc.

1. C'est l'opinion de Michel de Castelnau, et il ajoute même que ce fut contre l'avis du duc de Guise que le cardinal de Lorraine impliqua le prince de Condé dans la conjuration.

2. *Estat de France*, 237.

3. *Ibid.*, 238.

4. *Ib.*, 239. — Tavanes dit même : « Mr le prince de Condé fust contraint de parler à beaucoup d'iceulx et leur donner des pouvoirs signéz de sa main, avec promesse de les lui rendre. » Inutile d'insister sur l'invraisemblance de cette assertion. Si Condé eût donné tant d'écrits, les Guise eussent démontré sa complicité.

5. *Ibid.*, 240.

6. Conf. les dépositions de La Bigne et de Mazères que nous avons données dans le § précédent.

7. Conf. le passage de Brantôme dans la *Vie de Mr le prince de Condé :* « Il fut esleu de ceux de la religion et de la conjuration d'Amboise, leur chef. Non qu'il le sçeust autrement, disoit-on, mais sans luy sonner mot et sourdement l'esleurent, usant en cela de la façon d'Allemagne, et tel appelle-t-on le capitaine muet. » Cette opinion est insoutenable.

Nous aurons occasion de parler de la ferme contenance qu'il sut garder au milieu de ces sanglantes péripéties.

§ III. — CALVIN.

Le rôle du réformateur a été parfaitement élucidé par la publication de M. Jules Bonnet (*Corresp. française de Calvin*) et par l'article de M. Mignet. Il appert de la lettre écrite par Calvin à Coligny, le 16 avril 1561[1], que le chef de l'église de Genève désapprouva complètement la conjuration.

Le premier avis vint au réformateur sept ou huit mois avant l'explosion, dit celui-ci, « de quelqu'un ayant charge de quelque nombre de gens ». Calvin s'efforça « de luy monstrer qu'il n'y avoit nul fondement suivant Dieu et mesme que, selon le monde, il n'y avoit que légéreté et présomption, qui n'auroit point bonne issue ». Il était absolument opposé à tout soulèvement : « S'il s'espandoit, disait-il, une seule goutte de sang, les rivières en découlleroyent. Il vaut mieux que nous périssions tous cent fois que d'estre cause que le nom de chrestienté et l'évangile soient exposés à tel opprobre. » Tout ce qu'il admit, c'est que, « si les princes du sang requéraient d'être maintenus en leur droit pour le bien commun, et si les cours de parlement (réputées les organes du pays en l'absence des états généraux) se joignaient à eux, il serait licite à tous bons sujets de leur prêter main-forte ».

On lui désigna par allusion le prince de Condé sans toutefois le nommer. Le chef était, disait-on, un prince du sang, mais non le premier. Cela ne suffit pas, dit Calvin.

Plus tard La Renaudie vint en Suisse. « Il y présenta la conjuration comme avouée par de grands personnages de la cour de France et de l'église de Genève, parmi lesquels il nommait Coligny et Calvin. Il assurait que le prince de Condé était à la tête et se déclarerait en temps opportun[2]. »

Il eut même un ou plusieurs entretiens avec le réformateur qui le repoussa durement : « Or, écrit Calvin, l'ayant connu tousjours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutay bien loin, de sorte qu'il ne put arracher de moy signe aucun de contentement, mais plustost je mis peine à le divertir de ceste folie par beaucoup de raisons qu'il seroit trop long de réciter. »

1. J. Bonnet, II, 382 à 391.
2. Mignet, *Journal des Savants*, 1857, p. 415.

Ainsi écarté, La Renaudie se cacha désormais de Calvin, mais il eut l'impudence d'affirmer que le réformateur le soutenait et l'approuvait secrètement. Calvin, prévenu du fait par Pierre Viret, fit appeler La Renaudie et lui adressa de violents reproches, en présence de Théodore de Bèze et de plusieurs autres personnes.

Là ne se borna pas son action. Il monta en chaire pour prémunir son troupeau : « Hélas! s'écria-t-il, je ne pensois pas tant vivre que de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux qui se renomment fidèles. Faut-il donc que l'esglise de Genève soit ainsy mesprisée de ses enfans! »

Enfin, sur son avis, le conseil de la République fit crier à son de trompe et prévenir de maison en maison que nul ne bougeât de la ville.

On se demande, en présence de ces prédications, de ces proclamations, de tous ces actes publics enfin[1], comment les Guise et tous les grands seigneurs protestants de France ne furent pas prévenus de l'orage qui s'amassait.

§ IV. — LES CHATILLONS.

L'un des premiers soins des Guise, après les dénonciations de Des Avenelles, fut de faire appeler à la cour les trois Châtillons, du moins Coligny et d'Andelot, « tant pour les cognoistre vaillans et de grande conduite que pour avoir à commandement la pluspart des capitaines et gens de guerre du royaume ». Pour cela, ils usèrent de la reine mère dont les rapports avec Coligny étaient connus.

L'amiral, qui était à Châtillon-sur-Loing, fut appelé vers le 20 ou le 21 février[2]. Il était arrivé à Amboise le 24, ainsi qu'en témoigne une lettre écrite par lui ce jour-là à son oncle le connétable.

Quel jour arriva le cardinal de Châtillon? M. J. Delaborde, se fondant sur la date de la première lettre écrite par Odet à Anne de Montmorency[3], dit qu'il était le 25 février à la cour. Il nous semble

1. Tavanes dit même : « Car il estoit dit que l'on la pourroit communiquer (la conjuration) à tous ceux qui de mesme affection porteroient les armes, combien qu'ils n'eussent assisté au Conseil (la réunion de Nantes). » — Nous doutons de la réalité du fait.

2. « Qui a esté occasion que, depuis quatre ou cinq jours, l'amiral, mon frère, a esté mandé » (il s'agit des démonstrations des Anglais en Écosse). Le cardinal Odet au connétable. Amboise, 25 février 1560; citée par M. J. Delaborde, I, 428. — Remarquons que, dès lors, Coligny avait été mandé pendant le trajet de Montoire à Amboise, puisque, d'après M. Mignet, les Guise n'arrivèrent à Amboise que le 22 février.

3. Nous les citons toutes deux ci-après.

au contraire qu'Odet arriva avant l'amiral. Lorsqu'il écrit à Montmorency, son oncle : « depuis quatre ou cinq jours, l'amiral mon frère a été mandé », ne semble-t-il pas qu'il était déjà à Amboise, lorsque la lettre destinée à l'amiral en est partie ?

La lecture des mémoires de Soubise laisse la même impression. On y voit que Soubise était fort pressé d'indiquer où pouvait être La Renaudie, ce qui nous reporte au 19 février, jour où le cardinal de Lorraine écrivait à l'ambassadeur en Suisse la lettre dont il a été ci-dessus parlé. En ce moment, se trouvant mal à l'aise, Soubise méditait de quitter la cour. Il fut retenu alors qu'il allait monter à cheval et justement le lendemain du jour où le duc de Guise lui avait dit qu'il était honteux d'avoir cru au danger. Or le cardinal de Châtillon était tout à fait dans le même cas que Soubise. Comme lui il voulait partir et comme lui il fut retenu. N'est-on pas tenté de croire que tout cela se soit passé avant l'arrivée de Coligny ? Comment, si l'amiral était arrivé, Odet aurait-il eu la pensée de partir, abandonnant son frère ?

Nous ne voyons à ce raisonnement qu'une objection, c'est que le revirement du duc de Guise vint de ce que, dans la nuit précédente, on avait fait des prisonniers qui avaient commencé à parler. Or, pourrait-on dire, on ne fit de prisonniers qu'à partir du mois de mars. La raison n'est nullement décisive : Nous avons vu le duc de Guise éclairer la route de Montoire. Dans cette opération et pendant la marche de Montoire sur Amboise, on a fort bien pu saisir des soldats de La Renaudie. Lorsque Chantonay, dans sa lettre du 3 mars, écrit : « Et se tient jadis prisonniers en chambre secrète », il s'agit évidemment de prisonniers arrêtés en février. D'ailleurs, est-ce qu'après les dénonciations de Des Avenelles on n'avait pas fait des arrestations à la cour même, notamment celle du gentilhomme du duc de Nevers, dont il est parlé dans R. de la Planche ?

Brantôme nous offre un argument encore plus frappant : Dans le passage ci-après cité où il avance que Coligny a ignoré la conjuration, il dit : « Il n'estoit pas alors à Amboise, *mais ouy bien monsieur le cardinal son frère*, que je vis fort animé et coléré contre ces entrepreneurs, etc. »

Donc le cardinal précéda Coligny à Amboise. Remarquons du reste que, lorsque Regnier de la Planche parle des lettres écrites aux Châtillons à la sollicitation des Guise, il ne nomme que Coligny et d'Andelot comme destinataires[1].

1. De Thou fait arriver les trois frères ensemble (*Hist. univ.*, II, 764). C'est une erreur manifeste.

Quant à d'Andelot, il arriva, nous l'avons vu, le 15 mars.

Abordons maintenant la grande question : les Châtillons furent-ils informés de la conjuration avant leur arrivée à la cour [1] ?

C'est là une question difficile à résoudre, à raison même de la prudence et de la discrétion de l'amiral, de son caractère froid et concentré.

Pour admettre qu'il n'a pas connu avant le 20 février la conspiration — qu'il aurait certainement désapprouvée, — il faut admettre que Coligny n'avait aucune correspondance avec les ministres protestants dont beaucoup connurent le complot, et qu'il était beaucoup moins bien informé que beaucoup de huguenots français. Ainsi Soubise déclare qu'il savait tout dès le mois de septembre 1559 [2]. Brantôme nous rapporte qu'après l'édit défendant de parler de l'affaire d'Amboise, ce fut à qui l'aurait connue : « Or hier, disoient les protestans, nous n'estions pas de la conjuration d'Amboise et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde, mais aujourd'huy nous le disons pour un escu et que l'entreprise estoit bonne et sainte [3]. » Un fait aussi nous étonne. M. Mignet et d'autres historiens disent que La Renaudie entraîna le puîné des Briquemaut ou Villemongis-Briquemaut, qu'il rencontra en Suisse, en lui affirmant que Coligny était l'un des chefs du complot. Comment Villemongis n'a-t-il pas consulté Coligny, ne lui a-t-il ni parlé ni écrit ?

Enfin M. Mignet dit formellement dans cet article qui fait autorité « que Coligny et Calvin demeurèrent étrangers à la conjuration et la blâmèrent aussi vivement l'un que l'autre ». Cette assertion ne tranche pas la question qui nous occupe. Coligny désapprouva le complot lorsqu'il le connut, mais quand en fut-il informé ? L'illustre historien n'indique pas sa pensée sur ce point délicat [4].

M. le comte J. Delaborde, qui adopte l'opinion contraire à celle que nous venons d'exposer, a cru trouver un argument décisif dans un fait qui mérite d'être signalé : c'est que, dans quatre lettres adressées au connétable du 24 février au 1er mars 1560, l'amiral et le cardinal

1. Le lecteur remarquera que nous ne posons pas la question : Approuvèrent-ils la conjuration ? La négative est trop évidente.

2. « Peu après fut l'entreprise d'Amboise, lequel le sr de la Renaudie, qui estoit de ses plus grands amys, luy avoit déclaré dès le mois de septembre. »

3. Antoine de Bourbon (*Hommes illustres français*).

4. Nous rappelons ici pour la forme que Castelnau et Tavanes impliquent les Châtillons dans la conjuration. Tavanes dit même que La Bigne accusa Coligny, et que celui-ci ne se sauva que grâce à la reine mère, qui l'instruisait de toutes les résolutions du Conseil. — Il est inutile de s'attacher à combattre de telles assertions.

de Châtillon ne disent pas un mot de la conjuration et ne parlent que des préparatifs de guerre contre l'Angleterre ou des affaires privées d'Anne de Montmorency. Or, dit notre respectable et savant ami, dès le 24 février, ils avaient été mis au courant de ce qui se passait par la reine-mère : « Comment par cela seul ne pas reconnaître qu'il (Coligny) est demeuré totalement étranger au complot[1] ? »

Nous ferons observer qu'une interprétation opposée est tout aussi acceptable. Si du 24 février au 1er mars, Coligny et son frère, parfaitement informés, se taisent sur la conjuration, même auprès de leur oncle, ils ont pu tenir la même conduite antérieurement au 24 février, ou, en d'autres termes, ils ont pu, comme Soubise et bien d'autres, connaître certains faits, sans s'y mêler, sans les approuver, sans en parler.

Quoi qu'il en soit, nous nous rangeons à l'opinion de M. le comte Delaborde et voici nos raisons.

La première est une raison purement morale mais néanmoins très forte, c'est que Coligny, dans les conférences de Vendôme, avait absolument découragé tous les violents et écarté les confidences que ceux-ci auraient pu lui faire : « Le prince de Condé, dit M. Delaborde, le vidame de Chartres et d'autres seigneurs, dans leur impétuosité, prétendaient qu'une prise d'armes immédiate était l'unique remède qui pût affranchir la royauté et ses adhérents de la tyrannie des Lorrains. L'amiral combattit cet avis en faisant ressortir l'illégalité et les périls du moyen proposé. Il insista sur la nécessité de recourir, vis-à-vis de Catherine de Médicis, à la voie amiable des représentations et des négociations[2]. « Les mécontents réformés et les mécontents politiques, qui s'associèrent, dit encore l'historien de l'amiral, étaient à ses yeux, non des aventuriers, conspirateurs de bas étage, mais des hommes honnêtes que l'exaspération de la souffrance avait exaltés. » Le grave et circonspect Coligny n'aurait eu garde de s'associer à eux et ils le savaient bien. Dès lors, pourquoi l'auraient-ils consulté ?

La seconde raison, c'est que Brantôme, qui affirme « que monsieur l'admiral ne sçeut jamais ladite conjuration d'Amboise », dit tenir cette particularité « d'aucuns des plus anciens de la religion et aussi (de) La Vigne, valet de La Renaudie, qui en sçavoit tout le secret[3]. »

La troisième, nous la trouvons dans la correspondance de d'Andelot. François de Coligny était, comme Gaspard, un homme de

1. Jules Delaborde, *ibid.*, I, 425 à 430.
2. *Ibid.*, I, 392.
3. M. l'admiral de Chastillon. *Vie des capitaines illustres.*

guerre et il nous paraît impossible, vu leur intimité, que le premier ait ignoré des faits que le second aurait connus. Dans cette dernière hypothèse, l'amiral aurait certainement prémuni son frère contre toutes suggestions. Or le langage de d'Andelot est certainement celui d'un homme qui n'a connu le complot que par son explosion même.

Parcourons les deux lettres qu'il écrit au connétable, son oncle, d'Amboise, les 26 et 29 mars 1560.

Dans la première il s'exprime ainsi : « Monseigneur, pour me mettre en devoir de vous faire entendre ce que j'apprends en ceste compaignie pendant le séjour que j'y fais, je n'ay voullu faillir de vous faire ceste lettre et vous dire, qu'ayans les troubles et esmotions survenuz esté apaiséz près et alentour de ceste cour et aucuns exécutéz pour ceste occasion, il est venu nouvelles que, en plusieurs provinces de ce royaulme, l'on commence à se *révolter*... »

Ainsi les conjurés sont pour d'Andelot des « révoltés ». Est-ce là une expression de sympathie?

Il parle ensuite de ce qui se passe en Languedoc, en Provence, à Aix, en Guyenne, en Berry, à Rouen, « *tellement*, ajoute-t-il, *que nous ne pouvons en attendre rien de bon*, si Dieu ne nous conserve et *renverse les mauvaises volontéz*. Ils (les Guise) sont après de deça pour essayer à y donner le meilleur ordre qui leur est et sera possible pour assoupir toutes ces *menées, ce que j'espère qu'ils feront avec le temps*, etc., etc.[1] »

Dans la seconde lettre[2], il parle des exécutions qui se font tous les jours et ajoute : « *Dieu veuille par sa grâce corriger toutes les mauvaises et pernicieuses voluntéz*, etc. »

Ce langage est-il celui d'un homme qui aurait été informé des projets de La Renaudie? Nous ne le pensons pas. Pour nous, d'Andelot a tout ignoré. Donc l'amiral a été tenu dans la même ignorance[3].

§ III. « Quelquesfois l'on est en termes de faire faire une retraite au roy très chrestien, comme fit le feu empereur, quand il fit le malade[4], par où vous pouvés voir que l'on n'est ici trop assuré et moins[5] pour munis pour rien de ce qu'il conviendroit pour la deffence et vituailles, dont je n'ai voulu écrire à Madame, craignant qu'on ne die de moi, comme des autres ambassadeurs, (qu'ils) montroient avoir peur. Vous lui en ferés telle part qu'il vous plaira. Dieu veulle que, déans peu de jours, je vous puisse écrire des meillieures nouvelles, car celles-ici sont

1. Clairambault, v° 354, f° 5315.
2. *Ibid.*, v° 354, f° 5377.
3. Le président Laplace ne dit pas un mot de la question.
4. Allusion à la fuite d'Inspruck devant Maurice de Saxe (1552) (?).
5. D'autant moins que l'on n'est aucunement muni...

de très mauvais commencement et à la fin aprochent de pis en pis, je dis : pour la religion, car, du surplus, qui voudra accorder un intérim, il n'y a que craindre. »

Le texte espagnol est tout autre :

« On soupçonne encore qu'un secours (*socorro*) leur[1] vient d'Allemagne, de quoi ces seigneurs sont en telle confusion qu'ils ne savent quel parti prendre. Ils ne sont hors d'avis que le roi de France s'en aille secrètement dans quelque place forte (*lugar fuerte*), et en cas que cela s'accomplisse, ils ne se décident pas sur le lieu. Les uns sont d'avis qu'il s'approche de l'endroit où est votre Majesté, mais ils considèrent le voisinage du roi de Navarre comme un inconvénient; d'autres disent vers les Flandres ou Péronne ou quelque place forte de cette frontière. »

Il paraît en effet qu'avant d'être complètement rassurés par la mort de La Renaudie, les Lorrains songèrent à enfermer le roi et les reines dans quelque place forte, qui, suivant toute probabilité — et cela résulte d'un texte de la même correspondance, — aurait été la ville de Guise.

§ IX.

Lettre du 20 mars à la duchesse de Parme, correspondant à la dépêche espagnole au roi du même jour (par la bougette du roi).

§ I. « Madame, outre ce que j'écrivis devant hier à Vostre Altesse des capitaines qu'étoient pris, ayant part à la mutinerie du côté (de) deça, il se dressa hier une escarmouche contre les protestants, pour reconnoître les gens qu'il y pouvoit avoir, et entre les premiers, de leur côté, se montra un notable, le s^r de Regnauldière[2], auquel le nommé Perdrillan[3], gentilhomme de la maison du roy très chrestien et parent de M. le maréchal de Saint-André[4], demanda : *Qui vive !* La Regnauldière luy répondit : *Liberté !* Perdrillan lui dit : *vive le Roy !* et pensa lui donner un coup de pistolet. Le coup faillit, et La Regnauldière, s'approchant comme l'autre se retiroit, lui donna deux coups d'estoc au travers du corps[5], non le connoissant, car ils étoient parents[6]. Lors survint un des gens dud. Perdrillan, qui donna un coup de pistolet aud.

1. Aux conjurés.
2. En espagnol *Renaodire*.
3. *Perdrillan*, dans le texte espagnol; *Perdillan* dans Laplace; *Pardaillan* dans R. de la Planche. Cette dernière orthographe est la bonne.
4. Le texte espagnol dit : parent de la femme du maréchal (*pariente de la muger del marichal*).
5. Non pas à travers le corps, mais à la visière du casque.
6. *Pariente suyo cercano*.

La Regnauldière, dont il tomba mort incontinent, et furent tués quelques-uns d'une part et d'autre, et M. Perdrillan mourut tôt après. Cetui La Regnauldière étoit riche gentilhomme (*cavallero rico*), lequel à la poursuite d'un bénéfice pour un sien frère et retardement de justice, fut cause de la prise du chancelier Poyer[1], et depuis fut chargé de quelque faulcet, et avoit vendu de son bien ce qu'il avoit pu pour le transporter avec soi à Genève ou Berne[2], et avoit fort grand crédit avec les protestans[3], même ceux qu'étoient fugitifs de ce roiaume et autres qui secrettement sont de la même religion, et étoit chef et promoteur de cette mutinerie[4], et avoit dressé les chemins, et tenoit compte de l'ordre de cette menée et répartiment des deniers, comme l'ont déclaré bien amplement un sien secrétaire[5] et autres serviteurs qui furent pris en cette escarmouche. »

Les limites de cette étude ne nous permettent pas de nous étendre sur le compte du périgourdin Godefroy de Barry, dit Laforest, seigneur de La Renaudie[6]. Nous rappellerons seulement : 1° son procès avec Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, au sujet de la cure de Champniers (dans l'élection et châtellenie d'Angoulême), bénéfice de six mille francs de rente qui avait appartenu à son défunt oncle; 2° l'évocation qu'il obtint au Parlement de Dijon, probablement pour cause de suspicion légitime[7]; 3° la condamnation qu'il y subit pour falsification de pièces ou production de pièces fausses; 4° son emprisonnement à Dijon; 5° son évasion des prisons de ladite ville par la complicité de François de Guise, qui portait alors le titre de comte de Joinville[8]; 6° sa fuite en Suisse, à Genève, Berne et Lausanne; 7° son mariage en ce pays avec Guillemette de Louvain, fille du sieur de Rognac, lequel mariage le fait beau-frère de Gaspard de Heu, échevin de Metz, mari d'une autre demoiselle de Rognac; 8° la mort de ce dernier, cruellement torturé au donjon de Vincennes par le lieutenant civil Michel Vialart, comme émissaire du roi de Navarre auprès des princes d'Allemagne; 9° le ressentiment de La Renaudie à ce sujet; 10° l'octroi qui lui est fait

1. Le chancelier Guillaume Poyet, jugé en 1542.
2. *Foraxido de Francia por la religion.*
3. *Por ser hombre de cabeça y credito.*
4. *Y de quien dependia lo mas desta empresa.*
5. La Bigne.
6. Castelnau fait de La Renaudie un limousin, et Mézeray un angoumois; mais d'autres, notamment Belleforest, disent qu'il était périgourdin. Cette version est généralement suivie.
7. « Et d'autant que ledit greffier avoit grand crédit à Paris, » dit Brantôme. (*Vie de M. de Guyse.*)
8. Brantôme. — Claude de Guise, père de François, était gouverneur de la Bourgogne et résidait alors à Dijon.

par Henri II de lettres de rémission et de grâce, le rétablissant dans ses biens et états; 11° sa rentrée en France pour faire entériner lesdites lettres et avec l'autorisation de vivre en toute liberté de conscience, mais sans dogmatiser (Belleforest).

Après ce rapide coup d'œil jeté sur toute la carrière de La Renaudie, nous signalerons quelques points particuliers :

1° Presque tous les historiens lui donnent le prénom de Godefroy. Cependant Le Laboureur lui donne le prénom de Jean[1], et Mézeray celui de Georges. Ces deux dernières attributions sont sans fondement, comme le font observer les frères Haag[2].

2° L'escarmouche où il périt est très exactement rapportée par Chantonay, et même avec des détails nouveaux, tels que les cris de défi ou de reconnaissance. Sa mort, d'après la dépêche de l'ambassadeur, eut lieu le 19 mars, peut-être même le 20 au matin selon M. Mignet, et non le 18, comme le disent Regnier de la Planche, La Popelinière et Bèze.

3° Si l'on rapproche la version de Pierre Bayle (*verbo* du Tillet) de celle de Varillas[3], on est porté à penser que La Renaudie, tout condamné qu'il fût, pourrait bien avoir été victime de la faveur réservée dans tous les parlements provinciaux au greffier en chef du premier corps judiciaire du royaume. « En effet, dit Bayle, il (La Renaudie) reprochoit aussi à Du Tillet que, luy et les siens ayans esté eslevéz en la maison de La Renaudie, il avoit esté envoyé à Paris dès ses jeunes ans pour solliciter leurs procès et là entretenu si curieusement et si diligemment en ses études que, par leur faveur et diligence, il avoit esté finalement pourveu de cet estat de greffier de parlement, où se voyant eslevé, au lieu de rendre à ladite maison loyal service pour les bienfaits qu'il en avoit reçus, il avoit par ses faussetés toutes manifestes fait tomber ès-mains de ses frères quatre ou cinq mille livres de rente en bénéfices que tenoit un des oncles dud. La Renaudie, et davantage cherchoit tous moyens de s'approprier le bien demeuré du reste de leur domaine, *à cause qu'il en tenoit tous les titres rière soy*[4]. »

4° Peu d'historiens ont parlé de la manière dont le chancelier Poyet fut mêlé au procès de Du Tillet et de La Renaudie. Ainsi de Thou, La Place, R. de la Planche, Le Laboureur, *Les Mémoires de Condé* n'en parlent pas. Il en est au contraire question dans Ferronius,

1. Le Laboureur (*Addit.*, I, 386). Voir aussi Sismondi, t. XIII, ch. IX.
2. *France protestante*, I, 266, *verbo* Barry.
3. *Hist. de François II*, 102.
4. C'est surtout cette dernière circonstance qui donne à penser.

Sleidan, Gaillard ; et Sismondi a fort bien résumé leurs dires dans le chapitre IX du règne de François Ier. En somme, Poyet fut sacrifié pour avoir résisté à la reine de Navarre et à la duchesse d'Étampes, et celle-ci, dit l'historien, voulait qu'il signât des lettres d'évocation dans un procès pendant entre Du Tillet et Jean[1] de la Renaudie qu'elle protégeait.

5° Un fait reste inexplicable dans la conjuration d'Amboise. Comment, le 19, trouve-t-on La Renaudie errant sur la rive droite de la Loire, dans la forêt de Château-Renaud ? Comment, le 15, n'était-il pas à Noizay avec le baron de Raunay, Mazères et Castelnau-Chalosse? Cela est d'autant plus surprenant que La Renaudie était seul chargé du paiement de la solde. Or, d'après La Place, Raunay, Mazères et Castelnau ne séjournèrent le 14 mars au soir dans le faubourg de Tours que parce qu'ils y attendaient la solde des compagnies qu'ils devaient commander. Ce fait ne pourra jamais être éclairci. La Planche dit que le 15, pendant le siège de Noizay, Castelnau envoya demander du renfort à La Renaudie. Donc celui-ci n'était pas loin et l'on savait où il se tenait. Dans ces circonstances, G. de Barry aurait pris deux mesures : 1° avec partie de ses gens, il aurait marché sur Noizay afin de débloquer Castelnau, mais serait arrivé trop tard; 2° il aurait donné à une autre troupe l'ordre d'assaillir le château d'Amboise, alors complètement dégarni, puisque Nemours en avait tiré environ cinq cents hommes pour l'accompagner.

§ II. « A ce que depuis l'on a entendu par autres prisonniers, ceux de la suite (*los protestantes*) se sont merveillieusement troublés de la mort dud. Regnauldière, car il n'y a personne entre ceux qui jà se sont approchés qui ait le crédit, savoir ou intelligence de la conduite de cette affaire, et ne savent où rassembler leur conseil, ne sachant certainement par quel côté doivent suivre leurs compagnons, car la commune[2] n'a entendu autre chose sinon que, à certain tems, il se falloit trouver chacun par son chemin en tel lieu près de cette ville, de manière qui[3] se sont un peu retiré[4]. Il fait seulement à craindre que, se retirant à 8 ou 10 lieues d'icy, ils rencontrent[5] ceux de leur suite, et qu'entretems ceux de Languedoc, Provence et Gascogne, entendant cette nou-

1. Ce *Jean* est le frère de La Renaudie dont parle Chantonay, et c'est par suite d'une confusion que Le Laboureur attribue ce prénom au chef de la conjuration d'Amboise. Belleforest, cité par les frères Haag, dit que La Renaudie obtint son rappel de ban pour lui et *son frère*. Cette circonstance nous paraît très significative.

2. Le commun des conjurés.

3. Pour : qu'ils.

4. Relâchés, *afloxadose*.

5. *Recogen*, recueillent.

velle [1], viennent par troupes de trois et quatre mille au coup, connoissant qu'étant petit nombre, ils seroient défaits. Cependant l'on gagne tems et outre de ce que l'on a averti de tous côtés pour rompre leur assemblée, l'on ramasse quelques compagnies d'hommes d'armes et autres gens, encore que peu, pour la sûreté de la personne du roy et ceux de sa cour. »

§ III. « Aussi fait-on publier partout un pardon général à ceux qui se retireront en leurs maisons, qui [2] ne leur puisse être aucune chose demandée de tout le passé quant à ce fait et la religion, ni reprocher à peine de la vie, et ne leur fait-on aucune particulière abolition, sinon aux chevaliers et capitaines ausquels elle est octroiée, moiennant seulement qu'ils la viennent demander et que d'ores en avant chacun vive selon les édits du royaume. »

Les abolitions particulières au profit de gentilshommes, moyennant qu'ils la demandent, ne nous sont connues que par cette lettre, car non seulement les auteurs n'en parlent pas, mais encore la dépêche espagnole est muette à cet égard. Le détail est donc à noter.

§ IV. « Je ne sais si ci-après l'on pourra continuer le châtoi touchant la religion, attendu ce qui se voit présentement, et beaucoup moins se pourra-t-il faire, si les villes se commencent à élever [3], comme l'on en a jà eu quelques nouvelles de celle de Lion, et Orléans n'est pas trop assurée, aiant donné passage aux conspirateurs pour deux ou trois cent au coup, à cheval et à pied, reçu et recellé les armes assemblées de tous côtés et bales et caises comme marchandises, afin que les mutins vinsent plus dissimulément sans armes, et ouvert nuitamment les portes pour embarquer icelles et les amener par la rivière jusques près d'icy [4], ce que a été découvert et arrêté, et il se sait de longtemps que led. Orléans est fort infecté de ces sectes [5]. »

On remarquera la touchante sollicitude de Chantonay pour la continuation des supplices individuels. Il s'agit, bien entendu, ici d'exécutions par suite d'arrêts, comme celles d'Anne du Bourg, de Nicolas Ballon, de Martin Marie, de la dame de la Caille, de Pierre Millet, de Jean Geoffroy, etc.

Ce que Chantonay dit des sentiments des Orléanais ne doit pas nous étonner, puisque leur ville fut en 1562 la principale place forte des protestants.

1. *Viendo que poco a poco no se pueden juntar.*
2. Pour : qu'il.
3. *Quanto mas si se commençan a alçar los pueblos,* d'autant plus si les peuples commencent à se soulever.
4. *Y recibido en sus arrabales trezientos y quatro cientos cavallos de los protestantes* (et reçu en ses faubourgs trois et quatre cens chevaux des protestants).
5. *Dañado en gran manera.*

§ V. « Par la mort dud. Regnauldière et les choses déclarées par led. secrétaire, avec le confront des autres prisoniers, ces s^rs de par deça sont en beaucoup plus grand repos, regardant toutesfois de pourvoir à ce que pourroit s'arriver du côté de Gascogne, Provence et Languedoc, que se pourra peut-être appaiser avec quelque peu de provision, quand les conspirateurs sauront et entendront ce que dessus, et enfin c'est grand cas de gagner tems en ces fureurs françoises, lesquèles commencent selon leur naturel et ne sont de durée. »

§ VI. « J'ai devisé de ces affaires avec l'ambassadeur d'Angleterre [1], lequel sait bien que ceux de par deça ont grand soubçon que la reine, sa maitresse, ait part en la pratique de cette mutinerie, lui remontrant combien ceci étoit de mauvais exemple et de conséquence pour tous princes, potentats et républiques. Il assure merveillieusement que sa maitresse n'en a su quelque chose et que même elle hait Calvin. Dieu sait ce qu'il en est ! Bien dit qu'étant en tels termes entre France et Angleterre [2], il présume assés que sa maitresse n'en est pas si marrie comme s'ils étoient plus amis. »

§ VII. « L'on a fait pendre au milieu de la place de cette ville le corps de La Regnauldière avec un écrit disant : *La Renauldière, autrement qui se nommoit Laforét, moteur de la conjuration et chef des rebelles,* et sur le tard a été mis en quatre quartiers. »

§ VIII. « Le roy très chrétien et les reines sont sortis cet après diné à la volerie. Ainsi vont les choses de ce quartier, tôt en grande frayeur, tôt en grande assurance. Toutesfois les hommes d'armes et autres s^rs affectionnés au roy viennent à la file, et se voit clairement que du succès [3] de ces menées, aucuns en sont très aises et autres non. La ville de Paris est celle qu'a montré le moins d'émotion. L'on y a fait processions générales et déclaré la délivrance des prisoniers protestans. Je ne sais si elle a été mise en effet. »

§ X.

Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme. — Amboise, le 23 mars 1560 [4]. — Par la bougette.

§ I. « Madame, pour donner avertissement à V. A. de ce qui passe par deça, je n'ai voulu faillir lui envoyer cette et l'avertir que les choses de ce côté se vont adoucissant de plus en plus, au moins entour d'icy, si autre chose ne se ramasse plus loin. Le roy très chrétien va tous les jours à la chasse et délibère s'en aller mardi en une petite maison d'un

1. Trockmorton.
2. A propos des affaires d'Écosse.
3. Succès, au XVIe siècle, a le sens de *successus*, la succession des événements.
4. Il n'y a pas de dépêche équivalente dans la correspondance espagnole avec le roi.

trésorier, à trois lieues d'icy, dite *Schenonceaux*, la quelle la reine, mère du roy, a acquis de Mme la duchesse de Valentinois[1] pour y accommoder des jardinages et autres choses de plaisir, de manière que cette cour demeure du tout à repos depuis la mort de La Regnauldière, auteur, comme j'ai jà écrit à V. A., de cette conjuration et conduite des rebelles. »

§ II. « Aussi m'a-t-il semblé bon envoier à V. A. copie du pardon général, lequel, combien que nécessaire pour la saison, sera de grand préjudice à l'avenir, si Dieu n'y remédie l'affaire de la foy en ce royaume et (si) les voisins ne prennent mauvais exemple. Encores aujourd'hui est publié led. pardon à son de trompe. »

§ III. « Le chancelier de France[2] est fort malade d'une double fièvre, pendant laquelle l'on a mis les seaux ès-mains de Mrs les évêques d'Orléans[3] et de Vienne, jadis nommé Marilac[4], qui a été ambassadeur vers le feu empereur. L'on dispute, si led. chancelier défailloit, qui le seroit. La plus grande partie tient pour l'un des deux dessus nommes. Toutesfois l'on dit que led. sr d'Orléans a déclaré qu'il ne vouloit (être) chancellier, n'ayant la santé pour souffrir le travail. Si Marilac l'est, il sera fort fâcheux traiter avec lui, car, au jugement de tous ceux de par deça, il est merveilleusement hautain... »

« L'on bruite ici de laisser le voyage de Guienne et de Languedoc. Voire sont quelques uns en opinion que l'on ira tenir les Pâques à Fontainebleau et que delà le roy très chrétien se retirera à Saint-Germain, qui est à cinq lieues de Paris. Toutesfois l'on ne sait que dire assurément pour les soudains changemens qu'ils se font en cette cour. »

§ XI.

Lettre de Chantonay à l'évêque d'Arras, son frère. — Amboise, 26 mars 1560.

(Par un courrier venant d'Espagne passant en Flandre[5].)

§ I. « Monseigneur..., et premièrement quant à ce que touche l'avertissement fait à Mr le cardinal[6], il n'y a plus que dire, puisque, depuis, vous avés vu les succès des troubles de ce roiaume. »

§ II. « Je crois que led. Fragmaton (Trockmorton) ne se sera vanté de ce que j'ai dit à lui et à ses gens touchant les mutineries de ce côté, leur déclarant l'opinion que l'on avoit par tout le roiaume que sa mai-

1. Diane de Poitiers.
2. François Olivier, seigneur de Leuville.
3. Jean de Morvilliers.
4. Charles de Marillac, archevêque de Vienne.
5. Pas de dépêche équivalente dans la correspondance espagnole avec le roi.
6. Celui du 1er mars.

tresse et lui y avoient grand part, lui remontrant la mauvaise conséquence et exemple que c'étoit pour tous sujets des princes et potentats, et qu'il ne se touchoit seulement au roy de France de y remédier, mais à tous les princes et potentats du monde d'y assister, voire courir sus à ceux qui en seroient promoteurs ou fauteurs de telles émotions. »

§ III. « L'on a ici avis que, vendredi dernier[1] passé, environ les huit heures du soir, s'assemblèrent en la ville de Rouhan grand nombre de protestans, que l'on vouloit bien dire de trois mille hommes, tous en armes, et firent prêcher un prédicant devant la grande église. »

§ IV. « Il y a cinq ou six villes en Provence révoltées pour la religion et, le même jour que les rebelles se présentèrent icy en cour[2], autres de leur ligue pensèrent entrer en la ville d'Aix en Provence. »

§ V. « Autres, jusqu'au nombre de cinquante, sont entrés en la ville de Rieux[3], aud. Provence, et la tiennent par force, ensemble les villages circonvoisins. »

§ XII.

Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme. — Amboise, 28 mars 1560. — Par la bougette[4].

§ I. « Madame, les affaires de ce côté se retrouvent aux mêmes termes que V. A. a entendu par mes précédentes. Tout est à repos, quant aux insultes que l'on avoit délibéré faire contre le roy très chrestien et ceux qui sont près de sa personne. Les villes et pays continuent aux murmures de ces sectes. Dieu veulle que, à la longue, il ne s'en ensuive trouble d'une autre sorte, (comme) par ci-devant j'ai écrit à V. A. »

§ II. « L'on continue de jour à autre de faire exécution de tous les gentilhommes, capitaines et autres, qu'ils ont été pris pour le fait de la conjuration, dont en y (eut) d'exécutés publiquement 21 ou 22, outre ceux qui secrettement ont été jetés en l'eau, que l'on tient bien être 50. Il s'en envoie un bon nombre en galère. »

Il est naturel que l'on ne retrouve pas dans les dépêches de Chantonay le caractère odieux de ces exécutions, sur lequel ont insisté les historiens.

Ainsi, après des interrogatoires prolongés et accompagnés de tortures atroces, on ne rendait pas de jugements, ou du moins on ne les lisait pas aux condamnés, qui étaient conduits au supplice sans autre formalité.

1. 22 mars.
2. Le 17 mars.
3. L'ancienne ville épiscopale de Riez en Provence.
4. Correspondant à une dépêche espagnole au roi, du 30 mars (Arch. nat., K 1493, B 11).

Les prisonniers de marque étaient suppliciés dans l'après-midi, en présence du roi, de la jeune reine, des frères du roi, des dames et demoiselles de la cour, « comme s'il eust esté question de voir jouer quelque momerie ». Tout ce monde riait des dernières convulsions de ces malheureux, ou si quelques-uns d'entre eux montraient une fière contenance : « Voyez, disait le cardinal de Lorraine à François II, ces effrontés et enragés; voyez que la crainte de la mort ne peut abattre leur orgueil et félonie. Que feroient-ils donc s'ils vous tenoyent[1] ? »

Notons cependant les protestations de la duchesse de Guise, Anne d'Este[2], et celles du prince de Condé[3].

§ III. « Hier (a los XXVII, dit la dépêche espagnole) fut mis en quatre quartiers le capitaine Maselles[4], qui étoit des principaux de l'entreprise, et autre nommé le sr de Ranet[5], qui avoit aprêté un sien château près d'icy (Noizay) pour receller les conspirateurs. Aujourd'hui s'est fait le même d'un autre gentilhomme. Tous meurent obstinés en leur foy. »

Pour les détails de l'interrogatoire de Raunay, voir R. de la Planche[6]. Les résultats saillants sont ceux-ci : il déclara qu'on n'avait jamais eu l'intention de s'attaquer au roi, mais qu'il avait été décidé qu'on tuerait les deux Guise, s'ils résistaient.

En ce qui concerne Mazères, voir le même auteur[7]. Nous avons dit qu'il avait refusé de charger le roi de Navarre, et qu'il n'avait accusé Condé qu'en répétant les paroles de La Renaudie.

Mazères, de qui nous allons avoir à nous occuper longuement, était un Béarnais spirituel et plein de saillies, que cependant la mort intimida. Les chroniqueurs nous ont laissé de lui des mots qui le peignent à merveille. Tel est celui rapporté par Brantôme dans la vie de M. de Guise au sujet de la longue épée avec laquelle Mazères devait s'attaquer au grand Balafré. Sa conversation avec ses gardes, au moment où il revient de l'interrogatoire que lui a fait subir le maître des requêtes Hauteclaire, est plus caractéristique encore[8]. Mazères avait

1. R. de la Planche, *ibid.*, 263.
2. *Id.*, 266. (Voir aussi Brantôme.)
3. *Id.*, 268.
4. Mazères, le chef des conjurés du Béarn.
5. Le baron de Raunay.
6. *Ibid.*, 263.
7. Même page.
8. « Tout beau ! messieurs. Plût à Dieu que je ne craignisse pas plus les robes longues et leurs plumes que vos hallebardes, si nous estions ailleurs. » — Ils luy respondirent : « Quand nous en serions là, sy vous ferions la moitié de la peur, » mais il leur répliqua en son cap de Diou : « Ouy et je vous ferois

beaucoup voyagé et bataillé dans sa vie; il avait longtemps servi en Piémont et avait accompagné M. d'Aramon dans le Levant.

Enfin, le baron de Castelnau, qui, dans sa défense, le qualifia de « fol et maniaque, » raconta une aventure arrivée à Mazères au camp devant Calais : « Ayant (Mazères) gaigné son chapeau plein d'escus, un valet lui demandant sa barbe, il en fut si courroucé que, par despit, il jetta dans la mer le chapeau et les escus, sans espargner son argent même[1]. »

Mais n'anticipons pas, nous allons avoir à donner sur Mazères des détails inédits et qui ne se trouvent dans aucun historien.

Faisons remarquer que la date de la mort de Raunay et de Mazères (le 27 mars) ne se trouve nulle part ailleurs. Le troisième gentilhomme, exécuté ledit jour, est peut-être celui que La Planche appelle le sieur Du Pont.

Le baron de Castelnau et Villemongis-Briquemaut[2], qui périrent le même jour, furent suppliciés postérieurement. Cela résulte de notre dépêche.

§ IV. « Le baron de Castelnaut sera habillé à la même sorte, et ainsi fera-t-on à tous les gentilhommes et personnages notables, qui sont prisoniers, pour conducteurs[3]. »

Le baron de Castelnau-Chalosse, le principal des conjurés avec La Renaudie, n'appartenait pas à la même famille que Michel de Castelnau, l'auteur des mémoires. Il descendait, dit Le Laboureur, des barons de Castelnau en Teursan, au pays de Gascogne.

Les historiens ont été fort abondants à son endroit. Les limites de cette étude ne nous permettent pas de reprendre toutes leurs informations et nous nous bornerons à signaler les principaux points.

On rappelle d'abord le manque de foi des Guise à son égard. Le lecteur se rappellera en effet que le baron s'était rendu sur la parole à lui donnée par le duc de Nemours.

Naturellement les historiens protestants ne sont pas d'accord sur ce point avec les écrivains catholiques.

Ainsi La Planche dit qu'après son emprisonnement le baron « sommoit de sa promesse M. de Nemours, lequel en tint beaucoup moins de compte que son honneur ne requéroit ». Mais ici cet histo-

l'autre moitié, tandis que ces bonnets carréz me la font tout entière et je ne leur en peux faire pour un quart. » (Le Laboureur, d'après Brantôme, I, 389.)

1. R. de la Planche, *ib.*, 264.

2. Villemongis-Briquemaut est celui qui ramassa dans ses mains le sang du supplicié qui l'avait précédé et, élevant vers le ciel ses mains sanglantes, s'écria : « Seigneur, voici le sang de tes enfans. Tu en feras la vengeance. »

3. C'est-à-dire, pour avoir été conducteurs ou chefs.

rien est visiblement entraîné hors ou au delà de la vérité par ses affinités huguenotes et Brantôme nous paraît bien plus croyable lorsqu'il dit : « dont avant M. de Nemours débattit fort la foy et parole qu'il luy avoit donnée de la vie et qu'on luy faisoit tort, et en vis M. de Nemours fort en colère[1]. »

La vérité est que le cas fut débattu devant un conseil où furent appelés le chancelier, les maréchaux de France et les chevaliers de l'ordre présents à Amboise. Ce conseil, tenu en présence du roi et de M. de Nemours, fut d'avis que celui-ci « ne pouvoit donner telle parolle ny telle assurance si près de la personne du roy, qui n'avoit esté envoyé là (Nemours) que pour faire sa volonté et commandement, et mesme qu'il s'agissoit de crime de lèse-majesté[2]. »

Nous ne pouvons entrer dans le détail des interrogatoires de Castelnau et des colloques qu'il soutint contre les deux Guise et le chancelier. Nous renvoyons le lecteur à La Place et à Regnier de la Planche[3].

Les auteurs sont d'accord sur les protestations qu'il fit entendre après sa condamnation. Il dit d'abord que son entreprise n'ayant été dirigée que contre les Guise, il les fallait déclarer rois de France, avant que de le condamner lui-même pour crime de lèse-majesté. Il en appela ensuite à Dieu, vengeur du sang innocent.

Il est certain que Nemours, la duchesse de Guise, le duc de Longueville, Léonor d'Orléans, le duc d'Aumale (frère de François et de Charles de Guise), et surtout les trois Châtillons firent de grands efforts pour le sauver. La reine mère elle-même intercéda auprès « des nouveaux rois, jusques aller les chercher en leurs chambres ». Tout fut inutile. « Par le sang Dieu! il en mourra, s'écria le cardinal de Lorraine, et n'y a homme qui l'en puisse empêcher[4]. »

On n'est pas d'accord sur les paroles que Castelnau prononça sur l'échafaud. Regnier de la Planche dit simplement que le baron et autres prièrent Dieu à haute voix et l'invoquèrent comme juge de leur cause; La Place, qu'ils « contraignirent plusieurs à plorer ». Vieilleville est seul, autant qu'il nous en souvienne, à affirmer que le baron, au moment suprême, s'emporta contre Nemours, l'appelant « trahistre, très méchant, et indigne du nom de prince ».

1. Voir dans le même sens les *Mémoires de Vieilleville*.

2. Brantôme, *loco nuperrime citato*. — Vieilleville, qui cite surtout les paroles du chancelier, lui fait dire « qu'un roy n'est nullement tenu de sa parole à son sujet rebelle, ny de quelconque promesse qu'on luy ait faicte. » Il est probable que Vieilleville force le sens.

3. Pour ce dernier, voir *Estat de France*, édition précitée, 264 et 265.

4. R. de la Planche, *ibid.*, 265.

Comme, suivant La Place, Villemongis fut « à l'instant d'après exécuté », il est probable que le sang, qu'il élevait vers le ciel, était celui de Castelnau.

Pour finir, nous donnerons deux détails, qui ne sont pas entièrement neufs, mais qui ont passé inaperçus au milieu de la masse des renseignements.

Le premier, c'est que l'identité de Castelnau fut reconnue par le comte de Sancerre, qui l'avait eu sous ses ordres, comme lieutenant de la bande du duc d'Orléans (fils de François Ier). La Place assure même que le comte, avant de chercher à arrêter Castelnau à Tours, le 14 mars, « fut parler aud. baron, qu'il cognoissoit familièrement, pour avoir esté ensemble au service de feu M. d'Orléans ». Cette version n'est pas incompatible avec celle de La Planche, qui parle de coups de pistolet tirés par les compagnons de Castelnau. Le comte de Sancerre aurait employé d'abord la conciliation, puis la force.

Le second, c'est que peut-être Castelnau et son frère avaient sauvé la vie audit duc d'Orléans à Amboise même. On sait en effet que ce jeune prince, fort mal élevé par Gaspard de Saulx-Tavanes, qui lui avait communiqué son humeur fantasque et bravache, se complaisait avec ses compagnons dans des jeux singuliers; comme de mettre des pendus dans le lit des dames de la cour, de sauter d'une maison à l'autre à travers la rue, ou de se battre avec des laquais. Or, il paraîtrait qu'un soir, Charles de France et quelques jeunes étourdis de son entourage voulurent barrer le pont d'Amboise aux laquais du roi[1], lesquels, ne reconnaissant pas le prince, mirent l'épée au poing. Le duc aurait été tué si Castelnau et son frère n'eussent paré les coups. Le dernier périt dans la bagarre et le baron en rapporta une balafre à la figure.

Voici maintenant les renseignements inédits concernant Mazères, dont nous avons parlé plus haut :

℣ V. « Cet après diné, se sont assemblé le roy très chrétien, la reine, Mrs ses enfans, Mrs le cardinal de Lorraine, duc de Lorraine, duc de Guise et maréchal de Saint-André, et led. sr roy m'a envoié deux gentilshommes me dire de sa part que je dusse aller là, ce que j'ai fait incontinent et, y étant arrivé, la reine-mère a pris la parole et me dit que, pour user de correspondance de bonne volonté envers le roy qui les obligeoit tous les jours de plus en plus, ils ne vouloient laisser de m'avertir, comme aussi ils le vouloient écrire à leur ambassadeur en Espagne, de certaines menées qu'ils se dressoient contre le roy, par où tant plus l'on pouvoit connoître la damnable et malheureuse intention

1. De Thou (*Hist. univ.*), II, 772, donne une version un peu différente. Il parle d'une rixe avec des artisans de la ville.

des adhérans à ces nouvelles sectes, et m'a compté que hier, le capitaine Maselles, environ une heure avant qu'on l'exécuta, auroit dit qu'il désiroit lui dire encore un mot avant qu'il mourût, et qu'il déclareroit choses de très grande importance et que touchoient au bien et seureté du roy[1], quoi entendant, incontinent avoit apellé Mr le Cardinal et Mr le maréchal de Saint-André, et couvertement s'en estoit allée en la prison qu'est hors de la cour autant comme le jeu des arbalétriers du palais de Bruxelles, combien qu'il y eust assés de fanges en chemin et gens assemblés là près, comme advient communément en exécution de telle qualité, étant mesme la place de l'échaffaut environ 50 ou 60 pas de là, et quand elle fut arrivée vers led. Maselles, il la supplia luy vouloir faire prolonger sa vie jusques aujourd'hui et luy compta que, en Espagne, il y avoit grandes intelligences et menées, tant pour le ressentiment des parens de ceux qu'ils ont esté exécutés par l'inquisition que autres de même sorte, et y estoient adjoints des Maurisques de Grenade, Valence et Arragon, lesquels avoient grande intelligence avec ceux d'Argel (Alger) et le chariffe (le chérif? sans doute le chef de quelque état barbaresque), et que ceux qui menoient ces praticques étoient passés et repassés par la maison dud. Maselles et avoient tiré contre Marseilles, où ils s'étoient embarqués pour passer en Argel; que l'exécution de ceste conspiration se devoit faire au temps de moisson, et requéroit led. Maselles être gardé où l'on voudroit jusques à ce temps-là et qu'il découvriroit toutes ces menées, demandant qu'on le fit mourir le plus cruellement du monde si les choses ne se trouvent telles, et qu'il le déclaroit pour l'aquit de sa conscience, laquelle il sentiroit trop chargée, mourant et recélant un tel cas. »

« Sa déposition fut prise et écrite, dont le cardinal m'a montré certaines minutes sommaires, et m'a dit, en présence dud. sr roy très chrétien, qu'il les vouloit faire mettre plus au long afin que j'en fusse mieux informé, et qu'il m'en donneroit une copie, dont il enverroit autant à l'ambassadeur qu'est en Espagne. »

« Après que[2] la reine, mère du roy, a achevé son propos et que le cardinal et Mr de Guise eurent parlé en même substance, le roy très chrétien ajouta deux ou trois mots du déplaisir qu'il avoit qu'il se fit aucune machination au préjudice du roy, connoissant l'affection de luy tant fraternelle. Je remerciai cet avis comme il m'a semblé convenir, sans toutesfois montrer de le tenir certain ni fondé, leur déclarant comme par manière de les mettre hors de crainte, que ceste entreprise seroit fort difficile et la conjuration fort divisée, étant composée de protestans et mauresques, et que, du côté d'Argel et Chariffe, nous savions bien quels moyens ils avoient de donner secours aux émotions d'Espagne, et que tous les mauresques d'Espagne étoient gens désarmés et avilis, la noblesse grande et volontaire envers son roy, le peuple fort obéissant et

1. Philippe II.
2. Il y a dans le texte *quoi*, qui n'a aucun sens.

peu infect de ces nouvelles erreurs, et qu'il étoit à croire que Masselles ne cherchoit sinon prolongation de trois mois de vie, aiant même supplié pour l'élargir vingt quatre heures et fait tout ce qu'il avait pu sur l'échafaut pour gagner tems, car il se fit débander les yeux quatre fois, et après la quatrième se releva en pied, fort troublé comme de raison[1], et ne se pouvoit achever avec lui de se mettre en posture pour faire l'exécution, que l'on avoit prudemment procédé[2] de ne luy prolonger la vie, n'y ayant autre de tous les prisonniers qui ait déposé chose que se conforme à ce dire. »

« Quant à moi, soit que Maselles l'ait dit ou non, je suis en opinion qui (qu'il) n'en est rien, et est mal vraisemblable qu'eux-mêmes n'en ayent eu aucune créance, puisque une heure après il fut exécuté, et ne se fault assoir[3] (?) que la reine et les susdits allassent vers led. Maselles en prison, car le roy et elle et tous les seigneurs ont quasi toujours été présents à (l')interrogatoire et confront des prisoniers[4], et puisque eux disoient avertir led. ambassadeur en Espagne et me requéroient en écrire, j'ai volontiers accepté de le faire. Autrement, si c'eût été chose qui m'eût semblé fondée, j'eusse offert d'envoier un de mes gens exprès.

« Toutesfois, ou pour bailler à entendre qu'ils ne sont seuls ici troubléz, encore qui (qu'il) convient peu à leurs affaires, *lesquelles dépendent en grande partie de l'affection que le roy leur monstre et de son pouvoir*, ou pour montrer qu'ils ne sont ingrats envers Sa Majesté, ils sentent ce que leur peut venir à détourbier et empeschement. Ils publient cette affaire et ont parlé Mr d'Aumale et autres comme de chose fort importante. Quant à moi, j'en ai fait bien peu de compte à tous ceux qui m'en ont parlé. »

La cour de France avait en effet à se montrer reconnaissante envers Philippe II, qui, tout récemment encore, venait de lui promettre un secours effectif[5]. Aussi l'avis des révélations de Mazères fut-il délivré à Chantonay dans la forme suivante :

1. C'est aussi ce que dit Laplace : « qui démonstra plus que nul autre de ses compagnons avoir grant regret à la mort. »

2. Lecture fautive.

3. Mot mal lu. Sens de *s'étonner*.

4. Détail neuf : on savait bien que le roi avait assisté à certaines exécutions, mais non aux interrogatoires et confrontations.

5. Nous ne parlons pas seulement ici de la lettre à la reine-mère, qui fut montrée au roi de Navarre et détermina son départ pour le Béarn : nous avons en vue un secours à propos des affaires d'Écosse. Voir à ce sujet : 1° deux pièces de nos Archives nationales, fonds K 1493, B 11. — Lo que passo entrel obispo de Limoges y el duque de Alva al principio de abril 1560. *In fine.* « *Mas que sobresto miraria en lo que convendria mas a servicio de dios y a la reputacion del rey de Francia y seguridad de Inglaterra, y despues seria contenta su magesdad catolica de ayudarle contra sus enemigos y que, por todos acrescimientos, el rey se armaria para un effecto y para el otro.* »

« Il y a une conspiration contre le roy d'Espaigne conduicte par plusieurs personnes, les unes mores de Grenade et maisons grenadines, autres de ceux qui ont tué ci-devant les inquisiteurs, autres des familles de ceulx qui ont cy-devant esté exécutéz par justice à Séville. »

« En mesme temps, se doivent souslever en armes plus de soixante mil personnes dedans les royaumes d'Arragon, Valence et Grenade, où est le grand nombre de ceulx qui sont descenduz desd. Mores. »

« Ils doivent être secourus du chérif et du roy d'Alger. »

« L'exécution se doit faire au temps de la cueillette des bleds. »

« Pour avoir secours et faveur à l'exécution de lad. entreprise est allé ung espaignol nommé *El Calderello* devers le grand seigneur, lequel doit retourner environ ces pasques et passer par Marseille. »

« Ung aultre espaignol, nommé Sances, a esté aussi despesché à mesme fin et deux aultres dont on ne sçait les noms[1]. »

Le 8 avril 1560, l'évêque de Limoges, ambassadeur français à Madrid, écrit au roi d'Espagne en lui envoyant le mémorial qui précède :

« Led. Mazères, qui a esté tousjours nourry sur ceste frontière d'Espaigne, homme fort ambitieux et plein de praticques, estant près de mourir, pria qu'on le feist parler à la royne, vostre bonne-mère, ce que lad. dame ne voulut refuzer, pensant que de là ne pouvoit que provenir quelque bien à la chrestienté, et apprend, sire, de luy ce que Sa Majesté dict depuis à Mr de Chantonné et dont elle m'envoye le mémoire cy-enclos, vous aymant, sire, le roy mon seigneur et elle avec grand raison tant et de telle affection qu'en chose qui touchera vostre personne, estatz et ministres, ilz soustiendront le mesme toute leur vie qu'en leurs propres affaires. Ce sera bien faict, soubz correction, que Vostre Majesté y face prendre garde, car, à la vérité, il est aisé à veoir par infinies dépositions de ceulx qui sont mortz que la conjuration de ces damnéz héréticques estoit universelle et au préjudice entier de toutes les terres chrestiennes, pensant se servir et prouffiter de la confuzion et mieulx pescher en eau trouble. » (De Tolède, 8 avril[2].)

2° le post-scriptum de la lettre de d'Andelot au connétable de Montmorency, du 26 mars 1560 : « Monsieur de Guyse m'a dit qu'il est venu nouvelles de la part du roy d'Espaigne, qui s'offre à favoriser le roy de ce qu'il pourra et mande que, si on a besoin de ses vaisseaulx et Espaignols qui sont en Flandres, que l'on s'en serve, ce qui, je crois, sera fait, etc. »

Au surplus, pour tout ce qui concerne ce secours d'Espagne, voir le tome I de la *Correspondance française de Marguerite de Parme*, de M. Gachard, et notre étude intitulée : *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas*, à partir de la page 28.

1. « Double d'un advis baillé à l'ambassadeur du roy catholique pour l'envoyer à Mr de Lymoges. » (Arch. nat., K 1493, B 11.)

2. Arch. nat., K 1493, B 11.

De son côté, Philippe II, en réponse à deux lettres de Chantonay des 17 et 30 mars, lui écrit d'Almagro :

« Ayant vu ce que vous nous avez écrit, laquelle chose vous a dite la reine-mère, touchant la déposition faite par le capitaine justicié sur les intelligences que les dévoyés de la foi apportent (*trayan*) ici en Espagne, nous avons trouvé fort bien ce que vous leur avez répondu, parce qu'en effet il ne se peut tenir plus de fondement que celui que vous leur avez là représenté, mais, nonobstant ce, vous leur donnerez de ma part les grâces et remerciments, leur disant le peu de fondement de cette affaire et que nous leur en avons voulu donner connoissance, afin qu'ils se réjouissent d'apprendre la tranquillité qui existe en ce royaume, procédant, comme on le fait, au châtiment de ceux qui en petit nombre ont péché en cet article [1]. »

On ne s'occupa point davantage de la conspiration forgée par l'inventif Mazères pour prolonger sa vie.

En résumé, il n'y eut d'épargné parmi les seigneurs et capitaines que le baron d'Aubeterre. Sur ce point, les Guise cédèrent aux prières du maréchal de Saint-André, et, par un singulier retour des choses, ce serait, au dire de Brantôme, ledit baron qui aurait suscité Poltrot de Méré [2].

§ VI. « Il est certain qu'en Provence et Dauphiné, il y a cinq villes entièrement déclarées protestantes. Rueux [3] (?) et Valence en sont. A Rouhan, l'on y prêche publiquement et, à l'heure du sermon, l'on tient toutes les portes de la ville serrées, afin que chacun puisse assister et qu'il n'y ait surprise [4]. Cependant Dieu veuille que plusieurs et quasi toutes les autres (villes) n'ensuivent ! »

§ VII. « ..... Antonio Vacca [5] a esté dépesché le jour Notre Dame de mars [6], et par lui l'on a mandé au pape que les affaires de la religion ne se pouvoient plus soutenir en ce royaume. Par quoy, le roy très chrétien étoit délibéré faire convocation d'aucuns évesques de ce pays, par manière d'un concile national pour donner quelque ordre en ceci, sans toutesfois résoudre aucune chose, et désiroit le seigneur roy très chrétien que le pape envoiast icy un légat pour assister en cette affaire, qu'est un commencement d'interim [7]. »

1. Texte espagnol aux Arch. nat., *ibid.*
2. Voir *Mr de Guyse.*
3. Ries en espagnol; Riez en français (Reji ou colonia Rejorum).
4. Le texte espagnol ajoute : *En Leon cada uno vive como quiere.* A Lyon, chacun vit à sa guise.
5. Envoyé du pape Pie IV.
6. Lundi 25 mars, jour de l'Annonciation.
7. Toutefois le roi de France subordonne le concile national au concile général dont nous avons déjà parlé : « *aunque,* dit le texte espagnol, *dize el rey que no se concluira nada sino sub beneplacito concilii generalis.* »

Sous ce paragraphe, nous aurions à nous occuper, si les bornes que nous devons nous assigner nous le permettaient, de ce concile national que tout le monde désirait en France et que Chantonay, suivant les instructions de son maître, contraria tant qu'il put, ce dont on lui sut le plus mauvais gré.

Nous donnerons cependant quelques indications aux historiens qui seraient tentés de traiter ce sujet :

Dans la lettre du 31 mars 1560, adressée par le roi au parlement de Paris, document resté célèbre dans les mémoires du temps[1], François II disait : « Nous tiendrons la main que tous les prélats et membres de l'église gallicane s'assembleront dedans six mois au lieu qui sera advisé pour conférer de toutes choses, ensemble refformer l'estat ecclésiastique et le réduire en son ancienne splandeur et intégrité. »

Dès janvier 1560, le cardinal de Lorraine avait écrit à l'évêque de Limoges, de Blois :

« Si le roy catholique, ayant le zèle à la religion qu'il a, vouloit entendre à ung bon concile, ce seroit le vray moyen pour remédier aux inconvéniens que nous voyons aujourd'huy, en quoy il seroit secondé de tout ce qui seroit en la puissance du roy, qui a si bonne envie de veoir quelque repos en l'église, que il s'accommoderoit à tout ce qui seroit trouvé bon pour le bien public. Et ne doubtez point, monsieur de Lymoges, si eulx deux l'avoient entreprins, ayant l'empereur de leur cousté qui n'en a moindre envie, ils feroient passer le reste de la chrestienté par où ils vouldroient[2]. »

Nos Archives nationales contiennent sur le même sujet deux lettres des plus importantes de Philippe II à ses deux ambassadeurs; l'un, Garcilaso de la Vega (l'ambassadeur extraordinaire) ; l'autre, Chantonay (l'ambassadeur ordinaire). La première de ces lettres est datée de Tolède, le 11 mai 1560; la seconde, de la même ville, le 23 juin suivant. Le roi d'Espagne y tient le même langage que pour l'intérim et repousse avec la dernière véhémence toute idée de concile natio-

1. Les protestants, pour la discréditer, l'attribuèrent au cardinal de Lorraine, et y répondirent par des pamphlets, tels que : *Briève exposition des lettres du cardinal de Lorraine envoyées au nom du Roy aux cours de Parlement, du dernier de mars* 1560. *A nos seigneurs, tenans les cours de Parlement, les estatz de France, désireux du bien public, salut.* Ou encore : *Response chrestienne et deffensive sur aucuns points calomnieux contenus en certaines lettres envoyées aux baillifs, séneschaux et lieutenans du Roy.*

2. Louis Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, 207.

nal[1]. C'est à ces lettres que répondent les documents publiés par Le Laboureur au chapitre VIII, livre II de ses commentaires[2].

Dans la partie de la correspondance de Chantonay que nous ne publions pas[3], nous trouvons les passages suivants relatifs aux conciles :

24 juin 1560. « Quant à la religion, tenés qu'elle est en très mauvais termes et, si Dieu et l'accélération du concile[4] n'y remédie, il n'est au pouvoir du roy très chrestien d'y plus tenir de bride. »

Et plus loin :

« La délibération du concile national fut aussitôt publiée que pensée, comme se fait assés communément en ce pays. Aussi maintenant l'on s'en repent à demy et je tiens qu'il n'ira pas plus loin. »

30 juin 1560. « Le cardinal de Lorraine m'a dit qu'il avoit écrit à l'empereur et au roy (d'Espagne) de la part du roi très chrétien que, du côté de France, l'on se remettoit, quant au concile, le lieu et forme d'icelui, à ce que l'empereur et les états de l'empire, comme principal membre et plus intéressé, en résoudroient. »

Enfin, ceux qui voudront se faire une idée de la passion avec laquelle le concile national était désiré en France doivent recourir à Le Laboureur[5]. Pour nous, nous ne retiendrons qu'un fait; c'est que ce fut « la juste et pieuse menace d'un concile national » qui fit enfin aboutir le concile général, « tant de fois commencé, tant de fois remué de lieu en autre et enfin presque absolument rompu ». Le roi de France, fils aîné de l'église, la contraignit « à rentrer dans ses droits de maternité, qu'elle avoit comme abandonnéz ». La grande difficulté vint de ce que l'empereur Ferdinand et le roi de France eussent désiré : 1° que le concile général fût réuni ab initio et non par continuation de celui déjà commencé à Trente; 2° qu'il se tînt non en cette ville, lieu suspect aux protestants luthériens, mais dans une autre ville d'Allemagne. En définitive, le pape obtint gain de cause par l'intervention du cardinal de Tournon. Le concile général fut *continué* à Trente et aboutit en 1564, mais la cour de France,

1. K 1493, B 11.

2. Lettres du roi de France à Philippe II, dont la copie fut envoyée à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur de France en Allemagne. Manifeste en italien adressé à l'évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome, pour être laissé à Pie IV.

3. Nous nous arrêtons à la fin d'avril 1560, car nous n'avons pas entendu faire une étude sur tout le règne de François II, mais seulement sur la conjuration d'Amboise.

4. Le texte espagnol dit : *si no se remedian con el concilio universal.*

5. Tome I, p. 464 à 484.

après la mort de François II et l'avènement de Charles IX, avait encore été obligée, pour presser la solution, de ressusciter l'épouvantail du concile national.

§ VIII. « Je pense que le chancellier de France soit catholique, mais, à ce que l'on entend, il n'a jamais trouvé bon que l'on procédast par si aigres punitions au fait de la religion et que, au discort présent du roiaume, l'on devoit concéder l'interim et beaucoup sont d'opinion que, si ne fût devenu malade, il seroit jà fait. »

IX. « A cette heure, Mr le Cardinal m'a envoié le chef et sommaire de la déposition de Maselles par la même note[1], combien que led. sr cardinal m'avoit dit qu'il le feroit mettre plus au long par écrit. Quant à moi, je n'y vois apparence de fondement, si à ces Pâques l'on n'arette ceux qui doivent retourner de Constantinople à Marseille, et quant à ceux qui tuèrent les familiers de l'inquisition d'Arragon, c'est chose que facillement pouvoit venir à la connoissance de Maselles, qui étoit gascon et assés ordinaire en la maison de Mr de Vendôme, devant lequel et ceux du parlement de Thoulouse j'ai fait grande instance contre les homicides, pour ce que s'en étoient fuis au pays de Béry[2], qu'est audit sr de Vendôme et sur les limites du Tholosain. »

X. « Davantage, ces noms de Calderello et Sances, qui veullent dire Sanchés, sont noms tant connus en Espagne que, sans autre particularité, il est impossible de s'attacher, et quant à ceux d'Argel, ils sont mal pour faire entreprise, puisque eux-mêmes se craignent et peuvent bien penser, s'il y a dessein sur eux, que l'on s'informera soigneusement de l'être (?) de la ville et de leur pouvoir, pour (ce) que, s'il y eût eu fondement en la déposition dudit Maselles, ce eût été raison me faire parler à lui avant l'exécution. »

§ XIII.

Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme. — Amboise, 6 avril 1560 (par la bougette du roi), correspondant à une lettre espagnole au roi, du 10.

§ I. « Madame, étant achevées les exécutions des prisonniers qu'étoient au château de ce lieu, pour cause de rébellion et conspirations, dont j'ay escript ces jours passés à V. A., le Roy très chrétien s'en est allé à Chenonceaux, qu'est une maison (*una casa de plazer suya*) que la reine mère a aquis de la duchesse de Valentinois, où elle fait bâtir, comme jà V. A. l'a entendu. »

§ II. « Deux ou trois jours avant le partement du Roy, le chancelier de France trépassa, le 14e jour[3], de une fièvre double tierce, et soit qu'il

1. C'est la pièce trouvée aux Archives nationales de France.
2. Erreur : c'est Béar ou Béhar qui étaient écrits à l'original.
3. De sa maladie, car Olivier mourut le 30 mai 1560. (Le Laboureur.)

fût seulement moins aigre que autres encontre les protestans ou que en secret il leur adhérât, ou qu'il fût catholique, tant est que, pendant les quatorze jours, il n'a disposé autrement de son âme et sépulture, ni reçu aucun de ses sacrements, que fait penser beaucoup de gens. »

Ceci est intéressant, mais nous remettons à en parler plus loin.

§ III. « Combien que le roy très chrétien eût déjà été de ce carême à Chenonceaux, toutesfois la reine-mère, qui y est retournée quelquefois pour revoir ses ouvrages, lui a fait dresser pour cette seconde allée des arcs triompheaux, pyramides et aparats d'entrée avec quelques écrits à la louange du roy, son fils, le louant d'une adolécence sage sur chacun (arc de triomphe), avec érection de trophées pour la cédation[1] des tumultes et restitution du service divin, comme si la religion n'étoit en si mauvais termes que toujours, que sont trois points qu'ils ont été merveillieusement notés de ceux qui ont vu les écrits, raportant le tout à la saison présente[2] avec les gloses que V. A. pourra par son bon jugement assés penser et même[3] que ces louanges se font de mère à fils. Le tout étoit bien garni des armes et titre d'Angleterre et d'Écosse, que donne tant plus d'occasion à la continuation du ressentiment des Anglois. »

§ IV. « Aud. Chenonceaux, le prince de Condé, un jour trouvant le roy très chrestien en lieu où il y avoit plusieurs chevaliers de l'ordre et autres gentilshommes et seigneurs de la cour, et en présence des sieurs de la maison de Guise, s'approcha dud. s^r roy et lui dit qu'il lui supplioit lui vouloir donner audience pour deux mots qu'il vouloit dire à Sa Majesté devant tous les assistans, à quoi s'accordant led. s^r roi, led. prince de Condé fit assembler tous ceux qui se retrouvoient là, et faisant communication du lieu dont il étoit et de son extraction[4], des services de ses prédécesseurs et du peu de considération qu'on avoit en son endroit, donnant assés à connoitre que l'entremise aux affaires seroit aussi sûre en leurs mains qu'en celles de la maison de Guise, se plaignant davantage qu'il étoit venu à ses oreilles que l'on le chargeoit être chef des conspirations contre la personne du roy, son souverain seigneur, à quoi il n'avoit jamais pensé, mais, pour satisfaction sienne, vouloit bien déclarer, avec licence et supportation dud. s^r roy, que quiconque avoit tenu ces propos avoit méchamment et lâchement menti et que, pour en faire preuve, il offroit à tous, excepté seulement la personne du roy et de ses frères, le maintenir à qui que ce fût, sans acception de personne grande ou petite, déposant de soy toutes qualités qui le pouvoit rendre déségal à qui voudroit soutenir le contraire. »

1. Sédation, apaisement.

2. C'est-à-dire, se demandant si c'était bien le cas de décerner une sorte de triomphe en un temps si calamiteux. — *Noter* a ici le sens de *blâmer* (sens du mot latin nota).

3. Sens de : alors surtout que.

4. *Trayendo a la memoria el linage donde el desciende.*

« Mr le cardinal étoit présent, qui demeura les yeux fichés en terre, sans faire autre semblant, sinon de montrer être bien fâché de cette proposition. Mr de Guise prit la parole, déclarant qu'il ne pensoit (que) le roy eût telle opinion dud. sr prince et que l'on devoit être très aise de connoître le témoignage et profession de sa bonne volonté [1].

« Beaucoup de ceux qui étoient présens notèrent fort le propos et la réponse et contenance des assistans, ramennant le tout ensemble avec les bruits qu'ont couru ouvertement ces jours passés [2], lesquels, à la vérité, sortoient de la bouche de ceux de Guise, comme V. A. l'aura entendu, et le prennent aucuns pour justification, autres pour bravade (*fiero*) et pour un moyen cherché de plus d'aigreur (contre) qui eût répondu ou fait chose qui fût venue à regret audit seigr prince [3], considérant son parentage, l'alliance (*la amistad y deudo*) qu'il a avec le connétable, la saison présente qu'à peu d'occasion (on) seroit arrivé à étranges et subites émotions [4]. »

Nous trouvons là un récit très détaillé de la scène rapportée par tous les historiens, par laquelle Condé se tira avec habileté, mais pour un instant seulement, des difficultés inextricables où le plaçaient son caractère audacieux, d'une part, et la prépondérance écrasante des Guise, de l'autre.

Les historiens qui voudront dresser la liste des humiliations que subit Louis de Bourbon avant d'en arriver à ce coup d'éclat pourront profiter des indications suivantes : 1° le ton méprisant de Cipierre, lorsqu'il rencontre entre Blois et Orléans le prince se dirigeant vers la cour; 2° l'obligation où celui-ci se trouve de défendre Amboise contre ses propres soldats. Nous l'avons montré plus haut faisant le guet avec le grand prieur. Brantôme nous le montre, défendant le 17 mars la porte des Bons-Hommes, aux côtés du duc Claude d'Aumale [5]; 3° l'invitation difficilement déclinable d'assister aux interrogatoires et aux exécutions des prisonniers. Condé proteste par les

1. Brantôme paraît révoquer en doute que la scène ait eu lieu en présence des deux Guise. Du moins nous ne pouvons comprendre autrement ce passage de la *Vie de Mr le prince de Condé* : « Mais depuis connut sa faute et en fut soupçonné. Sur quoy il en fit quelque rodomontade de quelque certain démenti en l'air, non en présence, comme il s'est dit et escrit, car alors il n'osoit parler si haut, etc. » — C'est encore là une opinion contredite par toutes les autorités.

2. Touchant la complicité du prince.

3. Phrase presque inintelligible. Le texte espagnol est plus clair : « *o por manera de buscar ocasion de mas desabrimiento, si alguno respondiera o hiziera cosa contra el principe de Conde.* »

4. *Que qualquier cosa bastaria para levantar nuevas rebuellas y alteraciones.*

5. *Vie de Mr le prince de Condé.*

paroles que R. de la Planche place dans sa bouche et sur l'authenticité desquelles on n'est pas fixé[1]; 4° l'ordre qu'il reçoit de ne pas s'éloigner de la cour; 5° l'entretien qu'il a avec la reine mère et le cardinal de Lorraine, et au cours duquel on lui déclare nettement que beaucoup de prisonniers l'accusent d'être le chef des rebelles[2]; 6° la proposition qui lui est faite par le cardinal de Lorraine de se cacher derrière une tapisserie pour entendre le langage tenu à son endroit par les conjurés[3]; 7° l'entretien qu'il a avec le roi, en présence de la reine mère, ainsi qu'il est dit dans la lettre au roi de Navarre du 9 avril 1560[4]. François II n'est pas dupe des protestations de Louis de Bourbon, et lorsqu'il écrit : « Je m'asseuray que tous ces pendus avoient menti », il emploie l'ironie la plus menaçante; 8° l'arrestation par le prévôt La Trousse de son écuyer de Vaulx, accusé d'avoir fait échapper le cadet des Ferrières-Maligny, en lui prêtant un cheval des écuries du prince; 9° la perquisition faite chez lui par La Trousse et Beauvais-Brichanteau (Nicolas de Brichanteau, sieur de Beauvais-Nangis), au cours de laquelle il est contraint d'ouvrir lui-même ses coffres.

Il faut reconnaître qu'au milieu de ces rudes épreuves, Condé sut se contenir mieux qu'on n'eût pu l'espérer, étant donné son caractère bouillant. Bien qu'il fût « en une merveilleuse détresse et ennuy de voir ses affaires aller si mal..., il tenoit fort bonne contenance, encores qu'il fust observé en tout, voire mesmes par aucuns qui feignoyent lui estre plus affectionnéz serviteurs[5] ». Nous ne croyons pas au projet formé par les Guise de faire assassiner Condé par le roi, qui aurait feint de jouer avec lui et lui « auroit donné de la dague dans le sein[6] ». C'est là un racontar du temps ou une exagération de sectaire.

1. R. de la Planche, même édition, f° 268.
2. La Place, même édition, 35.
3. La Place, même page. — *Id.* de Thou, II, 774.
4. Probablement cet entretien n'est pas le même que celui dont il est parlé dans Laplace, car cet historien y mêle le cardinal de Lorraine, dont le nom n'est pas prononcé dans la lettre du 9 avril 1560.
5. La Planche, 267. — Davila donne à ce sujet un détail qui porterait à croire qu'à Des Avenelles succéda un autre dénonciateur, le capitaine Lignières. Suivant cet historien, Lignières, en indiquant les chemins par où arrivaient les troupes de conjurés, aurait eu pour but de sauver le prince de Condé (Haag, I, 270). Ce capitaine Lignières, dont il a été peu parlé, ne serait-il pas ce gentilhomme du duc de Nevers (ou le frère de ce gentilhomme) dont il a été déjà fait mention à propos des rapports de Des Avenelles et de Milet? — Ce qui excite nos doutes, c'est que, Louis de Bourbon et le duc de Nevers étant beaux-frères, ce dernier a pu dicter le langage du gentilhomme attaché à sa maison, pour dégager le prince de Condé.
6. R. de la Planche.

R. de la Planche raconte inexactement la scène de Chenonceaux qui fournit au prince ce qu'au théâtre on appelle « une sortie ». Dans son récit, la scène se passe à Amboise. C'est La Trousse qui va chercher Condé de la part du roi; celui-ci lui dit l'avoir « envoyé quérir pour luy déclarer comme il avoit entendu estre prouvé et verifié par information qu'il estoit le chef de la conspiration, etc., etc.[1]. » Là-dessus, protestations de Condé qui supplie François II d'assembler « les princes et chevaliers de l'ordre, avec son conseil privé, afin qu'il entendist sa réponse en si bonne compaignie ».

Tout cela est confus et revêtu de fausses couleurs. La Planche confond deux ordres de faits bien distincts; la mission de La Trousse s'exécute à Amboise et le défi de Condé est proféré à Chenonceaux, ce qui indique que la consigne interdisant à ce dernier de s'éloigner de la cour avait été levée. La Place, toujours très exact, nous en avertit par une petite phrase qu'on ne remarque pas assez et où il est dit qu'après avoir quitté Amboise et avant de se rendre à Chenonceaux, Louis de Bourbon alla à Fontevrault visiter sa tante, qui était abbesse de ce monastère[2].

V. « V. A. a entendu ces jours passés l'état de la ville de Rohan[3], en laquelle s'étant assemblés les protestans à leurs sermons accoutumés, leur prêcheur, en changement de propos, commença d'incliner sur l'opinion des anabaptistes en la communion des biens et autres folies, dont les auditeurs s'émeurent contre leur prêcheur et le tuèrent et firent mourir le même jour par l'avis des principaux marchands, qui craignent plus cette communion des biens qu'autre chose. »

Cette exaspération des huguenots de Rouen, motivée par des attaques à la propriété, a-t-elle réellement existé? Alla-t-elle jusqu'au point de mettre à mort l'auteur de ces attaques? Il serait curieux de le savoir. Si ces pages tombent sous les yeux de quelque érudit de Rouen, peut-être la question sera-t-elle élucidée?

§ VI. « L'on a ici semé, pour montrer que l'autorité du roy est entière partout, que le s^r de Bordillan[4] avoit pris autres (entre?) 50 harquebusiers les prêcheurs protestans de Rohan au milieu du peuple, mais la chose passe ainsi que dessus[5]. »

1. La Planche, 268. — Nous ne nions pas l'entretien du roi avec Condé, ni les protestations de celui-ci. Au contraire, nous les avons mentionnés plus haut. Seulement, nous prétendons qu'ils ne précédèrent pas immédiatement la scène de défi.

2. La Place, *ibid.*, 36. — Faisons observer cependant que cette abbesse, Éléonore de Bourbon, était, non la tante, mais la sœur de Louis de Bourbon.

3. Rouen.

4. Mot mal lu. Le texte espagnol porte : Villebon.

5. Le texte espagnol porte : est arrivé avec cinquante arquebusiers pendant

§ VII. « ... le seigr roy très chrestien sera ce soir et passera toute la semaine suivante à Marmoutier, qu'est une abbaye de Mr le cardinal de Lorraine aux faubourgs de la ville de Tours, en laquelle il fera son entrée le lendemain de Pâques (*el lunes*, le lundi [1]), et, le mercredi ou jeudi après, il sera de retour à Chenonceaux. L'on ne sait si de là il prendra le chemin de la Guienne. Quant à moi, je pense qu'il se retirera plus tôt contre Fontainebleau ou Saint-Germain. »

§ XIV.

Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme. 15 avril 1570. — Par la bougette du roy. — Correspondant à une lettre espagnole au roi, du 22 avril.

§ I. « Cette semaine sainte, en laquelle le cardinal a fait plusieurs prêches devant le roi très chrétien et toute la cour en l'abbaye de Marmoutier, fut arresté prisonnier un qui se promenoit pendant iceux, auquel on avoit dit qu'il sortit de l'église ou qu'il écouta le sermon, et il répondit qu'il ne le vouloit ouir d'un homme tant abominable et malheureux que le cardinal, et, en ce tems même, se sont semés tant par la cour que Orléans, Paris et autres villes, des écrits diffamatoires contre led. cardinal, le peignant pendu, d'autres le col sur un bloc, prêt à couper, avec spécification de tous les vices qu'on s'est su aviser, même ramenant l'opinion que le feu roy François [2] avoit de lui dès son enfance et adolescence, connoissant en lui un grand esprit mais pernicieux, tel que, voiant l'afection que le feu roy Henry, étant dauphin, portoit audit cardinal, précignoit [3] en lui une grande peste pour le royaume de France. Se sont encores reliques [4] du mal contentement du peuple de par deça. J'eusse envoié à V. A. une copie dud. écrit, si je l'eusse su avoir, mais ce sont choses que l'on entend, et si n'en ose-t-on demander plus particulièrement, pour ne montrer d'en avoir contentement. »

§ II. « L'on murmure que le feu chancellier, voiant la hauteur [5] dud. cardinal et qui (qu'il) vouloit toutes choses à son mot et que mal s'y pouvoit résister, fut contraint [6] de mettre en avant le rapel du cardinal Tournon, afin que la maturité de l'un tempérât le sang bouillant de

qu'on prêchait et a pris le prédicateur.... « *avia llegado con cinquenta arcabuzeros, estando predicando, y prendido al predicador...* »

1. 15 avril.
2. François Ier.
3. Présageait.
4. Restes, *reliquiae*.
5. *Altiveza*.
6. Le texte espagnol ne parle pas de contrainte, il dit : *Procuró que se embiasse allamar al cardenal Turnon*, ce qui indique la spontanéité.

l'autre[1], et que l'évêque d'Orléans, qui étoit fort ami dudit chancellier, pour non se trouver en semblable empêchement, connoissant le naturel dudit cardinal, n'a voulu accepter les seaux, et l'on attend icy le s^r de L'Hôpital[2], chancelier et principal officier de Mad^me de Savoie[3], pour avoir la charge desdits seaux.

« Voire passe le discours plus oultre que jusques à maintenant, pour empiéter[4] le gouvernement, l'on autorise la reine-mère pendant l'adolécence du roy[5], et suade-t-on la reine régnante à user envers sa belle-mère de toute soumission, mais quand led. s^r roy viendra sur les vingt ans et que lors il se verra en état pour pouvoir commander, l'on induira bien la reyne régnante à déclarer qu'elle ne peut demeurer en perpétuelle sujection et seconder[6], étant la première, et, par ce bout, l'on fera bien entendre à la reine-mère que, comme reine blanche[7], elle se retire en ses places. Ce sont discours communs qui vaudront envers V. A. ce que de raison et m'a semblé n'être hors de propos de l'en avertir. »

Le lecteur a pu remarquer toutes les insinuations de Chantonay à propos de la maladie et de la mort du chancelier Olivier, qui n'avait pas, dit-il, reçu les sacrements ni disposé de son âme. Ceci explique le dire suivant de R. de la Planche : « Et affirme l'on que le duc de Guyse, ayant sçeu la manière de sa mort et qu'il ne s'estoit voulu confesser et recevoir les cérémonies accoustumées en l'église romaine, oubliant les services que il leur avoit fait, dit qu'il estoit mort ainsi qu'un chien et qu'il le faloit porter à la voyrie, comme indigne de sépulture. Quoi qu'il en soit, son corps fut mis en une litière et emporté dans sa maison, sans luy estre fait à la cour aucuns obsèques ny pompes funèbres[8]. »

1. *Hervor y mocedad.*

2. Michel de L'Hospital.

3. Marguerite de France, fille de François Ier, qui venait d'épouser le duc de Savoie. De Thou dit que L'Hospital dut sa promotion à la première Mme de Montpensier (Jacqueline de Longwy), amie intime de la reine-mère.

4. Asseoir.

5. Telle avait été en effet la politique des deux Guise au début du règne de François II : Amadouer la reine-mère pour qu'elle se déclarât contre le connétable et les Bourbons. Le texte espagnol est clair ; *Tambien se discurre que estos señores, por mantener su govierno, dan autoridad à la reyna madre, mientras el rey de Francia es moço.*

6. Tenir le second rang. — Il aurait été d'autant plus facile de persuader Marie Stuart, qu'elle n'aimait pas sa belle-mère et la traitait de « fille de marchand. »

7. On appelait les reines douairières *reines blanches* parce qu'elles portaient le deuil en blanc. Le texte espagnol spécifie en disant : « *que se retirea a sus tierras, como la reyna Leonor* » (Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier).

8. *Ibid.*, 266. — Olivier était cependant connu pour sa piété, car un des

Chantonay ne parle pas et avec raison, suivant nous, du mauvais accueil qu'aurait fait au cardinal de Lorraine le chancelier au lit de mort, de son prétendu mot : *Ha! ha! cardinal! tu nous fais tous damner*, de celui attribué au duc de Guise à propos de ce mot de *damner* : « *Damnés! damnés, il en a menti le meschant* ». Ce sont là des exagérations manifestes, absolument comme lorsque La Planche ajoute « qu'il (Olivier) sembloit frénétique et que ce fust quelque jeusne homme en la fleur de son aage, qui, de toute sa puissance, esbranlast le lict et la couche par la force de la maladie et douleur ». Le Laboureur a déjà fait justice de ces rumeurs[1], dont la cour était alors pleine. Olivier, « jà caduc et affligé de grandes et continuelles maladies », a pu avoir des convulsions au dernier moment et ne pas reconnaître le cardinal de Lorraine. Cela a suffi pour que les huguenots le représentassent comme un démoniaque à exorciser[2]. Il est vrai qu'on ne lui fit pas d'obsèques à la cour, mais cela tient sans doute à ce qu'il fut inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse[3].

La vérité est qu'il n'était pas porté aux mesures de rigueur et que, s'il eût été libre, la répression n'eût pas été à beaucoup près aussi cruelle. Les interrogatoires, où il fut l'objet d'apostrophes sanglantes, avancèrent certainement sa fin. Le supplice d'Anne du Bourg lui pesa comme le plus cruel des remords. Il faut lire les interrogatoires du baron de Castelnau, de Pierre de Campagnac, « homme de lettres », et de l'orfèvre Picard. Castelnau lui reprocha les massacres des Vaudois, les horreurs de Mérindol et de Cabrières. Campagnac lui jeta à la face le meurtre d'un de ses compagnons perpétré par lui, alors qu'il étudiait à Poitiers, meurtre pour lequel il aurait laissé exécuter un nommé Arquinvillier, « homme de maison ». Olivier en resta anéanti, brisé. Quant aux appels à comparaître prochainement devant le tribunal de Dieu, ils apparaissent çà et là dans l'histoire où ils ont été déposés par l'imagination frappée des contemporains[4].

§ III. « Les troubles de Lion sont aucunement apaisés par le moien des marchands[5], qui assistèrent pour faire montre de lever quelques

dictons de la cour était celui-ci : « Dieu nous garde des patenôtres de Mr le connétable, de la messe de M. le chancelier, et du curedent de Mr l'amiral. »

1. Addit., t. I, 391.

2. De Thou se tient sur la réserve et emploie la formule : on dit que...

3. Le Laboureur, Add., I, 394.

4. De Thou dit (II, 775) que la mort du chancelier fut causée plutôt « par les ennuis et par l'état déplorable où il voyait sa patrie que par son âge avancé. »

5. Étrangers (*estrangeros*), dit le texte espagnol.

gens en faveur des officiers du roy, et au mesme tems arriva la nouvelle de la mort de la Regnauldière et le mauvais ordre qu'avoient tenu les premiers conjurés qu'étoient à l'entour de ce lieu et l'exécution que journellement l'on faisoit, que fit abattre la fureur de ceux qu'étoient encores à Lion. Mr de Brissac a charge de se tenir au côté de Lionnois pour tenir les choses de par deça en obéissance. Mr de Villebon est en Piémont. Mr le maréchal de Termes est à Roan en Normandie[1]. »

Cette lettre est terminée par des particularités intéressantes sur Marie Stuart et Elisabeth d'Angleterre.

En ce qui concerne Marie Stuart, il est parlé du « jugement que beaucoup de gens font que la reine de France ne doive avoir enfant ». Nous voyons en effet dans Regnier de la Planche que les Guise avaient été prévenus de cette stérilité par les médecins[2].

Quant à Elisabeth, on parle en ces termes de son mariage avec le comte d'Arran, fils du duc de Châtellerault : « Et enfin si elle veut un mari beau et jeune, il (l') est et du sang d'Ecosse, que seroit plus à considérer que ce que souvent l'on a voulu dire de l'écuyer de lad. reine. Il s'est ici publié de nouveau qu'elle soit enceinte (preñada), et que les privautés d'elle et dud. écuyer (cavallerizo mayor suyo) soient plus grandes que oncques, voire qu'elle va souvent en la chambre de lui qui loge en cour et, quand il n'y est, elle lui fait des finesses pardedans le lit, avec du jonc (juncos y yervas), afin qu'il se prègne en se couchant. Il est à croire, selon que les choses sont altérées entre ce roiaume et celui d'Angleterre, (que) chacun dit de son adverse le pis qu'il pense. »

C. Paillard.

1. Ici se trouve dans le texte espagnol un paragraphe où il est dit que les Guise ont voulu donner la charge de l'infanterie de Piémont à M. de Randan (Charles de la Rochefoucault, sieur de Randan), frère du comte de la Rochefoucault, mais que le prince de Condé a refusé d'abandonner cet emploi, bien qu'il fût le beau-frère du comte (en effet, ils avaient épousé les deux sœurs de Roye, Éléonore et Charlotte).

2. Le Laboureur dit : « Je n'ay jamais vu aucun libelle qui touche à sa conduite, tant qu'elle régna. » Il ajoute cependant qu'elle avait peut-être eu une inclination pour d'Anville, second fils du connétable de Montmorency, et qu'elle lui avait promis de l'épouser quand il deviendrait veuf d'Antoinette de La Mark, petite-fille de Diane de Poitiers, sa première femme.

D'autres chroniqueurs plus mordants ont dit qu'elle avait eu quelque mérite à rester fidèle à un époux rachitique et scrofuleux, qui mourut avant 18 ans, non d'un abcès à l'oreille, comme le disent tous les historiens, mais d'une rupture du rocher (os temporal) suivie d'un épanchement cérébral. Ils rappellent en même temps le quatrain expressif fait sur François II :

« Quant à mes mœurs, je fus froid de nature,
Morne, hautain, parlant peu, triste et coy,
Sobre de vin, de Vénus et de vice,
D'oyseaulx, de chiens aymant fort l'exercice. »

LES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Le nouveau *Conseil supérieur de l'instruction publique* a justifié par ses délibérations et par ses décisions la confiance que nous avions exprimée dans les heureux résultats de la loi présentée aux chambres par M. J. Ferry. Contrairement aux prédictions de critiques prévenus, le nouveau Conseil s'est distingué de ceux qui l'ont précédé autant par sa liberté d'esprit que par sa compétence; il a fait preuve à la fois de hardiesse et de prudence, d'un vif amour des réformes et d'un sage respect pour la tradition. Nous n'avons pas à nous occuper ici des changements introduits dans l'enseignement classique proprement dit, mais nous ne saurions approuver trop hautement le plan général des études arrêté par le Conseil : les classes élémentaires jusqu'à la septième inclusivement consacrées à un enseignement primaire supérieur où les sciences naturelles, les langues vivantes, le français tiennent une grande place; le latin reculé à la sixième et le grec à la quatrième, la suppression des vers latins, quatre heures en seconde et cinq heures en rhétorique accordées au français qui jusqu'ici en avait à peine deux, les exercices écrits diminués en nombre et en étendue au profit des exercices oraux. Ce plan d'études est à peu de choses près celui de l'*École alsacienne*, dont nous avons pu depuis plusieurs années expérimenter les avantages. Nous sommes assurés que l'Université en obtiendra les plus heureux résultats, quand elle aura passé la première période de transition et de tâtonnements, quand elle aura formé un personnel de professeurs capables de pratiquer les nouvelles méthodes, quand elle aura à sa disposition des crédits suffisants pour réduire toutes les classes à 30 élèves au maximum et pour séparer absolument dans des lycées différents les externes et les internes.

Au point de vue spécial de l'enseignement historique, le Conseil a peu innové; aussi ne nous paraît-il pas nécessaire de reproduire dans leur entier les nouveaux programmes. Nous nous contenterons de reproduire la portion du plan d'études sommaire qui concerne l'histoire et la géographie.

Neuvième. *Histoire* (2 heures). Biographie des hommes célèbres des temps anciens et modernes. Petits récits faits par le maître et répétés de vive voix par l'élève. — *Géographie* (2 heures). Notions élémentaires de géographie générale : définir et faire comprendre, par des descriptions et des exemples, le sens des principaux termes de géographie physique; indiquer sur le globe et au tableau la position des

continents et spécialement celle de l'Europe et de la France. Notions sur la géographie physique de la France, en insistant sur la géographie physique de la commune et du département.

Huitième. *Histoire* (2 heures). Histoire sommaire de la France jusqu'à l'avènement de Henri IV. Récits simples; courts exposés faits par le maître et répétés de vive voix par l'élève. — *Géographie* (2 heures). Géographie élémentaire des cinq parties du monde. Principaux voyages de découvertes. Grands navigateurs.

Septième. *Histoire* (2 heures). Histoire de la France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à nos jours. Exposés faits par le maître et reproduits par l'élève, de vive voix ou par écrit. — *Géographie* (2 heures). Géographie élémentaire de la France.

Sixième. *Histoire* (2 heures). Histoire ancienne des peuples de l'Orient. Géographie ancienne. — *Géographie* (1 heure). Géographie générale de l'Europe et du bassin de la Méditerranée.

Cinquième. *Histoire* (2 heures). Histoire de la Grèce ancienne. Géographie ancienne. — *Géographie* (1 heure). Géographie de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie.

Quatrième. *Histoire* (2 heures). Histoire romaine. — *Géographie* (1 heure). Géographie de la France.

Troisième. *Histoire* (3 heures). Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, de 395 à 1270. On insistera sur les institutions. — *Géographie* (1 heure). Géographie physique, politique et économique de l'Europe (moins la France).

Seconde. *Histoire* (3 heures). Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, de 1270 à 1610. On insistera sur les institutions. — *Géographie* (1 heure). Géographie physique, politique et économique de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. Étude générale des voies de communication de terre et de mer. Indication des grands centres de production et de commerce.

Rhétorique. *Histoire et géographie* (4 heures). Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, de 1610 à 1789. Géographie physique, politique, administrative et économique de la France et de ses possessions coloniales.

Philosophie. *Histoire* (3 heures). Histoire de France et histoire contemporaine, depuis 1789 jusqu'à la Constitution de 1875.

Voici en outre les instructions données aux professeurs sur la méthode et l'esprit qui doivent présider à l'enseignement historique :

« L'enseignement de l'histoire a donné lieu à un certain nombre d'observations. On a été d'accord pour admettre qu'il devait tendre, surtout dans les hautes classes, à développer la connaissance des institutions, des mœurs et des usages, en faisant pour les menus

événements et le détail des faits de guerre quelques sacrifices inévitables. L'histoire de France, en particulier, devra mettre en lumière le développement général des institutions d'où est sortie la société moderne; elle devra inspirer le respect et l'attachement pour les principes sur lesquels cette société est fondée. Les rédactions devront être réduites en étendue. Les développements oraux et les interrogations occuperont la plus grande place dans l'enseignement de toutes les classes. Les élèves pourront même être exercés, en classe, à la discussion des faits historiques qui peuvent être controversés ou appréciés diversement. Cette espèce d'argumentation historique et morale sera bien placée dans les hautes classes, pour compléter l'apprentissage des esprits. »

Nous pensons que nos professeurs d'histoire n'useront que très sobrement du genre d'exercices qui est indiqué en dernier lieu par le Conseil supérieur. Que l'on expose aux jeunes gens les doutes que soulèvent certaines questions historiques, et la manière dont la critique moderne résout ou pose les questions par l'étude des sources, rien de mieux, pourvu qu'on n'insiste pas trop sur un genre d'exercices qui appartient plutôt à l'enseignement supérieur et qui ne convient qu'à des esprits déjà mûrs. Qu'on leur dise comment l'histoire d'Égypte et celle d'Assyrie ont été renouvelées de nos jours, les incertitudes qui enveloppent les premiers temps de l'histoire romaine, les opinions diverses soutenues sur quelques faits importants, tels que la consultation du pape Zacharie, le capitulaire de Kiersy de 877, le traité de 1259, le grand dessein d'Henri IV, le rôle politique de Louis XIII, nous y applaudirons. Mais nous verrions avec regret les professeurs insister sur les appréciations divergentes qu'ont soulevées certains faits au point de vue moral; par exemple, la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes, la condamnation de Louis XVI. Les divergences d'appréciation sur ces événements proviennent des divergences d'opinions politiques et religieuses qui divisent malheureusement la société française, et instituer des discussions en règle sur de pareils sujets, ce serait risquer de transformer les classes en un champ clos de disputes passionnées et irritantes. Aujourd'hui surtout où l'État tend à reconstituer au profit de l'Université une sorte de monopole, les professeurs sont tenus plus que jamais à éviter tout ce qui peut éveiller des susceptibilités ou choquer des convictions. Cela ne les empêche pas de blâmer les crimes ou de déplorer les fautes; mais nous croyons qu'il y aurait grand danger à transformer le cours d'histoire en un cours de républicanisme ou de morale. Ce serait encourager à la fois le doctrina-

risme et le bavardage. Gardons autant que possible à l'histoire un caractère scientifique ; que les conclusions de l'enseignement historique soient exclusivement des généralisations fondées sur l'étude attentive et impartiale des faits. C'est bien assez, c'est bien trop d'avoir une orthodoxie philosophique, conséquence fatale, inévitable de l'enseignement dogmatique de la philosophie dans les lycées ; n'y ajoutons pas une orthodoxie historique, qui serait la conséquence non moins fatale de discussions en règle sur la moralité des événements.

L'étude de l'histoire dans l'enseignement secondaire doit être essentiellement pragmatique ; elle a avant tout pour but de graver dans la mémoire des enfants une série de faits qui doivent leur faire connaître les diverses étapes du développement de l'humanité, leur permettre de placer ensuite dans leur vrai milieu, sous leur vrai jour, les œuvres littéraires ou artistiques, les systèmes philosophiques eux-mêmes. L'histoire est une base indispensable pour l'intelligence de toutes les manifestations de l'esprit humain, poésie, art, droit, philosophie, politique ; mais il ne s'en suit pas que le professeur d'histoire doive transformer le cours d'histoire en un cours de philosophie, de droit naturel ou de politique. S'il veut en faire un cours de morale à propos de tel ou tel fait particulier, il sera obligé ou bien d'appliquer à tous les pays et à toutes les époques les mêmes principes de morale et il faussera l'histoire, ou bien il montrera que l'appréciation d'un même acte varie suivant les temps, les lieux et les circonstances et il enseignera le scepticisme moral. En dehors de l'étude des faits ou pour mieux dire de l'exposé scientifique du développement de la civilisation, s'il y a un profit moral à tirer des leçons d'histoire dans l'enseignement secondaire, ce profit ne découlera pas des dissertations morales que pourra faire le professeur à propos de tel ou tel fait, mais de l'ensemble même du cours d'histoire, s'il est sérieux. On y apprendra la recherche acharnée et le respect scrupuleux de la vérité, cette indulgence équitable qui découle d'une intelligence large et variée des hommes et des choses, et surtout le sentiment à la fois redoutable et fortifiant de la solidarité humaine. On y apprendra que l'humanité pas plus que la nature « ne fait des sauts », et que c'est par le développement lent et régulier qu'elle progresse le plus vite ; qu'un lien indissoluble rattache le passé au présent et le présent à l'avenir ; qu'une nation n'est forte qu'à la condition d'avoir pleine conscience de son histoire, et de joindre le respect de la tradition au désir du progrès ; qu'il est également vain et puéril de prétendre abolir le passé ou de vouloir

le perpétuer. C'est à ce point de vue que le Conseil supérieur a recommandé avec raison aux professeurs d'histoire d'insister « sur les institutions, sur les mœurs et les usages », et « de mettre en lumière le développement général des institutions d'où est sortie la société moderne ». Il a pensé avec raison que c'était là un moyen « d'inspirer le respect et l'attachement pour les principes sur lesquels cette société est fondée ». J'ajouterai qu'en inspirant aux enfants de la France nouvelle le vif sentiment de leur solidarité avec leurs pères de l'ancienne France, en leur faisant connaitre tout ce que la France a été et a fait depuis ses origines jusqu'à nos jours, les professeurs d'histoire donneront à leurs élèves les meilleures leçons de patriotisme sans jamais tomber dans les exagérations ou les déclamations du chauvinisme.

Nous regrettons à ce point de vue que le Conseil supérieur n'ait pas adopté la proposition qui lui avait été faite de remplacer en philosophie le cours d'histoire contemporaine par un cours sur les institutions de la France. Ce cours aurait naturellement compris notre histoire constitutionnelle du XIXe s.; mais il aurait eu de plus l'avantage de faire sentir aux jeunes gens les liens étroits qui rattachent la France de la Révolution à la France de l'ancien régime. Cette étude d'ensemble sur l'histoire de la société française aurait une utilité beaucoup plus grande pour l'éducation de l'esprit de la jeunesse que la connaissance détaillée de toute l'histoire contemporaine. On aurait pu d'ailleurs joindre à ces cours sur les institutions de la France quelques leçons sur l'histoire constitutionnelle moderne des principales nations européennes.

Une autre question intéressante a été soulevée au Conseil supérieur pendant qu'on y discutait le programme d'histoire. Quelques membres, frappés des difficultés qu'offre pour de tout jeunes enfants l'étude des civilisations orientales et des institutions de la Grèce et de Rome, et croyant qu'il serait utile de faire entrer dans l'enseignement secondaire classique quelques notions d'archéologie et d'épigraphie, avaient demandé que l'on reculât de deux ans l'enseignement de l'histoire ancienne, grecque et romaine. On a eu raison, selon nous, de maintenir cet enseignement au début de l'enseignement classique. Rien en effet ne parle plus à l'imagination des enfants, ne se grave mieux dans leur mémoire que les histoires si dramatiques d'Athènes, de Sparte et de Rome, et d'ailleurs il est nécessaire qu'ils connaissent les faits principaux de ces histoires pour pouvoir lire avec fruit les auteurs anciens, Hérodote ou César, Homère ou Virgile. De plus en occupant les élèves de quatrième, de troisième et peut-être de seconde avec l'histoire de l'antiquité, il resterait trop peu de temps

pour l'étude détaillée du moyen âge et des temps modernes[1]. Il y avait toutefois une idée juste dans l'innovation proposée au Conseil supérieur. Autant il est facile d'enseigner l'histoire ancienne à des enfants à un point de vue biographique, narratif et dramatique, autant il est impossible de leur faire comprendre d'une manière précise le jeu des institutions, la religion ou les mœurs des anciens. Il y a là cependant une foule de notions qui sont indispensables à l'explication approfondie des auteurs anciens, telle qu'elle doit se faire en seconde ou en rhétorique. On ne saurait interpréter Démosthène et Cicéron si l'on ignore ce qu'étaient les lois grecques et les lois romaines. A notre avis, c'est à un cours d'*antiquités* grecques et romaines qu'aurait dû être consacrée la troisième heure qui a été accordée à l'histoire en troisième, seconde, rhétorique et philosophie. De l'aveu de tous les professeurs d'histoire, cette troisième heure est absolument inutile pour traiter les matières fixées par les programmes actuels, et si on l'emploie aux discussions dont nous avons parlé plus haut, elle risque d'être mal employée. Elle serait au contraire remplie de la manière la plus utile et la plus intéressante par un cours d'*antiquités* (j'entends par ce mot les institutions, la religion et les mœurs, ce que les Allemands nomment *Alterthümer*). Il faudrait que ce cours fût fait par les professeurs de grec et de latin, afin qu'une corrélation étroite existât entre ce cours, les cours de littérature grecque et de littérature latine et les explications d'auteurs grecs et latins. Ce n'est pas seulement pour les élèves que ce cours serait utile, ce serait aussi pour les professeurs de lettres qui montrent souvent aujourd'hui une ignorance déplorable de l'histoire ancienne, et par suite sont incapables d'accompagner d'un commentaire nourri les textes qu'ils font expliquer. Si l'on veut avoir des professeurs des classes supérieures capables d'appliquer avec fruit les nouveaux programmes, il faut supprimer la distinction établie aujourd'hui entre les agrégations de grammaire et des lettres, et avoir une agrégation unique où des connaissances approfondies en philologie et en histoire seront exigées de tous les candidats et où l'histoire ancienne tiendra une place importante[2]. Quoi qu'il en soit, il est une réforme

1. Un système qui a été quelquefois préconisé et qui offrirait quelques avantages consisterait à enseigner deux fois l'histoire universelle : une première fois, d'une manière élémentaire, de la huitième à la cinquième ; une seconde fois, d'une manière plus approfondie, de la quatrième à la philosophie.

2. Peut-être aussi pourrait-on remplacer les deux agrégations actuelles par trois agrégations de grec, de latin et de français. Cette idée a été émise par M. Bigot dans la *Revue politique et littéraire*, et elle nous paraît très digne d'attention. Il va sans dire que l'on exigerait pour les trois agrégations des

bien aisée : introduire des épreuves d'histoire ancienne dans les agrégations des lettres et de grammaire, et consacrer à la Grèce et à Rome la troisième heure récemment accordée à l'histoire en troisième, seconde, rhétorique et philosophie[1].

Pour l'histoire ancienne de l'Orient, l'étude scientifique en doit être réservée à l'enseignement supérieur, et nous croyons que c'est lui accorder trop de place que de lui consacrer deux heures par semaine pendant toute la sixième. C'est forcer les professeurs à donner à leurs élèves des notions au-dessus de leur âge, ou à leur charger la mémoire d'une masse de noms et de faits inutiles. Deux heures par semaine pendant le semestre d'été de la sixième suffiraient amplement à donner à de jeunes enfants une idée générale des histoires et des civilisations égyptienne, assyrienne, juive et médique. Le premier semestre serait consacré à l'histoire de France depuis la Révolution et à l'histoire contemporaine. Le cours de septième serait alors moins chargé et la suppression de l'histoire contemporaine en philosophie se justifierait encore mieux.

Les détails du programme d'histoire méritent une approbation presque sans mélange. Tout au plus peut-on y relever un ou deux lapsus, par exemple l'omission de l'établissement de la dynastie capétienne. On y trouve tracé à grandes lignes, avec une grande netteté et à un point de vue large et élevé, le plan général d'une histoire de la civilisation. La seule objection qu'on puisse adresser à ce

connaissances solides en grec, en latin et en français et que l'examen ne porterait pas sur une seule branche. Pour notre part toutefois, si ce système n'était pas trop différent des habitudes françaises, nous préférerions qu'on ne multipliât pas les catégories d'examens, qu'on eût une seule agrégation pour les lettres, où à des épreuves communes se joindraient des épreuves dont le sujet serait laissé au choix du candidat. L'objection serait l'impossibilité de faire juger par un jury unique la masse énorme des candidats de cette agrégation unique. Mais déjà aujourd'hui, pour l'agrégation de grammaire, le jury se trouve soumis à un travail inhumain, absurde : juger 180 à 200 candidats. Je sais bien que si l'on a plusieurs jurys, l'agrégation ne pourra plus être un concours ; mais à quoi bon en faire un concours ? On y renonce en fait aujourd'hui et on laisse le jury libre de prendre autant d'agrégés qu'il veut. D'ailleurs, si les études supérieures deviennent sérieuses en France, les examens perdront nécessairement de leur importance au grand avantage du travail. Tous les élèves de l'École normale deviennent agrégés. N'est-il pas triste qu'ils soient obligés d'employer deux années sur trois à la préparation accablante, et somme toute peu profitable, d'examens écrasants ?

1. Pour l'agrégation de grammaire, il est absurde que l'histoire ancienne n'y joue pas un rôle sérieux quand les professeurs de 5e, 6e et 4e sont chargés en province de l'enseigner. De leur aveu, la plupart se contentent de répéter les manuels Lenormant et Duruy.

programme, c'est que nos manuels actuels d'histoire sont tout à fait insuffisants pour étudier les questions qu'il indique. Ce ne sera pas un mince service qu'aura rendu le Conseil supérieur que d'obliger nos éditeurs à mettre de côté ou à réviser tous les anciens manuels et d'avoir ainsi élevé le niveau de nos livres classiques d'histoire.

Le programme de la géographie n'a pas été sensiblement modifié. Le Conseil a indiqué avec raison, comme point de départ des études géographiques, à la fois la connaissance générale du globe et de ses grandes divisions, et l'étude détaillée et topographique des lieux qui entourent immédiatement les élèves. L'emploi exclusif d'une des deux méthodes risque de fausser l'esprit de l'enfant. Les programmes de géographie sont en relation très suffisante avec les programmes d'histoire, et l'on n'a pas cherché un accord complet qui n'aboutirait qu'à des résultats absurdes. Nous trouvons seulement que le temps a été mesuré bien parcimonieusement à la géographie, à partir de la sixième. En une heure par semaine, ou en deux heures tous les quinze jours, on n'a le temps d'enseigner que bien peu de choses, et aujourd'hui que la géographie est devenue une science si importante, si sérieuse, si féconde, embrassant un si grand nombre d'objets et touchant par tant de côtés à l'histoire même de la civilisation, il nous semble qu'elle aurait pu être traitée plus généreusement. Si l'on ne donne pas la troisième heure du cours d'histoire des quatre dernières classes à l'antiquité, elle devrait tout au moins être donnée à la géographie. En philosophie, la géographie brille par son absence, ce qui est incompréhensible[1].

1. Nous ne voudrions pas que nos réclamations en faveur de la géographie nous fissent confondre avec ces fanatiques de géographie qui veulent en mettre partout et y faire tout rentrer. Nous savons qu'il faut user des meilleures choses avec modération. Nous croyons que c'est rendre un mauvais service à la géographie que de réclamer dans tous les lycées, non seulement des professeurs spéciaux de géographie (ce que nous croyons très désirable), mais encore des professeurs de topographie, puis des professeurs de topographie appliquée à l'histoire, comme c'est rendre mauvais service à la philosophie que de prétendre l'introduire dans toutes les classes sous prétexte d'esthétique, d'économie politique, etc. Nous ne désirons ni une agrégation spéciale de géographie, ni une section spéciale de géographie à l'École normale. Mais nous trouverions très bon qu'il y eût dans l'agrégation d'histoire comme dans les autres, à côté des épreuves à matière obligatoire, des épreuves à matière facultative pour lesquelles un candidat choisirait par exemple le droit romain et la philologie latine, et un autre la géographie et l'économie politique. Nous désirons qu'on sépare le moins possible la géographie de l'histoire, et nous trouvons que le conseil supérieur a eu bien raison de placer la géographie historique dans les attributions du professeur d'histoire au lieu d'en faire un enseignement à part. Nous désirons vivement voir l'enseignement géographique se fortifier dans nos lycées et nous

La plus grande difficulté qu'offre l'application des nouvelles réformes, c'est la nécessité d'avoir un personnel de professeurs suffi-

sommes heureux de tous les progrès qui se sont accomplis dans ce sens ; mais nous ne nous faisons aucune illusion sur les immenses efforts qui nous restent à faire pour réparer notre infériorité dans les études géographiques. Malgré les travaux de quelques cartographes et graveurs distingués, de MM. Vivien de Saint-Martin, Levasseur, Ehrard, dans quel état misérable n'est pas encore notre cartographie classique? Nous ne possédons pas un seul atlas vraiment bon de géographie moderne à mettre entre les mains de nos élèves. Pour la géographie historique, notre situation est pire encore. Pour le moyen âge, nous pouvons nommer deux géographes historiens de premier ordre, M. Himly et M. Longnon ; mais le premier n'a jamais formé d'élèves, et le second commence seulement à enseigner. Enfin, malgré les mérites divers de travaux tels que ceux de MM. Elisée et Onésime Reclus, Vivien de Saint-Martin, Desjardins, etc., malgré l'accroissement rapide du nombre des membres de nos sociétés de géographie, il n'y a encore en France que bien peu de personnes qui aient une idée claire de ce qu'est la science géographique. Nous en avons pour preuve la *Revue de géographie* elle-même, que dirige avec un zèle tout apostolique M. Drapeyron. Malgré tous ses efforts pour fournir à ses lecteurs des travaux originaux et sérieux, il est obligé, pour remplir son cadre, d'accepter bien souvent des articles de simple vulgarisation, des compilations qui n'ajoutent rien à la science, des nouvelles ou des récits d'un caractère tout personnel et d'un intérêt éphémère. Néanmoins la *Revue* a fait déjà de grands progrès et nous sommes heureux de la voir se soutenir malgré tant de conditions défavorables. Qu'il nous soit permis cependant de donner un conseil à son valeureux directeur. S'il veut rendre à la science qu'il aime de durables services, qu'il n'insiste pas sur les services lointains et ambitieux que la géographie peut rendre, qu'il cesse de nous la montrer comme une science suprême qui centralise toutes les connaissances humaines au profit de la politique. Chacune des sciences dépend de toutes les autres et tient par suite toutes les autres dans sa dépendance, elle peut donc se considérer comme le centre de toutes les sciences. Ce n'est pas là un caractère particulier de la géographie. De plus c'est rabaisser une science que d'en faire la servante d'une activité pratique, si noble soit-elle. Élargir et vulgariser ainsi une science, c'est provoquer tous les phraseurs, tous les bavards du journalisme et de la politique à en envahir le domaine. Il faut au contraire, pour faire progresser une science, en déterminer et en limiter avec précision les frontières, lui fixer sa méthode propre, placer très haut son but désintéressé, afin de n'en laisser approcher que ceux qui ont la volonté et la capacité de s'en occuper avec sérieuse compétence. Ce n'est pas en appliquant d'une manière hâtive et superficielle la géographie à toutes les questions politiques que l'on fera progresser ni la politique ni la géographie. Ce qu'il nous faut, c'est des savants et des professeurs qui se contenteront de faire de la bonne géographie et de la bonne histoire, sans se préoccuper des applications de leur science à la politique ou à la morale. Les hommes d'État qui auront acquis avec ces professeurs de sérieuses connaissances géographiques et historiques sauront bien les appliquer plus tard, dans une mesure raisonnable, aux problèmes politiques qui se poseront à eux. Aussi supplions-nous M. Drapeyron de donner à sa Revue un caractère aussi scientifique que possible, d'en effacer tout ce qui lui imprime les allures d'un journal, et, en fait d'actualité, de rechercher non l'actualité politique du jour, mais l'actualité

samment nombreux et suffisamment préparé. Jusqu'ici le personnel enseignant n'a guère été recruté que de deux manières, par l'École normale supérieure et par la carrière professorale elle-même, c'est-à-dire par la maîtrise d'études et l'enseignement dans les collèges. Il est facile de comprendre ce que ce dernier mode de recrutement a de défectueux. On devient maître d'études ou régent de collège au sortir du baccalauréat; on passe à grand'peine la licence, devant une Faculté de province le plus souvent, et quand on est très laborieux et très intelligent, on arrive, par des prodiges de travail et d'abnégation, sans aucun aide, sans aucune direction, à passer l'agrégation. L'École normale, où la préparation des examens absorbe une beaucoup trop grande partie du temps des études, mais où l'on reçoit cependant une instruction solide, ne fournit au maximum que trente professeurs par an à l'enseignement secondaire. Tout le reste du personnel enseignant n'a jamais fait d'autres études que celles du lycée, et à l'exception du petit nombre de ceux qui arrivent à l'agrégation, n'a presque rien ajouté à l'instruction si insuffisante qui est exigée des licenciés. Comment s'étonner de la médiocrité, de l'ignorance de la masse du personnel enseignant de nos lycées et collèges? Que l'on songe qu'en Allemagne il n'est pas un seul professeur, même dans le plus infime collège de la province la plus reculée, qui n'ait fait au moins trois années d'études supérieures dans une université; tandis qu'en France la majeure partie de nos professeurs n'a jamais entendu un cours sérieux, n'a jamais fait un travail personnel!

On a senti heureusement la nécessité de réformer un pareil état de choses, d'élever le niveau intellectuel des professeurs. L'idée la plus naturelle, la plus simple, était évidemment de se servir des Facultés pour former des professeurs, en supprimant d'abord la règle inepte qui obligeait tous les candidats à l'agrégation non normaliens à faire cinq ans de stage dans l'enseignement, puis en créant des bourses d'études pour les aspirants au professorat. Pourtant on était si habitué en France à considérer les Facultés comme incapables de donner un enseignement pratique et utile, et comme uniquement destinées à faire passer des examens, que cette idée paraissait impraticable à la plupart des universitaires, et, chose étrange, même à des professeurs des Facultés. Ceux qui pensaient ainsi regardaient l'École normale comme pouvant seule former des professeurs vraiment instruits et

géographique, c'est-à-dire de faire connaître toutes les découvertes nouvelles, d'ajouter dans chaque numéro quelque chose à la science, de publier des cartes inédites composées exprès pour son recueil. Il y perdra peut-être quelques suffrages dans le public incompétent et frivole, mais il s'assurera l'estime du monde savant, et il rendra à la France et à l'Université les plus signalés services.

distingués, et le seul remède à la situation leur paraissait être d'augmenter, de doubler même le nombre des élèves de cette École. Ils ne se rendaient pas compte que l'enseignement de l'École normale tire sa valeur précisément du petit nombre de ses élèves, qui permet aux professeurs d'entretenir avec leurs auditeurs des rapports personnels et familiers, de les faire travailler sous leur direction, de faire de vraies conférences plutôt que des cours. L'École normale est un séminaire pédagogique où l'internat protège les élèves contre les distractions du dehors, facilite leurs relations de camaraderie, sans gêner beaucoup leur liberté. Si le nombre des élèves s'accroît, les professeurs ne pourraient plus suivre leur travail, ils seraient obligés de leur faire des cours et non plus des conférences; il faudrait alors augmenter énormément le nombre des leçons et diviser les élèves en petits groupes; et enfin, il serait nécessaire d'établir une discipline militaire qui détruirait le caractère même de l'École. En réalité on transformerait l'École en une espèce d'Université d'internes. Pourquoi alors avoir des Facultés si l'on constitue à côté un enseignement d'Université beaucoup plus complet?

Heureusement les chefs de l'Université ont compris qu'en augmentant le nombre des élèves de l'École normale[1] ils la détruiraient, que son rôle est de fournir à nos lycées une élite, que d'ailleurs elle recrute aujourd'hui autant les Facultés que les lycées; qu'enfin considérer l'École normale comme la seule bonne pépinière professorale, c'était condamner définitivement les Facultés à la stérilité et à l'inaction. Ce sera l'honneur de quelques-uns de nos ministres de l'Instruction publique, de MM. Duruy, Waddington et Jules Ferry, et des deux directeurs de l'enseignement supérieur, MM. Dumesnil et Dumont, d'avoir travaillé à créer l'enseignement supérieur en France[2],

1. Il y a une foule de raisons accessoires qui peuvent être invoquées contre cette augmentation. En poussant tous les jeunes gens distingués à entrer coûte que coûte à l'École normale, on obligeait quelques-uns d'entre eux à faire trois ou quatre rhétoriques consécutives, c'est-à-dire à user leurs meilleures années et la force de leur intelligence dans des exercices insipides, qu'ils étaient d'ailleurs obligés de continuer encore un an à l'École normale pendant leur préparation à la licence. Heureusement nous sortons aujourd'hui de ce système qui semble emprunté à la fois à la Chine et aux écoles du moyen âge.

2. Naturellement il faut toujours faire exception pour le droit et la médecine, où les Facultés ont toujours eu un rôle enseignant, pour la médecine surtout. Mais il est inouï qu'on croie qu'il suffise d'être bachelier pour enseigner quand cela ne suffit pas pour être avocat. Le baccalauréat ne devrait donner accès à aucune carrière libérale, mais seulement aux Facultés, où un séjour de trois ans devrait être exigé de tous les aspirants aux fonctions libérales et administratives.

en lui donnant une autre mission que celle d'amuser des auditeurs de passage et de faire passer des examens. M. Duruy, par la création de l'École des hautes études, avait montré qu'il y a en matière de haut enseignement quelque chose de plus important que la préparation à des examens, et que l'étude désintéressée de la science doit y avoir sa place; en attachant aux lycées des villes de Facultés de jeunes maitres auxiliaires chargés d'un service insignifiant et obligés de préparer leur licence à la Faculté, il avait indiqué de quelle manière on pouvait arriver à recruter, pour les professeurs du haut enseignement, un public sérieux. Plus tard on a augmenté le nombre des chaires des Facultés, on a adjoint des maîtres de conférence aux professeurs en titre, on a créé l'École de Rome, on a développé l'École des hautes études; enfin, depuis deux ans, trois cent vingt-cinq bourses de licence ont été créées dans les Facultés; cette année, soixante-quinze bourses d'agrégation sont venues s'ajouter aux bourses de licence. Nos Facultés ont enfin un public sérieux; aussi les cours de Facultés deviennent-ils des cours sérieux. Les conférences prennent tous les jours plus d'importance pendant que les *grands cours*, les cours oratoires, en perdent. Nos Facultés des lettres et des sciences seront bientôt transformées en autant d'Écoles normales supérieures sans internat[1]. Quant à l'obligation du stage professoral, elle est tombée en désuétude par la force des choses sans qu'on ait eu même besoin de l'abolir.

Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que l'on a tout fait parce qu'on a trouvé moyen de rendre utiles les cours des Facultés. Quoique les divers examens d'agrégation supposent chez ceux qui les préparent des études sérieuses, il ne faudrait pas que cette préparation devienne l'exclusive préoccupation des professeurs et des élèves des Facultés. Le but essentiel de l'enseignement supérieur doit rester la culture de toutes les sciences, indépendamment de leur utilité pratique, et le développement désintéressé de l'esprit. Nos Facultés (nous pourrons bientôt dire, nous l'espérons, nos *Universités*) ne doivent pas seulement former des professeurs; elles doivent amener à la haute culture toute la partie aisée et éclairée de la nation. Les futurs professeurs eux-mêmes doivent étudier par amour de la science plus que par ambition du diplôme. Aussi serait-il essentiel de leur imposer des condi-

1. Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai le premier, dans ma conférence sur la *Possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur*, publiée dans la *Revue politique et littéraire*, puis en brochure (Leroux, éditeur), indiqué la création de bourses de licence et d'agrégation comme un moyen infaillible de transformer les Facultés et de créer un haut enseignement sérieux. L'événement a justifié toutes mes prévisions.

tions de scolarité rigoureuses, de les obliger à suivre assidûment les cours qu'ils auront librement choisis, et à les suivre assez longtemps pour qu'entre les examens de licence et ceux d'agrégation, ils aient une ou plutôt deux années consacrées à des études désintéressées. Sans doute il faudra pour cela exiger des professeurs des Facultés une stricte surveillance et une rigoureuse sévérité, et retirer impitoyablement les bourses aux élèves indignes; mais il faut qu'un jour arrive où la garantie du savoir sera dans les études mêmes plus que dans les examens, et où l'on rendra les examens plus faciles pour rendre les études plus difficiles.

Il faut donc que les boursiers d'agrégation ne puissent se présenter à l'agrégation que deux ou même trois ans après leur licence; que l'on remplace ainsi l'ancien stage professoral, qui mettait les candidats dans l'impossibilité de travailler pour eux-mêmes et pour la science, par un stage dans les Facultés où ils apprendront à travailler d'une manière approfondie et originale. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que si on ne la prend pas on réduira les professeurs de Facultés au rôle de préparateurs d'examens, on transformera les Facultés en *fours à licenciés et à agrégés*, et on créera au point de vue pratique de la carrière un avantage pour les candidats qui n'auront point passé par l'École normale. En effet, un licencié de province est en général inférieur, comme connaissances, aux élèves admis chaque année à l'École. Si, grâce à une énergique préparation à l'agrégation, bien dirigée par les maîtres, il est reçu à l'examen au bout d'un an, il aura deux ans d'avance sur les normaliens, tout en leur restant fort inférieur comme instruction réelle. C'est en effet l'honneur de l'École normale d'avoir su depuis quelque temps, malgré les deux examens que doivent passer les élèves à la fin de la première et de la troisième année, leur inspirer l'amour désintéressé de la science, leur donner l'habitude du travail personnel, des recherches originales. Il importe que les élèves de l'École normale conservent leur supériorité sur leurs concurrents du dehors; car le jour où ils cesseront d'être l'élite du professorat, l'École n'aurait plus de raison d'être. Seulement elle ne doit pas leur conserver cette supériorité en empêchant les autres de travailler, comme on l'a fait pendant longtemps, mais en fortifiant l'enseignement de l'École, en en faisant un modèle pour les Facultés, en conservant à l'École des attraits suffisants pour y attirer comme par le passé les meilleurs parmi les candidats au professorat. Pour qu'ils ne soient pas dans une condition d'infériorité avec les étudiants du dehors qui, après une licence relativement facile en province, auront deux ans d'études personnelles et désintéressées, il faut que l'admision à l'École normale soit

admise comme équivalent à la licence, que la première année d'École soit consacrée à des études communes de philologie et d'histoire littéraire, et que dès la seconde année on se voue à des études spéciales d'histoire, de philosophie, de philologie grecque, latine et française. C'est le seul moyen d'avoir des professeurs vraiment instruits, et en histoire en particulier une année de travail historique exclusif est absolument insuffisante, d'autant plus que cette année est absorbée par la préparation d'un examen.

Comme on le voit, notre enseignement supérieur est en pleine transformation, et cette transformation amène sur tous les points d'incontestables progrès. La réforme de l'enseignement ne se fait pas par des mesures radicales, par des suppressions prématurées et des créations artificielles; elle se fait lentement, naturellement, par la force des choses, et dans peu d'années l'on en verra les fruits. Déjà, pour ce qui nous intéresse le plus directement, pour les études historiques, nous pouvons constater qu'un esprit nouveau, une vie nouvelle les anime; le niveau de l'enseignement s'élève, et le moment n'est peut-être pas très éloigné où, au lieu de travailleurs presque isolés, nous aurons en France plusieurs centres de travail, plusieurs écoles, avec de véritables maîtres, formant de véritables élèves.

G. Monod.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Livres nouveaux. — Moyen Age. — L'étude de M. Roux, prêtre du diocèse de Bordeaux, sur le *Pape saint Gélase*, 492-496 (Paris, Thorin; Bordeaux, Duthu), est un travail estimable, écrit avec modération et sérieux; mais le plan adopté par l'auteur, qui fait de son livre une sorte de catalogue analytique des œuvres de Gélase, où les mêmes questions reviennent à deux ou trois reprises, en rendent la lecture assez fastidieuse. De plus la question principale que soulève le pontificat de Gélase, à savoir l'idée que ce pape se faisait de l'autorité du siège de Rome et des progrès qu'il a fait faire à cette autorité, n'est nulle part traitée avec la clarté, l'étendue et la pénétration désirables, ni surtout avec un véritable sens historique. Partout où M. Roux en parle, il met en regard les opinions de Gélase et celles de Bossuet, jugeant ainsi l'Église du ve siècle au point de vue des discussions qu'a soulevées le gallicanisme du xviie. Il n'établit jamais la distinction nécessaire entre l'autorité dogmatique et la suprématie de juridiction, tombant dans une confusion analogue à celle que l'on commettrait en accordant à la Cour de cassation le droit de faire des lois, parce qu'elle exerce une juridiction sans appel. Sachons gré toutefois à M. Roux d'avoir rejeté l'authenticité du prétendu *Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis*, qui est absolument indigne de ce grand pontife.

M. Paul Riant vient de rendre un inappréciable service aux historiens des croisades par la publication du premier volume d'un *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*, 768-1100 (Paris, Leroux). C'est presque une vérité de sens commun qu'il est impossible d'écrire l'histoire d'une époque si l'on n'a pas auparavant étudié la valeur respective des documents qui nous la font connaitre, et que la critique des sources doit précéder la critique des faits. Pourtant il n'est pas de principe de méthode qui ait été plus négligé par les historiens français de notre siècle, et la critique des sources de notre histoire reste encore à faire, presque en entier. Pour les croisades en

particulier le terrain est à peine déblayé. Quand on étudie les textes qui nous ont conservé le récit de ces grandes expéditions militaires et religieuses, on se heurte à une difficulté toute spéciale. Presque aucun de ces récits n'est entièrement de première main; ils ont généralement pour base des lettres qui étaient adressées par les croisés à leurs amis d'Occident. Le plus grand nombre de ces lettres a été perdu, de sorte qu'il est très difficile de déterminer le rapport vrai qui relie entre eux les divers historiens des croisades, s'ils se copient l'un l'autre ou s'ils se rattachent à une source commune. Le premier travail à exécuter pour arriver à une critique exacte des sources de l'histoire des croisades est donc d'examiner attentivement toutes les lettres dont le texte ou la mention nous ont été conservés, et de déterminer le degré d'authenticité et d'exactitude de chacune d'elles. C'est là le travail dont M. Riant nous livre la première partie, qui comprend la période antérieure à la première croisade (du VIIIe au XIe s.) et la première croisade elle-même. Grâce à des recherches poursuivies depuis de longues années, et concentrées toutes sur la seule histoire des croisades, grâce à ses relations dans toutes les bibliothèques d'Europe, M. Riant est arrivé à posséder toute la littérature manuscrite et imprimée de son sujet comme nul autre érudit ne pouvait le faire. Son érudition n'est pas seulement d'une abondance merveilleuse, elle est aussi pénétrante, précise, bien ordonnée; elle apporte avec elle la lumière et la conviction[1]. Il a soigneusement délimité son sujet, ne tenant compte que des lettres qui ont un caractère vraiment *historique* et non des pièces diplomatiques ou administratives. Le premier volume en étudie 161, dont 41 authentiques dont nous avons le texte original, 9 remaniées, 6 abrégées et 54 mentionnées par les contemporains, 7 douteuses, 8 fabriquées au temps des croisades, 10 fabriquées au XVIe s., et 26 mentionnées par les chroniqueurs, mais inadmissibles. Parmi les 41 authentiques, il y en a 4 inédites dont M. Riant donne le texte en appendice. Deux de ces lettres offrent le plus vif intérêt : la lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès II pour lui raconter le siège de Nicée, la bataille de Dorylée et les débuts du siège d'Antioche, et la lettre des Lucquois, qui contient le récit du siège d'Antioche par Bruno de Lucques. Le travail de M. Riant forme les 224 premières pages des *Archives de l'Orient latin*, qui seront consacrées à des études critiques sur les

1. Dans les pages consacrées à l'*Epistola Alexie*, M. Riant est revenu sur les questions soulevées par lui dans la préface de son excellente édition de cette lettre. Il a accepté en partie (pas assez selon nous) les idées émises par M. G. Paris dans la *Revue critique*, 1879, II, p. 379, et réfuté solidement les théories de M. Vasiliewski, qui a soutenu l'authenticité de la lettre.

sources de l'histoire des croisades et à des catalogues de manuscrits. Ces *Archives*, dont ce premier spécimen permet d'augurer de la manière la plus favorable, seront pour les publications de la Société de l'Orient latin ce que l'*Archiv* de Pertz et le *Neues Archiv*, qui lui fait suite, sont pour les *Monumenta Germaniae*.

La thèse de doctorat de M. Noël Valois sur *Guillaume d'Auvergne*, évêque de Paris, 1228-1249, sa vie et ses œuvres (Picard), fait le plus grand honneur à son auteur et à l'excellente école d'érudition pour laquelle elle a été d'abord composée. C'est en effet sa thèse de l'École des chartes qui a mérité à M. Valois le diplôme de docteur ès-lettres. La partie la plus originale de cette étude sort un peu de notre cadre; c'est en effet celle qui traite des œuvres philosophiques de Guillaume d'Auvergne. Non seulement M. Valois a retrouvé un grand nombre d'écrits inédits de Guillaume, entre autres un traité de rhétorique, *De faciebus mundi*, mais il a pour la première fois mis en lumière le véritable caractère de sa philosophie, qui est, non un réalisme outré comme l'a cru M. Hauréau, mais un platonisme modéré, beaucoup plus raisonnable que ne le sont d'ordinaire les théories des scolastiques. La première partie de la thèse, consacrée à la vie de Guillaume, offre par contre un intérêt très vif pour l'histoire générale. En effet, grâce à des connaissances historiques étendues, et à une étude approfondie des documents publiés ou inédits relatifs au XIIIe siècle, M. Valois a donné à son travail sur la vie de Guillaume d'Auvergne une portée qui dépasse celle d'une simple biographie. Par la peinture du rôle de l'évêque de Paris comme délégué du pape, de ses démêlés avec l'Université ou avec le clergé, de ses rapports avec Blanche de Castille et Louis IX, il a fait de la vie de l'évêque de Paris un tableau de l'activité épiscopale au XIIIe siècle, et des relations de la Papauté avec l'Église et avec l'État. Non seulement il a beaucoup ajouté à ce que nous savions sur l'histoire générale de la société française au XIIIe siècle, mais encore, chemin faisant, il a enrichi de plus d'un trait nouveau et intéressant l'histoire particulière de Louis IX et surtout de Blanche de Castille.

M. Perrens vient d'ajouter un cinquième volume à son grand travail sur l'*Histoire de Florence* (Hachette). Ce volume est consacré à une des périodes les plus agitées de la vie de la république, celle où, après la lutte audacieuse soutenue par la bourgeoisie et ses représentants, les *Huit de la guerre*, contre l'Église, les abus de la *Parte Guelfa* amènent une réaction démocratique qui dégénère bientôt en un trouble démagogique, connu sous le nom de *Tumulte des Ciompi* (1375). Le gouvernement qui succéda aux émeutiers populaires, composé en majeure partie de membres de la petite bourgeoisie, fut

peut-être le plus sage et le plus honnête qui ait dirigé Florence; mais il avait à lutter contre trop de passions aveugles, et comptait trop peu d'hommes d'État et d'hommes d'action pour pouvoir se maintenir. La victoire violente des arts majeurs (1382) précipita Florence vers le despotisme; Silvestre et Jean de Médicis apparaissent déjà dans ce cinquième volume, préparant la grandeur future de leur famille. M. Perrens avait pour la guerre des Huit Saints et pour le tumulte des Ciompi deux guides excellents dans MM. Gherardi et Fossati, qui ont véritablement renouvelé cette partie de l'histoire florentine: mais il a lui-même repris, critiqué à nouveau les documents, et sur plusieurs points achevé de porter la lumière. Enfin les péripéties très curieuses qui ont marqué le gouvernement des arts mineurs ont été pour la première fois étudiées et appréciées à leur juste valeur par M. Perrens. Les deux chapitres sur les lettres et les arts au XIVe s. qui terminent le volume, complètent le tableau de la vie florentine en montrant l'épanouissement du développement intellectuel et artistique au milieu même des désordres qui ensanglantaient la cité.

Temps modernes. — M. A. de Massougnes est au nombre des érudits de province qui ont entrepris une utile enquête sur l'état de l'instruction publique en France avant 1789, enquête qui a déjà rectifié bien des préjugés et corrigé l'injuste dédain dont on a longtemps accablé les institutions d'enseignement de l'ancienne France. M. de Massougnes vient de nous donner un chapitre intéressant de l'histoire de l'enseignement secondaire sous l'ancien régime dans son travail sur les *Jésuites à Angoulême*, 1516-1792 (Angoulême, Chasseignac). Nous n'avons pas à discuter ici les conclusions de ce travail, et nous croyons que M. de Massougnes n'a pas suffisamment mis en lumière le mélange d'audace, d'obstination, de souplesse et de servilité dont les Jésuites ont fait preuve pour s'implanter à Angoulême comme ailleurs en dépit de la volonté formelle des évêques. Mais à côté de cela, ils ont montré d'incontestables talents pédagogiques, des qualités d'organisateurs, et l'art de conduire les hommes. Le tableau de leur lutte avec Antoine de La Rochefoucauld, de la prospérité de leur collège, de la décadence où il est tombé après leur expulsion, est retracé d'après les documents originaux et offre le plus vif intérêt.

M. Berthold Zeller, à qui nous devons déjà des études sur le mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis, et sur les derniers temps du ministère de Luynes, a pris pour sujet de sa thèse de doctorat l'histoire des deux ans et demi qui séparent la mort de Luynes du moment où Richelieu prit en main la direction des affaires. Il aborde

ainsi la grande figure qui domine toute la politique du XVIIe s. et qui doit attirer sans doute son talent et sa curiosité d'historien, mais il l'aborde de profil; car Richelieu à cette époque se tient encore sur la réserve, il ménage ses voies, observe les fautes de ses adversaires pour en profiter, travaille en secret à les discréditer, et forme ses propres idées politiques en jugeant les erreurs d'autrui. Nous avons cependant à faire à M. Zeller le reproche de n'avoir pas accordé assez d'attention à ce côté de son sujet, à cette préparation de Richelieu au ministère, de ne pas lui avoir donné dans son livre la même place que sur son titre, qui est RICHELIEU *et les ministres de Louis XIII* de 1621 à 1624 (Hachette). Il n'a pas en particulier assez approfondi la question de la rédaction des Mémoires, qu'il contredit souvent avec raison en s'appuyant sur les documents diplomatiques. Ce sont ces documents qui font le principal intérêt de cet ouvrage de M. Zeller comme des précédents, et il a su très habilement tirer parti des renseignements divergents fournis par le nonce pontifical et par l'ambassadeur de Vienne, qui représentaient à Paris, celui-là la politique favorable à l'Espagne, celui-ci la politique hostile à l'Espagne. N'y aurait-il pas eu lieu, pour achever d'éclairer le sujet, de faire usage des documents diplomatiques espagnols? Il nous parait qu'il y a là une lacune, quoique les dépêches du nonce reflètent d'une manière assez fidèle le point de vue espagnol. Malgré ces quelques desiderata, M. Zeller nous a fait connaitre un moment curieux et assez ignoré de notre histoire, où l'on voit les tâtonnements, les incertitudes, les faiblesses du gouvernement de Louis XIII sous les ministères de Condé et des Brûlart, jusqu'au moment où Richelieu, malgré les répugnances du roi et grâce à la faveur de Marie de Médicis, acquiert un pouvoir qui devait amener la ruine de la reine-mère et faire la grandeur du règne de Louis XIII. A un point de vue spécial, cet intermède entre Luynes et Richelieu a une grande importance pour l'affaire de la Valteline et pour la lutte de la royauté contre les protestants.

M. MÈGE vient d'ajouter un nouveau chapitre à ses intéressants travaux sur la Révolution dans le Puy-de-Dôme: *Les Bataillons de Volontaires dans le Puy-de-Dôme*, 1791-1793 (Paris, Claudin). M. Mège est un des rares écrivains qui ne s'occupent de la période révolutionnaire ni en détracteurs ni en apologistes, mais qui l'étudient sans parti pris sur les documents originaux et en parlent sans passion. La question des volontaires est une de celles où l'on a le plus déraisonné et sur lesquelles on s'en tient le plus souvent à des légendes et à des préjugés. Pour les uns la Révolution a fait sortir du sol des légions innombrables de volontaires enthousiastes, et ce sont ces volontaires qui

ont vaincu l'Europe; pour les autres les enrôlements volontaires n'ont été qu'une mise en scène dérisoire, et les recrues qu'ils ont faites n'ont été qu'un ramassis de gens sans discipline, sans courage, qui ont été un embarras et non une aide pour l'armée régulière. M. Mège ramène les choses à de plus justes proportions, et nous croyons que ce qu'il a constaté dans le Puy-de-Dôme pourrait être constaté dans presque tous les départements. Les premiers enrôlements volontaires de 91 et 92 ont été accomplis par un véritable élan national, ils ont aisément réuni des contingents importants, et si le dénûment et l'inaction ont découragé un grand nombre de ces premiers volontaires, ils n'en ont pas moins fourni aux armées républicaines des recrues excellentes, surtout quand ils ont été bien encadrés. Plus tard on ne peut plus parler de volontaires; pour être irréguliers et arbitraires, les enrôlements n'en prennent pas moins le caractère d'enrôlements forcés, les réfractaires sont devenus nombreux et le désordre s'est introduit sous toutes les formes dans ces bataillons de soi-disant volontaires. Il est faux de dire que l'Europe a été vaincue par les volontaires de 92, car les armées qui ont triomphé avaient conservé leurs vieux cadres; mais les volontaires remplissaient les armées de la Révolution, et si elles ont triomphé, c'est en grande partie grâce à l'esprit patriotique et à l'enthousiasme révolutionnaire qui a suscité les volontaires. Il suffit pour s'en convaincre de prendre la liste des officiers et généraux de l'Empire et de voir combien nombreux sont ceux qui ont commencé par être des volontaires de 92 et de 93.

M. Robert Du Casse nous raconte la vie de l'un d'eux dans le petit volume rempli d'amusantes anecdotes qu'il consacre au duc de Ligny Girard, qu'il intitule lui-même, en dépit de son aversion pour la Révolution [1] : *Le volontaire de* 93 (Paris, Dillet). C'était aussi un des soldats de la Révolution que ce Davout, dont la mémoire vient d'être si noblement et si victorieusement vengée par sa fille, Mme la marquise de Blocqueville. Le 4e volume de son ouvrage s'étend du siège de Hambourg à la mort du maréchal, et contient surtout des documents

1. Il est fâcheux que M. Du Casse n'ait pas indiqué avec plus de précision les papiers de famille où il a puisé les éléments de cette biographie. Nous regrettons aussi qu'il y ait mêlé des invectives déplacées contre la République que son héros a servie, et contre deux écrivains que leur patriotisme comme leur origine devrait rendre chers à tous les cœurs français : MM. Erckmann et Chatrian. Leurs œuvres sont pleines d'amour pour la France, d'enthousiasme pour les armées qui défendent le sol de la patrie. Quant à leur *Conscrit de* 1813, il faut ignorer l'histoire ou être aveuglé par la passion politique pour n'y pas reconnaître la peinture fidèle de ces malheureuses recrues qui se regardaient comme les victimes d'un fou de génie.

nombreux sur sa conduite au moment de la capitulation de Paris en 1815 et à la tête de l'armée de la Loire. Mme de Blocqueville semble s'être attachée à ne pas faire une œuvre littéraire; elle n'a pas voulu qu'on pût l'accuser d'avoir cherché à séduire la conviction du lecteur par le charme du style et l'habileté de la composition. Elle a laissé parler les documents, les donnant tous, tels quels, non sans désordre, sans autres commentaires que des explosions d'admiration et de piété filiale, qui invitent le lecteur à la contradiction. Aussi l'excellence de la cause ressort-elle d'autant plus éclatante que le plaidoyer est plus dénué d'artifice. Désormais la noblesse du caractère de Davout, l'élévation de son esprit, sa loyauté, la tendresse de son cœur, son humanité, son austérité morale seront admirées à l'égal de ses talents militaires; et il ne restera rien des calomnies que d'indignes Français, les Vitrolles et les Fouché, ont répandues contre lui, d'accord avec les plus implacables ennemis de la France.

Publications diverses. — On a souvent regretté que l'*Histoire de France* et l'*Histoire de la Révolution* de Michelet pussent difficilement être mises entre les mains de tout jeunes gens, et qu'ainsi nos enfants fussent privés des livres les mieux faits pour leur donner l'intelligence de l'histoire, la connaissance vivante du passé, l'amour de la patrie française. La seule personne qui eût le droit de toucher à l'œuvre de Michelet, de modifier sa forme et ses proportions pour en accroître la popularité et l'influence, la seule qui se soit assez identifiée avec son esprit et son âme pour ne jamais trahir sa pensée et ses intentions, la veuve dévouée qui a su faire exécuter dans leur entier, en dépit de tous les obstacles, ses suprêmes volontés, va nous donner trois volumes qui contiendront l'essence des vingt-cinq volumes dont se compose la grande Histoire de Michelet. Ce que nous avons vu de ce précis d'Histoire de France [1] nous permet d'affirmer que la jeunesse trouvera dans ces volumes un récit très clair, très complet et en même temps d'un éclat, d'une vie incomparables. Rien n'a été changé, rien n'a été ajouté au texte primitif, sinon de loin en loin un mot explicatif, un nom, une date. Tout l'essentiel a été pris, rapproché, réuni, et de ce travail d'une difficulté extrême, de ce travail de fée, qui demandait autant de piété respectueuse pour le génie de l'écrivain que de tact et d'intelligence, est sortie une œuvre sans disproportion, sans disparates, qui est à certains égards supérieure à la grande histoire, parce qu'elle a plus d'unité, de sobriété et de cohésion.

En même temps, Mme Michelet a imité ce que son mari avait déjà

1. Il sera édité par MM. Marpon et Flammarion.

fait, en extrayant de l'Histoire de France de petits livres sur Jeanne d'Arc et Louis XI. Elle a fait d'autres extraits : *les Croisades*, *François Ier*, *Henri IV*, *la Prise de la Bastille et les Fédérations*, *la Géographie de la France* (Hetzel), qui forment autant de petits volumes charmants, aussi attrayants qu'instructifs, les plus propres à donner à de jeunes enfants le goût des lectures historiques.

G. Monod.

ALLEMAGNE.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Nous ne nous sommes point hâté cette fois de rédiger notre compte-rendu annuel, espérant toujours encore voir paraître quelque nouveau travail, d'une importance majeure pour l'histoire allemande du XVIIe et du XVIIIe siècle. Mais cet espoir s'est trouvé déçu, et si le nombre des petites monographies et des recueils de sources parus est plus considérable peut-être que les années précédentes, il nous manque par contre les ouvrages de fonds que le chroniqueur aime à rencontrer sur son chemin, pour s'y arrêter longuement comme ils le méritent.

Pour rester dans nos habitudes, mentionnons, avant de commencer notre revue chronologique, les deux grandes publications dont nous avons coutume d'entretenir ici nos lecteurs, la *Biographie générale allemande* et la série des *Œuvres complètes* de M. Léopold de Ranke. La première de ces entreprises continue à marcher avec une rapidité que nous nous plaisons à reconnaître, mais qui n'est pas sans dangers, comme le montrent encore dans les volumes récemment parus certains articles restés en arrière et qu'il a fallu joindre plus tard en appendice. MM. de Liliencron et Wegele devraient éviter jusqu'à la moindre apparence de précipitation dans une œuvre de ce genre, qu'on ne refera plus de sitôt et qui est si méritoire à tant d'égards. Nous ne reviendrons pas sur l'inégalité de la valeur de certains articles, dont les uns sont plus ou moins copiés sur des recueils analogues antérieurs, tandis que d'autres sont de véritables mémoires, établis sur des documents inédits. Le dernier fascicule paru est le *cinquante-unième*, qui commence le onzième volume et s'arrête au nom du général de *Haynau*[1].

1. *Allgemeine deutsche Biographie*, herausgegeben von der histor. Commis-

Les nouveaux volumes des *Œuvres complètes* de Ranke témoignent, une fois de plus, de l'inépuisable activité de l'illustre octogénaire. Cinq tomes en quatre volumes ont paru depuis notre dernier compte-rendu. Le quarante-deuxième volume, intitulé *Zur Venezianischen Geschichte*, renferme trois mémoires, dont le premier, *Venise au* XVIe *et au commencement du* XVIIe *siècle,* était encore inédit. Il s'occupe surtout du développement intérieur de la République et nous avons remarqué tout particulièrement les belles pages du début, dans lesquelles le savant berlinois retrace le tableau de la naissance et des premiers siècles de Venise. Le second travail, *La Conjuration contre Venise en* 1618, est connu depuis longtemps, puisque voilà bientôt un demi-siècle que l'auteur le mit au jour. Il en est de même du travail sur *Les Vénitiens en Morée*, publié dans la *Historisch-politische Zeitschrift* dès 1835, et qui, malgré les nombreux travaux entrepris depuis sur cette époque, n'a guère reçu que quelques additions dans les notes. Les tomes quarante-trois et quarante-quatre renferment également un travail semi-séculaire déjà. C'est le seul des travaux de M. de Ranke où il ait abordé l'histoire vraiment contemporaine. La première rédaction de *La Turquie et la Serbie au* XIXe *siècle* parut en 1829. Il s'y montrait comme un reflet de l'enthousiasme éveillé dans toute l'Europe par la lutte des chrétiens de la péninsule contre la puissance ottomane. Ce n'était pas sur des documents diplomatiques, mais surtout sur les récits de témoins oculaires, que le jeune érudit, encore obscur, avait rédigé son livre. Aujourd'hui encore qu'il le reproduit avec des additions qui nous mènent jusqu'au traité de Berlin (1878), ce travail conserve un caractère à part au milieu de l'œuvre immense du doyen des historiens de l'Europe. Nous ne nous arrêterons pas aux deux autres volumes, réimpression de travaux parus tout récemment et déjà mentionnés par un des collaborateurs de la Revue, dans la juridiction duquel ils rentrent de plein droit. Le tome quarante-cinquième renferme *L'Origine et les commencements des guerres de la Révolution*, 1791-1792, et le volume suivant l'introduction mise en tête des Mémoires de Hardenberg, sous ce titre : *Hardenberg et l'histoire de la Prusse de* 1793 *à* 1815. Ce n'en est que la première partie[1].

Parmi les rares ouvrages qui se rapportent aux premières années du XVIIe siècle, antérieurement à la lutte trentenaire, il en est

sion der Akademie der Wissenschaften. Leipzig, Duncker und Humblot, 1878-1880, t. VII, p. 161-796, t. VIII-X, t. XI, p. 1-160. La livraison à 3 fr.

1. *Saemmtliche Werke von Leopold von Ranke.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1878-1879, t. XLII, 361 p., XLIII-XLIV, 559 p., XLV, 302 p., XLVI, 331 p. in-8°. Prix du volume : 6 fr.

quelques-uns qui rentrent en partie dans l'histoire du siècle précédent, mais nous nous permettrons néanmoins de les mentionner en passant. Nous voudrions avant tout recommander à nos lecteurs l'édition nouvelle de l'*Histoire du siècle de la Réforme*, de Louis Haeusser, que fait paraître en ce moment M. le professeur Oncken, de Heidelberg. Ce n'est pas seulement une histoire du XVIe siècle, comme le titre pourrait le faire croire, mais elle s'étend jusqu'aux traités de Westphalie. Résumé succinct, mais tracé de main de maître, l'ouvrage de M. Haeusser sera un excellent manuel pour ceux qui désireront, sans trop prolonger leurs études, se rendre compte du mouvement des idées et des faits principaux de l'histoire européenne de 1517 à 1648[1]. C'est de la fin du XVIe siècle encore que s'occupe le nouveau volume des *Lettres et documents relatifs à la guerre de Trente Ans*, publié sous le patronage de l'Académie de Munich. Il commence une série nouvelle confiée aux soins de M. Stieve, et se rapportant plus particulièrement à la politique bavaroise du temps. Le savant éditeur, que nous avons déjà plusieurs fois mentionné dans ces comptes-rendus, fait précéder les documents eux-mêmes d'une introduction fort étendue, que le présent volume ne mène pas à sa fin, et qui retrace le tableau de l'activité diplomatique des ducs Guillaume et Maximilien de Bavière dans les dernières années du XVIe siècle. Cet exposé, fait directement sur les documents inédits, éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire de l'Allemagne catholique à ce moment de l'histoire[2].

C'est un autre fruit de ses laborieuses recherches pour le recueil mentionné tout à l'heure, que M. Stieve nous offre dans son substantiel mémoire sur les *Négociations relatives à la succession de l'empereur Rodolphe II* pendant les années 1581 à 1602. Il y suit sur les correspondances diplomatiques du temps, lettres intimes des frères de l'empereur, rapports à la seigneurie de Venise, les tentatives faites par les archiducs Mathias, Maximilien et Ferdinand, pour amener le bizarre et fantasque souverain à désigner, de son vivant même, un candidat au trône impérial, et empêcher ainsi les dangers d'un interrègne. Ces tentatives échouèrent, on le sait; dans un prochain mémoire, M. Stieve nous promet de raconter à leur tour les événements révolutionnaires par lesquels l'ambitieux Mathias essaya

1. *Ludwig Haeusser's Geschichte des Zeitalter's der Reformation*, 1617-1648, *herausgegeben von W. Oncken*. 2. Aufl. Berlin, Weidmann, 1879. Prix de la livraison : 1 fr. 25.

2. *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjaehrigen Krieges*. Band IV. *Die Politik Bayern's*, von F. Stieve. T. I, München, Riegger, 1878, XVI-571 p., in-8°. Prix : 13 fr. 50.

d'arracher à Rodolphe II par la violence ce qu'il ne voulait pas lui céder de gré[1]. Avant d'arriver à la guerre de Trente Ans, nous pouvons mentionner enfin l'intéressant travail de M. de Zwiedineck-Südenhorst, extrait de l'*Archiv für Oestreichische Geschichte* et qui étudie, d'après les sources, un côté des *relations diplomatiques de la cour impériale et du Saint-Siège au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*[2].

L'histoire de la grande guerre du XVIIe siècle nous amènera tout d'abord à parler du troisième volume de l'ouvrage de M. Gindely, déjà publié lors de notre dernier compte-rendu, mais qui ne nous était point encore parvenu au moment où nous en terminions la rédaction. Ce volume embrasse l'histoire de l'année 1620. Il a tous les mérites que nous relevions dans ses aînés, richesse de détails inédits, aperçus généraux sur la politique européenne qui nous montrent l'histoire de cette époque sous un jour tout nouveau, lucidité du récit, parfaite impartialité sur le terrain politique et religieux. Nous relèverons plus particulièrement le récit de l'ambassade du duc d'Angoulême en Allemagne et des efforts qui aboutirent au traité d'Ulm ainsi que le tableau de la diplomatie anglaise, auquel l'incapacité de Jacques Ier faisait faire alors une bien triste figure. Le récit de la défaite de Prague et de ses conséquences clôt ce troisième volume, publié voici bientôt deux ans, et dont nous espérions voir paraître plus rapidement la suite. Souhaitons que d'ici à notre prochain compte-rendu, le quatrième volume au moins de ce magistral ouvrage se trouve entre nos mains[3].

Si le grand travail du professeur de Prague avance de la sorte avec une lenteur qui nous afflige, nous avons du moins la consolation de signaler aujourd'hui l'existence d'une *Histoire de la guerre de Trente Ans*, complète dès son apparition. Ce fait, malgré bien des défauts, lui assure un avantage sérieux sur les nombreux écrivains qui, depuis un demi-siècle, ont essayé de retracer un tableau d'ensemble de cette lugubre époque. Nous ne nous arrêterons pas aux deux gros volumes de M. Charvériat aussi longuement que nous avions l'intention de le faire, un autre collaborateur de la *Revue* ayant déjà parlé de son livre en détail. L'absence de recherches originales, l'inégalité de certaines parties du livre, les objections qu'on peut adresser à

1. *Die Verhandlungen über die Nachfolge Kaiser Rudolf's II in den Jahren* 1581-1602, von F. Stieve. München, Franz, 1879, 160 p., in-4°.

2. *Die Obedienzgesandschaften der deutschen Kaiser an dem rœmischen Hof im* 16. *und* 17. *Jahrhundert*, von H. von Zwiedineck-Südenhorst. Wien, Gerold, 46 p., in-8°. Prix : 0 fr. 75.

3. *Geschichte des dreissigjæhrigen Krieges* von A. Gindely. Prag, Tempsky, 1878, t. III, XII-496 p., in-8°. Prix : 10 fr.

bon droit, soit au style, soit à certains jugements de l'auteur, ne doivent pas cependant nous rendre injuste à l'égard de l'écrivain lyonnais. Son livre, avec tous ses défauts, vient combler dans la littérature historique une véritable lacune, et si ses efforts n'ont point été couronnés partout d'un égal succès, il faut appuyer cependant sur ce point capital, qu'il n'existe pas aujourd'hui de travail d'ensemble, même en Allemagne, qui vaille, et de loin, la compilation consciencieuse de M. Charvériat[1].

En abordant maintenant les nombreuses monographies relatives à des points de détail de la lutte trentenaire, nous tâcherons d'être bref. Le nombre de ces travaux, assurément estimables, va grandissant chaque jour, et la masse de documents inédits qu'ils exhument des archives effraie plus qu'elle ne réjouit les écrivains obligés de les mettre en œuvre plus tard. Ce n'est pas qu'aujourd'hui l'on soit moins heureux qu'autrefois de constater les progrès réels de la science historique, même sur des points de troisième et de quatrième importance. Mais il faut bien avouer qu'on tire de nos jours des archives bien des pièces que des érudits, précurseurs de la génération actuelle, avaient parcourues déjà, mais n'avaient pas jugées suffisamment curieuses pour être mis au jour. Tout papier conservé dans les liasses poudreuses d'un dépôt officiel ne mérite point, par cela même, d'être offert au public; on l'oublie trop depuis quelques années, et quand on a parcouru de nos jours certains recueils de documents inédits, on est tout confus d'avouer qu'en somme on savait déjà, sauf d'infimes détails, ce que l'éditeur consciencieux voulait bien nous apprendre. Avant de forcer leurs confrères à parcourir tant de volumes nouveaux, les érudits qui les publient devraient bien s'astreindre à un examen de conscience sérieux et, par une comparaison soigneuse avec la masse de travaux existant déjà, vérifier si le leur est vraiment nécessaire. A force d'accumuler ainsi les travaux *préparatoires* sur l'histoire d'une époque, on rend la tâche à peu près impossible à l'écrivain qui voudrait bien faire et qui cependant recule épouvanté devant l'amas prodigieux de matériaux qu'il est obligé de parcourir, sous peine d'entendre une critique hautaine déclarer qu'il n'est pas à la hauteur de son sujet.

Ces réflexions, inspirées par quelques-uns des travaux dont nous avons à parler, ne nous rendront pas injuste pour leurs auteurs; mais il nous semblait nécessaire de protester pourtant contre une tendance générale de l'érudition contemporaine, excellente dans cer-

1. *Histoire de la guerre de Trente Ans*, 1618-1648, par E. Charvériat. Paris, Plon, 1878, VIII-584, 732 p., in-8°. Prix : 16 fr. Cf. *Rev. hist.*, XII, 448.

taines limites, mais qui les dépasse, ce me semble, depuis un certain temps. Nous avons à mentionner d'abord, en suivant l'ordre chronologique, un recueil de documents inédits tirés des archives de Dresde par un fonctionnaire de la bibliothèque royale de Prague, M. Tadra, déjà nommé dans notre dernier compte-rendu. Ces pièces se rapportent surtout à l'élection de Ferdinand d'Autriche comme empereur d'Allemagne en 1619, et à l'attitude prise par l'électeur de Saxe, Jean-George Ier, vis-à-vis des révoltés bohêmes. Elles ne nous apprennent pas sensiblement davantage que ce que nous savions depuis longtemps par le travail de K.-A. Müller sur la guerre de Bohême, et les derniers volumes de l'ouvrage de M. Gindely n'ont guère laissé de place pour des révélations nouvelles sur la politique saxonne à cette époque[1]. C'est un travail d'un autre genre que celui de M. Gmelin sur les sources de *la bataille de Wimpfen* (mai 1622). L'archiviste de Carlsruhe, mort peu de temps après la publication de son volume, s'était proposé de réunir tous les renseignements, relations manuscrites, feuilles volantes, journaux du temps, relatifs à cette journée si néfaste pour la cause protestante et tout particulièrement pour le vieux margrave de Bade, dont la belle armée fut détruite à Wimpfen par Tilly, le général de la Ligue. Il a réussi à former un recueil de documents contradictoires fort complet; c'est un précieux dossier pour le narrateur futur de la bataille, ce n'est pas le récit lui-même[2]. Du travail de M. Wiedemann sur l'*Histoire de la réformation et de la contre-réformation dans l'archiduché d'Autriche* nous ne mentionnerons que le titre. En effet le premier volume, le seul paru, s'occupe exclusivement de l'histoire du XVIe s. Nous n'aurons à parler ici du livre du journaliste de Linz que quand son récit touchera aux luttes héroïques de 1626 à 1629, luttes qui se terminèrent par l'écrasement du protestantisme dans la Basse et la Haute-Autriche[3].

La dissertation de M. Küsel nous mène à la période suédoise de la guerre de Trente Ans. Son travail sur le *Convent de Heilbronn* nous retrace les négociations longues et pénibles qui suivirent la mort de Gustave-Adolphe et aboutirent à la Ligue de Heilbronn, signée par Oxenstjerna et les princes protestants d'Allemagne en 1633. M. Küsel s'en tient à peu près exclusivement aux sources imprimées, surtout

1. *Zur Kaiserwahl von* 1619, *Aktenstucke des K. Sæchsischen Hauptarchives*, von F. Tadra. Wien, Gerold, 132 p., in-8°. Prix : 2 fr. 50.

2. *Beitræge zur Geschichte der Schlacht bei Wimpfen* von Moritz Gmelin. Karlsruhe, Braun, 1880, 173 p., in-8° àvec plans.

3. *Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns*, von Theod. Wiedemann. Prag, Tempsky, t. I, 674 p., in-8°. Prix : 15 fr.

à Chemnitz; il a surtout essayé de montrer que, contrairement aux dires de Richelieu, l'envoyé français, M. de Feuquières, n'avait point travaillé pour la Suède et ne s'était rallié qu'au dernier moment aux combinaisons qui prévalurent. C'est un point à examiner encore d'après des sources françaises nouvelles. En l'état, M. Küsel nous semble avoir raison[1].

La littérature sur Wallenstein prend des proportions inquiétantes. Le plus important des recueils consacrés récemment au généralissime de Ferdinand II est celui de M. Hermann Hallwich. Dans deux beaux volumes, imprimés avec luxe (mais avec des caractères typographiques bien fatigants à la lecture), M. Hallwich a réuni *treize cent cinquante* documents inédits relatifs à Wallenstein, rien que pour les quatorze derniers mois de son existence (janvier 1633-février 1634). Dans une longue et fort intéressante dissertation, qui ouvre le second volume, l'auteur plaide l'innocence absolue de son héros et, s'appuyant sur la correspondance mise au jour par lui, repousse, une fois de plus, les accusations de trahison qui, d'une génération à l'autre, sont reproduites à neuf par d'autres écrivains. Il nous annonce en même temps qu'il a découvert plus de *dix mille* pièces inédites relatives à Wallenstein dans les archives de Vienne et celles de Bohême. Espérons qu'il ne croira point leur publication intégrale absolument indispensable pour disculper cette victime de la politique tortueuse de Ferdinand II. On sort de la lecture du plaidoyer de M. Hallwich moins convaincu peut-être de l'innocence absolue du célèbre général qu'édifié sur les procédés mis en œuvre à son égard par des ennemis implacables et décidés à tout oser pour lui nuire[2]. M. Tadra, déjà nommé tout à l'heure, a réuni de même la correspondance inédite de Wallenstein avec le comte Charles de Harrach, qui s'étend de 1625 à 1627, pendant la première partie de ses campagnes en Allemagne. Il l'a fait précéder d'une introduction sur l'histoire de Wallenstein, depuis la bataille de Prague jusqu'à sa première nomination comme général en chef des armées de l'Empire (1620-1625)[3]. L'étude sur *Les armées de Wallenstein et sa façon de faire la guerre*, due à la plume d'un militaire anonyme, n'apprendra rien à quiconque s'est occupé tant soit peu déjà de la tactique, de la

1. *Der Heilbronner Convent, ein Beitrag zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, von Albert Küsel. Halle, Niemeyer, 1878, 103 p., in-8°.

2. *Wallenstein's Ende, ungedruckte Briefe und Akten* von Hermann Hallwich. Leipzig, Duncker u. Humblot, LVII, 634, CLXXXII, 565 p., in-8°. Prix : 40 fr.

3. *Briefe Albrecht's von Waldstein an Karl von Harrach* (1625-1627), nebst Einleitung von Ferd. Tadra. Wien, Gerold, 251 p., in-8°. Prix : 4 fr. 25.

stratégie, de l'équipement et de la manière de vivre de la soldatesque à cette époque[1].

Le travail de M. F. Gregorovius, l'écrivain si connu par son grand ouvrage sur l'*Histoire de Rome au moyen âge* et par son attachante biographie de Lucrèce Borgia, nous conduit au-delà des Alpes et nous initie aux conflits purement politiques qui, sous le règne d'Urbain VIII, firent de la papauté l'antagoniste des Habsbourg et l'alliée de la France, presque la complice de la Suède. L'auteur ne nous a point donné la biographie complète de Maffeo Barberini, qui sous le nom d'Urbain VIII occupa le saint-siège de 1623 à 1644 ; il n'a fait que retracer l'histoire des démêlés du pape avec Ferdinand II d'Autriche et Philippe IV d'Espagne. Ces querelles étaient connues dans leur ensemble. Mais M. Gregorovius a trouvé, soit à Rome, soit à Vienne, des renseignements nouveaux. Il a pu consulter surtout la correspondance diplomatique des Crivelli, résidents du duc Maximilien de Bavière à Rome, et en a tiré heureusement parti pour rédiger un livre agréablement écrit et sagement pensé[2].

En 1875 on vendait aux enchères le château de Spiez, sur les bords du lac de Thun, et avec lui la bibliothèque et les archives d'une des plus vieilles familles patriciennes de Berne, celle des barons d'Erlach. M. de Gonzenbach, président de la *Société historique du canton de Berne,* fit à cette occasion l'achat de plus de cent volumes in-folio, renfermant les papiers originaux de Jean-Louis d'Erlach, le lieutenant de Bernard de Saxe-Weimar, après la mort duquel il fit passer l'armée weimarienne sous l'autorité de la couronne de France. C'est à cette heureuse acquisition que nous devrons une biographie du célèbre homme de guerre bernois plus complète que ne l'étaient les *Mémoires historiques concernant le général d'Erlach*, publiés, il y a bientôt cent ans, d'après ces mêmes documents des archives de Spiez. M. de Gonzenbach a donné dans ce premier volume la partie la plus intéressante et la plus controversée de la vie d'Erlach, car il nous mène depuis sa naissance (1595) jusqu'en octobre 1639, date de l'entrée de l'armée weimarienne au service de Louis XIII. Il a surtout examiné de près et sans aucun parti pris, se basant sur les innombrables documents mis à sa disposition par un heureux hasard, l'accusation de *trahison* que Roese, Barthold et tout récemment encore M. Molitor, ont élevée contre le gouverneur de Brisach ; on ne

1. *Wallenstein's Heere und Kriegsführung im Lichte seiner Zeit*, bearbeitet von H. B. Dessau, Barth, 30 p., in-8°. Prix : 0 fr. 75.

2. *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser. Eine Episode des dreissigjæhrigen Krieges* von Ferdinand Gregorovius. Stuttgart, Cotta, 1879, 164 p., in-8°.

peut s'empêcher de lui donner raison, surtout si l'on veut bien tenir compte de la nature de tous les engagements et de toutes les capitulations militaires, tels qu'on les contractait alors dans n'importe quelle armée d'Europe. Un volume de pièces inédites accompagne ce premier tome, dont nous attendons la suite avec d'autant plus d'intérêt qu'elle jettera forcément des lumières nouvelles sur la politique française d'alors vis-à-vis de l'empire d'Allemagne, politique encore trop peu connue dans ses détails, pour les années antérieures aux négociations de Hambourg et de Münster[1].

C'est également à la seconde partie de la guerre de Trente Ans que l'on peut rattacher la fin de la biographie du prince Louis d'Anhalt-Coethen, dont nous annoncions la dernière fois le premier volume. C'est une narration passablement délayée, dont le tome II relate les événements militaires et autres survenus dans la principauté, de 1625 à 1650, tandis que le tome III raconte la création et l'activité de la société littéraire (*Die fruchtbringende Gesellschaft*, ou l'*ordre du Palmier*) fondée par Louis d'Anhalt et quelques collègues princiers en 1617, et dont Opitz, Gryphius et quelques autres poètes connus ont été membres. Après les travaux de Barthold et de M. Krause lui-même sur ce sujet, on ne voit pas trop la nécessité de le reprendre à nouveau[2]. L'historiographe de la Moravie, le savant bénédictin Beda Dudik, a fêté le quatorzecentième anniversaire de la naissance de saint Benoît, en publiant un recueil de pièces, inédites pour la plupart, réunies dans les archives de Vienne et de Suède et concernant l'occupation de la Bohême et de la Moravie par les troupes suédoises sous Torstenson et Wranzel, de 1640 à 1650. Le R. P. Dudik n'a pas, à vrai dire, *raconté* l'histoire de cette époque si néfaste pour les armes impériales, car il n'a fait que mettre à la suite l'un de l'autre les documents recueillis, en les soudant à l'aide de quelques phrases ou d'extraits empruntés au troisième volume du *Bellum sueco-germanicum* de Chemnitz. Ce n'en est pas moins une très utile contribution à l'histoire des dernières années de la guerre de Trente Ans[3].

Il nous reste à mentionner un dernier travail, qui se rapporte à

1. *Der General Hans Ludwig von Erlach, von Castelen, ein Lebens- und Charakterbild*, von A. von Gonzenbach. Bern, Wyss, 1880, t. I, x-671 p., VII, 265 p., in-8°.

2. *Ludwig Fürst zu Anhalt-Cœthen und sein Land waehrend des 30 j. Krieges*, von G. Krause, Neustadt a. d. Orla, Krause, t. II-III, XII-334, XII-351 p., in-8°. Prix : 15 fr.

3. *Schweden in Bœhmen und Mœhren von* 1640-1650, von Beda Dudik. Wien, Gerold, XIII-443 p. in-8°. Prix : 12 fr. 50.

l'un des épisodes du traité d'Osnabrück. Dans son étude sur la *cession de la Poméranie citérieure à la Suède*, M. Breucker a retracé les péripéties de la lutte diplomatique engagée entre la Suède et le Brandebourg au sujet de l'héritage du dernier duc de Poméranie. Son travail, fait avec les recueils bien connus de Meiern et de Gaertner, les *Négociations secrètes*, le récent ouvrage d'Odhner, etc., ne renferme rien de bien nouveau, et le ton même du récit se ressent parfois des imperfections nécessaires d'un début dans la science [1].

Nous nous reprocherions de ne pas mentionner à la suite de tous ces travaux un nouvel ouvrage de M. Opel que nous avons lu peut-être avec un intérêt plus vif qu'aucun de ceux que nous venons de nommer. *Les origines du journalisme allemand* sont un des écrits récents les plus réellement utiles que puisse rencontrer un historien critique de la première moitié du XVIIe siècle. L'auteur a fouillé toutes les bibliothèques d'Allemagne, coordonné toutes les feuilles volantes dépareillées, ancêtres modestes des grands journaux quotidiens de nos jours, établi leur filiation, énuméré leurs officines et constaté leurs tendances. En un mot c'est un répertoire complet — autant que c'était là chose possible pour un premier essai — de l'histoire de la presse allemande de 1609 à 1650, et non pas un répertoire aride et mal écrit, mais un travail d'une lecture attachante autant qu'instructive. En interrompant son grand ouvrage sur la période danoise de la guerre de Trente Ans, pour nous donner la présente étude, M. Opel s'est acquis la reconnaissance de tous les érudits qui devront aborder l'étude des sources historiques de l'époque [2].

La seconde moitié du XVIIe siècle est, comme toujours, assez maigrement représentée. Nous signalerons une étude de M. Grossmann sur le grand général et tacticien militaire *Raimond Montecuccoli*, étude qui s'occupe plus particulièrement de l'histoire des années 1672-1673, et des campagnes dirigées alors par les impériaux contre Turenne. Le travail de M. Grossmann est fait avec tout le soin que l'on a signalé déjà dans ses autres monographies sur la même époque, ses notices sur la Bourse d'Amsterdam, sur le diplomate-pamphlétaire baron de Lisola, etc. [3]. Un sujet bien souvent abordé déjà par les poètes dramatiques et les romanciers plus encore que par les historiens,

1. *Die Abtretung Vorpommerns an Schweden und die Entschædigung Kurbrandenburg's*, von G. Breucker. Halle, Niemeyer, 94 p., in-8°.

2. *Die Anfænge der deutschen Zeitungspresse*, 1609-1650, von O. J. Opel. Leipzig, Verlag des Bœrsenvereins, 1879, 268 p., in-8°, planches.

3. *Raimund Montecuccoli, ein Beitrag zur æstr. Geschichte*, etc. v. Jul. Grossmann. Wien, Gerold, 1878, 64 p., in-8°. Prix : 1 fr. 25.

c'est la biographie de la malheureuse Sophie-Dorothée de Hanovre, plus connue sous le nom de la princesse d'Ahlden. Il a tenté M. Schaumann, qui s'est attaché à réviser, d'après les mémoires et les lettres de son héroïne, le procès fait à la duchesse par son mari, Georges-Louis, électeur de Hanovre et plus tard roi d'Angleterre. M. Schaumann essaie de montrer que les amours de Sophie et du comte de Kœnigsmark ne fournirent qu'un prétexte à sa condamnation et que, même sans cette passion, brusquement terminée par l'assassinat de 1694, la princesse aurait été séquestrée cependant par suite de la haine que lui portait sa belle-mère, l'électrice Sophie. On peut bien plaider les circonstances atténuantes vis-à-vis d'un mari dont les désordres avaient provoqué ceux de sa femme ; mais nous croyons que l'auteur va bien loin pourtant dans son rôle de défenseur de la victime. La mère de Georges II a cruellement expié ses fautes ; mais elle ne fut point innocente, à coup sûr, comme on serait tenté de le croire, si l'on s'en tenait au livre de M. Schaumann [1].

Si nous passons à l'histoire du XVIIIe siècle, nous avons à mentionner d'abord une étude d'un collaborateur de cette Revue, de M. Jaroslav Goll, sur *le traité d'Altranstaedt* et principalement sur la politique suivie par l'Autriche vis-à-vis de la Suède, au moment de la signature de ce traité si honteux, extorqué par Charles XII à l'électeur-roi de Pologne, Auguste II, le 24 septembre 1706. Ce tirage à part des *Mémoires de la Société royale des sciences* de Prague nous fournit d'intéressants détails et des renseignements nouveaux sur l'attitude, peu courageuse d'ailleurs, de l'empereur Joseph en présence des dangers qu'il craignait de la part du roi de Suède [2]. La brochure de M. Saran sur le même sujet est une simple conférence faite par un dilettante ecclésiastique d'après des sources connues, et ne présente aucun caractère scientifique [3]. La plupart des publications nouvelles d'une certaine importance sur le XVIIIe siècle se rapportent, cette année comme les années précédentes, à l'histoire de la Prusse. Il est tout naturel que l'érudition allemande se reporte de préférence vers l'histoire du pays qui, seul, à cette époque, poursuit une politique à la fois nationale et couronnée de succès, et prélude, alors déjà, au développement prodigieux que devait amener le siècle suivant. Cette tendance patriotique en même temps que scientifique

1. A. F. Schaumann, *Sophia Dorothea Prinzessin von Ahlden*, u. s. w. Hannover, Klindworth, 1879, in-8°. Prix : 4 fr. 50.

2. J. Goll, *Der Vertrag von Altranstædt, Oestreich und Schweden*, 1706-1707. Prag, Gregr, 1879, 62 p., in-4°. Prix : 4 fr. 50.

3. Saran, G. *Die schwedische Invasion in Kursachsen und der Frieden zu Altranstædt*. Halle, Waisenhausbuchhandlung, 32 p., in-8°.

s'est naturellement accentuée depuis que les archives prussiennes, placées sous la direction de M. de Sybel, se sont ouvertes hospitalièrement à tous les savants qui demandaient à y puiser et que la direction des archives elle-même a pris en main la publication de toute une série de volumes de documents inédits.

La plus ancienne de ces publications scientifiques, dont le premier volume a paru dès 1864, mais qui n'a fait que peu de progrès depuis une dizaine d'années, c'est la collection des *Actes et Documents relatifs à l'histoire de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg*. Nous venons d'en recevoir le neuvième volume, édité par M. le professeur Th. Hirsch, de Greifswald. Les sept premiers ont été mis au jour de 1864 à 1877, par les soins de M. Erdmannsdoerfer, assisté de MM. B. Simson et Henri Peter. Le huitième n'a point encore paru. Ce recueil doit renfermer, on le sait, toutes les pièces, diplomatiques et autres, relatives soit à l'histoire intérieure, soit surtout à l'histoire extérieure du Brandebourg, sous le règne du grand électeur, et comme ce souverain énergique a su jouer un rôle important en Europe, malgré la petitesse relative de ses états, on consultera les *Actes et Documents* avec fruit pour toute l'histoire européenne durant la seconde moitié du XVIIe siècle. La plus grande partie du présent volume est consacrée aux relations politiques du Brandebourg avec les puissances du Nord, la Pologne, le Danemark et la Suède, pendant les années 1660 à 1666. Mais nous signalerons plus particulièrement à nos lecteurs les dépêches et les documents relatifs aux négociations avec la France, de 1660 à 1664. Ce sont surtout les correspondances et les extraits du journal de l'envoyé Blumenthal qui sont curieux, car ils donnent un tableau vivant de l'activité du jeune Louis XIV et des renseignements curieux sur la vie littéraire et la société française d'alors ; malheureusement l'éditeur a beaucoup élagué ces détails comme ne rentrant pas précisément dans le cadre de son sujet [1].

Les deux mémoires de M. H. Bresslau et S. Isaacsohn sur la disgrâce du président supérieur Everard de Danckelmann (1697) et du grand-chancelier de Fürst (1779) ont été réunis en un seul volume, moins parce qu'ils racontent tous deux la chute d'un ministre que pour fêter, par une publication commune, le jubilé du célèbre historien de la politique prussienne, de M. le professeur J. G. Droysen, de Berlin. M. Bresslau n'a pas voulu donner, après M. de Ranke et Droysen lui-même, un récit complet de la chute du conseiller éner-

1. *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg*. Neunter Band, herausgegeben von Theod. Hirsch. Berlin, Reimer, VIII-878 p., in-8°. Prix : 20 fr.

gique et sévère que l'électeur Frédéric III poursuivit avec tant d'injustice après lui avoir promis sa constante protection ; il n'a fait qu'ajouter à la narration de ses prédécesseurs des détails inédits, renfermés surtout dans la correspondance de Du Cros, ce curieux aventurier, Français de naissance, qui se trouvait alors à Berlin comme envoyé hanovrien. Le mémoire de M. Isaacsohn, lui aussi, ne fait que traiter un des côtés de l'événement qui s'y trouve examiné, et se borne à rechercher les motifs psychologiques pour lesquels Frédéric II rémercia si brutalement de ses services un homme intègre et qui l'avait servi pendant plus de trente ans [1].

On a déjà parlé dans la *Revue* des publications entreprises sous les auspices de la direction des archives de Berlin. Nous ne faisons donc qu'en rappeler les titres sans nous y arrêter ici. Le premier volume d'un recueil renfermant des documents relatifs aux relations entre l'État et l'Église catholique en Prusse a été publié par M. Max Lehmann, et va de 1640 à 1740 [2]. Le second, dû à M. Stadelmann, s'occupe de l'activité prévoyante et parfois un peu tyrannique, déployée par Frédéric-Guillaume Ier dans les améliorations économiques entreprises dans les provinces orientales de son royaume [3]. Les deux recueils présentent un intérêt surtout local. Il n'en est pas de même pour une troisième publication d'origine officielle, la *Correspondance de Frédéric le Grand*, dont les deux premiers volumes ont déjà paru et qui promet de former une série considérable. L'homme privé, le correspondant littéraire étaient connus depuis longtemps par les lettres nombreuses renfermées dans les *Œuvres* de Frédéric II. Mais on n'avait pas encore songé à réunir les instructions et les dépêches officielles, les lettres politiques intimes surtout, bien plus nombreuses encore, adressées par le correspondant de Voltaire à ses ministres, ses envoyés dans les diverses cours de l'Europe, etc. L'heureux coup d'œil du général, la fécondité de vues et parfois aussi le peu de scrupules du diplomate s'y révèlent à chaque page, et l'on pourra puiser bien des renseignements piquants et nouveaux dans ce recueil épistolaire, si l'on se décide à le publier avec moins de réticences et moins de lacunes qu'on n'en a mis jadis dans la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier* [4].

1. *Der Fall zweier preussischer Minister*, u. s. w. von Harry Bresslau und Siegfried Isaacsohn. Berlin, Weidmann, 1878, 96 p., in-8°. Prix : 2 fr. 50.

2. Max Lehmann, *Preussen und die katholische Kirche seit* 1640. Theil I. Leipzig, Hirzel, XIV-916 p., in-8°. Prix : 18 fr. 75.

3. *Friedrich-Wilhelm I und seine Thätigkeit für die Landescultur Preussen's*. Leipzig, Hirzel, X-388 p., in-8°. Prix : 11 fr. 25.

4. *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossens*. Bd. I-II, Berlin, Duncker, XVI-472, 530 p., in-8°. Prix : 30 fr.

L'historien politique, ni même l'écrivain militaire ne tireront grand profit de l'ouvrage de M. de Hassel sur *les guerres de Silésie et l'électorat de Hanovre ;* tout en étant volumineux, il n'apprend pourtant pas grand'chose de neuf, si ce n'est pour des détails, sur la campagne de Hanovre et la capitulation de Kloster-Zeven [1].

Nous terminerons ce compte-rendu en mentionnant quelques ouvrages relatifs à l'histoire d'Autriche. Il faut signaler d'abord un nouveau volume de la grande publication de l'état-major autrichien sur les *Campagnes du prince Eugène*. C'est le cinquième de la seconde série. Il renferme la suite du récit de la guerre de succession d'Espagne, le tableau de la campagne de 1703, dû à M. Alphonse Danzer, et mérite, comme ses prédécesseurs, toute l'attention des écrivains militaires, plus compétents que moi pour le juger [2]. Nous avons à mentionner ensuite une nouvelle biographie militaire sortie de la plume féconde de M. de Thürheim, qui en a déjà fait paraître une série d'autres, également relatives à des généraux autrichiens du XVIIe et du XVIIIe siècle, et plus recommandables par leur inspiration patriotique que par leur valeur scientifique. Elle nous raconte la vie du feld-maréchal comte de Khevenhuller, un des généraux de Charles VI et de Marie-Thérèse, mort en 1744, après de longs et fidèles services qui n'exigeaient pas peut-être un éloge aussi volumineux [3]. Nous nous arrêterons sur les derniers volumes de l'*Histoire de Marie-Thérèse*, de M. d'Arneth, dont nous avons, à plusieurs reprises déjà, entretenu nos lecteurs. Avec les tomes neuvième et dixième de son magistral ouvrage, le savant directeur des archives de Vienne est arrivé à l'année 1780, date de la mort de l'impératrice, et a terminé de la sorte son œuvre, provisoirement du moins ; car nous réitérons le vœu que M. d'Arneth veuille bien continuer son travail et nous retracer aussi le règne de Joseph II avec autant de détails qu'il a raconté celui de sa mère. Nul ne pourrait le faire avec une compétence plus grande et une plus entière autorité [4].

Rod. Reuss.

1. W. von Hassel, *Die Schlesischen Kriege und das Kurfurstenthum Hannover*. Hannover, Hahn, 1879, XXIX-432 p., in-8°. Prix : 12 fr. 50.

2. *Feldzuge des Prinzen Eugen von Savoyen*. II. serie, Band V. Wien, Gerold, XXVI-728, 172 p., in-8°, cartes. Prix : 37 fr. 50.

3. Graf A. Thürheim, *Feldmarschall Ludwig Andreas Graf von Khevephüller-Frankenburg*, u. s. w. Wien, Braumüller, 1879, VIII-352 p., in-8°. Prix : 8 fr. 75.

4. *Geschichte Maria-Theresia's*, von Alfred Ritter von Arneth, vol. IX, XV-648 p. Prix : 16 fr. 25. Vol. X, XIX-852 p., in-8°. Prix : 20 fr.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU FRIOUL.

C'est un fait digne de remarque que le Frioul présente une pénurie presque inexplicable d'annales et de chroniques locales. Nous ne possédons pas un seul ouvrage sur la plus belle époque de ce pays (XIe-XIIIe siècles), qui fut le noyau de l'ancien patriarcat d'Aquilée, et le petit nombre de travaux que nous possédons sur son histoire, depuis l'absorption du patriarcat par la république de Venise, ne sont que des chroniques locales, aussi courtes qu'insignifiantes. Il y avait là pourtant un sujet bien digne de tenter les historiens : la pompe somptueuse du patriarcat, ses vastes relations territoriales, le mérite d'un certain nombre de patriarches appartenant à la noblesse la plus illustre de l'Allemagne du Sud et dont plusieurs occupèrent une position éminente dans l'entourage des empereurs d'Allemagne, leur influence décisive sur les événements politiques de l'Allemagne et de l'Italie, la situation du Frioul entre ces deux pays et son importance militaire et commerciale, les troubles de son histoire intérieure, le voisinage d'importants foyers de civilisation, tels que Trévise, Venise et Padoue, les nombreux et riches couvents où l'on cultivait avec ardeur les arts et les sciences, tout se réunit pour fournir une ample matière à l'historien. Il n'en est pas moins vrai que l'exemple du plus ancien historien du Frioul, le diacre Paul, fils du Langobard Warnefried, né à Cividale, ne trouva guère d'imitateurs dans les couvents de son pays natal, et que, pour l'histoire du patriarcat jusqu'au milieu du XIIIe siècle, il faut se contenter de chroniques et d'annales allemandes et italiennes, d'ailleurs peu abondantes. Ce n'est qu'environ quatre siècles et demi après Paul Diacre qu'apparaît, également à Cividale, la chronique dite de Julien le Canonique ; cette chronique, écrite sans prétention, mais utile, la plus ancienne chronique du Frioul, date de la période de décadence du patriarcat ; malheureusement nous n'en possédons qu'une copie postérieure. Elle a servi aussi de point de départ à quelques chroniqueurs postérieurs, qui l'ont remaniée et continuée sans qu'aucun d'eux cherchât à la surpasser. Les préoccupations historiographiques paraissent avoir été tellement étrangères au Frioul, que la chronique de Julien et le *Chronicon Spilimbergense* sont les seules annales importantes de son histoire. Jusque vers le milieu du XVe siècle il n'existe, outre ces deux chroniques, que de courtes notices, mais on ne rencontre guère

de travaux importants. Une seule chronique originale, rédigée par un simple notaire, Odorico de Pordenone, et son fils Giovanni, vient prendre place entre les deux dont nous venons de parler. Ces annales se rapportent à la première moitié du XIVe siècle et ne manquent pas absolument d'intérêt. Malheureusement elles pèchent par trop de brièveté, et chaque fois qu'elles ont à parler des intrigues politiques de leur temps, elles se renferment dans un silence prudent. Giovanni termine son ouvrage par ces paroles caractéristiques : « Sed taceo pro meliori mei [1]. »

Ce que nous venons de dire de la pauvreté de l'historiographie du Frioul s'applique surtout à l'époque primitive de son histoire. Plus tard les documents se multiplient, mais il n'en subsiste pas moins dans l'histoire des lacunes qu'il est impossible de combler par des chartes et autres documents de ce genre, et cette absence d'annales ne reste pas sans influence sur la manière d'écrire l'histoire. Celle-ci ne saurait en effet atteindre une parfaite exactitude matérielle et psychologique que lorsqu'elle peut s'appuyer à la fois sur des chartes et des annales contemporaines. Ces deux genres de sources doivent être employées parallèlement, suivant leur valeur intrinsèque, elles doivent se compléter et se corriger réciproquement, et toute histoire qui ne s'appuierait que sur une seule classe de documents, aurait nécessairement un caractère incomplet, quant au fond et quant à la forme. Pour le Frioul, on trouvera rarement l'occasion de reproduire des jugements contemporains en en écrivant l'histoire, et, lorsque cette occasion se présentera, ces jugements proviendront certainement plutôt de l'étranger que du pays [2].

Par contre, le Frioul possède, à partir du XIIIe siècle et malgré des pertes énormes subies par les archives de l'État, de très riches collections de chartes. Avant cette époque, les chartes ne se présentent pas en trop grande abondance ; il y en a beaucoup moins que pour d'autres provinces allemandes, par exemple la Carinthie, la Haute Autriche ou la Haute Bavière. Mais à partir du XIIIe siècle, l'institution des notaires acquiert de plus en plus d'importance, et il existe un nombre considérable d'actes notariés dans les collections publiques et privées.

1. Le *Chronicon Civitatense* de Julien a été publié dans : Muratori, *Scr. rer. ital.* 24, 1189, et dans les *Mon. Germ.*, 19, 222, et le *Chronicon Spilimbergense* a été publié à part par Bianchi. La chronique d'Odorico se trouve dans Bianchi, *Documenti per la storia del Friuli*, 1844, 1, 58. Cf. aussi le jugement d'un Italien dans l'*Archivio Veneto*, 13, 408-409.

2. On peut en voir une preuve dans l'*Additament. I. Chronici Cortusior.* sans parler des chroniques allemandes et italiennes.

Les histoires du Frioul s'appuient donc essentiellement sur des chartes et se ressentent naturellement du caractère de ces documents précieux mais insuffisants. On en trouve un type caractéristique dans les *Annali del Friuli* de Manzano.

L'article que nous publions ne s'occupe que des travaux historiques des trois dernières années dans le Frioul. Le nombre en est assez élevé, mais quelques-uns seulement ont de la valeur et une certaine étendue. Ce fait s'explique par l'état général de la province, qui ne possède que des écoles secondaires et aucune université, qui se croit négligée par le gouvernement, qui est pauvre, sans industrie ni commerce, dont la bourgeoisie et la population rurale sont sans énergie et sans fortune, et qui n'a pas de noblesse pour encourager les arts et les lettres. Il faut donc aux hommes instruits une énergie toute particulière pour travailler dans une pareille situation. Leurs études resteraient d'ailleurs à peu près stériles s'il n'existait dans le Frioul, comme en Italie, la coutume ingénieuse (et ici vraiment utile) des cadeaux littéraires « Per le Nozze ». Elle est trop connue pour que nous ayons besoin de l'expliquer. Heureusement que, dans le Frioul du moins, les productions littéraires de ce genre ne consistent généralement pas en poésies creuses et ampoulées.

On publie et on dédie maintenant aux jeunes époux des documents relatifs à l'histoire du pays et surtout à leur ville ou village natal. Ces travaux n'offrent pas toujours une lecture bien attrayante pour de jeunes époux ; mais l'idée est ingénieuse, et cette tradition rend des services importants à l'histoire [1]. Malheureusement ces brochures ne se publient pas, comme cela se fait dans d'autres pays ; elles ne sont pas dans le commerce et dorment dans quelques collections particulières peu accessibles. Si l'on parvenait à faire adopter une certaine méthode et un but précis et commun, un ordre chronologique, de manière que chaque travail de ce genre formât un chapitre du *Codex diplomaticus* du pays, ce serait certainement un résultat des plus importants. Mais jusqu'ici les préoccupations et les sympathies locales des auteurs et surtout des nouveaux mariés y tiennent une trop grande place, et il n'est guère possible de les en bannir, à moins que, dans l'intérêt de l'histoire du pays, elles cèdent volontairement la place à des tendances plus scientifiques. Grâce à l'influence de M. Joppi, aux lumières et à la complaisance duquel font appel la

1. La *Bibliografia del Friuli* de J. Valentinelli (Venise, 1861), qui n'est pas exclusivement historique, et comprend également le pays de Goritz, cite 350 pièces « Per le nozze », qui forment, au milieu d'articles de journaux et d'autres ouvrages, la dixième partie de toute la bibliographie.

plupart des auteurs, il s'est produit en effet pour les « Statuti » un certain mouvement en ce sens. C'est d'ailleurs le savant et studieux directeur de la bibliothèque d'Udine qui a surtout l'honneur de représenter les études littéraires et historiques dans le Frioul. On lui doit la publication de monographies locales et de documents de tout genre qui attestent un grand savoir et une plume habile. Lui aussi est embarrassé par la situation précaire de sa province natale. Cependant, depuis la fondation des nombreuses « Società patrie » en Italie, l'association scientifique « per la Storia veneta » commence à exercer une influence bienfaisante sur les études historiques relatives au Frioul ; et nous ne commettrons probablement point d'indiscrétion en apprenant au public que M. Joppi a été chargé par cette dernière société de réunir un recueil des chartes du Frioul jusqu'à l'année 1200, travail important et méritoire qui ne pouvait être confié à de meilleures mains.

Quant aux récits historiques, l'*histoire générale* du Frioul est représentée dans ces trois dernières années par le tome VII des « Annali del Friuli » du comte F. de Manzano [1]. L'auteur n'y donne, à vrai dire, que des additions au tome VI, concernant les années 1421-1799, l'époque républicaine du Frioul. Il nous souvient des nombreux collectionneurs de chartes et de notices relatives à l'histoire du Frioul que ce pays comptait au siècle dernier, les Frangipane, les Guerra, les Fontanini, Bini, Concina, etc., collectionneurs dont M. de Manzano se distingue avantageusement en ce qu'il fait profiter le public de ses compilations.

Son ouvrage a la forme d'annales ; ses sources sont très diverses, ainsi que ses notes et la façon dont il les présente. Cette œuvre représente une grande somme de travail, soutenu par un patriotisme ardent ; mais elle ne supporte pas une critique sérieuse. Le volume se termine par quelques *excursus*, sur l'autorité politique des patriarches dans le Frioul, sur le parlement du Frioul, sur la nécessité d'écrire une histoire spéciale des châteaux du Frioul, etc. ; les deux premiers sont si faibles que l'auteur aurait certainement pu se dispenser de les écrire.

Une partie de l'histoire du Frioul est traitée par l'auteur de cet article dans « Études sur le Frioul, I [2] ». C'est un travail préliminaire, servant à éclaircir le conflit entre le duc d'Autriche Rodolphe IV et le patriarche Louis (della Torre), et où l'on a essayé de montrer

1. *Aggiunta all' Epoca VII degli Annali del Friuli*, Udine, 1879, 377 p., in-8°.

2. Zahn, *Friaulische Studien I, Archiv für Kunde œsterr. Geschichte*, t. LVII, Vienne, 1878, 122 p., in-8°.

comment, depuis le xe siècle, l'élément allemand avait pénétré et envahi le Frioul, et quelles circonstances devaient faire paraître à Rodolphe IV l'annexion comme possible, même comme nécessaire, et la préparer.

Il faut mentionner ensuite une étude historique de V. Joppi et G. Occioni-Bonaffons sur l'*origine et le développement de l'hôtel de ville de Udine*[1]. C'est une construction monumentale d'une grande beauté. Avec son entourage, avec les deux colonnes devant la façade, la petite *loggia* et le beffroi avec la belle horloge, où l'on voit des hommes de bronze sonner les heures, elle rappelle la *Piazetta* de Venise, et le tout, dominé par le vieux palais des patriarches, produit un effet vraiment imposant. Par sa forme extérieure, cet édifice tient le milieu entre le *Broilo* de Bologne et le palais des doges à Venise. Le 19 février 1876, il fut détruit par un incendie produit par une fuite de gaz, et il n'en resta plus que les murs extérieurs. Mais immédiatement des souscriptions se firent dans tout le pays et aussi à l'étranger pour la reconstruction de l'édifice : on eût dit qu'il s'agissait de rétablir un palladium national. A cette occasion l'Académie d'Udine chargea M. Joppi de rédiger un rapport, avec documents à l'appui, sur l'origine et l'histoire du « Palazzo della Loggia ». Le travail de M. Joppi est très remarquable, pour le fond et pour la forme, et il fait regretter une fois de plus que les études historiques soient placées au Frioul dans des conditions aussi défavorables. Les premières notices sur l'existence de l'hôtel de ville d'Udine datent de l'an 1333 ; nous savons aussi qu'à cette époque déjà l'édifice avait reçu une partie de son ornementation architecturale. On y ajouta successivement de petites constructions accessoires. Mais par suite de la situation précaire du Frioul, de la longue agonie du patriarcat, qui dura près d'un siècle, ce ne fut qu'une vingtaine d'années après la réunion du Frioul avec Venise, lorsque le nouvel état de choses se trouva consolidé, qu'on put songer à une grande entreprise. Vers 1441, Nicolo di Savorgnano, un des plus grands personnages du pays et du conseil municipal, proposa la construction d'un hôtel de ville digne d'Udine, tel que d'autres villes s'honoraient d'en posséder. Les obstacles furent levés peu à peu ; en 1448 la construction du nouvel édifice fut commencée sous la direction de l'architecte Nicolo Lionello, et, en 1455, le conseil put déjà tenir ses séances « in sala magna palacii novi ». M. Joppi donne la généalogie des descendants du grand architecte du XIVe au XIXe siècle; il poursuit pas à pas la cons-

1. V. Joppi et G. Occioni-Bonaffons, *Cenni storici sulla Loggia comunale*, con 48 documenti inediti, Udine, 1877, 79 p., in-8° avec figure.

truction jusqu'à l'achèvement de l'édifice, et fait connaître ensuite les diverses modifications qu'on lui fit subir. Aujourd'hui le palais se trouve reconstruit dans son antique splendeur par un architecte du Frioul, M. Andr. Scala, à qui nous devons un bel ouvrage sur l'histoire de cet hôtel et les monuments historiques qu'il contient [1].

Nous nous permettons de citer ici aussi notre étude sur la *Formation des archives du patriarcat et de la ville d'Udine à la fin du XIVe siècle*, les premières sous la direction de Odorico de Susana, les autres sous celle d'Ettore Miulitta [2].

Je ne sache pas que, depuis trois ans, on ait publié de nouvelles « Relazioni », ce sont les rapports que les gouverneurs vénitiens, qui étaient changés au moins tous les deux ans, devaient faire au Sénat de la république de Venise sur l'état du Frioul. Ces rapports traitent les questions géographiques, topographiques, industrielles, financières et militaires. La publication de pareilles *Relazioni*, si précieuses pour l'histoire de la province, devrait être particulièrement recommandée à ceux qui composent les écrits « per le Nozze ».

Quant aux *Chroniques* il en faut mentionner deux, l'une de Gemona [3], et l'autre de la famille de Nicolo de Strassoldo [4]. Toutes deux touchent occasionnellement aussi à des événements de l'histoire générale. Le caractère local de la chronique de Gemona se manifeste par la préoccupation de mettre en relief certaines coutumes juridiques de Gemona et par une antipathie violente contre la ville voisine de Venzone. Elle est importante pour l'histoire des événements journaliers qui eurent lieu à Gemona ou devant ses murs, de 1509-17, dans la guerre entre l'empereur Maximilien Ier et Venise. On regrette que dans cet ouvrage, comme dans beaucoup d'autres publications du Frioul, certains termes étrangers soient écrits avec une orthographe vicieuse qui les défigure. Et cependant les Friouliens, dont les statuts et les documents renferment de nombreux termes et formules lombards ou allemands, ont de bonnes raisons pour connaître les formes correctes. On rencontre ainsi à plusieurs reprises la forme *inderlech*, qui ne signifie rien, pour *niderlech*, désignant une variété du droit d'étape, qui fut une source de richesse pour Gemona.

La chronique de Nicolo de Strassoldo est la chronique de famille

1. Scala, *Il Palazzo di Udine*. Relazion storica artistica illustrata fatta per cura... Milana, 1878, 50 p. in-fol. avec 6 p. d'inscr. et 4 de dessins d'armoiries.

2. Zahn, *Zwei mittelalterliche Archivsanlagen in Italien*, dans la *Archivische Zeitschrift* de Lœher, 1878, p. 61-79.

3. *Chronicon Glemonense ab anno* 1300 *ad* 1577, Udine, 1877, in-8°, 27 p.

4. Joppi, *Cronaca di Nicolò Maria di Strassoldo anni* 1469-1509. Udine. 1877, 27 p., in-8°.

d'un gentilhomme du moyen âge, sans visées ambitieuses, dont les préoccupations se portent surtout sur le coin de terre qui lui appartient et qu'il habite avec les siens. Cependant il mentionne çà et là des événements de l'histoire générale, et donne entre autres de nombreux détails sur la guerre de Maximilien Ier avec Venise (1508), qui servent de complément au récit de la chronique de Gemona.

Je ne citerai que pour mémoire une petite chronique vénitienne écrite dans le dialecte du Frioul et publiée par M. Joppi, qui ne contient que peu de renseignements sur le Frioul[1].

Passons maintenant aux éditions de chartes et aux publications du même genre, qui forment maintenant le sujet choisi de préférence par les auteurs des traités « per le Nozze ». Il faut toutefois commencer par mentionner deux publications qui n'ont pas cette origine.

Ce sont d'abord les *Regestes* de J. Bianchi, ou plutôt l'index de ses collections de chartes[2]. Bianchi fut d'abord professeur au gymnase, puis administrateur de la bibliothèque d'Udine, où il mourut à un âge très avancé, en 1868. En 1844 il publia en deux volumes les *Documenti per la Storia del Friuli*, de 1300-1335, et plus tard, dans les annales de l'Académie de Vienne, des regestes très détaillés de chartes d'Aquilée se rapportant surtout à la partie du patriarcat située « oltre monti » et postérieures à 1200 ; il laissa également des copies de plus de 6,000 chartes d'Aquilée, transcrites en grande partie de sa main et formant 61 volumes. Après sa mort, cette collection fut donnée à la bibliothèque municipale d'Udine, avec l'obligation d'en publier l'index. Des donations semblables ne sont d'ailleurs pas rares dans le Frioul : c'est ainsi que la belle bibliothèque de S. Daniele possède les collections de Fontanini, la bibliothèque du chapitre d'Udine celles de Bini, la bibliothèque municipale de la même ville, celles de Ciconi et la très précieuse collection de Pirona, etc. La ville d'Udine a fait dresser l'index exigé par Bianchi ; il contient la liste des suscriptions qu'il avait placées en tête de chaque document ; ces suscriptions ont tantôt la forme de regestes, tantôt ce ne sont que de courtes notes personnelles du collectionneur, telles que par exemple : « Guglielmo della Torre gastaldo di Caneva e podestà di Sacile », ou « Romanino capitano di Gemona », ou « Romanino gastaldo di S. Daniele », etc. Quand elles sont sous cette forme, leur utilité est fort médiocre. C'est le même inconvénient qu'on rencontre dans les *Annali* de Manzano, citées plus haut. La faute en est d'ailleurs à Bianchi, et non à l'édi-

1. Joppi, *Chronachetta Veneziana del* 1402 *al* 1415, dans l'*Archivio Veneto*, 1879.

2. *Indice dei Documenti per la Storia del Friuli dal* 1200 *al* 1400, raccolti dall' Abbate Gius. Bianchi, pubbl. per cura del Municipio di Udine. Udine, 1877, 193 p., in-8°.

teur, et la collection n'en est pas moins très importante : c'est un guide précieux, de même que Manzano.

Citons encore quatre petites publications de M. Joppi : d'abord quelques documents sur la famille Strassoldo [1] ; ensuite les dernières relations entre les Carrarese de Padoue et le Frioul [2], des additions au *Codex diplomaticus* pour l'Istrie et pour Trieste de Kandler [3]. La première donne huit documents datant des années 1210-1212, relatifs à la famille Strassoldo, qui existe encore aujourd'hui, documents qu'avait d'ailleurs déjà donnés le *Codex Wangianus* pour le Trentin de Kink. La deuxième donne cinq documents relatifs aux années 1210-98; la troisième, qui est la plus importante de toutes, en donne vingt, relatifs à la même période de 1210-98, et la quatrième en donne six pour les années 1283 à 1339. Je rappellerai enfin mon ouvrage : *Austro-Friulana*, dont la *Revue* a déjà parlé (XIII, 368).

On déploie aujourd'hui une grande ardeur pour rechercher et pour publier les « *Statuti* », c'est-à-dire les règlements municipaux s'appliquant à la vie publique, à la justice civile et criminelle, à l'industrie, au commerce et à l'administration locale. On connaît actuellement un certain nombre de ces *statuti*, c'est peu eu égard au nombre des cités ; mais ils sont intéressants, parce qu'ils éclairent d'un jour nouveau des faits que j'avais déjà signalés dans mes *Études sur le Frioul* citées plus haut.

Ces statuts forment le complément, pour chaque cité, de la législation générale du pays, des « *Constitutiones patriae Foriiulii* », dont il existe des éditions remontant au XVe siècle. Certaines constitutions municipales ont déjà été publiées autrefois, par exemple celle de la ville de Pordenone en 1609 ; les statuts de localités tenant le milieu entre la ville et le village suivirent plus tard ceux de Latisana en 1760, de S. Vito al Tagliamento en 1775, probablement à l'occasion de quelque procès, et non dans l'intérêt des études historiques. Les publications historiques sérieuses sont récentes. Avant 1877 parurent les statuts de Portogruaro (1300), de Cladrecis (1318), de Spilimbergo (1326), de Cordovado (1337), de Gemona (1387), de S. Daniele (1438) ; depuis 1878 il y a eu huit nouvelles publications, dont deux rééditions : Joppi, *Statuti del Abbazia di Moggio del* 1377, Udine, 1878, 15 p., in-8° ; Joppi, *Antichi statuti inediti di S. Daniele del Friuli* 1343-68 con documenti, Udine, 1879, 38 p., in-8° ; Quaglia, *Statuto*

1. *Alcuni documenti antichi sulla nobile famiglia di Strassoldo.* Udine, 1879, 20 p.

2. *Ultime relazioni dei Carraresi col Friuli*, documenti dal 1388 al 1421. Udine 1878, 23 p.

3. *Aggiunte inedite al Codice diplomatico Istro-Tergestino.* Udine, 1878, 45 p., in-8°, et *Nuovi documenti sull' Istria.* Udine 1878, 18 p., in-8°.

et Ordinazione di Polcenigo dell' anno 1356, Udine, 1877, 31 p., in-8°; Joppi, *Statuti di Billerio del* 1359 *al* 1362, Udine, 1878, 12 p., in-8°; Joppi, *Statuta et leges spectabilis universitatis Terrae Valvesoni al* 1369, Udine, 1880, 22 p., in-8°; Joppi, *Il Castello di Buja ed i suoi Statuti*, Udine, 1877, 34 p., in-8°; Joppi, *Statuti del Comune di Attimis nel Friuli del sec. XV e XVI*, editi a cura del Municipio, Udine, 1879, 47 p., in-8°; Joppi, *Constitutiones communitatis S. Viti anni* 1528, S. Vito, 1877, in-8°. Parmi ces huit « statuti » il y en a six qui ont été publiés « per Nozze ».

Cela est fort peu, si on se rappelle les nombreuses publications du même genre auxquelles donnent lieu les villes et les villages d'une province allemande de même étendue ou même d'une étendue inférieure ; mais celles que nous venons d'énumérer n'en constituent pas moins de précieuses contributions historiques. Les éditions de M. Joppi surtout se distinguent par des introductions historiques claires et méthodiques. Il aime la méthode positive en histoire, il évite la phraséologie et les digressions. Dans leurs dissertations, qui ressemblent à des articles de gazettes, Antonini, Manzano, etc., n'ont pas su éviter ces défauts, et les « Cenni storici », dont M. Quaglia fait précéder ses « Statuti di Polcenigo », dénotent une méthode que la science historique a depuis longtemps répudiée.

L'absence de tout principe chronologique dans l'apparition de ces statuts s'explique par ce fait qu'elles sont des publications de circonstance, dont un mariage a fourni l'occasion. De bonnes introductions placées en tête des éditions seraient accueillies par nous avec reconnaissance. Mais les éditeurs n'en veulent pas de trop longues, et on ne doit y trouver ni remarques accessoires, ni interprétations de mots (comme Joppi se permet parfois d'en donner), ni discussions de droit historique. Cela ne veut pas dire que toutes les questions soulevées par ces « statuti » ne doivent pas être un jour l'objet d'une étude sérieuse. Mais cette tâche exige une connaissance approfondie de l'histoire du Frioul, du droit romain, du droit germanique, beaucoup d'impartialité et une plume exercée. Celui qui connaît les chartes du Frioul et son organisme politique et administratif, sait combien il a de rapports étroits avec les institutions allemandes, surtout à partir du xe siècle, et combien les chartes sont remplies de termes et d'idées provenant des époques lombarde et franco-bavaroise. Nous n'avons qu'à citer le « *garitum* », dont la noblesse du Frioul était si fière et qu'elle défendit avec tant d'énergie contre les gouverneurs vénitiens, qui se sentaient probablement gênés par ce tribunal[1]. Les « statuti » prouvent la même chose; ainsi, le système

1. On a tellement oublié le vrai sens de « garitum », et on s'est donné si peu

de la pénitence à propos de rixes, qu'elles soient suivies ou non de blessures, à propos de menaces faites avec le poing, le couteau ou l'épée, le système du droit domestique (*Hausrecht*), celui sur la preuve du mensonge, la peine infligée aux femmes qui s'injuriaient entre elles, qui consistait dans l'obligation de porter la pierre infâme (*bacstein*), etc.; tous ces principes sont d'origine germanique et particulièrement bavaroise, et trouvent leur confirmation dans des centaines de *weisthümer* allemands. Mais l'étude du droit historique commence à peine en Italie, et celle du droit germanique, à notre connaissance du moins, n'y existe même pas. Cela n'empêche pas d'ailleurs que les études historiques allemandes n'aient des représentants distingués en Italie, p. ex. M. Bertolini à Bologne, M. Cipolla à Vérone, etc.; mais il semble presque que, dans certaines parties de l'Italie, l'affirmation de la vérité historique, quoiqu'elle soit inoffensive aujourd'hui, ne soit pas regardée comme un service rendu à la science. Il faudra un certain temps pour s'y débarrasser des préjugés qui empêchent de reconnaître que le droit et la législation du Frioul étaient germaniques, et que ce fut seulement à partir du XIIIe siècle que l'élément allemand, qui prédominait dans le pays, commença à s'effacer de plus en plus devant l'élément romain. Et ce qui prouve l'excellence de ces institutions, c'est l'opiniâtreté avec laquelle les corps politiques les défendirent contre les gouverneurs vénitiens. Elles ne sombrèrent qu'avec la République de Venise, sous l'influence des idées de la Révolution française.

La publication des « statuti » se fait sans distinction d'ordre et de rang. Les droits des villes, cités et villages marchent donc de pair, quoique leur source juridique, — la personne autoritative — et leur contenu diffèrent essentiellement. Il y a une différence essentielle entre le code d'un village habité par des paysans et celui d'une cité industrielle. Ainsi les articles du code de la ville de Gemona ne ressemblent guère à ceux du code du village de Polcenigo, où le comte établit les lois comme seigneur féodal absolu, et ces deux codes diffèrent également de celui de Billerio, où les colons « créent » eux-mêmes leur droit sous la présidence de leur « gassaldo ». De même le statut de S. Daniele au XIVe siècle est un statut de village, et cependant il tient le milieu entre la constitution des villes et

de peine pour le trouver, que, par exemple, Minotto le prenait pour « un pré » (*pratum*), et que même un savant allemand, W. Arndt, dans l'édition des *Annales Friulenses* des *Mon. Germ.*, l'explique par ces mots : « id quod cautione assertum est ». Son vrai sens est « tribunal » (Gericht), mais le tribunal suprême-criminel, par opposition à « judicium », tribunal local, qui juge les petits délits non criminels.

celle des villages; mais dans sa rédaction du xve siècle, il appartient à la législation urbaine et, parmi toutes les chartes de villages, il n'existe pas deux types communs. Il y a là une variété infinie, et on reconnait non seulement qu'ils ont été créés et formés sous l'influence de circonstances variant suivant les lieux, mais aussi que les éléments germaniques qu'ils contiennent ont été simplement conservés par la tradition et que déjà ils présentaient un caractère exotique. Maintenant reste à savoir si l'on parviendra à exhumer un nombre relativement considérable de ces « statuti » ; car le Frioul a été le théâtre de guerres continuelles et il a subi de grandes pertes. Heureusement les statuts conservés sont complétés par une énorme quantité de chartes privées provenant des études de notaires, qui contribueront à rendre possible la reconstruction historique du droit dans le Frioul.

Dans le domaine de l'*Histoire de l'art*, il faut citer une petite brochure de M. Joppi sur les travaux et la vie de quatre artistes de S. Vito al Tagliamento[1], à savoir, le peintre Andr. Bellunello (1468-86), le sculpteur Bartolo da S. Vito (1475-1510), le peintre et sculpteur Giov. Pietro da S. Vito (1492-1529), et le peintre Pomponio Amalteo (1536-66). Pour tous les quatre, M. Joppi exhume des documents relatifs à leurs travaux, qui existent en partie encore aujourd'hui, et dresse l'arbre généalogique de la famille de Bartolomeo si féconde en artistes. Ces documents sont des contrats provenant des archives de notaires, qui forment une source abondante pour l'histoire du droit dans le Frioul.

On peut encore ranger parmi les publications historiques les *textes en dialecte du Frioul*, recueillis par M. Joppi[2], tant pour servir à l'histoire politique et administrative, qu'à celle du dialecte populaire. Ces textes sont au nombre de cent. Malgré l'importance de ces documents, M. Joppi a été obligé de recourir, pour les publier, à l'hospitalité d'une revue étrangère; aucun Mécène, tel que feu Cumano de Cormons, ne s'était trouvé pour faire les frais de cette publication. Il faut souhaiter que le gouvernement accorde ses encouragements aux études historiques dans ce pays déshérité, de façon à soutenir le courage des travailleurs actuels et à en susciter de nouveaux.

I. von Zahn.

1. Joppi, *Notizie di quattro Artisti di S. Vito al Tagliamento, del secolo XV e XVI, con cenni e documenti*, S. Vito, 1879, 35 p., in-8°.

2. Joppi, *Testi inediti dei secoli XIV e XV*, dans l'*Archivio glottologico italiano* de G. I. Ascoli, 1878, 183-367 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Acta et Decreta sacrorum Conciliorum recentiorum, collectio Lacensis auctoribus presbyteris S. J. e domo B. V. M. sine labe conceptae ad Lacum. Friburgi-Brisgoviae, sumtibus Herder, 1870-1879, 5 vol. gr. in-4°.

Les anciennes collections de conciles, les seules qui existassent jusqu'à celle que nous annonçons aujourd'hui au public savant, ne peuvent rendre aucun service pour les temps modernes : il était donc à peu près impossible de suivre le mouvement conciliaire au sein de l'Église catholique dans les deux derniers siècles, car les plaquettes isolées qui contiennent le texte des nombreux conciles réunis au XVIIIe et au XIXe s. sont souvent introuvables et je doute qu'une seule bibliothèque possède la série complète de ces précieuses brochures.

Les pères jésuites de Maria-Laach ont entrepris de combler cette lacune considérable : ils ont publié depuis 1870 cinq volumes in-4° d'une collection qui contiendra six volumes et dont voici l'économie générale : le tome Ier est consacré aux conciles célébrés entre 1682 et 1789 par les évêques du rite latin ; le t. II aux conciles célébrés par les évêques des rites orientaux entre 1682 et 1869 ; le t. III aux conciles célébrés entre 1789 et 1869 dans l'Amérique septentrionale, la Grande-Bretagne et les possessions anglaises ; le t. IV aux conciles français de 1789 à 1869 ; le t. V aux conciles allemands, hongrois et hollandais de 1789 à 1869 ; le t. VI sera consacré aux conciles italiens postérieurs à 1789.

Cette division n'est pas celle des anciens recueils où on observait l'ordre chronologique absolu : il sera facile aux éditeurs, lorsque leur publication sera terminée, de la faire suivre d'une table chronologique générale et de donner ainsi satisfaction à tous les besoins.

Sur un point beaucoup plus important, les traditions anciennes ont été abandonnées : les savants jésuites à qui nous devons les grands recueils que j'appellerai classiques et l'illustre Mansi avaient, je ne dis pas constamment, mais au moins le plus souvent, compris leur œuvre en un sens large et vraiment historique : les assemblées, ou nettement désagréables au saint-siège, ou même non orthodoxes n'avaient pas été systématiquement exclues, de telle sorte qu'on pouvait suivre non seulement les manifestations diverses du sentiment religieux au sein de l'église catholique, mais même les écarts momentanés de l'opinion.

C'est une pensée contraire qui domine dans la publication nouvelle : de là certaines conséquences si étranges qu'on n'a pas été fidèle jusqu'au bout à l'idée première : ainsi on paraît s'être repenti d'avoir passé sous silence en son lieu et à sa date la déclaration de 1682 et on lui a donné asile en appendice à la fin du volume consacré aux conciles latins célébrés entre 1682 et 1789.

Les Labbe, les Cossart, les Hardouin, les Sirmond, et parmi les modernes tels pères jésuites dont les noms font si grand honneur à la science, n'eussent vraisemblablement rejeté d'une collection des conciles modernes ni le congrès d'Ems (1785), ni même le synode de Pistoie (1786) dont l'importance historique est bien supérieure à celle d'un grand nombre de conciles compris dans la collection qui m'occupe, ni enfin ces appels au futur concile qui, d'une part, nous servent à étudier la notion, l'idée de concile général dans certains esprits et dans certains milieux et qui, d'autre part, nous permettent d'apprécier la pensée de ce concile général si souvent invoqué, lequel, le jour venu, ne devait pas faire allusion à ces nombreux appels.

D'autres omissions, non moins regrettables, sont évidemment involontaires : 1691, concile de Tarragone ; 1679, assemblées françaises qui condamnèrent le livre des *Maximes des saints* ; 1771, concile mexicain. L'assemblée des évêques de Toscane réunie à Florence en 1787, assemblée si défavorable à Ricci et au synode de Pistoie, ne figure pas non plus dans le t. Ier : cette fâcheuse omission est-elle une conséquence de la décision qu'on avait prise à l'égard de Pistoie ?

Si plusieurs conciles ou assemblées ecclésiastiques importantes ont été omis, d'autres ont été publiés incomplétement ; enfin des indications qui seraient d'un grand intérêt n'ont point été données. Ainsi, la session du concile de Tarragone de 1699 dont la publication fut interdite à cette époque paraît manquer toujours dans l'édition de Maria-Laach : ainsi encore, je ne trouve à la suite du concile de la province de Reims réuni à Soissons en 1849 ni la lettre des Pères au pape Pie IX *Post ducentorum et sexaginta,* ni la lettre des mêmes Pères au clergé et aux fidèles du diocèse de Reims *Il nous tardait,* etc. Aucune des réclamations du clergé français demandant à être autorisé à célébrer des conciles tous les trois ans n'est publiée : je signalerai, entre autres, celle de 1760 qu'il était d'autant plus facile de reproduire qu'elle n'est point inédite.

Le Saint-Siège a souvent introduit des corrections dans le texte des conciles approuvés par lui : les nouveaux éditeurs se contentent presque constamment de publier le texte corrigé, en sorte que nous ignorons les modifications introduites, modifications dont l'étude est d'un grand intérêt quand elle peut être abordée. J'en donnerai un exemple :

Le concile de Rouen de 1850, s'inspirant des considérations les plus larges et les plus conciliantes et désireux de maintenir une harmonie parfaite entre les lois de l'Eglise et celles de l'État, défendit de célébrer le mariage religieux, s'il ne constait du mariage civil. Ce canon étonna

en cour de Rome : on ne l'approuva pas, mais on l'amenda de manière à lui laisser sa portée pratique et en s'appuyant sur des considérations elles-mêmes très conciliantes. L'histoire de cette modification mérite d'être rapportée : elle nous fera voir sous son vrai jour cette finesse romaine, cette finesse italienne qui excelle à sortir habilement de toute difficulté.

Les consulteurs chargés de donner leur avis à la Congrégation du Concile proposèrent d'ajouter au canon du concile de Rouen le mot *ordinairement* : le concile de Rouen eût alors défendu de célébrer *ordinairement* le mariage religieux s'il ne constait du mariage civil. A l'appui de cette proposition, les consulteurs rappelaient qu'il ne fallait pas fermer toute voie au mariage secret; ils paraissent avoir reçu l'expression *mariage civil :* c'était une concession énorme, mais durement compensée par l'introduction du mot *ordinairement* qui admettait avec netteté un conflit possible entre la loi civile et la loi ecclésiastique.

Il y avait mieux à faire : les cardinaux firent mieux. Le secrétaire de la Sacrée Congrégation du concile commence par donner des éloges à la sollicitude des évêques pour procurer la célébration du mariage civil en vue de tous les effets légaux. Ainsi le secrétaire de la congrégation du Concile prononce le mot *mariage civil* et approuve la pensée des évêques français ; mais de là à faire pénétrer dans un texte consiliaire les mots *mariage civil*, il y a une grande distance : cette distance, on va le voir, ne sera pas franchie. Le secrétaire de la Sacrée Congrégation continue en faisant remarquer qu'une prohibition absolue de la célébration du mariage religieux sans mariage civil préalable pourrait paraître introduire dans la province de Rouen un nouvel empêchement au mariage, il vise, en passant, le mariage secret; enfin il propose cette rédaction, où n'apparaissent plus les mots *mariage civil :* « afin que le mariage ne soit pas privé de ses effets civils, on observera ce que la loi exige de faire devant le magistrat. » Ainsi, l'expression *mariage civil* disparaît doucement, mais le but pratique désiré par le concile de Rouen n'en est pas moins atteint.

Il reste à sauvegarder les droits de l'Église dont la législation sur le mariage est beaucoup plus large que la loi française et qui ne veut pas renoncer en principe à célébrer dans des cas extrêmes certaines unions que la loi civile, beaucoup plus rigide, n'admettrait pas; comment s'y prendre pour atteindre ce but sans roideur et sans blesser personne ? On le fera sous la forme la plus modérée et la plus indirecte. Quel but se propose-t-on ? Laisser une porte non pas ouverte, mais entr'ouverte, au mariage secret ? L'objet qu'on a en vue sera atteint si, au lieu de proclamer la théorie des mariages secrets, on se contente, au contraire, de donner de loin le conseil de ne pas procéder « prématurément » et sans réflexion à la célébration des mariages : « Cependant les curés devront veiller à ce que cet acte ne soit pas fait d'une manière prématurée[1]. »

1. *Analecta juris pontificii*, livr. 162, col. 865, 868. C'est sur les données

Cette phrase vague et difficile à entendre couvre tout. Ceux qui l'entendront devront convenir que l'idée de restreindre, de fermer, est par-dessus tout marquée. Mais il importe peu, après tout, qu'on souligne le mouvement de fermer une porte pourvu qu'on la laisse entr'ouverte. En vérité, si les théologiens d'une part et les gouvernements de l'autre ne se déclarent pas satisfaits, ils se montreront par trop difficiles !

Mais qui donc soupçonnerait dans ces deux lignes du concile de Rouen amendé : « Ne matrimonium effectibus civilibus careat, serventur quae lex coram magistratu fieri praecipit : curent tamen parochi ne praemature actus ille perficiatur [1] » une si grande dépense de théologie, de bonne volonté et de fine diplomatie ? Personne assurément, si on prive le lecteur, et c'est précisément le cas, du texte primitif du concile, de l'avis des consulteurs, de la décision de la congrégation du concile, et enfin de toute indication qui puisse le mettre sur la voie.

Je ne poursuis pas ces critiques : il me suffit de les avoir indiquées. Je serais, d'ailleurs, injuste si je ne déclarais que telle qu'elle est, cette collection rendra d'inappréciables services : je la crois aussi indispensable dans la bibliothèque de l'homme d'État que dans celle du théologien ou du canoniste.

P. VIOLLET.

Danske og norske Riger paa de brittiske Øer i Danevældens Tidsalder af Johannes C. H. R. STEENSTRUP. Første Hefte. Kjøbenhavn [2] ; forlagt af Rudolph Klein, i Cohens Bogtrykkeri. 1879. 287 p. in-8°.

Ce troisième [3] volume des *Normanns* est consacré à l'histoire des expéditions scandinaves en Angleterre, en Écosse et en Irlande, pendant le xe siècle et une partie du xie. Il s'arrête pour les Norvégiens à la bataille de Clontarf en 1014, tandis que pour les Danois il s'étend jusqu'à l'année 1042, date de la mort de Hœrdaknut, second et dernier successeur de Knut le Grand sur le trône d'Angleterre. Il n'en a encore paru que le premier fascicule relatif à la période comprise entre les années 900 et 1017, qui peut en effet former une division spéciale dont le caractère est bien différent de celui de la suivante. Dans celle-ci, qui est d'ailleurs beaucoup plus courte (1017-1042), trois princes danois règnent

fournies par cette revue que j'ai reconstruit l'histoire de ce canon du concile de Rouen. Cette reconstitution est, dans une certaine mesure, conjecturale : ainsi la portée que j'attribue aux mots *curent tamen*, etc., est, de ma part, une conjecture.

1. *Collectis Lacensis*, t. IV, p. 531.

2. *États danois et norvégiens dans les Iles Britanniques au temps de la domination danoise*, par J. C. H. R. Steenstrup. 1er fascicule.

3. Les deux premiers ont été analysés dans le t. IV, 2e livr., juillet-août 1877, p. 424-430 ; t. XII, 1re livr., janvier-février 1880, p. 181-186.

sur toute l'Angleterre, non plus en conquérants, mais en chefs légitimes et reconnus comme tels par la nation qu'ils gouvernent. Dans celle-là, au contraire, il n'y a que de petits états renfermés dans un groupe d'iles, une péninsule ou même une seule ville, vrais nids de pirates, d'où partaient chaque année des flibustiers, assez forts pour piller et occuper temporairement une certaine étendue de territoire, mais impuissants à y établir solidement leur domination, à y maintenir l'ordre et à y faire régner la justice. Ces principautés éphémères (à l'exception de celle des Orcades) ne pouvaient avoir d'historiens nationaux ; elles ne sont guère connues que par des sources étrangères : légendes et chroniques latines, annales irlandaises, anglo-saxonnes et écossaises. Les sagas commencent aussi pourtant à nous fournir quelques renseignements précis sur les expéditions maritimes des Scandinaves, mais elles n'ont été transcrites que beaucoup plus tard. On ne peut donc avoir une entière confiance en leurs récits pittoresques, parsemés de dialogues, remplis de charmants détails, et qui tranchent ainsi avec les maigres indications des documents contemporains, sauf pourtant les vies de saints et quelques chroniques irlandaises, comme les *Trois fragments copiés par Dubhaltach Mac-Firbisig* et les *Guerres des Gaëls contre les étrangers*. Ces dernières appartiennent à un genre de littérature qui, par l'intermédiaire des légendes, doit procéder de la narration latine et qui a bien pu servir de modèle aux sagas. Les savants islandais admettent en effet que la prose, la poésie et la mythologie de leurs ancêtres se sont en grande partie formées dans les iles britanniques (surtout les Orcades et les Shetlands), au contact des chrétiens de race celtique et de nationalité anglo-saxonne.

Malheureusement, les chroniques irlandaises qui ont fourni à l'auteur les plus intéressants de ses épisodes sont peu nombreuses et fragmentaires ; le plus souvent, il n'a eu à sa disposition que des documents du style le plus laconique. Avec ces lambeaux recueillis laborieusement de côté et d'autre, il n'a pu faire un discours bien suivi ; les éléments lui ont manqué pour reconstituer de toutes pièces les figures des chefs scandinaves. Les princes étrangers, comme le roi Édouard, fils d'Alfred le Grand, et sa sœur Æthelfled, Muircheartach au manteau de cuir et Brian Borumha, le célèbre ancêtre du maréchal Mac-Mahon, étaient des sujets qui auraient prêté davantage, s'ils n'eussent été nécessairement épisodiques dans un livre consacré aux corsaires du Nord. Il en résulte que le récit manque d'homogénéité ; ce défaut n'est pas imputable à l'auteur qui a mis tous ses soins à y remédier ; s'il n'y est pas parvenu, c'est la faute du sujet plutôt que la sienne.

Au reste, le soin d'harmoniser des éléments disparates a été sa moindre préoccupation ; il a voulu faire œuvre d'érudit plutôt que de littérateur, comme il l'avoue franchement dans l'exposé de son plan : « On pourrait certainement, dit-il (p. 5), écrire un livre qui serait en beaucoup de points plus intéressant, si l'on voulait se borner à raconter

les faits que l'on peut facilement mettre en connexion avec d'autres, ou qui fournissent la matière d'une narration attrayante. Je crois cependant qu'il est très important de donner place dans le récit à toutes les expéditions particulières. Quiconque a étudié l'histoire de ce temps comprendra que, pour éclairer la situation intérieure ou extérieure d'un pays ou d'une province, il est très essentiel de savoir si les corsaires du Nord y ont alors fait des incursions ; mais les documents sont en beaucoup de points si incohérents et difficiles à mettre en œuvre, qu'il est certainement méritoire de montrer leurs relations et d'exposer leur contenu sans se préoccuper de leur intérêt immédiat ou des conséquences à en tirer. » En d'autres termes, M. St. écrit plutôt *ad probandum* que *ad narrandum,* et cette méthode démonstrative est certainement la meilleure pour une matière sujette à controverse. Aussi bien convient-il de juger l'auteur sur ce qu'il a voulu donner et non sur ce qu'il aurait pu donner. On ne trouvera donc pas mauvais qu'il s'arrête de temps à autre sur les points discutables pour mieux établir son opinion, pour examiner la valeur relative des témoignages discordants, pour entamer une polémique avec son adversaire habituel, M. Gustave Storm, pour traduire le poème sur la bataille de Brunnanburh ou le beau chant de Brihtnoth; bien que ces digressions interrompent le fil du discours, elles sont nécessaires dans un travail que l'auteur a voulu traiter d'une façon neuve et originale ; et l'on ne pourrait sans injustice lui dénier le mérite d'avoir fait un tissu serré et généralement solide avec les faits décousus et les dates peu précises que lui fournissaient de trop maigres documents.

Ses procédés sont même parfois trop scientifiques ; il insère, non seulement dans les notes, mais parfois aussi dans son texte, des passages anglo-saxons qu'il n'a garde de traduire; c'est une affectation dont les Allemands lui ont donné l'exemple et qu'il aurait dû leur laisser : une traduction n'est pas plus injurieuse pour le lecteur que toute autre explication philologique, historique, géographique. Beaucoup d'historiens, qui auront profit à lire cet ouvrage, ne savent pas à fond l'anglo-saxon, et ils peuvent l'avouer sans rougir, quand l'auteur lui-même confond la locution anglaise *in spite of* (en dépit de, malgré) avec les mots danois *til spot for* (à la risée de, en butte à... p. 192). Au reste M. Steenstrup a eu la discrétion de traduire les principaux passages irlandais qui concernent son sujet et ce ne sont pas les moins curieux de son livre.

Eug. Beauvois.

Les Albigeois, leurs origines, action de l'Église au XIIe siècle, par l'abbé C. Douais, prêtre du diocèse de Montpellier, docteur en théologie. Paris, librairie académique, 1879. In-8°, XII-615-XXXIX p. — Prix : 7 fr. 50.

Le titre du livre de M. l'abbé Douais en fait connaître suffisamment

l'objet. Il n'est pas le premier auteur qui étudie cette époque décisive de l'histoire du Midi. A-t-il trouvé quelques documents inédits, ou du moins nous donne-t-il quelques aperçus nouveaux sur les points obscurs de cette sanglante affaire? c'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Les sources de l'ouvrage de M. Douais sont assez peu nombreuses. La première partie, qui est une histoire beaucoup trop longue des anciennes hérésies dualistes, est empruntée aux pères et aux anciens historiens de l'Église. Pour le reste, le livre de M. C. Schmidt sur les Cathares et les Albigeois a été mis avec raison à contribution par l'auteur, car ce livre, publié depuis bientôt trente ans, reste encore le meilleur ouvrage sur la matière et gardera toujours une grande valeur. A cet ouvrage l'auteur a joint les documents imprimés qu'il a pu connaître, les chroniqueurs, quelques lettres d'Innocent III, etc. Il n'a connu d'ailleurs aucun document nouveau. Ce qu'il appelle un peu pompeusement *pièces justificatives* se compose de documents imprimés depuis plusieurs siècles, et dont les textes ne nous ont paru nullement améliorés par le nouvel éditeur. Tels sont les actes du concile de Lombers de 1165, le conciliabule de S. Félix de Caraman de 1167, le récit de la mission du cardinal de Saint-Chrysogone. Ajoutons que certains renvois bizarres nous donnent à penser que M. Douais n'a pas toujours consulté lui-même les ouvrages qu'il cite, et qu'il a emprunté ses citations à des compilations antérieures. Tels sont par exemple : *Baluze in Regin*, app. p. 626 (sans doute pour *Capitularia Regum Francorum*, II, app. 626) ; *Duchesne*, coll. VI (les *Scriptores* de Duchesne ne se composent que de cinq volumes) ; Bernard *Guido*, ad an. 1207 (sans doute les *Praeclara Francorum facinora*, chronique qui n'est pas divisée par année); *Willielmus secundus* (*sic*, p. 464).

Ajoutons que dans le choix des ouvrages à consulter, l'auteur n'a pas toujours été très heureux ; c'est ainsi que Besse, auteur d'une histoire de Carcassonne sans valeur, publiée en 1645, lui a fourni certain portrait du jeune vicomte de Carcassonne, Raimond Roger, que nous serions heureux pour notre part de retrouver dans un historien du temps (pp. 464-465). Au contraire, deux fois seulement M. l'abbé Douais a cité l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissète, dont l'ouvrage pour cette partie reste encore aujourd'hui le travail le plus complet et le plus impartial sur la matière. Cet oubli, ou plutôt ce dédain de l'un des meilleurs travaux d'érudition qu'aient produit les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, a porté malheur à M. Douais, qui aurait pu ainsi éviter une foule de menues erreurs de dates, de lieux et de personnes, et n'aurait pas commis certaines grosses bévues dont le savant bénédictin a depuis longtemps fait justice. S'il avait lu D. Vaissète, il n'aurait pas écrit certain portrait à la fois faux et grotesque de Raimond VI (p. 460 et suiv.) et n'aurait pas fait de Simon de Montfort un lieutenant de Philippe-Auguste, chargé par lui de conduire la croisade (p. 582).

Comme M. Schmidt, l'auteur admet l'origine orientale des croyances albigeoises, qui aujourd'hui ne peut plus être mise en doute. Mais il n'est pas de l'opinion de son guide ordinaire sur le caractère particulier de ces doctrines. M. Schmidt ne fait pas des Albigeois de purs manichéens ; il accorde qu'ils étaient dualistes, mais leurs cérémonies n'étaient pas celles des anciens manichéens, le culte du fondateur de la secte, Manès, n'existait plus chez eux ; ils ne connaissaient pas son système compliqué et subtil d'*éons*, d'émanations du pur esprit. M. Douais ne se rend pas à ces raisons, qui pourtant paraissent probantes, et fait des Albigeois de purs disciples de Manès. Mais qu'on examine la doctrine subtile de celui-ci, mélange savant et raffiné des anciennes croyances persanes, des dogmes chrétiens et d'hérésies obscures que nous connaissons mal aujourd'hui ; qu'on suppose cette doctrine embrassée successivement par des peuples de langue, d'esprits différents, transmise à la race slave, dont l'ancienne religion paraît avoir connu le dualisme, retravaillée par des moines grecs, aux imaginations malades, aux raisonnements subtils, et tout cela durant neuf siècles, et l'on comprendra qu'il soit impossible d'admettre que le système ait entièrement survécu ; seul le principe dualiste a surnagé, mais la forme primitive a disparu.

M. Douais pourra nous répondre que les auteurs du moyen âge qui ont parlé des Albigeois ont tous reconnu dans leurs croyances l'ancien manichéisme, et que cet accord paraît bien probant. Mais ici il faut s'expliquer. Sans doute les livres de polémique catholique ne sont point à négliger, mais il ne faut les employer qu'avec circonspection, et les dépositions reçues par les tribunaux de l'inquisition ont à notre sens une valeur beaucoup plus grande. Et ici une remarque faite par M. A. Réville, et que M. Douais se refuse à accepter, reprend toute sa valeur ; il ne faut pas juger uniquement les hérétiques d'après leurs adversaires. Un fait entre mille le prouvera ; comment concilier les témoignages contradictoires des écrivains catholiques sur le thème suivant ? Les mêmes auteurs parlent de la chasteté exagérée de certaines sectes albigeoises, et font de leurs assemblées secrètes une sorte d'orgie et de sabbat. Ou il ne faut admettre aucune de leurs assertions, ou il ne faut voir dans cette dernière accusation qu'une de ces calomnies populaires, dont toute nouvelle secte a eu à souffrir.

En outre, il ne faut pas oublier comment ces œuvres théologiques du moyen âge étaient composées. Bien peu des auteurs du commencement du XIIIe siècle qui ont écrit contre les Albigeois avaient fait des recherches personnelles ; ils ne connaissaient ces doctrines que par ouï-dire ou par ce que les hérétiques voulaient bien en révéler dans leurs conférences avec les légats du saint-siège. Ce qu'ils en savaient de plus certain, c'est qu'ils étaient dualistes, et de là à leur appliquer tout ce que les pères, saint Augustin notamment, avaient dit des manichéens, les plus célèbres des dualistes, il n'y avait qu'un pas pour des auteurs aussi dénués de tout sens critique et aussi esclaves de la tradition. C'est à

ce point de vue qu'on devrait faire la critique des polémistes les plus célèbres de cette époque, tels qu'Alain du Pui et l'abbé de Fontcaude, et ce n'est qu'après ce travail préparatoire et indispensable qu'on pourrait se faire une idée un peu nette des doctrines hétérodoxes de cette première époque[1]. Qu'un savant impartial, connaissant bien la théologie du moyen âge, entreprenne un pareil travail, et on pourra décider la question. Mais nous croyons à priori que les conclusions auxquelles il arrivera se rapprocheront beaucoup plus de celles de M. Schmidt que de celles de M. Douais.

Nous n'avons encore rien dit des tendances et des idées de l'auteur. M. l'abbé Douais est catholique et ultramontain; il en a bien le droit, mais il est regrettable que ses convictions religieuses et politiques soient assez fortes pour lui enlever la première qualité de tout historien, l'impartialité. En effet, au lieu de se mettre au point de vue historique, de considérer les doctrines albigeoises comme un objet d'étude, il les juge et les apprécie perpétuellement, et ses jugements, ses appréciations ne brillent ni par la modération, ni par la justesse. Et c'est ici qu'on sent le mieux quelle faute il a commise en ne prenant pas pour guide et pour modèle le récit si exact, si impartial de D. Vaissète. Celui-ci, aussi bon catholique que M. Douais, avait pris position sur un terrain solide; il n'y avait pas à nier, et nul érudit ne songe à le faire, le droit qu'avait l'Église au XIIIe siècle de poursuivre la nouvelle croyance. Ce droit est aussi certain que celui des empereurs païens, quand ils punissaient de mort les chrétiens qui s'opposaient ouvertement au culte officiel. Mais avec son bon sens ordinaire, le savant bénédictin avait vu et flétri l'abus de ce droit. Il avait su juger sévèrement des faits tels que le massacre de Béziers en 1209, froidement préparé par les chefs de l'armée catholique et par le légat; démêler la politique tortueuse de la cour romaine pendant les années 1209-1211; flétrir l'ambition de Simon de Montfort et de ses barons.

M. Douais n'a pu garder cette impartialité et cette froideur. Son livre est plein d'expressions regrettables, qui prouvent qu'il juge tous ces faits en prédicateur et en polémiste, et non en historien. Il n'y a pas d'expression violente, d'injures qu'il n'adresse aux manichéens; c'est la *secte infâme*, un *monstre aux mille bras*, un *chancre envahisseur* (p. 369). Il a fait son siège, d'une part la lumière, de l'autre l'ombre; un légat est repris par le pape pour son avarice; c'est sans doute sur un faux rapport. Les ministres albigeois, qui accomplissent ce qu'ils croient leur devoir au milieu des fatigues, des dangers de toute sorte, qui bravent la prison, la torture et le bûcher pour aller *consoler* un mourant, prêcher leur foi, n'obéissent qu'à des intérêts matériels, à des

1. Inutile d'ajouter qu'on doit accorder beaucoup plus de confiance aux ouvrages écrits plus tard par des dominicains, tels que Moneta de Crémone, Rainier, évêque de Maguelonne, auxquels l'exercice des fonctions d'inquisiteurs avait fourni mainte occasion de se bien renseigner.

préoccupations d'argent. Il trace des princes du Midi, dont les mœurs à tout prendre valaient bien celles de Philippe-Auguste, le fils aîné de l'Église, ou de Jean, vassal obéissant de la cour romaine, des portraits qui ne sont que des caricatures. A l'en croire, tous ces souverains étaient hérétiques, alors que le fait n'a pu être prouvé pour aucun d'eux. Il nie la culture intellectuelle du Midi à cette époque, parce que ses couvents avaient cessé de produire des œuvres théologiques, comme celles du Nord. Il a l'air de croire que tout le Languedoc avait embrassé les nouvelles doctrines, oubliant que ce qu'on reprochait aux prélats et aux princes méridionaux était seulement de se refuser à persécuter des parents, des amis inoffensifs, dont tout le tort était de ne pas penser comme eux sur quelques points de religion[1]. Si cette tolérance fut tout le crime du clergé méridional expulsé et persécuté, des princes humiliés et dépossédés, de la noblesse détruite, de la bourgeoisie appauvrie, convenons qu'on leur fit payer bien cher des sentiments qui, heureusement pour nous, sont aujourd'hui à peu près universels.

Nous disons à peu près, car le livre de M. l'abbé Douais prouve que certains esprits cultivés n'ont pu encore se résigner à ces idées de tolérance, grâce auxquelles une nouvelle guerre des Albigeois est aujourd'hui impossible. Le Midi, à en croire M. Douais, est aujourd'hui tel qu'il était avant la guerre des Albigeois, aussi corrompu, aussi gangréné ; la culture de la vigne, en développant sa richesse, l'a perdu ; heureusement que le phylloxera est là, et en appauvrissant ce beau pays, il rendra inutile un nouveau Montfort, qui aujourd'hui n'est malheureusement plus possible.

Un dernier conseil à l'auteur. Il reproche aigrement leurs erreurs à tous les écrivains protestants et libre-penseurs qui ont parlé de la guerre contre les Albigeois ; qu'il se rappelle que nul n'est infaillible en histoire, et surtout qu'il n'aille plus reprocher aux Albigeois et à leurs modernes défenseurs « cette violence de langage qui a toujours été propre aux sectaires » (p. 548).

Auguste MOLINIER.

Le cartulaire de N.-D. de Baugency[2].

Les archives départementales du Loiret possèdent d'intéressants cartulaires qui n'ont été connus, jusqu'à présent, que d'un petit nombre d'érudits. La Société archéologique de l'Orléanais a résolu de les publier. Le cartulaire de l'abbaye de Voisins est, en ce moment, sous

1. Exemple, ce que Guillaume de Puylaurens raconte du propos tenu à Foulques de Toulouse par le sire de Rodelle.

2. Un vol. grand in-8° de LVIII-314 p., formant le 1er fascicule du t. XVI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*. Orléans, H. Herluison, 1879.

presse; celui de N.-D. de Baugency, le plus ancien de tous, a paru. Par les soins intelligents et consciencieux apportés à tous les détails de la publication, par la correction du texte, par les notes, un peu trop rares, à notre gré, qui l'accompagnent et l'éclaircissent, par l'introduction, les pièces authentiques et les tables qu'il y a jointes, M. Gaston Vignat, l'éditeur de ce cartulaire, a bien mérité des travailleurs et de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques.

Les seigneurs de Baugency ont longtemps figuré parmi les plus puissants de l'Orléanais; le donjon de leur château, toujours debout, depuis huit siècles, d'autres monuments encore, attirent l'attention des archéologues et des voyageurs; deux conciles, intéressants pour notre histoire, se sont assemblés dans les murs de Baugency[1].

C'est dans l'intérieur même du château, au pied du donjon, au bord de la Loire, que l'abbaye fut fondée par un des seigneurs. Il en reste des bâtiments considérables, mais d'une construction relativement récente; il nous reste, surtout son église, bâtie au commencement du XIIe siècle, et qui est une des plus belles de l'Orléanais.

Après avoir fondé et doté l'abbaye, les seigneurs de Baugency s'en emparèrent, sous les faibles successeurs de Charlemagne, ou sous les premiers Capétiens. Mais, en 1104, à l'occasion du premier concile, Raoul se repentit. Le couvent fut réformé par Yves de Chartres; des chanoines réguliers de Saint-Augustin s'y établirent; puis, en présence de Richard, cardinal de l'église romaine, de l'archevêque de Sens, des évêques d'Orléans et de Paris, d'Yves de Chartres, de Robert d'Arbrissel, de Guillaume, comte de Nevers, et de beaucoup d'autres, le seigneur de Baugency s'approcha de l'autel, y déposa son baudrier et jura que cette église, injustement possédée par lui et ses prédécesseurs, serait désormais libre et tranquille, *liberam et quietam in perpetuum esse constituit*[2].

Cet engagement solennel fut ensuite confirmé par une charte signée de Raoul, de sa femme et de ses enfants. « Ego Radulphus, Balgentiaci dominus, et uxor mea Mathildis, et filii mei, filieque mee... Beate Marie ecclesiam, ecclesiam Sancti Firmini[3], et ecclesiam Vouzonensem[4], in quibus et super quos injustam dominacionem habueramus, pro remedio animarum nostrarum, parentum que nostrorum... liberas et quietas ab omni jugo secularis potestatis esse concedimus. » Jean, évêque d'Orléans, signa aussi la charte et prononça l'excommunication contre quiconque oserait la violer. (N° 113 du cart.)

Ce titre important est le plus ancien du cartulaire; il s'y appelle « la charte de la liberté » : *De libertate hujus Ecclesie. Habemus originale*, ajouta le copiste. La dernière pièce dans l'ordre des temps est datée du

1. Conc. de 1104, où Philippe Ier et Bertrade jurèrent de se séparer. — Conc. de 1152, où fut prononcé le divorce de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine.

2. Charte de Jean, évêque d'Orléans, 1126. N° 115 du cartulaire.

3. Saint-Firmin, alors église paroissiale de B.

4. Vouzon, canton de la Motte-Beuvron, Loir-et-Cher.

1er juin 1316. C'est vers cette époque, dans le premier tiers du XIVe s., que fut rédigé le cartulaire. Il contient la copie de 174 pièces authentiques : 126 en latin et 48 en langue vulgaire; plus, trois documents d'un grand intérêt : un état des biens de l'abbaye à l'époque où fut écrit le cartulaire, un tableau des droits à percevoir par les chanoines à la foire de *Quasimodo*, et le catalogue de leur bibliothèque.

Dès l'année 1126, Jean, évêque d'Orléans, croit devoir confirmer la charte de Raoul et relater la solennité de ses engagements, crainte que le souvenir ne s'en efface [1]. Puis on voit défiler la longue liste des affranchissements, des privilèges, des acquisitions, des échanges, des donations surtout. C'est une vigne, un jardin, une maison, un four, une métairie, quelques *bovées*, quelques *charrutées* de terre, quelques muids de blé, de seigle, d'avoine ou de vin, une rente en argent, une dîme, une mine de sel à prendre sur chaque bateau de sel passant sur la Loire[2], la moitié des droits perçus par le seigneur à la foire de Saint-Nicolas[3], beaucoup d'autres choses encore; car il est aisé de voir que le cartulaire n'est pas complet : beaucoup de titres avaient déjà disparu à l'époque où la rédaction en fut entreprise.

L'abbaye s'enrichit vite. Elle possède, au début du XIIe s., son église de Sainte-Marie, les églises de Saint-Firmin et de Vouzon, avec leurs dîmes, la dîme de Choiseau, un four à Saint-Laurent, un moulin sur la Loire; c'est tout[4]. Au bout de quarante ans, elle dispose déjà de treize bénéfices et possède quelques arpents de vignes, avec des terres importantes : Flux, Taupannes, Pré-sur-Mauve, Meslon, et plusieurs moulins[5]. A la fin du XIIIe siècle, indépendamment des dîmes, des cens, des revenus de toute nature qui se perçoivent à Baugency, à Meung, à Lailly, à Cléry, à Sandillon, à Saint-Laurent, à Avaray et jusqu'à Vendôme, nous trouvons des terres, des maisons, soixante-quatorze arpents de vignes et vingt métairies[6].

Plusieurs choses nous ont particulièrement frappé, à la lecture des documents du cartulaire : d'abord la persistance des noms de lieux. Nos villages, nos hameaux, nos moulins, nos maisons, nos chemins, nos terres ont, depuis cinq à sept cents ans, le nom qu'ils portent aujourd'hui. Nul doute qu'on ne retrouve dans des titres plus anciens encore, s'il est possible d'en découvrir, les Marais, Barchalin, Flux, Taupannes, et aussi le Pré-d'Alenne, les Querres, le Moulin-Rouge, le Gros-Vilain, Pierre-Couverte et Baltan; Baltan, ce vieux moulin, transformé depuis longtemps, mais dont le nom défiguré aurait dû nous révéler plus tôt la destination primitive : il s'appelle, au cartulaire, *Molendinum qui bat le tan.*

1. N° 15. De confirmatione istius ecclesie.
2. Charte de Simon, antérieure à 1156. N° 100 du cart.
3. Charte de Jean de B., 1194. N° 10.
4. Charte de Raoul, n° 113.
5. Bulle d'Innocent II, 1139.
6. Cart., p. 176. Redditus hujus ecclesie.

Avec les noms de lieux nous sont restées, jusqu'à ce jour, certaines particularités de prononciation et de langage. Il serait bon de les recueillir et de les signaler, au moment où elles tendent à disparaître sous la double influence du livre imprimé et de l'école : *Darrenier*[1], *la mi-quarame*[2], *Piarre*, sont du pur dialecte de Messas. A Baugency, on prononce, à présent, *dernier*, *Pierre*, *la mi-carême*, aussi bien qu'à l'Académie; mais on y dit encore : *farme*, *aubarge*, *la libarté*. Nos pères écrivaient et disaient : *li* pour *lui*, *nouviau*, *mécredi*[3], *ils disaint*, *ils avaint*; les enfants leur sont restés fidèles; *jer*, pour *jour*, ne se dit plus, mais est resté dans *aujord'hui*; *Pressorium Berardi*[4] est devenu le *Peursoi-Bezard*.

La publication des chartes en langue vulgaire, au moment où il est encore possible de les rapprocher du langage couramment parlé dans nos faubourgs et nos campagnes, pourra permettre de reconstituer ce dialecte orléanais qui eut un rôle important dans la formation de la langue française et que les étrangers aimaient tant à parler. C'est à Orléans qu'ils venaient, les Allemands surtout, pour se former au beau langage, et de là, au dire d'un vieil itinéraire, ils se retiraient à Baugency, « pour éviter la hantise trop grande des habitants d'une même ville et pratiquer plus fidèlement la langue françoise. »

Quelques-unes des pièces du cartulaire offrent un intérêt particulier. Et d'abord, celle qui a pour titre : *De scholâ*[5]. Les seigneurs, en restituant l'abbaye aux chanoines, avaient gardé pour eux l'école de Baugency, qui en avait autrefois dépendu. Or, à la fin du XIIe siècle, Jean de Baugency se décida à s'en dessaisir, « pour racheter son âme, ainsi que l'âme de son père et celle de ses prédécesseurs ». Il y mit une condition, c'est que le sacristain du couvent aurait pleine autorité dans l'école : « Scholam in manu suâ habebit », et qu'il se chargerait d'entretenir, en souvenir de ce bienfait, une lampe devant l'autel des saints martyrs. C'est l'origine de la redevance en argent que les maîtres et maîtresses d'école de la ville durent, dans la suite, payer au sacristain. La lampe ne brûlait plus; le droit se percevait toujours. Mais, admirons la sagesse des chanoines. Font-ils présent d'un chariot à Simon, leur seigneur, partant pour la croisade (1248), Simon doit attester qu'ils ont agi, en cela, de leur plein gré « propriâ voluntate, licet ad hoc mihi nullatenus tenerentur »[6]. On n'estimait pas devoir témoigner plus de confiance aux évêques. Quand l'abbé de Baugency reçoit dans sa maison de Gannai Ferricus, évêque d'Orléans (1296), l'évêque, pour couper court à tout malentendu dans le présent et dans l'avenir,

1. N° 165.
2. N° 155.
3. Nos 3, 23, 82.
4. N° 58.
5. Cart., n° 124.
6. Cart., n° 85.

reconnaît par écrit « quod dictus abbas hoc fecit non causa procurationis, sed causa curialitatis et amoris »[1].

L'abbaye avait des serfs; on le voit dans la charte de Raoul (1104). Au siècle suivant, elle en possédait encore. Nous voyons, dans un titre de 1203[2], Jean, seigneur de Baugency, reconnaître qu'en sa présence « uxor Petri Berion recognovit se esse servam canonicorum Beate Marie de Balgentiaco, cum heredibus suis, sicut antecessores ejus fuerant servi. Quia vero idem Petrus Berion sine ulla pactione et sine foro eam duxerat in uxorem, se esse servum cum heredibus suis, sicut uxor sua est, eorumdem canonicorum recognovit ». L'affranchissement n'était pas encore général à la fin du siècle, car nous voyons, en 1270, Martin Bataillau reconnaître devant le bailli de Baugency « que il a pris par nom de mariage une des fames de cors de l'abbaye »[3].

On peut tirer des documents insérés au cartulaire quelques renseignements sur la valeur relative des choses, au commencement du XIVe siècle. L'abbé de Baugency réclamait à Robin de Châtres « le quart d'une géline de rente chacun an », à raison de la part échue audit Robin dans la propriété d'une masure. C'était mal commode à payer : il fallut évaluer la redevance en argent. « A la parfin, après maintes contestations », on s'accorde, et il est convenu que Robin paiera chaque année « pour le quart de ladite géline, deux deniers de cens »[4]. Il n'est pas sans intérêt de savoir que huit deniers représentaient, à cette époque et dans notre pays, le prix moyen d'une poule.

Le 13 août 1313, pardevant l'official, l'abbaye loue à Enguerrand, clerc et sous-bedeau, *subbedellus*, ainsi qu'à sa femme, quand il en aura une, une maison, située à Orléans, sur la paroisse Saint-Liphard. Les termes se paient à Noël et à la Saint-Jean, comme aujourd'hui; mais le prix est bien différent, « quatre livres dix sous par année »[5]. A Baugency, les loyers sont moins chers : l'abbaye retire 50 sous de la maison Huline, avec ses dépendances; la maison de Saint-Nicolas ne lui rapporte que 8 sous; une autre est louée 3 sous, encore y a-t-il un coin de terre, ou un jardin : *item pro domo et terra quas tenent Tronco et ejus uxor* 3 *sous*[6].

La plupart des revenus de l'abbaye se percevaient en nature. Tous les moulins y contribuaient : Choiseau pour 5 mines par mois, Guenon pour 26. Le Moulin-Rouge payait 6 mines, ancienne mesure; Paluau 6 mines, Paillart 12. Les granges étaient taxées : celle de Pannes à 12 mines de blé et 12 d'avoine, celle de Villefalier à 12 mines de seigle, mesure d'Orléans, etc. Enfin il y avait des dîmes d'agneaux, de veaux,

1. Cart., n° 62.
2. Cart., n° 12.
3. Cart., n° 169.
4. Cart., n° 167. — 17 août 1309.
5. N° 139.
6. Redditus istius ecclesie. Cart., p. 176.

de porcs, et de tout : « in agnis, porcis, vitulis, et omnium »[1]. A cela s'ajoutait le produit des propriétés de l'abbaye, de ses terres, de ses vignes et de ses métairies.

Les droits perçus aux foires[2] nous fournissent de curieux renseignements sur l'aspect que pouvait présenter une foire de Baugency, au moyen-âge. On y vendait de la viande de boucherie, du porc frais et du porc salé, des viandes cuites, des épices, des fruits, des légumes, des bestiaux, des peaux, du cuir, des chaussures, de la toile, des étoffes, des tapis, de la laine filée, du chanvre, des charrues, des coffres, des ferrements, des cordes, des vitres, de la poterie, de la mercerie, de la fripperie, de tout. Les uns étalaient à terre; d'autres avaient des boutiques. Quant aux droits, il ne semble pas qu'ils aient eu rien d'exorbitant. Pour un cheval, c'est 4 deniers; 2 deniers pour un bœuf, et pour un âne, une obole. Pour une truie et ses petits, il faut distinguer : si les petits tettent encore, c'est une obole; s'ils sont sevrés, deux oboles : une payée par le marchand, l'autre par l'acquéreur. Les marchands de sel sont taxés à une grande poignée de leur marchandise, *quantum manu capi potest;* les potiers en sont pour un pot; les marchands d'écuelles, pour une écuelle, mais de raisonnable grandeur, *sufficientem.* On faisait un avantage aux marchands de la localité; ainsi, les frippiers du dehors payaient une obole, ceux du pays, rien du tout; les cordonniers de la ville, un denier; les forains, trois oboles.

Le catalogue de la bibliothèque[3] serait plein d'intérêt, si la bibliothèque avait plus d'importance. Mais nous sommes au commencement du XIVe siècle : une cinquantaine de manuscrits, renfermés dans une petite armoire, voilà tout. C'étaient des livres détachés de l'Ancien Testament, des Évangiles, des Bibles entières, des gloses, quelques livres de morale, beaucoup de sermons, la *Cité de Dieu*, un livre de médecine et un Bestiaire.

M. G. Vignat a joint au cartulaire un appendice. On y trouve une pièce importance, qui n'avait pas été transcrite, on ne sait pourquoi. M. de Vassal l'a jointe au cartulaire, il y a à peu près vingt ans. C'est une bulle d'Innocent II, de l'an 1139, confirmant les chanoines de Saint-Augustin dans la possession de l'église de N.-D. — Vient ensuite l'analyse, faite par dom Verninac, de plusieurs titres postérieurs à la rédaction du cartulaire et qui, pour la plupart, ont disparu. — Enfin, la *déclaration des biens de l'abbaye,* faite en exécution d'un arrêt du Parlement daté du 15 mai 1764. Cette énumération, bien que réduite au nécessaire, n'occupe pas moins de 40 pages grand in-8°, dans le livre de M. Vignat. Un partage avait été fait en 1654 entre les religieux et l'abbé : il y avait la manse conventuelle et la manse abbatiale.

La manse conventuelle possédait alors 8 métairies, 23 maisons, dif-

1. Redditus istius ecclesie. Cart., p. 176.
2. Hec sunt consuetudines nundinarum nostrarum.
3. Inventorium librorum de armoriolo nostro. — Cart., p. 214.

férentes pièces de terre, toutes affermées, avec des rentes en grains ou en argent. Voici, d'après nos calculs, quel était alors le revenu des chanoines : 18 muids 5 mines[1] (335 hectol. 10) de blé; 2 muids 18 mines (35 hectol. 50) de seigle; 1 muid 19 mines (23 hectol. 12) d'avoine; 150 bottes de paille, 40 quintaux de foin, 147 livres de beurre, 6 poulardes, 18 poulets, 34 chapons, 1 agneau, 1 muid de vin et 6 fromages affinés. Plus, en numéraire, 3401 livres. Les chanoines étaient, à cette époque, au nombre de cinq. Ils s'étaient, de plus, réservé pour leur usage les bois de Geloux et du Pavillon, 2 arpents de pré, 8 mines de terre et 22 quartiers de vignes. Les offices claustraux, l'aumônerie et la sacristie avaient, en outre, des revenus particuliers.

Bien plus riche était la manse abbatiale. L'abbé, dans sa déclaration, ne croit pas devoir indiquer le prix des fermages; il se contente de faire l'énumération des biens dont il jouit : 8 métairies, 1 moulin, 14 maisons, des jardins, des terres, des prés, des vignes, des dimes surtout, qui se percevaient sur une étendue considérable, dont les limites sont nettement déterminées, et qui dépassait notablement le territoire actuel de la commune. La dîme du blé se percevait à raison d'une gerbe par mine, et la gerbe devait avoir 4 pieds 8 pouces de grosseur. Il y avait la dîme du vin, celle des porcs, des agneaux, du chanvre, des légumes : pour le vin, 4 pintes par pièce; pour le chanvre, une poignée sur 15; pour les légumes, même proportion : la quinzième planche de navets ou de pois.

M. Vignat a complété son important travail par plusieurs tables fort utiles : un catalogue des abbés, une table où les chartes, copiées pêle-mêle au cartulaire, se trouvent rangées par ordre chronologique; enfin un index bien complet des noms de personnes et de lieux.

La Société archéologique de l'Orléanais ne s'arrêtera pas dans la voie qu'elle s'est ouverte, et après le cartulaire de B., après celui de Voisins, que nous attendons, elle publiera ceux qui dorment encore dans nos archives ou ailleurs : Sainte-Croix d'Orléans, Meung, la Cour-Dieu, Bonne-Nouvelle, Saint-Benoit enfin, cette célèbre abbaye dont les titres remplissent sept volumes in-folio.

L. Guerrier.

Archives historiques de la Gironde. T. XVI : *Cartularium Henrici V et Henrici VI regum Angliae*, XXIV, 405 p. in-4°. Bordeaux, Lefèvre, 1878. — **Archives municipales de Bordeaux.** T. II : *Le Livre des Privilèges*, XLVIII-774 p. in-4°. Bordeaux, Gounouilhou.

Bordeaux est une des villes de France où l'histoire locale a le plus de représentants éclairés, et où l'on publie le plus grand nombre de docu-

1. La mine de B. valait 53 lit. 8; le muid 24 fois plus.

ments intéressants. *La Société des Archives de la Gironde*, constituée, il y a plus de 20 ans, a fait paraitre en 1859 le premier volume des *Archives historiques du département de la Gironde;* aujourd'hui, cette publication comprend 18 grands volumes in-4° [1]. Chacun d'eux contient soit des pièces détachées, provenant de divers fonds d'archives, mais tous se rapportant à l'histoire du département de la Gironde, soit la reproduction de tel recueil plus ou moins considérable, comme le Cartulaire de Monségur, dit l'Esclapot (t. V), le Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre de La Réole (id.); les *Recognitiones feudorum* du ms. de Wolfenbüttel (t. III et V)[2], le Registre des Grands Jours de Bordeaux, 1456-1459 (t. IX); la correspondance inédite du maréchal de Biron (t. XIV); le *Chronicon Vasatense*, et les « Usages » de Bazas (t. XV); l'obituaire de l'église Saint-André de Bordeaux, XIIIe-XIVe s. (t. XVIII)[3]. Ces 18 volumes forment donc déjà une collection des plus importantes.

De son côté, la ville de Bordeaux n'a pas voulu rester en arrière du département; le conseil municipal a décidé de publier les parties les plus intéressantes de ses archives. Les désastreux incendies, qui ont atteint la mairie et failli consumer les archives municipales elles-mêmes, imposaient pour ainsi dire la nécessité de cette publication. C'est ainsi qu'ont paru successivement le *Livre des Bouillons* (1867), les *Registres de la Jurade, délibérations de* 1406 *à* 1409 (1873), la description topographique de *Bordeaux en* 1450[4], par M. Léo Drouyn (1874), et le second des volumes annoncés au titre de cet article, le *Livre des Privilèges*. Ce sont là de précieuses contributions à l'histoire d'une des provinces qui ont joué le plus grand rôle en France, et surtout au moyen âge, lorsqu'elle était sous la domination anglaise.

Parmi les érudits qui ont donné leurs soins, leurs peines souvent anonymes à ces utiles travaux, il convient de citer M. Henri Barckhausen. Il est le collaborateur assidu des archives historiques du département, pour lesquelles il vient de publier le *Cartularium Henrici V et Henrici VI*, en même temps qu'il faisait paraitre, au nom et aux frais de la ville, le *Livre des Privilèges*. Ces deux éditions seront l'objet du présent article.

Qu'est-ce que ce cartulaire de Henri V et de Henri VI? Sans doute un registre de la connétablie de Bordeaux. M. B. émet cette opinion sous forme dubitative : il a été frappé de certaines notes marginales

1. Chaque vol. coûte 12 fr. pour les actionnaires correspondants, et 20 fr. pour les membres résidants. La société publie autant de volumes que ses ressources le permettent.

2. Une partie seulement. Les pièces ou analyses contenues dans ces 2 vol., ajoutées à celles qu'a publiées M. Delpit dans sa notice sur le ms. de Wolfenbüttel, font connaître environ les trois quarts de ce ms.

3. Le t. XI contient la table et un glossaire des 10 premiers volumes.

4. D'après le ms. de la Bibl. nat., fonds lat. n° 9134. Ce ms. est de plusieurs mains, mais toutes du XVe s.

qui semblent, en effet, indiquer cette destination[1]. Je crois même qu'il aurait pu être plus affirmatif. Les actes qui sont transcrits dans ce registre sont adressés pour la plupart soit au sénéchal de Gascogne, soit au connétable de Bordeaux, c.-à-d. au gouverneur politique et au receveur des finances de la Gascogne; mais les notes marginales signalées plus haut, et la nature même des actes, dont la grande majorité concerne des droits, des impôts, des mutations de propriété, etc., m'inclinent à penser que le registre servait au connétable, et que par conséquent il avait été fait pour lui. Aussi serais-je tenté de chercher chicane à M. B., et de lui reprocher de n'avoir pas, dans sa préface un peu maigre, consacré quelques pages à une étude succincte mais complète des fonctions du connétable. Il aurait ainsi rendu un double service à la science[2].

Ce regret exprimé, disons que le texte du Cartulaire, ou du Registre, comme on voudra, est très fidèlement reproduit. Le latin de ces pièces ou plutôt, j'imagine, celui du copiste, est loin d'être pur, de même aussi le texte des pièces en langue vulgaire, relativement nombreuses dans ce recueil. L'orthographe compliquée du xve s. n'en rend pas la publication ni l'intelligence très faciles; l'édition de M. B. est faite avec assez de soin pour que la plupart de ces difficultés puissent être aisément levées[3].

Quant aux notes, elles sont certainement très utiles : elles nous renseignent sur des personnages cités dans les actes; elles identifient un certain nombre de noms de lieu; on voudrait seulement les avoir plus abondantes. Pour les noms de lieu par exemple, si les noms français sont le plus souvent identifiés, il n'en va pas de même pour les noms anglais qui sont trop sacrifiés. La recherche, il est vrai, en est plus difficile; mais ce n'est pas la peine qui effraie M. B.[4]. Ces critiques de

1. Ainsi, f° 70 recto, p. 183 de l'édition : « Nota hic de assisia concessa civitatencibus (*sic*) Baione, et quod tenetur computare Constabulario Burdegale quociens etc. », et au verso, une note appelant l'attention sur un certain droit dit « officium bourdenagii », et d'autres encore. A propos du mot bourdénagium, M. B. aurait pu citer l'explication de Ducange (v° Bourdonagium), qui complète et précise la sienne.

2. Cette préface contient la description du ms. qui provient de la bibl. de Colbert. M. B. dit que ce ms. a été cité par les auteurs du *Gallia christiana*. Il aurait pu ajouter qu'il l'a été aussi par Ducange, et dans plus d'un endroit. Puis M. B. expose, trop sommairement à notre gré, la nature du recueil et l'importance des pièces qu'il contient.

3. Tous les actes du cartulaire ne sont pas publiés intégralement par M. B. Il n'a fait que donner l'analyse des pièces publiées ailleurs.

4. P. 248, Kyngestlere est aujourd'hui Kingsclere (il aurait donc fallu un *c*, non un *t*), comté de Hants, à deux lieues environ de Newbury, sur la rivière Kennet. — P. 253. Dogmerfeld, nom qui revient plusieurs fois, est sans doute Dogmersfield house, à l'extrémité N.-E. du comté de Hants, à trois lieues environ à l'est de Kingsclere. — P. 280. Shene est aujourd'hui Richmond. A côté de Richmond, se trouve encore aujourd'hui le village d'East-Shene, etc.

détail n'empêchent pas d'ailleurs la présente publication de présenter un intérêt historique considérable : elle nous permet d'étudier à loisir et sur un très bon texte une des parties les plus intéressantes de l'histoire de Gascogne pendant la domination anglaise au XIVe et au XVe s. : l'administration financière.

Quoique le *Livre des Privilèges* n'intéresse que la seule ville de Bordeaux, il ne présente pas un moindre intérêt que le Cartulaire de Henri V et de Henri VI.

Le *Livre des Privilèges* est un registre sur lequel les maire et jurats de Bordeaux ordonnèrent en 1564 que l'on transcrivît les actes constitutifs de la commune. Ces actes, au nombre de plus d'une centaine, vont de 1451 à 1601[1]. Mais ils n'occupent que 242 p.; le reste du volume, jusqu'à la page 694, est un appendice où M. B. a publié un grand nombre de pièces destinées : les unes à combler les lacunes du ms., les autres à le continuer pour ainsi dire jusqu'en 1789. Le volume, pris dans son ensemble, est donc le recueil de tous les actes relatifs aux institutions municipales de Bordeaux depuis la fin de l'occupation anglaise, jusqu'à celle de l'ancien régime. Enfin, dans une préface de 28 p., M. B. a exposé l'origine et le développement de ces mêmes institutions depuis les premières années du XIIIe s.[2]. J'estime à ce propos que M. B. aurait pu faire pour la période anglaise quelque chose d'analogue à ce qu'il a fait pour la période française, et donner au moins la liste analytique des chartes déjà publiées qui concernent l'organisation communale de Bordeaux du XIIIe au XVe s. Cette liste n'aurait pas pris beaucoup de place et elle aurait complété heureusement, à mon avis, cette très utile publication.

Le texte du *Livre des Privilèges* est publié avec le soin que nous avons déjà constaté pour le Cartulaire de Henri V et de Henri VI. Chaque pièce est précédée d'un sommaire précis et détaillé. Il y a peu, très peu de notes : les pièces modernes en mériteraient pourtant aussi bien que celles du moyen âge, et M. B., qui connaît si bien les archives et l'histoire de Bordeaux, avait qualité pour en donner d'excellentes. La préface est intéressante; c'est un résumé rapide et fait sur les sources, des destinées subies par les institutions bordelaises depuis la création de la mairie de Bordeaux, par Jean sans Terre[3], jusqu'en 1789. L'auteur

— Quant aux noms d'hommes, ne faut-il pas, p. 313, note 5, lire Ladius, au lieu de Laduis? Ladius = Ladils, nom d'une famille puissante à Bayonne au XIIIe s. — Enfin p. 170, n. 1, au sujet de John Fordham, M. B. dit qu'il devint évêque de Durham en 1381 ou 1382. M. Stubbs, dans son *Episcopal succession in England*, dit qu'il a été consacré le 5 janvier 1382 à Lambeth.

1. M. B. dit qu'ils sont rangés sous 41 numéros. J'en vois 43.

2. Les p. 695-771 sont occupées par un index très détaillé des noms de personnes, de lieux et de matières.

3. M. B. n'a pu préciser la date précise de cette création. Henri III parle des services que « le maire et le commun conseil de Bordeaux » ont rendus « à son père et à lui ». D'autre part, la liste des maires de Bordeaux, qui se

étudie successivement : 1° les origines de la commune; 2° le territoire et la population qui constituaient cette commune; 3° les administrateurs de la commune ou corps de ville (le maire et les jurats, le procureur-syndic, le clerc de ville et le trésorier); le sous-maire ou prévôt, le lieutenant du maire (par exception), l'avocat du roi en l'hôtel de ville de Bordeaux (seulement de 1709 à 1715), les cent Pairs de Bordeaux, les trois cents de Bordeaux[1], le conseil des Trente (jusqu'en 1767, etc.); 4° les divers emplacements de l'hôtel de ville; 5° les attributions des autorités municipales.

Voici donc deux services signalés que M. B. a rendus à la science historique, à l'étude des institutions; les institutions financières du duché de Gascogne et les institutions municipales de Bordeaux, surtout à l'époque moderne, pourront être désormais étudiées avec plus d'exactitude, sur des textes bien établis, et qui méritent toute confiance.

Ch. B.

A. Gindely. **Geschichte des dreissigjæhrigen Krieges.** 3 Bd. Prag, Tempsky, 1878, XII-496 p. 8°.

Si le deuxième vol. de cet ouvrage si méritant n'a suivi le premier que de loin (1869-1878), la troisième partie ne s'est pas fait longtemps attendre. L'auteur, on le sait, a pour principe de travailler presque exclusivement d'après les documents inédits et de négliger autant que possible l'historiographie contemporaine ou postérieure; il publie fort peu de pièces justificatives et s'abstient presque toujours d'éclaircir les questions difficiles dans des notes ou des *excursus*, de sorte que son exposé est presque entièrement affranchi d'appareil scientifique. Il vient pourtant de modifier ce principe en donnant à la fin de ce troisième volume une série de pièces, qui éclairent de plus près plusieurs points intéressants traités dans ce volume et dans le précédent; c'est là une innovation à laquelle on ne peut qu'applaudir.

Les recherches faites par l'auteur non seulement dans les archives autrichiennes, mais dans celles de l'étranger, à Londres et à Simancas, par exemple, lui ont permis de ne jamais perdre de vue le côté européen des événements accomplis principalement en Bohême et en Autriche. Les rapports du roi de Bohême, Frédéric, avec son beau-père, le roi d'Angleterre, occupent notamment une place importante,

trouve aux archives de la ville, et dont le fac-similé a été donné dans le *Musée des Archives nationales*, ne commence qu'en 1218 (cf. introd., p. xv).

1. M. B. dit au sujet de ce corps des 300 : « Ils délibéraient sur les intérêts de la ville. » — Ils n'avaient pas seulement des pouvoirs politiques. Ils avaient aussi des attributions de police. D'après un texte que j'ai signalé il y a plusieurs années, on les voit requis par le maire de prêter main-forte dans une émeute : « qui sunt deputati ad custodiendam civitatem de rixis et sedicionibus » (*Rev. hist.* IV, 249, n. 1).

sinon honorable, dans ce volume qui va de l'automne de 1619 au printemps de 1621, et G. a su trouver des documents d'archives qui l'ont mis à même de compléter les travaux de Gardiner. L'activité des agents de l'Empire et des princes protestants en France et en Angleterre, ces efforts des représentants de ces deux pays en Allemagne, à la cour de Vienne et de Prague ainsi qu'en Hongrie, sont retracés d'une façon remarquable; les fils entrecroisés des négociations diplomatiques sont démêlés avec soin et clarté. L'intérêt politique domine aussi dans ce volume et n'est relégué au second plan que pour un instant, par suite de la bataille décisive de la Montagne-Blanche (8 novembre 1620). L'attitude de Maximilien de Bavière dans la campagne austro-bohême est admirablement caractérisée, ses talents politiques, l'énergie avec laquelle il fait observer la discipline, la netteté de son esprit, la fermeté de son caractère dans les situations les plus diverses, toutes les qualités sont mises dans tout leur jour et le placent bien au-dessus non seulement de ses adversaires protestants, mais aussi des politiques de Vienne. Je dois me contenter de citer quelques exemples des données neuves et intéressantes dont fourmille ce livre et qui frapperont tous les lecteurs familiarisés avec cette époque. On n'aurait pas cru possible que le roi Jacques d'Angleterre, si sévèrement jugé qu'il ait été jusqu'ici, pût perdre encore, comme il le fait, à chaque publication nouvelle; n'eut-il pas le cœur en 1620 d'accepter en principe l'attaque du Palatinat par les Espagnols et de la trouver complètement légitime! Quant aux intentions que nourrissaient les Espagnols après la victoire de l'empereur, on les connaît par un écrit d'Oñate, ambassadeur à Vienne, qui propose à Philippe III de former un état pour l'infant Don Carlos avec le Palatinat du Rhin et l'Alsace, et d'affermir par là d'une façon durable l'hégémonie espagnole dans les électorats ecclésiastiques (p. 420). On doit à M. G. une reconnaissance particulière pour les renseignements qu'il nous donne sur la trahison méditée par Mansfeld dans les affaires bohêmes dès l'été de 1620; les pièces à l'appui de ce fait seront données plus tard (p. v et 315). L'auteur a bien caractérisé l'attitude particulière de l'électeur de Saxe, qui, tout en unissant ses armes à celles de l'empereur et de la ligue, protégeait ses coreligionnaires luthériens de Lusace et de Silésie contre la réaction catholique menaçante. Le sort promis aux vaincus par le parti catholique est révélé par les propositions du cardinal Dietrichstein pour une nouvelle organisation des choses en Moravie; le fanatisme ecclésiastique et la raison d'état de l'absolutisme y sont étroitement unis.

Disons en terminant que le présent volume termine la première partie de l'ouvrage, comprenant « l'histoire des soulèvements tchèques de 1618 »; la partie suivante contiendra l'épilogue de la guerre bohême et les événements antérieurs à l'intervention de Gustave Adolphe (1621-1629).

BEZOLD.

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu ; sa vie et ses œuvres charitables, 1604-1675, par A. Bonneau-Avenant, lauréat de l'Académie française. Paris, Didier, 1879, un vol. in-8° de IV-492 pages.

M. Bonneau-Avenant, auteur déjà couronné de *Madame de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables,* donne au public un autre livre, sur une autre femme et d'autres œuvres charitables, livre également couronné par l'Académie française. Ce nouvel ouvrage est un mélange édifiant d'assertions historiques hasardées et de réflexions pieuses. Il ne serait pas juste de laisser tomber dans l'oubli l'onction avec laquelle est traité l'un des sujets les plus scabreux de l'histoire du XVIIe siècle, je veux dire les relations du grand cardinal avec sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Bon nombre de témoignages contemporains s'entendent pour affirmer qu'il y avait « quelque chose ». La haine violente de Marie de Médicis contre la duchesse suffirait pour faire croire qu'à la question politique se mêlait une bizarre intrigue d'amour. La curiosité s'éveille assez naturellement sur un tel sujet. J'ose dire que c'est à peu près le seul point qui intéresse l'histoire générale dans la biographie d'une femme d'ailleurs assez indifférente au public. Mais à l'égard des endroits délicats dans les questions historiques qu'il traite, M. Bonneau use de procédés qui rappellent trop ceux de certains héritiers de Richelieu à l'égard des statues peu voilées. Il coupe, et ne dit mot. J'avoue que mon indiscrète attente a été déçue.

M. B.-A. a eu entre les mains les papiers de la famille de Richelieu. C'est une chance rare et qui permettra aux historiens de cueillir dans son livre quelques renseignements utiles.

M. B.-A. est un homme des anciens âges. Je ne voudrais pas dire qu'il désirerait remonter aux temps du « pot en tête et du cul sur la selle ». Mais certainement il aimerait à chausser le bas de soie et à porter perruque. Il professe un culte très apparent, — parmi ses autres cultes, — pour « cette politesse exquise, cette urbanité de l'ancienne cour », et une horreur profonde pour « les façons libres et l'éducation américaine » de notre temps (p. 23). Comment ce sentiment exquis des convenances qui distingue M. B.-A. ne l'a-t-il pas averti qu'un roi — et le roi Louis XIV — ne terminait aucune lettre, et à qui que ce fût dans le royaume, par cette formule : « Je suis plus que personne, Madame, etc. » ? La lettre n'est donc pas de Louis XIV, comme le dit M. B.-A. En dehors de la formule, destinée à frapper l'esprit de M. B.-A., le texte général l'eût prouvé.

Gabriel Hanotaux.

A History of the reign of Queen Anne, by John Hill Burton. 3 volumes. William Blackwood and sons. Edinburgh and London.

Jamais on n'a mieux vu que sous la reine Anne comment une nation puissante et libre pouvait arriver aux plus brillantes destinées, malgré le souverain qui lui est imposé par le hasard de la naissance. La fille du roi Jacques était d'un esprit faible et borné; attachée aux doctrines de la haute église, elle détestait la révolution qui l'avait appelée au trône, les principes que cette révolution représentait, les hommes qui l'avaient faite et surtout Guillaume III. Il n'y avait alors en Angleterre qu'une personne plus insignifiante que la reine Anne, c'était son mari, le prince de Danemark, et, comme elle avait besoin d'être dominée, elle se laissa dominer par ses favorites. Sa vie fut un long esclavage, et sa mort seule fut utile à ses sujets; elle fit avorter une conspiration qui, en remettant un Stuart sur le trône, aurait ramené la guerre civile. Et pourtant aucune époque ne fut plus glorieuse pour l'Angleterre. Au dedans, l'union avec l'Écosse mit fin à une querelle de plusieurs siècles; les délibérations du Parlement affermirent le régime constitutionnel, et, en préparant l'avènement d'une dynastie protestante, assurèrent le triomphe de la révolution de 1688; au dehors, l'Angleterre arrêta la puissance de Louis XIV, décida le partage de la succession espagnole et s'assura, par le développement de sa marine, une domination qui dure encore. Enfin, pour qu'aucun genre de gloire ne manquât à cet heureux temps, les lettres y fleurissent d'un nouvel éclat : Addison, Pope, de Foë, Swift, sont les contemporains de Bolingbroke et de Marlborough; ils polissent les mœurs de la nation et arrivent, dans les genres les plus divers, à toute la perfection dont l'art est capable sans le génie. Cette époque a depuis quelques années tenté l'ambition des écrivains. Lord Stanhope en a fait un résumé qui sert de préface à son histoire du XVIIIe siècle. M. Wyon l'a étudiée avec plus de développements et de succès. Aujourd'hui M. Burton, déjà connu par une savante histoire de l'Écosse, vient à son tour de traiter le même sujet dans un ouvrage considérable et qui mérite une sérieuse attention. Lectures, voyages, recherches de documents inédits, M. Burton n'a rien négligé pour faire une œuvre consciencieuse, exacte et définitive. A-t-il pleinement réussi? Nous avons le regret de dire que non. Sans doute il y a dans ce livre des parties fort bien traitées, par exemple ce qui concerne l'union de l'Angleterre et de l'Écosse et les premières campagnes de Marlborough. L'histoire, aujourd'hui trop connue, des rapports d'Anne avec l'ambitieuse duchesse de Marlborough, et plus tard avec la perfide Abigail Hill, est aussi fidèlement exposée. Nous pourrions encore citer un curieux chapitre sur ce qu'était Londres à cette époque. M. B. a mis heureusement à profit les lettres et les dépêches des deux Methuen, le père et le fils, successivement ambassadeurs en Portugal, pour mieux mettre en lumière deux personnages trop peu connus, et ajouter de nouveaux détails aux campagnes dirigées par Las Minas, Galway et Peterborough.

Mais l'ouvrage de M. B. mérite de sérieux reproches. Il renferme d'abord des erreurs de détails faciles sans doute à réparer, mais qui attestent au moins beaucoup de négligence. Dès les premières pages il fait mourir le fils de la reine Anne, le duc de Glocester, en 1701, quatre ans après la mort de la reine Marie, puis en juillet 1700, ce qui fait une double erreur, puisque la reine Marie est morte en 1694. Le couronnement de la reine Anne est fixé par M. B. au 1er avril, ce qui eût été de la part des ministres une faute de goût ; il a eu réellement lieu le 23. La bataille d'Almanza a été livrée, non pas en mai, comme le dit M. B., mais le 14 avril 1707. La princesse Sophie mourut en 1714. M. B. la tue en 1713.

Nous aurions encore à relever bien d'autres erreurs ; le prédicateur anglais qui tourmenta la jeunesse de Bolingbroke et se vantait d'avoir composé cent quatre-vingt-dix-neuf sermons sur le 199e psaume s'appelait Manton et non pas Martin. C'est le poète Rowe et non pas Prior qui, voulant entrer dans la diplomatie, fut invité par un ministre facétieux à apprendre l'espagnol, ce qui devait au moins lui servir à lire Don Quichotte dans l'original. En ce qui concerne Harley et Bolingbroke, nous pourrions citer encore de nombreuses inexactitudes, mais le livre prête à des critiques plus sévères.

Si les premières campagnes de Marlborough ont été racontées avec soin, il n'en est pas de même à partir de Ramillies ; la victoire d'Oudenarde est à peine indiquée, et les événements qui suivirent n'ont pas le développement nécessaire. M. B. passe trop rapidement sur les négociations diplomatiques de cette époque et sur les graves dissentiments qui arrêtèrent les succès de Marlborough. Il est vrai que M. B. excuse les généraux et les hommes d'État hollandais d'avoir contrarié les projets de Marlborough ; en cas d'insuccès ils eussent été accablés. La remarque est juste ; il n'en est pas moins vrai que leurs incertitudes eurent pour les alliés les conséquences les plus fâcheuses.

Quand il expose les négociations ouvertes avec la France pour conclure la paix, M. B. remarque avec raison que l'avènement au trône impérial de l'archiduc Charles justifiait le changement de la politique anglaise. Mais il ne fait pas une part assez large aux intrigues qui avaient pour but la restauration des Stuarts. M. B. n'est pas d'ailleurs toujours juste dans ses appréciations. Il a complètement méconnu les qualités de lord Peterborough, qui, malgré ses revers, a, dans la guerre d'Espagne, déployé les plus grandes qualités et obtenu de réels succès. Peut-être aussi aurions-nous le droit de nous plaindre de sa partialité contre la France. Il n'oublie rien de ce qui doit blesser notre patriotisme dans ses allusions à la guerre de 1870, méconnait et la grandeur de Louis XIV et le génie de la France. Qu'il pense que l'Angleterre a fait œuvre d'humanité en nous enlevant le Canada, puisque c'etait pour le civiliser ; c'est un paradoxe ingénieux dont nous pouvons le féliciter. Mais il va peut-être un peu trop loin quand, pour expliquer comment la diplomatie a adopté la langue française, il assure que cette langue

n'existe pas, au moins comme langue nationale. Le passage mérite d'être cité : « On peut dire que la France, n'ayant pas de langue nationale, a été réduite à se servir d'une *lingua Franca,* qui est la propriété commune de toutes les nations. » On peut le dire sans doute, mais c'est parce que l'on a toujours le droit de dire des absurdités.

Enfin nous terminerons par un dernier reproche sur lequel nous tenons à insister, parce qu'il se reproduit sans cesse dans la littérature actuelle, c'est le défaut de composition. Une œuvre d'art, un livre et surtout une histoire doivent composer un ensemble dont les diverses parties soient fortement rattachées entre elles par une idée unique et dominante. Il faut que les développements en apparence les plus divers concourent à la même pensée, qui leur serve de lien et les complète les uns par les autres. Cette unité est surtout nécessaire quand il s'agit d'un temps où les partis se disputent le pouvoir et impriment au gouvernement des directions opposées. C'est précisément le caractère de l'époque qui nous occupe. Anne, qui ne voulait pas faire la guerre à Louis XIV et prétendait rendre le trône aux Stuarts, finit par désarmer le grand roi et par léguer son trône à la dynastie de Hanovre. Les principes de la révolution de 1688 triomphèrent malgré elle et malgré ses ministres, pour l'honneur et la prospérité de l'Angleterre. Voilà ce que M. B. aurait peut-être dû nous expliquer. Il ne l'a pas fait. Aussi a-t-il écrit sur le règne d'Anne une suite de chapitres dont quelques-uns sont pleins d'intérêt, il n'a pas fait une histoire de cette époque.

Hermile Reynald.

Brückner. **Culturhistorische Studien.** I. Die Russen im Auslande im 17. Jahrhundert. II. Die Auslænder in Russland im 17. Jahrhundert. Un vol. in-8° de 104 et 96 p. Riga. J. Deubner, 1878.

M. Brückner, professeur d'histoire à l'Université de Dorpat, publie en ce moment même dans la collection de M. Oncken[1] une histoire de Pierre le Grand qui renouvellera certainement les notions que l'on possède en Occident sur ce fameux souverain. Chemin faisant, en étudiant cette grande figure, il a rencontré maints détails qui méritaient d'être recueillis et qui cependant ne pouvaient tous entrer dans le cadre forcément restreint de sa monographie. Il en a tiré parti dans des ouvrages spéciaux qui sont comme les contreforts de l'œuvre principale. Telle est, par exemple, l'intéressante étude sur Ivan Possochkow, *Ideen und Zustænde in Russland zur Zeit Peters des Grossen* (Leipzig, 1878[2]). Tel est également le petit volume qui nous occupe aujourd'hui. Il est spécialement consacré au XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque qui, en

1. *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen.* Berlin, 1879. Cette histoire de Pierre le Grand a déjà paru.

2. Nous avons rendu compte de ce travail dans la *Revue critique.*

mettant la Russie en communication avec l'Europe occidentale, prépare dans les mœurs et dans les idées de l'aristocratie russe la révolution qui doit être définitivement opérée par le fondateur de la Russie moderne. « La transformation de la Russie d'un État asiatique en un État européen est, dit M. B. dans son introduction, le moment le plus important de toute l'histoire russe ; il est aussi d'une extrême importance pour l'Europe occidentale. Au XVIe et au XVIIe siècle les relations entre l'Orient et l'Occident commencent à se multiplier. La Russie devient plus accessible aux Européens. Les voyageurs russes, naguère extraordinairement rares à l'étranger, deviennent de plus en plus nombreux. Les relations diplomatiques et privées se resserrent de plus en plus ; les intérêts de peuples divers deviennent de plus en plus solidaires. Le but de ces rapprochements, c'est l'homogénéité de la civilisation en Orient et en Occident. C'est aborder un des problèmes les plus attrayants de l'histoire que d'étudier comment la Russie se rapproche de ce but, comment la civilisation y recule peu à peu pour céder la place à celle de l'Occident. On a consacré déjà beaucoup d'attention à l'histoire des voyageurs étrangers en Russie ; on s'est moins occupé de l'histoire des voyageurs russes à l'étranger. Les récits des voyageurs étrangers sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la Russie ; en revanche ceux des voyageurs russes n'ajoutent presque rien à ce qu'on sait de l'Occident. Mais dans leurs relations le touriste est plus intéressant que le voyage lui-même. La façon dont il raconte les choses nous autorise moins à conclure sur leur réalité que sur le point de vue du narrateur. C'est ce point de vue qui fait le grand intérêt de ces relations. L'impression que l'Occident fait sur l'Oriental rend aussi bien témoignage de la civilisation européenne que de l'état moral du personnage qui observe cette civilisation. »

Dans le premier des deux opuscules qui constituent ce volume, M. B. étudie les relations des voyageurs russes du XVIIe siècle, Tchemodanov (1656-57), Likhatchev (1658-59), Scheliabouchski (1662-63), Jolkov (1667), Scheremetiev (1697-98), un inconnu (1697-98). Tous ces voyageurs, sauf le boïar Scheremetiev, sont chargés d'une mission diplomatique qui a en général pour objet la question d'Orient. Tchemodanov est chargé de négocier un emprunt avec la république de Venise. Likhatchev essaye de conclure à Florence un traité de commerce. Volkov essaye d'obtenir contre les Turcs l'alliance de la sérénissime république. Le boïar Scheremetiev est à la fois touriste et diplomate. Son nom n'est d'ailleurs pas inconnu au public français, la relation de son voyage ayant été publiée autrefois dans la Bibliothèque russe et polonaise[1]. L'inconnu est également un attaché d'ambassade. Toutes ces relations de voyages sont — sauf celle de Scheremetiev — perdues dans de volumineux recueils où il n'est pas toujours facile d'aller les chercher. M. B. a entrepris non pas seulement de les résumer à l'usage du public allemand, mais aussi

1. Librairie Franck.

d'en extraire sous une forme méthodique tous les détails intéressants. Il expose d'abord l'objet et l'itinéraire de chaque voyageur. Cet itinéraire offre plus d'un trait curieux. Pour n'en citer qu'un, c'est par Arkhangel que partent les premiers voyageurs ; après avoir fait tout le tour de l'Europe, ils vont aborder à Livourne. Dans le chapitre suivant, l'auteur étudie le budget du voyageur et les conditions matérielles de l'expédition. Il examine ensuite quelle était la situation des Russes vis-à-vis des nations et des cours étrangères, pour tout ce qui concerne la langue, le vêtement, les mœurs, l'étiquette. Dans un dernier chapitre il résume ce qu'ils ont appris en politique (notamment sur la question d'Orient), en histoire, en géographie ; quelle impression ont produite sur eux les villes de l'Occident, avec le luxe de leurs édifices, de leurs parcs, de leur décoration artistique, leurs monuments civils et religieux. Les détails piquants et caractéristiques abondent sous la plume de l'historien. Ainsi, pour échapper aux corsaires musulmans, le vaisseau de Likhatchev arbore le pavillon turc, il devient à son tour la terreur des bâtiments qu'il rencontre et recueille en mer un navire de commerce complètement abandonné : les marins — des Espagnols — ont fui dans leurs barques à l'aspect du terrible pavillon. Une ambassade russe arrive en 1667 en Espagne pour traiter avec Philippe IV ; elle apprend avec étonnement que ce prince est mort depuis deux ans. Les Russes ignorent encore les noms des princes de l'Europe ; sur les documents qu'ils font dresser par leurs interprètes, on les trouve étrangement défigurés. L'empereur Léopold devient Dieboldus, et Louis XIV Aluis IV. Les récits que M. B. analyse sont surtout riches en renseignements sur l'Allemagne, la Hollande et l'Italie. Ils ne nous apprennent rien sur la France.

Dans la seconde partie du volume, *Les étrangers en Russie au XVIIe s.*, M. B. étudie successivement le rôle des étrangers qui ont préparé la transformation de l'empire en état européen. Il consacre tour à tour aux ingénieurs, aux marchands, aux prisonniers de guerre, aux médecins et aux apothicaires, aux militaires, aux diplomates, aux ecclésiastiques protestants et catholiques, une série de chapitres remplis de curieux détails et tous également intéressants. Il termine par une étude sur le *faubourg allemand* de Moscou, et par des considérations générales sur l'influence des étrangers et leur situation vis-à-vis du clergé et du peuple russe. Au début tous ces étrangers sont considérés par le peuple comme des Allemands (Niemtsy). Il y a les *Allemands* hollandais, les *Allemands* anglais, etc.... On est surpris de l'activité déployée par ces derniers. Le lecteur trouvera du reste de nombreux renseignements sur les voyageurs et les négociants anglais en Russie dans l'ouvrage du vice-amiral Jurien de la Gravière, *les Marins des XVe et XVIe siècles*, ouvrage qu'il serait plus juste d'intituler : Les Anglais en Russie. En revanche les Français sont fort peu nombreux ; il est vrai que si l'on en croit Olearius, beaucoup d'entre eux avaient passé à l'orthodoxie ; ils avaient probablement adopté des noms russes. La révocation de l'édit de Nantes fournit à la Russie un certain nombre d'émigrés. Nous

aurions aimé à trouver sur eux quelques détails [1]. Il y aurait là pour un érudit français une question des plus intéressantes à étudier. Le livre de M. B., plein de faits et écrit avec agrément, est en somme une œuvre du plus grand mérite et qui doit être recommandée à ceux qui ne peuvent lire les travaux des historiens russes dans le texte original.

Louis Leger.

Les Mariages dans l'ancienne société française, par Ernest Bertin, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au collège Rollin. Paris, Hachette, 1879. Un vol. in-8° de 628 pages.

Où commence, où finit pour M. Bertin « l'ancienne société française »? Assurément il n'en recule pas les origines, comme Rœderer, au temps de Louis XII et d'Anne de Bretagne; tout au plus remonte-t-il aux contemporains d'Henri IV; à peine se laisse-t-il entraîner plus loin que la Régence; de telle sorte que son cadre est à peu près celui de Voltaire, et embrasse le siècle dit de Louis XIV dans toute son étendue, débordant un peu en deçà et au delà du grand règne. Il n'emprunte rien à l'Estoile ni à Brantôme; d'autre part il lui arrive de citer Barbier, Mathieu Marais, voire Mme d'Épinay et les *Confessions*, mais il paraît ne dépasser qu'à regret l'année où s'arrêtent les Mémoires de Saint-Simon. Dieu sait pourtant si les contemporains d'Henri III et de Louis XV eussent enrichi son anthologie satirique! C'est alors qu'il eût pu reprendre, plus justement qu'il ne le fait p. 606, la définition de circonstance que Beaumarchais a donnée du mariage. En suivant une autre méthode, en se confinant dans une époque restreinte, l'auteur a voulu sans doute prendre sur le fait l'ancienne société au moment où elle atteint son plus complet épanouissement, où elle est la plus brillante, la plus admirée, et pour la peindre, il s'est adressé à ceux qu'il estime être ses représentants officiels, aux gens de cour qui ont su tenir une plume. Ce ne sont, à chaque page de son gros volume, que portraits piquants détachés de Saint-Simon, anecdotes plaisantes empruntées à Tallemant, faits curieux extraits de Dangeau, traits vifs ou acérés recueillis dans Mme de Sévigné et La Bruyère; ce qui fait qu'en dépit du titre trop général de l'ouvrage, nous avons sous les yeux non pas toute l'ancienne société française, mais seulement les générations du XVIIe siècle.

Cet attachement exclusif à quelques autorités plus brillantes que sûres a eu un autre inconvénient. M. Bertin n'a guère étendu ses regards au delà de Paris et de Versailles : tout ce qui n'a pas ses entrées à la cour, tout ce qui ne reluit pas n'existe guère pour lui; et cepen-

1. Dernièrement, dans un ouvrage sur le gouvernement de Viatka, nous avons rencontré le nom d'un garde des forêts appelé Beausobre? Est-ce un descendant du célèbre écrivain réformé?

dant une série nouvelle et précieuse de documents a révélé depuis quelque temps au public la vie des classes bourgeoise et rurale à cette époque. Les *livres de raison* sont sans doute moins piquants à parcourir que les mémoires et les lettres des courtisans, mais ils en offrent le complément et la contre-partie nécessaire[1]. L'entourage de Louis XIV n'a pas été toute la société française. On n'entend plus de nos jours, et avec raison, résumer dans une existence royale une époque entière; on étudie aussi, à travers les phases de son existence obscure, cet être multiple qu'on nomme le peuple, également susceptible de grandes passions et de grandes vertus. Soit scrupule de lettré, soit indifférence, soit interprétation étroite du mot *société*, M. Bertin a négligé volontairement tout ce côté de son sujet. S'il eût procédé autrement, au lieu de rabaisser ceux qu'il met en scène, peut-être eût-il tiré du spectacle complet de ces alliances qui, un peu malgré elles, rapprochaient toutes les classes une conclusion intéressante : à savoir qu'il y avait entre ces classes une fusion invincible et continue, qui tournait tout à l'avantage des petits, des nouvelles couches, comme on dit aujourd'hui. La fable du *Bourgeois gentilhomme* eût été acquise, sous mille noms connus, à l'histoire.

Ainsi donc on ne nous montre ici l'ensemble de l'ancienne société ni au point de vue de la durée, ni au point de vue de la composition. Il s'agit de la plupart des mariages, dans une partie de cette société, sous un règne déterminé. « Volonté, désir ou caprice du roi, intérêts de cabale, naissance, rang, distinctions de cour, dons ou grâces dus à la faveur... argent compté ou espéré, voilà ce qu'on trouve à satiété au fond de tous... S'élever et s'enrichir, voilà le but auquel on immole sans pitié toutes les convenances » (p. 605-606). Telle est la thèse de M. Bertin, excessive comme toutes les thèses, et dépassant un peu le but. A l'en croire, il n'y avait dans l'ancienne société française que des unions inspirées par l'intérêt, l'ambition ou la vanité; les sentiments les plus naturels et les plus respectables étaient foulés aux pieds sans scrupule; l'esprit de cour, c'est-à-dire la quintessence de tous les vices mondains, avait altéré et corrompu les relations de famille. On prouverait facilement, par les mêmes procédés et en s'appuyant sur des autorités semblables, que la religion n'était pas mieux respectée que la famille à Versailles, et qu'il n'y avait guère autour du monarque que des hypocrites ou des hallucinés. De telles assertions, familières aux moralistes chagrins ou aux prédicateurs, pessimistes par profession, sont-elles permises à l'historien?

Sachons gré d'abord à M. Bertin d'avoir constaté les exceptions, qui confirment, il est vrai, à ses yeux la règle, c'est-à-dire sa thèse; mais peut-être alors a-t-il trop vite passé, par exemple quand il a rencontré

1. M. de Ribbe a publié récemment une nouvelle édition de son livre : *Les Familles et la société en France avant la Révolution*, où abondent avec l'ouvrage de M. Bertin les points de comparaison et les contrastes.

sur son chemin un duc de Beauvilliers ou un chancelier Daguesseau ; il s'est dit probablement, en homme qui connaît ses classiques, qu'il en est des mariages comme des peuples, que les heureux sont ceux qui n'ont point d'histoire. Aussi a-t-il détaillé avec complaisance les unions malheureuses, et cela sur le témoignage unique d'écrivains médisants par humeur ou par circonstance. Ici reparaît le défaut qui a nui indirectement à la composition, la confiance exclusive en certains auteurs dont le mérite littéraire excède de beaucoup la valeur historique. Saint-Simon cède sans cesse aux inspirations de sa haine ou de sa malignité naturelle ; il est toujours prêt à supposer au prochain des inspirations perfides ou basses, et il n'est pas jusqu'à son principal éditeur qui n'ait écrit un gros volume pour réfuter ses principales erreurs. Tallemant bavarde plus qu'il ne raconte. Mme de Sévigné ne sait guère tenir la bride à sa plume, quand celle-ci s'égare sur le domaine d'autrui. La Bruyère est enclin aux inductions hâtives, appuyées, il est permis de le croire, sur des exemples isolés et trop peu nombreux. Ce sont tous des courtisans ou des mécontents, dont le témoignage, M. Bertin en conviendra le premier, n'est nullement désintéressé. Parce qu'on les écoute avec plaisir, faut-il les croire sur parole, et mesurer sa confiance à la légitime admiration qu'ils inspirent?

C'est pourtant ce que M. Bertin a fait, car il enregistre d'ordinaire leurs dépositions sans hésitation ni réserve. Parlant par exemple du premier président de Harlay, il ne tient aucun compte des témoignages favorables à ce magistrat et relevés par M. Chéruel (*Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 611-618). Non seulement il accueille l'accusation générale portée par La Bruyère à l'endroit des prétentions de la noblesse de robe ; mais il l'accentue à plaisir en citant intégralement p. 442 un passage qu'il a analysé quelques pages auparavant (p. 410). Pour être complet, en un sujet qui touche de si près à l'histoire privée, il eût fallu mettre en œuvre les documents de famille, contrats de mariage, inventaires, dossiers de procès, en un mot des pièces plus probantes que les *on-dit* de la galerie. On eût touché alors au cœur du sujet, à la manière dont une famille se constituait et se continuait dans le monde privilégié de l'ancien régime. A cet égard les divers recueils de la Bibliothèque nationale et le Cabinet des titres, les archives publiques ou particulières offraient à l'auteur des ressources que les nouveaux éditeurs de Saint-Simon n'ont pas négligées, et dont il eût usé le premier avec grand profit pour lui et pour nous. Tout au plus a-t-il glané de ce côté (p. 228, 244, 480, 560) quelques renseignements trop rares, et qui, plus nombreux, répandus sur tout l'ouvrage, en eussent fait une étude puissante et originale.

Mais, dira-t-on, une enquête aussi approfondie exigerait de nombreux volumes ; chacune des familles nommées ici pourrait devenir le sujet d'un travail développé et spécial. Cela est vrai ; aussi je me hâte d'ajouter qu'il eût fallu alors appliquer à quelques familles de cour, de robe et de finance la méthode employée par M. de Ribbe pour nous faire con-

naitre les provinciaux d'autrefois, et élaguer beaucoup de noms, de faits et d'exemples. Certes, à ne considérer que la table des matières, rien de mieux ordonné que ce livre; la maison royale, les maisons princières, les familles des secrétaires d'état, des magistrats et des financiers sont successivement passées en revue. M. Bertin connait à fond ses auteurs favoris, maîtres en l'art de conter ou de bien dire. Pour chaque famille il s'est rendu compte des généalogies, des charges ou des faveurs obtenues; et les distractions, comme celle qui lui fait décorer d'un titre archiépiscopal l'évêque de Strasbourg (p. 122, cf. p. 206), sont très rares. Il n'est guère de mariage ayant fait bruit en son temps qui lui échappe; néanmoins il excepte de sa nomenclature, sous prétexte qu'ils se ressemblent tous, les mariages royaux, même celui de Louis XIV avec Mme de Maintenon; et cependant cette union intéresse au plus haut point l'histoire des mœurs d'alors, au moins autant que celle de Mme de Gondrin avec le comte de Toulouse (p. 253). Mais, pour une omission de ce genre, combien d'exemples plus ou moins piquants qui, se pressant les uns sur les autres, sans rendre la thèse plus solide, nuisent à la clarté de l'exposition! Les noms et les générations se succèdent dans un pêle-mêle où l'esprit se perd : à chaque instant, on souhaiterait avoir sous les yeux le P. Anselme, et ce volume déjà considérable aurait besoin d'être accompagné, en note ou en appendice, de tableaux généalogiques. De plus ces *lettres de faire part* rédigées après coup s'enchevêtrent quelquefois les unes dans les autres; tels, dans le chapitre sur les Noailles, les mariages de Mlles de Murcé et de Sainte-Hermine et le portrait de d'Antin, digressions inattendues aux mariages du comte d'Ayen et de Mme de Gondrin; on en pourrait citer bien d'autres. Si l'on veut lire à part telle ou telle page, tel ou tel chapitre, on se trouvera en face d'une scène de comédie agréablement conduite, d'un roman plein d'intérêt. La plupart de ces épisodes serviraient de thème, avec des développements nouveaux, à de bons chapitres d'histoire privée : *Les Lorrains à la cour de France, Les Alliances de Saint-Simon, La maréchale de Noailles, La noblesse de robe et la noblesse d'épée*, etc., autant de titres qui fixeraient légitimement la curiosité. Des faits qu'il a fallu disperser çà et là reprendraient ainsi leur place naturelle; les Guises égarés dans la finance (p. 533 et sq.) ne seraient plus séparés de leurs cousins, ni la troisième génération des Villeroy de la seconde (p. 268-274, cf. 319-321); nous ne verrions pas le mariage du fils avant celui du père (p. 294 et 436); bref la confusion résultant d'un entassement d'exemples artificiellement classés serait évitée.

A la confusion créée par cette masse de noms propres et d'indications de parenté, s'ajoute celle produite par l'obligation où est sans cesse l'auteur de passer d'une génération à une autre; du monde de la Régence on est ramené brusquement à celui de la Fronde, et réciproquement. M. Bertin, entraîné par le beau langage ou la belle humeur de ses écrivains favoris, n'a rien voulu perdre des confidences qu'ils lui ont livrées, et il répand sur son sujet comme une pluie d'anecdotes qui

en efface, sans même l'égayer, la perspective : de plus il se laisse fréquemment aller à rechercher les conséquences de telle ou telle union mal assortie, et sa chronique mondaine des mariages tourne en chronique des ménages, aussi peu édifiante que l'autre. Réduite à un nombre restreint d'exemples, cette étude gagnerait en netteté et convaincrait davantage. Sous sa forme actuelle, malgré l'élégance du style et la finesse de certains aperçus, elle laisse une impression à la fois triste et confuse. L'homme de goût et de savoir qui l'a signée, en suivant des guides séduisants mais périlleux, a trop vite conclu de l'art des peintres à la ressemblance des portraits. Nous ne ferons pas comme lui, et de l'art qu'il a déployé lui-même nous ne conclurons pas si vite à la vérité de ses tableaux. Il a procédé en juge d'instruction; on retiendra son enquête, mais les débats restent ouverts, et l'on attend encore l'historien non pas plus sincère, mais plus largement informé, qui, sur pièces nouvelles et après audition des témoins à décharge, prononcera le jugement.

L. Pingaud.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Revue critique. N° 33. — Œuvres du cardinal de Retz, t. V (fin des mémoires. Il reste à publier les œuvres diverses et la correspondance). — *Zévort.* Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères, de 1744 à 1747 (bonne étude faite à un point de vue un peu étroit). = N° 34. *Monier-Williams.* Modern India and the Indians (bon). — *Busolt.* Forschungen zur griechischen Geschichte (se compose de 3 mémoires qui sont comme autant d'appendices au grand ouvrage de l'auteur, *die Lakedaimonier und ihre Bundesgenossen* : 1° sur les relations de Sparte et d'Olympie; 2° sur la valeur du nom de Pisa qui désigne non une ville, mais un territoire; 3° sur l'histoire d'Argos de 421-418). — *Krusch.* Der 84 jæhr. Ostercyclus und seine Quellen (résultats intéressants). — *Bourelly.* Le maréchal Fabert, 1599-1662 (très consciencieux). — *Giov. de Castro.* Fratellanze secrete (curieux). — Huit lettres inédites de Diane de Poitiers, publ. p. L. Clédat. = N° 35. *Mau.* Pompejanische Beitræge (bon). = N° 36. *Cougny.* Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, t. II (beaucoup de conscience, pas assez de critique). — *Wychgram.* Albertino Mussato (utile contribution à l'hist. polit. et litt. du xiv° s. en Italie). = N° 37. *Mohl.* 27 ans d'histoire des études orientales, rapports faits à la Société asiatique de Paris, 1840-67 (excellent). — *Schiern.* Om en ethnologisk Gaade fra Oldtiden (étudie sans la résoudre la question de savoir si les étrangers que Q. M. Celer, proconsul de la Gaule cisalpine en 62 av. J.-C., reçut d'un roi de Germanie, étaient bien des Indiens comme ils l'affirmaient et par quelle voie ils étaient arrivés en Europe). — *Chevalier-Lagénissière.* Histoire de l'évêché de Bethléem en Nivernais (bonne monographie). = N° 38. *Hunter.* A statistical account of Bengal (très bien informé; art. important, qui se continue dans les n°s 39 et 40). = N° 39. Un discours inédit de Napoléon Ier aux chambres de commerce en 1811, p. p. A. Gazier. = N° 40. *Flathe.* Sanct Afra (bonne histoire de l'école de Meissen). — Relation sur la mort du prince de Condé, par mademoiselle de Téméricourt, publ. p. A. Gazier.

2. — Revue des documents historiques. Juin-juill. 1880. — Documents relatifs aux émigrés français à Bruxelles en 1793, dont certains étaient regardés comme des « prédicateurs du système anarchique ». — Vente à l'église de Dommartin par Jean Beket, av. 1266 (ce Beket appartenait peut-être à la famille de l'archev. de Cantorbéry ?). — Lettre circulaire adressée aux évêques de France par les agents géné-

raux de l'assemblée du clergé, pour leur annoncer les ordres du roi, exigeant une contribution pécuniaire importante pour le siège de la Rochelle, 15 déc. 1627. — Charles VIII sollicite l'appui du duc de Milan pour obtenir du pape un chapeau de cardinal en faveur de Guillaume II de Haraucourt, évêque de Verdun. — Permis d'inhumer le cadavre du protestant La Baumelle, 17 nov. 1773. — Marie d'Anjou, femme de Charles VII, recommande à Cico de Calabria, chancelier du duc de Milan, son médecin, qu'on avait dépossédé d'une maison qu'il avait à Asti. — Pétition adressée à la Chambre des députés par les rédacteurs de l'*Avenir* (La Mennais, Lacordaire, Montalembert), en faveur de la Pologne en 1831. — Lettre de Pierre Ier, duc de Bourbon, au comte d'Auxerre, pour le prier de lui servir de caution à l'occasion du mariage de sa fille Jeanne avec Amédée VI de Savoie. — Lettre de maîtrise de la communauté des tapissiers de Lyon en 1759. — Note de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, où elle s'élève contre la nécessité des cérémonies et du faste des églises (écrite sous la restauration). = Août-sept. Documents relatifs au pillage des bagages de l'armée française à la bataille de Fournoue, 1494. — Privilèges accordés aux Chartreux par Alexandre IV en 1257; vidimus (avec fac-simile). — Documents relatifs aux pensions et sommes diverses payées à l'évêque de Térouane, Louis de Luxembourg, par le roi d'Angleterre, 1433-36. — Lettre de Louis XV demandant communication des constitutions des Jésuites déposées au greffe du Parlement, 28 mai 1761. — Acte constatant la protestation solennelle faite par Charlotte de Bourbon, à l'âge de 13 ans, lorsqu'on la força d'entrer en religion; 25 août 1565 (cette princesse, abbesse de Jouarre, s'enfuit du couvent en 1572, et se convertit au protestantisme; en 1574, elle devint la femme de Guillaume le Taciturne).

3. — **Le Cabinet historique.** Mai-juin 1880. — Dulaurier. Les Albigeois ou les Cathares du midi de la France; 2e art. (continue d'étudier la doctrine philosophique et religieuse des Albigeois. — P. Guérin. Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, et Jean de Jaucourt (publie le texte de la procédure informée contre Jean de Jaucourt et 4 de ses complices accusés d'avoir entretenu des menées secrètes avec Maximilien d'Autriche et d'avoir soustrait des titres de la Chambre des comptes de Dijon en 1485. Quant à P. d'Urfé, il avait été arrêté par ordre de l'archiduc d'Autriche, malgré son caractère d'ambassadeur, et jeté en prison. Ces faits tendent à prouver qu'une conspiration fut ébauchée pour livrer la Bourgogne à Maximilien). — Dedons de Pierrefeu. Harangue adressée au nom de la ville de Marseille à la reine Christine de Suède, 1656. — Em. Molinier. Documents pour servir à l'histoire des trésors de quelques églises du ressort du Parlement de Paris au XVIIIe s.; 1er art. — Duplessis, Catalogue de la collection de pièces relatives aux beaux-arts, recueillie par Mariette, Cochin et Deloynes; suite. — Ul. Robert. Etat des catalogues des mss. des bibliothèques de Danemark, Islande, Norvège et Suède. — Id. Le Fonds

Saint-Esprit; inventaire. — A. Molinier. Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury; 4e art.

4. — **Revue archéologique.** 1880, n° 7. — Alex. Bertrand. L'autel de Saintes et les triades gauloises; suite. Fin au n° 8. — Deloche. Dissertation sur un anneau-cachet d'or mérovingien, orné au chaton d'une cornaline gravée antique. — Bompois. Restitution à la ville de Mylae en Sicile de plusieurs monnaies attribuées à Mytistratus, de la même île; fin. — Ch. Tissot. Sur une inscription du VIIe s. récemment trouvée à Carthage (dédicace à l'empereur Phocas, par Smaragdus, exarque d'Italie; elle est de 602 à 609). — R. Mowat. Le Dieu Allobrox et les Matrae allobrogicae. = N° 8. Danicourt. Tête de bronze représentant un chef gaulois. — Homolle. Fouilles exécutées à Délos. — Geffroy. Marques de briques romaines (analyse du travail de M. Descemet sur les *Inscr. doliaires latines*). — Voulot. Le monument de Portieux. = N° 9. Le Blant. Le sarcophage chrétien de l'église de Luc de Béarn. — Ern. Desjardins. 7 inscr. inédites du cabinet de M. Torcy (du IIIe et du IVe s.; proviennent d'un cimetière romain voisin de Dijon). — Aubé. Le christianisme de l'empereur Philippe, 244-249 (pense qu'il faut admettre que cet empereur, sa femme et leur fils, ont été chrétiens). — Lefort. Chronologie des peintures des catacombes romaines; 1er art. — Deloche. Explication d'une formule inscrite sur plusieurs monnaies mérovingiennes (la formule *Deseletas* ou *Deselegas*, dans des phrases telles que « Cabilono fit deseletas VIII » signifierait que la pièce contient un certain nombre de siliques, et, dans le cas de la pièce ci-dessus mentionnée, que cette pièce, frappée à Châlon-sur-Saône, est faite de 8 siliques).

5. — **Revue générale du droit.** 4e année; 5e livr. — Jos. Lefort. Les institutions et la législation des Gaulois ; 1er art. (rien de nouveau).

6. — **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.** 7e année; livr. 4. — Cte de Marsy. Cérémonies faites à Compiègne pour la célébration des traités de paix, 1544-1698. — Grassoreille. Prix du blé à Paris du XIVe au XVIIIe s., d'après les registres du chapitre de Notre-Dame (important). — Mareuse. L'atlas des anciens plans de Paris, et les notices de M. Franklin (atlas entrepris par ordre du conseil municipal; il contient 33 plans, dont 6 antérieurs à 1530, et 27 de 1530 à 1789. Excellentes nomenclatures sur la plupart de ces plans par M. Franklin).

7. — **Revue des Sociétés savantes des départements.** 7e série, t. I, 4e livr. — Hippeau. Compte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, 16-18 avril 1879. — Chabouillet. Compte-rendu des lectures faites à la section d'archéologie, même date. = T. II, livr. 1-3. Relation d'une visite faite par l'évêque de la Rochelle au consistoire de la ville le 21 déc. 1682, pour notifier officiellement aux ministres et aux anciens un *Avertissement du clergé de France.* — Quittance de Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, d'une somme employée par lui

à lever des gens d'armes, 1er avril 1471. — Inventaire du mobilier du château d'Ozon, en Vivarais, dressé après le décès de Florie de Poitiers, veuve de J. Pagan, seigneur de Mahun, 1361. — Ramé. Notice sur une vie de saint Aubin en images, présumée du XIe s. — Copie de 3 marchés conclus en 1486, 1521 et 1633. — Extraits du manuel du prieur Damiani relatifs à la construction de l'église Saint-Maximin, 1513-1524 (curieux pour l'histoire économique). — Inventaire du trésor de Saint-Florent de Saumur, 1538. — Noms d'artistes des derniers siècles, relevés sur des documents inédits dans la Brie, par M. Lhuillier. — Inventaire du mobilier de l'église de N.-D. en Vaux, de Châlons-sur-Marne, 1526. — Lacroix. Une association de musiciens de Valence et de Romans en 1618.

8. — **Académie des Sciences morales et politiques.** Compte-rendu. 1880, livr. 4. — Duruy. Le différend entre César et le Sénat; fin (« deux mots résument la question de légalité : les grands commençaient la guerre pour faire exécuter leur sénatus-consulte illégal du 7 janv. 49, et cette guerre, César l'acceptait pour défendre le plébiscite souverain de 52 »). — Ch. Giraud. La maréchale de Villars; suite dans les livr. suiv., puis, dans la livr. 9-10, sous le titre : le salon de Mad. de Lambert. — Vuitry. Le gouvernement royal et l'administration des finances sous Philippe le Bel et ses 3 fils; suite dans la livr. 5; fin dans la 6e (mise en œuvre habile de documents et livres déjà publiés). = Livr. 5. Fustel de Coulanges. Étude sur la propriété à Sparte (important; prouve qu'à Sparte la propriété individuelle était parfaitement connue et pratiquée); fin dans les livr. 6-8. = Livr. 6. Duruy. La politique des empereurs à l'égard du druidisme (croit à une persécution des Druides). = Livr. 7-8. C. Dareste. Correspond. personnelle de Choiseul et de Bernstorff (étude sur cette correspond. publiée récemment à Copenhague); fin dans la livr. suiv. = Livr. 9-10. Picot. Les papiers du duc de Saint-Simon, aux archives des affaires étrangères. — Duruy. Formation d'une religion officielle dans l'empire romain (vaine tentative faite par Auguste; piquante étude). — Larombière. Le régime dotal et la coutume, dans la Haute-Marche.

9. — **Mémoires de la Société historique du Cher.** 3e série, t. II; livr. 1-2. — Martinet. Le Berry préhistorique. — Royer. Recherches sur les anciennes voitures publiques dans le Berry et surtout à Bourges. — Moreau. Dissertation sur le lieu de naissance du jurisconsulte Ant. Bengy (né à Dun-le-Roi). — Ratier. Notes sur le Kansas. — Dumonteil. Recherches sur un sextuple assassinat commis à Jarriolles, le 9 brum. an V (ce recueil provincial est rédigé avec grand soin et imprimé avec grand luxe).

10. — **Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.** T. VIII, 2e trim. — Taupiac. Villelongue : judicature, circonscription et origines. — Moulenq. Corbarieu et ses seigneurs; fin. — H. de France. Maison de ville des Couvertes, de Montauban. — Mgr.

Barbier de Montault. L'anneau d'investiture du musée de Montauban; suite (étude d'archéologie, qui, par certains côtés, touche à l'histoire).

11. — Revue historique et archéologique du Maine. T. VIII, 3e livr. — G. de Lestang. La châtellenie et les premiers seigneurs de Malicorne au xie et au xiie s. (travail présenté en 1848 au concours ouvert par la *Soc. d'agric., arts et sc. de la Sarthe*). — Alouis. Lucé et ses environs, jusqu'au milieu du xive s.; suite. — Hucher. Le trésor de Jublains; 2e art. — Brière. Bibliographie du Maine pour 1879. = Comptes-rendus : *Sauvage*. Domfront, son siège en 1574, et sa capitulation, d'après les doc. officiels (bonne monographie). — L'abbé *R. Charles*. Les artistes manceaux de l'église de Saint-Pierre en la Cour au Mans, 1471-1574 (d'après les registres des délibérations capitulaires). — *E. L.* (Leblanc). Notice sur Villeray (anc. seigneurie, commune de Javron, canton de Villaines-la-Juhel).

12. — Revue du Lyonnais. Juill. 1880. — Cuissart. L'enseignement primaire à Lyon et dans le dép. du Rhône avant et après 1789; suite; fin en août. — Niepce. Les monuments d'art de la primatiale de Lyon; suite en août et sept. — Pelosse. Notice sur la commune de Bessenay; suite. = Août. Vingtrinier. Le château des Alymes en Bugey. — Caillemer. Le droit de succession légitime à Athènes (important). — Vingtrinier. Une dette de Mirabeau, en 1788.

13. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme. 15 avril. — Réaume. Agrippa d'Aubigné; l'homme et l'historien (fragment d'un mémoire sur A. d'A., couronné par la *Soc. de l'hist. du prot.* Cf., même livr., un rapport de M. Bonnet sur le concours d'où est sorti ce travail). — Mémoire de François de Pelet, baron de Salgas, suivi de lettres adressées à sa femme, à Mlle de St-Véran, et à divers, 1703-1716; suite. — Mémoire sur la population protestante du diocèse de Nimes, avant et après la révocation de l'édit de Nantes (rédigé à la fin du xviiie s.; provient des papiers de Claude Armand, de Nyons). = 15 mai. Bonnet. Jean Crespin, ou le Martyrologe réformé (biographie du personnage). — Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubize y a commandé, 1562-1563. — Liste des gentilshommes et principaux habitants nouvellement convertis dans le Languedoc, 1686 (avec de curieuses annotations : « méchant catholique; sa femme assez bonne catholique...; mauvais converti »..., etc. ». « Il semble que tous les gentilshommes de ce diocèze soient convenus de garder la même conduite, qui est de fréquenter quelquefois les exercices de nostre religion, sans y estre assidus, et de faire connoistre par leur nonchalance que, dans le fonds, ils ne sont pas fort bons catholiques »); suite le 15 août. — Bonnet. Un souvenir des Cévennes (détails sur le fameux chef des Camisards, Roland, et sur sa famille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours au Mas Soubeyran et en Hollande). = Compte-rendu : *Vaurigaud*. Histoire de l'église réformée de Nantes (bon). =

15 juin. Frossard. Histoire des martyres; notice bibliographique; suite et fin le 15 juillet. — Extraits de la gazette de Haarlem, sur les persécutions dirigées contre les protestants français, de 1686 à 1690; suite le 15 sept. = 15 juillet. Bonet-Maury. Louise de Coligny, considérée au point de vue religieux. — La ville de Meaux pendant les premiers troubles, 1562-1563 (extrait d'un ms. du xvie s.; cf. un autre fragment du même dans la livr. du 15 mars). — Mémoire adressé à la reine Anne en 1703, sur un projet de descente en France pendant l'insurrection des Cévennes (d'après les mss. du Brit. Mus.; rédigé par un officier français au service du roi de Prusse). — Compte-rendu : *Douen*. Les premiers pasteurs du désert, 1685-1700 (bon); l'Académie française a décerné à cet ouvrage un prix Monthyon de 1500 fr. = 15 août. Corbière. La *Propagation de la foy*, d'après ses propres registres (société fondée en 1679 par l'évêque de Montpellier, Ch. de Pradel, à l'effet d'assister et d'instruire les nouveaux convertis, les enfants surtout; elle surveillait aussi avec zèle et dénonçait les protestants non encore convertis); suite le 15 sept. — Relation en vers de la mort du ministre Lafage, arrêté le 4 août 1754 dans les Cévennes, et exécuté le 17 à Montpellier. = 15 sept. Lettre de Cappel au prés. de Thou, 3 août 1614 (sur ses travaux, sur la mort de Casaubon, etc.). — Lettre d'Ant. Court à Espinas, confesseur sur les galères à Marseille, 13 juin 1740. — La Saint-Barthélemy au Vatican; extraits des lettres de Vasari (traduit de C. P. Stewart, *Vatican influence under Pius V and Gregory XIII;* Vasari fut appelé à Rome en oct. 1572 par Grégoire XIII pour peindre au Vatican, dans la *Sala regia*, les divers épisodes de la Saint-Barthélemy, « cosi santo e notabile successo come fu l'essecutione contra li Ugonotti », suivant les termes de don Franç. de Médicis. L'artiste arriva à Rome le 14 nov.; il y séjourna jusqu'au 1er juin 1573). — Benoit. Pierre Durand et les premiers synodes du désert.

14. — Le Correspondant. 25 août. — Biré. La légende des Girondins (suite dans le n° du 10 septembre; travail qui combat les sympathies en faveur des Girondins). = 20 septembre. De Layre. Le Comité de salut public et les généraux (rapports du comité avec Custine, Biron, Brunet, Beysser. Extrait du t. IX de l'*Histoire de la Terreur* dont M. Mortimer-Ternaux avait laissé les matériaux; intéressant). — 25 septembre. De Baillon. La reine Louise de Lorraine (Louise de Vaudemont, femme de Henri III. Faible); suite le 10 oct. — Fautrat. Les capitaineries des chasses (superficiel et décousu). = 10 oct. Chantelauze. Philippe de Commynes; 1er art. (travail important. L'auteur met à profit la correspondance de Commynes publiée par M. K. de Lettenhove et les archives anciennes du château d'Argenton. On sait que M. Ch. prépare une nouvelle édition de l'éminent historien).

15. — Revue de France. 1er mars 1880. — Rocquain. Notes sur Napoléon Ier (publie quelques documents inédits, par ex. sur la police

impériale). — Ern. Daudet. Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon. 30 janv. 10 mars 1875 (curieux). = 15 mars. Chantelauze. Louis XIV, Marie de Médicis, la princesse de Savoie et l'Infante, d'après des documents inédits (expose toutes les intrigues et les négociations diplomatiques auxquelles donna lieu le mariage de Louis XIV; publie des lettres fort remarquables de Mazarin pour dissuader le jeune roi d'épouser sa nièce; suite les 1er et 15 avril, 1er juin). — Robiquet. Les deux couronnes de Henri III. = 1er avril. Dupont. Souvenirs de Versailles pendant la commune (ramasse les miettes de l'histoire; quelques anecdotes curieuses; beaucoup d'acrimonie contre Thiers et son gouvernement); suite les 15 avril, 1er et 16 mai, 1er et 15 juin. — Mad. Jaubert. Une révolution; souvenirs inédits, 1847-1848; suite le 15 avril (l'auteur a cru devoir donner aux personnages des noms de romans). — 15 avril. Masson. Le cardinal de Bernis : le conclave de 1769 et l'abolition des Jésuites; fin le 1er mai (d'après les archives du ministère des affaires étrangères et celles de Bernis; travail dont il faudra tenir compte). — Ern. Daudet. Le gouvernement de la Restauration, d'après ses plus récents historiens. = 15 mai. Marquis de Ségur. Une victime de la Constitution civile du clergé : Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, 1747-1794; suite le 1er juin. — Fr. Lenormant. La Grande-Grèce; paysages et histoire : Tarente; suite le 1er juin. = 15 juin. Comte d'Ideville. Le maréchal Bugeaud, 1815-1830, d'après des doc. inédits et sa correspondance intime (intéressant). = 15 juillet. H. de Laferrière. Correspondance de Catherine de Médicis; sa jeunesse, sa vie et son rôle en France jusqu'à la mort de François II (suite). — Chantelauze. Louis XIV, Marie Mancini, la princesse de Savoie et l'Infante (fin; il est regrettable que l'auteur n'ait pas cherché à faire la lumière sur les dernières années de la connétable Colonna). = 1er août. Delaunay. Le grand secret dans l'église chrétienne au ve s. (fin; antiquité et importance du dogme eucharistique). = 15 août. Mémoires de M. de Klindworth : négociations de Robespierre et de Thugut pour une paix séparée entre la France et l'Autriche, et pour la délivrance de Marie-Antoinette (témoignage important; est-il digne de foi?). = 1er octobre. F. Masson. Le général Bernadotte ambassadeur de la République française à Vienne (nommé ambassadeur après Campo-Formio, Bernadotte ne déploya dans ce poste aucun talent diplomatique et ne fit que choquer toutes les convenances). — D'Ideville. Le maréchal Bugeaud (suite; extraits du journal et de la correspondance du maréchal, dont la mémoire est complètement justifiée des accusations dirigées contre lui).

16. — Le Spectateur militaire. 15 mars 1880. — Col. de la Barre-Duparcq. Du projet d'une expédition française dans l'Inde en 1808 (n'apprend rien de nouveau). = 15 avril. A de Rochas. Les vallées vaudoises. Étude de topographie et d'histoire militaire; suite dans les livr.

de mai, juin, août. — Mémoires du général Hardy; suite. = 15 mai. A DE LORT-SÉRIGNAN. La Phalange, étude philologique et tactique sur les formations d'armées des Grecs dans l'antiquité, et sur leur langue militaire; suite dans les livr. de juin et juillet. = 15 juillet. Journal abrégé sur la descente et le séjour des Anglais à Belle-Isle-en-Mer en 1761-1763. — HARDY. L'armée française en 1535 (extrait du second volume des *Origines de la tactique française*, par le cap. Hardy, qui vient de paraître chez Dumaine). = 15 août. Histoire de l'ex-corps de l'état-major, 1818-1880.

---

17. — **Revue d'Alsace**. Juill.-sept. 1880. — LEHR. Notice nécrologique sur Louis Spach (littérateur et historien; ancien archiviste du Bas-Rhin, etc.). — TUEFFERD. L'imprimerie à Montbéliard avant la Révolution française. — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans, tirés des archives de Colmar; suite, 6 sept. 1636-13 mars 1637. — R. REUSS. L'Alsace pendant la Révolution française; fin (lettres de M. Schwendt, député, au magistrat de Strasbourg; situation des finances de la ville à la fin de 1789, etc.). — TALLON. Document pour servir à l'histoire de l'antique paroisse de Saint-Dizier, Haute-Alsace (publie le « Livre Journal », commencé au mois de mai 1785, servant à l'usage de Me Giraudeau, curé de Saint-Dizier). — Biographie du cardinal de Rohan, par M. Tissot, de l'Académie française, extraite du *Journal des Débats*, du 7 mars 1803. — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs (de Kugler à Laquiante).

---

18. — **Neues Archiv**. Vol. VI, 1er fasc. Rapport sur la 6e réunion plénière de la direction centrale des *Mon. Germ.* (cf. *Rev. histor.* XIII, 464). — ZEUMER. Sur les anciens recueils de formules franques (très utile travail; donne une analyse détaillée et critique des recueils de formules et des mss.; essaie de déterminer la composition primitive, l'origine et le caractère des divers recueils). — WAITZ. Sur les *Gesta* et l'*Historia regis Ludovici VII* (les chapitres des *Gesta*, parallèles à ceux de l'*Historia*, ne sont qu'une retraduction latine des chapitres correspondants des chroniques de Saint-Denis). — HELLER. Sur la chronique de Hainaut attribuée à Baudouin d'Avesnes (étudie 1° les éditions différentes de cette chronique, 2° l'auteur, qui ne serait pas le comte Baudouin d'Avesnes, mais qui aurait écrit à sa demande et sous son influence directe, 3° les chroniques de Hainaut rédigées en français, et qui sont en rapport avec elle). — WYSS. Sur les *Chronica quorundam Romanorum regum ac imperatorum*, et sur les sources de l'histoire de Cologne en rapport avec ces chroniques. — WATTENBACH. Un recueil épistolaire de Hildesheim (contient des modèles ou des formules de lettres à l'usage de l'archevêché de Reims, rédigé au commencement du XIIIe s.). — WAITZ. Extraits de catalogues récents de mss.; suite. —

WATTENBACH. Une ancienne lettre pastorale (peut-être du IXe s.). — WAITZ. Mss. de la *Vita Karoli* d'Einhard (complète et rectifie la liste donnée autrefois par Pertz). — FALK. De quelques identifications de noms de lieu dans les *Mon. Germ.*

19. — Historische Zeitschrift. Nouv. sér. Vol. VIII, 3e fasc., 1880. — HIRSCH. L'Asie centrale ouverte au commerce (aperçu du commerce de l'Occident avec l'Orient pendant le moyen âge d'après l'ouvrage de Heydt). — H. NISSEN. Les préliminaires de la guerre civile en 49 av. J.-C. (tableau en partie nouveau de la situation de la rép. au moment de la rupture entre César et Pompée). — HEGEL. L'entrée de Charles-Quint à Anvers en 1520 (conférence faite au cercle philomathique d'Erlangen). — BENRATH. Le *Compendium inquisitorum* (cherche à établir que ce recueil a pour unique source les actes du procès de Morone). = Comptes-rendus : *Hertzberg*. Geschichte v. Hellas u. Rom (possède les qualités requises dans un ouvrage destiné au grand public. Les illustrations prêtent à la critique). — *Marquardt*. Das Privatleben der Rœmer, 1 Th. (art. analytique). — *Petit de Julleville*. Histoire de la Grèce sous la domination romaine (excellent). — *Bœttger*. Topographisch- historisches Lexikon zu den schriften des Flavius Josephus (utile). — *Bloch*. Die Quellen des Josephus in seiner Archæologie (soulève des doutes sur bien des faits admis jusqu'ici sur la loi de Josèphe). — *Pressensé*. La vie ecclésiastique, religieuse et morale des chrétiens aux IIe et IIIe siècles (critiques graves). — *Engelhardt*. Das Christenthum Justin's des Mærtyrers (utile, mais déparé par l'étroitesse trop habituelle à l'école théologique). — *Harnack*. Das Karolingische u. das byzantinische Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen (bon début). — *Preger*. Beitræge zur Erœrterungen zur Geschichte des deutschen Reichs in den Jahren 1330-34 (recueil précieux de documents tirés des archives du Vatican). — *Kolde*. Die deutsche Augustiner-Kongregation u. Johann v. Staupitz (fait avec beaucoup de soin et d'après de nombreux matériaux). — Argumenta Buceri pro et contra (composé très probablement pour Luther et Melanchthon). — *Krebs*. Die Schlacht am Weissen Berge bei Prag (est l'œuvre d'un militaire non moins que d'un érudit). — *See*. Beschreibung der Belager-und Einnehmung der Statt Kolmar (journal d'un bourgeois de cette ville rédigé en 1632 et publié d'après le ms. des archives municipales). — Publikationen aus den preussischen Staats Archiven : *Stadelmann*. Friedrich Wilhelm I in seiner Thætigkeit für die Landeskultur Preussens (intéressant, mais on souhaiterait plus d'ordre et de correction dans les documents). — Eine diplomatische Trilogie aus dem Leben Karl Friedrich's v. d. Knesebeck von der Linie Wittingen Carwe. Bearbeitet durch Eugen v. d. Knesebeck (édité sans intelligence). — *Kæhler*. Die Preussische Reiterei von 1806 bis 1876 in ihrer inneren Entwicklung (recueil de règlements et de mémoires émanés des généraux de cavalerie les plus distingués de notre siècle). — *Lohmeyer*.

Geschichte von Ost- und Westpreussen, I (bon, malgré des défauts).— *Hertzberg*. Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens bis zur Gegenwart, IV. Von der Erhebung der Neugriechen gegen die Pforte bis zum Berliner Frieden 1821-1878 (clôt dignement l'ouvr.). — *Wassa Effendi*. Albanien u. die Albanesen (ce plaidoyer en faveur des Albanais révèle une profonde ignorance). — *Baker*. Die Turken in Europa (adaptation allemande d'une apologie de la Turquie écrite par un Anglais qui la connait bien). — *Ranke*. Serbien u. die Turkei im 19 Jahrh. (digne du maître). — La chronique de Jean, évêque de Nikion. Notice et extraits par *Zotenberg* (traduction arabe d'une chronique universelle écrite entre 693-700 et allant de la création du monde à la conquête de l'Égypte par les Arabes). — De chronographo arabo anonymo qui codice Berolinensi Sprengeriano tricesimo continetur commentationem scripsit *Rothstein*. — Geschichte der Perser u. Araber zur Zeit der Sasaniden. Aus der arabischen Chronik des Tabari ... von *Nœldeke*. — Chronologie orientalischer Vœlker von Alberuni herausgg. von *Sachau*. — *Rieu*. Catalogue of the Persian mss. in the British Museum. — *Goergeœs*. Der Islam u. die moderne Kultur (fait partie du recueil intitulé *Deutsche Zeit-und Streitfragen* et publié sous la direction de Holtzendorff).

20. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. N° 28. — *Berti*. Documenti intorno a Giordano Bruno da Nola (important ; une bonne biographie de Bruno vient de paraitre à Tubingue, chez Laupp, sous le titre : *Die lebensgeschichte Giordano Bruno's*, par Chr. Sigwart). — *Hoffmann*. Auszüge aus syrischen Akten persischer Mærtyrer (la plupart de ces textes étaient inédits ; très utiles pour l'histoire des Sassanides). — *Huth*. The life and writings of Henry Thomas Buckle (exact et complet). = N° 29. *Herrmann*. Zeitgenœssische Berichte zur Geschichte Russlands. 2e vol. : Pierre le Grand et le tsarévith Alexis (extr. de la correspondance de Fried.-Chr. Weber, conservée aux archives du Hanovre ; utile pour l'histoire intérieure et celle de la cour de la Russie de 1714 à 1720. = N° 30. *Brückner*. Peter der Grosse (œuvre de vulgarisation, qui n'apprendrait rien à un Russe instruit, mais qui peut être lu avec fruit en Europe ; encore faut-il le lire avec précaution). = N° 31. *Helbig*. Die Italiker in der Po-Ebene (excellent). = N° 33. *Wiegand*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. I (important. L'ouvrage entier comprendra deux parties, et, dans la première, les chartes de Strasbourg jusqu'en 1400 ; dans la deuxième, les lettres et actes relatifs à l'histoire politique de Strasbourg à l'époque de la Réformation, 1517-1555). — *Gonzenbach*. Der General v. Erlach v. Castelen (utile pour l'histoire de Trente-Ans, ce général ayant été à cette époque gouverneur de Brisach). = N° 36. Sur certains documents relatifs à l'histoire d'Italie au moyen âge (parle des publications suivantes : *Starrabba*, I diplomi della cattedrale di Messina ; — *Picone*, Memorie storiche agrigentine, 1re part. ; — *Prologo*, Le carte della città di Trani ;

— *Minieri-Riccio*, Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell' archivio di Napoli ; — *Valentini*, Il Liber poteris della città di Brescia ; — *Posse*, Analecta vaticana ; — *Pflugk-Harttung*, Urkunden der Pæpste 748-1190). = N° 37. *Walisszewski*. Acta historica res gestas Poloniae illustrantia ; vol. III (forme le 1er vol. d'une grande publication destinée à contenir tous les documents relatifs au règne de Jean III, et conservés dans les différentes bibliothèques de l'Europe).

21. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch. Vol. I ; fasc. 3. — Pastor. La correspondance du cardinal Contarini pendant son ambassade en Allemagne en 1541 ; 1er art. (les documents utilisés proviennent des archives secrètes du Vatican. Très importante contribution à l'histoire de la diète impériale de Ratisbonne. Ce n'est point par zèle religieux, mais par un esprit d'égoïste particularisme, que les ducs de Bavière travaillèrent à faire éclater une guerre religieuse en Allemagne). — Grube. Le voyage d'ambassade du cardinal Nicolas de Cusa à travers l'Allemagne du Nord en 1451 (nombreux détails sur la situation des couvents, églises, évêchés de l'Allemagne septentrionale et sur le synode provincial de Magdebourg en 1541). — Wittmann. L'activité littéraire de l'abbé André du couvent de Saint-Michel à Bamberg. = Comptes-rendus : *Pastor*. Die Reunions-bestrebungen wæhrend der Regierung Karls V (bon ; des rectifications sur des points de détail). — *Krusch*. Studien zur christlich-mittelalterlichen chronologie (bon).

22. — Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik. Vol. 121 ; fasc. 4. — Baehrens. Études sur la Germanie de Tacite (nombreuses corrections et explications de passages difficiles et corrompus). = Fasc. 5. *Meltzer*. Geschichte der Karthager ; vol. I (art. très favorable de A. von Gutschmid). = 11e vol. suppl., fasc. 1. Sieglin. Les fragments de L. Coelius Antipater (biographie ; appréciation littéraire ; ordre nouveau pour le classement des fragments. Outre une histoire de la seconde guerre punique, Cœlius a aussi composé sous le titre d'*Historiae* une histoire générale de Rome, qui traitait surtout en détail de l'histoire primitive de la ville). — Thouret. De l'incendie de Rome par les Gaulois (étude très pénétrante des sources. La plus ancienne, Polybe, ne sait rien d'un incendie de la ville ; ce n'est qu'un enjolivement des écrivains postérieurs. Les Gaulois ont songé à s'établir d'une façon durable sur le sol romain, et en fait ils se sont maintenus pendant longtemps sur la rive gauche du Tibre).

23. — Hermes. T. XV, 1880. 1er fasc. — Hübner. Citania (mémoire sur des antiquités romaines de Portugal, provenant pour la plupart de fouilles opérées par M. Sarmento. Citania était un oppidum de l'ancienne population lusitanienne, et ne montre que peu de traces de l'influence romaine). — Mordtmann. Communications épigraphiques (communique une inscription de Cyzique du vie siècle av. J.-C., rédigée en dialecte ionique ; elle montre qu'à cette époque Cyzique était une démo-

cratie). — Mommsen. Porcia (la femme de M. Brutus n'était pas la fille, mais une sœur de Caton d'Utique ; c'est une erreur historique de prétendre qu'elle s'est donné la mort ; elle mourut avant son mari, lorsque celui-ci était en Orient à la tête de l'armée républicaine).—Haupt. Sur l'histoire de la flotte romaine (les *remiges* et les *nautae* de la flotte romaine furent régulièrement pris dans les rangs des alliés et des affranchis ; c'est tout à fait par exception que l'on employa des esclaves au service de la flotte). — Dittenberger. M. Valerius Muttinus (chef carthaginois en Sicile pendant la 2e guerre punique, et qui passa ensuite aux Romains. Son nom se lit sur une inscr. de Delphes ; ce n'est pas avant juillet 190 que L. Scipion quitta la Grèce pour marcher contre Antiochus). — Haupt. Sur le 3e fragment du « Continuator Dionis » dans Planude (a sa source dans Constantinus Manassès, 2445-2451). = 2e fasc. Klügmann. Les appendices à la description des régions de Rome (le 1er appendice était un complément de la description des régions ; le second, une table de cette description). — Haupt. Sur la traduction en slave ancien de Johannes Malalas (composée au xe siècle ; contenue en partie dans la chronique en ancien slave de la ville de Perejaslaw Susdalski ; montre qu'il y a des lacunes considérables dans le texte imprimé à Malalas. Le prologue de Malalas, qui se trouve seulement dans la traduction, montre qu'il doit avoir vécu au commencement du vie s.). — Jagič. Sur le Malalas en slave ancien (notice sur les publications passées ou imminentes des savants russes, relativement à la traduction slave de Malalas). — Mommsen. Sur la critique d'Ammien Marcellin, liv. XXVII, chap. 3, § 3 (le ponte Sisto s'appelait autrefois Pons Valentiniani et fut consacré par L. Aurelius Avianius Symmachus, sous l'empereur Valentinien I). — Gemoll. La description d'un camp par Hygin. — J. Schmidt. Contribution à la restitution de 3 inscr. de Delphes (C. I. L. III, 567, et *add.* p. 987 ; C. I. G. 1711. Comparaison et commentaire ; publication de l'inscr.). — Mordtmann. Une inscr. latine d'Arménie (trouvée à Charput, dans l'Arménie mérid. ; elle est de l'an 64 ap. J.-C. L'ancienne Arsamosata est auj. Schimschât. En append., remarques de Mommsen sur le nombre des acclamations impériales de Néron, sur l'expédition de Corbulon en Arménie, etc.). — Mommsen. Sur la critique de la géographie de Ptolémée.

24. — Philologus. 39e vol., fasc. 2. — R. Hansen. Sur l'authenticité des lettres d'Alexandre le Grand (les lettres à Antipater, Olympias, aux Athéniens et autres, sur les campagnes du roi, ne fournissent aucun motif pour qu'on puisse mettre en doute leur authenticité. La lettre à Olympias qui se trouve dans A. Gelle, et la lettre à Aristote sur la publ. des écrits acroamatiques de ce dernier, sont interpolées. On ne peut se prononcer avec certitude sur de petits écrits relatifs à des intérêts privés). — Unger. La chronologie de Diodore (l'année dont il se sert lui-même est l'année attique ; mais il omet toujours de ramener la supputation des années, telle qu'il la trouve dans ses sources, à son

propre système. Polémique contre F. Reuss).—G. Gilbert. Le nombre 12 des tribus attiques (il y eut 1° Ἀντιγονίς et Δημητρίας, de 306 à 297. 2° Ἐρεχθηίς νεωτέρα et Ἀντιοχίς νεωτέρα, de la suppression de l'Antigonis et de la Démétrias, jusqu'à la création de la Ptolémaïs. 3° Ἐρεχθηίς νεωτέρα et Πτολεμαίς jusqu'à l'établissement de l'Attalis. 4° Πτολεμαίς et Ἀτταλίς depuis 200). = Vol. suppl. IV, fasc. 1-2. Müller-Strübing. Le traité attique sur la République des Athéniens (recherches très approfondies sur l'époque, la tendance et la partialité, la forme et l'auteur de cet écrit; nouvelle récension du texte, et traduction).

25. — Mittheilungen d. D. archæologischen Instituts in Athen. 5e année; fasc. 1. — Lolling. Nisaea et Minoa dans la Mégaride (l'acropole de Nisée se trouvait sur la colline appelée aujourd'hui Hagios Georgios; c'est précisément sur l'emplacement du κάστρον que se trouvait l'antique Minoa, dans une île aujourd'hui rattachée au continent. Histoire de l'ancienne Mégare, et rapport sur les fouilles). — C. Schaefer. Nouveaux fragments de textes sur la marine d'Athènes (le n° 1, de l'an 4 de la 105e olymp., montre que Meidias d'Anagyrus était déjà triérarque avant l'an 3 de cette olymp., ce dont avait disconvenu Démosthènes; le n° 2 est un fragment d'un texte déjà publié par Bœckh). — Milchhœfer. Fouilles à Tégée. — Schmidt. Un nouveau fragment de l'édit de Dioclétien *de pretiis* (trad. grecque, trouvée à Livadia). — C. Schaefer. La division de l'Attique en Trittyes (publie un document nouveau sur ce sujet; cette division eut avant tout un caractère militaire. Comme plus tard les habitants furent, eux aussi, répartis en Trittyes, il est vraisemblable que les τριάκοντα τῆς ἐκκλησίας ἐπιμελούμενοι μετά τῶν ληξιάρχων sont identiques aux 30 Trittyarques, que l'on trouve aussi plus tard comme agents financiers).

26.—Zeitschrift d. D. morgenlændischen Gesellschaft. Vol. 34, fasc. 1. — Mordtmann. Sur les monnaies pehlvies, 4e art. (les monnaies des Sassanides jusqu'à Hormuz V, comprenant le règne de 45 rois, avec un commentaire très approfondi). — Strack. Abraham Firkowitch et l'importance de ses découvertes (tout ce qui était entre les mains de Firkowitch doit être soumis à la critique la plus attentive, parce que beaucoup de ses inscr. tombales et autres sont fausses). — W. Cornill. Les moines Maximus et Dumâtêwôs (addit. à l'art. de la présente *Zeitschr.*; vol. 30, p. 454, sur la profession de foi de Jacob Baradœus). — Extrait d'une lettre du prof. Sachau, envoyée de Dêr sur l'Euphrate (découverte de ruines, d'inscr., etc.). — Fleischer. Monnaies orientales trouvées dans la Haute-Lusace. = Compte-rendu : *F. v. Richthofen*. China (excellent).

27. — Theologische Studien und Kritiken. 1880, fasc. 4. — Wadstein. De l'influence du stoïcisme sur la culture intellectuelle des chrétiens à l'époque primitive (exposé très approfondi, avec une étude spéciale de Tertullien). — Erhardt. Les idées des réformateurs du

XVIe s. sur l'économie politique (1er art.; sur Luther. Le jugement de Luther sur le commerce est injuste ; sa prédilection pour l'agriculture, excentrique ; il devait plus tard modifier lui-même ses idées absolues sur l'illégitimité des impôts ; mais il a reconnu avec justesse le prix du travail et la situation lamentable des paysans). — KLOSTERMANN. L'année jubilaire et son importance dans le calendrier. L'année jubilaire joue le même rôle que les épactes, les intercalations, les années bissextiles que l'on trouve chez les autres peuples).

28. — Archiv f. katolisches Kirchenrecht; fasc. 4. — POPOWICZ. Les décrets synodaux, les lettres synodales et canoniques des patriarches considérés comme sources du droit ecclésiastique dans l'Orient grec (table chronologique des documents les plus importants, de 784 jusqu'à nos jours).

29. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Vol. XV, fascicule 1. — FISCHER. La plus ancienne organisation des églises évangéliques et les plus récentes visites d'églises dans le comté de Hohenlohe (l'organisation ecclésiastique de 1553 est publiée en entier; publication de pièces d'archives sur les visites faites depuis 1556).

30. — Stimmen aus Maria Laach. 1880, fasc. 2. — BAUMGARTNER. Joost von den Vondel (biographie ; contribution à l'histoire intérieure du protestantisme au XVIIe s.; suite au fasc. 6). = Fasc. 6. SCHNEEMANN. P. Goudanus à la cour de Marie-Stuart (il fut envoyé en 1561 par le pape Pie IV comme nonce en Écosse; ses dépêches, publiées ici pour la première fois, concernent la situation des catholiques écossais, des conversations avec la reine, les partis à la cour, etc.).

31. — Preussische Akademie d. Wissenschaften (Berlin). *Monatschrift*, janv. 1880. — Z. von LINGENTHAL. Sur un ms. grec (contient entre autres choses un fragment du 2e livre du *De caerimoniis aulae bysantinae* et une copie complète du seul ms. connu de Joannes Laurentius Lydus *De magistratibus reipublicae romanae*). — CONZE. Les fouilles de Pergame.

32. — Bayerische Akad. d. Wissenschaften (Munich). *Histor. Classe. Sitzungsbericht*, 1879, vol. II; fasc. 3.—MAURER. Sur l'origine des légendes des dieux et des héros chez les anciens Scandinaves. — Von GIESEBRECHT. Nouvelles poésies sur l'empereur Frédéric Ier (le n° 1 a été composé par Henri, prévôt du monastère de St-Denis à Schæftlarn ; le n° 2 est l'œuvre d'un magister de Bergame, et d'une grande valeur pour l'histoire de Frédéric Ier). = 1880, fasc. I. BURSIAN. Le « Poema ultimum » de S. Paulin de Nole (nouv. rédaction du texte, et commentaire). — Von LOEHER. Importance des îles Canaries dans l'histoire des découvertes.

33. — Oberbayerisches archiv f. vaterland. Geschichte. 38e vol. — WÜRDINGER. Le Journal de F.-C. Cura sur la guerre de la succession d'Autriche (publication du texte, avec une introduction

détaillée. Cura fit la guerre, en partie comme soldat bavarois, en partie comme franc-tireur, et, à la fin, il fut richement récompensé par l'électeur). — Trozt. Histoire du district de Geisenfeld, et de la paroisse d'Ainau (particularités sur les comtes d'Eppenstein et de Murzthal). — Beierlein. Monnaies de couvents, églises, lieux de pèlerinage bavarois, 3e art. — Inventaire de documents inédits relatifs à l'histoire de la Bavière ; suite (les chartes du couvent d'Altmünster, 1487-1760).

34. — 41 Jaresbericht d. histor. Vereins v. Oberbayern, 1880, pour 1878. — Art. nécrol. sur J. P. Beierlein, 1802-1878, numismatiste distingué. — Art. nécrol. sur C. A. von Muffat, archiviste et académicien, numismatiste, travailleur infatigable dans le domaine de l'histoire bavaroise.

35. — Archiv f. die Sæchsische Geschichte. Nouv. sér., vol. VI ; fasc. 4. — Frhr. ô Byrn. Un prince saxon en voyage (d'après l'ouvrage ms. intitulé « Hertzog Fried.-Augusti zu Sachsen Reise in fremde Lande, a. 1686-1695 », et des pièces d'archives). — Knothe. Sur l'histoire primitive de Weissenberg, dans la Haute-Lusace saxonne. — — Distel. Notice sur les papiers de Leibnitz (d'après des actes de 1748). — Von Witzleben. Biographie de C. von Weber, directeur du présent Archiv (détails intéressants sur l'organisation des archives de l'état saxon ; bibliographie des œuvres de W.).

36. — Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte u. Alterthumskunde, p. p. H. Ermisch. Vol. 1, fasc. 1.— G. Droysen. Irruption du feld-maréchal Holck en Saxe, 1633 ; 1er art. (très intéressant ; étudie avec soin les rapports de Wallenstein avec l'empereur et les électeurs de Saxe et de Bavière ; met à profit de nombreuses pièces d'archives non encore utilisées). — Grünhagen. Le corps du prince d'Anhalt dans la première guerre de Silésie (le prince Léopold de Dessau était inconsolable de n'avoir pu prendre part à la première guerre de Silésie, et exhala son dépit dans des lettres nombreuses. Son corps d'armée avait été chargé de tenir en échec la Saxe et le Hanovre, et remplit fort bien cette mission. A plusieurs reprises, Frédéric II fut obligé d'interdire en termes très énergiques au vieux prince de prendre contre la Saxe l'offensive qu'il désirait si passionnément). — Lenz. Rapport autographe de Christophe de Carlowitz au landgrave Philippe de Hesse, sur la mort de l'électeur Maurice de Saxe (d'après les archives de Marbourg).— Schnorr von Carolsfeld. Notice nécrologique sur J.-C. Seidemann. = Comptes-rendus : *Knothe*. Geschichte des oberlausitzischer Adels (excellent). — *Distel*. Der Flacianismus (bon). — *Schlesinger*. La chronique de la ville d'Elbogen (bon). — Revue des plus récentes publications sur l'histoire de la Saxe et de la Thuringe.

37. — Geschichts-blætter f. Stadt u. Land Magdeburg. 15e année ; fasc. 2. — Wernicke. Le bailliage de Loburg donné en dotation à un général suédois, en 1633. — Hertel. Magdebourg et l'hommage de l'archevêché en 1650 (la ville de Magdebourg refusa de prêter hom-

mage au nouveau maître de l'archevêché, l'électeur Fréd.-Guillaume de Brandebourg, parce qu'en sa prétendue qualité de ville libre impériale, elle n'appartenait pas à l'archevêché; récit détaillé des négociations poursuivies à ce propos entre la ville, l'électeur et l'empereur, avec publication de documents). — Holstein. Les étudiants de Magdebourg et de Halle à l'université de Tubingue au xvie s.

38. — **Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte u. Alterthum Schlesiens.** Vol. XV, fasc. 1. — Dziatzko. Caspar Elyan, premier imprimeur de Breslau (mort vers 1483). = Grünhagen. La Silésie dans les dernières années de la domination autrichienne, 1707-1740 (histoire du commerce, de l'industrie, des arts, des finances, etc.). — Markgraf. Les troubles à Breslau (guerres entre les bourgeois et procès politiques 1418-1426). — Krebs. Les derniers mois de l'occupation de la Silésie par les Saxons, janv.-mai 1622. — Kerber. Sur l'administration moderne de la justice criminelle dans la seigneurie de Fürstentein (détails très complets sur la nature des peines infligées et sur la procédure; publie une ordonnance de justice de 1653). — Eisenmænger. Schmiedeberg dans les premiers temps de la domination prussienne. — Kopietz. La paroisse catholique de Schweidnitz et son patronat (histoire religieuse de 1250 au xixe s.; très intéressant).—Pfotenhauer. Les Silésiens au service de l'Ordre teutonique en 1410. — Nürnberger. Contributions à l'histoire du comté de Glatz dans la seconde moitié du xive s.; suite. — Volger. Documents tirés de la bibliothèque municipale de Breslau (1° correspondances d'humanistes du xvie s.; il y a environ 6000 pièces. 2° 77 livres généalogiques avec de précieux autographes. 3° les Silésiens dans les universités étrangères). — Markgraf. Biographie du chroniqueur Sig. Rositz. — Kopietz. Usler, le chroniqueur de Schweidnitz. — Remarques, additions et corrections sur les publications récentes relatives à l'histoire de la Silésie.

39. — **Mittheilungen v. d. Freiberger Alterthumsverein.** Fasc. 16. — Hingst. Les ravages causés par la peste dans l'Erzgebirge d'après les chroniques et les registres des églises). — Heydenreich. Dévastation des environs de Freiberg par la guerre au xviiie s. (1° la marche de Charles XII de Suède à travers la Saxe électorale; 2° les deux premières guerres de Silésie et la guerre de Sept-Ans, d'après des journaux ms., des annales de paroisse, etc.; 3° séjour de Frédéric II à Freiberg en 1757, 1759, 1760, 1761-1764). — Notice sur des monnaies trouvées dans des fouilles.

40. — **Neues Lausitzisches Magazin.** 56e vol.; fasc. 1. — Knothe. De la part prise par la Haute-Lusace aux débuts de la guerre de Trente-Ans, 1618-1623 (travail très intéressant et puisé aux sources; insiste sur les délibérations des États et sur les affaires religieuses. La société des sciences de Haute-Lusace a couronné ce travail). — Id. Les efforts de la Haute-Lusace pour obtenir une lettre de majesté, 1609-1611.

41. — Jahrbücher u. Jahresbericht d. Vereins f. mecklenburgische Geschichte u. Alterthumskunde. 44e année. — Lisch. Un *Kalands-Buch* de la ville de Güstrow (les membres de la *Kalands-Gesellschaft* [fraternitas kalendarum ?] travaillaient aux progrès de la vie religieuse par l'association. Prêtres, laïques, femmes et jeunes filles en faisaient partie ; à certains jours, ils se réunissaient dans des banquets communs. Publie les statuts, des listes de membres, et un très curieux menu d'un des repas de la société). — Schultz. Petites chroniques de la ville de Güstrow, du comm. du xvie s. — Willebrand. Rethra. L'ancien emplacement du temple de Rethra n'était pas au Tollenser-See, mais à la place de ce qui est auj. le domaine de Wustrow). — Crull. Listes des ambassadeurs étrangers à Rostock, qui faisaient partie de la commission impériale nommée pour terminer les troubles de Rostock en 1564 (d'après les archives de Wismar). — Art. d'intérêt local : rapports sur des fouilles, sur la découverte de monnaies, de monuments antiques, etc.

42. — Bremisches Jahrbuch. Vol. XI. — Smidt. Les terres nobles « zu Walle » et « zu Clüversborstel » près de Brême (biographies des anciens possesseurs, et en particulier du conseiller privé et chevalier suédois Rasch, né en 1584, et de la famille Dotzen au xviie s.). — Kühtmann. Les troubles religieux de Brême en 1803-1810 (après avoir commencé par une querelle entre le conseil municipal de Brême et les diacres du chapitre sur les droits de celui-ci, ils aboutirent à une lutte fanatique entre les réformés et les luthériens). — Bulle. Biographie de W. Hertzberg. — Von Bippen. Les progrès de l'assistance publique à Brême.

43. — Zeitschrift d. Vereins f. hess. Gesch. u. Landskunde. Nouv. série, vol. VIII, fasc. 3 et 4. — Von Apell. Une lettre du landgrave Guillaume IV au magistrat de Strasbourg, 1590 (réponse à la question adressée par le magistrat de Strasbourg au sujet des changements que l'on projetait aux fortifications de Strasbourg). — Von Stamford. Vie du général d'artillerie G. E. von Wutginau (né en 1674, il fit la guerre de la succession d'Espagne au service de la Hesse ; plus tard il fut intendant du prince Georges de Hesse ; il commandait un régiment hessois dans la guerre contre les Turcs en 1716 et dans la guerre de l'Autriche contre l'Espagne en 1719. En 1724 il fut ambassadeur de Hesse en Russie, pour servir de médiateur entre cette cour et la Suède. La mort de Pierre le Grand empêcha l'alliance, qu'il avait préparée, de la Suède et de la Russie. A partir de 1731, il fut au service de l'Autriche; gouverneur de Philippsbourg en 1734, de Mantoue en 1735, il mourut en 1736 ; publication de lettres fort intéressantes, de dépêches diplomatiques, de mémoires, etc.). — Schmincke. Le château de Boyneburg (étude minutieuse ; publie des documents inédits). — Beyer. Histoire de la communauté vaudoise de Waldensberg, qui adopta à l'origine la réforme française.

44. — Mittheilungen an die Mitglieder d. Vereins f. hessische Geschichte u. Landeskunde. 1879, fasc. 2. — Duncker. Résultats d'une fouille opérée au castellum romain d'Altenburg près Rückingen (contribution à la topographie du *limes romanus*). = Fasc. 4. Rapport sur des antiquités romaines trouvées à Salisberg près Kesselstadt. = 1880, fasc. 2. Compte-rendu : *Schneider*. Der rœmische Pfahlgraben (contre Duncker, sur beaucoup de points). — *F. v. Pfister*. Landgraf Friedrich II, und sein Hessen (détestable).

45. — Neuburger Collektanee-Blatt. 43e année. — Würdinger. La révolte des paysans 1514-1526 (d'après la chronique de Georges Schwarzerdt, frère de Mélanchthon ; étudie spécialement le soulèvement dans le pays de Bade et le Palatinat, et les destinées de la ville de Bretten). — Hæutle. Une visite de l'empereur Léopold Ier à Neubourg en 1689. — Nikl. Histoire du duché palatin de Neubourg pendant la guerre de Smalkalde, sur le Danube (récit très détaillé d'après les doc. imprimés). — Notes d'une religieuse d'Obermedlingen 1529-1546. — Schnepf. Madeleine Scherer (procès de sorcellerie en 1617).

46. — Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. 6e année, 2e fasc. — C. von Weith. Le passage du Rhin par César en 55 et en 53 av. J.-C. (le premier passage eut lieu près de Wesseling, le second près de Bonn ; expose en détail les marches et la tactique de l'armée romaine). — Kaufmann. Essais sur l'histoire de la civilisation (1er art. : vertus et symbolique des pierres précieuses). = Comptes-rendus : *Stollwerck*. Die celtubischrœmische Niederlassung Gelduba (travail soigné). — *Id.* Die altgermanische Niederlassung u. rœmischer Stationsort Asciburgium (bon rapport sur les fouilles).

47.—Mittheilungen des Vereins für hamburgische Geschichte. 3e année, nos 4-6, 1880. — Gaedechens. Les aliments et ce qu'ils coûtaient au xvie s. à Hambourg. — O. von Heinemann. La conquête de la Saxe par les Normands en 880.

48. — Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins. Vol. 32; fasc. 3. Carlsruhe, 1879. — Gmelin. Le voyage de l'abbé du couvent de Salem, Matthieu Rot, à Rome, en 1554; fin. — Glatz. Extraits des chartes du couvent cistercien de Villingen (avec une histoire du couvent). — Ruppert. Contributions à l'histoire du couvent de Gengenbach (addition à l'art. du vol. 31, sur l'abbé Conrad de Müllheim, d'après de nouveaux documents). — Gmelin. Un récit contemporain sur le combat de Mingolsheim-Wiesloch en 1622 (brochure imprimée en 1622, et provenant du quartier général de l'Électeur palatin). — Roth von Schreckenstein. Le récit du chroniqueur Gallus Oheim sur la fondation de la commanderie de l'Ordre teutonique à Mainau. — Id. Le *Jus sigillorum* (le droit d'avoir un sceau privé n'appartint à l'origine qu'aux seigneurs laïques).

49. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich. 4e année; fasc. 1. — Hœrnes. Antiquités romaines en Bosnie et en Herzégovine (découvertes dans un voyage archéol. en 1879. Inscr. trouvées : 1° à Brotnjopolje, 2° à Ljubuski, 3e dans la vallée de la Trebizat, 4e sur la route de Mostar à Serajevo; 5e à Rogatica, 6e à Gorazda). — Gomperz, Gurlitt et Schneider. Inscr. et Antiquités de Dodone. — Benndorf. Fouilles à Ossero (l'antique Apsorus dans l'île dalmate de Cherso; on a trouvé des inscr., des balles de plomb, des objets en bronze, etc.). — Maionica. Fouilles à Ronchi et à Aquilée. — Kubitschek et Brunsmid. Rapport sur un voyage dans le pays situé entre Essegg et Mitrovica. — Torma. Inscr. revues ou inédites à ajouter au C. I. L. 3e art. (proviennent de Dacie). — Heinrich. Pierre tumulaire à Cilli. — Hirschfeld. Inscr. de Carnuntum.

---

50. — Gelehrte Estnische Gesellschaft. *Verhandlungen.* 9e vol. 1879. — Grevingk. Les vaisseaux de pierre de Musching, et principalement les *Wella-Laiwe* ou *Teufelsbæte* de Courlande (ils étaient destinés à couvrir et à orner les tombeaux du peuple marin des *Svear* ou *Gøtar* qui était venu par mer de Scandinavie en Courlande; très intéressant). = 10e vol. 1er fasc. Hausmann. Études sur l'histoire du roi Étienne de Pologne; 1er art. (étude approfondie des sources; tire un grand parti des nombreuses « gazettes » du xvie s. relatives à ce roi).

---

51. — The Athenæum. 14 août. — Les dernières publications paléographiques (décrit les fasc. 9 et 10 des Fac-similés publiés par la *Palæographical Society;* la 4e part. des *Facsimile of ancient charters;* le *Musée des Archives départementales;* la monographie de Gardthausen sur la paléographie grecque). = 21 août. *Macray.* A short view of the state of Ireland, written in 1605 by sir J. Harrington (curieux). — *Caro.* Das Bündniss von Canterbury 1416 (bonne discussion). — *Gardiner.* The Hamilton papers relating to the years 1638-1650 (important). = 28 août. Livres d'histoire et d'archéologie : *Fraser.* History of the parish and burgh of Laurencekirk (médiocre). — Le *Wiltshire archæological history Magazine,* août 1880 (qq. documents intéressants du M.-A.). — *Raverty.* Tabakat-i-Nasiri; fasc. 11 et 12 (traite des derniers événements du règne de Gengiskhan). — *Molmenti.* Storia di Venezia nella vita privata (très intéressant). = 4 sept. *Hogan.* S.-J. Hibernia Ignatia (étudie, surtout d'après des livres de seconde main, l'établissement des Jésuites en Irlande en 1540, et les luttes qu'ils y ont soutenues pendant les 67 ans qui suivirent). = 11 sept. *Malleson.* History of the Indian mutiny 1857-59, vol. III (termine dignement cet excellent ouvrage). = 18 sept. Viajes de Extranjeros por España y Portugal en los siglos xv, xvi y xvii (intéressant). = 2 oct. *Howorth.* History of the Mongols, ix-xix cent.; 2e part. (utile, bien que peu original). — *Poole.* A history of the Huguenots, of the dispersion at the recall of the edict of Nantes

(beaucoup d'érudition). — *Ross*. The Manchus (médiocre; peu d'exactitude dans les faits; admiration excessive pour les Chinois et les Mandchous). = 9 oct. *A. du Boys*. Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican (partial; de grosses erreurs). — *Howorth*. Étude sur la Chronique anglo-saxonne.

52. — **The Academy**. 14 août. — *Stubbs*. Gervase of Canterbury; vol. I (excellente édition). — *Simpson*. Documents illustrating the history of S.-Paul's cathedral (contient, entre autres doc., une chronique de la cathédrale, de 1140 à 1341).—Darmesteter. L'origine du Magisme et le Zend-Avesta (rép. à M. Sayce). = 21 août. *Hodgkin*. Italy and her invaders 376-476 (lecture instructive pour le grand public; insuffisant comme travail d'érudition). — *Jochson*. Memoirs of Dr. Richard Gilpin (intéressant pour l'histoire de la vie privée en Cumberland au XVIIIe s.). = 28 août. Webb. Memorials of the civil war between king Charles I and the Parliament of England, as it affected Herefordshire (monographie fort estimable d'un regrettable érudit). = 18 septembre. *Gardiner*. The Hamilton papers 1638-1650 (important). = 25 sept. *Reumont*. K. Gustav III in Aachen, 1780, 1791 (peinture intéressante de l'époque, surtout des émigrés). = 9 oct. *Mc. Carthy*. A history of our times, t. III-IV (intéressant, mais partial et superficiel).

---

53. — **The Nation**. 29 avril. — Servet et Harvey (conteste à tort à Servet le mérite d'avoir découvert la circulation du sang). — *Freeman*. Historical Essays (M. F. a exagéré l'idée qu'il n'y a pas de solution de continuité en histoire, à part cette critique, art. analytique et favorable). = 20 mai. Comptes-rendus : *Schiern*. Life of James Hepburn, earl of Bothwell (l'auteur ne réussit pas à justifier Marie Stuart de l'assassinat de Darnley). = 27 mai. Bunyan et le Puritanisme. = 17 juin. L'opinion anglaise en 1789 (d'après les lettres du Dr. Rigby). — John Davis (analyse : *Markham*. The voyages and works of J. Davis the navigator). = 22 juillet. *Bardsley*. Curiosities of puritan nomenclature (curieux). = 12 août. *Ratzel*. Die Vereinigten Staaten von Nord-America. Vol. II (le meilleur livre d'information générale qui ait encore été écrit sur les États-Unis). = 2 sept. *Golsmid*. James Outram (biographie intéressante d'un officier anglais aux Indes, bien connu pour avoir, avec un désintéressement chevaleresque, refusé de remplacer sir Havelock à la tête des troupes chargées de secourir Lucknow, dans la guerre des cipayes).

---

54. — **Archivio storico italiano**. T. V, 4e livr. — Une bulle inédite du pape Anastase IV à Ragemberto, évêque de Verceil. — Bozzo. Nouveaux documents relatifs au règne de Ferdinand IV Bourbon (publie 6 lettres de Marie-Thérèse, de Marie-Caroline et de Marie-Amélie). — Reumont. Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme. — Aar. Les

études historiques dans le pays d'Otrante. — Paoli. Mélanges de paléographie et de diplomatique (sur l'écriture en or dans les mss.; sur une charte opistographe du viiie s.). = Comptes-rendus. *Dotto de Dauli.* L'Italia dai primordii all' evo antico (travail consciencieux; l'auteur n'est pas au courant des travaux les plus récents sur la matière). — *Mazzi.* Corografia Bergomense nei sec. viii, ix, e x (bon). — *Prima.* Scritti biografici (bonnes biographies de Manzoni, Berchet, Biava, Finazzi, Sclopis). — *Sforza.* Sull' occupazione di Massa di Lunigiana, fatta dai Francesi nel 1796 (curieuses lettres d'un Jacobin resté inconnu; à consulter pour une histoire de Lannes). — *G. d'Adda.* Indagini storiche, critiche e bibliografiche sulla libreria Viscontea-Sforzesca del castello di Pavia (important). — *Schipa.* Alfano 1e arcivescovo di Salerno (bon). — *Garollo.* Teodorico rei dei Goti e degli Italiani (peu au courant des travaux modernes).

55. — Archivio storico per le provincie napoletane. 5e année. Fasc. 3. — Capasso. Les sources de l'histoire des provinces napolitaines de 568 à 1077 (travail très utile). — Del Giudice. La famille du roi Manfred; suite et fin (étude importante, d'après les documents originaux, dont un certain nombre sont publiés en note). — Maresca. Correspondance de la reine Marie-Caroline avec le card. Ruffo en 1799; suite. — Minieri Riccio. Renseignements historiques sur les académies de Naples; suite et fin. — Correra. Poème en italien d'un auteur inconnu du xve s. sur la descendance de Charles Ier d'Anjou (ajoute quelque peu à la *Genealogia regis Caroli* d'Afeltro et de Tristano Caracciolo). = Comptes-rendus : *Fiorelli.* Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia, 3e vol. (analyse du livre). — *Furchheim.* Biblioteca Pompejana (catalogue raisonné des travaux relatifs à Herculanum et à Pompeï; beaucoup d'omissions).

56. — Archivio storico siciliano. N. S. 5e année; fasc. 4. — Siragusa. Isidoro La Lumia et ses écrits sur l'histoire sicilienne. — Holm. Études sur l'histoire de Palerme; époque ancienne : 1° site de l'ancienne Panormos; forme de la ville et de son port; 2° origine de la ville de Palerme. — Salvo-Cozzo. Additions et corrections à la lettre A de la bibliographie sicilienne de Gius. M. Mira. — Salinas. D'un prétendu fra Paolo, abbé de S. M. d'Altofonte et archevêque de Montreale au xive s. — Starrabba. Un orientaliste du xve s. (Gerardo Agliata, chantre à la cathédrale de Palerme; il fut peut-être l'élève d'un juif converti, G. Raimondo Moncada, qui enseigna l'hébreu et le chaldéen à Palerme à partir de 1477). = Compte-rendu : *Amari.* Bibliotheca arabo-sicula (excellent recueil de textes arabes relatifs à la géographie, l'histoire, la biographie et la bibliographie de la Sicile, traduits en italien).

57. — Archivio veneto. Vol. XIX, 2e part. — Cipolla. Recherches historiques sur l'église de S. Anastasia de Vérone; suite. — Portioli.

Un épisode de la vie du Tasse. — SIMONSFELD. La Chronique d'Altino; trad. de l'allemand par Rosada; suite (contenu et importance de la chronique). — NOVATI. Documents relatifs à la vie et aux œuvres de D. Bordigallo; suite. — Recherches sur la tombe du doge H. Dandolo à Constantinople; suite. — Dons récents faits au Musée municipal de Venise. — Actes de la Société historique de Venise : CIPOLLA. Additions à la bibliographie historique de Venise au temps des Lombards; suite; cont. dans le t. XX, 1re part. — A part : FULIN. Bulletin bibliographique, juin 1880. = Compte-rendu : *I. von Zahn*. Privilegien Steiermærkischen Stædte und Mærkte (publie 2 diplômes, l'un d'Ottokar II de Bohême, l'autre de Rodolphe I de Habsbourg, l'un et l'autre importants pour l'histoire des relations commerciales entre l'Italie et l'Allemagne au XIIIe s. = Vol. XX, 1re part. GIULIARI. Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone; suite : nouvelles études dans la 2e moitié du XIXe s., 1850-56. — GAITER. Le dialecte vénitien aux origines de la langue italienne. — BARACCHI. Les chartes du XIe et du XIIe s. conservées dans les archives royales des notaires à Venise. — GIOMO. Les rubriques des livres perdus des *Libri misti* du Sénat; suite (concernent Nègrepont, le despote d'Achaïe, Durazzo, Rhodes). — Le *Capitulare Massariorum monete anni MCCLXXVIII et subsequentorum*, pub. p. PADOVAN (les Massari étaient les directeurs de la monnaie institués à Venise au XIIIe s.). — De quelques conspirateurs graciés dans la conjuration de Marino Falieri. — PASINI. Deux inscr. romaines à Saint-Marc (trouvées récemment dans l'escalier de la tribune de la basilique; appartenant probablement à un tombeau de l'époque chrétienne). = Comptes-rendus. *Brosch*. Geschichte des Kirchenstaates, t. I (bon; des lacunes). — *Bertolini*. Storia antica d'Italia dalle origini alla morte di Teodosio I (bon; injuste envers le christianisme). — *Pellegrini*. Sulla republica Fiorentina a tempo di Cosimo il vecchio (important). — *Franceschi*. L'Istria; note storiche (bonnes monographies). — *Colombo*. Notizie biografiche e lettere di papa Innocenzo XI (manque de proportions; à la fois trop de minuties et trop de généralités; le pontife assez bien traité, quoique avec trop d'indulgence, mais l'homme disparaît). — FULIN. Publications historiques relatives au territoire vénitien, parues en 1879. — A part : l'Expédition de Charles VIII en Italie, par M. Sanudo; suite, p. 529-576.

58. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. IV. Fasc. I. — A. COEN. D'une légende relative à la naissance et à la jeunesse de Constantin le Grand; 1er art. (étudie un écrit publié d'après un ms. de Dresde du XIVe s. par Heydenreich, et intitulé *de Constantino magno ejusque matris Helena libellus;* arrive aux résultats suivants : 1° il y a eu d'autres rédactions de cette légende; 2° une de ces légendes se lit aujourd'hui dans l'*Historia imperialis*, œuvre inédite de Giov. Veronese, dans le *Catalogus sanctorum* de Pietro de Natalibus, et dans

la traduction italienne de la Légende dorée par Nicola Manerbi ; 3° une autre rédaction se trouve dans le *Chronicon imaginis mundi* de Jacopo d'Acqui ; 4° le récit abrégé des mêmes faits, inséré dans le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti, dérive peut-être d'une 3e rédaction; mais l'existence de cette dernière est fort douteuse). — Cugnoni. Notes relatives au commentaire d'Alexandre VII sur la vie d'Agostino Chigi ; suite.— Del Re. Discours critique sur les Borgia, suivi de documents inédits relatifs au pontificat d'Alexandre VI. — La maison de l'architecte D. Fontana sur l'Esquilin. = Comptes-rendus : *Bertocci*. Repertorio bibliografico delle opere stampate nel secolo xix (les 2 vol. déjà publiés se rapportent à l'histoire). — *Reumont*. Saggi di storia e letteratura (instructifs et agréables).

59. — Curiosità e ricerche di storia subalpina. XVIe livr. (cette livr. termine le 4e vol. Turin, Bocca). — Vayra. Le musée historique de la maison de Savoie ; suite (avec de nombreux et de beaux facsimilés photographiques). — Perrero. Une page de plus à l'histoire de la bibliothèque municipale de Turin (raconte les deux circonstances dans lesquelles Turin manqua au xviiie s. l'occasion d'avoir une bibliothèque ouverte au public). — Promis. Médaille de Thérèse de Lichtenstein, femme d'Emmanuel de Savoie-Carignan, comte de Soissons, 1746. — Perrero. Histoire des tribulations éprouvées par l'abbé C. Denina pour son livre : *Del Impiego delle persone*.

60. — Revista Europea. 16 avril. — Silingardi. Ciro Menotti et la révolution de Modène en 1831; suite dans les nos des 1er et 16 mai. = 16 mai. Claretta. Un bal aristocratique à Carignan dans le carnaval de 1524. = 1er juin. Bazzoni. Un nonce extraordinaire en France au xviie s. (Mazarin à Paris après les affaires de Casale et de Mantoue) : suite dans la livr. suiv.). — Silingardi. Ciro Menotti et la révolution de 1831 à Modène; suite; cf. les livr. suiv. (un livre de M. Grandi sur le même sujet vient de paraître). — Perrero. L'arrestation et la mort du comte Fulvio Testi (1646), d'après des documents inédits. = 1er juill. Santi. Muratori et les archives de Turin (raconte les efforts longtemps infructueux de l'illustre historien pour obtenir l'entrée des archives de Turin). = 16 juillet. Bottoni. Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380, à l'occasion du 5e centenaire de sa mort; fin le 16 août. = 1er sept. Medici. L'ancienne église des Cisterciens, auj. S. M. Maddalena dei Pazzi à Florence; suite dans les nos suiv.

61. — R. Deputazione di storia patria (Bologne). 25 avril. — G. Pellicioni. Mémoire sur quelques études paléographiques de l'abbé Girolamo Amati de Savigliano, mort à Rome en 1832, et spécialement sur l'interprétation des notes tachygraphiques avec lesquelles est écrit le ms. Vat. 1809 (autref. du monastère de Grottaferrata), contenant des fragments de Denys l'Aréopagite et d'autres Pères de l'Église. Un essai sur le ms. a été donné autrefois par A. Maï ; le ms. lui-même a été

publié en phototypie par le prof. Giltbauer de Vienne. = 9 mai. G. Carducci. Suite de ses études sur les trouvères provençaux à la cour des marquis de Montferrat. Commentaire historique et philologique sur le canzone de R. de Vaqueiras *l'amoroso Caroccio*, fait en honneur de Béatrice de Montferrat. = 23 mai. Malagoda. Chap. V de ses mémoires historiques sur les majoliques de Faenza.

62. — R. Accademia di scienze (Turin). 2 mai. — L. Schiaparelli. Sur les rameaux de la race des Ibéro-Ligures en dehors de la péninsule italienne; suite et fin.

63. — R. Istituto veneto. 11 et 25 avril. — G. de Leva. Note sur une dissertation du prof. E. Bertanza, *de Graecorum chronologia antiquissima*. — A. Gloria. Le *volgare illustre*, du VIIe s. jusqu'à Dante; essais historiques. — C. Combi. Pietro Paolo Vergio, seigneur de Capodistria (sa correspondance sera publiée par la *Deputaz. veneta di st. patr.*). — Berchet. Notes explicatives sur un planisphère de Giov. Leardo, de 1452.

64. — R. Istituto lombardo. 13 mai. — Del Giudice. 1re partie d'un mémoire sur Paul Diacre et sur la critique moderne relative à l'histoire des Lombards (à propos de l'*Histor. Longobard.* publiée en 1878 dans les *Monum. German.*).

---

65. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Bd. XV, 1880. — A. Bernoulli. Ce que la chronique de Kœnigshoven raconte de la bataille de Sempach (montre très bien que le récit de Kœnigshoven n'a pas, de tout point, l'importance qu'on lui a récemment attribuée, mais ne réussit pas à prouver qu'il y a place dans l'histoire pour l'exploit trop fameux de Winkelried). — P. Vaucher. Esquisses d'histoire suisse. I. La conquête de l'Argovie et la guerre de Zurich. II. Entrée des Confédérés dans les affaires de l'Europe. Guerre de Bourgogne. III. Suites de la guerre de Bourgogne. Guerre de Souabe. — B. de Mandrot. Étude sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses, 1444-1483 (dissertation instructive, dans laquelle M. de Mandrot, d'accord en ceci avec M. Th. de Liebenau, démontre de la façon la plus claire que la réconciliation des Confédérés avec la maison d'Autriche a été, dès le règne de Charles VII, l'objet constant des efforts de la diplomatie française. Quant à la seconde partie du mémoire, nous attendrons, pour la résumer, que l'auteur ait achevé de publier son travail. Il s'arrête, en effet, à la fin de l'année 1474, c'est-à-dire au moment même où fut conclue, par les soins de Nicolas de Diessbach, cette alliance franco-suisse qui devait exercer une si grande influence sur les destinées de la Confédération). — K. Daendliker. Étude sur l'histoire politique de Jean Waldmann et de son temps. I. Les débuts de Waldmann. II. Waldmann au temps de la guerre de Bourgogne.

III. Le gouvernement de Waldmann : politique de parti et politique de réforme; affaires fédérales, etc. IV. La charte de Waldmann et la révolution de 1489 (mémoire important, qui rectifie, chemin faisant, nombre d'erreurs traditionnelles, et jette une vive lumière sur l'histoire de Zurich dans la seconde moitié du XVe siècle).

66. — Der Geschichtsfreund. Bd. XXXV, 1880. — R. RAHN. La chapelle de Tell, notice historique et artistique. — Th. DE LIEBENAU. Les avoyers de Lucerne (liste chronologique, avec une notice préliminaire sur l'histoire du gouvernement de Lucerne). — P. A. WIKART. L'invasion des Suédois en Suisse, 1633.

67. — Neue Zürcher-Zeitung. 1880. N° 222. — J. BÆCHTOLD. Compte-rendu des séances tenues le 4 et le 5 août, à Saint-Gall, par la Société générale d'histoire suisse (donne, entre autres, le résumé de la notice que M. B. a lue, le 4 août, sur les métamorphoses d'un mystique allemand. C'est l'exposé très fidèle, encore qu'un peu railleur, des aventures que la critique a fait courir au « grand Ami de Dieu » du XIVe siècle, depuis le jour où elle lui a donné le nom de Nicolas de Bâle, jusqu'à celui où elle s'est rabattue à ne voir dans ce mystérieux personnage que le héros imaginaire d'un pur roman religieux. Tel est, en effet, le résultat auquel aboutissent les plus récentes recherches du R. P. Denifle; mais nous serions bien surpris si M. Aug. Iundt acceptait, sans dire mot, la thèse du savant bénédictin). = Nos 238-244. J. DIERAUER. Charles Müller de Friedberg, un magistrat saint-gallois du XIXe siècle (mémoire communiqué le 5 août, à la Société générale d'histoire suisse).

68. — Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. XI, 1880. — H. Boos. Documents relatifs à l'histoire de la ville d'Aarau (cf. *Revue*, XIV, 182).

69. — Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXXII, 1880. — J. GREMAUD. Documents relatifs à l'histoire du Valais, 4e partie, 1331-1350.

70. — Bulletin de l'Institut national génevois. Tome XXIII, 1880. — J. VUY. Origine des idées politiques de Rousseau (dissertation composée à l'occasion du centenaire de 1878). — E. RITTER. La famille de Jean-Jacques (id.). — Ch. ROUMIEUX. Deuxième description de cent médailles génevoises inédites. — E. SIGOGNE. Étude sur William Pitt. — J. DUVILLARD. La situation actuelle en Grèce. — IDEM. Egine.

71. — Feuille centrale de la Société de Zofingue. 20e année, n° 8, juin 1880. — P. VAUCHER. La Confédération des treize cantons (état territorial et constitution politique de la Suisse au commencement du XVIe siècle).

72. — Jahrbuch des Schweizer-Alpenclub. Bd. XV, 1880. —

G. Meyer von Knonau. Coup d'œil sur l'histoire de quelques vallées des Grisons (Bregaglia; Oberhalbstein; Haute-Engadine).

73. — Écho des Alpes. 16e année, 1880, n° 2. — Ed. Richter. Les Sarrasins dans la vallée de Saas (bonnes remarques sur la méthode à suivre dans l'étude de la question des Sarrasins. Ce qui est certain, c'est que, dès la fin du IXe siècle, des brigands maures se sont établis à *Fraxinetum* (Garde-Frainet), en Provence; qu'ils se sont répandus, non seulement sur les territoires d'alentour, mais encore sur une portion de la chaîne des Alpes, et même dans la vallée supérieure du Rhin, pillant et dévastant les contrées qu'ils parcouraient; enfin que la prise et la destruction de Fraxinet, en 972, ont seules pu mettre fin à leurs invasions. Tout le reste est plus ou moins problématique, et M. Richter a pleinement raison de penser, avec M. Freshfield, que la tentative de faire dériver de l'arabe les noms de quelques localités du Valais doit, jusqu'à plus ample informé, être considérée comme chimérique).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort, au mois de septembre dernier, de M. Chazaud (Martial-Alphonse), archiviste du département de l'Allier depuis 1852. M. Chazaud, âgé seulement de 53 ans, était ancien élève de l'École des chartes et licencié ès-lettres. Il avait, dès 1860 et 1866, obtenu deux mentions honorables de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour le concours des antiquités de la France. En 1865, un travail manuscrit sur les *Origines de la maison de Bourbon-Ancien* lui valut le prix d'histoire, au concours des Sociétés savantes des départements. Enfin, quatre ans plus tôt, le Conseil général de l'Allier lui avait décerné un prix pour ses différents ouvrages sur l'histoire locale. Le regrettable archiviste de l'Allier a publié un grand nombre de travaux historiques dont voici la liste : *Fragments du cartulaire de la Chapelle Aude.* Moulins, Desrosiers, 1860, in-8°, avec additions publiées, l'année suivante, dans le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome VII, p. 477-489. — *Études sur la chronologie des sires de Bourbon.* Moulins, Desrosiers, 1865, in-8°. — *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, publiée par la Société de l'histoire de France. In-8°, XXIX-378 pages. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley ; Paris, lib. Loones, 1876. — *Quelques traits de mœurs féodales en Bourbonnais (XIIIe-XVe siècles).* In-8°, 50 p. Moulins, 1876, imp. Desrosiers. — *Les enseignements d'Anne de France... à sa fille Suzanne de Bourbon....*, publiés d'après un manuscrit unique de Saint-Pétersbourg... Moulins, G. Desrosiers, 1878, gr. in-8°, XXXIX et 338 p. — Dans le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, nombreux articles sur l'histoire du Bourbonnais, parmi lesquels : *Les coutumes et communes bourbonnaises* (imprimé seulement en partie dans le tome V ; le reste encore manuscrit). — *Rachat des forteresses occupées en Bourbonnais par les Anglais* (1361), tome V, p. 101. — *De la population de Saint-Pourçain aux XIVe et XVe siècles et de la patrie de Jacques Cœur,* tome VI, p. 67. — *Encore les Boïens, conjectures sur l'emplacement de leur capitale,* tome VIII, p. 87. — *Fiançailles et mariage de Pierre de Beaujeu,* 1461-1476, tome XI, p. 443-460. — *Une campagne de Louis XI. Guerre du Bien public en Bourbonnais*, tome XII, p. 23-185. — *Notes sur l'inventaire de la bibliothèque des Bénédictins de Sauvigni en* 1793, tome XII, p. 236. — *Le département de l'Allier en* 1793-1794. *Rapport du citoyen J. Garnier, commissaire de la Convention,* tome XII, p. 331-418. — Dans la biblio-

thèque de l'École des chartes : *Charte autographe du sire de Joinville* (découverte par M. Chazaud), 4e série, tome III, p. 60. — *L'évêque de Mende et les seigneurs du Tournel*, 4e série, tome III, p. 309. — Dans le Bulletin du protestantisme français, 1863, tome XII : *L'édit de Nantes en Bourbonnais*. — Dans les Mémoires des antiquaires de France, Paris, 1870 : *Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers et précédemment sire de Bourbon*. — M. Chazaud a de plus laissé manuscrites ses *Origines sur la maison de Bourbon-Ancien* que nous avons citées au commencement de cette notice. M. Chazaud avait réuni les matériaux d'une histoire des comtes et ducs de Bourbon, dont il avait même rédigé plusieurs fragments étendus. Il faut espérer que cette histoire sera un jour publiée, mais on n'en doit pas moins regretter que la mort inopinée de M. Chazaud, si bien préparé par ses travaux antérieurs à mener à bonne fin un tel ouvrage, ait privé, au moins pour un temps, le monde savant d'un livre si important non seulement pour le Bourbonnais, mais encore pour toute la France.

— Le 19 août dernier est mort M. le chanoine Martigny, auteur du remarquable *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, dont la dernière édition est de 1877.

— Le 17 mai dernier est mort M. Henri Cohen, l'éminent auteur de la *Description des monnaies de la république romaine* et de la *Description des monnaies frappées sous l'empire romain*.

— M. Ch.-Jules Labarte, membre libre de l'Académie, vient de mourir à Boulogne-sur-Mer, dans sa 84e année. Ses principaux ouvrages sont : 1° *L'histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance* ; 2° *La peinture sur émail dans l'antiquité et au moyen âge* ; 3° *Le palais impérial de Constantinople et ses abords, tels qu'ils étaient au Xe siècle*.

— La *Revue historique* commencera dans son prochain numéro la publication du travail de M. le baron Du Casse sur Jérôme Bonaparte et Napoléon.

— Voici les textes et les sujets choisis pour le concours d'agrégation d'histoire et de géographie de 1881. Textes : Xénophon, *La république d'Athènes* (cf. le mémoire publié en 1880 par M. Émile Belot : *La république d'Athènes*, lettre, etc. Paris, Pedone-Lauriel, broch. in-4°). — Pausanias, livre I, chap. 14 à 34 inclusivement. — Tite-Live, les deux premiers livres. — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 11 à 23 inclusivement. Thèses : 1. Étudier dans la *Notitia dignitatum* ce qui concerne la Gaule, l'Italie, Rome. Faire connaitre la *Notitia* par une analyse raisonnée. Quelle en est la date ? Quelles en sont les lacunes ? Quels documents anciens serviraient à la commenter ? Cf. les notes de Godefroy au code théodosien ; l'édition de la *Notitia* et les commentaires de Bœcking ; l'édition de Seeck, la brochure de Bœcking, *Ueber die Notitia*, etc. — 2. Étudier dans les principales ordon-

nances les réformes administratives de Charles VII : justice, finances et commerce, armée permanente, Pragmatique de Bourges. Cf. le recueil des ordonnances; Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, 1865, 3 vol. in-8° ; — du même auteur : *Sur les institutions de Charles VII* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1872, tome XXXIII. — Dansin, *Le gouvernement de Charles VII*. — 3. Étudier l'état de la France au commencement de l'année 1789, pour ce qui concerne les divisions et l'organisation administrative, la justice, l'armée, les finances, le commerce et l'industrie, l'agriculture, l'instruction publique, les lettres, sciences et arts. Cf. Al. de Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*. L. de Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*; de Girardot, *Essai sur les assemblées provinciales*; Paul Boiteau, *État de la France en* 1789 ; Taine, *Les origines de la Révolution*, etc. Consulter les cahiers des états généraux publiés par MM. Mavidal et Laurent dans les *Archives parlementaires*.

Les candidats jugés dignes du titre d'agrégés d'histoire au concours de 1880 sont : MM. Jullian, Bourgeois, Peyre, Lyon, Marion, Doutenville, Thirion, Clerc, Marchand, Agabriel, Auerbach, Franck, Divol. Ces agrégés se composent de 7 élèves de l'École normale, 2 professeurs libres, 1 élève de la Faculté de Lyon et 3 professeurs de l'Université non normaliens. Le *Journal général de l'Instruction publique* du 17 oct. contient un intéressant rapport de M. Geffroy, président du jury d'agrégation, sur le concours de 1880. Ce rapport devra être consulté par tous les candidats à l'agrégation, car il contient surtout des indications sur la manière dont doivent être comprises les diverses épreuves. Les compositions écrites porteront toujours sur des sujets d'un caractère général, tels que : « Les croisades, leur influence ; principales réformes de la Constituante, etc. » Un des sujets pourrait être pris dans l'histoire littéraire. M. G. recommande la soigneuse préparation des auteurs à expliquer et vante avec raison l'importance de cette épreuve, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. Nous ferons observer qu'il est assez singulier de voir figurer cette année au programme d'agrégation comme auteur français une partie de la *Grandeur et décadence des Romains* de Montesquieu. Si le programme prescrit un auteur français, c'est apparemment pour faire faire un commentaire sur un texte d'histoire de France, et non pour faire faire deux fois des commentaires d'histoire romaine. Le texte français devrait toujours être un texte du moyen âge pour que les candidats soient obligés de savoir un peu de vieux français. M. G. est d'avis, à tort selon nous, de conserver l'épreuve de *correction de copie*, qui allonge sans grand profit un concours déjà étendu. Pour les thèses d'érudition, M. G. indique qu'elles sont partagées en autant de questions qu'il y a de candidats admissibles, c'est-à-dire 20 environ. Nous supposons ainsi qu'il y aura cette année 8 questions tirées de la 3e thèse, 6 de la 2e, et 6 de la première. Les candidats devront donc diviser leur travail d'après ce

principe. Tout en conservant pour 1881 la thèse d'histoire ancienne donnée en 1880, le jury en a avec raison diminué l'étendue. Il ne se trouvera pas exposé ainsi à donner à un infortuné candidat, comme nous voyons que cela est arrivé, la *Frontière d'Asie*, c.-à-d. un texte sur lequel un érudit de profession serait embarrassé pour parler trois quarts d'heure. Nous désirerions de plus très vivement que les thèses fussent données toujours deux ans d'avance pour permettre aux candidats de les préparer à fond et par un travail personnel. Aujourd'hui ils sont obligés de s'entr'aider et d'appeler à leur secours l'aide de leurs professeurs. Pour les leçons d'histoire et de géographie, M. G. recommande aux candidats la simplicité, la clarté et la vie. Ces leçons ont surtout pour but de prouver que les candidats sont aptes à l'enseignement secondaire. Ils devront n'avoir devant eux aucune note, sauf leur plan et leurs citations. Pour la géographie, ils devront savoir dessiner une carte avec les degrés de longitude et latitude, mais ils éviteront les détails excessifs et les termes d'une terminologie trop technique, qui ne peuvent point être compris des élèves. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que, pour l'épreuve de la leçon, le jury ne donne comme sujets que des questions qui devraient être traitées en classe dans le même temps qu'elles le sont au concours d'agrégation. Donner à traiter en trois quarts d'heure : *Frédéric II*, ou : la *Politique extérieure de Louis-Philippe*, c.-à-d. des questions qui forment deux leçons de l'ancien programme des lycées, c'est demander autre chose que ce qui est indiqué par M. G. comme étant leur tâche. Le rapport de M. G. contient encore de nombreux détails qui seront lus avec beaucoup d'intérêt. Il témoigne de l'esprit élevé, sérieux et libéral avec lequel le jury d'agrégation comprend les fonctions qui lui sont confiées.

— Dans sa séance du 16 juillet dernier, l'académie des inscriptions et belles-lettres a accordé une récompense de 2,000 fr. sur le prix Bordin, qui n'a pas été décerné, à M. Ch. Schœbel. Le sujet du concours était : l'histoire des castes de l'Inde. — Pour le prix du Budget, le sujet du concours était : les contributions indirectes chez les Romains. Le prix a été décerné à M. Cagnat, ancien élève de l'École pratique des hautes études. — Le prix Duchalais a été décerné à M. Blancard pour son *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*.

— M. Gustave Millot, archiviste de Chalon-sur-Saône, vient de publier l'inventaire des archives municipales de cette ville antérieures à 1790 (Chalon, Mulecy, XI-516 p. in-4).

— M. E. Belot vient de publier chez Pedone-Lauriel une édition nouvelle de la *République des Athéniens*, attribuée à Xénophon, édition accompagnée d'une traduction française et d'une introduction de 63 p. La traduction est excellente ; le texte n'offre rien de particulier, M. B. n'ayant pas eu le loisir de faire une étude nouvelle des mss. L'ordre des chapitres est nouveau ; mais le seul principe qui préside à cet

arrangement est le désir de donner à la pensée de l'auteur le plus de logique possible. Rien ne prouve que ce soit l'ordre vrai, et il est probable au contraire que cette logique absolue et cette composition régulière conformes aux habitudes de l'esprit français n'existaient pas dans l'œuvre primitive. Enfin la discussion dans laquelle M. B. veut prouver que la *Rép. des Athén.* ne peut pas avoir été écrite en 424 et discute les arguments des adversaires de l'authenticité est très intéressante, très bien conduite, mais l'hypothèse même de M. B., qui place l'œuvre en 378 et suppose qu'elle a été écrite pour Xénophon par Agésilas, si ingénieuse qu'elle soit, se soutient bien difficilement. Comment admettre Xénophon parlant à cette époque de l'empire maritime d'Athènes? M. B. voit dans la *R. des Ath.* le plaidoyer d'un avocat plutôt que l'œuvre réfléchie d'un historien des institutions. Ne faut-il pas faire un pas de plus et y voir simplement un exercice de rhétorique écrit en effet au IVe s., mais pas par Xénophon?

— M. Fustel de Coulanges a fait tirer à part son remarquable mémoire sur la *Propriété à Sparte* (Paris, Picard, Thorin, 84 p. in-8), où il réduit à leur juste valeur les légendes sur le communisme des compatriotes de Lycurgue.

— M. H. Thédenat vient de faire paraître en brochure la traduction du remarquable travail de M. Hirschfeld sur la division du droit latin en *majus* et *minus*, qu'il fait remonter seulement à l'époque de Gaius : *Contribution à l'histoire du droit latin* (Thorin, 20 p. in-8).

— Dans une brochure intitulée *Les Gaulois étrangers à la race celtique* (Paris, Maisonneuve; Saint-Brieuc, Guyon, 24 p. in-8), M. Lemière revendique contre M. Al. Bertrand la priorité de l'hypothèse qui fait des Celtes et des Gaulois deux races différentes. M. Lemière a soutenu dès 1872 cette opinion qui n'a été partagée par M. Bertrand qu'en 1874.

— M. l'abbé Arbellot publie dans le *Bulletin archéologique et historique du Limousin* une série d'études sur les origines chrétiennes de la Gaule; la première avait eu pour objet l'apostolat de saint Martial; la seconde, qui a été refusée par le comité de la section d'histoire aux réunions des sociétés savantes de la Sorbonne, concerne saint Denys de Paris. L'auteur donne le texte des actes primitifs et authentiques de saint Saturnin, dont la légende n'était connue de Grégoire de Tours que par une version interpolée. Il identifie saint Denys de Paris et saint Denys l'Aréopagite; il étudie les documents qui font remonter la mission de saint Denys au pape saint Clément, et donne une nouvelle édition tant des actes aréopagitiques de saint Denys que des actes clémentins (*Polybiblion*, livr. d'août).

— Nous recevons le prospectus d'une publication qui présentera un grand intérêt. Nous voulons parler du *Répertoire archéologique* de M. Victor Gay, ancien architecte du gouvernement. Ce répertoire con-

tiendra l'explication de cinq mille termes archéologiques avec textes et figures à l'appui. Le prospectus donne une table des cinquante chapitres dans lesquels peut se répartir la matière de ce glossaire ; on voit par cette table méthodique que la publication de M. Gay s'adresse aux historiens non moins qu'aux archéologues. On souscrit à la librairie de la Société bibliographique, 35, rue de Grenelle-Saint-Germain ; le prix de souscription est fixé à 70 fr. pour les exemplaires sur papier ordinaire, et à 120 fr. pour les exemplaires sur grand papier.

— M. B. Zeller vient d'ajouter deux volumes à sa petite collection intitulée l'*Histoire de France racontée par les contemporains* (Hachette, pet. in-16). Ce sont : *Clovis et ses fils*, et les *Fils de Clotaire*. Ils sont composés d'extraits de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des chroniques de Saint-Denis ; mais pour ces derniers M. Z. a eu soin ou de choisir les passages qui sont des traductions des documents les plus anciens ou d'avertir qu'on est en présence d'une légende postérieure.

— M. François Delaborde, ancien membre de l'École française de Rome, vient de publier cinquante-neuf chartes des années 1119-1289 provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat, et déposées aujourd'hui aux archives de Palerme. Ces chartes non seulement nous renseignent sur les biens et l'administration de cette importante abbaye fondée par Godefroy de Bouillon, mais elles fournissent de nombreuses additions ou rectifications aux listes et à la chronologie des officiers et des vassaux du royaume de Jérusalem. M. B. a bien mis en lumière dans son introduction les conclusions que l'on peut tirer de l'étude de ces chartes pour la diplomatique. Les notes et l'index sont établis avec grand soin. Cette importante publication forme le fasc. XIXe de la Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes (Thorin).

— Nous lisons dans le *Polybiblion* (livr. d'août) : « Le comte Riant signale deux nouvelles sources de l'histoire de l'Orient latin. La première est la chronique de Philippe de Navarre, que l'on croyait perdue. Sous le titre de *Gestes des Chiprois*, elle s'étend de 1138 à 1309. Le ms. qui la contient, et qui est aujourd'hui dans une bibliothèque privée d'Italie, a été écrit en 1343 par un prisonnier nommé Jehan le Miege. — La seconde est une chronique de la principauté française d'Achaïe, différente du *livre de la principauté de Morée*, pub. par Buchon ; ce dernier n'allait que jusqu'en 1304 ; le nouv. texte au contraire s'étend jusqu'en 1380, et donne l'histoire d'une période sur laquelle on n'avait presque aucun renseignement. Il nous a été conservé dans une version espagnole qui fait partie d'un recueil très important, en 2 vol., écrit en 1393 par ordre de d. Juan de Heredia, grand-maître des Hospitaliers et seigneur engagiste de l'Achaïe. Il appartient à une bibliothèque ducale de Madrid. »

— Le premier fascicule des *Registres d'Innocent IV*, publiés par Elie Berger, ancien membre de l'École française de Rome, paraîtra chez

Thorin dans le courant de novembre. Les registres officiels de la chancellerie pontificale, d'après lesquels est faite cette publication, sont conservés aux archives du Vatican, sauf celui de la sixième année, qui se trouve à la Bibliothèque nationale ; ils ne contiennent pas, tant s'en faut, toutes les bulles émanées d'Innocent IV. Toutes les pièces du registre figureront dans la collection sous forme de copies, d'extraits ou d'analyses ; celles qui sont mentionnées dans les *Regesta* de Potthast seront résumées d'après les analyses qu'il en a données. On ne prétend pas donner comme inédites toutes les pièces que Potthast n'a pas mentionnées. Il y aura trois volumes in-4° à deux colonnes, précédés chacun d'une introduction, et suivis de deux index généraux, l'un chronologique, l'autre alphabétique. Les dissertations qui seront placées en tête de ces volumes serviront à préparer une histoire d'Innocent IV, que l'auteur se propose de publier.

— M. G. Fleury, imprimeur à Mamers (Sarthe), publie le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne d'après la copie exécutée pour Gaignières et conservée à la Bibliothèque nationale, et d'après un ms. de la bibliothèque du Mans. Cette publication formera un fort volume grand in-4° de 400 pages.

— M. L. Bardinet vient de recevoir le titre de docteur pour une thèse française sur les *Juifs à Avignon pendant le moyen âge*, dont une grande partie a paru ici même, et pour une thèse latine intitulée : *Universitatis Avenionensis historica adumbratio*. Nous voudrions que toutes nos universités provinciales fussent l'objet de monographies détaillées. L'étude de M. B. est intéressante. Il y manque une introduction où seraient énumérés les documents qui nous ont été conservés sur l'université d'Avignon. On ne voit pas clairement quelles sources originales M. B. a consultées.

— M. Maurice Faucon a publié, d'après un rôle des Archives nationales (P. 1189), le compte des dépenses faites en 1510 pour la *Rédaction de la coutume d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 15 p. in-8°).

— Nous devons deux nouveaux remerciments à l'infatigable activité de M. T. de Larroque ; le premier pour la réimpression du dramatique *Récit de l'assassinat du sieur de Boisse Pardaillan et de la prise de Monheurt* (Paris, Champion ; Bordeaux, Lefebvre, 71 p. pet. in-8°) qui forme le n° 6 des *Plaquettes gontaudaises* et qui est accompagné, comme bien on pense, de notes excellentes, et le second pour la publication d'un document d'une haute valeur, les *Mémoires inédits de Jean d'Antras de Samazan* (Sauveterre de Guyenne, Chollet, xix-234 p. in-8°). Ce ne sont malheureusement que des fragments s'étendant de 1564 à 1579. L'intérêt de ces pages sur les guerres de religion fait vivement regretter la mutilation inconcevable d'un ms. unique qui contenait toute l'histoire des guerres de religion et toute l'époque de Henri IV, de 1563 à 1613 peut-être. Grâce aux notes et aux appendices que M. T. de L. et son

collaborateur, M. T. de Carsalade du Pont, ont ajoutés aux fragments de d'Antras, le volume qu'ils nous offrent aujourd'hui est des plus précieux pour l'histoire des luttes religieuses dans le midi de la France.

— M. E. Halphen vient de publier une charmante et intéressante plaquette contenant les *Lettres inédites de Jacques Faye*, conseiller, avocat-général et président au Parlement de Paris, et de Charles Faye, son frère (Jouaust, Champion, xi-143 p. petit in-8°). Ces lettres renferment de nombreux détails curieux sur la guerre de la Ligue et sur la réception du concile de Trente en France.

— Dans la 4e livr. du 40e vol. des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, M. Léo Drouyn a publié une note sur André Merland, sieur de Mondenis, bourgeois de Bordeaux, qui a pris une très grande part à la paix de la Fronde, et qui, pour ce fait, fut anobli par Louis XIV.

— M. Jongleux vient de publier sous le titre de *Chroniques berrichonnes du XVIIIe s.* (Bourges, Pigolet et Tardy, 311 p. in-8°) le journal de trois habitants de Bourges, Paul Le Large et ses fils Claude et Jean, de 1621-1694, très intéressant, surtout pour l'époque de Richelieu et de Mazarin.

— M. le comte de Baillon nous donne la biographie de *Madame de Montmorency*, Marie-Félicie Orsini (Didier, 284 p. in-12). Au lieu de chercher à éclairer par des documents nouveaux ou à juger avec une critique pénétrante le rôle de la femme du dernier des Montmorency, M. de B. s'est contenté d'abréger en style d'hagiographe les mémoires de Mgr Fliche sur Marie-Félicie. On est stupéfait de voir racontée sérieusement la défaite de quinze compagnies allemandes par Montmorency *tout seul*. Entre deux versions d'un même récit, l'une absurde et l'autre raisonnable, M. de B. n'hésite pas à préférer la première (p. 28). Quant au style, nous n'en citerons qu'un échantillon : « Le cœur de Mme de M. fut conservé... Il est encore intact; mais le volume en est si considérable qu'il semble que les larmes de la noble veuve ne soient pas épuisées et que son cœur en reste gonflé » (p. 280).

— M. J. Bonnet vient de publier le fort agréable récit d'un voyage dans les Cévennes, un pèlerinage à la *Maison de Roland*, le héros caminard (Fischbacher, 14 p. in-8°).

— M. A. Callery, qui s'occupe avec activité de l'histoire de nos institutions financières, a fait paraître une intéressante étude sur *La Jonchère* (Fontainebleau, Bourges, 15 p. in-8°), l'auteur d'un *Système d'un nouveau gouvernement de la France* (1720) où se trouvent les idées que Law mettait en pratique. La Jonchère demandait en même temps beaucoup de réformes à peine accomplies de nos jours.

— Le 4e vol. du charmant *Chansonnier historique du XIIIe siècle* que publie M. G. Raunié chez M. A. Quantin contient les trois dernières années de la régence, 1721-1723 (la table porte 1722, 1719, 1720 ?).

Moins intéressant que le précédent, ce volume contient cependant quelques pièces curieuses sur le Régent, sur Dubois, sur la bulle *Unigenitus*.

— M. Flammermont a publié chez Picard un très intéressant mémoire sur la *Réforme judiciaire du chancelier Maupeou* (51 p. in-8°) où l'on trouve une appréciation judicieuse des vues sages qui se trouvaient dans le plan de Maupeou et de la brutalité avec laquelle il fut appliqué. Il serait bien à désirer, pour l'honneur même de la mémoire si attaquée de Maupeou, que sa famille, qui compte encore de nombreux représentants, consentît à faire profiter les historiens des documents qu'elle a certainement conservés et qui proviennent du célèbre chancelier.

— Sous le titre *Trois. catastrophes à Pontoise en* 1788-1789 (Paris, Champion), M. Seré-Depoin publie une étude d'administration et de mœurs sous l'ancien régime qui, à en juger par la table des matières, promet d'être intéressante. L'ouvrage se trouve à la librairie Champion.

— *Pièces et documents historiques extraits de la correspondance et des papiers de Jean-Charles Sauria, général de brigade, administrateur du département du Jura, inspecteur des eaux et forêts*. Poligny, imp. G. Mareschal, Paris, lib. Dumoulin, 1879, in-8°, 70 p. M. Ch. Sauria a obéi à un juste sentiment de piété filiale en publiant cette intéressante et substantielle brochure sur son père, un vaillant général jurassien de la première République. Ces pages sont riches en documents et en correspondances d'une réelle valeur historique, surtout pour la période de 1793 à 1795. On y trouve de curieux renseignements sur la situation matérielle et morale de l'armée du Rhin. A citer encore le tableau complet des cadres des douze bataillons de volontaires du Jura, publié ici pour la première fois, des lettres de Pichegru, de Malet, des généraux Michaud, Rome, etc. Il y a amplement à glaner dans cette brochure, et il faut savoir gré à l'auteur d'avoir mis en lumière nombre de matériaux utiles pour une grande époque des annales françaises.

— La *Relation de Pierre Millet*, soldat de l'armée d'Égypte, que M. D. Tessier analyse dans un mémoire de l'Académie de Caen (Caen, Le Blanc Hardel, 27 p. in-8°), est un très intéressant témoignage porté par un simple soldat, plus tard instituteur, sur ce qu'ont vu et fait les hommes héroïques qui composaient l'expédition d'Égypte.

— M. Ernest Daudet est sur le point de publier un nouveau volume sur les émigrés pendant la Révolution.

— M. F. Romanet du Caillaud vient de nous donner une histoire très complète de l'*Intervention française au Tong King* de 1872 à 1874 (Paris, Challamel, 470 p., 1 carte et 4 plans). Cette histoire met en relief jusqu'à l'évidence l'impéritie, ou, pour mieux dire, l'ineptie par laquelle le gouvernement créé le 24 mai 1873 a détruit l'œuvre héroïque des

marins français, ruiné un des rares colonisateurs que la France ait produits, M. Dupuis, et perdu une colonie que nous devrons maintenant rétablir avec des difficultés bien plus grandes.

— M. D. Jourdanet, à qui nous devons la première traduction française de Bernal Diaz, vient de mériter une fois de plus la reconnaissance de ceux qui s'occupent de l'histoire du Mexique en publiant la traduction de l'*Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne*, par le P. Bernardin de Sahagun (Paris, Masson, LXXIX-898 p., 2 v. in-8°). Grâce à l'aide de M. R. Siméon, M. G. a pu expliquer les nombreux mots aztèques qui remplissent le texte original ; il a enrichi son volume de cartes excellentes : il a fait précéder sa traduction d'une introduction fort intéressante ; il n'a rien négligé en un mot pour éclairer une œuvre qui, malgré beaucoup de bavardages, offre un intérêt historique des plus vifs.

Allemagne. — Le professeur d'histoire ecclésiastique Plitt est mort à Erlangen le 10 sept.

— Le 30 juillet était mort le Dr Stamm, auteur d'une *Histoire du travail.*

— Le *Neue Anzeiger für Bibliographie u. Bibliothekwissenschaft*, fasc. 8 et 9 de 1880, contient un recueil dressé par M. Reusch des *Indices librorum prohibitorum et expurgandorum* du XVIe siècle.

— La commission historique de l'Académie royale de Bavière a tenu, du 30 septembre au 2 octobre, sa réunion annuelle. Depuis sa réunion de l'année dernière, la commission a publié : 1° le t. XVI des chroniques des villes allemandes contenant le 2e vol. des chroniques de Brunswick ; 2° le t. II de Lettres et actes relatifs à l'histoire du XVIe s., contenant des documents sur l'histoire de l'empire en 1552 ; 3° l'histoire de la science du droit (1re partie) de R. Stintzing, comprenant le t. XVIII de l'histoire des sciences en Allemagne ; 4° le t. V des Recès et autres actes de la Hanse de 1256 à 1430 ; 5° le t. XX des *Forschungen zur Deutsche Geschichte ;* 6° les livr. XLVII-LVI de l'*Allgemeine Deutsche Biographie.* — La 2e partie de l'histoire de la science de droit de Stintzing sera publiée d'ici à 1882. Dans le cours de l'année prochaine paraîtront l'histoire de l'historiographie et de la géologie, qui seront immédiatement suivies de l'histoire de la philologie classique. On peut espérer pour 1884 la publication de l'histoire de l'art militaire, par le major Max Jæhns. L'année prochaine verra paraître la chronique *von alten Dingen zu Mainz,* par les soins de MM. Pœhlmann et Wagner. Le ms. du 4e vol. des *Reichstagsakten* est terminé. L'impression du 8e vol. pourra commencer l'année prochaine. Le 5e vol. de *Hanserecesse* est achevé ; les matériaux pour la période de 1411-1430 sont si abondants qu'ils exigeront encore 2 vol. En ce qui touche les *Jahrbücher des Deutschen Reichs*, le 2e vol. relatif à Henri III sera publié prochainement. Le professeur Bernhardi livrera bientôt à l'impression les *Jahrbücher*

de Conrad III. L'achèvement des *Jahrbücher* de Charlemagne ne se fera pas longtemps attendre. Le t. II de *Briefe u. Akten zur Geschichte des XVI. Jahrh.*, confié à M. A. von Druffel, a paru. L'impression de la 2e partie du tome III va commencer. Celle du 5e vol., relatif à la politique bavaroise de 1591 à 1607, est en train. Les t. X et XI de la *Deutsche Biographie* sont achevés et l'on trouve même en vente la 1re livraison du XIIe vol.

— M. R. Buddensieg vient de publier avec une excellente introduction un traité inédit de Wiclif : *De Christo et suo adversario antichristo* (Gotha, Perthes), qui est un des écrits où le réformateur a exprimé avec le plus de netteté son opposition radicale à la papauté. M. B. déplore avec raison le peu de zèle que met la riche Université d'Oxford à réunir les œuvres complètes du grand homme qu'elle « a eu l'honneur de compter parmi ses professeurs ».

— La 17e livraison de l'*Allgemeine Geschichte in Einzedarstellungen*, publiée sous la direction de M. Oncken, chez Grote à Berlin, contient la fin du *Louis XIV*, de M. Philippson, et du *Pierre le Grand*, de M. Brückner. M. Hertzberg termine son *Histoire de la Grèce et de Rome* (jusqu'à Actium) dans les livr. 18 et 19. Dans les livr. 19 et 20 M. Kugler commence une *Histoire des Croisades* qui promet d'être une des parties les plus intéressantes de cette vaste entreprise.

— M. C.-J. Neumann va publier à Leipzig (Teubner) une collection intitulée : *Scriptorum Graecorum qui Christianam impugnaverunt religionem, quae supersunt*. Le 3e fasc., qui paraîtra le 1er, aura pour titre : *Juliani imperatoris contra Christianos librorum quae supersunt. Insunt Cyrilli Alexandrini fragmenta Syriaca*.

— La revue allemande de droit, qui paraît depuis 1862 sous le titre *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, et qui compte aujourd'hui 13 vol., paraît dès maintenant en formant une nouvelle série sous le titre : *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*; elle est dirigée par MM. Bruns (Berlin), von Roth (Munich), Boehlau (Rostock) et Pernice (Halle). Éditeur, H. Boehlau, à Weimar.

Angleterre. — On annonce la mort, dans les Indes anglaises, de deux orientalistes de mérite : M. Sherring, de Bénarès, auteur d'un ouvrage sur les tribus et les castes de l'Inde, et M. Wenger, de Calcutta.

— M. H. Brown, prof. d'économie politique et d'histoire anglaise à l'école des filles du Crystal Palace, vient d'être nommé professeur d'histoire anglaise à l'Université de Dunedin, dans la Nouvelle-Zélande.

— La bibliothèque Sunderland, formée par le 3e comte de Sunderland sous les règnes d'Anne et de Georges Ier, et qui se compose aujourd'hui d'environ 30,000 volumes, va être mise en vente aux enchères. Cette bibliothèque comprend, outre un grand nombre de riches éditions des auteurs classiques, des histoires des comtés d'Angleterre, une collection

extrêmement nombreuse d'écrits anglais et français relatifs à la réforme et aux événements politiques des XVIe et XVIIe s. ; un grand nombre de chroniques et de mémoires français ; un certain nombre de mss., etc. (*Polybiblion*, livr. d'août).

— La librairie Macmillan vient de publier une *History of procedure in England during the norman period*, par M. M. Bigelow, dont nous avons déjà mentionné les *Placita anglo-normannica* ; en appendice sont publiés un assez grand nombre de documents inédits.

— La collection des *Epochs of modern history* (Longman) va s'augmenter des ouvrages suivants : Longman, *Frederick the Great and the 7 years' war*; Mc Carthy, *the Epock of reform* 1830-1850 ; B. Cordery, *The french revolution to the battle of Waterloo* 1789-1815.

— La collection des *Historical Primers* de M. Longmans vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes : une *Introductory history of England* de M. Lupton, sorte de memento chronologique d'une médiocre utilité, et un excellent petit livre de M. O. Browning, *Modern France*.

— L'assemblée générale du *Roxburghe Club* a décidé de publier un traité ms. de sir John Harington, sur la succession au trône, 1602, d'après le ms. conservé à la bibliothèque du chapitre d'York.

— M. G. Allen prépare, pour la nouvelle série projetée par la *Society for promoting Christian Knowledge*, une histoire de la Bretagne anglo-saxonne, où il s'attachera surtout à préciser la part d'influence qui revient à l'élément purement anglais dans la formation de la nationalité anglaise actuelle.

— M. Roberts, de Cambridge, prépare un choix d'inscr. grecques, publiées et étudiées au point de vue de la paléographie, du dialecte et de l'archéologie.

— Le prochain rapport du Deputy-Keeper of the Public Records contiendra un Inventaire complet des Rôles normands, par M. Ewald ; ces rôles se rapportent à l'occupation de la France par Henri V.

— M. W. Paterson, d'Édimbourg, prépare un important ouvrage sur les armoiries d'Écosse, reproduites en fac-similé d'après les mss. du temps, de 1370-1678 ; il sera publié par souscription au prix de 12 guinées.

États-Unis. — M. Charles W. Tuttle prépare divers travaux sur l'histoire primitive de la colonisation anglaise aux colonies : les biographies de sir Humphrey Gilbert, du cap. J. Mason, le créateur du New Hampshire, les mémoires d'Edw. Randolph et W. Blaxton, le premier Européen qui s'établit sur le site actuel de Boston, et un récit historique de la conquête de l'Acadie par les Hollandais en 1674.

— L'honor. George W. Williams va publier (Harper et frères) une Histoire de la race de couleur en Amérique de 1822 à 1880.

— Le 1er Rapport de l'*Archæological Institute of America* vient de paraître ; il contient 3 mémoires : le plus intéressant est celui de M. Morgan, qui fait une étude très approfondie sur les maisons des aborigènes américains. M. Stillmann étudie les anciens remparts voisins de Monte-Leone, « station primitive des Ombriens » ; M. Clarke raconte un voyage le long du Danube et dans la mer Egée.

— M. F. Parkman, l'auteur d'ouvrages excellents sur l'histoire des Français au Canada, prépare une histoire de la lutte finale entre les colons français et américains, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la prise de Québec, et la mort du général Wolfe. M. Parkman met en œuvre un grand nombre de documents inédits, entre autres les lettres du marquis de Montcalm à sa femme, qui ont été mises à sa disposition par le marquis actuel de Montcalm.

— Le 1er numéro d'une revue trimestrielle, intitulée *Historical Magazine,* vient de paraître à Newport ; M. Barrows, de Boston, y publie un récit contemporain, écrit dans un sens ultra-tory par MM. M. Gould Almy, du siège de Newport en 1778, des documents d'archives municipales, etc.

— M. Ross, élève de M. Henry Adams à Harvard College, vient de publier sur l'intéressante question des origines de la propriété une étude recommandable intitulée *the Theory of village communities ;* il y attaque la doctrine de Sumner Maine et autres d'après laquelle la propriété privée du sol dérive de l'affaiblissement des institutions propres à la tribu, et est le dernier terme d'une évolution dont les communautés de village forment un degré intermédiaire.

Italie. — Le second congrès des commissions et sociétés historiques italiennes, qui s'est tenu à Milan en septembre dernier, a été attristé par la mort subite du marquis Cesare Campori, frère de l'historien Giuseppe Campori, et connu lui-même par ses travaux historiques. Il a fourni de nombreux mémoires aux Actes de la commission historique de l'Émilie, et aux Actes de l'académie des sciences de Modène. Ses plus importantes publications sont la savante introduction aux *Statuti civitatis Mutinae de* 1327 et son *Histoire de Monteccucoli* dont la Revue a rendu compte (XI, 196). Il laisse inachevée une *Histoire de Modène.*

— Le 4 juill. dernier a été inauguré à Venise le *Museo civico* dans le palais dit le *Fondaco dei Turchi.* Le musée contient la splendide collection de majoliques léguée par Teodoro Correr, fort riche numismate, beaucoup d'objets d'art et un nombre considérable de mss. et de livres rangés avec le plus grand soin.

— On vient de publier le *Museo storico della casa di Savoia nell' archivio di stato in Torino,* par P. Vagra (Turin, Bocca, 1880). C'est un fort vol., avec beaucoup de fac-similés ; il contient la description des mss. exposés dans 3 salles des archives de l'État. La première salle

comprend les Actes publics (documents très anciens; progrès et vicissitudes de la maison de Savoie du XIIe au XIXe s.; soumissions de peuples à la maison de Savoie, de 1198 à 1870); la seconde, les autographes (princes de la maison de Savoie, Piémontais et Italiens illustres; souverains et princes étrangers); la troisième, des livres à miniatures et autres livres précieux provenant des anciennes bibliothèques des princes de Savoie, et des mss. des princes eux-mêmes.

— M. A. Bertolotti, si connu par ses travaux et ses découvertes sur l'histoire et les beaux-arts à Rome, vient de publier une série de documents d'archives du plus vif intérêt sur les artistes belges et hollandais à Rome, au XVIe et au XVIIe s. (*Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli* XVI *e* XVII. Firenze, 1880, 426 p. in-12). Ce n'est pas seulement l'histoire des arts, mais aussi celle de l'industrie de luxe et celle des mœurs que ces documents éclairent. Les noms de l'Index sont rangés dans un désordre par trop *pittoresque*.

— La Société historique de Côme va publier une nouvelle édition de l'*Historia patria* de B. Jove, dont les deux éditions antérieures sont devenues rares. La nouvelle sera revue sur les mss. et accompagnée d'une traduction italienne. Elle formera un vol. in-4° d'environ 400 p. qui coûtera pour les souscripteurs 20 lire. S'adresser à l'éditeur Ostinelli, piazza del Duomo, Como.

— M. Carutti vient de publier le 4° vol. de sa *Storia diplomatica della casa di Savoia*.

— La ville d'Este vient de publier le Catalogue des documents conservés dans ses archives municipales.

Suisse. — Le gouvernement suisse a fait entreprendre au ministère des affaires étrangères la copie de toutes les dépêches des résidents français en Suisse depuis 1664, et la Société générale d'histoire suisse vient d'en commencer la publication. Le premier volume, dont M. P. Schweizer est l'éditeur, comprend les dépêches de M. Mouslier de 1664 à 1671 et renferme une longue et intéressante introduction historique de l'éditeur (*Correspondenz der französische Gesandtschaft in der Schweiz*. Bâle, Schneider, CLXVI-361 p.). Ce n'est pas seulement pour la Suisse que cette publication est importante, mais aussi pour l'histoire de la politique française.

— La Société d'histoire de la Suisse romande a fait paraître un mémoire de M. Rahn sur la *Rose de la cathédrale de Lausane* (Lausane, Bridel, 36 p. et 9 pl.), trad. par M. W. Cart sur l'original allemand qui fait partie du t. XX, fasc. 2, des Mémoires de la Société des antiquaires du Jura. M. Rahn a montré avec une érudition aussi riche qu'élégante les rapports des images de cette rose du XIIIe s. avec les œuvres littéraires et théologiques du moyen âge. Elle contient en réalité l'*Image du Monde* telle que le moyen âge se le représentait.

— La Société d'histoire de la Suisse romande s'est réunie, le 16 septembre, à Genève, sous la présidence de M. le professeur H. Carrard, de Lausanne. M. le professeur J. Hornung a ouvert la série des lectures par quelques considérations générales sur la preuve historique et l'intérêt qu'il y a à conserver avec soin, en vue des historiens futurs, les journaux, les correspondances et les brochures de tout ordre. M. E. Chavannes a exposé les négociations qui conduisirent en 1526 à la conclusion d'une combourgeoisie entre Lausanne, Berne et Fribourg, en dépit de la mauvaise volonté de l'évêque Sébastien de Montfaucon et de l'opposition du duc de Savoie. M. Ch. Morel a cherché à déterminer l'époque à laquelle Genève fut reconnue comme *civitas*. Il croit pouvoir établir que ce fut au IVe siècle, sous le règne de Gratien. Enfin M. A. Roget a lu, sur la conjuration d'Amboise et l'attitude prise à cet égard par Calvin, quelques pages qui trouveront place dans la prochaine livraison de son *Histoire du peuple de Genève*.

— M. le Dr G. Tobler vient de publier une intéressante dissertation sur les *Relations des Suisses avec les villes de Souabe pendant les années* 1385-1389.

— M. le chancelier de Stürler doit publier très prochainement le t. III des *Fontes rerum bernensium*.

— M. le professeur J.-B. Galiffe vient de répondre, par une *Lettre d'un protestant génevois aux lecteurs de la France protestante* (Genève, imp. J. Carey), à l'attaque que M. H. Bordier a récemment dirigée contre les deux auteurs des *Notices généalogiques* (cf. *Revue*, XII, 458).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Forneron. Histoire de Philippe II. Paris, Plon, 2 v. 424 et 430 p. in-8°. — Fournier. Les Officialités au moyen âge. Paris, Plon. — Le Roy de Sainte-Croix. Les Dames d'Alsace devant l'histoire, la légende, la religion et la patrie. Strasbourg, Hagemann. 256 p. petit in-8°. — Id. L'Alsace en fête sous la domination des Louis de France. Ibid. 202 p. in-4°. — Id. Le chant de guerre pour l'armée du Rhin ou la Marseillaise. Ibid. 211 p. in-8°.

Besse. Geschichte der Deutschen bis zur hœchsten Machtentfaltung des rœmisch-deutschen Kaiserthums unter Heinrich III, 1-2 livr. Leipzig, Webel.

— Büdinger. Vorlesungen über englische Verfassungsgeschichte. Vienne, Konegen. In-8°. — Cardauns. Konrad von Hostaden Erzbichof von Kœln 1238-1261. Cologne, Bachem. 164 p. in-8°. — Denicke. Die Hansestædte Dænemark und Norwegen 1369-1376. Halle, Niemeyer. — Druffel. Briefe und Akten zur Geschichte des xvi. Jahrh., 2e vol. : Beitræge zur Reichsgeschichte 1552. Munich, Rieger, viii-873 p. in-8°. — Giesebrecht. Geschichte der deutschen Kaiserzeit. Bd. V, 1 Abth. Braunschweig, Schwetschke. — Lammert. Zur Geschichte des bürgerlichen Lebens u. der œffentlichen Gesundheitspflege. Regensburg, Wunderling. — Lisicki. Le marquis Wielopolski, sa vie et son temps, 1803-1877. T. II. Vienne, Faezy et Frick, 401 p. in-8°. — Mohrmann. Jacobus Sackmann. Hannover, Hahn.—Rethwisch. Der Staatsminister Freiherr v. Zedlitz. Berlin, Oppenheim, 218 p. in-8°. — Strickler. Actensammlung zur Schweizerischen Reformation 1521-1523. Bd. III. Zurich, Meyer u. Zeller.

Christie. Étienne Dolet. Londres, Macmillan, 560 p. in-8°. — G.-O. Trevelyan. The early History of Charles James Fox. Londres, Longmans, 545 p. in-8°.

Gachard. Histoire de la Belgique au commencement du xviii° siècle. Bruxelles, Muquardt, 607 p. in-8°. — Goblet d'Alviella. Cinquante ans de liberté, 1830-1880. Bruxelles, Weissenbruch.

C. Cantù. Les trente dernières années, traduction française. Paris, Didot. — Grandi. Ciro Menotti e i suoi compagni. Milan, Battezzatti, 406 p. in-8°. — Ricci. Scritti inediti di L. A. Muratori. Bologna, Zanichelli.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

L. Bardinet. Les Juifs du Comtat-Venaissin au moyen âge . 1
A. Tratchevsky. La diplomatie de Vergennes ou la France et l'Allemagne sous Louis XVI 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Borély. Origines de la ville du Hâvre 286
C. Paillard. Additions critiques à l'histoire de la Conjuration d'Amboise 61, 311
G. Monod. Les réformes de l'enseignement secondaire . . . 355

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. — Moyen âge (W. Schum) 114
— xviie et xviiie siècles (R. Reuss) 377
France. — (G. Fagniez, G. Monod) 109, 370
Italie. — Publications relatives au Frioul (I. von Zahn) . . 391

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. J. Parmentier sur un supplément inédit des Mémoires de Richelieu 151

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Acta et decreta conciliorum recentiorum 402
Archives historiques de la Gironde, t. XVI 417
Archives municipales de Bordeaux, t. II 417
Bertin. Les mariages dans l'ancienne société française . . . 429
A. de Boislisle. Mémoires de Saint-Simon 195
Bonneau-Avenant. La duchesse d'Aiguillon 423
Boos. Urkundenbuch der Stadt Aarau 182
Brückner. Culturhistorische Studien 426
Burton. A history of the reign of queen Anne 424
Cardevacque. Histoire de l'administration municipale d'Arras 162
Cartulaire de N.-D. de Beaugency 411
Douais. Les Albigeois 417
Faugère. Écrits inédits de Saint-Simon, t. I. 195
Gædeke. Maria Stuart 184
Gindely. Geschichte des 30 jährigen Krieges 221
Heyd. Geschichte des Levantehandels im Mittelalter. . . . 171
Janvier. Boves et ses seigneurs 165
Comte de Laubespin. Le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny 194
Vicomte de Meaux. Les luttes religieuses en France au xvie s. 185
Parkmann. Die Jesuiten in Nord-America 189
Riezler. Geschichte Bayerns. 166

Pages
SCHÆFER. Die Hansestædte bis 1876 167
SCHEFFER-BOICHORST. Die Neuordnung der Papstwahl 1059. . 170
STEENSTRUP. Normannerne, t. III. 405
USENER. Legenden der heiligen Pelagia 161
L. DE VALROGER. Les Celtes, la Gaule celtique 159
VANDERKINDERE. Le siècle des Artevelde 175
VIGO. Uguccione de la Faggiuola 1313-1316 173

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 437
2. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 217
3. Annales de la Société académique de Nantes 213
4. Annales de la Société d'agriculture et belles-lettres de la Loire 215
5. Annales de la Société d'émulation du département des Vosges 215
6. Bibliothèque de l'École des chartes 203
7. Bulletin archéologique et histor. de Tarn-et-Garonne . 209, 437
8. Bulletin de la Réunion des officiers 215
9. Bulletin de la Société archéologique de Touraine . . 212
10. Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente . 212
11. Bulletin de la Société archéologique de Béziers . . . 213
12. Bulletin de la Société archéologique du Vendômois . 214
13. Bulletin de la Société archéologique de Pontoise . . 215
14. Bulletin de la Société archéologique de Soissons. . . 215
15. Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme . . 212
16. Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône. 214
17. Bulletin de la Société d'émulation du dép. de l'Allier . 212
18. Bulletin de la Société d'Histoire de France 210
19. Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie . . 210
20. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris 210, 436
21. Bulletin de la Société d'Hist. du Protestantisme franç. 438
22. Bulletin de la Société de statistique de l'Isère. . . . 213
23. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 211
24. Bulletin de la Société des lettres des Alpes-Maritimes. 212
25. Bulletin de la Société des sciences histor. de l'Yonne . 211
26. Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure 214
27. Le Cabinet historique. 205, 435
28. Comité archéologique et historique de Noyon. . . . 216
29. Comité archéologique de Senlis 216
30. Le Correspondant 439
31. Mémoires de l'Académie d'Aix. 216
32. Mémoires de l'Académie d'Amiens 214
33. Mémoires de l'Académie de Caen 216

Pages
34. Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse. . 216
35. Mémoires de la Société académique de l'Oise. . . . 215
36. Mémoires de la Société académique de l'Aube . . . 216
37. Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin. 217
38. Mémoires de la Société d'agr., sciences et arts de Douai 217
39. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville . . . 214
40. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris. . . . 210
41. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie . 214
42. Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc . . 213
43. Mémoires de la Société historique du Cher 437
44. La Nouvelle Revue 206
45. Nouvelle Revue historique de droit 206
46. Polybiblion 209
47. Revue archéologique 206, 436
48. Revue chrétienne 207
49. Revue critique 205, 434
50. Revue d'Anjou 209
51. Revue de Bretagne et de Vendée 209
52. Revue de France 439
53. Revue de Gascogne 208
54. Revue des Deux-Mondes. 209
55. Revue des Documents historiques 434
56. Revue des Questions historiques 202
57. Revue des Sociétés savantes des départements . . . 436
58. Revue du Dauphiné et du Vivarais 208
59. Revue du Lyonnais 208, 438
60. Revue générale du droit 436
61. Revue historique et archéologique du Maine 208, 438
62. Le Spectateur militaire 440

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissensch. zu München (Sitzungsber.) 447
2. — — Berlin (Monatsbericht) . 447
3. Allgemeine Militær-Zeitung. 222
4. Archiv f. die sæchsische Geschichte. 448
5. Archiv für katholisches Kirchenrecht 447
6. Beiheft zum Militær-Wochenblatt. 222
7. Bremisches Jahrbuch 450
8. Deutsche Revue. 221
9. Deutsche Rundschau 221
10. Geschichte blætter für Stadt Magdeburg 448
11. Gœrres-Gesellschaft; histor. Jahrbuch 444
12. Gœttingische gelehrte Anzeigen 221, 443
13. Hermes 444
14. Historische Zeitschrift 219, 442
15. Jahrbuch d. Vereins f. mecklenburg. Gesch. . . . 450
16. Jahrbücher f. d. d. Armee und Marine 222
17. Jahresb. d. histor. Vereins von Oberbayern 448
18. Jahresb. d. histor. Vereins f. Ravensburg. 222

Pages
19. Der Katholik 221
20. Markische Forschungen 222
21. Mittheilungen d. d. archæologischen Instituts (Athen.) 446
22. Mittheilungen des Sæchsischen Alterthumsvereins . . 222
23. Mittheilungen v. d. Freiberger Alterthumsverein . . 449
24. Mittheilungen d. Vereins f. hamburgische Geschichte. 451
25. Mittheilungen d. Vereins f. hessische Geschichte . . 451
26. Monatsschrift f. d. Gesch. West.-Deutschlands . . . 451
27. Neuburger Collektanee Blatt 451
28. Nachrichten v. d. k. Gesells. d. Wissens. zu Gœtting. 221
29. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik 444
30. Neues Archiv 220, 441
31. Neues Archiv f. sæchsische Geschichte 448
32. Neue Militærische Blætter 222
33. Neues lausitzisches Magazin 449
34. Nord und Sud 221
35. Oberbayerisches Archiv 447
36. Philologus 445
37. Preussische Jahrbücher 222
38. Sammelblatt d. hist. Vereins f. Ingolstadt. 222
39. Stimmen von Maria-Laach 447
40. Theologische Quartalschrift. 221
41. Theologische Studien 446
42. Vierteljahrschrift f. Volkswirthschaft 222
43. Westermann's Monatshefte 222
44. Zeitschrift d. d. morgenlænd. Gesellschaft 446
45. Zeitschrift d. Vereins f. Gesch. Schlesiens 449
46. Zeitschrift d. Vereins f. Hessische Geschichte . . . 450
47. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins 451
48. Zeitschrift f. Kirchenrecht 447

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archeologisch.-epigraphische Mittheil. aus Œsterreich 452
2. Archiv f. œsterreichische Geschichte 223
3. Blætter d. Vereins f. Landeskunde f. Nieder Œsterr. 223
4. Bœmische Gesellschaft der Wissenschaften 224
5. Casopis Ceského Museum 224
6. Mittheil. d. Vereins f. Gesch. d. Deutsch. in Bœhmen 224

ANGLETERRE.

1. The Academy 225, 453
2. The Athenaeum 225, 452
3. The Contemporary Review 226
4. The Fortnightly Review 225
5. The New quarterly Review 225
6. The Westminster Review 236

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 453

Pages

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 229
2. Accademia di Scienze (Turin) 457
3. Archivio della Societa romana di storia 228, 455
4. Archivio storico italiano. 226, 453
5. Archivio storico lombardo 227
6. Archivio storico veneto 454
7. Archivio storico siciliano 454
8. Archivio storico per le provincie napoletane 227, 454
9. Curiosità di storia subalpina 229, 456
10. Miscellanea di storia italiana 220
11. R. Deputazione municipale di storia patria (Bologne) . 228, 456
12. R. Deputazione di storia patria (Modène) 228
13. R. Istituto lombardo di scienze e lettere 457
14. R. Istituto veneto 457
15. Nuove Effemeridi siciliane 227
16. Revista Europea 456

SUISSE.

1. Archiv. d. hist. Vereins d. Kantons Bern 229
2. Argovia 458
3. Bulletin de l'Institut Génevois. 458
4. L'Écho des Alpes 459
5. Feuille centrale de la Société de Zofingue 458
6. Der Geschichtsfreund 458
7. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte 457
8. Jahrbuch des Schweizer Alpenclub 458
9. Mémoires de la Société de la Suisse romande . . . 458
10. Neue Zurcherzeitung 458

DANEMARK.

1. Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed. 230
2. Historisk Tidsskrift 230
3. Oversigt over Videnskabernes Selskabs Ferhandling. 230

RUSSIE.

1. Verhandlungen d. gelehrten Estreischen Gesellschaft . 222

Chronique et Bibliographie 231, 460
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 239, 474
Erratum. 239

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.